SYNDICAT MIXTE BRESSE VAL-DE-SAONE

Schéma de Cohérence Territoriale Bresse-Val de Saône

1.1.1 RAPPORT DE PRESENTATION DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Version Approbation

SCoT approuvé par délibération en Comité Syndical du 18 juillet 2022 :

SOMMAIRE

PREAMBULE 7

PARTIE 1 – VOLET DEMOGRAPHIE - HABITAT 8

1.1. DYNAMIQUES ET PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES 8

1.1. POSITIONNEMENT REGIONAL : UN TERRITOIRE A DOMINANTE RURALE, SOUS INFLUENCE ET DYNAMIQUE 8

UN ESPACE A VOCATION RURALE POLARISE AUTOUR DE MACON ET DE BOURG-EN-BRESSE 8

UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE PLUS FORTE QU'AILLEURS… 10

UNE CROISSANCE SOUTENUE PAR LE DEVELOPPEMENT PERIURBAIN 10

MAIS UNE CROISSANCE RECENTE PLUS MODEREE 11

…PORTEE PAR LE SOLDE MIGRATOIRE QUI SE REEQUILIBRE AVEC LE SOLDE NATUREL 13

1.2. UNE ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE POSITIVE EN LIEN AVEC L'ATTRACTIVITE MACONNAISE 16

DES FLUX SURTOUT DEPARTEMENTAUX 16

UN TERRITOIRE ATTRACTIF POUR LES JEUNES MENAGES ET LES FAMILLES DES UNITES URBAINES DE MACON ET, DANS UNE MOINDRE MESURE, DE BOURG-EN-BRESSE 18

LES MOBILITES RESIDENTIELLES INTERNES 21

1.3. DES EVOLUTIONS STRUCTURELLES MARQUEES 23

LES PREMIERS SIGNES DE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION 23

UNE DIMINUTION DE LA TAILLE DES MENAGES 25

LA REDUCTION DE LA TAILLE DES MENAGES TRADUIT LES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES RECENTES 26

DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES EN LEGERE EVOLUTION 27

DES REVENUS DANS LA MOYENNE, AVEC DE FORTES HETEROGENEITES 28

1.4. DES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES A PRENDRE EN COMPTE POUR LES PROCHAINES ANNEES 29

1.2. DYNAMIQUES ET PERSPECTIVES RESIDENTIELLES 31

2.1 UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS (SUPERIEURE A LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE) 31

2.1.1 UNE EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS EN CROISSANCE 31

2.1.2 UNE VACANCE DE LOGEMENTS MODEREE ET UN PARC DE RESIDENCES SECONDAIRES LIMITE 32

UN PARC DE RESIDENCE SECONDAIRE EN FORTE DIMINUTION 33

2.2 DE GRANDS LOGEMENTS INDIVIDUELS, ANCIENS ET OCCUPES PAR LEURS PROPRIETAIRES 34

2.2.1 32% DU PARC DE LOGEMENT A PLUS DE 70 ANS 34

UN PARC DE LOGEMENT PLUS VIEILLISSANT QU'A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT 34

DES LOGEMENTS VIEILLISSANTS DANS LES POLES PRINCIPAUX DU TERRITOIRE 35

UNE POLITIQUE DE REHABILITATION RECENTE ET TRES PONCTUELLE 36

DEUX LOGEMENTS ONT ETE RESTAURES DE MANIERE EXEMPLAIRE PAR GEORGES COUDURIER-CURVEUR A LA FERME FAMILIALE DE GORREVOD. PHOTO M. R. (CLP) – EXTRAIT DE LE JOURNAL DE SAONE-ET-LOIRE DU 27/11/2014 36

2.2.2 UNE PART DE PROPRIETAIRES EN HAUSSE CONTINUE DEPUIS 1999 36

2.2.3 UNE SOUS-OCCUPATION CROISSANTE DES RESIDENCES PRINCIPALES 39

UNE FAIBLE DIVERSITE DE LOGEMENTS : DES GRANDS LOGEMENTS POUR DES PETITS MENAGES 39

2.2.4 UNE DIVERSITE DE LOGEMENTS CONCENTREE DANS LES POLARITES DU TERRITOIRE 40

2.3 UN PARC LOCATIF SOCIAL PEU DEVELOPPE 44

2.3.1 UNE LEGERE HAUSSE DU PARC LOCATIF, MAIS UNE PART QUI RESTE FAIBLE 44

UN PARC SOCIAL COMPOSE MAJORITAIREMENT DE LOGEMENTS INDIVIDUELS DE TAILLE MOYENNE 45

UNE DEMANDE EN LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PARTIELLEMENT SATISFAITE 45

2.3.2 DES STOCKS DISPARATES ENTRE LES POLES 46

QUELQUES OPERATIONS DE LOGEMENT LOCATIF PUBLIC RECENTE OU EN COURS 48

1.5. UN RALENTISSEMENT DE LA CONSTRUCTION NEUVE DEPUIS 2012 49

UNE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION A LA BAISSE 49

UNE PRODUCTION LARGEMENT ORIENTEE VERS DU LOGEMENT INDIVIDUEL MAIS DONT LA PART EST EN BAISSE DEPUIS 2012 52

1.6. LES MARCHES IMMOBILIERS 54
DES PRIX DU FONCIER ASSEZ ELEVES A PROXIMITE DES AGGLOMERATIONS ET AU SUD DU TERRITOIRE 54
1.3. Synthèse des dynamiques sociodémographiques et résidentielles 57
UN TERRITOIRE ATTRACTIF EN RAISON D'UNE BONNE SITUATION GEOGRAPHIQUE 57
UNE DYNAMIQUE RESIDENTIELLE QUI MONTRE QUELQUES SIGNES DE RALENTISSEMENTS 57
LES SPECIFICITES DES BOURGS « URBAINS » 57
UNE OFFRE DE LOGEMENTS QUI NE CORRESPOND PAS AUX BESOINS DES HABITANTS 58

PARTIE 2 - ARMATURE DU TERRITOIRE ET MOBILITES 60

1. UN TERRITOIRE BIEN POURVU EN SERVICES ET EQUIPEMENTS 60
1.2 DES VILLES-CENTRES D'INFLUENCE EXTERIEURE 60
1.3 UNE OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS SOUTENUE PAR 9 POLES 61
UN MAILLAGE DE POLES INTERMEDIAIRES 61
… RELAYES PAR DES POLES DE PROXIMITE 61
DES POLES DE PREMIERE NECESSITE 61
1.4 LE BESOIN D'AMELIORATION DES SERVICES STRATEGIQUES POUR REPONDRE AUX BESOINS 63
1.4.1 UNE OFFRE DE SANTE AVEC DES ZONES DE FRAGILITE 63
UNE OFFRE LOCALE, AVEC UNE ORIENTATION GERIATRIQUE 63
DES ZONES DE FRAGILITE RELATIVE A LA MEDECINE DE VILLE, AU NORD ET SUD-EST 64
DES MAISONS DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE POUR PALLIER A CETTE SITUATION 65
1.4.2 L'OFFRE EN EQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET SPORTS-LOISIRS 66
UNE OFFRE EN ENSEIGNEMENT MAJORITAIREMENT TOURNEE VERS L'ELEMENTAIRE 66
UNE OFFRE DIFFUSE POUVANT FRAGILISER LES EQUIPEMENTS NOTAMMENT EN MILIEU RURAL 66
LES SERVICES LIES A LA PETITE ENFANCE ET LA JEUNESSE 67
UNE BONNE COUVERTURE EN EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS 68
1.4.3 LES MAISONS DE SERVICES PUBLICS 69
1.4.4 UNE COUVERTURE NUMERIQUE INEGALE DU TERRITOIRE 69
1.5 SYNTHESE DE L'ARMATURE TERRITORIALE 70
LE TERRITOIRE BENEFICIE D'UN BON NIVEAU D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES 70
MAIS AVEC QUELQUES DISPARITES SELON LES TYPES D'EQUIPEMENTS-SERVICES ET LES SECTEURS DU TERRITOIRE 71
2. LA MOBILITE PENDULAIRE DU TERRITOIRE 71
2.1 DES FLUX QUOTIDIENS LIES A LA PROXIMITE DES AGGLOMERATIONS 71
2.2 DES TRAJETS IMPACTES PAR LES LONGUES DISTANCES 73
3.1 UNE FORTE DEPENDANCE A LA VOITURE 74
3.1.1 UN QUASI-MONOPOLE DE LA VOITURE DANS LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL 74
3.1.2 UN NIVEAU DE MOTORISATION ELEVE DES MENAGES 75
3.1.3 UNE PROPORTION DE POPULATION Ccaptive AUX TRANSPORTS EN COMMUN, EN AUGMENTATION 76
4. UN TERRITOIRE AUX CONDITIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT AISEES 76
4.1 INFRASTRUCTURES AUTOROUTIERES ET ROUTIERES 76
4.2 TRAFIC ROUTIER ET ACCIDENTOLOGIE 78
4.2.1 DES CONDITIONS DE CIRCULATION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ETANT GLOBALEMENT BONNES 78
4.2.2 UNE CIRCULATION PEU PACIFIEE AU SEIN DES CENTRES BOURGS ET VILLAGES 78
5. LES SOLUTIONS ALTERNATIVES 80
5.1 UN NOEUD FERROVIAIRE ENTRE DESSERTES REGIONALE ET LOCALE 80
..... 80
ENFIN, LA QUESTION DU RENFORCEMENT DU ROLE DES BOURGS DISPOSANT D'UNE GARE TER EST POSEE DANS LE CADRE DU SCOT, POUR PRODUIRE DU LOGEMENT ET LOCALISER DES ACTIVITES AU PLUS PRES DES GARES 81
5.2 UN RESEAU DE TRANSPORT COLLECTIF INTERURBAIN COMPLEMENTAIRE, D'ATTRACTIVITE VARIABLE 81
5.3 UN DEVELOPPEMENT DU COVOITURAGE EN COURS 83
5.4 UN POTENTIEL IMPORTANT DE DEVELOPPEMENT DES MODES ACTIFS 83

5.5 SYNTHESE - MOBILITE 84

PARTIE 3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 86

3. EMPLOI ET POPULATION ACTIVE 86
3.1 UN TERRITOIRE TOURNE VERS DEUX BASSINS D'EMPLOIS EXTERIEURS 86
3.1.1 DES FLUX D'ECHANGES MULTIDIRECTIONNELS 86
3.1.2 UNE TERTIARISATION DE L'ECONOMIE S'APPUYANT SUR LES SERVICES MARCHANDS 86
3.1.3 UN BASSIN D'EMPLOIS PLUTOT STABLE, MALGRE DES DESTRUCTIONS D'EMPLOIS 88
3.1.4 UN PROFIL DE POPULATION ACTIVE LOCALE LIE A L'ATTRACTIVITE REGIONALE 89
DE NOMBREUSES COMMUNES A CARACTERE PRINCIPALEMENT RESIDENTIEL 89
DES DIFFICULTES PONCTUELLES DE GESTION DES COMPETENCES 91
LES PERSPECTIVES 91
3.2 UN TISSU D'ENTREPRISES DIVERSIFIE 93
3.2.1 DES TPE-PME ET QUELQUES GRANDS ETABLISSEMENTS 93
8.2.2 L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 94
6. L'INDUSTRIE ET LA CONSTRUCTION 95
9.1 LE SECTEUR INDUSTRIEL TOURNE VERS DES FILIERES DE POINTE 95
AERAULIQUE, FRIGORIFIQUE, THERMIQUE 95
INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE 96
PLASTURGIE ET MECANIQUE 97
9.2 LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION DEPENDANT DE L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE 98
..... 98
7. DES ACTIVITÉS PRÉSENTIELLES DOMINANT L'ÉCONOMIE LOCALE 99
10.1 UN SECTEUR TERTIAIRE, MARQUE PAR LE SECTEUR MARCHAND ET NON-MARCHAND 99
10.2 DES ACTIVITES DE TRANSPORT-LOGISTIQUE DE PORTEE REGIONALE 99
10.3 UN EQUILIBRE COMMERCIAL A TROUVER POUR REPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS 100
10.3.1 UNE OFFRE REGIONALE DEVELOPPEE ET RAPIDEMENT ACCESSIBLE 100
10.3.2 UN APPAREIL COMMERCIAL LOCAL A L'ATTRACTIVITE MODEREE 102
SITUATION DE L'APPAREIL COMMERCIAL 102
UN TAUX D'EVASION VARIABLE SELON LES FAMILLES DE PRODUITS ET LES POLES 104
10.3.3 DES ESPACES COMMERCIAUX AUX CONFIGURATIONS DIVERSES 105
10.3.4 L'OFFRE FONCIERE ET IMMOBILIERE COMMERCIALE 107
10.3.5 LES TENDANCES SUPRA-TERRITORIALES ET NATIONALES 108
10.4 UN POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE 109
10.4.1 DES ATTRAITS ESSENTIELLEMENT LIES AU TOURISME VERT 109
10.4.2 UNE OFFRE D'HEBERGEMENT CONCENTREE SUR 4 POLES 110
10.4.3 LES OPPORTUNITES D'AMELIORATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE 112
10.5 L'ACCUEIL D'ACTIVITES ECONOMIQUES 113
10.5.1 LES CAPACITES D'ACCUEIL D'ACTIVITES 113
LES PRINCIPAUX SITES ET ZONES D'ACTIVITES 113
LE RYTHME DE COMMERCIALISATION 115
10.5.2 UN POTENTIEL FONCIER IMPORTANT DANS LES ZONES D'ACTIVITES 115
DES DISPONIBILITES FONCIERES SUPERIEURES A LA CONSOMMATION FONCIERE PASSEE 115
DES CAPACITES IMMOBILIERES PONCTUELLES 116
8. Synthèse des dynamiques économiques 117

PARTIE 4 – ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE 120

4. DYNAMIQUES D'URBANISATION ET LA CONSOMMATION FONCIERE 120
4.1 BILAN DES DYNAMIQUES D'ARTIFICIALISATION DES DIX DERNIERES ANNEES 120
4.2 LES ESPACES A ENJEU POUR LA DENSIFICATION ET LA MUTATION DES TISSUS BATIS 121

PARTIE 5 : DIAGNOSTIC AGRICOLE 127

A. Enjeu de l'etude 127
B. Methodologie 127

5.1. LE CONTEXTE DU TERRITOIRE D'ETUDE 129

C. Une situation geographique façonnee par la presence de l'eau 129
D. Une dynamique demographique soutenue par l'axe de la Saone et la presence de poles urbains importants 130

5.2 L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE 133

A. Les espaces agricoles occupent une part consequente des surfaces du SCoT Bresse Val de Saone 133
B. Des productions agricoles diversifiees et de qualite 135
C. Des exploitations agricoles en dynamique assez homogene sur le territoire 137

5.3 CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET EVOLUTION sur la période 1988-2018 140

A. Une agriculture diversifiee, avec une predominance des activites de polyculture-elevage 140
B. Les cereales representent la majorite des cultures 141
C. Profil des exploitations : des exploitations plutot grandes par rapport a la moyenne regionale, le plus souvent en statut individuel 142
Des exploitations de moins en moins nombreuses 143
Des exploitations qui s'agrandissent mais qui demeurent a taille « humaine » 143
La concurrence fonciere avec des exploitants exterieurs au territoire 147
Un statut individuel marque en 2010 qui tend a disparaitre au profit des formes societaires 148
Mode de faire-valoir principalement en fermage 149

5.4 L'ENJEU DU RENOUVELLEMENT DES EXPLOITANTS AGRICOLES 150

A. Une pyramide des ages similaire aux dynamiques regionales 150
B. Les installations sur le territoire du SCoT Bresse Val de Saone 151
Nombre d'installations 151
Profil des installations 154
Les dispositifs d'aide a l'installation et a la transmission 156
C. Une dynamique de transmission en grande difficulte 157
Des perspectives de renouvellement moroses 157
Les freins a la transmission/ l'installation 159

5.5 L'AGRICULTURE, UNE PLACE NON NEGLIGEABLE AU SEIN DE L'ECONOMIE DU SCOT BRESSE VAL DE SAÔNE 160

A. Repartition de la valeur agricole produite sur le territoire entre les filieres 160
Estimation globale de la production du territoire 160
Un secteur generateur d'emplois directs et induits 162
B. Un tissu d'outils de transformation et de collecte dense et fortement oriente vers l'elevage .. 165

5.6 PRODUCTIONS AGRICOLES ET FILIERES 170

A. Une diversite historique de productions 170
B. L'elevage 171
Chiffres Clefs (RGA 2010) 171
Filiere lait 171
Filiere bovin viande 180
Filiere avicole 185
Autres filieres d'elevage 189
C. Grandes cultures 192
Chiffres clefs 192
Les exploitations 193
Les surfaces de production 194
Poids economique 196

ORGANISATION DE L'AVAL 198
CONJONCTURE ET TRAJECTOIRE POSSIBLE 200
D. LA FILIERE MARAICHAGE 202
CHIFFRES CLEFS 202
LA PRODUCTION 202
ORGANISATION DE L'AVAL 205
LES PERSPECTIVES 207
E. SYNTHESE SUR LA STRUCTURATION DES FILIERES AGRICOLES DU TERRITOIRE 208
5.7 VALORISATION LOCALE DE LA PRODUCTION ET DIVERSIFICATION DES EXPLOITATIONS 209
A. LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE 209
B. LA VENTE DIRECTE ET LA VALORISATION LOCALE DES PRODUCTIONS AGRICOLES 212
QUELQUES CHIFFRES 212
LES INITIATIVES ET DYNAMIQUES CONCERNANT LES CIRCUITS COURTS SUR LE SCOT BRESSE VAL DE SAONE 213
C. DES SIGNES OFFICIELS DE QUALITE DE NOTORIETE NATIONALE 214
D. L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE 216
E. LA PRESTATION DE SERVICES 219
F. CAPACITE D'AUTOSUFFISANCE DU TERRITOIRE 219
5.8 LA POTENTIALITE DES ESPACES AGRICOLES 221
A. UN CLIMAT CONTINENTAL DE PLAINE 221
B. UNE DIVERSITE DE SOLS A FORT POTENTIEL 222
C. UNE FORTE PRESENCE DE L'EAU QUI STRUCTURE LE PAYSAGE AGRICOLE 223
TRES FORTE PRESENCE DE L'EAU 223
MAITRISE HUMAINE DE L'EAU : DRAINAGE, IRRIGATION 224
5.9 UN TERRITOIRE DONT L'ATTRACTIVITE GENERE DE FORTES PRESSIONS SUR L'ESPACE AGRICOLE . 228
A. UNE FORTE CONCURRENCE SUR LE FONCIER ENTRE AGRICULTEURS ET DES PRIX A LA HAUSSE 228
LES SURFACES EN MARCHE DANS LE DEPARTEMENT DE L'AIN 228
DES PRIX PROCHES DE LA MOYENNE DEPARTEMENTALE 230
B. UN TERRITOIRE DONT L'ATTRACTIVITE GLOBALE A DES REPERCUSSIONS SUR L'ACTIVITE AGRICOLE 231
C. L'IMPACT DE CETTE ATTRACTIVITE SUR LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES 232
UN RECUL DES TERRES AGRICOLES 232
UNE PROGRESSION DES SURFACES URBANISEES 235
UNE URBANISATION CARACTERISEE PAR QUATRE CATEGORIES 237
LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE IMPACTE L'AGRICULTURE A PLUSIEURS NIVEAUX 238
D. SYNTHESE DES PRESSIONS FONCIERES 243
5.10 LES ESPACES AGRICOLES DANS L'ENVIRONNEMENT 244
A. LE CONTEXTE NATUREL DES ESPACES AGRICOLES AU SEIN DU SCOT BRESSE VAL DE SAONE ET LA GESTION DES ZONES HUMIDES 244
UN TERRITOIRE NATUREL RICHE EN BIODIVERSITE 244
UNE TRAME BOCAGERE EN DECLIN 247
B. L'EAU, UN ELEMENT DETERMINANT DU TERRITOIRE 249
ENJEU DE PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'EAU 249
ENJEU EN TERME QUANTITATIF 251
LE RISQUE INONDATION, RENFORCE PAR LE PHENOMENE D'EVOLUTION CLIMATIQUE 252
C. L'ENVIRONNEMENT, UNE DEMANDE SOCIETALE PARFOIS VECUE PAR LES AGRICULTEURS COMME UNE CONTRAINTE ADMINISTRATIVE 255
UN NOMBRE CROISSANT DE REGLES LIEES A L'ENVIRONNEMENT A LA CHARGE DES AGRICULTEURS 255
LES RECOMMANDATIONS DE LA PROFESSION AGRICOLE 256
D. LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) 256
5.11 CONCLUSION : Forces et faiblesses de l'agriculture du SCoT Bresse Val de Saône 263
5.12 SYNTHESE DES ENJEUX AGRICOLES 265
5.13 PERSPECTIVES A VENIR POUR L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE ? 267

A. SCENARIO 1 : UNE AGRICULTURE MOINS SOUTENUE QUI DOIT SE REINVENTER 267
B. SCENARIO 2 : UNE AGRICULTURE A VOCATION ENVIRONNEMENTALE 269
C. SCENARIO 3 : RELOCALISATION DE L'ALIMENTATION 270
D. SCENARIO 4 : INTEGRATION DE PLUS EN PLUS FORTE DES FILIERES AGRICOLES 271
E. PISTES D'ACTIONS POUR L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DU SCOT BVS 272
SYNTHESE DES DEBATS 272
PROPOSITION DE BLEZAT CONSULTING POUR LE DOO ET PLUS LARGEMENT DANS LA PRISE EN COMPTE DE L'AGRICULTURE DANS LE PROJET DE TERRITOIRE 272

ANNEXES 277
Volet démographie – habitat 277
TABLEAU DU DETAIL DE LA TAILLE DES MENAGES 277
TABLEAU DE LA TYPOLOGIE DES MENAGES 278
MIGRATIONS RESIDENTIELLES – FLUX EXTERNES 278
REPARTITION DE LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS PAR CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE 279
TABLEAU DU DETAIL DE LA TYPOLOGIE DU PARC DE LOGEMENTS ET SON EVOLUTION 280
TABLEAU DE REPARTITION DES RESIDENCES PRINCIPALES SELON LEUR AGE 281
Volet Agricole

GLOSSAIRE 284

PREAMBULE

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de Bresse Val de Saône compte38 communes réparties dans deux intercommunalités :

- Communauté de Communes Bresse et Saône
- Communauté de Communes de la Veyle

Ce territoire est situé entre l'agglomération de Mâcon du département de la Saône-et-Loire et l'agglomération de Bourg-en-Bresse situé dans le département de l'Ain.

Les objectifs du diagnostic

L'objectif du diagnostic est de mettre en lumière les enjeux d'aménagement et de développement pour les prochaines décennies, au regard des dynamiques passées et en cours, et des perspectives d'évolution future.

Le diagnostic socioéconomique aborde des thématiques multiples, regroupées : démographie, habitat, services, mobilités, développement économique. Il s'articule avec l'État Initial de l'Environnement, dont les conclusions sont prises en compte dans la synthèse des enjeux.

Il importe que les constats effectués soient précis sur les thématiques à aborder dans le SCOT, les éléments du diagnostic devant servir à appuyer, puis à justifier précisément, les choix effectués dans le PADD.

PARTIE 1 – VOLET DEMOGRAPHIE - HABITAT

Ce présent diagnostic s'appuie sur les données de l'INSEE de 2015 en comparant les évolutions et dynamiques entre 1999 et 2015 notamment sur le volet démographique. Il est complété par le RPLS 2018 et des données issues de l'Observatoire des territoires (pas de temps 2010-2015, 1999-2010) L'analyse du parc locatif social se base sur les données RPLS de 2011 et 2018.

Des zooms sont effectués sur certains bourgs d'importance (en fonction de leur taille, poids de population, équipements et services et autres fonctions urbaines) et leurs unités urbaines :

- *L'unité urbaine de Pont-de-Vaux : Pont-de-Vaux, Gorrevod, Saint-Bénigne*
- *L'unité urbaine de Bâgé-Dommartin : Bâgé-Dommartin, Bâgé-le-Châtel et Saint-André-de-Bâgé*
- *L'unité urbaine de Pont-de-Veyle : Pont-de-Veyle, Laiz et Crottet*
- *Le bourg de Vonnas*
- *Feillens-Replonges*

1.1. DYNAMIQUES ET PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

1.1. POSITIONNEMENT REGIONAL : UN TERRITOIRE A DOMINANTE RURALE, SOUS INFLUENCE ET DYNAMIQUE

Un espace à vocation rurale polarisé autour de Mâcon et de Bourg-en-Bresse

Le territoire de Bresse Val de Saône se situe à l'interface de deux aires urbaines : celle de Mâcon à l'Ouest, en Saône-et-Loire, et celle de Bourg-en-Bresse à l'Est, dans l'Ain. Cette situation au sein d'un verrou stratégique entre les axes Paris-Lyon-Marseille et Rhin-Rhône confère aux agglomérations, notamment Mâconnaise, une dynamique démographique positive depuis les années 70 / 80.

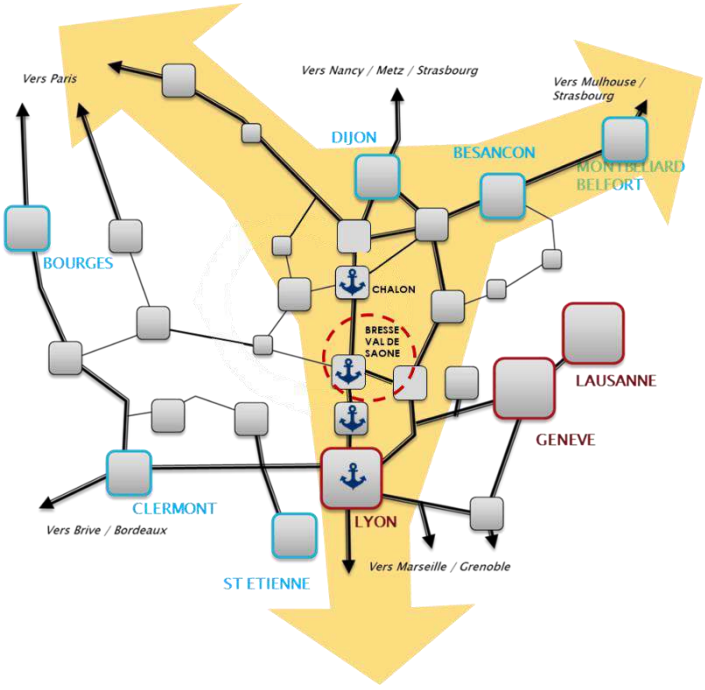

L'axe Dijon – Lyon est un axe structurant d'ordre régional voire national où la dynamique démographique se maintient voire se renforce. L'agglomération Mâconnaise a connu un gain de population important depuis les années 70 porté par le solde migratoire, qui connaît cependant un ralentissement ces dernières années.

L'agglomération de Bourg-en-Bresse connaît une très forte croissance depuis les années 80, y compris des communes hors centre urbain, dans un contexte départemental favorable, l'Ain ayant une croissance démographique plus forte qu'ailleurs (+1,1% dans l'Ain contre +0,48% en France). L'influence Lyonnaise contribue à maintenir une croissance démographique portée par le solde migratoire positif.

Expansion des aires urbaines depuis 1968 *Typologie des aires urbaines - 2010*

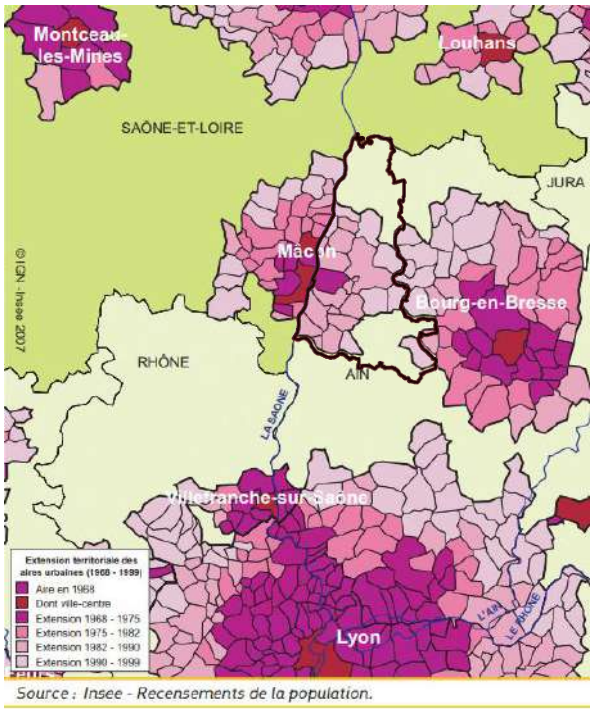

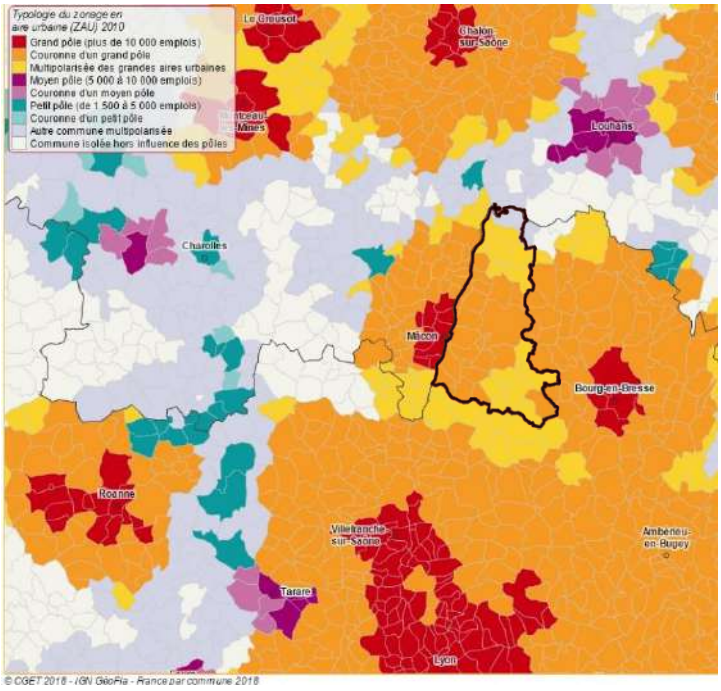

Le territoire Bresse Val de Saône, positionné sur l'axe structurant Mâcon / Bourg-en-Bresse est ainsi polarisé par ces deux pôles extérieurs. L'évolution de l'aire urbaine Mâconnaise s'est faite plus rapidement sur le territoire de Bresse Val de Saône que l'agglomération de Bourg-en-Bresse dont l'influence est plus récente comme le montre la carte ci-dessus.

Depuis 2010, les deux tiers des communes du SCOT font partie intégrante des couronnes de ces deux grands pôles urbains. Les communes restantes étant multipolarisées.

Par ailleurs, l'analyse des densités du territoire illustre bien cette double influence des pôles extérieurs. Les communes en périphérie de Mâcon, situées sur la frange ouest du territoire, ont des densités comprises en moyenne entre 250 et 110 hab/km²[1]. En comparaison, la première couronne Mâconnaise se situe entre 300 et 125 hab/km². De la même manière, les communes du sud-est du territoire, en périphérie de Bourg-en-Bresse ont une densité comprise entre 160 et 110 hab/km², quand les communes de la première couronne de Bourg sont entre 350 et 125 hab/km². Une autre polarité, plus locale, se dessine au travers de l'analyse de la densité puisque l'unité Pont-de-Vaux / Gorrevod se distingue avec une densité entre 290 et 122 hab/km². Les autres communes, en position de deuxième ou troisième couronne, ont des densités plus faibles comprises entre 70 et 30 hab/km².

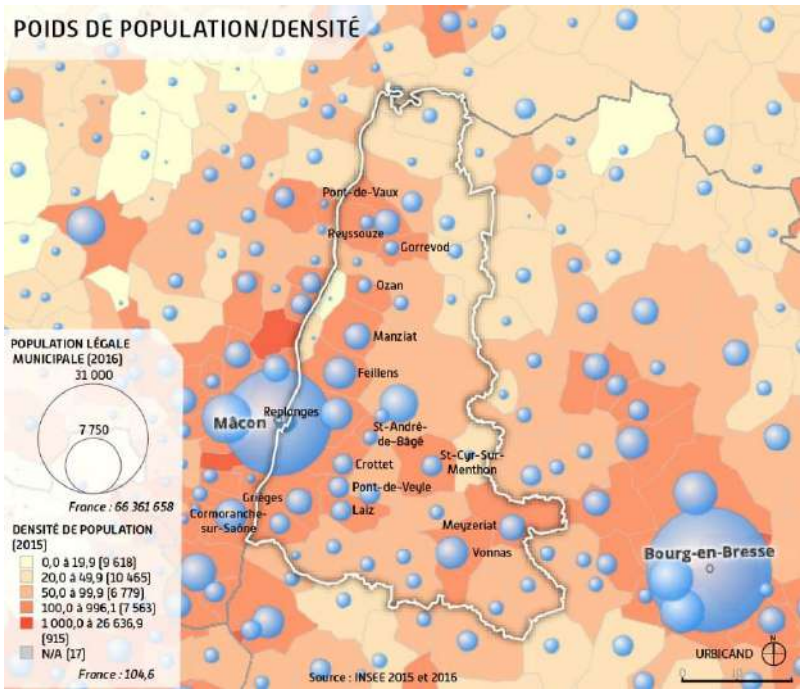

[1] Source : Densité de population en 2015, Observatoire des territoires

Mais les différences sont notables par rapport aux territoires ruraux du département du fait du linéaire structurant Mâcon / Bourg-en-Bresse.

Localement, le territoire s'organise autour de quelques petits pôles de proximité au sein du territoire, formés par les unités urbaines de Pont-de-Vaux (avec Gorrevod et Saint-Bénigne), Pont-de-Veyle (avec Laiz et Crottet), Vonnas et dans une moindre mesure l'ensemble de communes formé par Manziat, Feillens et Replonges.

Une croissance démographique plus forte qu'ailleurs…

Une croissance soutenue par le développement périurbain

Avec une population de 46 905 habitants en 2015, le territoire du SCOT est concerné par une dynamique positive depuis les années 1970, qui est liée à la dynamique du département de l'Ain et au desserrement des villes de Mâcon et de Bourg-en-Bresse.

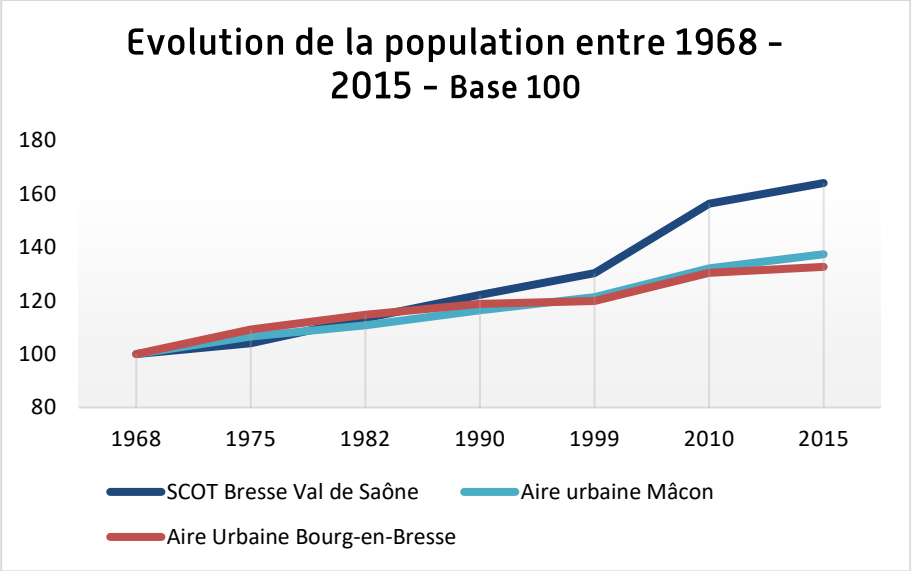

En effet, jusque dans les années 1990, la croissance démographique du SCOT suivait globalement celles des aires urbaines de Mâcon et de Bourg-en-Bresse avec un taux de variation annuel de la population du SCOT à +0,91% entre 1968 et 1990 contre +0,94% pour l'aire urbaine de Mâcon et +0,8% pour celle de Bourg-en-Bresse.

A partir des années 1990, la croissance démographique du SCOT va largement dépasser celle des aires urbaines et du département. Entre 1999 et 2010, le territoire du SCOT connait un gain de population de 7 442 habitants, soit 677 habitants par an.

Cela correspond à une variation annuelle moyenne de +1,7% tandis qu'elle se rapproche de 1% sur les autres territoires[2], excepté pour le Département de l'Ain qui insuffle une dynamique plus forte qu'ailleurs (+1,1% dans l'Ain contre +0,48% en France). Ceci s'explique par un solde migratoire plus important pour les communes de Bresse Val de Saône que pour les aires urbaines[3].

[2] +1% pour l'aire Mâconnaise et +0,8% pour l'aire Burgienne

[3] +1,8% de variation annuelle due au solde migratoire pour le SCOT contre +1,1% et +0,5% pour respectivement Mâcon et Bourg-en-Bresse.

	Taux de variation annuelle de la population	
	1999-2010	2010-2015
SCOT Bresse Val de Saône	**1,7%**	**1,0%**
Aire urbaine Mâcon	1,0%	0,9%
Aire Urbaine Bourg-en-Bresse	0,8%	0,3%
Ain	1,4%	1,1%
Saône-et-Loire	0,2%	0,0%
Auvergne-Rhône-Alpes	0,8%	0,8%
Bourgogne Franche-Comté	0,3%	0,1%

Tableau de comparaison de la variation annuelle de la population

INTERCOMMUNALITÉS	TAUX DE VARIATION ANNUELLE MOYEN 2010/2015
SCOT BVS	**+1,0%**
CA du Bassin de Bourg-en-Bresse	**+0,9%**
CC Val de Saône Centre	**+1,0%**
CC de la Dombes	**+0,6%**
CA Mâconnais-Beaujolais	**+0,3%**
CC Mâconnais-Tournugeois	**+0,0%**

Tableau de comparaison de la variation annuelle de la population par EPCI

Mais une croissance récente plus modérée

Depuis 2010, la croissance reste positive mais de manière plus modérée : un phénomène constaté tant à l'échelle départementale, qui passe de +1,4% à +1,1%, qu'à l'échelle des aires urbaines ou du territoire du SCOT qui passe de +1,7% à +1%. Ce ralentissement de la croissance est lié au solde migratoire moins soutenu que la période précédente (+0,6% entre 2010/2015 contre +1,8% entre 1999/2010). Le gain de population est de 2 215 habitants sur la période 2010-2015, soit 443 habitants par an.

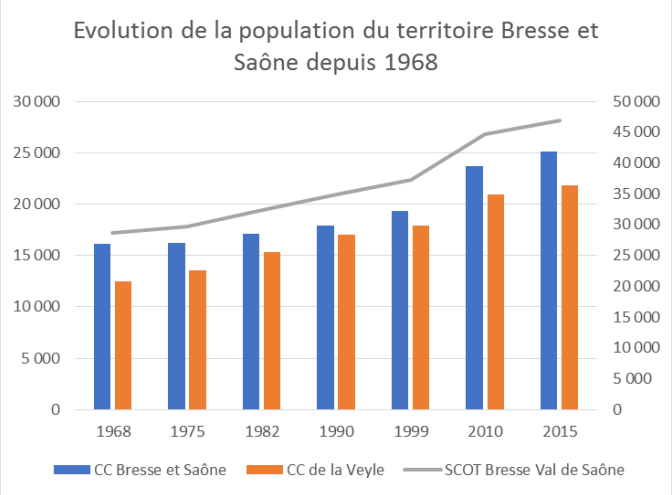

	Evolution 1999/2010			Evolution 2010/2015		
	taux de variation annuel moyen	*dû au solde naturel*	*dû au solde migratoire*	taux de variation annuel moyen	*dû au solde naturel*	*dû au solde migratoire*
SCOT BVS	**+1,7 %**	***+0,4 %***	***+1,8 %***	**+1%**	***+0,4%***	***+0,6%***
CC Bresse et Saône	**+1,9 %**	*+0,4 %*	*+2,1 %*	**+1,1%**	*+0,4%*	*+0,8%*
CC de la Veyle	**+1,5 %**	*+0,5 %*	*+1,4 %*	**+0,8%**	*+0,4%*	*+0,4%*

Tableau de comparaison de l'évolution de la population

Source : Insee, RGP 2015

A l'échelle des Communautés de Communes du SCOT, la Communauté de Communes Bresse et Saône (CCBS) a eu la plus forte croissance démographique avec un taux de variation annuel moyen de +1,9% entre 1999 et 2010 tandis que la Communauté de Communes de la Veyle (CCV) était à +1,5% ; toutes deux portées par le solde migratoire. Depuis 2010, le ralentissement de croissance est visible sur les deux intercommunalités, la CCBS restant le territoire le plus attractif.

Au sein des intercommunalités, un déséquilibre était constaté entre 1999 et 2010 puisqu'il s'agissait des communes rurales, globalement plus éloignées des aires urbaines qui connaissaient une très forte croissance démographique : +2,5% porté par le solde migratoire dans le secteur nord du territoire (dont Saint-Bénigne, Dommartin, Boz, Ozan, Chevroux, etc.) et +2% sur le secteur sud (dont Saint-Julien-sur-Veyle, Chanoz-Châtenay, etc.). A contrario, les communes les plus peuplées et denses avaient une croissance plus modérée entre +0,2 et 1%, à l'image de l'aire urbaine Mâconnaise : Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Bâgé-le-Châtel, Vonnas ou encore Replonges.

Entre 2010 et 2015, le ralentissement de la croissance est clairement visible sur une grande partie des communes du territoire. En dehors de quelques communes rurales qui conservent une croissance importante (Chanoz-Chatenay, Boissey, etc.), la majorité des communes voient leur croissance diminuer. Certaines communes comme Perrex et Asnières-sur-Saône perdent même de la population (une dizaine d'individus en moins).

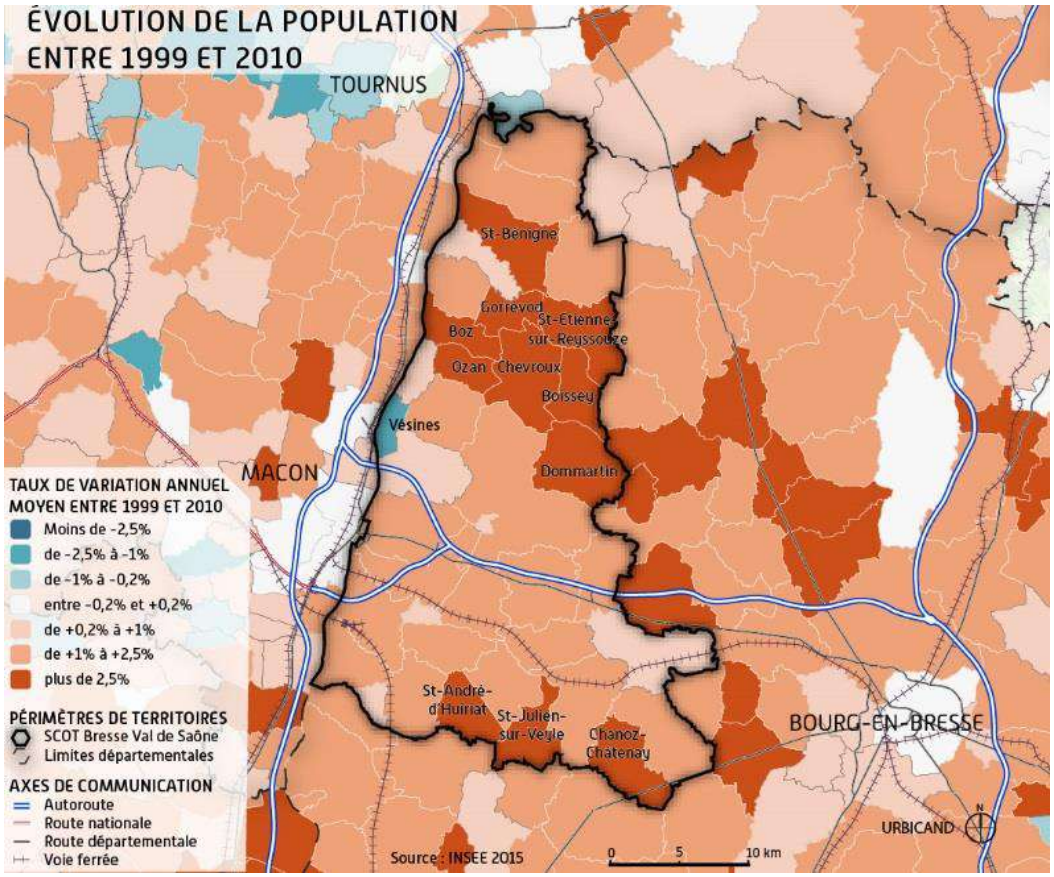

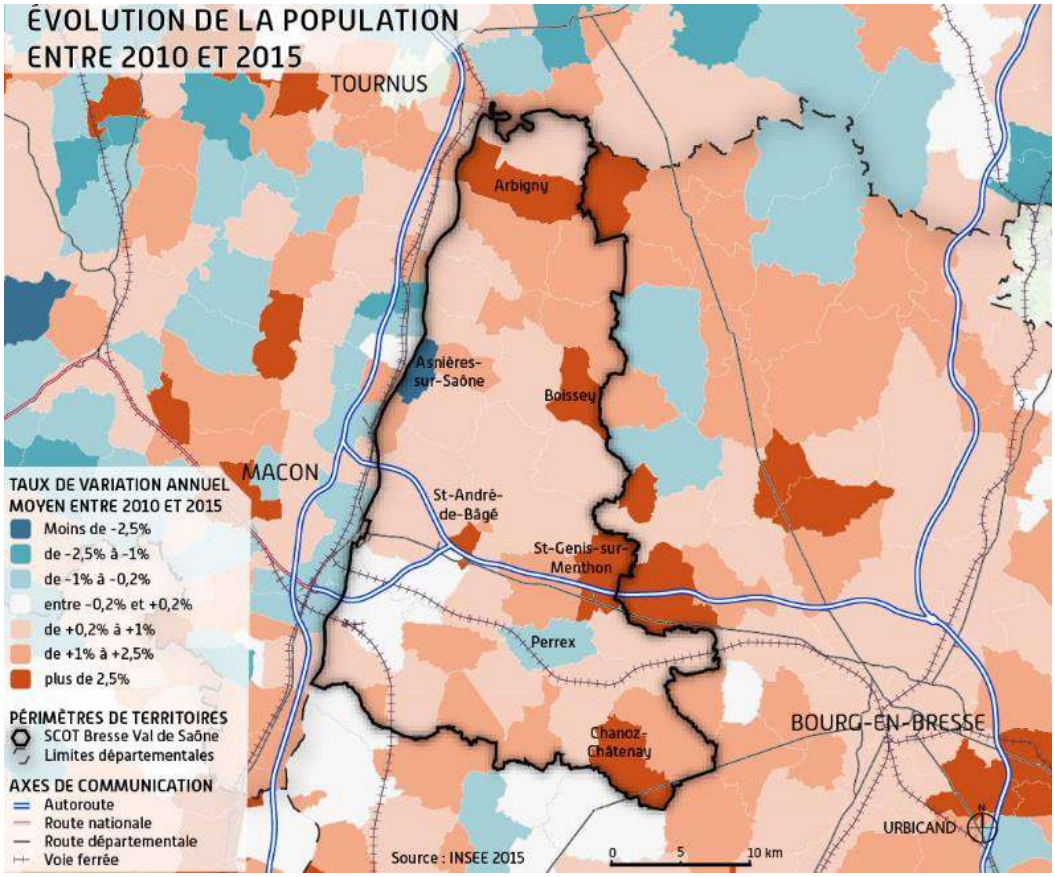

…portée par le solde migratoire qui se rééquilibre avec le solde naturel

La dynamique démographique, positive depuis 1968, est désormais alimentée de manière quasi-équilibrée par les soldes migratoires et naturels (+0,4 % pour le solde naturel, +1,8% pour le solde migratoire sur la période précédente).

En effet, sur la période 2010-2015, le ralentissement de la croissance est surtout lié au solde migratoire qui est moins soutenu que la période précédente, passant à l'échelle du SCOT de +1,8% entre 1999-2010 à +0,6% entre 2010-2015. Concernant la CC de la Veyle, les mouvements migratoires ont diminué jusqu'à atteindre le niveau des mouvements naturels, soit +0,4% entre 2010 et 2015.

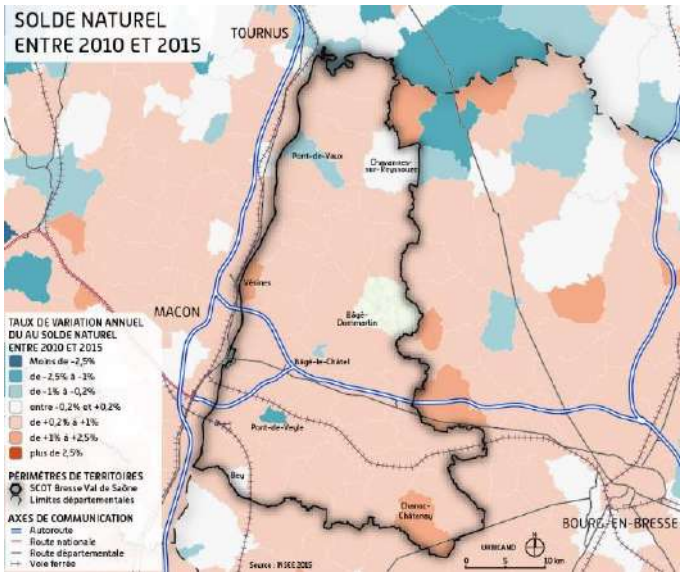

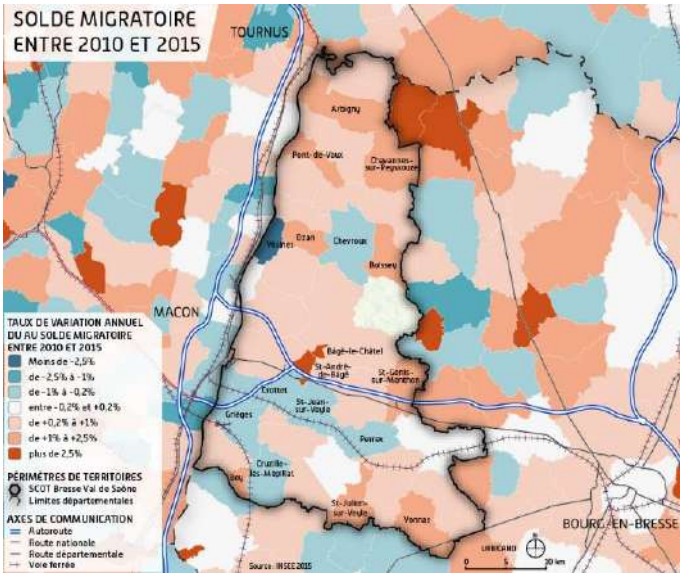

Sur la période 2010-2015 la majorité des communes est en position de croissance avec des mouvements naturels et migratoires positifs. Cependant des tendances démographiques se différencient tout de même à l'échelle du territoire :

- ⇨ Bâgé-le-Châtel et Pont-de-Vaux présentent une hausse de leur population, malgré un solde naturel négatif. Leur influence se maintient en partie par le desserrement de la ville de Mâcon (dont la croissance est négative depuis les années 2000), mais aussi par le niveau d'équipement-services voire d'emploi. Le solde migratoire est supérieur à celui des autres communes du territoire, y compris de la première couronne mâconnaise.
- ⇨ La croissance initialement forte sur les communes de la première couronne Mâconnaise connait un fort ralentissement. En particulier, le groupe de communes de Feillens, Manziat et Replonges affiche désormais un équilibre entre les mouvements migratoires et les mouvements naturels.
- ⇨ Les autres communes suivent la tendance générale c'est-à-dire une diminution de leur croissance due à la diminution du solde migratoire (Bâgé-Dommartin, Gorrevod, Saint-Bénigne, Replonges, Vonnas ont connu une diminution plus forte de leur solde migratoire à l'échelle de l'ensemble des communes du SCOT). Enfin, les communes de Pont-de-Veyle et de Crottet présentent une stabilité de leurs populations.

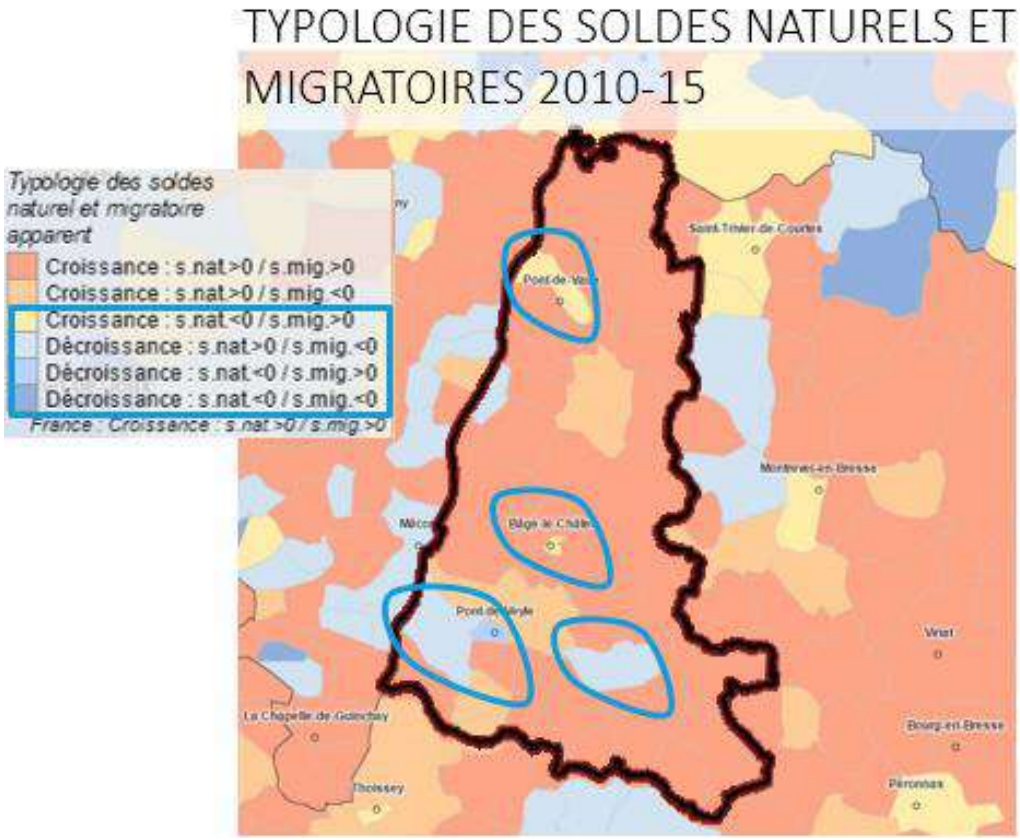

	1999 - 2010			2010-2015		
	Global	Mvts Naturels	Mvts Migratoires	Global	MTVS Naturels	Mvts Migratoires
CC Bresse et Saône	**1,9%**	**0,4%**	**2,1%**	**1,1%**	**0,4%**	**0,8%**
UU Bâgé-Dommartin	2,2%	0,6%	2,4%	1,5%	0,5%	1,0%
dont Bâgé-Dommartin	*2,6%*	*0,9%*	*2,4%*	*0,9%*	*0,7%*	*0,2%*
dont Bâgé-le-Châtel	*0,4%*	*-0,1%*	*1,6%*	*2,5%*	*-0,4%*	*2,9%*
dont Saint-André-de-Bâgé	*2,1%*	*0,4%*	*3,3%*	*3,3%*	*0,7%*	*2,7%*
UU Pont-de-Vaux	1,9%	0,0%	2,4%	1,1%	-0,2%	1,3%
dont Pont-de-Vaux	*0,9%*	*-0,4%*	*1,6%*	*0,8%*	*-0,9%*	*1,7%*
dont Gorrevod	*3,3%*	*0,5%*	*3,5%*	*1,3%*	*0,7%*	*0,6%*
dont Saint-Bénigne	*3,2%*	*0,6%*	*3,5%*	*1,4%*	*0,5%*	*0,9%*
Feillens	0,5%	0,3%	0,7%	0,8%	0,3%	0,5%
Manziat	1,7%	0,6%	1,5%	0,7%	0,4%	0,3%
Replonges	1,9%	0,5%	2,0%	1,0%	0,5%	0,4%
Reste des communes rurales - CCBS	2,3%	0,5%	2,6%	1,3%	0,5%	0,8%
CC de la Veyle	**1,5%**	**0,5%**	**1,4%**	**0,8%**	**0,4%**	**0,4%**
Vonnas	1,3%	0,3%	1,5%	1,0%	0,4%	0,6%
UU Pont-de-Veyle	1,1%	0,3%	1,0%	0,3%	0,0%	0,4%
dont Pont-de-Veyle	*0,6%*	*-0,2%*	*0,8%*	*0,0%*	*-1,0%*	*1,0%*
dont Crottet	*1,4%*	*0,5%*	*1,0%*	*0,0%*	*0,5%*	*-0,5%*
dont Laiz	*1,2%*	*0,8%*	*1,1%*	*1,2%*	*0,5%*	*0,7%*
Reste des communes rurales - CCV	1,6%	0,5%	1,6%	0,9%	0,6%	0,3%
SCOT Bresse Val de Saône	**1,7%**	**0,4%**	**1,8%**	**1,0%**	**0,4%**	**0,6%**

Tableau de comparaison de l'évolution des soldes naturels et migratoires

1.2. UNE ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE POSITIVE EN LIEN AVEC L'ATTRACTIVITE MACONNAISE

Des flux surtout départementaux

Le territoire Bresse Val de Saône connaît une migration résidentielle positive avec davantage d'emménagements dans le territoire que de déménagements. Sur la période de 2012 à 2015, le périmètre du SCOT a accueilli 7 028 nouveaux arrivants en provenance de l'extérieur quand 5 517 résidents quittaient le territoire (soit un rapport de 56% d'arrivées contre 44% de départs). Ces migrations résidentielles sont principalement en lien avec l'attractivité de l'Ain et celle de Mâcon.

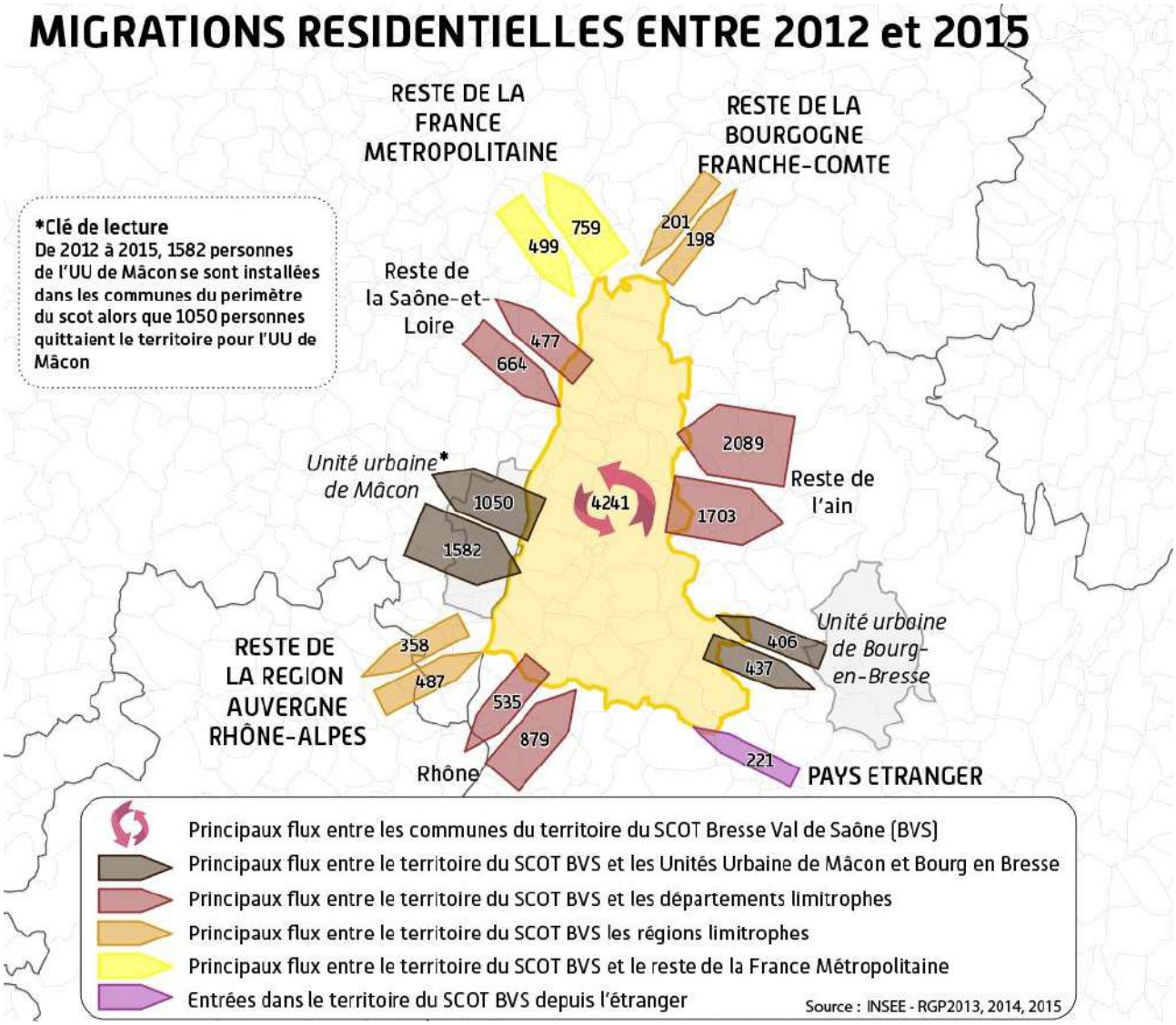

Les échanges (7 029 entrées dans le territoire depuis une commune extérieure et 5 518 sorties vers une commune extérieure au SCOT) se font :

- en premier lieu avec le département de l'Ain qui comptabilise le plus de flux sur le territoire ;
- suivi en second lieu par l'unité urbaine de Mâcon : 1 582 arrivants depuis l'unité urbaine de Mâcon viennent dans le territoire du SCOT (soit 22,5% des entrants) quand 1 050 résidents en partent, soit 19% des sortants.
- En troisième lieu, des échanges plus modérés se font avec les autres départements limitrophes : 879 entrées depuis le Rhône et 664 depuis la Saône-et-Loire (soit respectivement 12,5% et 9% des entrants).

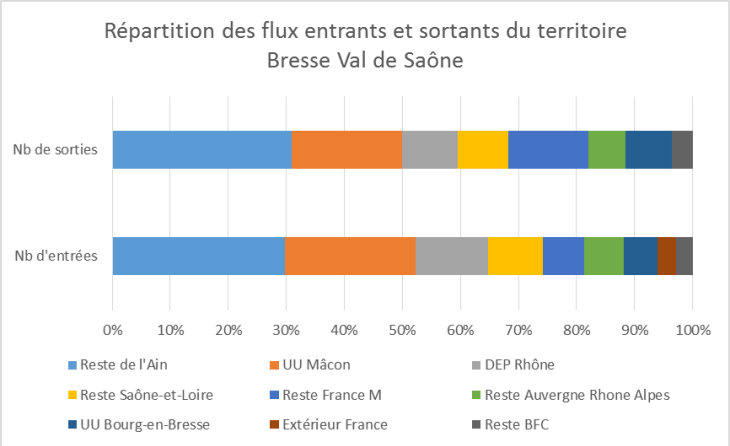

Des échanges se font également avec l'unité urbaine de Bourg-en-Bresse mais de manière moins significative (406 entrées soit à peine 5,8% des entrants) bien après les départements limitrophes. Toutefois, le nombre de sortants reste assez similaire entre l'unité urbaine de Bourg-en-Bresse et le Rhône ou la Saône-et-Loire : 437 sorties vers l'unité urbaine soit 8% des sortants, tandis que le Rhône compte 9,7% des sortants et la Saône-et-Loire 8,6% des sortants.

Origine / destination	Flux entrant dans le territoire du SCOT	Flux sortant du territoire du SCOT
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	2 090	1 267
CA du Bassin de Bourg-en-Bresse	1 076	1 152
CC de la Dombes	683	219
Métropole de LYON	617	353
CC Mâconnais - Tournugeois	151	74
CC Val de Saône Centre	151	295
CC Saône-Beaujolais	130	51
CA Le Grand Chalon	116	101
CC Terres de Bresse	15	111
Autres EPCI de France	Moins de 100 entrées	Moins de 100 sorties

Tableau des flux entrants et sortants selon par EPCI *- Source : INSEE, RPG 2013, 2014, 2015*

Par ailleurs, le cumul des emménagements et déménagements met en avant les principaux territoires limitrophes qui échangent avec le territoire du SCOT. On constate que 30% des entrants dans le territoire du SCOT proviennent de la CA Mâconnais Beaujolais Agglomération. En seconde position se retrouve la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse dont proviennent 15% des entrants : à différencier avec l'unité urbaine de Bourg-en-Bresse dont la délimitation géographique est différente (406 entrées depuis l'UU de Bourg-en-Bresse recensées et 1 076 entrées depuis la CA du Bassin de Bourg-en-Bresse qui comprend nettement plus de communes). Concernant le flux sortant, 23% des résidents du SCOT partent pour la CA du Mâconnais Beaujolais et 21% pour l'Agglomération de Bourg-en-Bresse. Le territoire du SCOT exerce une certaine attractivité sur la Communauté de Communes de la Dombes (dont les communes de Neuville-les-Dames) et la Métropole Lyonnaise puisque respectivement 9,7% et 8,8% des entrants viennent de ces territoires. A l'inverse, concernant les flux sortants, la métropole Lyonnaise attire 6,4% des flux sortants, correspondant principalement aux étudiants.

Un territoire attractif pour les jeunes ménages et les familles des unités urbaines de Mâcon et, dans une moindre mesure, de Bourg-en-Bresse

Entre 2012 et 2015 selon l'INSEE, le territoire du SCOT attire une grande majorité d'actifs qui travaillent dans les pôles d'emploi extérieurs : (51% de bi-actifs[4] et 21% dont une seule personne a un emploi) dont une part importante de familles avec enfants. Le territoire est très attractif pour les couples, notamment pour les couples avec enfants qui représentent plus de la moitié des entrants sur le territoire : 3 597 couples avec enfants et 1747 couples sans enfants accueillis. Ils se sont principalement tournés vers les communes rurales et petits bourgs comme Feillens, Replonges, Crottet et Manziat pour la frange mâconnaise, Mézériat et Chaveyriat pour la frange burgienne.

A contrario, le territoire semble moins attractif pour les personnes seules et familles monoparentales puisque 10% des entrants seulement sont des personnes seules, 8% des familles monoparentales. Les personnes âgées sont très faiblement représentées : 9% des entrants. Ce type de ménages se dirige essentiellement vers les bourgs urbains du territoire dont Vonnas (137 personnes seules sur 568 personnes accueillies). Feillens attire aussi des personnes seules et familles monoparentales du fait de sa proximité avec Mâcon (sur 421 entrées, 60 personnes seules et 61 familles monoparentales).

Enfin, les catégories socio-professionnelles des entrants sont réparties équitablement entre ouvriers, employés et professions intermédiaires. Ce modèle est quasiment similaire selon l'origine des entrants : unité urbaine de Mâcon, le reste du département de l'Ain ou encore l'unité urbaine de Bourg-en-Bresse.

Le desserrement de Mâcon se traduit par une majorité de flux entrants dans les communes de première couronne de l'aire urbaine Mâconnaise : Feillens, Replonges, Crottet qui accueillent une majorité de couples avec enfants. Suivi des communes voisines telles que Manziat, Pont-de-Veyle, Pont-de-Vaux, Bâgé-Dommartin mais également Vonnas qui est multipolarisée avec Bourg-en-Bresse. D'autres flux entrants dont l'origine est l'UU de Mâcon sont perceptibles sur des communes plus éloignées et rurales comme Chavannes-sur-Reyssouze ou Saint-Jean-sur-Reyssouze.

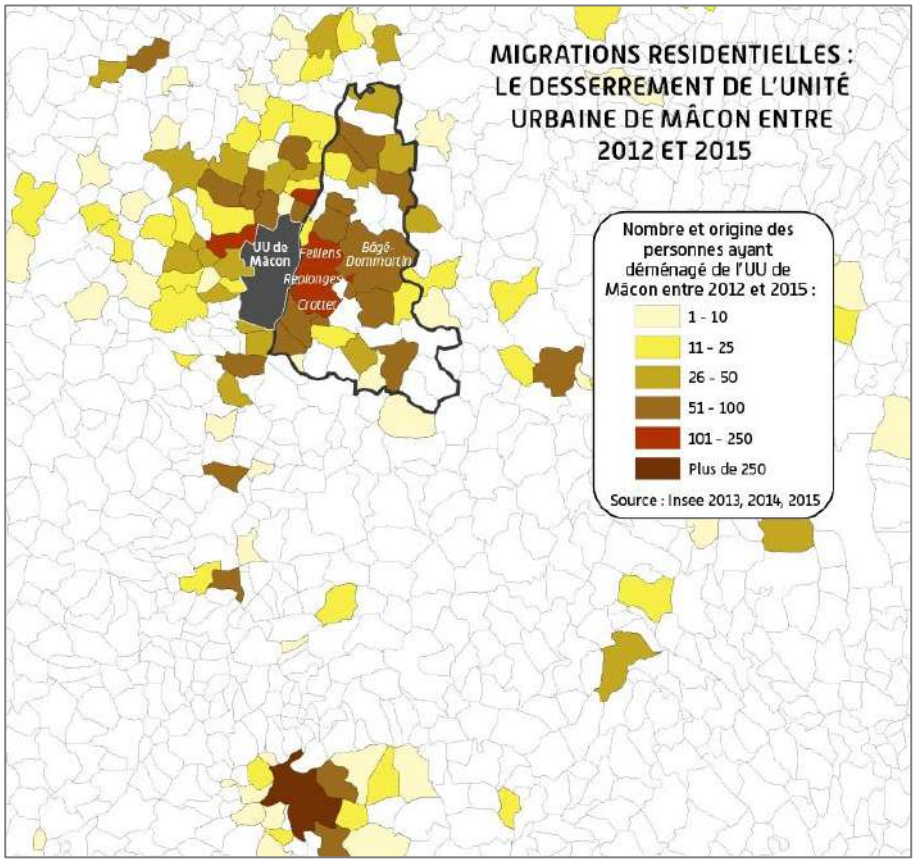

[4] Familles dont les deux personnes du couple ont un emploi

L'unité urbaine de Bourg-en-Bresse connaît un desserrement moins important et qui impacte uniquement les communes du sud-est du territoire, avec une forte attractivité pour Mézériat, Vonnas, puis Chaveyriat. Les personnes accueillies sont majoritairement jeunes (les parts 30-39 ans, moins de 14 ans et 25-29 ans sont les plus représentés) et des couples avec enfants. Mézériat a accueilli quasiment autant de couples avec enfants que Vonnas (avec respectivement 252 et 256 entrées), ils représentent ainsi 65% des entrants à Mézériat et 45% à Vonnas. Ramené aux nombres d'entrées, Chaveyriat a également accueilli de nombreux couples avec enfants (77% des entrants soit 208 couples avec enfants).

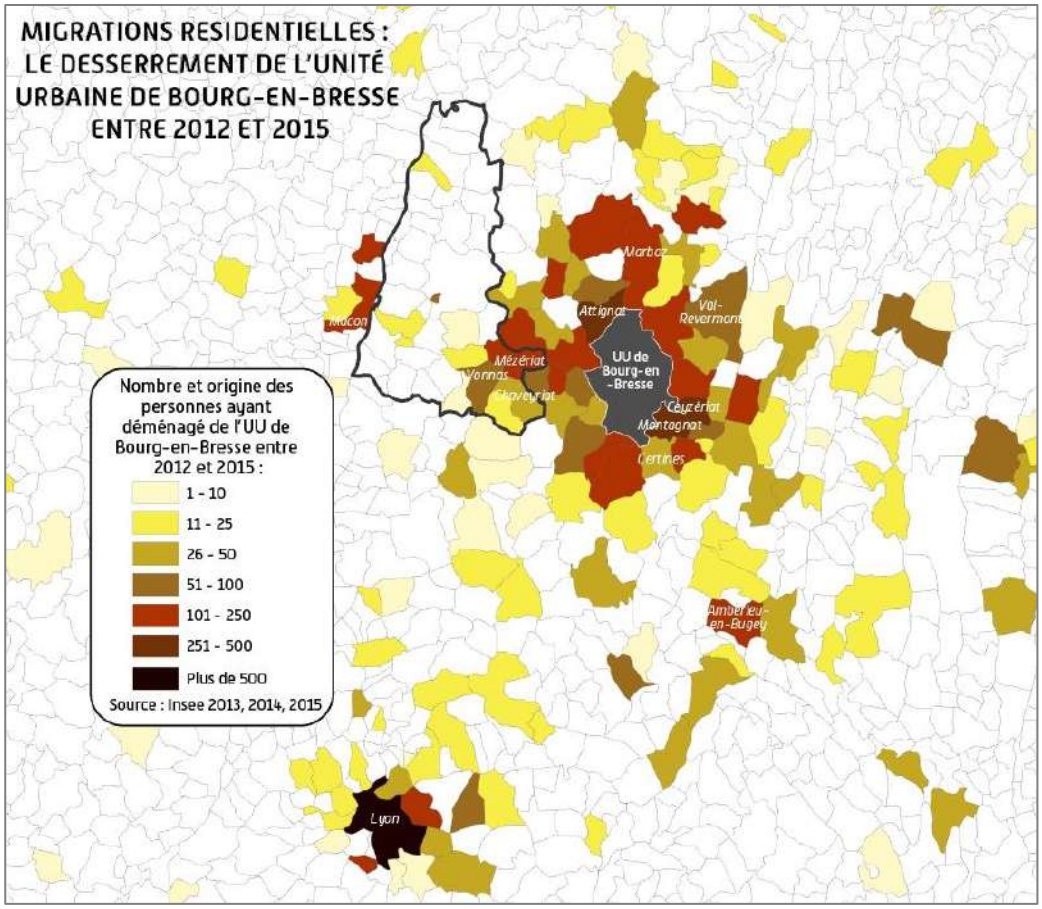

De la même manière que pour les entrants, les personnes quittant le territoire du SCOT vers une commune extérieure ont des profils assez similaires selon leur destination :

- Une part non négligeable des sortants concerne les jeunes de 15 à 24 ans qui quittent massivement le territoire, ce qui s'explique par la poursuite du parcours de formation (études supérieures, formations professionnelles) et la recherche du premier emploi. Ils représentent 27% des sortants vers l'unité urbaine Mâconnaise et 36% des sortants vers Bourg-en-Bresse.

- Les petits ménages ont tendance à quitter le territoire : 1305 départs de personnes seules pour seulement 611 arrivées. Les familles monoparentales sont également plus nombreuses à quitter le territoire qu'à y venir s'installer : 737 départs pour 525 arrivées.

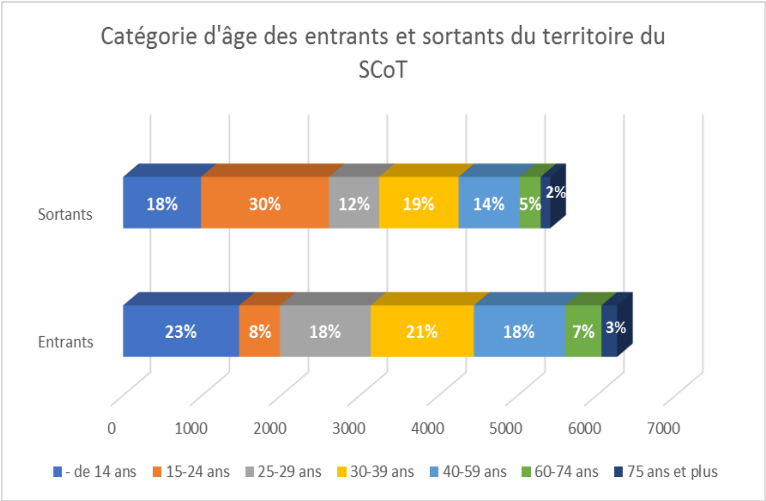

- Les jeunes ménages (les 25-30 ans) restent sur le territoire tandis que les 30-39 ans sont plus représentés parmi les sortants (excepté ceux qui se dirigent vers Bourg-en-Bresse où les 40-49 ans sont aussi bien représentés).

flux externes (sortants)	Personnes seules	Familles monoparentales	Couples sans enfants	Couples avec enfants
CC Bresse et Saône	**623**	**330**	**508**	**726**
Pont-de-Vaux	74	47	91	81
Gorrevod	42	30	24	74
Bâgé-Dommartin	95	45	93	146
Feillens	44	61	78	98
Replonges	102	75	2	124
Reste des communes rurales	267	73	220	204
CC de la Veyle	**682**	**407**	**550**	**1015**
Vonnas	137	4	70	180
Pont-de-Veyle	87	0	62	87
Mézériat	77	141	101	234
Saint-Cyr-sur-Menthon	46	44	79	33
Cruzilles-lès-Mépillat	16	0	20	133
Perrex	35	0	28	110
Reste des communes rurales	285	219	190	238
SCOT Bresse Val de Saône	**1305**	**737**	**1058**	**1741**

Tableau de répartition des flux sortants selon le type de ménages

flux externes (entrants)	Personnes seules	Familles monoparentales	Couples sans enfants	Couples avec enfants
CC Bresse et Saône	**282**	**244**	**879**	**1718**
Pont-de-Vaux	75	45	60	388
Bâgé-Dommartin	23	0	136	135
Bâgé-le-Châtel	45	0	60	135
Feillens	61	60	196	105
Replonges	30	0	75	194
Manziat	0	0	36	194
Chavannes-sur-Reyssouze	0	86	0	85
Reste des communes rurales	*89*	*63*	*532*	*786*
CC de la Veyle	**330**	**281**	**868**	**1779**
Vonnas	137	59	117	256
Pont-de-Veyle	48	60	36	107
Crottet	10	8	52	225
Laiz	10	0	96	50
Mézériat	35	62	40	252
Chaveyriat	12	25	24	208
Biziat	5	0	30	186
Saint-Julien-sur-Veyle	0	0	79	96
Saint-Cyr-sur-Menthon	13	10	87	95
Chanoz-Châtenay	0	58	87	29
Reste des communes rurales	*189*	*90*	*716*	*710*
SCOT Bresse Val de Saône	**611**	**525**	**1747**	**3497**

Tableau de répartition des flux entrants selon le type de ménages

Les mobilités résidentielles internes

Entre 2012 et 2015, la Communauté de Communes Bresse et Saône (CCBS) semble plus attractive que la CC de la Veyle puisque la CCBS accueille plus de nouveaux arrivants qu'il n'y a de départs tandis que la CCV fonctionne à l'inverse.

A l'échelle du territoire, les communes de Pont-de-Veyle, Pont-de-Vaux, Feillens, Bâgé-le-Châtel, Replonges, Crottet et Grièges sont celles ayant généré le plus d'emménagements en 4 ans (allant de 5% des entrées pour Grièges à 8% d'entrées pour Pont-de-Veyle). Les communes ayant généré le plus de déménagements en 4 ans sont Pont-de-Veyle, Feillens, Bâgé-Dommartin, Pont-de-Vaux, Replonges et Vonnas (entre 5,5% de sorties pour Vonnas et 10% des sorties pour Pont-de-Veyle).

En comparant les entrées des communes ayant eu les plus fortes mobilités résidentielles, deux types de profils se distinguent :

- ⇨ Pont-de-Veyle et Pont-de-Vaux dont les nouveaux arrivants sont majoritairement des ménages de petite taille : des personnes âgées (27% de 75 ans et plus sur Pont-de-Veyle et 28% sur Pont-de-Vaux parmi les nouveaux arrivants) suivies des 15-24 ans et 30-39 ans. Les ménages sont principalement des personnes seules ou vivant en dehors d'un logement ordinaire (résidence senior par exemple). Les familles monoparentales sont également bien représentées à 18% des entrées sur Pont-de-Veyle. Parmi les arrivants, 40% sont sans activité professionnelle à Pont-de-Veyle, 25% sont des ouvriers et 22% des employés. La part des employés à Pont-de-Vaux est la plus importante à 30% avec 20% d'ouvriers et 21% sans activité professionnelle cependant les catégories socioprofessionnelles accueillies sont les mêmes.

- ⇨ Vonnas, Replonges et Feillens qui accueillent principalement des jeunes biactifs (couple avec un voire deux emplois). La classe ouvrière est bien représentée dans chaque commune (19% des arrivants à Vonnas, 35% à Feillens et 21% à Replonges) avec toutefois quelques différences notamment à Vonnas et à Replonges qui accueillent une majorité de professions intermédiaires (respectivement 28% et 23%). Les personnes sans activité professionnelle représentent entre 23 et 30%, ce qui coïncide avec le nombre de couples mono-actifs. Feillens a la particularité d'avoir 35% de familles monoparentales parmi ses nouveaux arrivants.

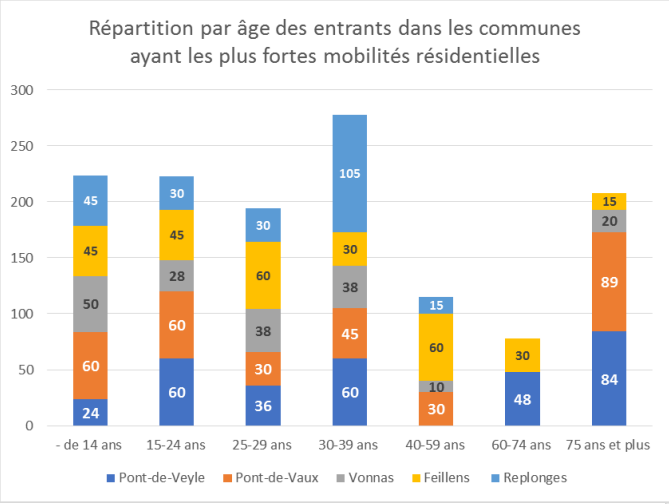

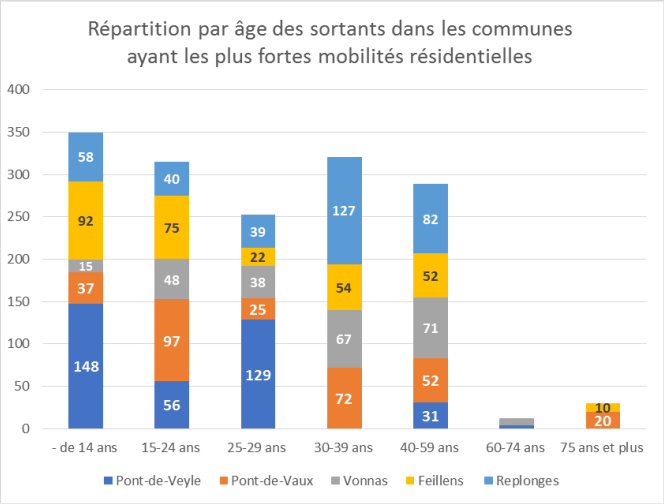

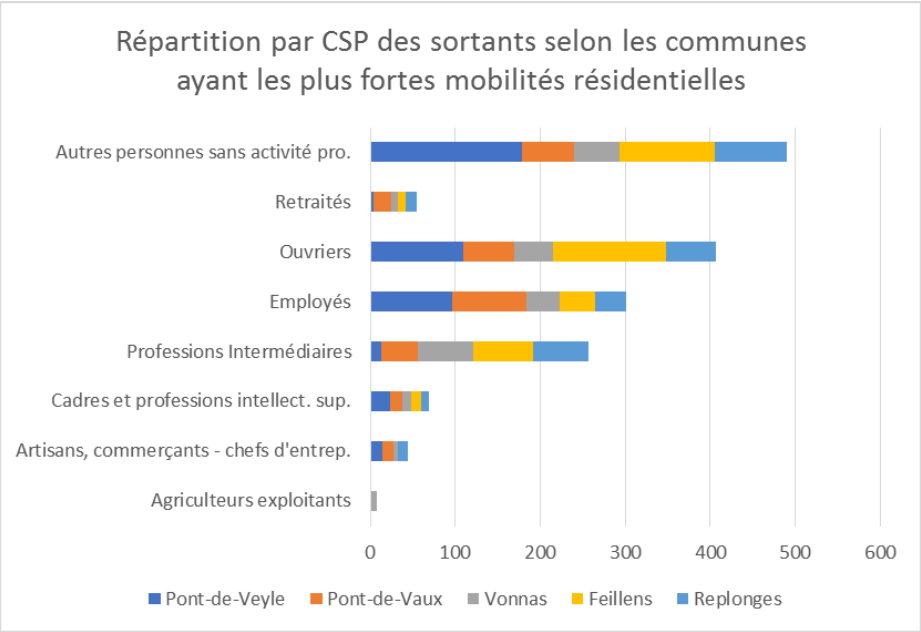
Répartition par CSP des sortants selon les communes ayant les plus fortes mobilités résidentielles
Autres personnes sans activité pro.
Retraités
Ouvriers
Employés
Professions Intermédiaires
Cadres et professions intellect. sup.
Artisans, commerçants - chefs d'entrep.
Agriculteurs exploitants
0
100
200
300
400
500
600
Pont-de-Veyle
Pont-de-Vaux
Vonnas
Feillens
Replonges

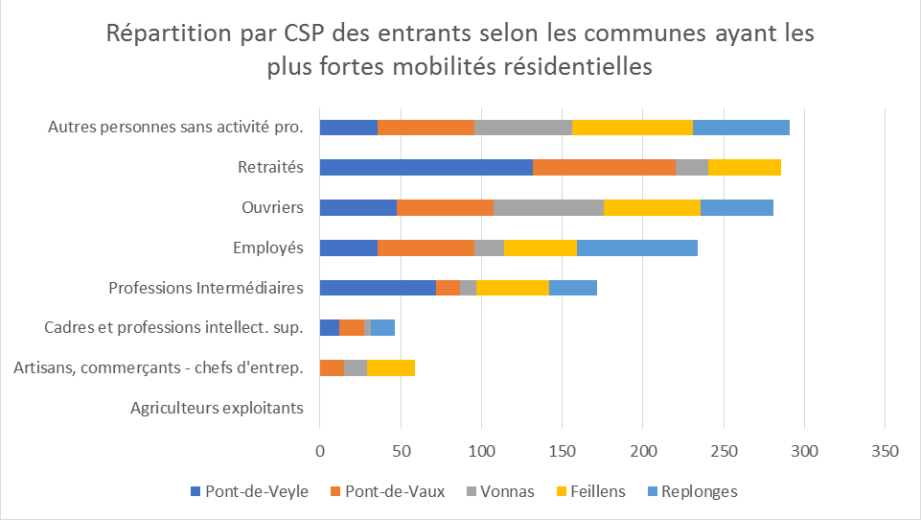
Répartition par CSP des entrants selon les communes ayant les plus fortes mobilités résidentielles
Autres personnes sans activité pro.
Retraités
Ouvriers
Employés
Professions Intermédiaires
Cadres et professions intellect. sup.
Artisans, commerçants - chefs d'entrep.
Agriculteurs exploitants
0
50
100
150
200
250
300
350
Pont-de-Veyle
Pont-de-Vaux
Vonnas
Feillens
Replonges

	Personnes seules		Familles monoparentales		Couples sans enfants		Couples avec enfants	
	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants	Entrants	Sortants
CC Bresse et Saône	**276**	**284**	**425**	**445**	**472**	**522**	**913**	**953**
Pont-de-Vaux	105	16	30	15	0	59	104	193
Gorrevod	0	12	0	45	0	**78**	**90**	76
Bâgé-le-Châtel	30	18	**195**	10	0	0	0	0
Bâgé-Dommartin	33	19	0	12	**110**	30	8	**214**
Feillens	0	62	105	135	60	80	105	102
Replonges	0	27	0	79	60	54	165	121
Manziat	24	0	0	30	24	0	**134**	47
Chavannes-sur-Reyssouze	0	10	0	0	73	30	**98**	0
Reste des communes rurales	*103*	*193*	*165*	*259*	*202*	*220*	*471*	*298*
CC de la Veyle	**248**	**239**	**359**	**339**	**349**	**299**	**881**	**841**
Vonnas	14	16	10	0	64	90	107	120
Pont-de-Veyle	72	45	60	68	48	26	47	267
Crottet	26	27	91	4	0	16	86	**132**
Saint-Cyr-sur-Menthon	8	27	8	42	10	15	**89**	64
Laiz	42	15	0	0	12	48	**134**	78
Grièges	30	20	30	78	30	34	**121**	0
Reste des communes rurales	*82*	*126*	*159*	*192*	*314*	*153*	*439*	*330*
SCOT Bresse Val de Saône	**254**		**784**		**821**		**1794**	

Tableau de répartition des entrants et sortants entre les communes du SCOT (flux internes) selon le type de ménages

1.3. DES EVOLUTIONS STRUCTURELLES MARQUEES

Les premiers signes de vieillissement de la population

La population du SCOT Bresse Val de Saône subit une évolution structurelle similaire à celle du Département.

La distribution des âges du territoire du SCOT suit globalement celle du département de l'Ain avec toutefois une part de personnes âgées légèrement plus importante. La population apparaît toutefois plus jeune que celle de l'Aire urbaine Mâconnaise (excepté pour les 15-29 ans).

Ainsi, la population est plutôt jeune avec un indice de jeunesse de 1,06 habitants de moins de 20 ans pour un habitant de plus de 60 ans (supérieur à la moyenne nationale de 0,99). On notera néanmoins une stabilité des moins de 30 ans depuis 2010, une baisse importante de 30-44 ans (après une forte hausse sur la période précédente) et une augmentation du nombre de retraités (60-74 ans) indiquant des premiers signes de vieillissement du territoire.

26% de la population du SCOT ont moins de 20 ans (soit 12 266 habitants)

25% de plus de 60 ans (soit 11 551 habitants)

A l'échelle des EPCI, l'évolution de la part des personnes âgées est à peu près similaire, la CCBS ayant gagné 765 personnes de plus de 75 ans entre 1999 et 2015 et la CCV 666 personnes du même âge. Les migrations résidentielles montrent à peu près le même phénomène avec 576 personnes entrantes[5] dans la CCBS de plus de 60 ans et 540 personnes entrantes dans la CCV. Les signes de vieillissement apparaissent plus particulièrement à l'échelle des communes. Les bourgs urbains de Pont-de-Vaux, de Pont-de-Veyle et de Vonnas sont les plus vieillissants et attirent le plus de personnes âgées : 174 personnes entrantes[6] à Pont-de-Vaux de plus de 60 ans, 156 pour Pont-de-Veyle et 117 pour Vonnas. Les bourgs de Feillens et Bâgé-Dommartin sont également attractifs pour les personnes âgées puisqu'ils ont accueillis respectivement 90 et 63 personnes de plus de 60 ans d'après les migrations résidentielles. A l'inverse, les communes plus rurales de Chevroux, Boissey, Ozan, Chaveyriat et Boz ont tendance à rajeunir (quasiment aucun accueil de personnes âgées par exemple sur ces territoires).

[5] Personnes provenant soit de l'extérieur du SCOT soit d'une commune du territoire

[6] Idem.

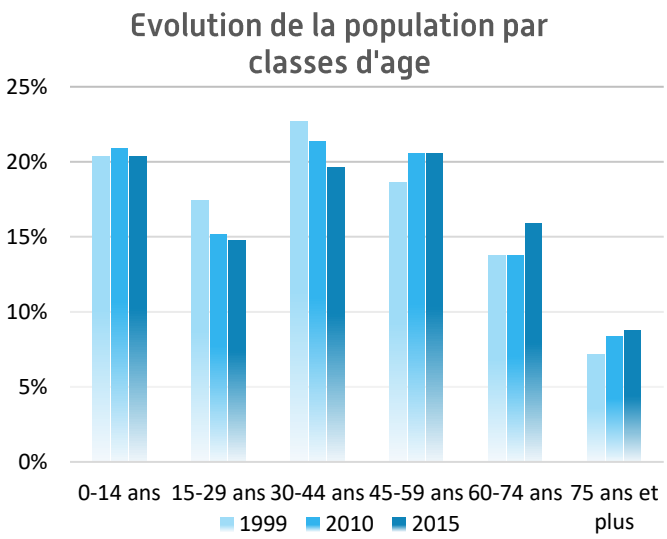
Evolution de la population par classes d'age
25%
20%
15%
10%
5%
0%
0-14 ans
15-29 ans
30-44 ans
45-59 ans
60-74 ans
75 ans et plus
1999
2010
2015

LES ENJEUX DU VIEILLISSEMENT
L'habitat
Adaptation et adaptabilité des logements
• Programmes de travaux et d'adaptation
• Réalisation de diagnostic personnalisés
• Actions de communication, d'incitation et de sensibilisation
Diversification de l'offre d'habitat intermédiaire
• Mise en place de formes d'habitats variés
Accompagnement des parcours résidentiels
• Diffusion, communication et information sur les offres de logements
• Accompagnement à la mobilité résidentielle
Les services
Maintien et développement des services à la population
• Services publics et commerces locaux
• Santé et Transport
Diversification et adaptation des services à domicile
• Réponse aux besoins et attentes variés
• Soutien et reconnaissance des services de qualité
Accès aux services pour tous
• Coordination des acteurs et détection des situations d'isolement
• Soutien financier pour l'accès de tous aux services
La vie sociale
Multiplication et diversification des liens sociaux
• Liens sociaux et intergénérationnels de proximité
• Vie associative et implication civique
• Culture et loisirs
Accompagnement et promotion du bien vieillir
• Prévention, accompagnement personnel et écoute pour les plus fragiles
• Reconnaissance et aide aux aidants familiaux
Accès à la vie sociale pour tous
• Coordination des acteurs et détection des situations d'isolement
• Soutien financier pour l'accès de tous aux loisirs

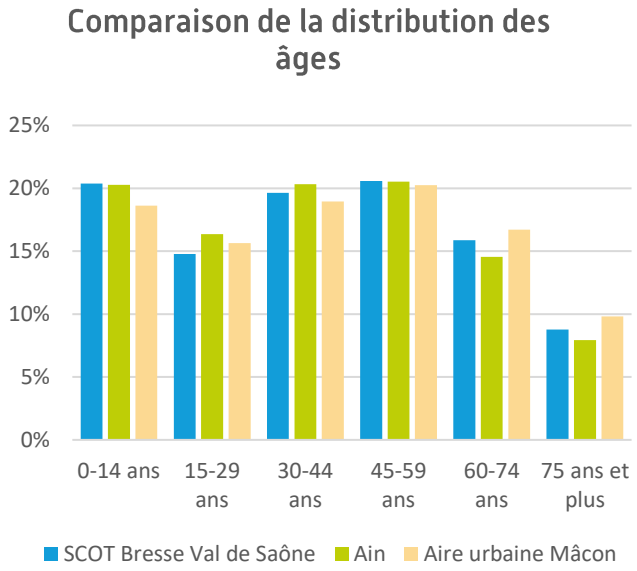
Comparaison de la distribution des âges
25%
20%
15%
10%
5%
0%
0-14 ans
15-29 ans
30-44 ans
45-59 ans
60-74 ans
75 ans et plus
SCOT Bresse Val de Saône
Ain
Aire urbaine Mâcon

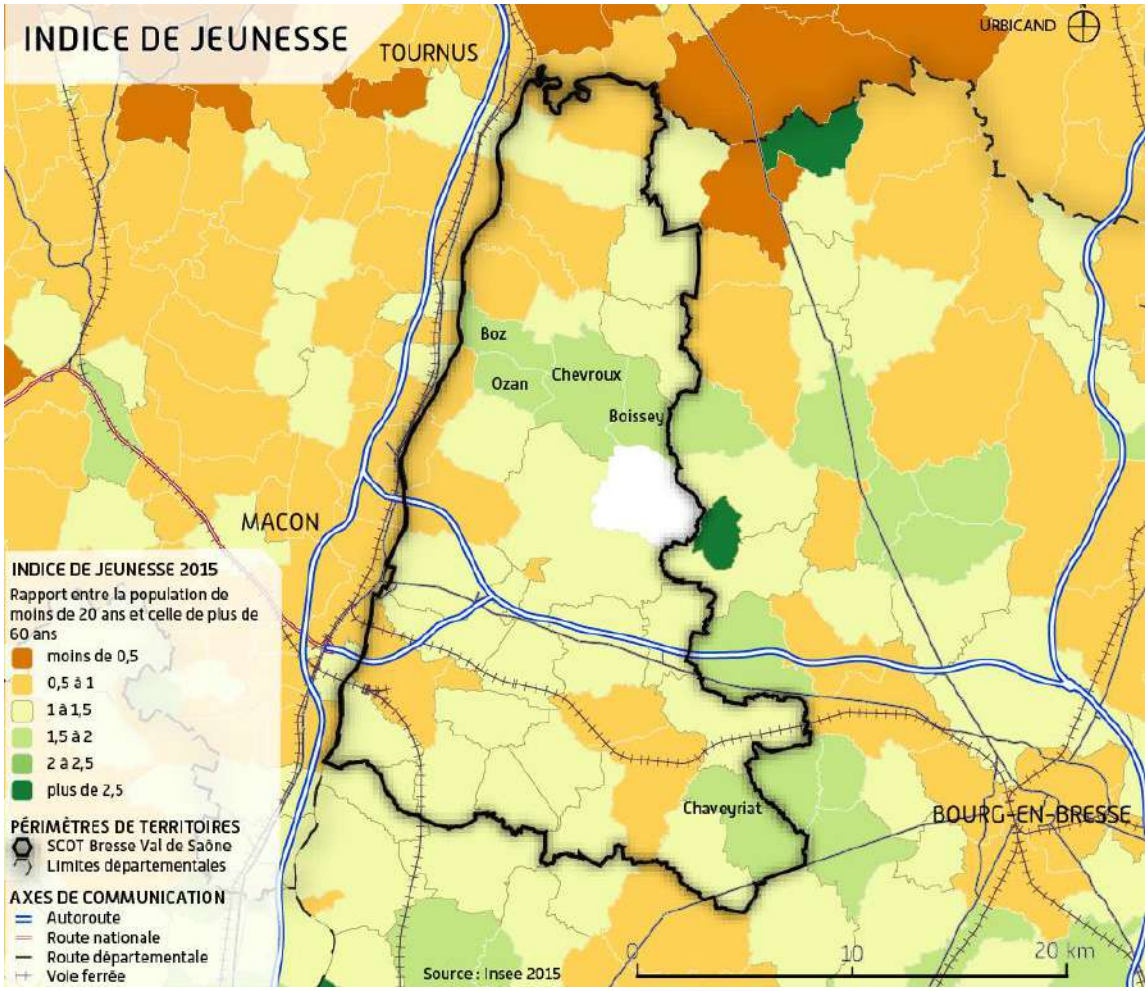

Une diminution de la taille des ménages

La diminution de la taille des ménages est un phénomène généralisé en France : le nombre de ménages tend à évoluer plus vite que la population. Ce phénomène s'explique par deux facteurs :

- La décohabitation des ménages par le divorce, par des familles moins nombreuses ou monoparentales entraîne une croissance du nombre de ménages.
- Le vieillissement de la population générant plus de personnes seules l'explique également.

Ainsi, la taille moyenne des ménages au sein du territoire Bresse Val de Saône est de 2,4 personnes par ménage en 2015. Malgré une baisse continue observée depuis les années 70, la taille des ménages du territoire reste supérieure aux moyennes supra territoriales : 2,4 dans l'Ain et 2,1 en Saône-et-Loire.

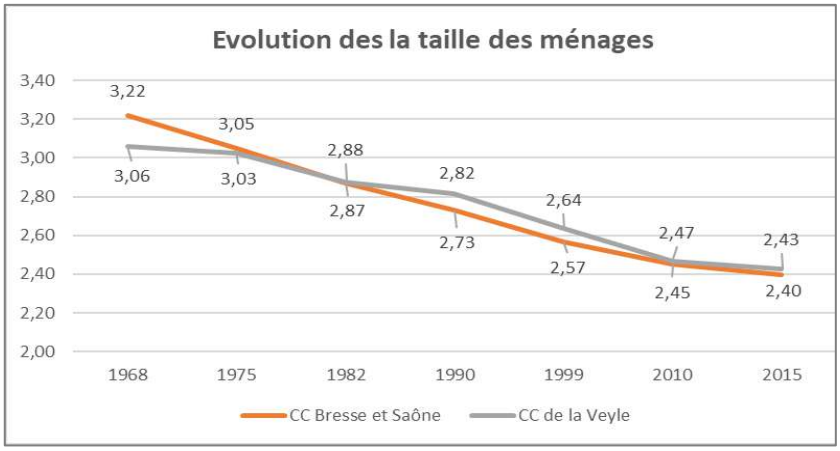

La réduction de la taille des ménages traduit les évolutions démographiques récentes

La majorité des communes conserve ou confirme un profil familial, avec une taille de ménage supérieure à la moyenne[7] : les communes rurales ont ainsi accueilli une majorité de jeunes ménages dont des couples avec enfants (Chevroux, Boissey, Arbigny, Chaveyriat, Cormoranche-sur-Saône, etc.). Les couples avec enfants représentent 40% des ménages en 2015, soit 10 points au-dessus de la moyenne nationale. Avec les couples sans enfants, les communes rurales comptent 65% de ménages en couples (14 points de plus que la moyenne nationale).

Cependant depuis 2010, on observe une stagnation des couples avec enfants tandis que les petits ménages sont en hausse : augmentation continue des personnes seules et des familles monoparentales. Les couples sans enfants sont à la hausse depuis 1999 dans les communes situées en frange mâconnaise et à proximité de la D1079 où les gains sont les plus forts : +207 couples sans enfants entre 1999 et 2015 à Feillens, +161 à Replonges, +160 à Bâgé-Dommartin, +127 à Manziat et + 134 à Saint-Cyr-sur-Menthon.

A l'inverse, les polarités du territoire que sont Pont-de-Vaux et Pont-de-Veyle passent sous le seuil des 2 habitants par logements en 2015, ce qui signifie que les ménages d'une personne sont majoritaires dans la population communale. Il s'agit des communes où le vieillissement de la population a été le plus important. Vonnas et Bâgé-le-Châtel suivent peu à peu cette tendance. De même pour les communes en périphérie de ces pôles telles que Laiz et Crottet autour de Pont-de-Veyle ou encore Saint-Bénigne autour de Pont-de-Vaux, une mixité des typologies des ménages en 2015 laisse entendre une diminution progressive de la taille des ménages sur ces secteurs.

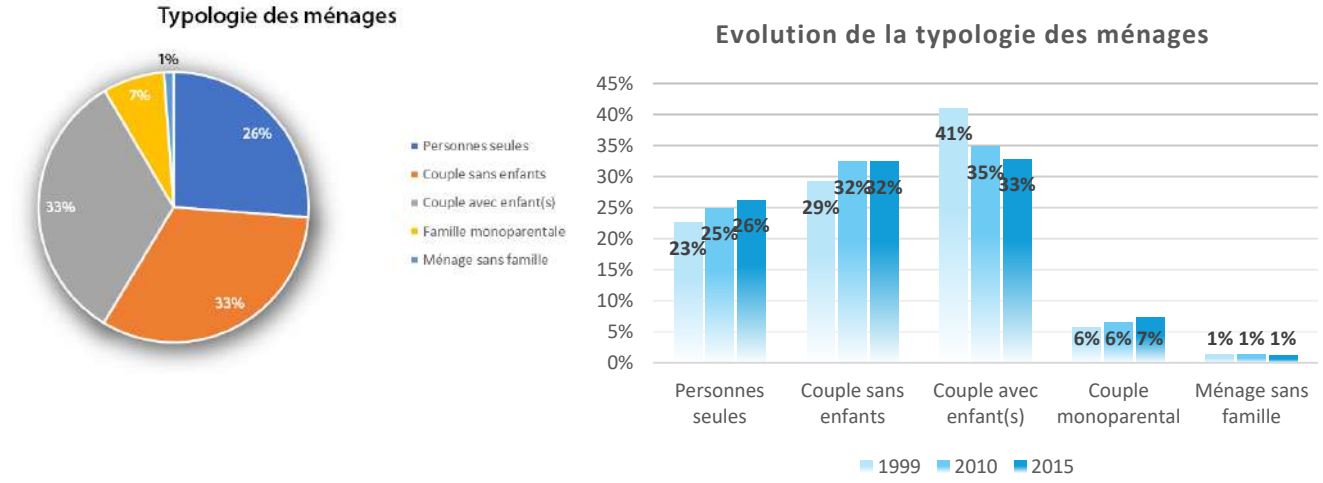

[7] CF Tableaux concernant la taille et la typologie des ménages en annexe.

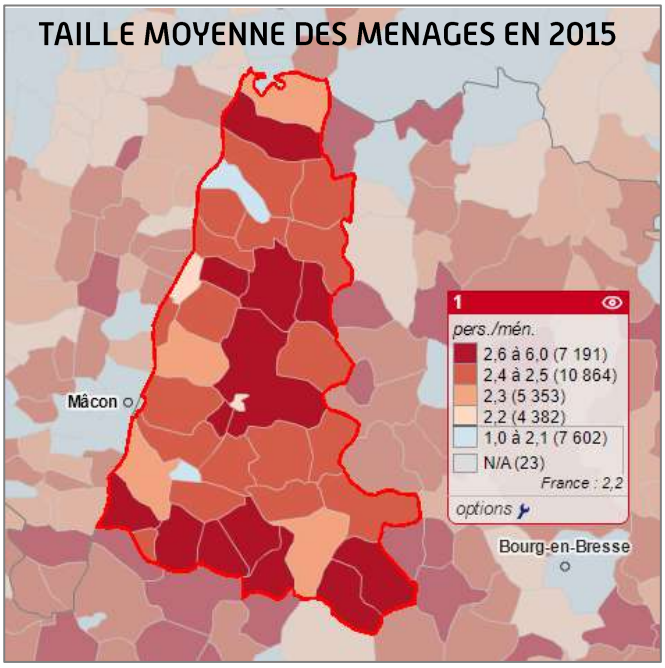

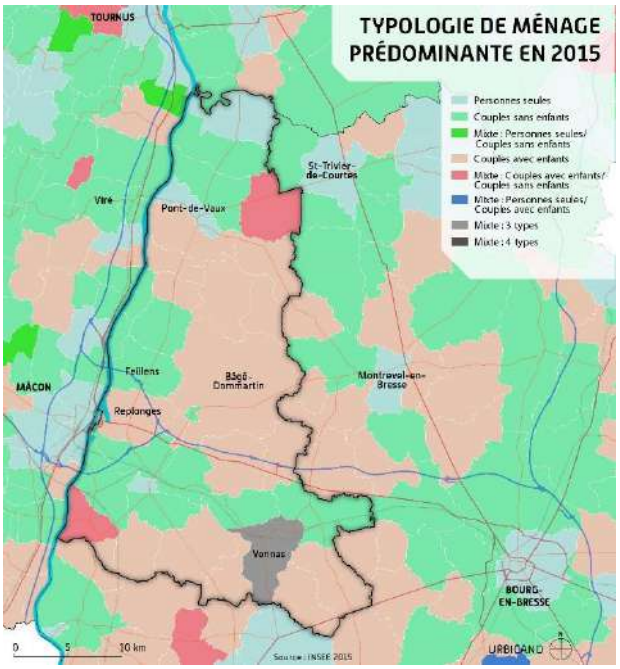

Comme le vieillissement de la population, la diminution de la taille des ménages génère des besoins à plusieurs niveaux :

- Le desserrement des ménages génère des besoins en logements différents, en particulier des besoins en plus petits logements, à population constante. L'évolution des ménages rend le parc ancien souvent inadapté pour les nouveaux ménages.

- Une adaptation des services est également à réfléchir. Une des explications du desserrement est l'augmentation du nombre de familles monoparentales, qui rend nécessaire le développement des services liés à la petite enfance et au périscolaire.

Des catégories socio-professionnelles en légère évolution

L'évolution des catégories socioprofessionnelles[8] du territoire correspond globalement aux évolutions récentes de la population, mais aussi du tissu économique :

- La part des retraités est la plus importante à l'échelle du SCOT, soit 29% des actifs résidents. En lien avec le vieillissement de la population, elle est en hausse significative depuis 1999, dépassant la part des retraités à l'échelle du département (25% de retraités dans l'Ain). Cette croissance de la population retraitée devrait continuer dans les prochaines années.

- Les ouvriers et les employés sont également bien représentés parmi les actifs résidents (19% d'ouvriers et 17% d'employés) suivi par les professions intermédiaires, en progression depuis 1999. La part d'ouvriers est en baisse entre 1999 et 2015 au profit du secteur tertiaire. Les professions cadres sont moins représentées qu'à l'échelle du département (5% à l'échelle du SCOT contre 9% dans l'Ain) mais sont également en augmentation.

- Une stabilisation de la part des artisans commerçants est observée.

- Enfin, on constate une baisse du nombre d'agriculteurs exploitants notamment sur la Communauté de Communes Bresse et Saône où ils étaient plus nombreux. Ce phénomène est à l'image des tendances structurelles de l'emploi français, avec une diminution de l'emploi agricole sous l'effet des restructurations d'exploitations.

[8] CF Tableau en annexe : Répartition de la population par catégorie socioprofessionnelle

EVOLUTION DE LA POPULATION PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

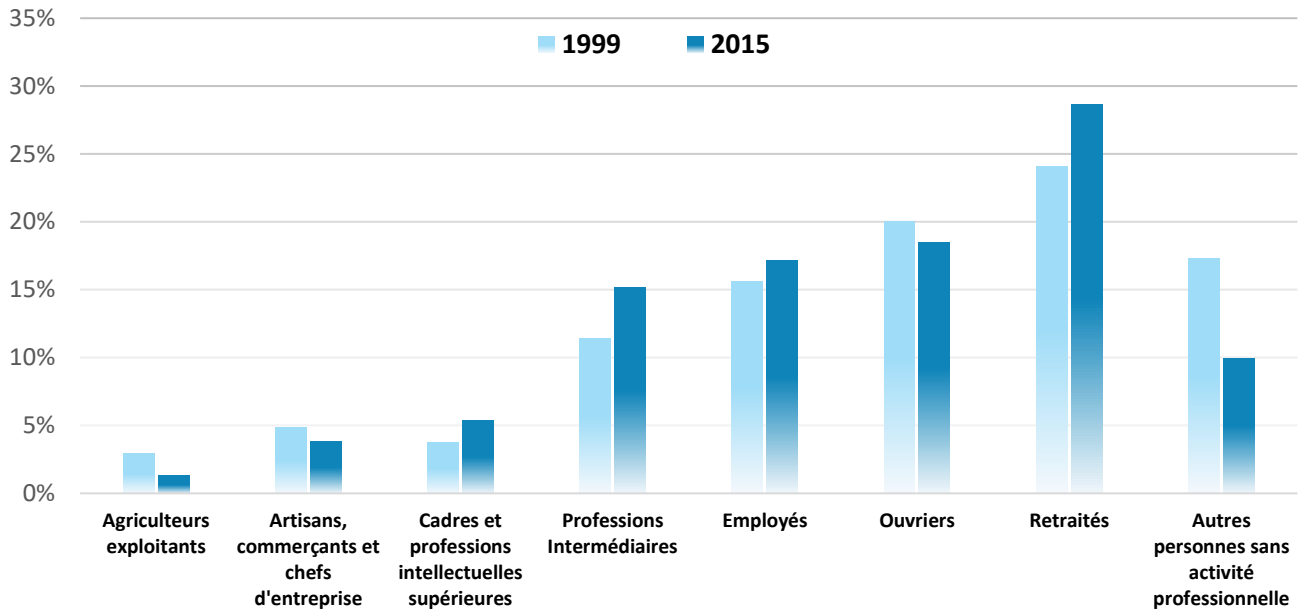

Des revenus dans la moyenne, avec de fortes hétérogénéités

La population du SCOT se situe globalement dans la moyenne nationale en termes de revenus avec un revenu moyen mensuel de 1 750 € par unité de consommation (contre 1 713 € pour la France métropole).

Néanmoins, à l'échelle du département elle se situe légèrement en-dessous, le revenu moyen mensuel de l'Ain étant de 1 820 € par unité de consommation. Cette moyenne départementale élevée s'explique en partie par les actifs Lyonnais vivant dans le département.

La répartition des revenus par unité de consommation se fait de manière homogène entre les deux communautés de communes qui composent le territoire.

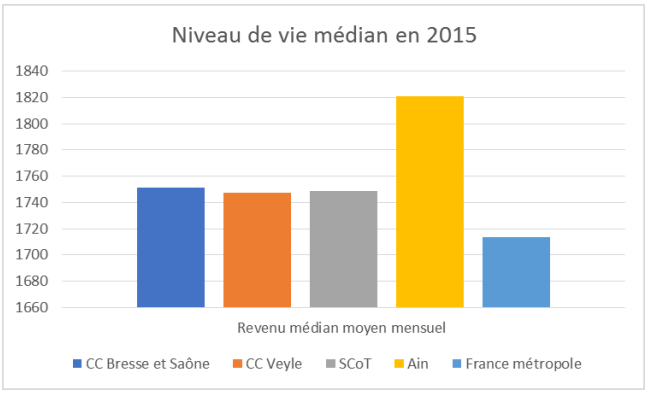

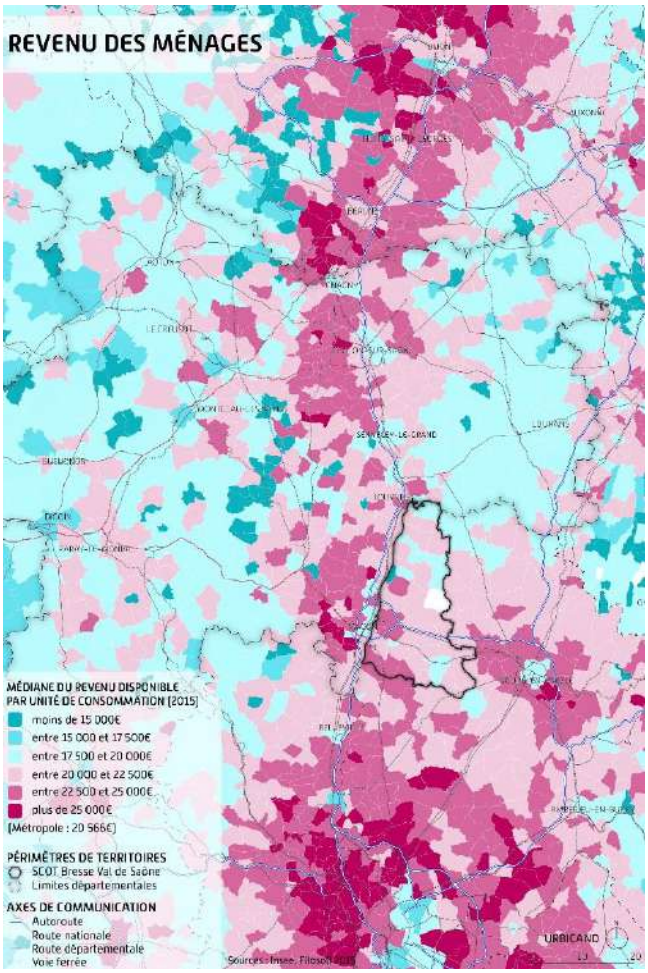

A une échelle plus fine, des disparités sont visibles.

Les communes en périphérie de Mâcon et accessibles depuis les axes routiers importants semblent accueillir des populations aux revenus plus élevés qu'ailleurs. Crottet et Replonges ont le niveau de vie médian le plus élevé du territoire du SCOT.

A l'inverse, les bourgs de Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle et Vonnas concentrent davantage de ménages en plus grande difficulté (revenu médian moyen mensuel de 1 550 €). Ceci peut s'expliquer par la concentration de logements sociaux, le vieillissement de la population ou encore par une inadéquation du parc avec les besoins (parc vieillissant ou prix du foncier élevé).

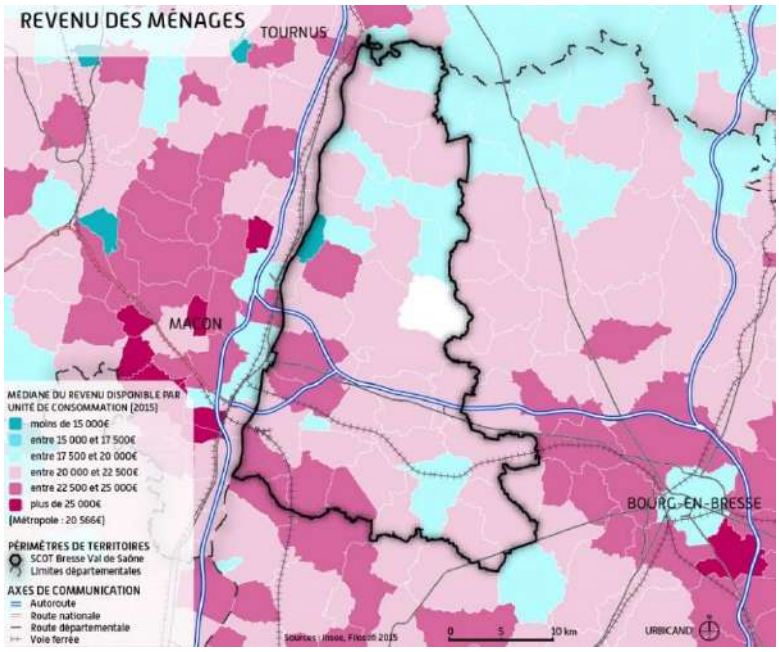

1.4. DES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES A PRENDRE EN COMPTE POUR LES PROCHAINES ANNEES

Le modèle Omphale de l'INSEE permet de réaliser des projections à long terme sur le plan démographique. Ainsi il est possible d'estimer les évolutions que connaîtra le département de l'Ain ainsi que la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les projections estimées sont sur la base du modèle Omphale de 2017 de l'INSEE entre 2013 et 2050.

Les projections estimées pour l'Ain sont positives et plus dynamiques que celles à l'échelle régionale. Ainsi, une progression plus soutenue est attendue pour le département avec un gain de 205 000 habitants d'ici 2050. Selon le modèle Omphale (scénario central), le taux de croissance annuel moyen projeté à l'échelle départementale est de 0,7% tandis qu'il est estimé à 0,48% pour la Région.

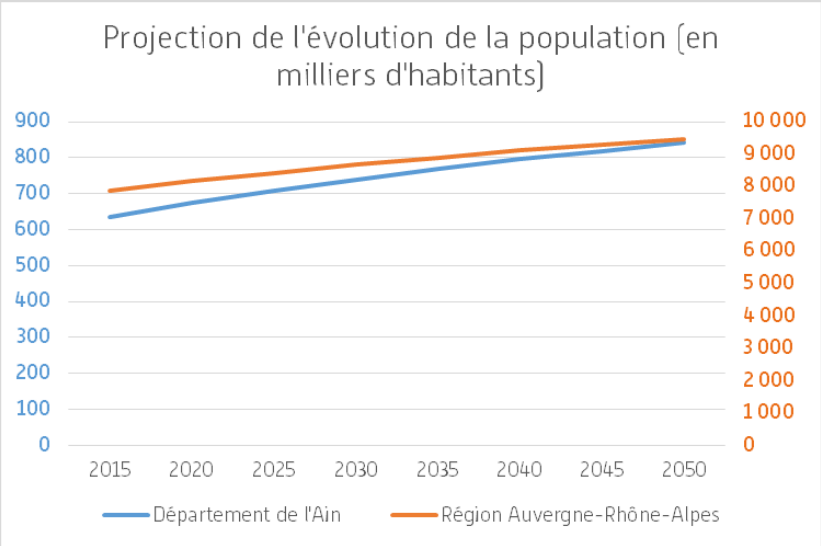

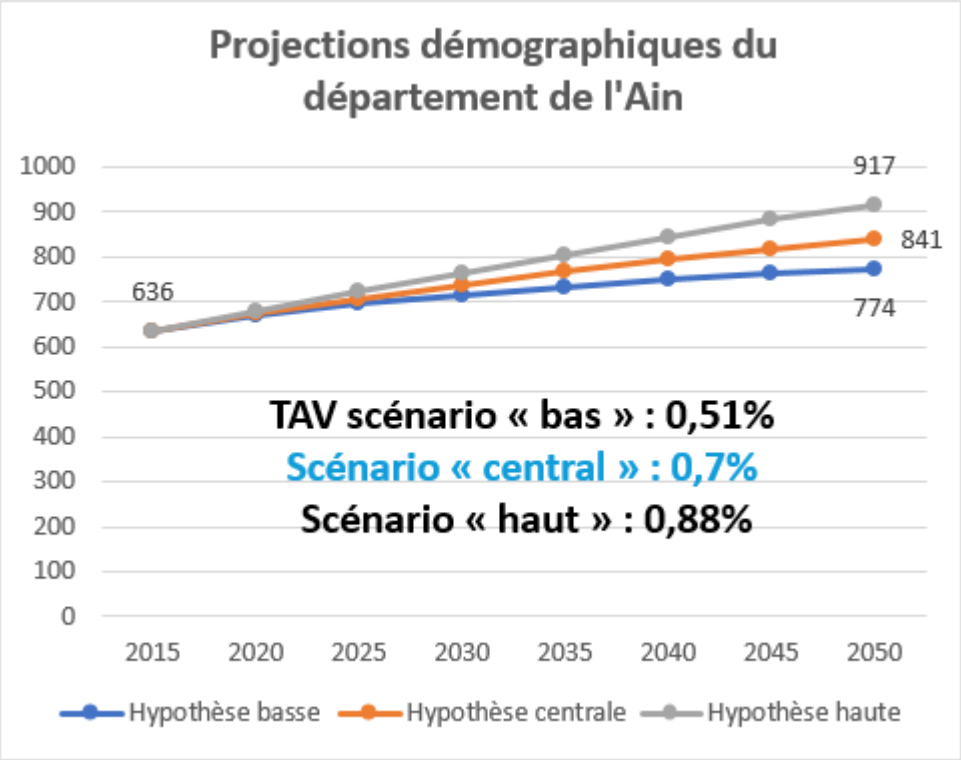

Les évolutions récentes concernant la structure démographique vont également perdurer selon le modèle Omphale. Une baisse du nombre d'habitants de moins de 60 ans est attendue tandis que la part des plus de 60 ans devrait continuer de croître. Le phénomène sera particulièrement important pour les personnes de plus de 80 ans dont la part devrait quasiment doubler d'ici 2050.

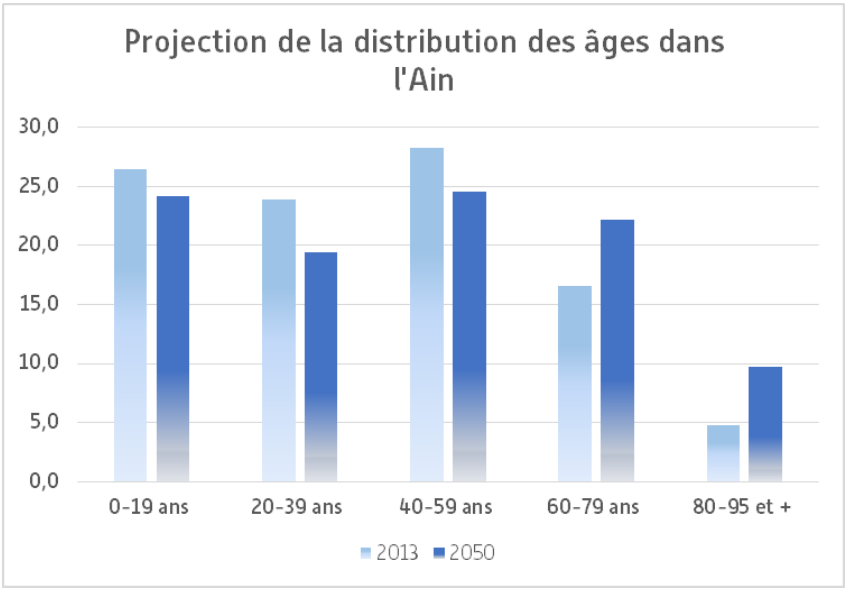

1.2. DYNAMIQUES ET PERSPECTIVES RESIDENTIELLES

2.1 UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS (SUPERIEURE A LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE)

2.1.1 Une évolution du parc de logements en croissance

Le nombre de logements sur le territoire du SCOT est en situation de croissance, plus importante que la croissance de la population. Cette dynamique s'explique par l'augmentation du nombre de ménages de plus en plus petits. Le nombre de logements a augmenté de 7,5% entre 2010 et 2015, une croissance qui reste toutefois moins importante qu'à l'échelle du département (8,3%) ou encore l'aire urbaine de Bourg-en-Bresse dont la croissance fut significative : 12,4%. A l'inverse l'aire urbaine de Mâcon est sur une croissance beaucoup plus modérée avec 5,2% d'augmentation.

A l'échelle du territoire, la CCBS a eu une augmentation légèrement plus importante que la CCV en cohérence avec l'évolution de la population récente des deux intercommunalités.

L'évolution du parc de logement montre toutefois quelques disparités selon les secteurs :

- Les bourgs-centres de la CC de la Veyle connaissent une évolution supérieure à leur croissance démographique, en raison notamment d'une part élevée de personnes seules et d'un vieillissement plus important de leur population que sur les autres communes du territoire

- A l'inverse, Pont-de-Vaux a un taux d'évolution du nombre de logements assez faible en raison d'une stabilité de sa population et d'une moindre dynamique de construction neuve.

- Les autres communes du territoire respectent le même modèle général à savoir une croissance du nombre de logements plus importante que la croissance démographique. Seules les communes de Perrex, Mézériat, Biziat ou encore Vésines ont les taux d'évolution les plus faibles.

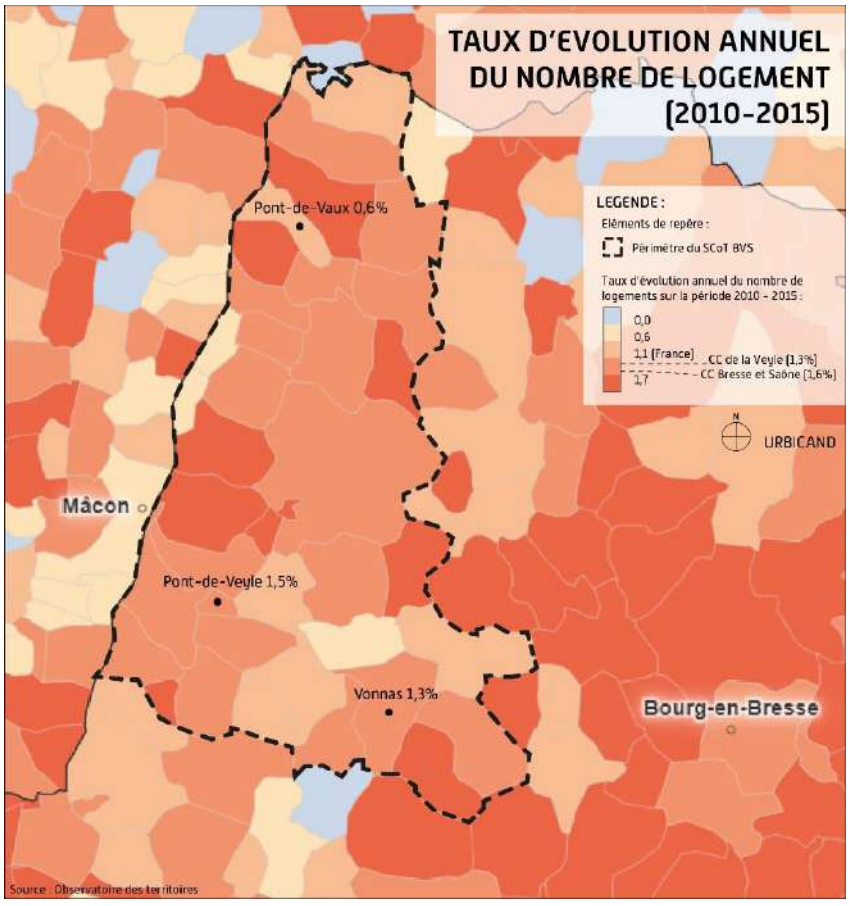

2.1.2 Une vacance de logements modérée et un parc de résidences secondaires limité

Le parc de logement se détaille en trois natures de logements : les résidences principales, qui couvrent 90,6% des logements, les résidences secondaires (2,8% du parc) et les logements vacants (6,7% du parc).

La part de logements vacants sur le territoire Bresse Val de Saône s'élève à 6,7% du parc en 2015 ce qui est inférieur à la moyenne nationale (8% sur la période 2010-2015) et départementale (7,7%). Néanmoins, on observe une augmentation depuis 2010 (+285 logements vacants en cinq ans), soit +57 logements vacants par an, contre +27 sur la période précédente (1999-2010). Cette situation s'explique par la dynamique de construction neuve importante dans le territoire qui n'a pas permis une mobilisation des biens proposés à la vente ou à la location et une part de logements ancien (plus de la moitié du parc vacant construit avant 1946). Cette augmentation de la vacance tend toutefois à diminuer ces dernières années sur le territoire Bresse et Saône selon l'étude menée par la DDT sur la période 2014 – 2018.

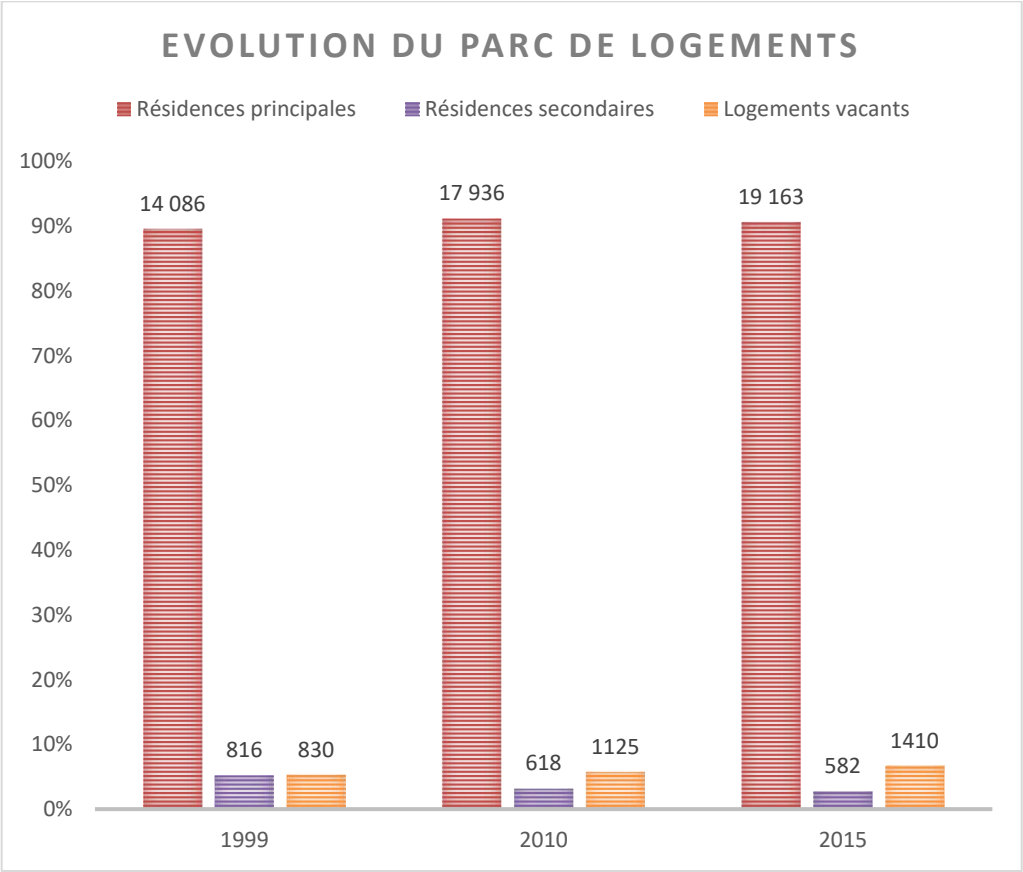

A une échelle plus fine, des dynamiques différentes s'observent :

- Les taux de vacance les plus élevés apparaissent dans les communes bourgs-centres du territoire : Pont-de-Vaux (11,1%), Pont-de-Veyle (10,1%), Bâgé-le-Châtel (8,6%) et Vonnas (7,6%). Pont-de-Vaux qui comporte le plus de logements vacants (143 en 2015 et -9 logements vacants entre 2010 et 2015) voit sa situation légèrement s'améliorer, grâce aux OPAH porté ces dernières années.
- La vacance est plus importante en 2015 en milieu rural du territoire Bresse et Saône, dans les espaces plus éloignés des bourgs-centres. Leur taux de vacance rejoint la moyenne départementale à 7,9% et en est en augmentation de 10 à 30 logements vacants chacun dans les villages essentiellement (Boissey, Chavannes-sur-Ressouze, St-Bénigne, St-Etienne-sur-Ressouze, Sermoyer), mais aussi dans certains bourgs (Manziat, Replonges). Cette situation s'explique par l'accueil de population qui a reporté la demande en logements sur des produits neufs ou abordables. Toutefois, cette vacance tend à diminuer d'après une étude menée par la

DDT sur un échantillon de logements situés au sein de l'intercommunalité Bresse et Saône[9]. Cette étude met en évidence une nette diminution du nombre de logements vacants identifiés sur l'échantillon entre 2014 et 2018 et ce, sur l'ensemble du territoire intercommunal. Ainsi, sur 1018 logements vacants identifiés en 2014 71% ont «été remis sur le marché en 2018. Cette diminution de la vacance est plus importante dans les communes rurales où l'on observe une pression plus importante du marché immobilier : il s'agit principalement de Boz, Boissey et Saint-André-de-Bâgé. A l'inverse, les logements vacants se concentrent dans les bourgs structurants du territoire : Pont-de-Vaux (92 unités en 2018 au sein de l'échantillon), Replonges (39 unités), Bâgé-Dommartin (30 unités) et Feillens (19 unités).

- A l'inverse, les communes du sud et du centre du territoire ont des taux de vacances très bas, le plus petit étant 3,9% de logements vacants à Laiz. Un taux de vacance bas se traduit par une offre immobilière qui ne suffit pas à héberger l'ensemble de la population et est donc compensée par l'occupation des logements restés libres. C'est pourquoi, avoir un parc de logements vacants sur le territoire permet d'assurer une bonne rotation de la population sauf si celui-ci comporte un trop grand nombre de logements vétustes.

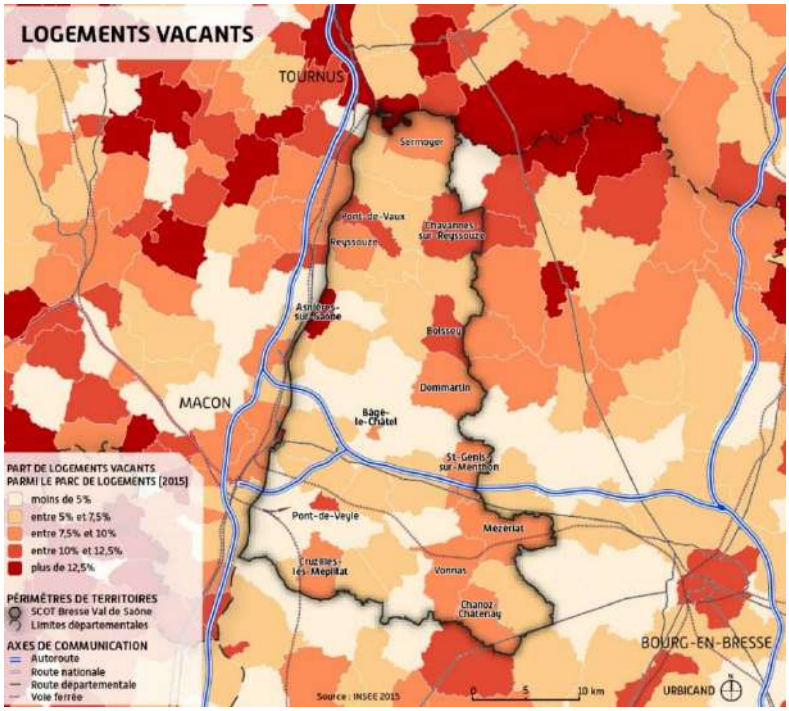

L'analyse de la vacance entre 2014 et 2018 d'un échantillon de logements situés au sein de la CCBS montre que 54%[10] des logements identifiés comme vacants en 2018 le sont depuis 3 ans minimum. Ils se concentrent sur le parc ancien et sont peu attractifs car mal isolés, énergivores, etc. Ils se concentrent principalement dans les communes où la vacance est la plus forte (Pont-de-Vaux, Replonges, Feillens, Bâgé-Dommartin et Gorrevod). A l'inverse, 26% de ces logements sont vacants depuis 12 à 18 mois, ils participent donc à la rotation des ménages et permettent une fluidification du marché immobilier.

Un parc de résidence secondaire en forte diminution

Le parc de logement du territoire du SCOT comprend 2,8% seulement de résidences secondaires, contre 5,6% en moyenne pour le département de l'Ain. Par ailleurs, les aires urbaines de Mâcon et Bourg-en-Bresse ont également une part de résidences secondaires plus élevée.

L'évolution du nombre de résidences secondaires est en forte baisse entre 2010 et 2015, avec -5,8% à l'échelle du SCOT tandis que le département connait une augmentation (+3,4% de résidences secondaires). Cette diminution ne concerne

[9] Analyse effectuée sur la CCBS entre 2014 et 2018 sur un échantillon de 863 localisations. En 2014 les 863 localisations comptent 1825 logements dont 1018 vacants tandis qu'en 2018 on a 1772 logements dont 295 logements vacants.
[10] Sur 295 logements vacants en 2018 au total

que la CC Bresse et Saône : -14% de résidences secondaires alors que le taux d'évolution de la CCV se rapproche de celui de Mâcon (+6% de résidences secondaires et +9,2% pour l'aire urbaine de Mâcon). Les unités urbaines de Bâgé-Dommartin et de Pont-de-Vaux sont les plus touchés par ce phénomène. Là encore à Pont-de-Vaux, la faible dynamique de construction neuve s'est reportée sur les autres segments de logements (résidences secondaires et logements vacants).

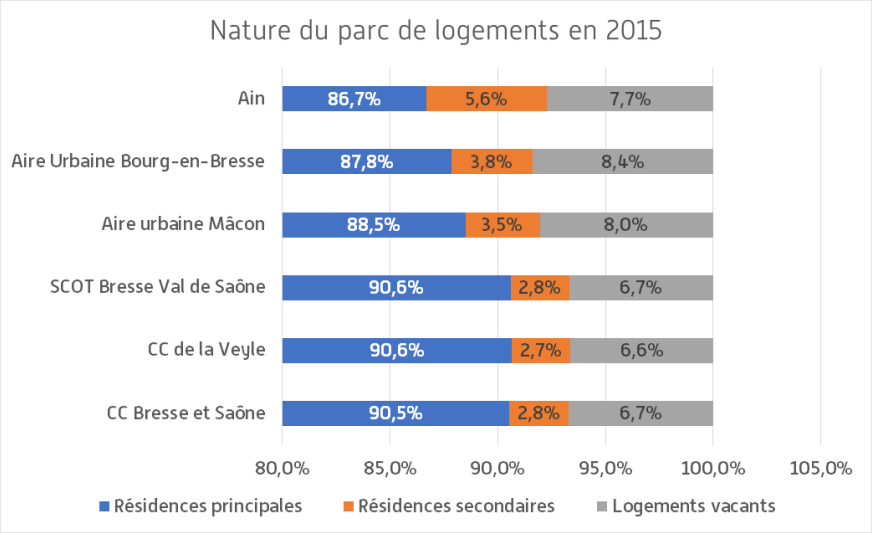

2.2 DE GRANDS LOGEMENTS INDIVIDUELS, ANCIENS ET OCCUPES PAR LEURS PROPRIETAIRES

2.2.1 32% du parc de logement a plus de 70 ans

Un parc de logement plus vieillissant qu'à l'échelle du département

Sur 20 010 logements recensés en 2015, 6 321 logements ont été construits avant 1946. Les logements ayant été construits il y a plus de 30 ans, entre 1946 et 1990 sont les plus nombreux : 6 984 logements soit 35% du parc.

Contrairement au département de l'Ain, le parc de logement du SCOT présente une répartition équitable entre les logements construits avant 1946 (32%), les logements construits entre 1946 et 1990 (35%) et les logements plus récents entre 1991 et 2012 (33%). Ainsi, la part des logements très anciens (avant 1946) est plus importante sur le territoire qu'à l'échelle du département (25% du parc du département) tandis que les logements construits entre 1946 et 1990 sont plus nombreux dans l'Ain (45% du parc).

La part des logements plus récents (c'est-à-dire construits entre 1991 et 2012) est quasiment la même qu'à l'échelle du département (33% pour le SCOT et 30% pour l'Ain). Elle concerne à 96% les résidences principales. La répartition des résidences principales par ancienneté suit globalement celle de l'ensemble des logements du SCOT, avec une majorité de résidences principales construites après les années 70. Par ailleurs, la période 1971 – 1990 a été la plus abondante en termes de construction de résidences principales. Sur les 11 127 résidences principales construites depuis 1971, 4 701 ont été construites entre 1971 et 1990.

Tel que cela a été présenté précédemment, la part des résidences secondaires est très faible sur le territoire et est également majoritairement ancienne avec 314 logements construits avant 1946 sur 496 résidences secondaires.

Parmi les logements vacants, plus de la moitié du parc vacant a été construit avant 1946. Même si la part des logements vacants du SCOT est faible au regard des autres territoires, cette donnée indique qu'ils sont majoritairement anciens et sans doute dégradés.

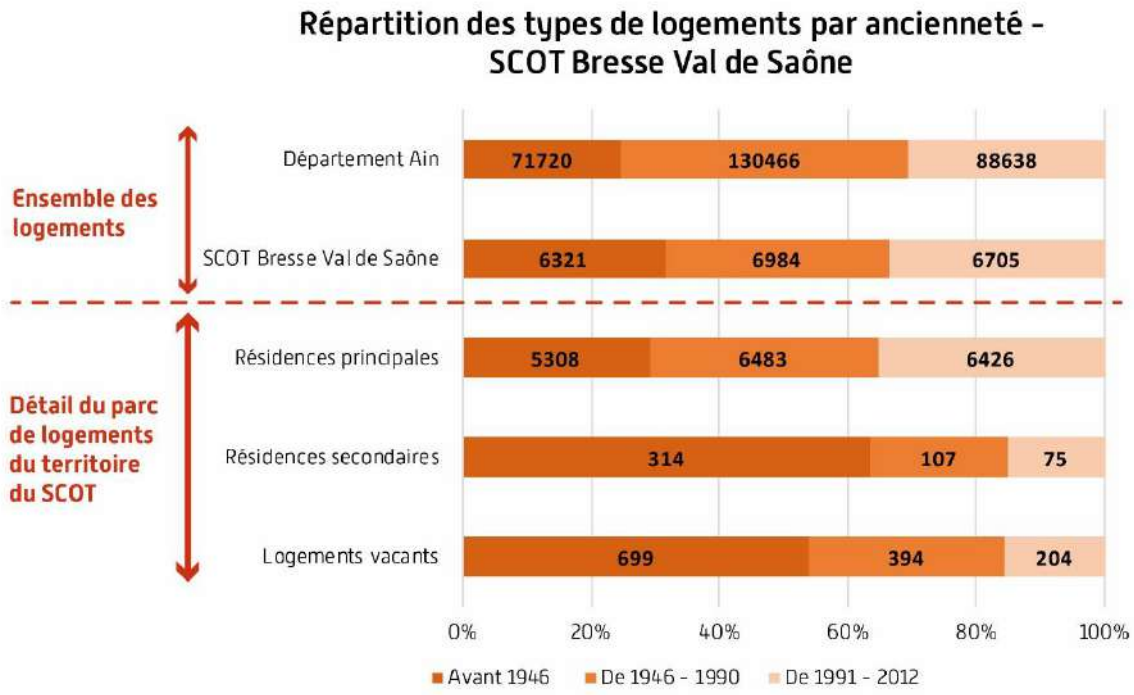

Source(s) : Insee, RP2015 exploitation principale

Des logements vieillissants dans les pôles principaux du territoire

A une échelle plus fine du territoire, quelques disparités peuvent être analysées[11] :

- Les bourgs-centres principaux du territoire ont les parts de résidences principales construites avant 1946 les plus fortes : 43% pour Pont-de-Vaux et 36,5% pour Pont-de-Veyle. Des plus petits bourgs-centres comme Bâgé-le-Châtel et Manziat ont également des résidences principales très anciennes (respectivement 34% et 32% du parc communal). Ces logements sont en majeure partie inadaptés aux besoins de la population que ce soit en termes d'accès ou de typologie et doivent faire l'objet de réhabilitations ou travaux, ce qui peut expliquer notamment la plus grande part de vacance dans les bourgs-centres qu'ailleurs.

- A l'inverse, les communes en périphérie de ces bourgs-centres ont une part de résidences principales anciennes faibles. Ce phénomène rejoint les évolutions démographiques récentes où ces communes accueillent plus d'habitants que les bourgs-centres. Par exemple, Laiz a plus de 50% de son parc de résidences principales construit après les années 90, Gorrevod 48%, Saint-Bénigne 47%, Bâgé-Dommartin 47%, Saint-André-de-Bâgé 46% et Crottet 40%.

- La part des résidences principales construites entre 1946 et 1990 reste toutefois très importante voire majoritaire dans certaines communes tel que Vonnas (46% des résidences principales).

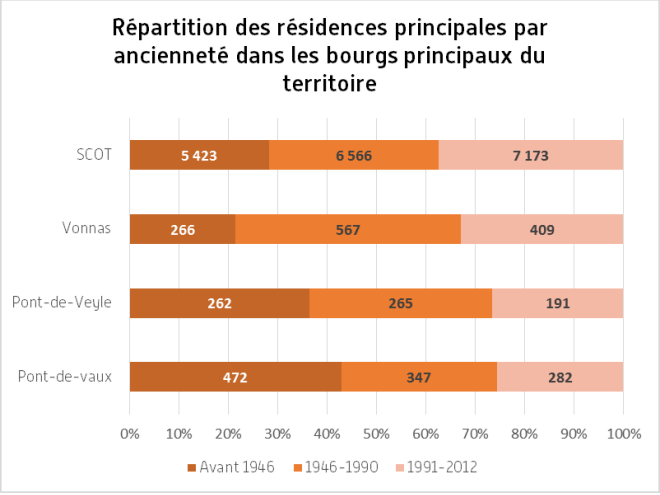

[11] Tableau détaillé de l'âge du parc de logement en annexe.

Exemple de bâtiments dégradés à Pont-de-Veyle

Une politique de réhabilitation récente et très ponctuelle

Seul l'ancien canton de Pont-de-Vaux est engagé dans une politique de réhabilitation de son parc, via sa 3e campagne d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), 1985-1989, 1997-2000, puis 2012-2015 et une en cours.

Le succès de ces OPAH sur 12 communes est un indicateur du potentiel d'amélioration du parc ancien. Les deux premières avaient permis de rénover 725 appartements de propriétaires bailleurs ou occupants. La troisième a atteint l'objectif de 120 logements.

Ces données opérationnelles confirment que le potentiel de réhabilitation n'a pas été épuisé par l'OPAH ; les besoins de réhabilitation demeurent élevés.

L'un des premiers bâtiments réhabilités lors de l'OPAH du début des années 90. Photo M. R. (CLP) – extrait de Le Journal de Saône-et-Loire du 30/09/2012

Deux logements ont été restaurés de manière exemplaire par Georges Coudurier-Curveur à la ferme familiale de Gorrevod. Photo M. R. (CLP) – extrait de Le Journal de Saône-et-Loire du 27/11/2014

2.2.2 Une part de propriétaires en hausse continue depuis 1999

Le territoire Bresse Val de Saône compte plus de propriétaires qu'à l'échelle départementale : 72,5% des résidences principales du SCOT sont occupées par les propriétaires contre 62,5% dans l'Ain. Cependant leur progression est à peu près similaire à celle de l'Ain (+7,2% de propriétaires à l'échelle du SCOT et +8,3% pour le département).

En revanche, la part des locataires est plutôt faible, en dessous des moyennes départementales notamment pour les locatifs sociaux qui représentent 14,2% des occupations des résidences principales de l'Ain contre 6,7% seulement sur le territoire. La part des locataires privés est plus importante que le locatif social. Ces deux types d'occupations sont en progression entre 2010 et 2015, dont +9,2% pour la part des locatifs sociaux : la progression la plus forte du type d'occupation des résidences principales. Le territoire suit les tendances départementales contrairement à l'Aire urbaine Mâconnaise qui perd ses locataires ces dernières années.

La part de logés gratuitement régresse entre 2010-2015 (-1,8%) ce qui correspond à une tendance nationale, selon l'INSEE, depuis les années 70 (2% en 2014 de logés gratuitement contre 12% en 1968).

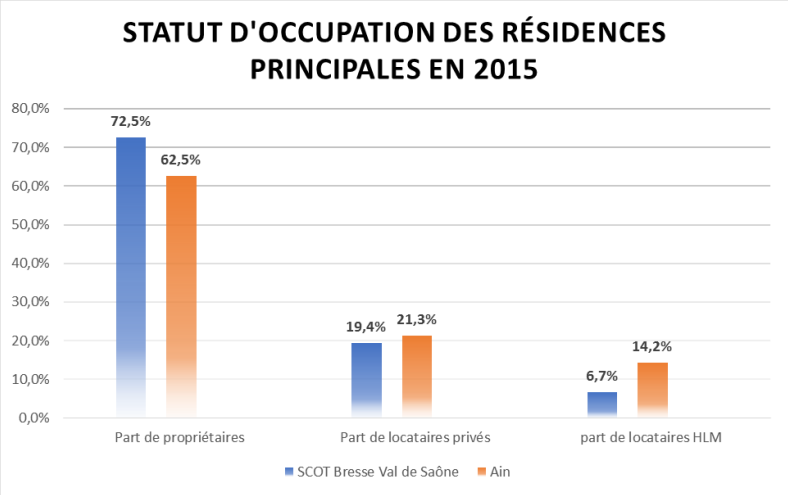

La majorité des communes du territoire Bresse Val de Saône a une part de propriétaires largement supérieure aux locataires, excepté dans les pôles du territoire :

- A l'image des pôles urbains voisins, Pont-de-Vaux et Pont-de-Veyle recensent plus de locataires que de propriétaires, avec une progression portée quasiment exclusivement par les locatifs sociaux (+15,7% pour Pont-de-Vaux et +13,5% sur Pont-de-Veyle) tandis que la part des locatifs privés progresse lentement sur Pont-de-Vaux (4,9%) et régresse sur Pont-de-Veyle (-5,1%). Dans une moindre mesure, Vonnas accueille également une part importante de locataires mais conserve une part de propriétaire majoritaire : 39% de locataires contre 59% de propriétaires. Contrairement aux deux pôles principaux, il s'agit de la part des locatifs privés qui augmente fortement alors que les locatifs sociaux régressent de -17% entre 2010 et 2015.

- Dans les bourgs secondaires tels que Bâgé-le-Châtel, Feillens, Crottet, Replonges, Laiz ou Gorrevod, la part des locataires est modérée, mais supérieure au reste des communes rurales entre 20 et 30% excepté pour Laiz qui compte 44% de locataires privés. Les locatifs sociaux ont une part moins importante mais notable autour de 10% des résidences principales.

- Quelques rares villages comme Asnières-sur-Saône ont une évolution de la part des propriétaires en légère progression ou en stagnation soulignant un déficit d'attractivité de l'offre en accession.

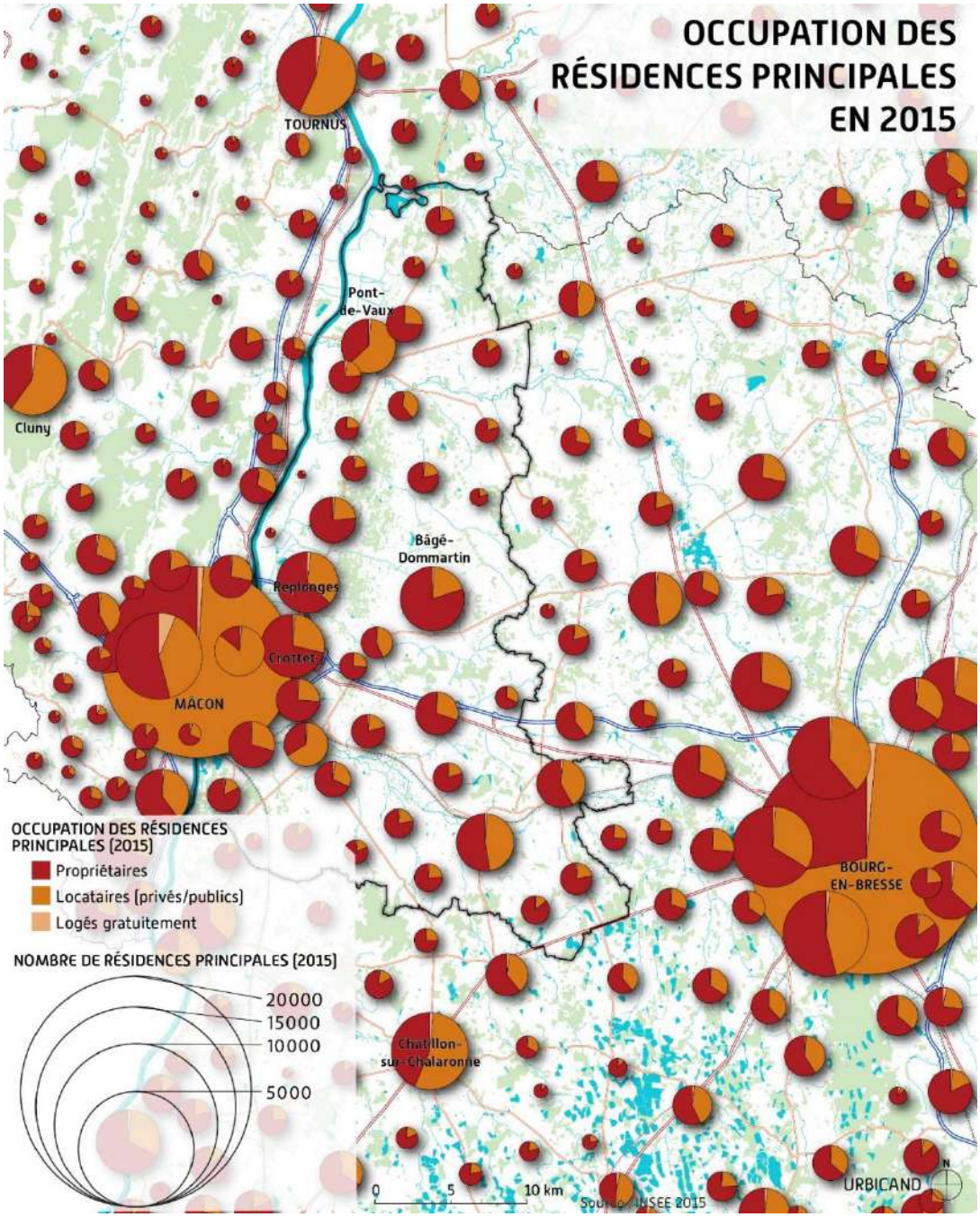
OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EN 2015
TOURNUS
Pont-de-Vaux
Cluny
Bâgé-Dommartin
Replonges
Chaintré
MÂCON
BOURG-EN-BRESSE
Châtillon-sur-Chalaronne
URBICAND
OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES (2015)
Propriétaires
Locataires (privés/publics)
Logés gratuitement
NOMBRE DE RÉSIDENCES PRINCIPALES (2015)
20000
15000
10000
5000
0
5
10 km
Source : INSEE 2015
N

	Rés. principales		Propriétaires			Locataires (hors HLM)			Locataires HLM			Logés gratuitement		
	2015	Evolution 2010-2015	2015	Evolution 2010-2015	Part (%)	2015	Evolution 2010-2015	Part (%)	2015	Evolution 2010-2015	Part (%)	2015	Evolution 2010-2015	Part (%)
CC Bresse et Saône	**10 274**	**7,9%**	**7 457**	**7,1%**	**72,6%**	**2 094**	**7,0%**	**20,4%**	**554**	**26,4%**	**5,4%**	**168**	**3,2%**	**1,6%**
UU Bâgé-Dommartin	*2 208*	*10,0%*	*1 739*	*9,0%*	*78,7%*	*331*	*5,5%*	*15,0%*	*114*	*49,9%*	*5,2%*	*24*	*8,9%*	*1,1%*
dont Bâgé-Dommartin	*1 551*	*8,1%*	*1 281*	*8,2%*	*82,6%*	*198*	*6,8%*	*12,7%*	*52*	*9,9%*	*3,4%*	*20*	*16,4%*	*1,3%*
dont Bâgé-le-Châtel	*376*	*11,6%*	*228*	*14,3%*	*60,5%*	*117*	*0,9%*	*31,0%*	*29*	*67,9%*	*7,6%*	*3*	*-39,0%*	*0,8%*
dont Saint-André-de-Bâgé	*281*	*18,9%*	*231*	*8,6%*	*82,0%*	*16*	*28,2%*	*5,8%*	*33*	*189,4%*	*11,8%*	*1*		*0,4%*
UU Pont-de-Vaux	*1 939*	*5,9%*	*1 079*	*4,0%*	*55,6%*	*609*	*6,7%*	*31,4%*	*222*	*14,6%*	*11,5%*	*28*	*-0,6%*	*1,5%*
dont Pont-de-Vaux	*1 101*	*5,5%*	*463*	*3,3%*	*42,1%*	*452*	*4,9%*	*41,1%*	*165*	*15,7%*	*15,0%*	*20*	*-5,6%*	*1,8%*
dont Gorrevod	*337*	*4,9%*	*228*	*3,0%*	*67,6%*	*67*	*12,6%*	*19,8%*	*37*	*1,8%*	*11,1%*	*5*	*23,3%*	*1,5%*
dont Saint-Bénigne	*501*	*7,5%*	*388*	*5,4%*	*77,5%*	*90*	*12,0%*	*18,0%*	*20*	*36,3%*	*3,9%*	*3*	*2,2%*	*0,6%*
Feillens	*1 412*	*9,9%*	*949*	*8,6%*	*67,2%*	*349*	*1,9%*	*24,7%*	*86*	*82,2%*	*6,1%*	*28*	*27,2%*	*2,0%*
Manziat	*801*	*3,8%*	*624*	*3,3%*	*77,9%*	*144*	*12,5%*	*18,0%*	*17*	*-4,9%*	*2,2%*	*15*	*-28,2%*	*1,9%*
Replonges	*1 505*	*7,7%*	*1 118*	*7,1%*	*74,3%*	*314*	*8,3%*	*20,9%*	*54*	*10,2%*	*3,6%*	*19*	*35,7%*	*1,3%*
Reste des communes rurales - CCBS	*2 408*	*8,0%*	*1 949*	*7,7%*	*80,9%*	*347*	*11,2%*	*14,4%*	*60*	*12,0%*	*2,5%*	*54*	*-2,7%*	*2,2%*
CC de la Veyle	**8 889**	**5,7%**	**6 435**	**7,4%**	**72,4%**	**1 616**	**3,3%**	**18,2%**	**730**	**-1,1%**	**8,2%**	**108**	**-8,8%**	**1,2%**
Vonnas	*1 242*	*4,0%*	*740*	*8,5%*	*59,6%*	*326*	*11,4%*	*26,2%*	*164*	*-17,3%*	*13,2%*	*12*	*-44,4%*	*1,0%*
UU Pont-de-Veyle	*1 908*	*6,1%*	*1 195*	*10,0%*	*62,6%*	*489*	*-0,1%*	*25,6%*	*195*	*4,2%*	*10,2%*	*30*	*-15,6%*	*1,6%*
dont Pont-de-Veyle	*483*	*9,7%*	*367*	*8,9%*	*76,0%*	*49*	*-5,1%*	*10,1%*	*53*	*13,5%*	*10,9%*	*15*	*151,7%*	*3,1%*
dont Crottet	*708*	*6,1%*	*547*	*8,4%*	*77,4%*	*123*	*-5,8%*	*17,4%*	*32*	*32,7%*	*4,5%*	*5*	*-28,9%*	*0,7%*
dont Laiz	718	3,9%	281	14,7%	39,1%	317	3,2%	44,1%	111	-5,3%	15,4%	10	-55,3%	1,4%
Reste des communes rurales - CCV	5 739	5,9%	4 501	6,5%	78,4%	801	2,4%	14,0%	371	5,2%	6,5%	66	7,6%	1,1%
SCOT Bresse Val de Saône	**19 163**	**6,8%**	**13 893**	**7,2%**	**72,5%**	**3 710**	**5,4%**	**19,4%**	**1 284**	**9,2%**	**6,7%**	**276**	**-1,8%**	**1,4%**
Aire urbaine Mâcon	44 952	3,9%	26 753	7,6%	59,5%	9 799	-0,6%	21,8%	7 494	-0,4%	16,7%	906	-9,9%	2,0%
Aire Urbaine Bourg-en-Bresse	57 187	10,5%	34 814	12,7%	60,9%	12 169	4,6%	21,3%	9 293	10,9%	16,2%	910	6,9%	1,6%
Ain	262 786	8,0%	164 363	8,3%	62,5%	55 906	6,9%	21,3%	37 428	9,4%	14,2%	5 089	-0,7%	1,9%
Saône-et-Loire	253 576	2,1%	161 139	3,7%	63,5%	51 842	2,0%	20,4%	35 759	-2,0%	14,1%	4 836	-12,5%	1,9%

Avec une prédominance de maisons et une forte représentation de la propriété dans le parc de résidences principales, la question de la diversité de l'offre se pose. En effet, le territoire compte 85% de maisons pour 14% d'appartements, soit un taux bien supérieur à la moyenne départementale (65% de maisons pour 35% d'appartements) : caractéristique d'un habitat rural.

2.2.3 Une sous-occupation croissante des résidences principales

Une faible diversité de logements : des grands logements pour des petits ménages

L'analyse de la taille du parc de logements met en évidence un nombre important de grands logements (5 pièces et plus) : plus de la moitié des logements du territoire a 5 pièces ou plus (soit 51%), un taux bien supérieur à la moyenne départementale s'élève à 44%.

A l'inverse, les petits logements de moins de 3 pièces sont sous représentés à l'échelle du territoire tandis que la taille moyenne des ménages diminue : 63% des ménages sont de petite taille (de 1 à 3 personnes) et 51% des logements ont 5 pièces ou plus (81% en ajoutant les logements de 4 pièces).

Cette comparaison montre un décalage fort entre l'offre de logements et la composition des ménages qui

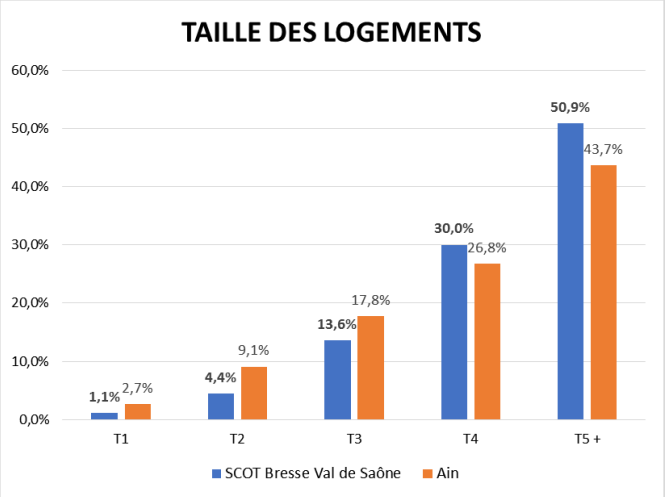

entraîne une sous-occupation du parc. Les petits ménages trouvent difficilement un logement en réponse à leur besoins (26% de ménages d'une personne pour 5% de T1 et T2), ce qui explique notamment le départ des familles monoparentales et ménages d'une personne vers les pôles urbains, analysé dans les migrations résidentielles récentes. Les communes rurales en périphérie des polarités du territoire sont celles ayant la part des T5 et + la plus importante : Bâgé-Dommartin a 59% de T5 et +, Saint-André-de-Bâgé 55%, Crottet et Laiz entre 54 et 55% et Sainte-Bégnine 52%.

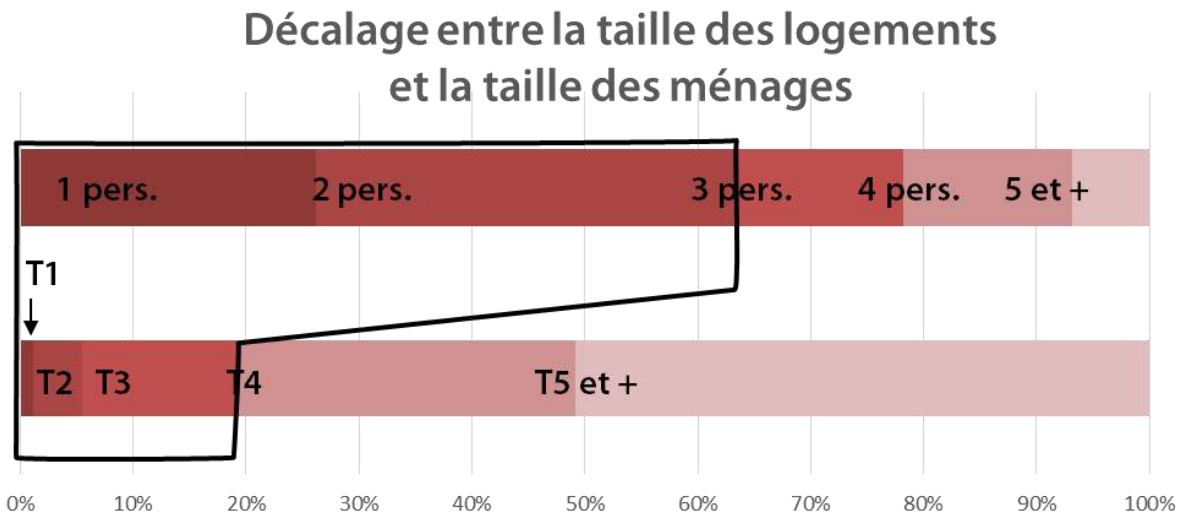

La faible part des logements de petite taille interroge la capacité du territoire en matière d'accueil de personnes seules, familles monoparentales, couples sans enfants vieillissants et jeunes actifs.

2.2.4 Une diversité de logements concentrée dans les polarités du territoire

Les logements de petite taille (T1-T3) et les logements locatifs sont des typologies en déficit sur le territoire et que l'on retrouve principalement localisées dans les pôles : Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle et Vonnas. A titre comparatif, Pont-de-Vaux compte 19% de T1 et T2, Pont-de-Veyle 17% et Vonnas 11% quand la moyenne du SCOT est de 5,5% de T1 et T2. De la même manière ces pôles accueillent une majorité d'appartements et de locatifs notamment pour Pont-de-Vaux et Pont-de-Veyle où l'offre en appartement est supérieure à l'offre en maison. Dans une moindre mesure, les communes en périphérie de Mâcon ont un parc de logements légèrement diversifié avec une part non négligeable de T3 et de locatif privé du fait de la proximité du pôle d'emploi de Mâcon.

Ces logements sont majoritairement localisés dans le cœur de bourg historique de ces communes. Ils sont en partie concernés par des problématiques d'ancienneté, de faibles performances énergétiques et d'accessibilité générant un déficit d'attractivité autour de ces logements.

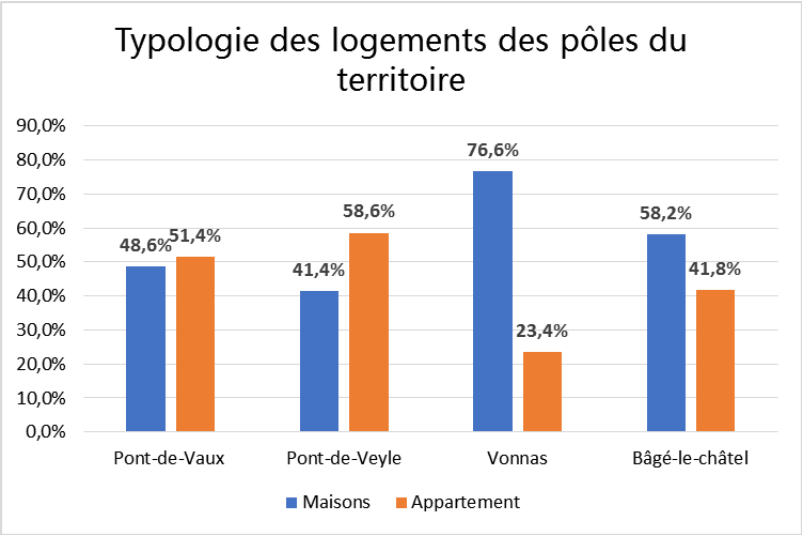

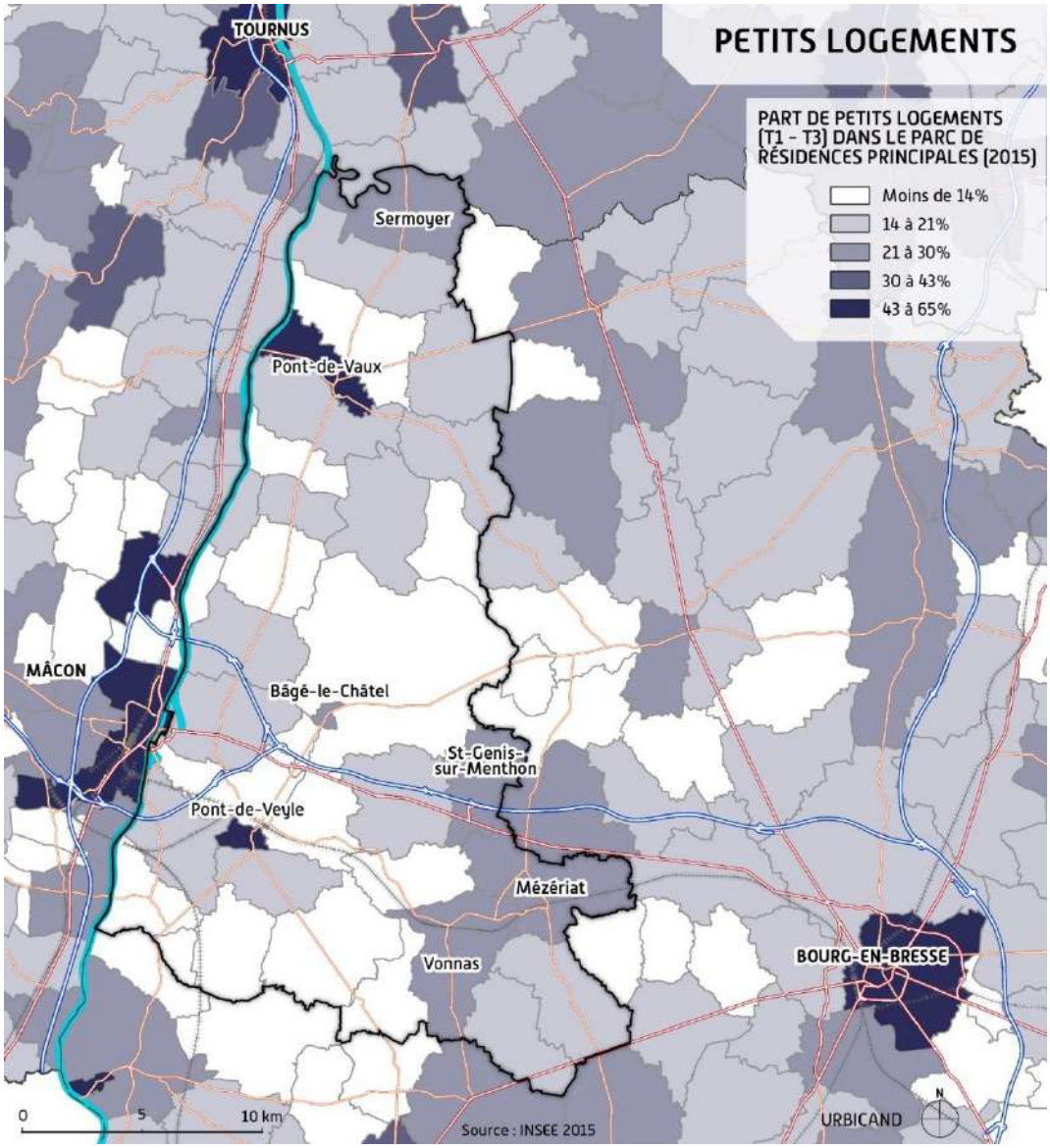
PETITS LOGEMENTS
PART DE PETITS LOGEMENTS (T1 - T3) DANS LE PARC DE RÉSIDENCES PRINCIPALES (2015)
Moins de 14%
14 à 21%
21 à 30%
30 à 43%
43 à 65%
TOURNUS
Sermoyer
Pont-de-Vaux
MÂCON
Bâgé-le-Châtel
St-Genis-sur-Menthon
Pont-de-Veyle
Mézériat
Vonnas
BOURG-EN-BRESSE
0
5
10 km
Source : INSEE 2015
URBICAND
N

	Résidences principales	T1		T2		T3		T4		T5 et +	
		2015	Part (%)	2015	Part (%)	2015	Part (%)	2015	Part (%)	2015	Part (%)
CC Bresse et Saône	**10 274**	**113**	**1,1%**	**442**	**4,3%**	**1 414**	**13,8%**	**3 078**	**30,0%**	**5 227**	**50,9%**
UU Bâgé-Dommartin	2 208	22	1,0%	66	3,0%	232	10,5%	648	29,4%	1 240	56,1%
dont Bâgé-Dommartin	*1 551*	*18*	*1,2%*	*27*	*1,8%*	*141*	*9,1%*	*446*	*28,8%*	*919*	*59,2%*
dont Bâgé-le-Châtel	*376*	*4*	*1,1%*	*34*	*9,0%*	*69*	*18,2%*	*105*	*27,8%*	*165*	*43,9%*
dont Saint-André-de-Bâgé	*281*	*0*	*0,0%*	*4*	*1,5%*	*23*	*8,2%*	*98*	*34,7%*	*156*	*55,6%*
UU Pont-de-Vaux	1 939	48	2,5%	188	9,7%	384	19,8%	588	30,3%	730	37,7%
dont Pont-de-Vaux	*1 101*	*48*	*4,3%*	*162*	*14,7%*	*282*	*25,7%*	*295*	*26,8%*	*314*	*28,5%*
dont Gorrevod	*337*	*0*	*0,0%*	*12*	*3,6%*	*46*	*13,8%*	*120*	*35,7%*	*158*	*46,9%*
dont Saint-Bénigne	*501*	*0*	*0,0%*	*15*	*2,9%*	*55*	*11,0%*	*173*	*34,5%*	*258*	*51,6%*
Manziat	801	20	2,6%	25	3,1%	64	8,0%	202	25,3%	489	61,1%
Replonges	1 505	11	0,7%	47	3,1%	206	13,7%	457	30,4%	784	52,1%
Reste des communes rurales - CCBS	2 408	8	0,3%	61	2,5%	344	14,3%	770	32,0%	1 225	50,9%
CC de la Veyle	**8 889**	**102**	**1,2%**	**399**	**4,5%**	**1 190**	**13,4%**	**2 674**	**30,1%**	**4 524**	**50,9%**
Vonnas	1 242	35	2,8%	98	7,9%	184	14,8%	392	31,6%	533	42,9%
UU Pont-de-Veyle	1 908	27	1,4%	147	7,7%	321	16,8%	586	30,7%	826	43,3%
dont Pont-de-Veyle	*718*	*20*	*2,8%*	*100*	*13,9%*	*209*	*29,0%*	*214*	*29,8%*	*175*	*24,4%*
dont Crottet	*708*	*5*	*0,7%*	*22*	*3,1%*	*60*	*8,4%*	*237*	*33,5%*	*384*	*54,3%*
dont Laiz	*483*	*2*	*0,4%*	*26*	*5,3%*	*53*	*10,9%*	*136*	*28,1%*	*267*	*55,2%*
Reste des communes rurales - CCV	5 739	40	0,7%	153	2,7%	685	11,9%	1 695	29,5%	3 164	55,1%
SCOT Bresse Val de Saône	**19 163**	**216**	**1,1%**	**841**	**4,4%**	**2 604**	**13,6%**	**5 752**	**30,0%**	**9 751**	**50,9%**
Aire urbaine Mâcon	44 952	1 245	2,8%	4 130	9,2%	8 329	18,5%	13 132	29,2%	18 117	40,3%
Aire Urbaine Bourg-en-Bresse	57 187	2 102	3,7%	5 417	9,5%	10 116	17,7%	15 311	26,8%	24 241	42,4%
Zone d'emplois Mâcon	64 855	1 718	2,6%	5 421	8,4%	11 536	17,8%	18 881	29,1%	27 299	42,1%
Zone d'emplois Bourg-en-Bresse	60 605	2 159	3,6%	5 637	9,3%	10 615	17,5%	16 378	27,0%	25 817	42,6%
Ain	262 786	6 995	2,7%	23 830	9,1%	46 744	17,8%	70 297	26,8%	114 921	43,7%
Saône-et-Loire	253 576	7 355	2,9%	20 899	8,2%	51 009	20,1%	74 351	29,3%	99 963	39,4%
Auvergne-Rhône-Alpes	3 469 263	166 071	4,8%	411 908	11,9%	741 229	21,4%	936 883	27,0%	1 213 172	35,0%
Bourgogne Franche-Comté	1 279 010	48 130	3,8%	121 882	9,5%	251 762	19,7%	337 050	26,4%	520 186	40,7%

Les villages accueillent des logements moins diversifiés avec une part de petits logements très faible voire nulle pour les logements de 1 à 2 pièces. Le caractère rural de ces communes se reflète dans la typologie des logements où la maison individuelle domine. La production de logements est essentiellement de l'individuel pur avec davantage d'individuel groupé pour les communes à proximité des pôles urbains, soumises à une pression foncière. C'est le cas de Feillens et Replonges en périphérie de Mâcon, de Vonnas et Mézériat à proximité de Bourg-en-Bresse ou encore à l'échelle du territoire Gorrevod et Saint-Bégnine de l'unité urbaine de Pont-de-Vaux.

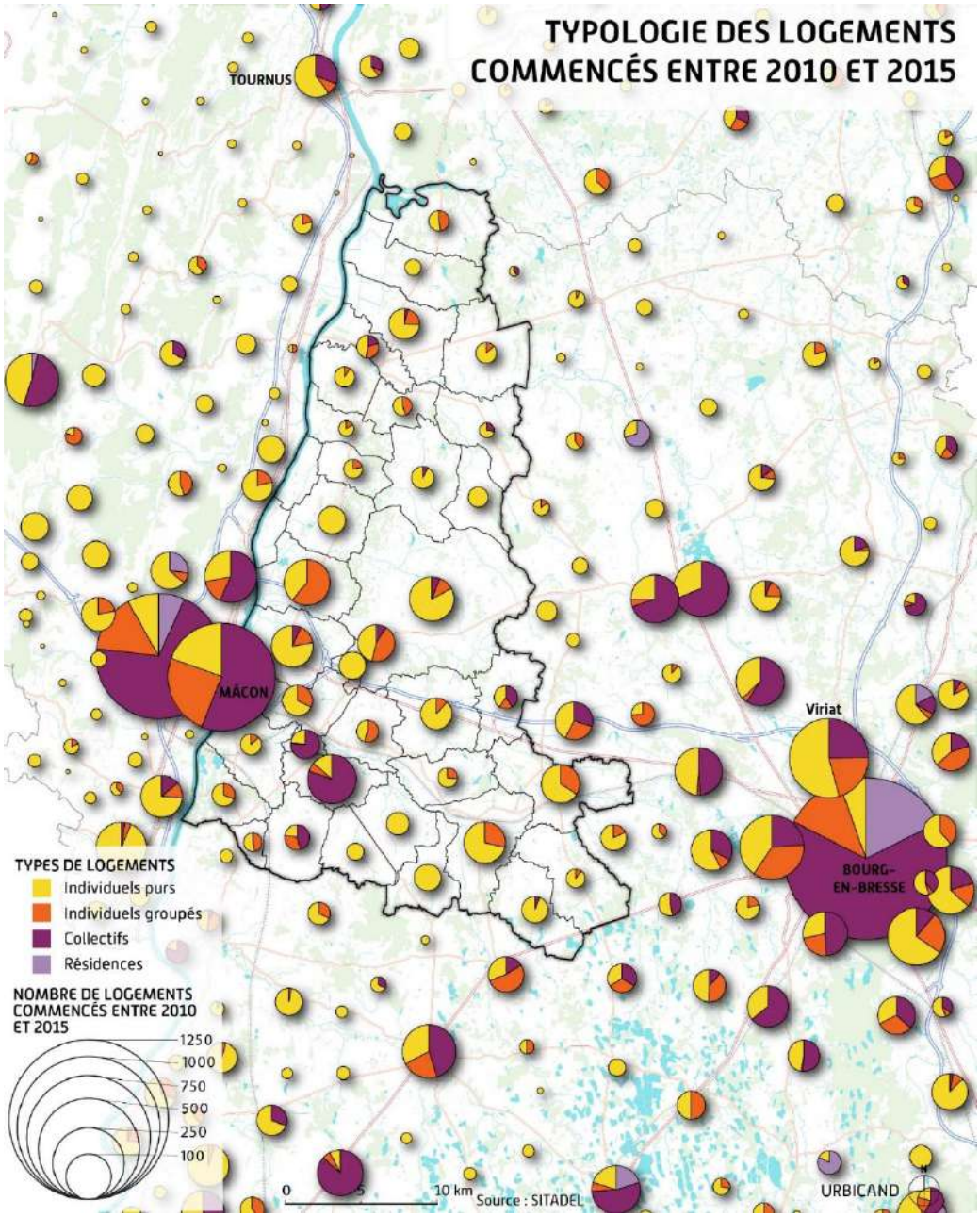
TYPOLOGIE DES LOGEMENTS COMMENCÉS ENTRE 2010 ET 2015
TOURNUS
MÂCON
Viriat
BOURG-EN-BRESSE
TYPES DE LOGEMENTS
Individuels purs
Individuels groupés
Collectifs
Résidences
NOMBRE DE LOGEMENTS COMMENCÉS ENTRE 2010 ET 2015
1250
1000
750
500
250
100
0
5
10 km
Source : SITADEL
URBICAND

2.3 UN PARC LOCATIF SOCIAL PEU DEVELOPPE

L'analyse du parc locatif social se base sur les données RPLS de 2011 et 2018.

2.3.1 Une légère hausse du parc locatif, mais une part qui reste faible

Aucune commune du territoire Bresse Val de Saône n'est soumise à la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain).

En 2018, le territoire du SCOT recense 1 599 logements locatifs sociaux (LLS) soit environ 8% de son parc de résidences principales. La part des logements locatifs sociaux est faible sur le territoire en comparaison à la moyenne départementale de 14,2% de LLS. Au sein du territoire Bresse Val de Saône, la Communauté de Communes de la Veyle est celle qui accueille le plus de logements sociaux (10,1% des résidences principales) suivie par la Communauté de Communes Bresse et Saône (6,8%).

Le parc de logements locatifs sociaux est en légère évolution même si la part reste faible : 8,3% du parc de résidences principales en 2018 contre 7,6% en 2011, soit une augmentation de 244 logements. La progression la plus importante est celle de la CC Bresse et Saône passant de 557 LLS en 2011 à 700 en 2018 (soit +26%) tandis que la progression des LLS de la Veyle est plus faible (passant de 798 LLS en 2011 à 899 LLS en 2018, soit +13%).

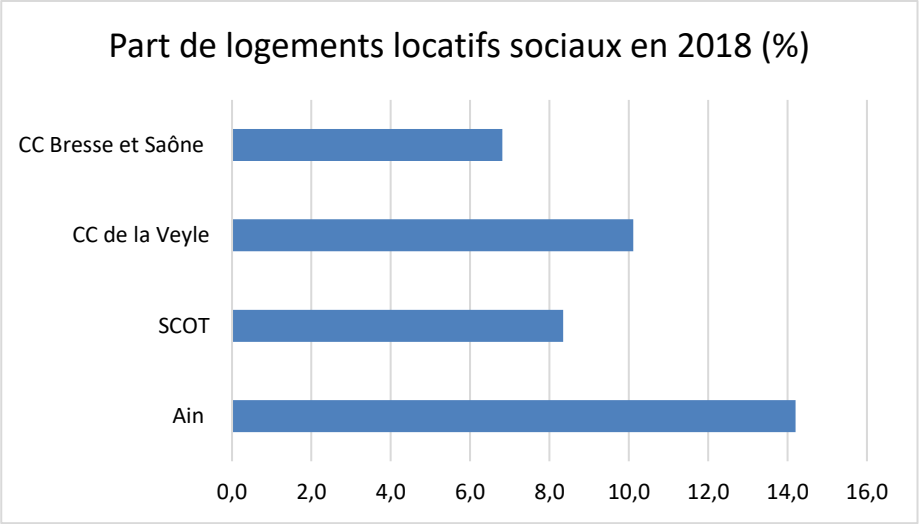

Les logements locatifs sociaux sont répartis entre plusieurs opérateurs dont Dynacité qui possède 39% du parc total en 2018, la Semcoda à hauteur de 30% du parc puis Logidia avec 20% du parc. Le bailleur social ayant construit le plus de logements est Logidia avec 120 LLS supplémentaires entre 2011 et 2018 suivi par la Semcoda, qui a néanmoins freiné son développement : +82 logements entre ces deux dates. Dynacité en revanche n'a pas réalisé de nouveaux logements.

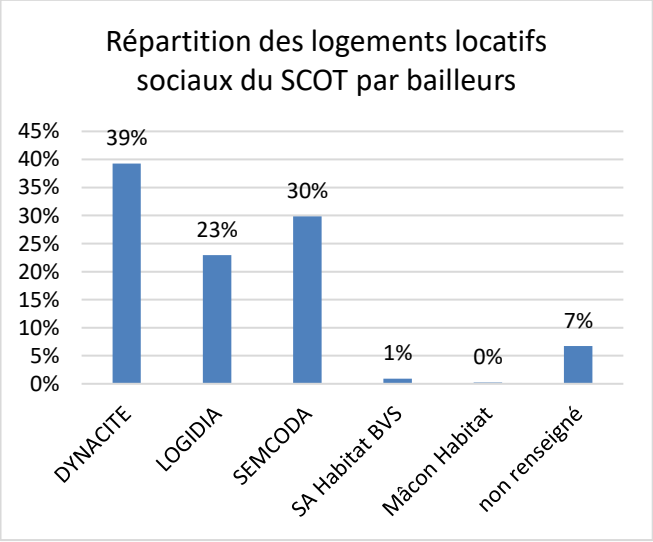

Cette période met également en évidence l'augmentation de réalisations de LLS par des opérateurs tels que Mâcon Habitat[12] qui a réalisé une petite opération de logements individuels à Replonges, ou encore SA Habitat BVS[13] qui a réalisé une opération de 15 logements individuels à Feillens. Les bailleurs sociaux et plus particulièrement la Semcoda freinent leurs activités depuis deux ans. La Semcoda, plus grand

[12] Mâcon Habitat est le premier bailleur public de l'agglomération mâconnaise.

[13] Habitat Beaujolais Val de Saône dont le parc de logements est situé majoritairement sur l'agglomération de Villefranche-sur-Saône mais aussi dans le milieu rural Beaujolais, en Saône-et-Loire et dans l'Ain

bailleur social de l'Ain, fait face à une situation difficile qu'elle comble en vendant une partie de son parc immobilier et en réduisant sa construction neuve de moitié. Ceci pose des questions quant à l'offre future en logements qui risque de ne plus répondre aux besoins de la population.

Un parc social composé majoritairement de logements individuels de taille moyenne

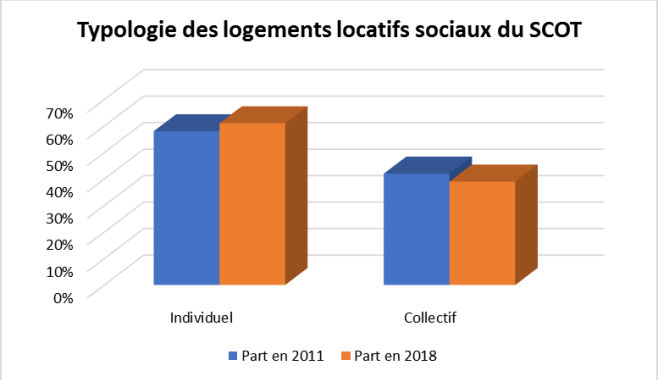

L'offre en logement social présente une diversité plus importante des logements.

Une hausse de la forme individuelle est observée entre 2011 et 2018, avec une part prépondérante de 61% au détriment des logements collectifs qui régressent (-3% entre 2011 et 2018).

La CC de la Veyle présente une part de logements collectifs légèrement plus importante avec 349 logements contre 272 sur la CC Bresse et Saône, Dynacité étant le plus gros pourvoyeur dans les deux EPCI. Pont-de-Veyle et Vonnas ont respectivement 141 et 213 LLS en 2018 mais également Mézériat avec 136 LLS.

La majorité du parc locatif social est composé de logements de moyenne taille : 45% des logements ont 4 pièces et 35% des logements ont 3 pièces. A l'inverse, les logements de petites tailles sont moins représentés avec 12% seulement de T1 et T2 (les T1 étant quasiment inexistants). Peu importe la période de constructions les logements de 4 à 3 pièces étaient toujours favorisés.

Le territoire Bresse Val de Saône a un parc social assez récent puisque 46% du parc a été construit après les années 2000, bénéficiant ainsi d'une isolation thermique avec l'instauration du RT 2000. Malgré cela, les logements du parc social tendent à être des logements énergivores avec 64,5% des logements ayant une classe énergie[14] de D à F (30% du parc classé en D) et seulement 35,5% de classe A à C. Ainsi, une grande partie du parc social a une isolation thermique moyenne à médiocre. Un enjeu de renouvellement du parc de logement locatif social est donc à noter notamment pour les logements les plus anciens.

Les petits logements sont plus anciens avec une majorité des T1 construits entre 1970 et 1989, même si leur part est quasiment inexistante. Une hausse des T2 est toutefois constatée depuis 2010 avec 52 logements construits sur 163 logements de deux pièces.

Les années 1990 à 2010 ont été très productives pour les logements de 4 pièces avec un peu moins de 400 logements construits sur cette période, en légère baisse depuis 2010 (18% des T4 construits depuis 2010 contre 27% sur les dix années précédentes). En revanche les logements de 3 pièces ont majoritairement été construits depuis 2010 en réponse à une demande de plus en plus grande de petits logements pour des ménages de plus en plus petits. La construction des T3 est par ailleurs en constante évolution depuis les années 1960 (32% du parc) tandis que les grands logements de 5 pièces sont en forte baisse depuis les années 90.

Une demande en logements locatifs sociaux partiellement satisfaite

Le parc social actuel répond partiellement aux besoins puisque les demandes se concentrent essentiellement sur 6 communes (273 demandes en 2017, source : SNE). Le taux de satisfaction des demandes reste globalement satisfaisant, avec une moyenne de 1,9 demandes pour 1 attribution en 2017, comparativement à la moyenne française de 4,8.

Néanmoins, parmi les demandes recensées, des ménages peuvent avoir davantage de difficultés d'accès au parc dans les communes de Feillens et de Laiz, où le parc est récent, mais moins développé. Par ailleurs, le territoire comporte potentiellement 1/3 de sa population éligible à un logement locatif social (si l'on exclut les propriétaires). Enfin, une majorité des demandes concerne des ménages de 1 à 2 personnes : 38% des demandes correspondent à des personnes seules. Les personnes isolées et familles monoparentales sont les principaux demandeurs de logement social.

[14] La classe énergétique d'un logement est un indice de sa consommation annuelle en énergie. Cet indice est exprimé sous la forme d'une lettre, qui donne un indice des performances énergétiques du bâtiment. Les classes vont de A (bâtiment économe en énergie) à G (bâtiment gourmand en énergie). Les bâtiments F et G souffrent donc de nombreux ponts thermiques et d'une isolation médiocre.

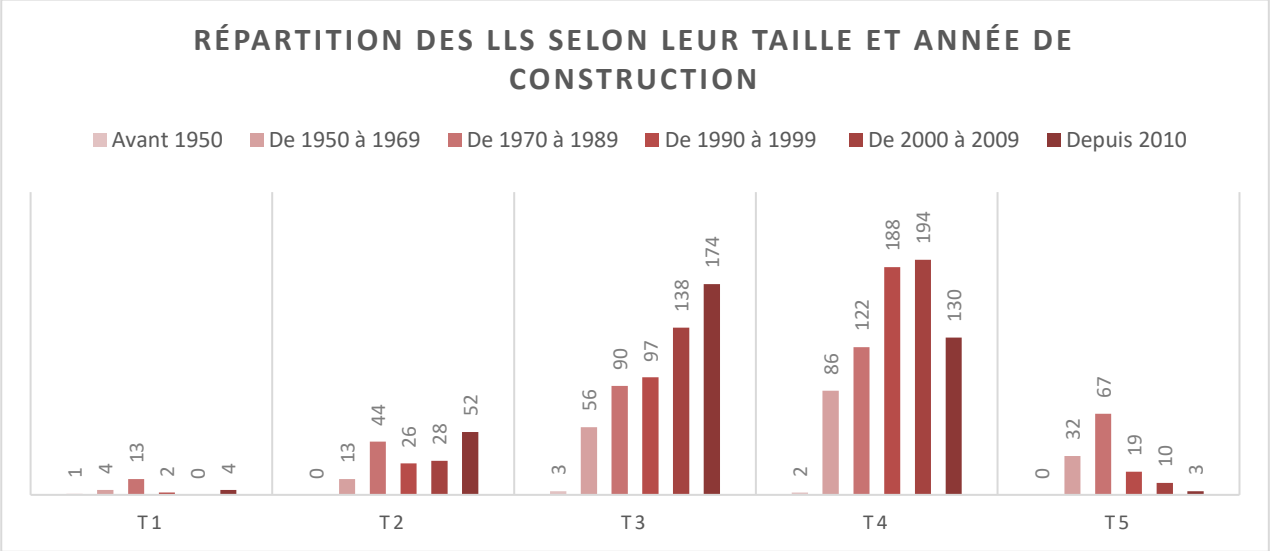

2.3.2 Des stocks disparates entre les pôles

Le parc locatif social est présent dans la majorité des communes du territoire du SCOT (35 communes sur 38 ont une offre sociale) mais avec des stocks très disparates entre les pôles. En effet, près de la moitié du parc est concentré dans 4 bourgs-centres : Pont-de-Veyle, Pont-de-Vaux, Vonnas et Mézériat avec des ratios communaux supérieurs à 15% du parc total, Pont-de-Veyle allant jusqu'à 20% de son parc. L'offre en LLS se concentre majoritairement dans les pôles principaux du territoire que sont Vonnas (213 logements sociaux), Pont-de-Vaux (190 logements sociaux) et Pont-de-Veyle (141 logements sociaux) et ainsi que leur unité urbaine : les communes en périphérie telles que Gorrevod, Laiz, Crottet mais également Mézériat. Ainsi les pôles du sud du territoire ont un parc de logements sociaux plus développé notamment dû à la présence de la frange mâconnaise.

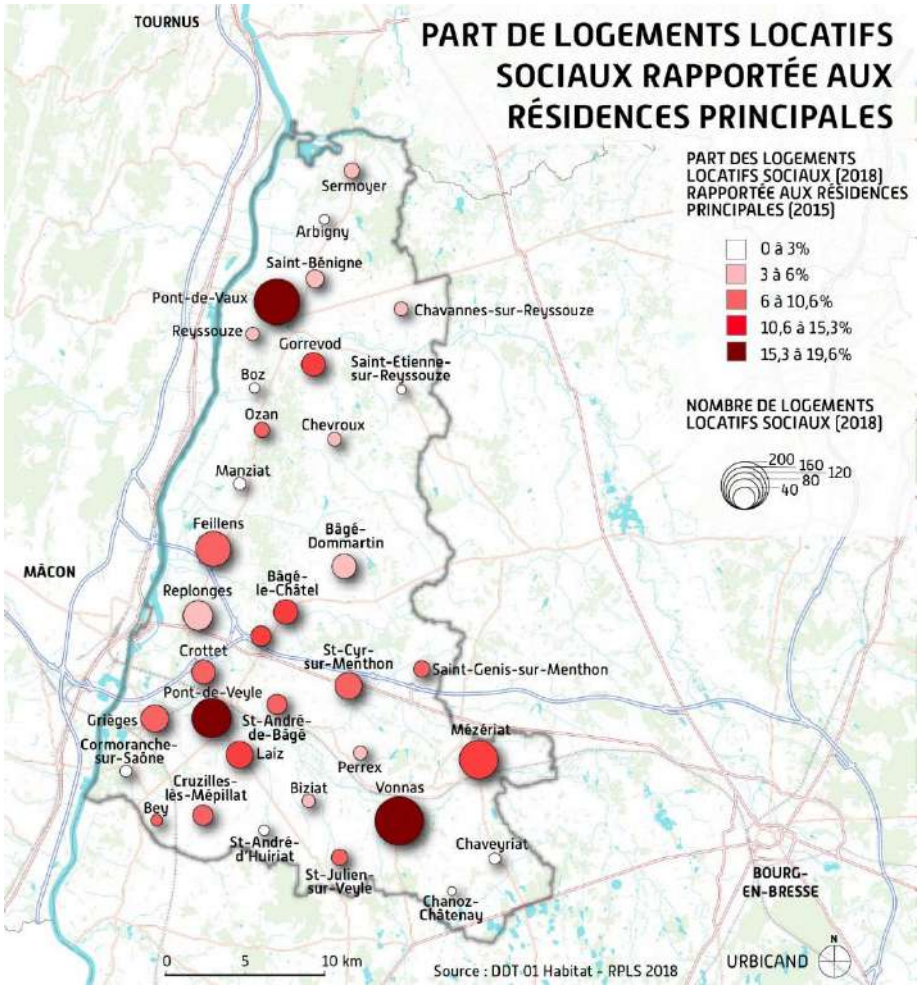

Les autres bourgs du territoire présentent quant à eux des stocks faibles de logements sociaux : Bâgé-Dommartin et Replonges ont moins de 5% de leur parc de logement en locatif social. Les communes de Cormoranche-sur-Saône, Saint-Cyr-sur-Menthon et Grièges voient leur parc social régresser (respectivement -40%, -4% et -3%).

Les communes ayant une forte évolution de leur parc locatif social : Manziat qui passe de 2 à 10 logements sociaux, Saint-Genis-sur-Menthon passant de

5 à 20 logements sociaux, Cruzilles-lès-Mépillat (+24 logements), Bâgé-le-Châtel et Sermoyer qui doublent leur parc.

	Résidences principales 2015	Logements locatifs sociaux	
		2018	Part (%)
CC Bresse et Saône	**10 274**	**700**	**6,8%**
UU Bâgé-Dommartin	2 208	150	6,8%
dont Bâgé-Dommartin	*1 551*	*64*	*4,1%*
dont Bâgé-le-Châtel	*376*	*52*	*13,8%*
dont Saint-André-de-Bâgé	*281*	*34*	*12,1%*
UU Pont-de-Vaux	1 939	264	13,6%
dont Pont-de-Vaux	*1 101*	*190*	*17,3%*
dont Gorrevod	*337*	*48*	*14,2%*
dont Saint-Bénigne	*501*	*26*	*5,2%*
Feillens	1412	110	7,8%
Replonges	1 505	77	5,1%
Reste des communes rurales - CCBS	3 209	99	3,1%
CC de la Veyle	**8 889**	**899**	**10,1%**
Vonnas	1 242	213	17,1%
UU Pont-de-Veyle	1 908	253	13,3%
dont Pont-de-Veyle	*718*	*141*	*19,6%*
dont Crottet	*708*	*48*	*6,8%*
dont Laiz	*483*	*64*	*13,3%*
Mézériat	*886*	*136*	*15,3%*
Reste des communes rurales - CCV	4 852	297	6,1%
SCOT Bresse Val de Saône	**19 163**	**1599**	**8,3%**

A l'image des tendances du territoire, les bourgs-centres ont principalement des LLS de taille moyenne avec une dominance de T4 pour Pont-de-Veyle, un équilibre entre les T3 et T4 à Pont-de-Vaux et une grande majorité de T4 sur Vonnas.

Cette diversité ne correspond toutefois pas aux demandes de logement social que reçoivent ces communes puisqu'en comparant les demandes en attente de logements sociaux en 2017 à l'offre existante selon les tailles des logements, pour les raisons suivantes (source : www.demande-logement-social.gouv.fr) :

- L'offre en grands logements est plus importante que la demande : par exemple, Pont-de-Vaux, 7 logements sociaux T5 en 2017 pour 1 demande en attente.
- Inversement, les demandes sont plus importantes sur les logements de petites tailles : 7 logements sociaux T1 à Pont-de-Vaux pour 8 demandes en attente. En effet, les migrations résidentielles et le vieillissement de la population ont mis en évidence une part importante de personnes seules et familles monoparentales quittant les communes rurales pour se diriger vers les pôles du territoire. Ces populations sont plus susceptibles d'avoir besoin d'un logement social de petite taille.

De plus, le parc social des bourgs-centres principaux du territoire est vieillissant, avec une majorité de logements construits avant les années 90, voire avant les années 70 pour Pont-de-Veyle.

Les besoins en réhabilitation sont donc aujourd'hui clairement identifiés, pour répondre à trois enjeux :

- qualité thermique ;
- remise aux normes et amélioration du cadre de vie : création de jardins privatifs, de balcons/loggias, etc.
- accessibilité et adaptation au vieillissement de la population.

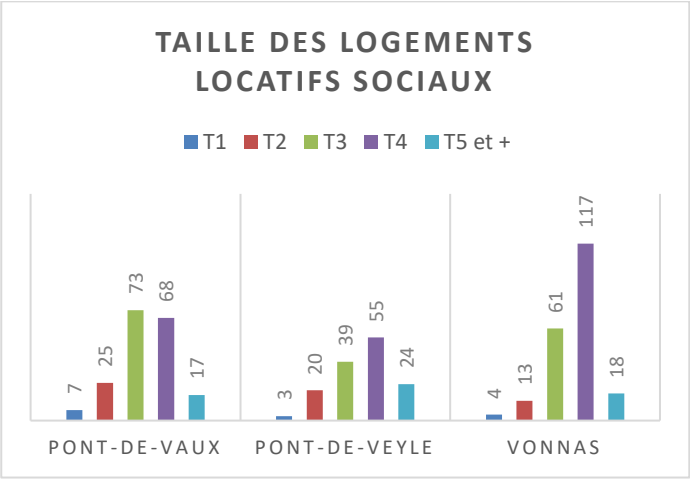

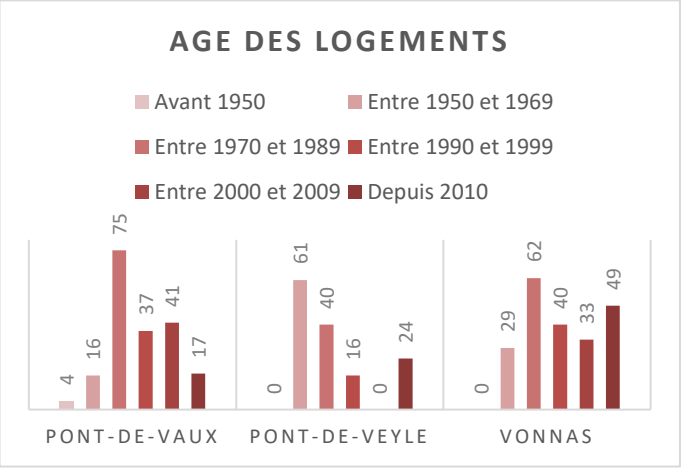

Commune	Type de logement	Nombre de logements sociaux dans la commune au 01/01/2017	Nombre de demandes en attente dans la commune au 31/12/2017
Pont-de-Vaux	T1	7	8
	T2	24	18
	T3	73	21
	T4	68	17
	T5	17	1
Pont-de-Veyle	T1	3	2
	T2	20	16
	T3	39	12
	T4	55	6
	T5	25	0
Vonnas	T1	3	6
	T2	7	12
	T3	47	21
	T4	110	12
	T5	18	0

Tableau de l'offre et de la demande en logements sociaux

Source : https://www.demande-logement-social.gouv.fr

Quelques opérations de logement locatif public récente ou en cours

Les opérations de logements locatifs sociaux récentes ou en cours se situent principalement en frange Mâconnaise à Laiz, Replonges, Feillens, Manziat mais aussi Chevroux et Bâgé-Dommartin. Ces opérations ont un caractère urbain qui renforce les axes urbains principaux ou les centralités. Par exemple, l'opération de logements construits rue des Dîmes à Laiz a une densité supérieure à 50 logements par hectare. Certaines opérations permettent également de mixer commerces et services en rez-de-chaussée et logements sociaux à l'étage, c'est le cas de l'opération route de Bourg à Replonges. D'autres opérations denses en milieu rural posent question, compte tenu de l'absence d'équipements structurants, de transport en commun ou encore d'espaces verts restreints.

Appartements à Laiz

Appartements à Feillens

Appartements au-dessus d'un espace de santé, à Replonges

Appartements à Chevroux

1.5. UN RALENTISSEMENT DE LA CONSTRUCTION NEUVE DEPUIS 2012

Une dynamique de construction à la baisse

La dynamique de construction est globalement en baisse sur le territoire depuis une dizaine d'années.

En effet, le nombre de permis de construire a fortement chuté entre 2007 et 2009 avec une baisse d'environ 130 unités par an, puis a été globalement stable entre 2010 et 2014, pour ralentir fortement depuis. Ainsi, malgré quelques rebonds observés en 2010 et 2012, la crise de 2008 a ralenti des dynamiques constructives : en 2016, le nombre de permis de construire atteint à peine le tiers du nombre de permis recensé en 2007.

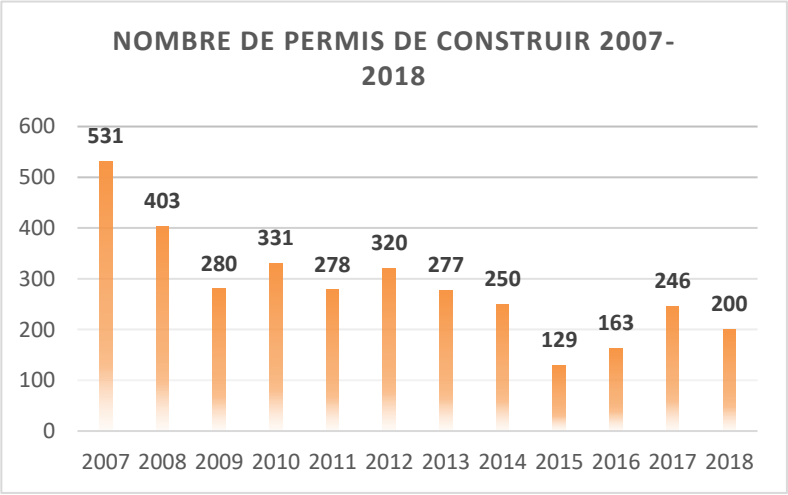

Depuis 2016, dans certaines communes, la dynamique est repartie à la hausse (Feillens, Replonges, Bâgé-Dommartin et Vonnas), mais reste ponctuelle. Le nombre de permis de construire est reparti légèrement à la hausse en 2017 pour atteindre un nombre de permis similaire à 2015. Cette hausse n'est cependant pas très importante, le nombre de permis de construire tend à se stabiliser.

Néanmoins, il est observé un écart entre les logements autorisé et commencés, permettant de relativiser la relance de la construction : par exemple sur la CC Bresse et Saône, 138 permis ont été instruits en 2018 et seulement 102 ont été réalisés (réalisés ou en cours de travaux).

A une échelle plus fine du territoire, la CC Bresse et Saône est légèrement plus dynamique que la CC de la Veyle avec 1 572 constructions entre 2007 et 2016 contre 1 390 pour la CCV. Par ailleurs, la CCV connaît une baisse nette de sa dynamique constructive depuis 2014. En 2016, Feillens et Replonges portent l'essentiel de la dynamique constructive de l'EPCI tandis que la dynamique est plus répartie entre les communes rurales pour la CCV.

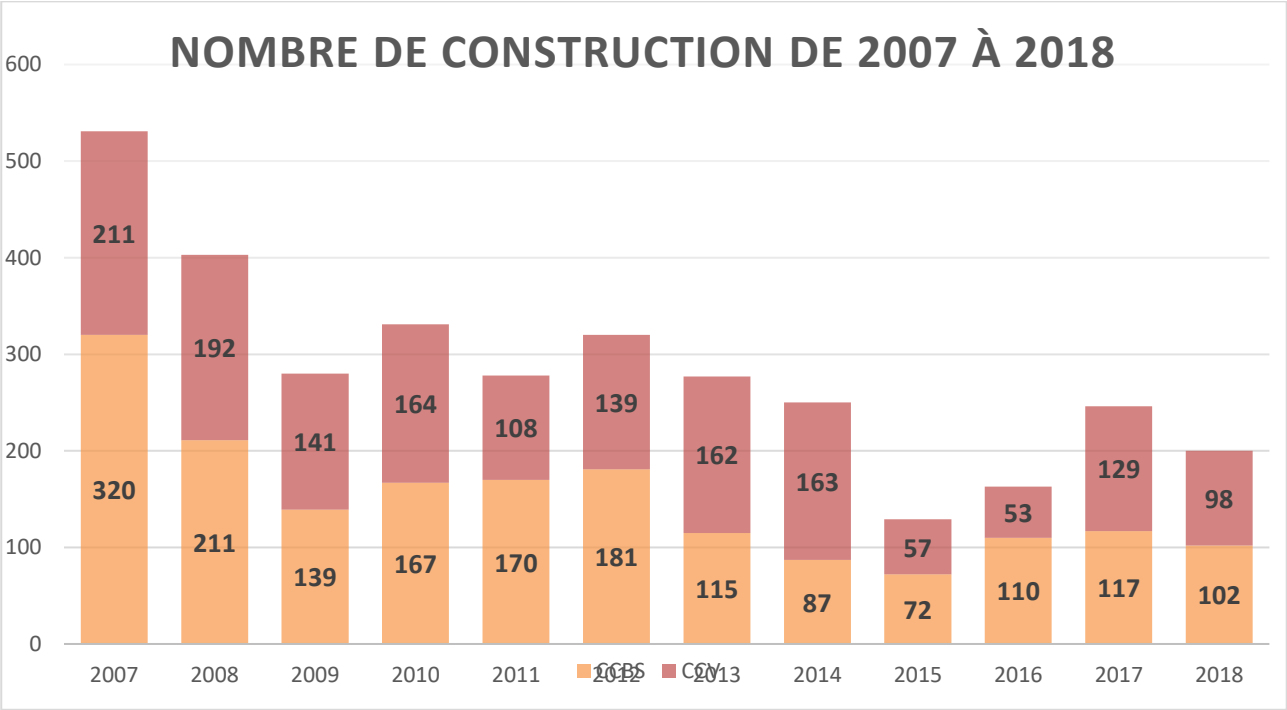

Globalement les pôles urbains du territoire ont également une dynamique constructive à la baisse ces dernières années malgré un rebond qu'elles ont pu connaître entre 2010 et 2012. Les dynamiques de construction sur bâti existant, qui sont liées en partie à la réhabilitation de l'existant, subissent les mêmes tendances que les dynamiques de constructions neuves.

Les pôles urbains et leurs unités urbaines (UU de Bâgé-Dommartin, UU de Pont-de-Veyle, UU de Pont-de-Vaux, Vonnas, et Feillens / Replonges) concentrent 57% des constructions.

A l'échelle des pôles urbains du territoire, Pont-de-Vaux est le premier pôle à connaître une chute importante du nombre de permis de construire entre 2007 et 2008 (-28 unités) tandis que Pont-de-Veyle connaît le même schéma quelques années plus tard entre 2010 et 2011. Suite à cette forte baisse, Pont-de-Vaux recense quelques constructions annuelles depuis 2008 (en moyenne 3 permis de construire par an) malgré un rebond en 2012 avec 13 permis de construire. Pont-de-Veyle suit la même tendance mais seulement à partir de 2011 avec une moyenne annuelle de 4 permis de construire jusqu'à aucune demande de permis en 2018. Vonnas connaît sa plus forte baisse de construction en 2009 où seulement 5 permis de construire sont comptabilisés, soit -46 unités par rapport à l'année précédente. Contrairement aux pôles urbains du territoire Bresse Val de Saône, Vonnas connaît par la suite une dynamique positive des constructions jusqu'en 2013 ou le nombre de permis de construire chute à nouveau pour stagner à une moyenne de 7 constructions par an depuis 2014. Un programme de logements groupés et collectifs permet actuellement de relancer la dynamique.

Les pôles secondaires de Feillens et Replonges sont plus dynamique en raison notamment de leur situation en périphérie de Mâcon : malgré des fluctuations, le nombre de constructions reste supérieur à ceux des pôles urbains. Feillens et Replonges sont en dynamique positive depuis 2015 tandis que Crottet et Laiz n'enregistrent quasiment plus de constructions depuis 2015. Laiz a toutefois enregistré une grosse augmentation de construction neuve en 2014 avec 94 nouvelles constructions. Cette dynamique s'explique en partie par la réalisation récente d'opérations plus denses en lien avec des bailleurs sociaux.

Ainsi, il peut être observé un net ralentissement des constructions sur l'ensemble du territoire du SCOT et peu importe la taille de la commune : pôles urbains, pôles secondaires et communes rurales sont en baisse depuis 2012. Plus de 3 000 logements étaient mis en chantier entre 2007 et 2018 mais seulement 62% de la production fût réalisée avant 2012, en baisse constante depuis. En analysant la carte du poids de la construction neuve dans le parc de résidences principales de 2015, on constate que certains villages ont construits ces dernières années comme à Boissey, Bey, Saint-André-de-Bâgé, Chaveyriat, Saint-Genis-sur-Menthon ou encore Saint-Julien-sur-Veyle.

NOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

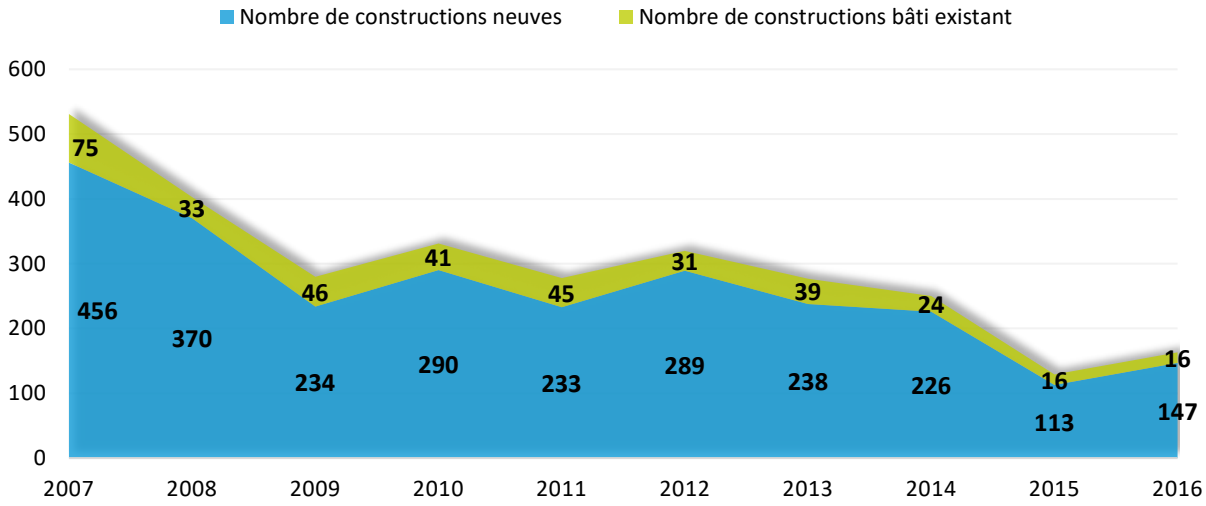

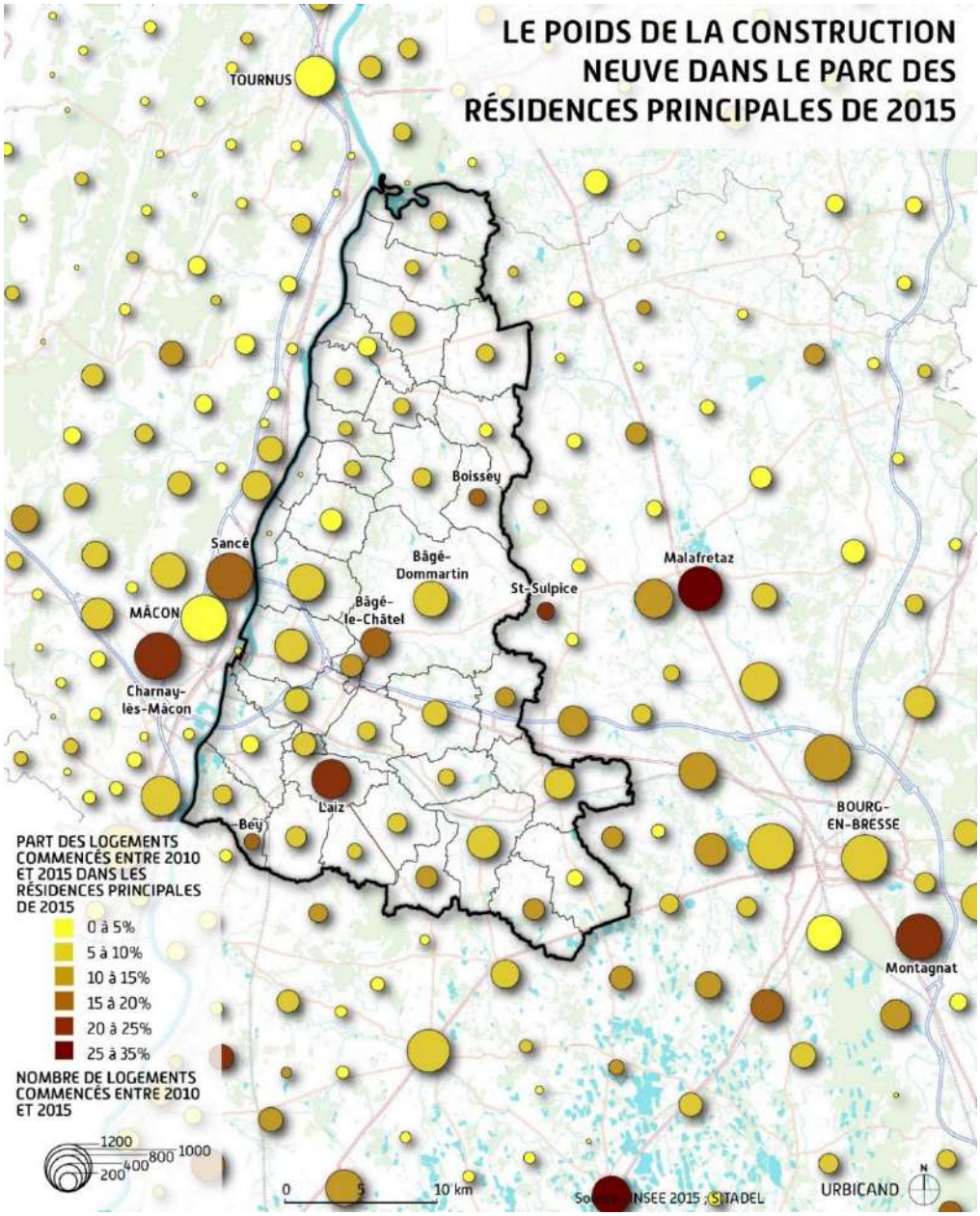

Une production largement orientée vers du logement individuel mais dont la part est en baisse depuis 2012

Sur les 2 962 logements produits entre 2007 et 2016, 1 930 logements concernent de l'individuel pur, 555 de l'individuel groupé et 469 de collectif. Cette répartition évolue entre 2007 et 2016 avec une première période où la grande majorité de la production de logements est orientée vers de l'individuel pur (à 70% entre 2007 et 2011) puis une seconde période où cette part diminue à 57% de la production de logements entre 2012 et 2016. Même si l'individuel pur conserve une part prépondérante, cette diminution se fait tout d'abord au profit de l'individuel groupé dont la part augmente de 7% (passant de 16% des logements à 23%) puis au profit du collectif dont la part augmente de 5,7% (passant de 13,7% des logements à 19,4%).

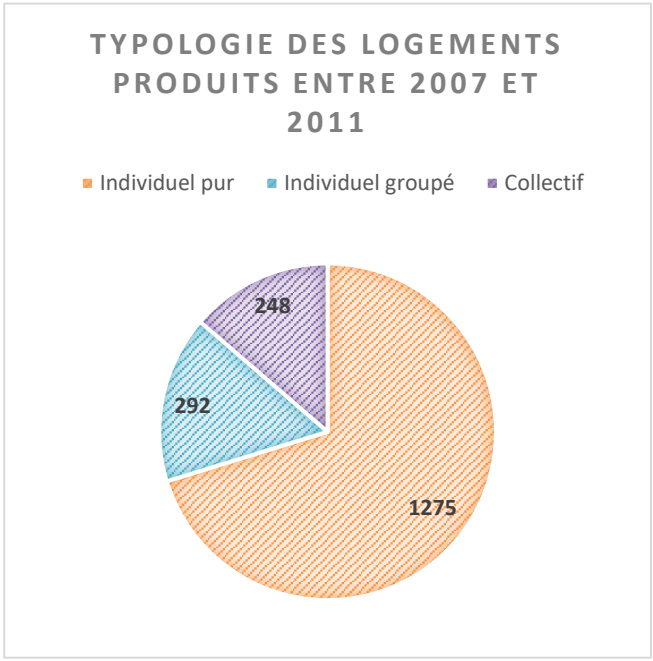

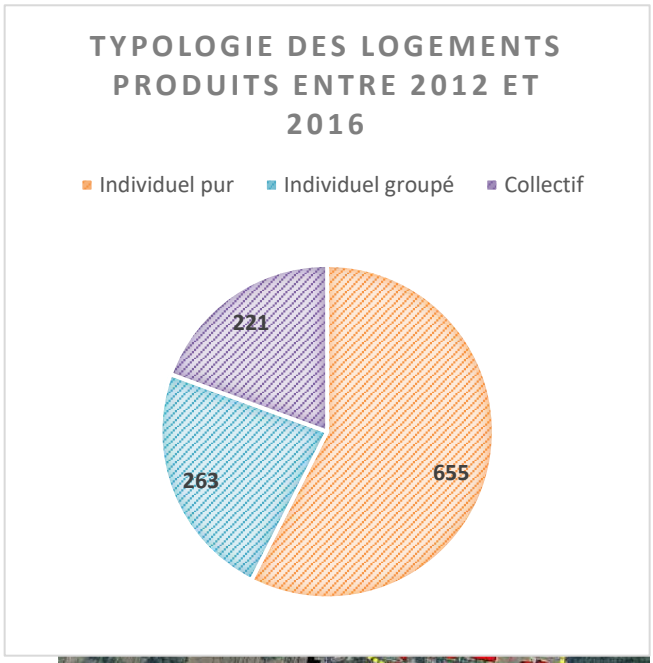

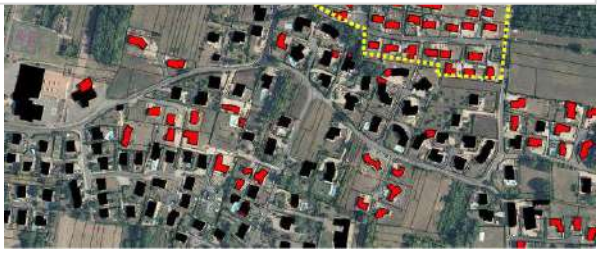

Opération récente d'habitat individuel (10 logements à l'hectare – parcelle de 800 m²) à Replonges

Le type d'habitat d'individuel pur s'implante au fur et à mesure sur des parcelles en extension du tissu urbain existant, générant une faible densité dans l'habitat et une uniformatisation des constructions pavillonnaires (10 logements à l'hectare voire moins selon le secteur rural).

Les formes d'habitat produites s'intègrent peu à l'environnement, ne créent pas de qualité urbaine et n'améliorent pas la fonctionnalité du bourg, village ou hameau. A l'image des évolutions démographiques récentes, le développement résidentiel récent se fait surtout dans les communes rurales, générant un éloignement des populations par rapport à l'emploi et aux services.

Comme cela a été présenté précédemment, les pôles urbains et leur unité urbaine présentent le plus de diversité dans leur production de logement avec une part de collectifs et d'individuels groupés plus importante que pour les communes rurales : 52% des logements commencés de type collectif du territoire, contre 4 à 5% pour les communes rurales.

12 logements groupés à Gorrevod, route de Bâgé (22 logements à l'ha)

5 logements groupés à Crottet, rue de la Villeneuve (22 logements à l'ha)

Certaines communes ont également une part de collectif importante en raison d'opérations plus denses réalisées ces dernières années notamment en lien avec des bailleurs sociaux. C'est le cas à Laiz qui compte 110 logements de type collectifs dont 93 ont été réalisé en 2014, mais aussi à Grièges, Replonges, Feillens, etc. Ces formes d'habitat plus denses, portées par les bailleurs sociaux sont généralement en construction neuve avec assez peu de réhabilitations.

Toutefois, cette part de collectif reste assez faible en comparaison avec l'offre externe au territoire Bresse Val de Saône, notamment dans les communes de l'agglomération Burgienne. Enfin, la part de logements de type individuels groupés est bien représentée notamment dans les communes en périphérie Mâconnaise et le long des axes routiers principaux où la pression foncière est plus forte.

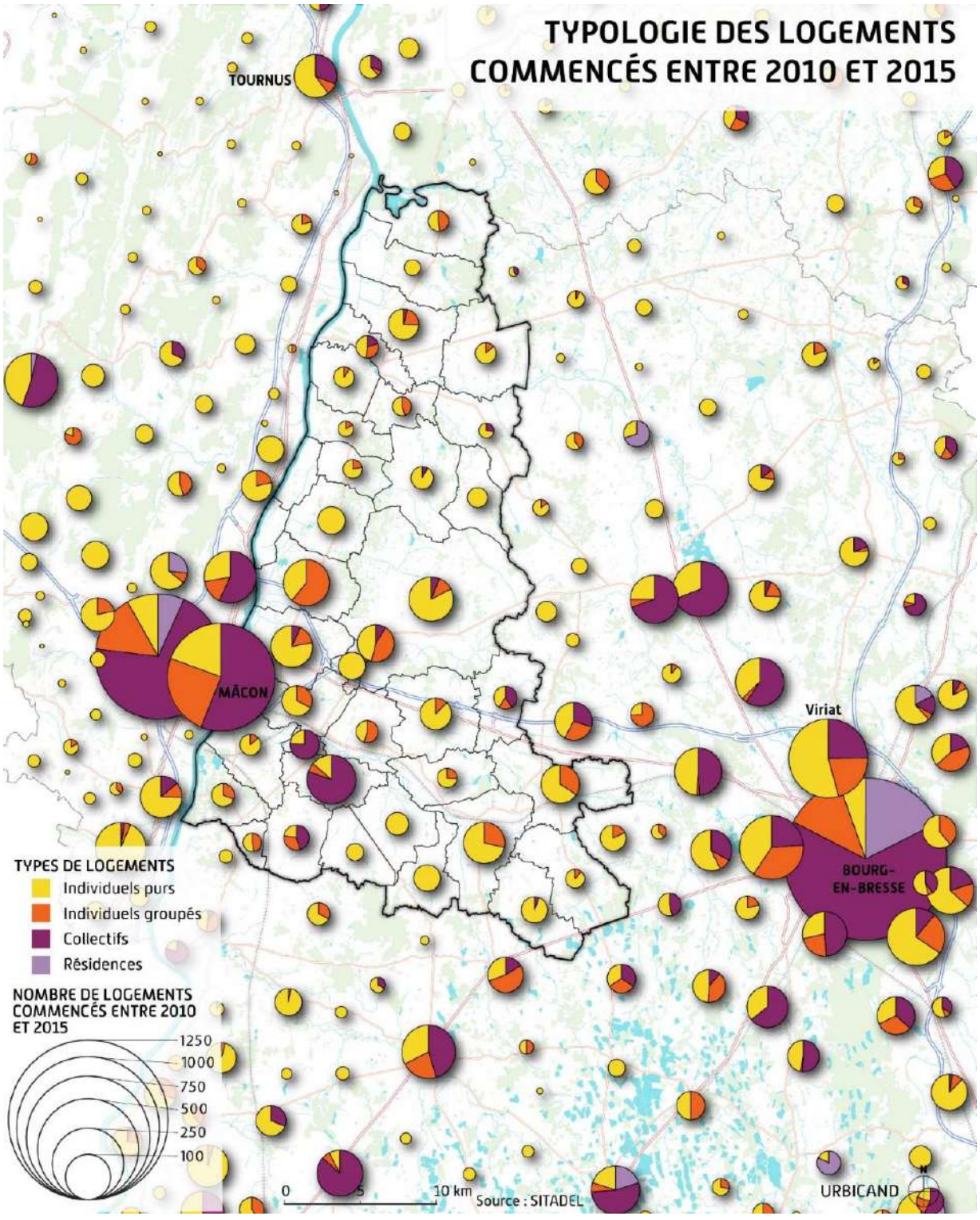

	2007-2016						
	Individuel pur		Individuel groupé		Collectif		TOTAL
CC Bresse et Saône	**1077**	68,9%	**325**	20,8%	**162**	10,4%	1564
UU Bâgé-Dommartin	257	78,1%	53	16,1%	19	5,8%	329
dont Bâgé-Dommartin	*221*	89,1%	*19*	7,7%	*8*	3,2%	248
dont Bâgé-le-Châtel	*36*	44,4%	*34*	42,0%	*11*	13,6%	81
UU Pont-de-Vaux	132	58,9%	72	32,1%	20	8,9%	224
dont Pont-de-Vaux	*24*	33,8%	*35*	49,3%	*12*	16,9%	71
dont Gorrevod	*32*	68,1%	*13*	27,7%	*2*	4,3%	47
dont Saint-Bénigne	*76*	71,7%	*24*	22,6%	*6*	5,7%	106
Feillens	102	41,8%	88	36,1%	54	22,1%	244
Manziat	67	82,7%	12	14,8%	2	2,5%	81
Replonges	168	69,1%	29	11,9%	46	18,9%	243
Reste des communes rurales CCBS	351	79,2%	71	16,0%	21	4,7%	443
CC de la Veyle	**853**	61,4%	**230**	16,5%	**307**	22,1%	1390
Vonnas	124	66,7%	29	15,6%	33	17,7%	186
UU Pont-de-Veyle	145	40,6%	42	11,8%	170	47,6%	357
dont Pont-de-Veyle	*44*	44,0%	*4*	4,0%	*52*	52,0%	100
dont Crottet	*62*	68,1%	*21*	23,1%	*8*	8,8%	91
dont Laiz	*39*	23,5%	*17*	10,2%	*110*	66,3%	166
Saint-Genis-sur-Menthon	18	52,9%	5	14,7%	11	32,4%	34
Grièges	45	37,8%	20	16,8%	54	45,4%	119
Cruzille-les-Mépillat	30	55,6%	10	18,5%	14	25,9%	54
Reste des communes rurales CCV	491	76,7%	124	19,4%	25	3,9%	640
SCOT BRESSE VAL DE SAONE	**1930**	**65,3%**	**555**	**18,8%**	**469**	**15,9%**	**2954**

Finalement, la construction neuve de maisons individuelles reste prédominante notamment dans les communes rurales. En parallèle, on observe des opérations très denses de petits immeubles mixtes ou non dans des communes périphériques des pôles urbains comme Feillens, Laiz, Replonges. Leur dynamique dépend directement de l'agglomération mâconnaise et de la capacité des opérateurs notamment sociaux à intervenir (sur leur parc ancien et en opération neuve). Ces opérations restent elles-mêmes concurrencées par une offre en maison individuelle abordable et un manque de mobilisation foncière dans les bourgs (par exemple à Pont-de-Vaux).

1.6. LES MARCHES IMMOBILIERS

Des prix du foncier assez élevés à proximité des agglomérations et au sud du territoire

Etant donné que le territoire du SCoT est en partie sous influence Lyonnaise et situé sur l'axe structurant de Mâcon-Bourg-en-Bresse, le prix moyen de l'immobilier est assez élevé oscillant entre 1 322 et 1 435 € le m². Le prix de l'immobilier est plus élevé pour les communes à proximité des agglomérations et au sud du territoire. Ponctuellement, les prix de l'immobilier sont encore plus importants en raison de la raréfaction de l'offre foncière qui participe à l'augmentation des coûts ou encore aux conflits d'usages. Par exemple, Manziat voit ses prix de l'immobilier augmenter à 1 700 € le m² en moyenne en raison du conflit d'usage entre urbanisation et maraîchage entraînant une raréfaction du foncier. De même, Bâgé-le-Châtel n'ayant plus d'offre en foncier suffisante, le prix de l'immobilier est parmi le plus élevé du territoire.

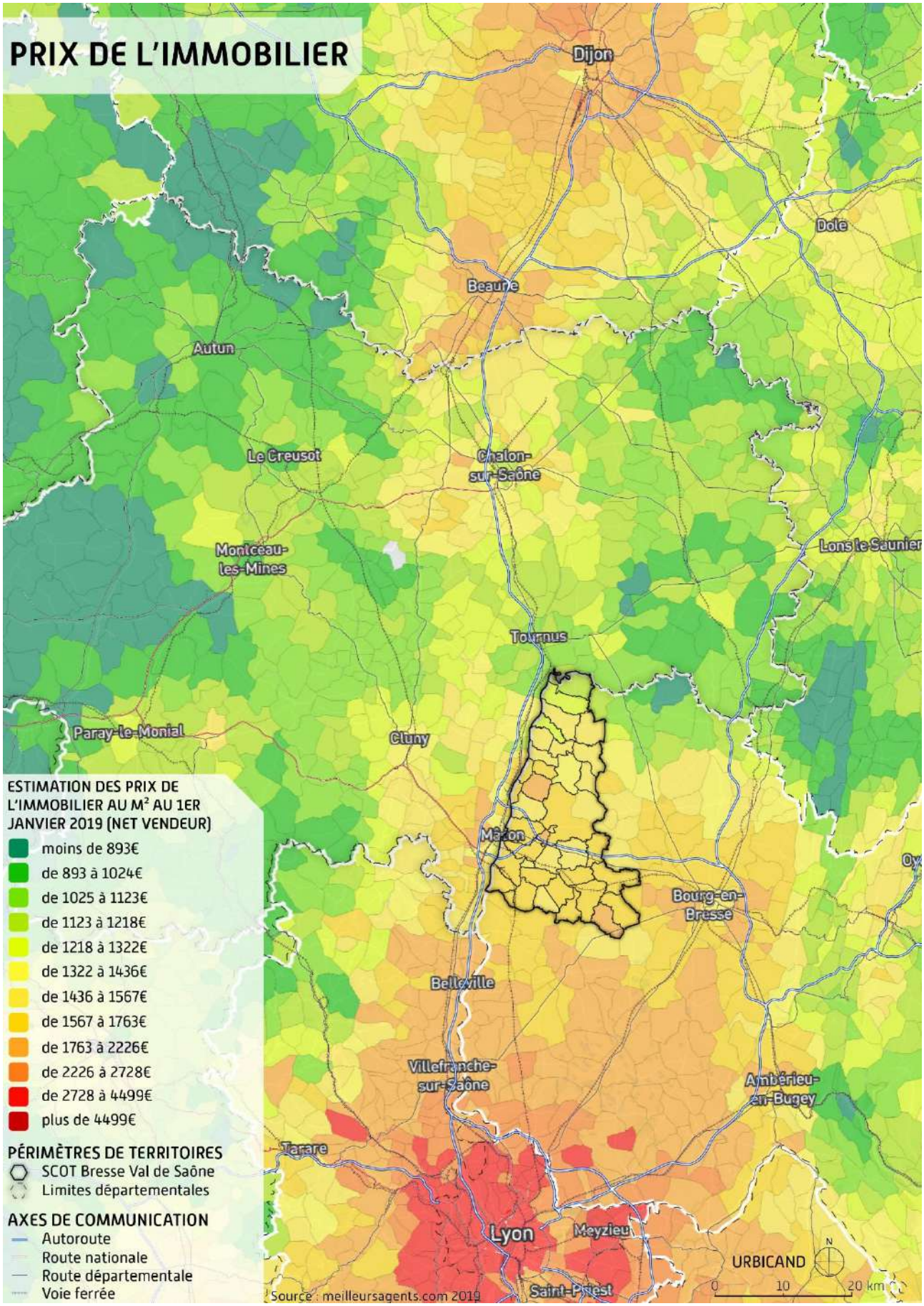
PRIX DE L'IMMOBILIER
Dijon
Dole
Beaune
Autun
Le Creusot
Chalon-sur-Saône
Montceau-les-Mines
Lons le Saunier
Tournus
Paray-le-Monial
Cluny
Mâcon
Bourg-en-Bresse
Belleville
Villefranche-sur-Saône
Ambérieu-en-Bugey
Tarare
Lyon
Meyzieu
Saint-Priest
ESTIMATION DES PRIX DE L'IMMOBILIER AU M² AU 1ER JANVIER 2019 (NET VENDEUR)
moins de 893€
de 893 à 1024€
de 1025 à 1123€
de 1123 à 1218€
de 1218 à 1322€
de 1322 à 1436€
de 1436 à 1567€
de 1567 à 1763€
de 1763 à 2226€
de 2226 à 2728€
de 2728 à 4499€
plus de 4499€
PÉRIMÈTRES DE TERRITOIRES
SCOT Bresse Val de Saône
Limites départementales
AXES DE COMMUNICATION
Autoroute
Route nationale
Route départementale
Voie ferrée
Source : meilleursagents.com 2019
URBICAND
N
0
10
20 km

A l'inverse, les pôles urbains du territoire ont des prix plus faibles, notamment en raison d'une plus grande diversité de leur parc. Plus on s'éloigne de l'influence des agglomérations et moins les prix sont élevés. Le nord du territoire propose des prix de l'immobilier plus bas allant de 1430 € /m² jusqu'à 1000 € / m², même si Pont-de-Vaux par exemple souffre d'un manque de foncier. Cependant, d'une manière générale, les prix de l'immobilier et du foncier ont tendance à augmenter ces dernières années.

1.3. Synthèse des dynamiques sociodémographiques et résidentielles

Un territoire attractif en raison d'une bonne situation géographique

La position géographique du territoire du SCOT, dans un triangle entre Mâcon, Bourg-en-Bresse et Lyon, contribue largement à sa dynamique démographique et résidentielle, forte depuis les années 70. En captant des flux résidentiels en provenance de l'Ain et en second lieu de l'agglomération mâconnaise, la croissance démographique est supérieure à celle des agglomérations voisines sur la période 2010-2015, voire même celle du département de l'Ain sur la période précédente.

Etant polarisé exclusivement par des villes-centres extérieures, le territoire est qualifié de « périurbain » au cœur de deux aires urbaines. Le solde migratoire y est plus fort que le solde naturel (entre 1999 et 2010, le solde migratoire était de +1,8% et le solde naturel à +0,4%), même s'il revient actuellement à l'équilibre (à la baisse) avec le solde naturel. Les migrations résidentielles évoluent et sont liées à une triple attractivité mâconnaise, de l'Ain et de Lyon. 30% des nouveaux arrivants proviennent de la CA Mâconnais Beaujolais Agglomération et 15% de la CA de Bourg-en-Bresse. Le territoire attire des couples avec ou sans enfants travaillant dans les bassins d'emplois de Mâcon, Bourg-en-Bresse voire Lyon, avec 51% des nouveaux arrivants « bi-actifs » et 21% des « mono-actifs ». Les travailleurs accueillis sont majoritairement représentés par les employés et ouvriers suivi par les professions intermédiaires.

Ainsi, le territoire du SCoT accueille une population majoritairement active et familiale, plutôt jeune, qui s'éloigne du lieu de travail pour s'installer à la campagne où le prix du foncier est plus abordable. Cette dynamique, caractéristique des territoires périurbains, génère toutefois une diminution progressive du foncier disponible se traduisant par une augmentation de son coût.

Une dynamique résidentielle qui montre quelques signes de ralentissements

Si le territoire continue d'accueillir de la population, la croissance démographique montre tout de même des signes de ralentissements par rapport aux taux de croissance des années 2000. Les taux de croissances annuels ont diminué sous l'effet du ralentissement économique mais également du surenchérissement du marché immobilier et foncier. En particulier, le solde migratoire qui régresse à +0,6% entre 2010 et 2015, rejoignant le solde naturel à 0,4% sur la même période. La hausse du prix du foncier et de l'immobilier influence aussi directement le rythme de construction en limitant les capacités d'accession d'une partie des ménages aux revenus modestes.

Les signes de ralentissements s'observent également sur la production du nombre de logements. Même si l'évolution du nombre de logements est toujours en situation de croissance, plus importante que celle de la population, cette dynamique s'explique par l'augmentation progressive du nombre de ménages et par la diminution de leur taille. Le nombre de logements a augmenté de +7,5% entre 2010 et 2015, soit une croissance plus faible que celle du département à +8,3% ou celle de Bourg-en-Bresse à +12,4%. De ce fait, en plus du ralentissement démographique observé, le territoire Bresse Val de Saône doit prendre en compte les politiques d'habitat des agglomérations voisines qui évoluent et tendent à renforcer la position des pôles principaux de Mâcon et Bourg-en-Bresse, parfois en déficit démographique.

Si la population du territoire est plutôt jeune, des premiers signes de vieillissement de la population apparaissent tandis que la taille des ménages continue de baisser allant jusqu'à moins de 2 personnes par ménage dans les certains bourgs. La part des plus de 60 ans représente 25% de la population, en progression. Ces tendances devraient se poursuivre à l'horizon des quinze prochaines années et questionnent l'évolution des besoins en logements et en services, en particulier dans les bourgs principaux du territoire qui captent les seniors du territoire.

Les spécificités des bourgs « urbains »

La dynamique démographique globalement positive met toutefois en évidence quelques disparités au sein du territoire avec des bourgs aux enjeux plus urbains, les autres bourgs et enfin les villages. Bien que la densité soit plutôt faible caractéristique d'un espace rural, 7 communes du territoire concentrent 42% de la population du SCoT : Bâgé-Dommartin, Replonges, Feillens, Vonnas, Pont-de-Vaux, Manziat et Pont-de-Veyle.

Les communes de Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Vonnas et Bâgé-le-Châtel présentent des situations sociodémographiques similaires à celles des villes : une stabilité démographique en lien avec un manque de disponibilité

foncière, voire un phénomène de dévitalisation avec des populations qui quittent le centre pour leur périphérie, un vieillissement de la population plus marqué que sur les autres communes avec une majorité de personnes âgées parmi les nouveaux arrivants (28% de 75 ans et + sur Pont-de-Vaux et 27% sur Pont-de-Veyle) et une hausse des petits ménages avec l'accueil majoritaire de personnes seules dont les seniors et les familles monoparentales. Ces pôles urbains concentrent davantage de ménages en plus grande difficulté ayant des revenus plus faibles. Le parc de logements y est plus diversifié (plus de petits logements et d'appartements, une concentration du parc locatif social, etc.) mais également plus vieillissant avec des taux de vacances autour de 10% sur Pont-de-Vaux et Pont-de-Veyle, 8 à 9% pour Vonnas. Vonnas, sous influence burgienne, suit globalement les mêmes tendances que Pont-de-Veyle et Pont-de-Vaux mais conserve un parc de logement aux caractéristiques plutôt rurales : une majorité de maisons occupées par leur propriétaire et de grande taille malgré une offre plus importante que celle des communes voisines.

Les bourgs de Replonges, Feillens mais aussi Manziat et Bâgé-Dommartin voient leur parc se diversifier sous l'effet de l'attractivité mâconnaise, des axes routiers et des activités. La part du nombre de locataires augmente (ils représentent globalement 20 à 25% des occupations des résidences principales). Ces communes accueillent de plus en plus de petits ménages, malgré un parc de logement qui reste principalement grand.

Enfin, les villages continuent d'accueillir de la population, avec une prépondérance de propriétaires occupants, un faible turn-over du parc de logements et l'accueil majoritaire des couples d'actifs avec ponctuellement une hausse de petits ménages (familles monoparentales notamment). Le parc de logement est globalement moins diversifié présentant une prépondérance de grandes maisons occupées par leurs propriétaires.

Une offre de logements qui ne correspond pas aux besoins des habitants

Le territoire du SCOT Bresse Val de Saône doit faire face à une population qui évolue ces dernières années en mettant en évidence une diminution de la taille des ménages et une érosion des modes de cohabitation traditionnels. Depuis 2010, on observe une stagnation des couples avec enfants tandis que les petits ménages sont en hausse dont les familles monoparentales et personnes seules, résultat notamment du vieillissement de la population.

Cette évolution de la population n'est plus en accord avec le parc de logements actuels du territoire puisque, à l'échelle du SCOT, l'offre présente une faible diversité : une prédominance de maisons individuelles et de grands logements pour des petits ménages, une forte représentation de la propriété dans le parc de résidences principales tandis que la capacité d'accession des ménages tend à diminuer (avec un risque de précarisation des ménages qui s'éloignent toujours plus des lieux de travail et de consommation). En effet, le territoire compte 85% de maisons pour 14% d'appartements, soit un taux bien inférieur à la moyenne départementale (65% de maisons pour 35% d'appartements).

Par ailleurs, ce déséquilibre entre offre et besoin se constate dans l'analyse des migrations résidentielles étant donné que la population qui quitte le territoire du SCOT est principalement représentée par les petits ménages : des étudiants et jeunes actifs (15 à 24 ans), des personnes seules et familles monoparentales.

Des premiers signes de diversification du parc de logement sont constatés puisque la part du locatif (privé et social) est en progression entre 2010 et 2015 avec une augmentation plus forte des locatifs sociaux. De la même manière, l'analyse de la construction neuve laisse apparaître une progression plus importante des logements collectifs que l'individuel pur. Toutefois, l'avancée de la part du collectif dans le parc de logement est remise en cause pour ces prochaines années en raison de la situation difficile auxquels font face les bailleurs sociaux, constructeurs principaux de logements collectifs sur le territoire.

Une diversification des produits est à poursuivre pour répondre à tous les besoins et rechercher une qualité urbaine : petits logements, logements abordables, publics spécifiques.

Selon la typologie de bourgs retenus, les enjeux sont divers.

Les bourgs « urbains[15] », contraints par la géographie, nécessitent des prises de position quant à leur attractivité future :

- composer le développement au sein de leur unité urbaine sans se dévitaliser,
- permettre une requalification du parc locatif en particulier social (logements collectifs de plus 40 ans pour certains bourgs) et déployer des politiques de réhabilitation du bâti ancien privé au-delà du secteur de Pont-de-Vaux,
- réadapter des produits-logements en direction de publics de plus en plus diversifiés et demandeurs de services et d'équipements.

[15] Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Vonnas

Les bourgs de Replonges, Feillens et Manziat font face à des défis différenciés :

- continuer à renouveler les populations par une offre en logements davantage diversifiée,
- se préoccuper du parc de logements vacants en hausse dans toutes les communes à la fois des bourgs et des villages de la CCBS. Cette situation met en lumière un parc bâti privé ancien et trop peu attractif face à l'offre pavillonnaire en accession ou en location,
- mobiliser le foncier où la concurrence est accrue entre les différentes fonctions (résidentiel, équipements-commerces et services, maraîchage et agriculture) et garantir l'opérationnalité des opérations.

Enfin, les villages rencontrent des problématiques différentes en lien avec la forme d'habitat individuel pur dominante qui induit des impacts paysagers et environnementaux forts. Les communes rurales de la CCBS ont une vacance un peu plus importante que dans les villages de la CCV ; ceci s'explique par l'accueil de population qui a reporté la demande en logements sur des produits neufs et abordables.

Ainsi, au Nord, la demande en logements émanant essentiellement de couples avec enfants se reporte dans l'ensemble des communes y compris les villages, générant une homogénéisation très forte des logements. La conséquence est d'observer une forte diminution du nombre de résidences secondaires et une hausse de la vacance sur les logements les moins attractifs. La CCBS enregistre un gain de nouveaux arrivants venus de l'extérieur plus important que la CCV malgré les flux plus nombreux dans la CCV.

Tandis qu'au Sud du territoire, la production de logements est largement impactée par le prix du foncier et de l'immobilier. La production de logements diversifiés nécessite de tenir compte d'une population assez hétérogène, avec une mixité des types de ménages (avec ou sans enfants, personnes seules) et le vieillissement de la population.

Face à la hausse du prix du foncier pour les communes du Sud du territoire, à la hausse des logements vacants vieillissants pour les communes du nord, et dans les deux cas une difficulté quant à la diversification du parc, la réhabilitation des bâtiments existants apparait comme primordiale afin de pouvoir répondre à une partie de ces enjeux.

PARTIE 2 - ARMATURE DU TERRITOIRE ET MOBILITES

1. UN TERRITOIRE BIEN POURVU EN SERVICES ET EQUIPEMENTS

Sources utilisées : BPE (Base Permanente des Equipements) de l'INSEE de 2017

1.2 DES VILLES-CENTRES D'INFLUENCE EXTERIEURE

Le territoire Bresse Val de Saône n'a pas de pôles d'équipements et de services supérieurs rayonnant sur l'ensemble de ses communes mais dépend des deux villes-centres extérieures : Mâcon et Bourg-en-Bresse. Celles-ci sont des pôles d'équipements et de services d'influence départementale avec une gamme étoffée de services et d'équipements supérieurs qui rayonnent sur le territoire Bresse Val de Saône :

- ⇨ équipements administratifs (villes-préfectures, centre hospitalier, palais de justice, gare TGV),
- ⇨ culturels et sportifs (salle de spectacle, théâtre, conservatoire, cinéma, piscine, stade,…),
- ⇨ éducation (formation universitaire avec 890 étudiants à Bourg-en-Bresse, 230 à Mâcon et formation professionnelle),
- ⇨ services et commerces : centres-villes et zones commerciales (4 à Bourg-en-Bresse, 3 à Mâcon), avec 3 hypermarchés chacun et des commerces spécialisés.

La proximité des communes du SCOT avec ces pôles est un atout pour les ménages souhaitant s'installer sur le territoire, notamment les communes situées en frange mâconnaise dont l'influence est la plus forte.

Tournus représente un pôle d'équipements et de services intermédiaire rayonnant sur les communes du nord du territoire Bresse Val de Saône.

Le territoire du SCOT reste néanmoins bien équipé avec un taux de 31,4 équipements pour 1000 habitants en comparaison avec celui de l'unité urbaine de Mâcon dont l'offre est structurante à une échelle plus large.

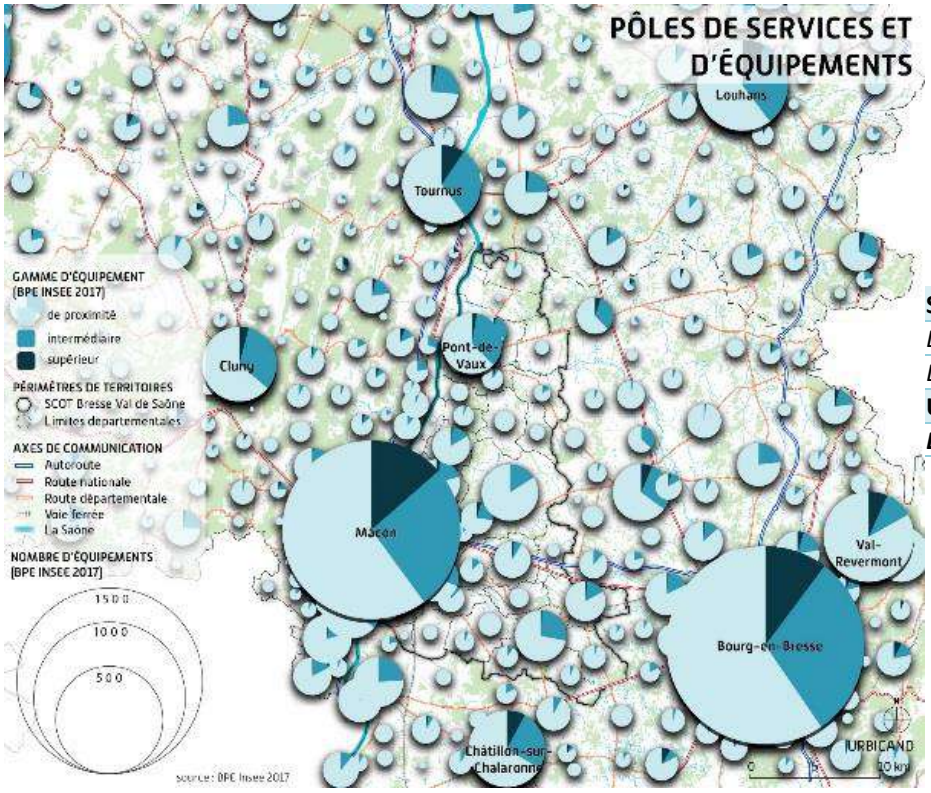

	Taux d'équipements (pour 1000 hab.)
SCoT BVS	31,4
Dont CCBS	*32,2*
Dont CCV	*30,3*
UU Mâcon	44,5
Dont Mâcon	*47*

1.3 UNE OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS SOUTENUE PAR 9 POLES

A l'échelle du territoire Bresse Val de Saône, les pôles d'équipements et de services jouent le rôle de pôles relais accueillant des équipements de gamme intermédiaire / proximité et ponctuellement de la gamme supérieure. L'offre de services et d'équipements est soutenue par 9 pôles, de niveaux d'offre variables :

Un maillage de pôles intermédiaires…

Pont-de-Vaux est le principal pôle d'équipements et de services du territoire avec la densité la plus importante : 73 équipements pour 1 000 habitants sachant que le taux moyen du SCOT se place à 31,4 équipements pour 1000 habitants. Il est doté d'équipements d'envergure régionale (une patinoire et un port) et départementale (une piscine, un musée, ainsi qu'un hôpital de proximité) et d'une forte dynamique commerciale et touristique. En tant que carrefour commercial historique et stratégique, cette commune représente la centralité commerçante du bassin de vie de la Bresse et Saône.

Bâgé-Dommartin, Vonnas et Replonges représentent les autres pôles intermédiaires du SCOT, avec chacun une spécificité :

- ⇨ une dominante de services dont les services aux particuliers, sports-loisirs et tourisme à Vonnas (gare, piscine, hébergements touristiques),
- ⇨ une gamme majoritairement éducative et sportive à Bâgé-Dommartin (collège, MFR, maison de santé),
- ⇨ une gamme plus diversifiée à Replonges (commerces alimentaires et spécialisés comme une boulangerie, restaurant, supermarché, etc. hôtels, services à l'enfance et aux personnes âgées).

Ces pôles intermédiaires ont un rôle structurant important à l'échelle du territoire du SCoT puisqu'ils répondent aux besoins des ménages de type hebdomadaire et mensuel. Ils regroupent également un nombre important d'équipements de proximité. Les deux pôles intermédiaires de Pont-de-Vaux et de Vonnas sont engagés dans le programme de revitalisation « Petites Villes de Demain » visant à revitaliser les cœurs de villes et cœurs de bourgs des communes lauréates et à maintenir leur rôle dans leur bassin de vie.

… relayés par des pôles de proximité

Pont-de-Veyle et Feillens sont des pôles de proximité avec un niveau d'équipements publics structurés :

- ⇨ Pont-de-Veyle : collège, MFR, maison de services au public. Mais il se démarque par son offre de santé légèrement plus développée avec quelques services de niveaux intermédiaires et supérieurs : établissement de santé, quelques professionnels de santé tels que diététiciens, orthoptiste, sage-femme, services de soins à domicile, etc.
- ⇨ Feillens : collège privé, centre médico-psychologique pour enfants.

Ces deux pôles ont un petit linéaire commerçant orienté sur le commerce de bouche, agences immobilières et quelques autres magasins de proximité sur Pont-de-Veyle et des commerçants dont l'habillement, artisans et garagistes, services dont les banque-assurances et habillement sur Feillens.

Le pôle de Pont-de-Veyle est par ailleurs également engagé dans le programme de revitalisation « Petites Villes de Demain » visant à revitaliser les cœurs de villes et cœurs de bourgs des communes lauréates et à maintenir leur rôle dans leur bassin de vie.

Le territoire bénéficie d'autres pôles de proximité que sont Manziat, Mézériat et Saint-Cyr-sur-Menthon, dont le renforcement des structures de services et de commerces maintient une offre de proximité : commerces de bouche, soins à la personne, professionnels de santé, réparation automobile, restaurants, etc.

Ces communes ont des niveaux d'équipements relativement élevés du fait de leur population et de leur proximité avec Mâcon (c'est le cas de Pont-de-Veyle, Manziat, Replonges et Feillens) ou du fait de l'accueil d'actifs travaillant dans les pôles d'emplois de l'Ain (Mézériat, Saint-Cyr-sur-Menthon). Par ailleurs, les communes de la frange mâconnaise ont eu un développement plutôt récent de moyennes surfaces en réponse à la croissance rapide de leur population et à leur visibilité le long de l'axe structurant de la D933 (surfaces alimentaire et surfaces spécialisées à Feillens, Replonges).

Des pôles de première nécessité

Le territoire est concerné par un troisième niveau de pôles d'équipements et de services : les pôles de première nécessité de Grièges, Bâgé-le-Châtel et Crottet. Il s'agit de bourgs ruraux dont le rôle est plus ou moins important en fonction des équipements et services qu'ils proposent à la population locale. Ces trois pôles de première nécessité sont dotés d'une petite centralité commerçante :

- ⇨ Rue principale commerçante avec des commerces de bouche, restaurants, artisans et services de santé à Bâgé-le-Châtel ;
- ⇨ artisans, restaurants et équipements de sports, avec halle commerçante aux abords de la gare à Crottet,
- ⇨ artisans, équipements de sports et petits commerces de proximité (boulangerie, supérette, coiffeur, etc.) à Grièges, organisés autour d'une halle.

Ces pôles peuvent parfois être fragiles notamment pour le commerce et les services aux particuliers en raison d'un taux d'équipements particulièrement élevé sur l'ensemble du territoire. Bâgé-le-Châtel a un taux d'équipement élevé par rapport à la moyenne du SCOT (54 sur Bâgé-le-Châtel contre 31,4 de moyenne pour le SCOT – le taux d'équipement le plus élevé étant celui de Pont-de-Vaux : 73,2).

L'ensemble des autres communes sont identifiées comme dépendantes sans ou très peu d'équipements et de services de proximité. Ces différents échelons de centralités permettent un maillage relativement fin du territoire et une offre globale plutôt bien pourvue. L'offre diffuse permet un bon accès aux équipements et services à l'ensemble de la population, le réseau de polarités locales étant indispensable à la vitalité des espaces ruraux.

Toutefois, ce modèle de développement peut créer des situations de concurrence en fonction des types d'équipements et de services (commerces, services aux particuliers par exemple) notamment pour les communes situées au centre du territoire Bresse Val de Saône (la continuité des pôles de Manziat à Pont-de-Veyle, Bâgé-Dommartin et Bâgé-le-Châtel). Le bourg de Pont-de-Veyle montre des signes de fragilité avec des commerces qui ferment. A Bâgé-le-Châtel, le risque de dévitalisation de son centre est lié à l'impossibilité foncière d'accroître le niveau de population sur place.

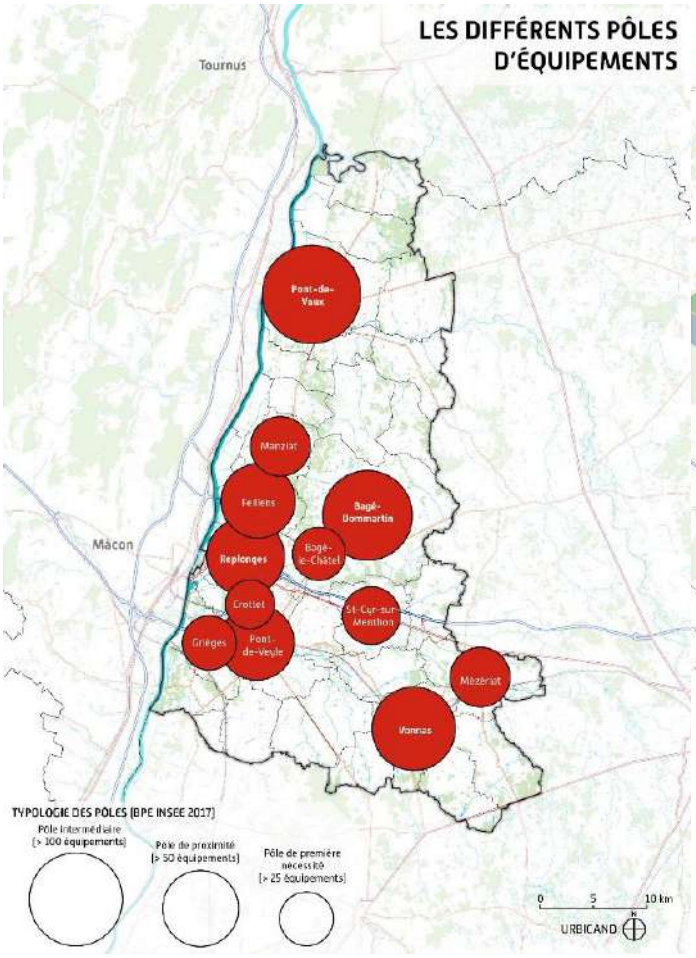

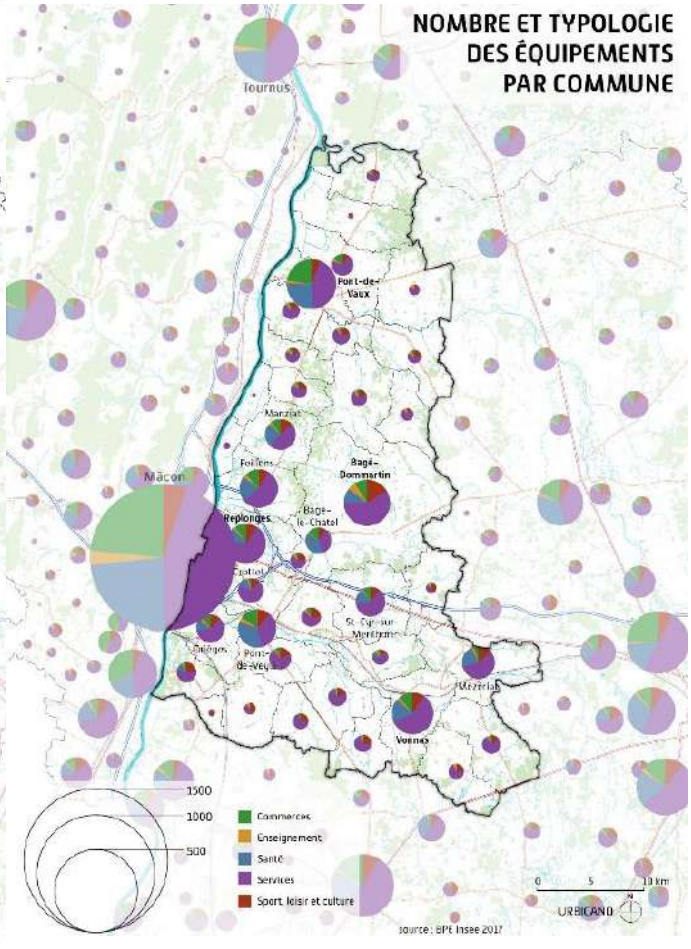

Recensement des principaux équipements par typologie

Equipements structurants	**Bâgé-Dommartin**	**Pont-de-Vaux**	**Replonges**	**Vonnas**	**Pont-de-Veyle**
Services aux particuliers		Gendarmerie, école de conduite		Gendarmerie	CAF, Pôle Emploi, CARSAT, CPAM, MSA, école de conduite

Enseignement	Ecole élémentaire, Collège, MFR	Ecole élémentaire, Collège	Ecole élémentaire	Collège, Ecole élémentaire	Ecole élémentaire, Collège, MFR
Santé / Action sociale	Maison de santé Centre de soins infirmiers	Hôpital local et EHPAD Maison de santé	Maison de santé		
Sports, loisirs, culture	Piste d'athlétisme	Port, Piscine Patinoire	Piste d'athlétisme	Piscine	Piste d'athlétisme

1.4 LE BESOIN D'AMELIORATION DES SERVICES STRATEGIQUES POUR REPONDRE AUX BESOINS

1.4.1 Une offre de santé avec des zones de fragilité

Une offre locale, avec une orientation gériatrique

La problématique des services de santé représente une question majeure pour le territoire et plus largement pour le département de l'Ain. Le territoire Bresse Val de Saône, comme le département de l'Ain, tend vers un vieillissement de sa population. Cette évolution nécessite une adaptation des services du domaine de la santé afin de mieux répondre aux besoins.

Le territoire Bresse Val de Saône a une offre de santé majoritairement de proximité avec quelques services de la gamme intermédiaire et supérieure mais qui ne suffisent pas à répondre à l'ensemble des besoins. En effet, Pont-de-Veyle, Pont-de-Vaux et Vonnas font face à une population grandissante de séniors qui arrivent des campagnes alentours. Ces pôles doivent pouvoir avoir des services adaptés en conséquence.

Le territoire du SCOT bénéficie de deux centres de soins de proximité dont les services sont à orientation gériatrique et permettant un hébergement de court à moyen et long séjour. Il s'agit du Centre Hospitalier Michel Poisat à Pont-de-Vaux ainsi que le Centre Hospitalier de Pont-de-Veyle[16].

L'offre d'hébergement concernant le secteur du grand âge est plus ou moins satisfaisante avec trois EHPAD sur le territoire (Bâgé-le-Châtel dont une annexe à Feillens, Pont-de-Vaux et Pont-de-Veyle) et cinq MARPA ou résidences en autonomie[17] (Bâgé-Dommartin, Grièges, Manziat, Pont-de-Vaux et Replonges).

L'EHPAD de Pont-de-Vaux a un taux d'occupation de plus de 99%, ce qui confirme sa place centrale dans son bassin d'attraction.

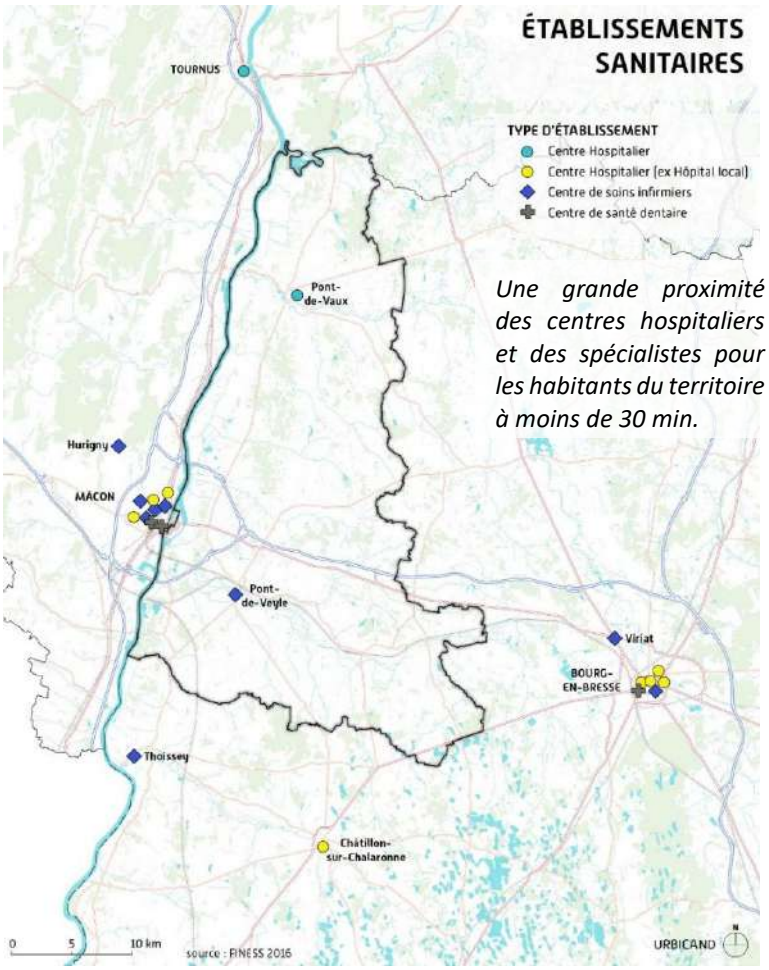

Une grande proximité des centres hospitaliers et des spécialistes pour les habitants du territoire à moins de 30 min.

Les locaux des établissements ne sont pas toujours adaptés et leur fonctionnement n'est pas toujours optimal. C'est le cas de l'Hôtel Dieu de Bâgé dont la qualité d'usage n'est pas suffisante ou encore la résidence à Mézériat où le choix est fait de démolir et de reconstruire la résidence. Il conviendra donc de veiller au maintien de l'offre existante par la réhabilitation des locaux pouvant être

[16] Apporte une offre de soins et d'hébergement pour les personnes âgées (442 lits et 73 places SSIAD, ESAD + accueil de jour dont 100 lits EHPAD)

[17] Maison d'accueil rurale destinée à des personnes âgées de 60 ans et plus autonome ou en légère perte d'autonomie
Marpa de la Veyle (Grièges), Marpa la Verchère (Pont-de-Vaux), Marpa du Dommartin (Bâgé-Dommartin), Marpa La Frérie (Manziat), Petite unité de vie de Replonges.

vieillissant et par le renforcement de celle-ci. Des services de soins à domicile sont également mis en place et à développer (ADMR, ADAPA, aides-domiciles, service de restauration à domicile « Restauration pour collectivités » ou encore des services de soins infirmiers à domicile).

Au-delà de la question du renforcement de l'offre, il faut également développer l'accessibilité aux services de santé. Le nombre de personnes âgées étant en augmentation, les situations d'immobilités devraient également progresser, en particulier en milieu rural. D'où l'importance d'avoir un maillage territorial de qualité des services de santé.

Des zones de fragilité relative à la médecine de ville, au Nord et Sud-Est

Globalement, l'Ain se retrouve confronté à un problème de répartition géographique des praticiens puisque ceux-ci ci se dirigent majoritairement vers les grandes agglomérations. Par exemple, sur les 8 500 nouveaux médecins recrutés chaque année en France, 10% de ceux ayant fait le choix de la médecine générale préfèrent s'installer dans les grandes agglomérations[18]. Le territoire Bresse Val de Saône n'y fait pas exception, en ayant une démographie médicale préoccupante.

La densité des médecins en 2019[19] est assez basse notamment au nord du territoire sur le secteur de Pont-de-Vaux, ainsi que le secteur de Vonnas au sud-est du territoire.

En moyenne, selon l'INSEE, le territoire compte 6 médecins généralistes pour 10 000 habitants, une densité inférieure à celle de l'Ain avec environ 7 médecins pour 10 000 habitants. Le territoire a connu une perte de 5 médecins en 7 ans d'après les chiffres de l'Ordre des Médecins. Des secteurs sont plus ou moins desservis par les médecins généralistes avec un déficit identifié sur le secteur de Vonnas et localement sur Pont-de-Vaux.

Ajouté à une densité modérée, la population de médecins vieillissante pose la question du renouvellement des praticiens pour répondre aux besoins d'une population dont la part de personnes âgées augmente.
Le territoire analysé à l'échelle départementale fait apparaître des zones de vigilances par rapport à l'offre en médecins sur le territoire Bresse Val de Saône à Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Replonges et Bâgé-le-Châtel. En effet, l'âge moyen des médecins oscille entre 43 ans sur le secteur de Bâgé-le-Châtel à 53 ans sur le secteur de Pont-de-Veyle[20].

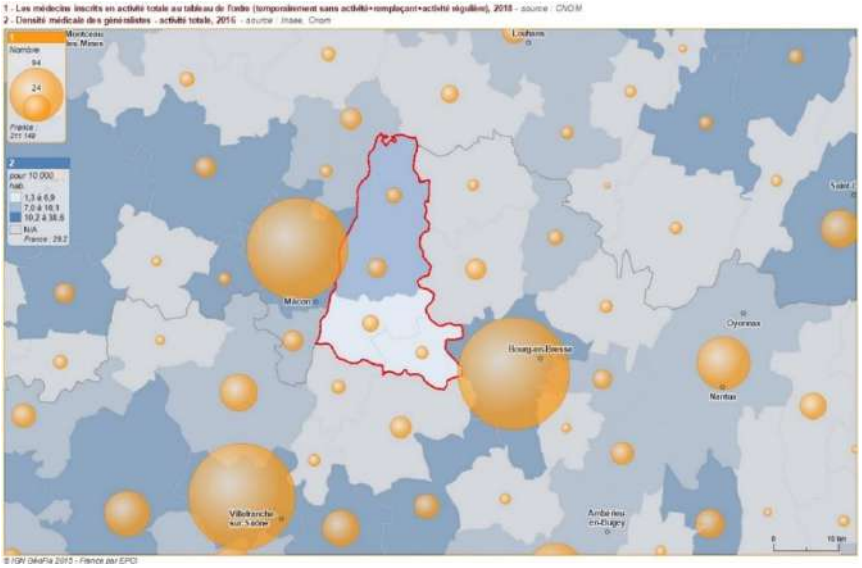

[18] Source : Schéma de l'amélioration de l'accessibilité aux services publics du Département – 2017
[19] Densité de médecins inscrits à l'ordre en activité régulière en 2019
[20] Source : Conseil National de l'ordre des Médecins

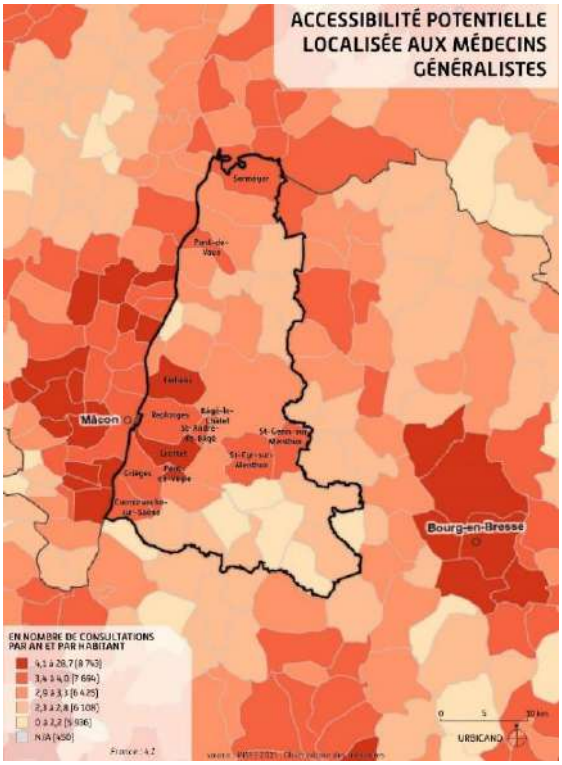

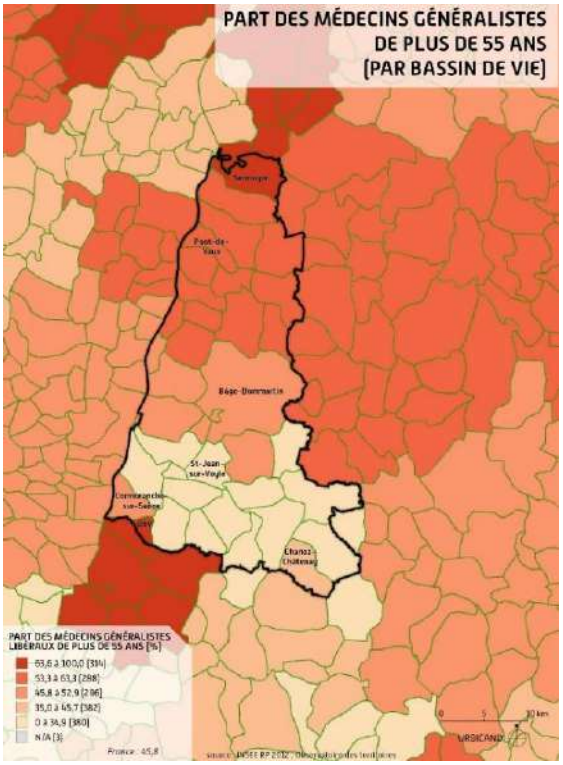

Des maisons de santé pluridisciplinaire pour pallier à cette situation

Le maillage des équipements de santé sur le territoire représente un enjeu majeur d'aménagement. En particulier, il doit permettre de limiter les secteurs déficitaires en services de santé et médecins de premiers recours, empêchant un accès correct aux soins pour les populations.

Les maisons de santé pluridisciplinaire mises en place sur le territoire devaient en partie répondre à cet enjeu en permettant d'accueillir de nouveaux praticiens. Mais, ces structures n'ont pas compensé le nombre de départs à la retraite ou transferts d'activités, ni l'afflux de populations. On dénombre deux Maisons de Santé Pluridisciplinaire à Bâgé-le-Châtel et à Mézériat, ainsi que deux projets en cours de réflexion sur Pont-de-Veyle et Saint-Cyr-sur-Menthon qui devraient améliorer la situation au sud du territoire du SCOT. Des maisons de santé sont également présentes à Pont-de-Vaux, à Replonges, à Feillens et un espace pluridisciplinaire de soins à Grièges.

Maison de santé de Bâgé-le-Châtel
320, route François d'Urfé
01380 BÂGÉ-LE-CHÂTEL

Maison de santé de Feillens
1070, Grande Rue
01570 FEILLENS

Maison de santé de Pont-de-Vaux
Place docteur Eugène Pillard
01190 PONT-DE-VAUX

Maison de santé de Replonges
333, Route Bourg
01750 REPLONGES

Le territoire du SCOT reste toutefois déficitaire en offre de soins et est classé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) soit en zone d'intervention prioritaire soit en zone d'action complémentaire dans le nouveau zonage arrêté par le directeur général de l'ARS en 2018. Ces zones permettent des aides à l'installation de nouveaux professionnels de santé et à la promotion des formes d'exercice regroupé de type MSP.

Les équipements ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins de la population notamment pour les personnes âgées situées en milieu rural qui n'ont pas la possibilité de se déplacer. Le territoire doit de ce fait, adapter ses services de santé et proposer une offre alternative à domicile et/ou itinérante :

- ⇨ Pont-de-Veyle développe déjà ce type de services avec l'expérimentation de la télémédecine depuis au moins un an, ainsi que des soins infirmiers à domicile pour personnes âgées (SSIAD).
- ⇨ Saint-Cyr-sur-Menthon accueillera à court terme une résidence seniors de 6 logements (Semcoda-ADMR) ;
- ⇨ Vonnas a le projet de créer une Maison de l'Autonomie de 30 places ainsi qu'une résidence pour seniors.

Ainsi, plusieurs communes se saisissent du sujet en tentant de répondre aux besoins de la population âgée répartie sur le territoire. Cet enjeu est d'autant plus prégnant dans les pôles de Pont-de-Veyle, Pont-de-Vaux, Vonnas dont la population âgée augmente (accueil de personnes âgées des communes environnantes).

1.4.2 L'offre en équipements d'enseignement et sports-loisirs

Une offre en enseignement majoritairement tournée vers l'élémentaire

Les formations supérieures sont concentrées dans les villes-centres voisines et surtout la métropole Lyonnaise, ce qui ne facilite pas le retour des jeunes actifs dans le territoire. Il en est de même pour les lycées, absents du territoire, mais accessibles rapidement pour les lycéens du territoire, notamment côté mâconnais.

La question des services scolaires de proximité est primordiale sur le territoire Bresse Val de Saône. La présence d'une école dans une commune est souvent perçue comme un élément clé qui joue en faveur de l'installation ou le maintien des ménages.

Le territoire bénéficie globalement d'un bon maillage de l'offre en équipements scolaires avec des écoles élémentaires (maternelles et primaires) ainsi que des collèges situés dans les pôles de services : Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Vonnas et Bâgé-Dommartin et un collège privé à Feillens.

Il compte 29 établissements publics primaires et 5 collèges. Seules 10 communes sur les 38 n'ont pas d'équipements scolaires propres. Toutefois, les communes rurales qui ne sont pas directement desservies font toutes parties d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal) excepté Bey, Vésines et Asnières-sur-Saône mais qui sont à proximité directe d'une école et d'un collège.

Le maillage de l'offre se maintient sur le territoire en réponse aux évolutions récentes de la population. Certaines communes rurales ont eu des croissances démographiques importantes, dont majoritairement des couples avec enfants et ont dû répondre aux besoins de cette nouvelle population par la création d'écoles et de services de garde.

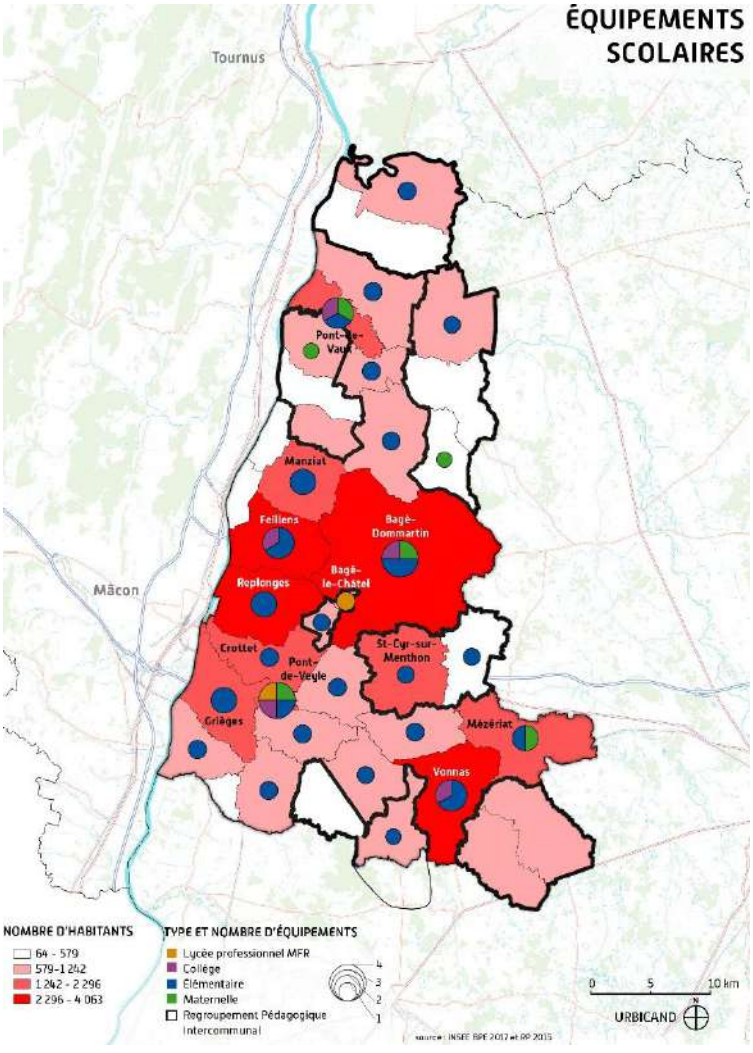

Une offre diffuse pouvant fragiliser les équipements notamment en milieu rural

Depuis 1999, la population des moins de 15 ans se maintiennent. Toutefois, au regard des tendances démographiques à venir avec un ralentissement de la croissance et le vieillissement de la population, cette population risque de diminuer pouvant entraîner une fragilisation de l'offre scolaire. L'offre diffuse d'équipements scolaires de proximité peut également générer des effets de concurrence entre les communes rurales soumises aux mêmes tendances

démographiques. C'est le cas des communes rurales notamment de l'Est du territoire où les effectifs des écoles primaires tendent à diminuer ou stagner. Des disparités apparaissent dans les effectifs entre les communes des pôles (en dehors de Vonnas), les communes attractives de par leur accessibilité et leur situation à proximité de Mâcon et de l'influence Lyonnaise.

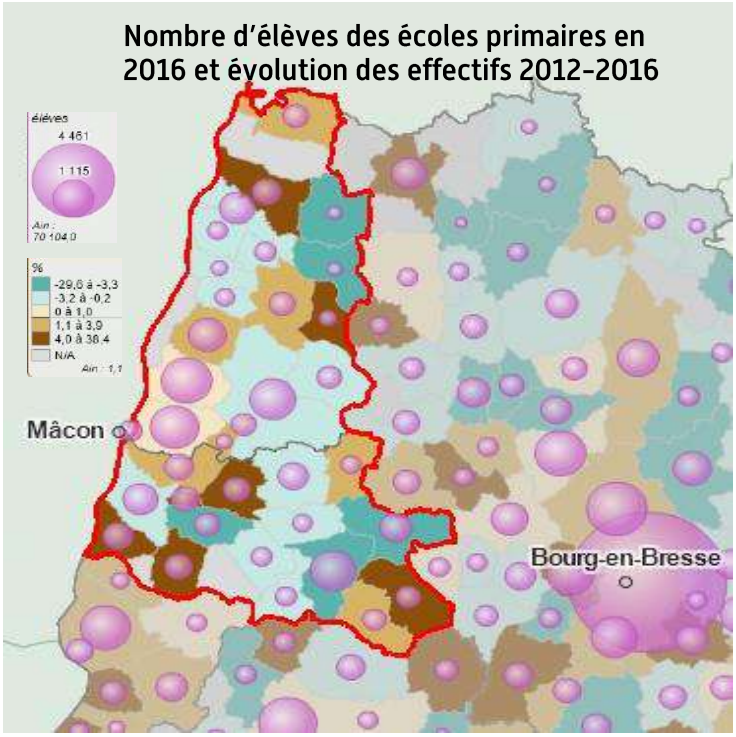

D'une manière générale, les effectifs scolaires sont stables malgré quelques disparités comme les effectifs des collèges qui n'ont pas connu d'énormes mouvements depuis 2015. Le collège de Pont-de-Veyle est le seul à avoir perdu des élèves sur les dernières années : 69 élèves en moins depuis l'année scolaire 2015-2016. Les autres collèges ont des effectifs en très légère hausse (+8 élèves à Vonnas, +34 élèves à Pont-de-Vaux, +35 à Feillens, +9 à Bâgé-Dommartin).

Vonnas a une situation particulière par rapport aux autres pôles puisque les effectifs entre 2012 et 2016 montrent une tendance à la baisse du nombre d'élèves. Néanmoins, le collège comporte des capacités d'extension (passant de 400 à 600 élèves).

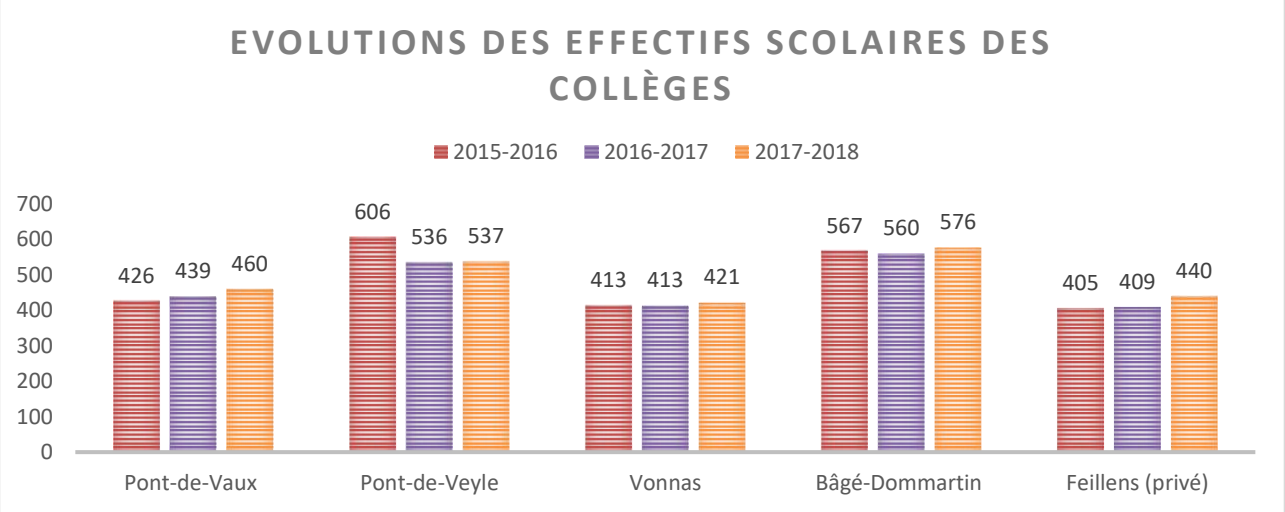

Source : Observatoire des territoires

Les services liés à la petite enfance et la jeunesse

Les parents recherchent une proximité entre leur lieu d'emplois et les solutions de garde qui correspondent notamment à leurs contraintes (temps d'accès et horaires d'ouverture). L'offre de service pour la petite enfance et jeunesse est présente sur le territoire mais nécessite un renforcement. En effet, elle ne permet pas de répondre aux besoins notamment dans les communes rurales, mais également dans certains pôles « plus éloignés » tels que Bâgé-Dommartin.

Selon l'observatoire départemental de l'accueil de la petite enfance de l'Ain, Bâgé-Dommartin, Replonges et Feillens ont le plus de naissances et d'enfants âgés de moins de 2 ans. On y retrouve également le plus de structures pour les enfants 0-2 ans et 3-5 ans (assistants maternels ; relais assistants maternels ; maisons d'assistants maternels). Le nord du territoire est moins bien pourvu avec un nombre de places plus limitées, au contraire du sud du territoire :

Le territoire souffre d'un manque d'assistantes maternelles (départs à la retraite ou reconversion professionnelle). Pour pallier à ce manque, les collectivités ou acteurs privés s'organisent à Feillens (ouverture d'une maison des assistantes maternelles), à Saint- Cyr-sur-Menthon (déplacement de la micro crèche), Vonnas (création d'une micro crèche). Un besoin de maison d'assistants maternels est également identifié à Bâgé-le-Châtel.

Accueil de la petite enfance (0-2 ans)

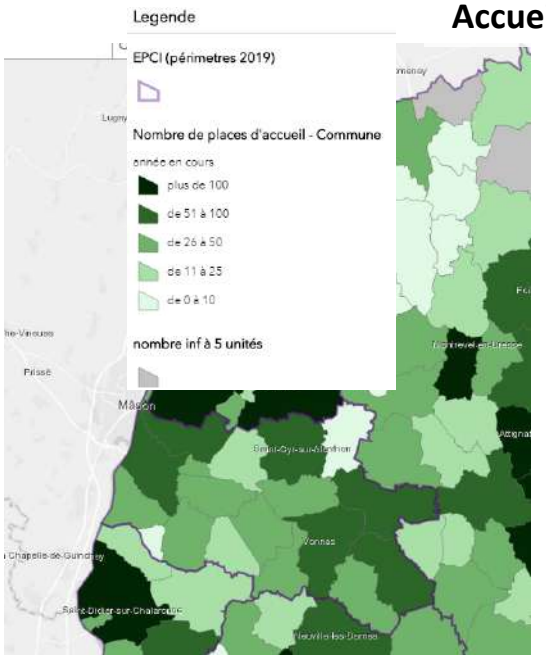

Source : Observatoire Départemental de l'Accueil de la petite enfance

Une bonne couverture en équipements de sports et de loisirs

L'offre en équipement de sports et de loisirs suit globalement celle de l'offre scolaire puisqu'elle est majoritairement de proximité et en lien avec les écoles : gymnase, terrain multisport et boulodrome sont les principaux équipements du territoire.

Le territoire bénéficie d'une bonne offre en équipements de sports et de loisirs, mais montre des disparités entre le nord-est du territoire, dans les communes rurales et le sud, mieux desservi.

Les pôles de services et la frange Mâconnaise de Manziat à Pont-de-Veyle bénéficient également d'une très bonne desserte notamment en équipements de type intermédiaire à supérieur (pistes d'athlétisme, salles de sports spécialisées, parcours de santé, etc.).

Si le territoire est bien pourvu en nombre d'équipements actuellement, les intercommunalités ou les communes ont un enjeu d'entretien, de modernisation voire d'agrandissement des équipements, notamment au vu des évolutions démographiques. Cette diffusion de l'offre, qu'elle soit scolaire ou de sports-loisirs nécessite une ingénierie importante.

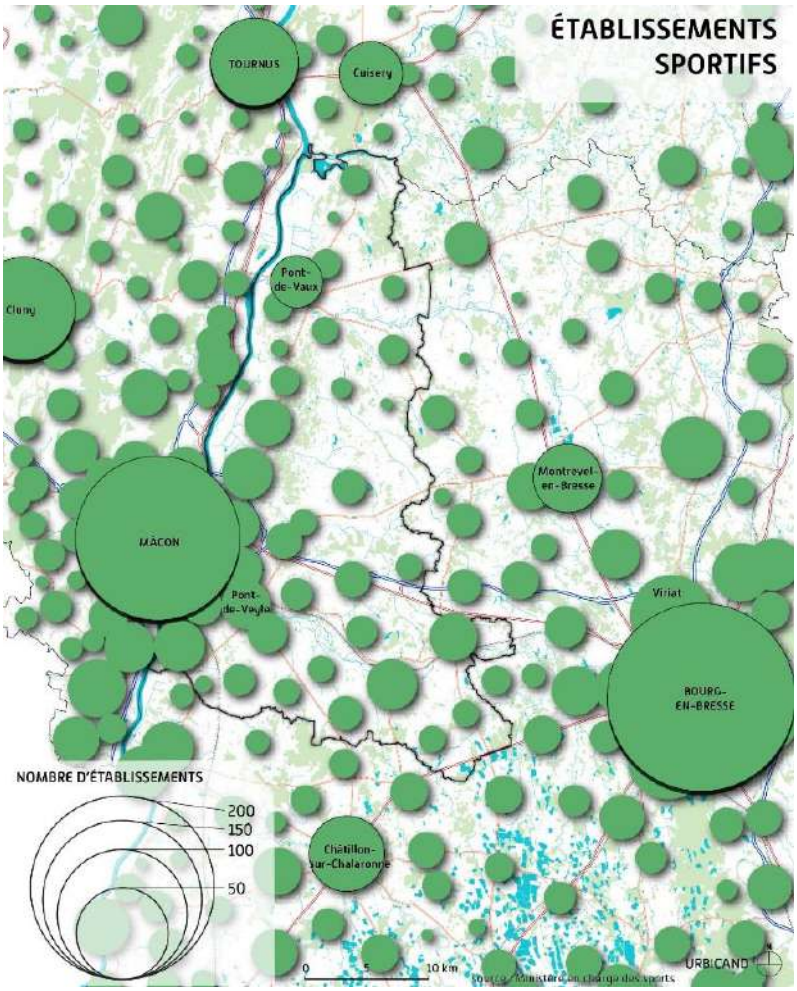

1.4.3 Les maisons de services publics

Les maisons de services au public délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. Elles permettent d'avoir, en guichet unique, un accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne et sont déployées en secteur rural.

Le territoire Bresse Val de Saône bénéficie d'une Maison des services publics à Pont-de-Veyle et une autre située à Vonnas. Celle de Vonnas devrait être étendue avec la mise en place de permanences des services de la Communauté de Communes, d'héberger le Réseau d'Aide Scolaire pour les Elèves en Difficultés ainsi que les services du Département en matière d'action sociale. Néanmoins, le bourg de Pont-de-Vaux ne comporte pas de maison de services publics, ce qui peut étonner étant donné le rayonnement de ce pôle sur un bassin de vie rural.

1.4.4 Une couverture numérique inégale du territoire

La question du numérique est indispensable pour le développement futur des territoires puisqu'elle est un véritable levier pour le développement global de tout le territoire, à la fois résidentiel et économique.

Le SDTAN (Schéma directeur territorial d'aménagement numérique) mis en place en 2014 à l'échelle du département de l'Ain, prévoit un déploiement rapide du très haut débit (FTTH – Fiber To The Home) avec l'ambition d'une couverture complète du territoire fixé à 2020, afin de conserver la place de l'Ain comme leader dans le déploiement de la fibre (hors Ile-de-France). Le bilan du déploiement du réseau public de fibre dans l'Ain, réalisé en mars 2019, met en évidence un accès à la fibre très haut débit pour 70% des communes : 22 communes couvertes et 4 communes partiellement couverte. Les cartes ci-dessous montrent également que les pôles urbains du territoire ne sont pas éligibles à la fibre : Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle et Bâgé-le-Châtel ne sont pas couverts par la fibre mais uniquement par la DSL.

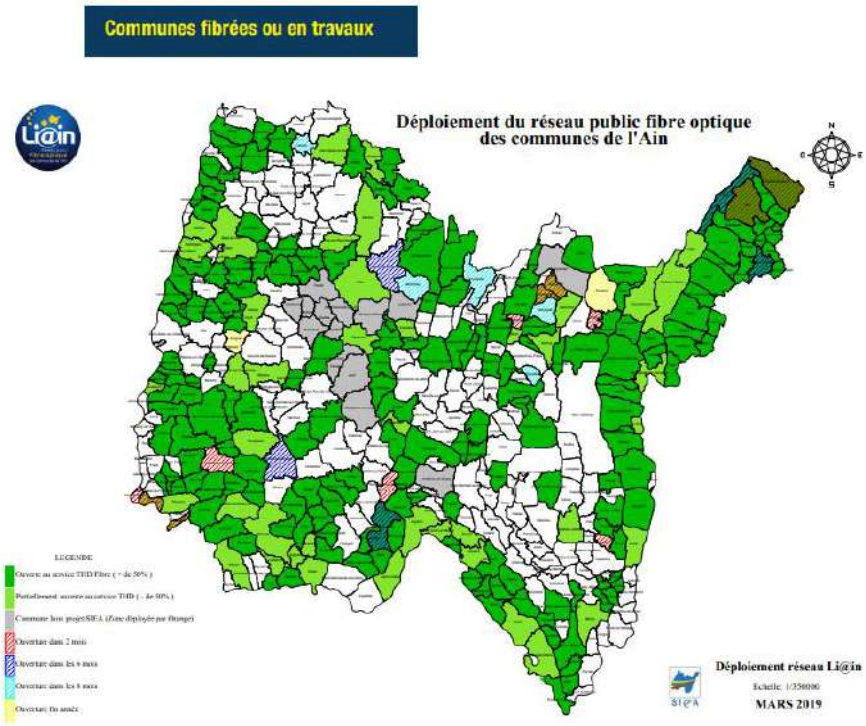

La couverture numérique du territoire est partielle, avec une disparité entre la moitié Ouest couverte par un débit supérieur à 3 Mb/s et une moitié Est plus faiblement couverte. Les habitants des communes situées en frange mâconnaise mais aussi dans le secteur de Vonnas ont accès à un débit supérieur à 3 mb/s.

Concernant la desserte en téléphonie mobile, même si une grande majorité des communes sont couvertes par la 4G et la 3G, le secteur Nord-Est de Sermoyer vers le secteur de Bâgé-Dommartin souffre d'une couverture plus limitée voire quelques zones blanches plus localement.

Couverture en 4G, 3G et 2G fournies par les opérateurs

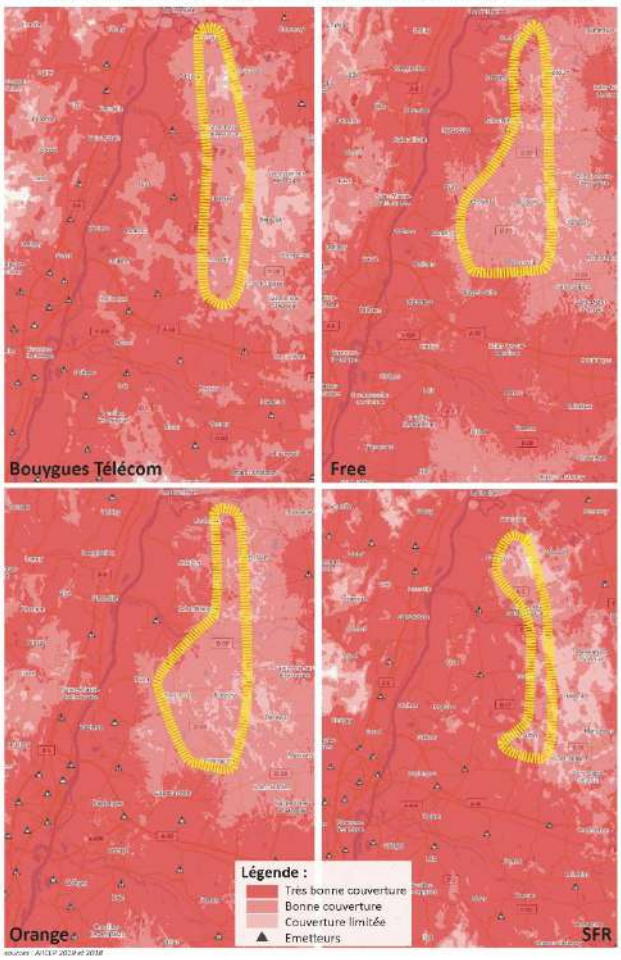

Part de la surface couverte par un débit supérieur à 3 Mb/s

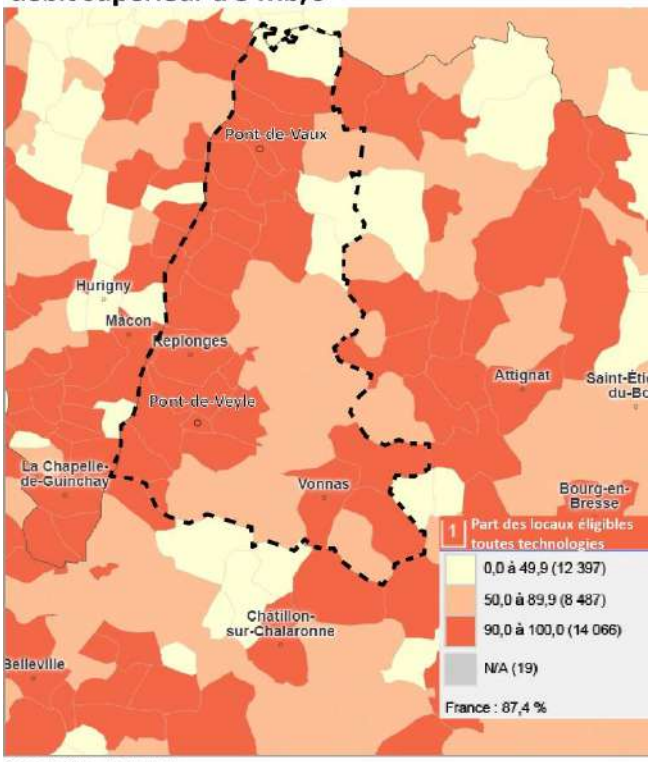

© CGET 2018 - IGN GéoFla

Le déploiement de la 5G dans les prochaines années aura un rôle à jouer sur les territoires ruraux comme le Bresse Val de Saône. En effet, la 5G devrait permettre le développement de nouveaux usages numériques et répondre aux besoins des territoires ruraux dans le cadre du maitien des personnes âgées à domicile, de la télémédecine, ou encore dans le cadre des déplacements.

L'amélioration de la couverture numérique est indispensable continuer à attirer et même à maintenir les entreprises dans le territoire. Il en est de même pour les ménages pour lesquels le numérique devient une condition de plus en plus importante dans le choix de l'installation. En effet, les ménages s'éloignant de plus en plus des lieux d'emplois, le travail à distance est apparu (télétravail) nécessitant d'avoir une connexion performante.

1.5 SYNTHESE DE L'ARMATURE TERRITORIALE

Le territoire bénéficie d'un bon niveau d'équipements et de services

Le territoire du SCOT Bresse Val de Saône se caractérise par un ensemble de petits pôles intermédiaires et de proximité, tous sous l'influence des pôles extérieurs pour des services supérieurs. Le niveau d'équipement est globalement satisfaisant même si la proximité des agglomérations limite naturellement le développement de fonctions intermédiaires et supérieures sur le territoire comme des équipements de formation.

La répartition des équipements de proximité est équilibrée entre l'ensemble des communes avec une organisation intercommunale de proximité efficace (RPI, maisons de santé, salles et terrains de sports, etc.). Toutefois cette diffusion des équipements sur le territoire ne contribue pas au renforcement des pôles du territoire qui soutiennent pourtant cette offre. En effet, l'offre est soutenue par 9 pôles de services allant des pôles intermédiaires de Pont-de-Vaux, Bâgé-Dommartin, Vonnas et Replonges, des pôles de proximité (Pont-de-Veyle, Feillens puis Manziat, Mézériat et Saint-Cyr-sur-Menthon) aux pôles de première nécessité (Grièges, Bâgé-le-Châtel et Crottet).

Cette armature est essentielle à l'échelle du territoire du SCOT puisqu'elle répond aux besoins des ménages de type hebdomadaire et mensuel pour les pôles intermédiaires et, de type journalier pour les pôles de proximité. Ces différents échelons de centralités permettent un maillage relativement fin du territoire et une offre globale plutôt bien pourvue.

Mais avec quelques disparités selon les types d'équipements-services et les secteurs du territoire

Malgré une bonne offre globale en équipements-services, certains domaines comme la santé et la petite enfance/enseignement présentent quelques signes de fragilité.

L'accès à l'offre de santé est une question primordiale dans le développement d'un territoire notamment en milieu rural. Le vieillissement de la population, notamment dans les pôles urbains du territoire où l'accueil de personnes âgés est grandissant, génère de nouveaux enjeux d'accès aux services de soins et de capacité d'accueil des individus qu'ils soient autonomes ou dépendants.

En outre, la fragilité démographique et les caractéristiques sociologiques des populations (petits ménages, revenus plus modérés) des pôles urbains pose la question de leur attractivité : difficulté à maintenir ou attirer une offre de soins complète, des commerces diversifiés, des services adaptés et suffisamment dimensionnés aux besoins, une moindre concurrence avec les équipements et services des autres communes, etc.

Ce modèle pose également la question de l'entretien, la réhabilitation et la réfection de nombreux équipements communaux dont le maintien ne dépend que de l'évolution démographique de la commune. Il s'agit également de gérer certaines friches à gérer : ancien hôpital de Pont de Vaux, future ex-maison de retraite de Bâgé-le-Châtel.

Finalement, le territoire est concerné par un enjeu de mutualisation et de réhabilitation de ces équipements en fonction à localiser selon l'armature urbaine et le développement démographique retenu. L'anticipation des besoins liés aux publics cibles est primordiale : petite enfance, personnes âgées notamment.

2. LA MOBILITE PENDULAIRE DU TERRITOIRE

Aucune enquête ménage déplacement n'a été menée sur le territoire d'étude à ce jour. Aussi, seuls les flux liés aux mobilités pendulaires sont étudiés (source des données : INSEE).
Ils ne représentent toutefois qu'un tiers des déplacements, les autres étant liés aux motifs suivants : crèches-écoles-lycées ou formations supérieures, accompagnements, achats, démarches santé-administratives-recherches d'emploi, loisirs, visites, autres.
Le territoire étant multipolaire périurbain, de nombreux déplacements s'effectuent vers les pôles extérieurs pour des services supérieurs lycée, hypermarché, hôpital…).

2.1 DES FLUX QUOTIDIENS LIES A LA PROXIMITE DES AGGLOMERATIONS

Le territoire est marqué par une hypermobilité surtout externe, en lien avec les bassins d'emplois limitrophes. Les échanges de flux sont les suivants :

- 59% des actifs occupés sortent quotidiennement du territoire pour aller travailler, soit 12 295 actifs occupés sur les 21 000 résidant dans le territoire du SCOT ;
- 41% des actifs habitent et travaillent dans le territoire, avec des déplacements plutôt diffus entre les 11 communes les plus pourvoyeuses d'emplois ;
- 32% d'actifs résidents extérieurs au territoire occupent des emplois locaux (4 050 des 12 828 emplois sur place).

Parmi les flux sortants, les déplacements sont localisés sur les villes-centres de Mâcon et de Bourg-en-Bresse et en direction des pôles lyonnais et francilien. Plus de 6 600 personnes travaillent en Saône-et-Loire dont 5 400 dans l'unité urbaine de Mâcon (10% des flux sortants et 44% des flux sortants) et 4 000 dans l'Ain dont 1 800 dans l'unité urbaine de Bourg-en-Bresse (18% des flux sortants et 14% des flux sortants). L'attractivité de Macon s'exerce spatialement sur la plupart des communes et surtout celles situées le long de l'axe central A40/D1079.
Parmi les 8 600 actifs résidant et travaillant sur le territoire, 19% travaillent dans leur commune de résidence (soit 3 900 actifs) et 22% dans une autre commune du territoire (4 700 actifs). Les communes de Feillens, Pont-de-Vaux et Replonges cumulent 1/3 des déplacements domicile-travail internes au SCOT Bresse Val de Saône.
A l'inverse, les flux entrants proviennent en premier lieu de l'unité urbaine de Mâcon et du département de la Saône-et-Loire (26% des flux sortants et 22% des flux entrants), en second lieu de l'Ain (37% des flux entrants).

Au final, cette situation génère des mouvements pendulaires quotidiens importants et souvent réalisés en voiture. Elle s'explique par un poids limité d'emplois dans le territoire (12 828 emplois sur place pour 21 004 actifs occupés), une augmentation forte des actifs occupés dans le territoire notamment en provenance du département de l'Ain et enfin grâce à un réseau routier efficace.

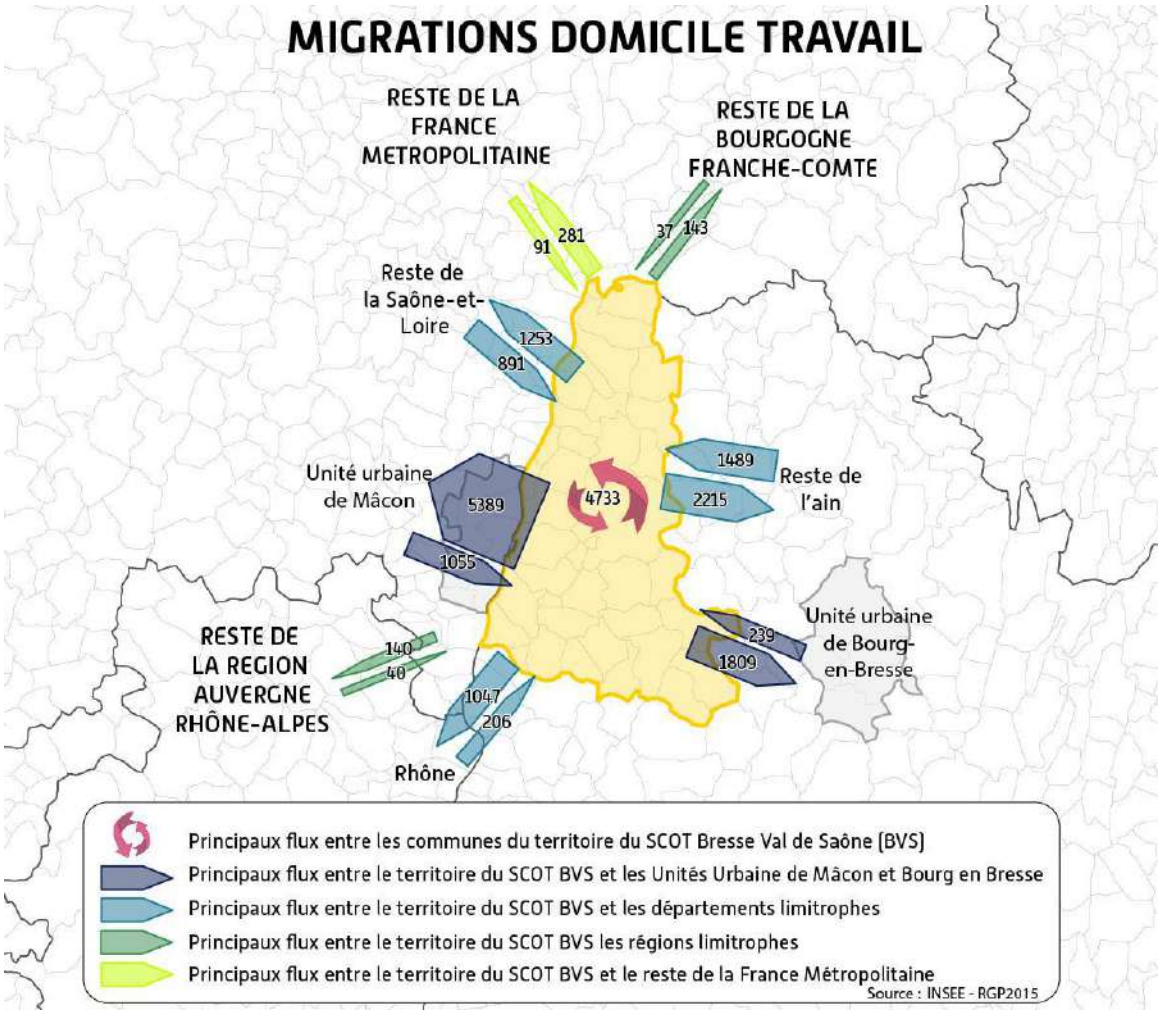

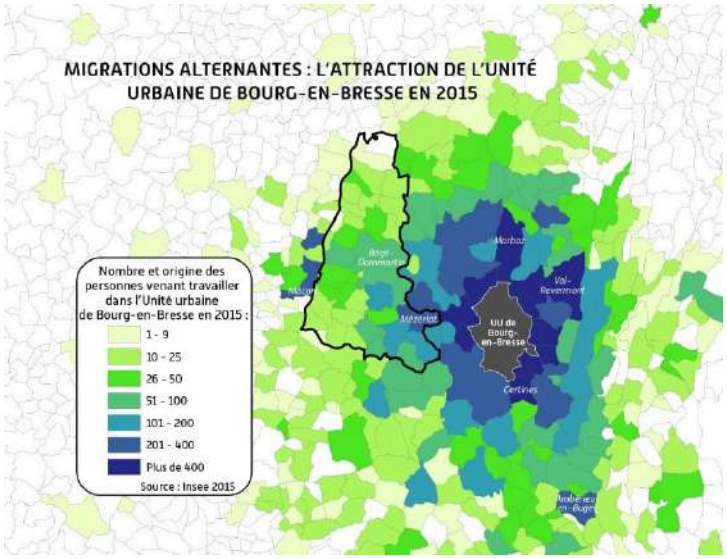

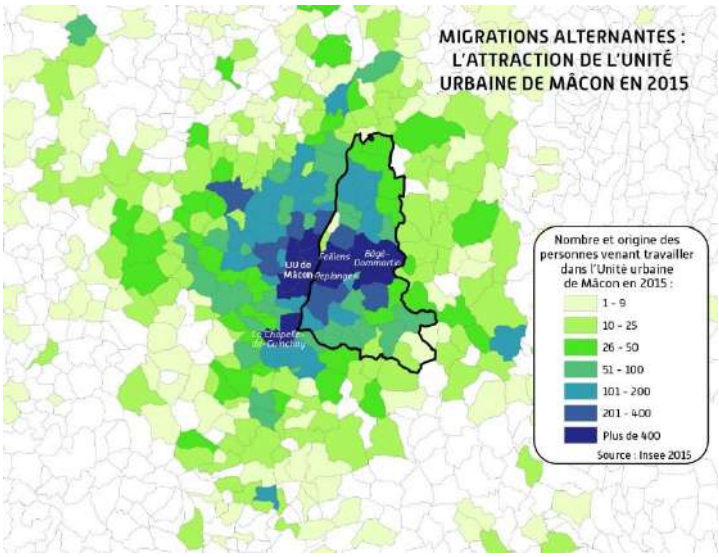

Dans le territoire, 24 communes sont sous influence mâconnaise, burgienne voire lyonnaise, en particulier les communes de la moitié Sud du territoire. L'attraction des villes extérieures est telle que dans certaines communes, plus de 40% de leurs actifs y travaillent. Ces communes font partie intégrante d'une aire urbaine dès lors qu'au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans ces pôles urbains de plus de 10 000 emplois. Leur caractère

résidentiel est très affirmé et surtout marqué par une évolution forte de la population active, sans corrélation avec l'évolution de l'emploi et/ou avec une faible présence d'emplois.

2.2 DES TRAJETS IMPACTES PAR LES LONGUES DISTANCES

Le territoire est déficitaire en emplois et attire moins d'actifs qu'il n'en émet. Cela génère des flux quotidiens tournés vers les agglomérations à proximité directe, surtout vers Mâcon dont la quasi-totalité des communes est située à moins de 30 minutes du centre, tandis que Bourg-en-Bresse et Tournus sont distants de 30 à 45 minutes pour les deux-tiers des communes du territoire du SCOT.

Au final, les déplacements domicile travail génèrent le déplacement de près de 21 000 individus quotidiennement[21]. À raison d'un aller-retour par jour et d'un taux de présence de 80% (prenant en considération les temps partiels, congés et absences), on atteint environ 33 600 déplacements domicile-travail quotidiens sur le territoire.

Les polarités externes (Mâcon, Bourg-en-Bresse, Lyon) sont par définition génératrices de déplacements et induisent d'importants flux quotidiens, ce qui pose des questions d'aménagement :

- Les infrastructures de transport irrigant l'ensemble des communes et celles desservant
- Ces pôles d'emploi supportent un trafic routier quotidien conséquent. Les services mis à la disposition des travailleurs doivent pouvoir être améliorés (transport ferroviaire, covoiturage, mobilités douces) et fonctionner en parfaite cohérence avec les agglomérations (transports urbains) ;
- Les temps de trajets domicile-travail ou domicile-étude restent longs (> 20 minutes) en moyenne et se font essentiellement en voiture. Cela génère un poids énergétique fort sur les ménages. Une part importante de ménages est impactée par une situation de précarité énergétique (dépenses > 15% des revenus), liée à la fois à la mobilité, mais aussi aux logements ;

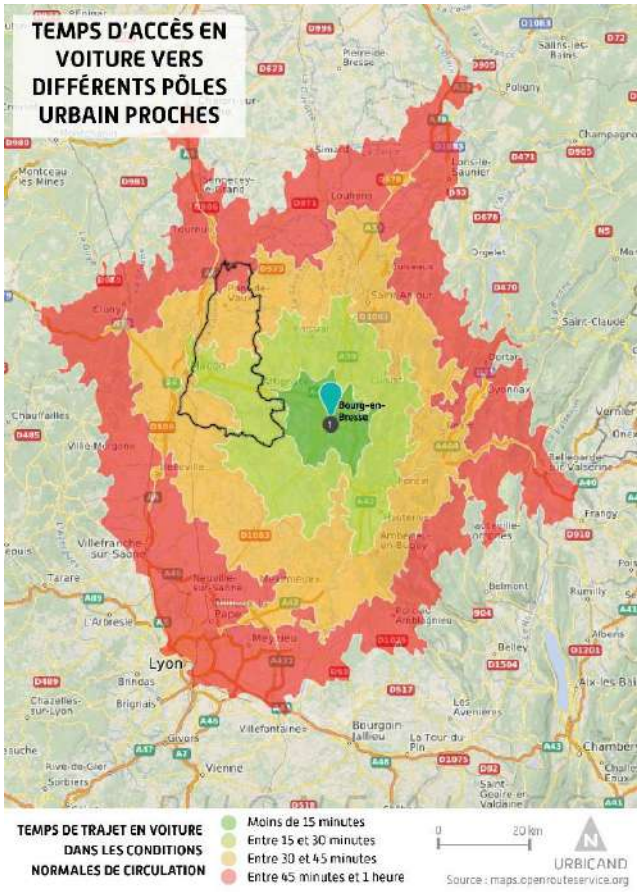

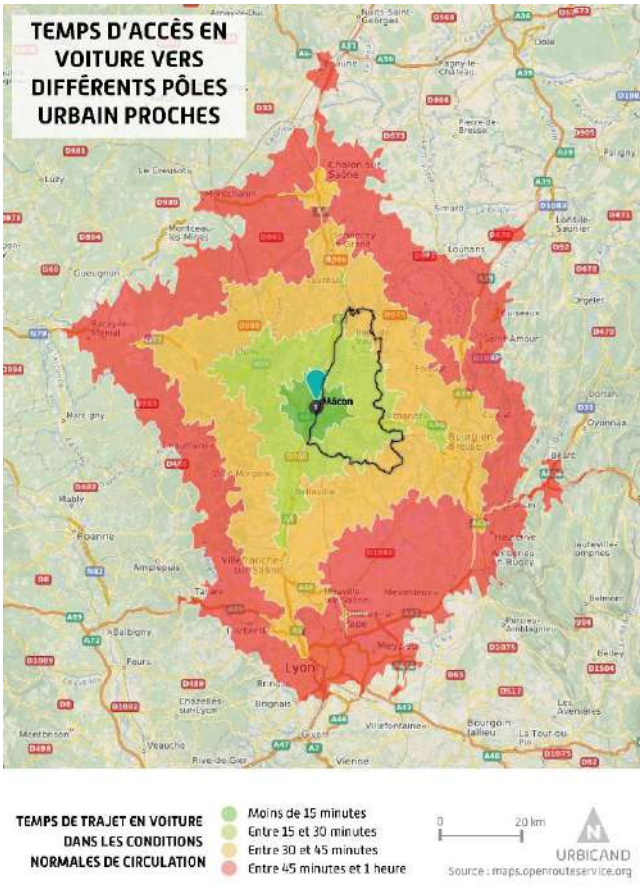

[21] Flux hors commune de résidence dans le périmètre du SCOT, flux hors périmètre de SCOT et flux entrants dans le périmètre du SCOT.

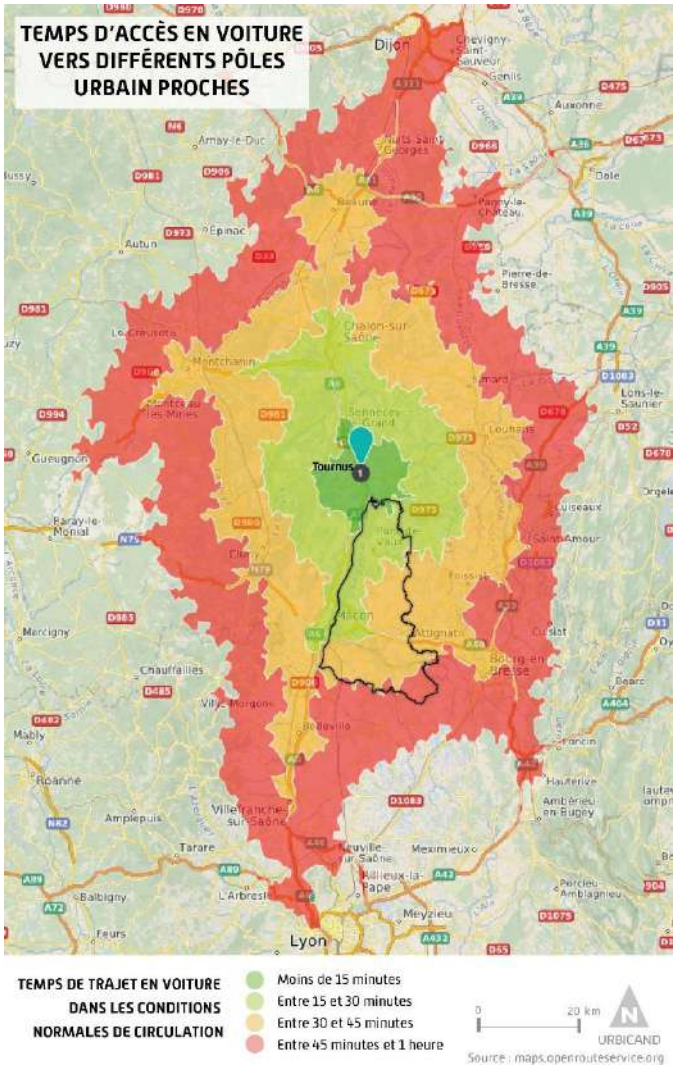

Des craintes sont même évoquées à long terme d'une augmentation des déplacements domicile-travail longue distance, vers les métropoles notamment Paris et Lyon.

Le SCOT a un rôle important d'optimisation des déplacements, pour faciliter le déplacement des navetteurs :

- ***Enjeu économique et social : accès aux gisements d'emploi et renforcement de l'emploi local ;***
- ***Enjeu écologique : réduction des gaz à effet de serre, qualité de l'air, nuisances sonores ;***
- ***Enjeu de conditions de travail / qualité de vie au travail.***

Dans un futur où le télétravail se développerait, le territoire comporte un potentiel intéressant d'accueil/maintien de population active désireuse de travailler dans un cadre de vie de qualité. Dans ces conditions, l'amélioration de la connectivité au haut-débit reste une condition minimale.

3.1 UNE FORTE DEPENDANCE A LA VOITURE

3.1.1 Un quasi-monopole de la voiture dans les déplacements domicile-travail

En 2015, le recensement des modes de transport utilisés pour se rendre au travail montre une forte dépendance à la voiture individuelle.
4 trajets sur 5 sont effectués en voiture (80%) contre 70% à l'échelle nationale. Cette surreprésentation de la voiture individuelle a même tendance à s'accentuer, témoignant d'une pratique ancrée dans les habitudes et liée à une organisation territoriale spécifique (communes périurbaines autour d'axes routiers importants, communes rurales isolées, etc.).

Avec seulement 2% des actifs utilisant les transports en commun pour aller travailler, le territoire se trouve très en deçà de la moyenne nationale s'élevant à 15%. Ce mode de transport reste primordial dans les déplacements scolaires et pour l'accès aux équipements et services des ménages plus vulnérable (modestes ou âgés).
La présence de gares TER sur le territoire et TGV à proximité immédiate n'a finalement qu'une influence limitée puisque l'offre ne semble adaptée qu'aux navetteurs travaillant en dehors du territoire, principalement vers la métropole lyonnaise. Pour la desserte interne, l'offre semble soit mal adaptée (cadencement et horaires) soit moins attractive que la voiture.

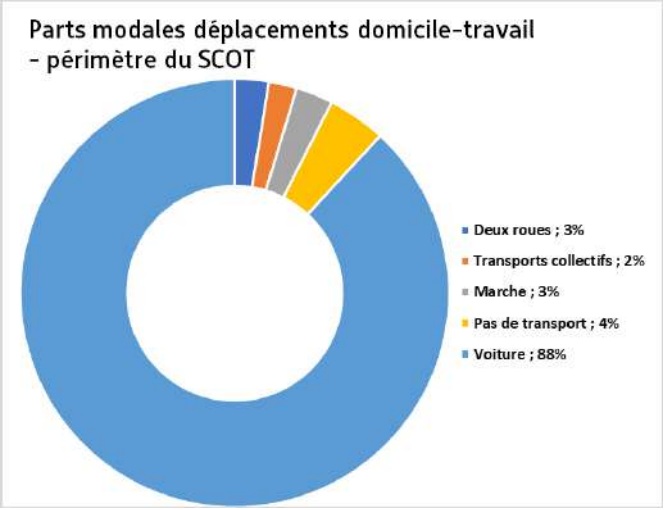

Enfin, la part des modes actifs est très limitée, du fait de déplacements plutôt longs pour se rendre au travail : 5% des déplacements domicile-travail dans le territoire du SCOT, contre 10% en France. Néanmoins, le territoire comporte un potentiel de développement des modes actifs très intéressant du fait d'un relief globalement propice.

3.1.2 Un niveau de motorisation élevé des ménages

Le territoire du SCOT affiche un niveau de motorisation des ménages élevé, ce qui correspond à une moyenne élevée de ménages possédant au moins un véhicule.

Il s'élève à 94% des ménages sur le périmètre du SCOT, supérieur à la moyenne nationale (81%). Ce taux est de plus en plus élevé au fur et à mesure que l'on s'éloigne des agglomérations et des pôles du territoire.

Ce taux met en lumière la multi motorisation des ménages pour couvrir les besoins de déplacement. Ainsi, 55 % des ménages, soit 10 500 ménages disposent de 2 voitures ou plus.

A l'inverse, 20 % des ménages ne disposent pas de véhicule, ce qui correspond à 3 900 ménages et 9 400 habitants.
Les ménages ne sont cependant pas tous équipés de la même façon selon les secteurs du territoire :
Les pôles urbains tendent à accueillir une population non-motorisée plus nombreuse. 470 ménages à Pont-de-Vaux n'ont pas de voiture. Le taux de motorisation de Pont-de-Vaux est le plus faible du territoire à 81% suivi par Vonnas à 88% et Pont-de-Veyle à 91%. Si l'offre de commerces et de services y est en effet suffisante pour limiter le besoin de se déplacer, dans un certain nombre bourgs et de villages, les populations plus âgées et/ou aux revenus faibles se retrouvent en situation de faible mobilité.

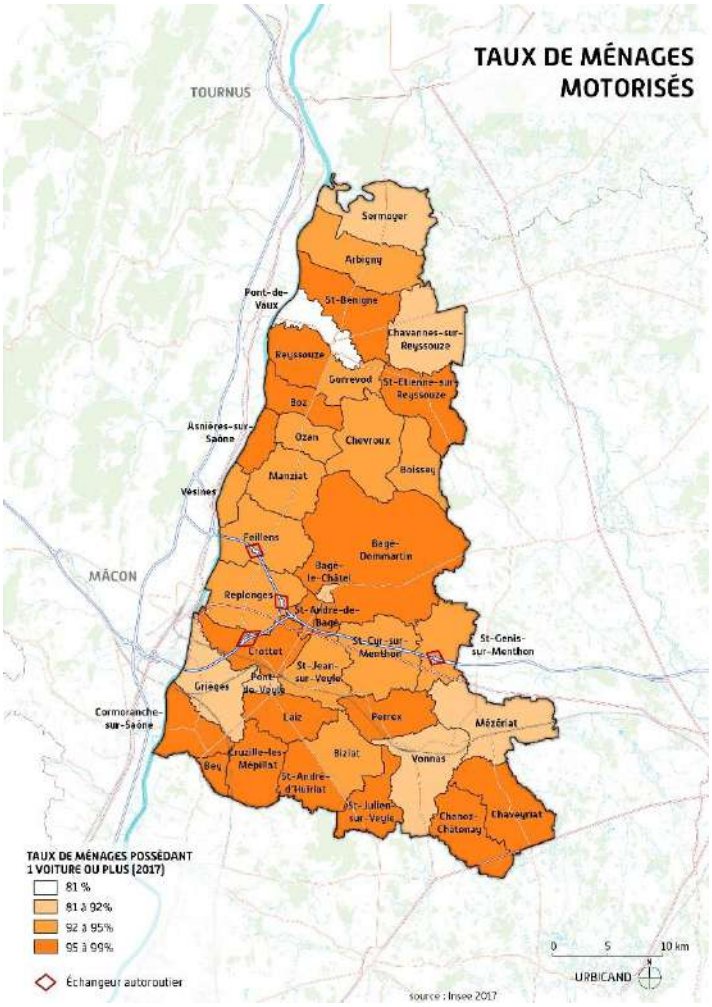

La multi-motorisation peut représenter une contrainte pour une partie des ménages : les couples de deux actifs ou possédant des enfants en âge d'être scolarisés n'ont parfois d'autre choix que de s'équiper pour pouvoir assurer les trajets domicile-travail et/ou

domicile-étude quotidiennement. L'offre de transports alternatifs à la voiture individuelle n'est en effet pas systématiquement présente ou suffisante pour s'y substituer.

3.1.3 Une proportion de population captive aux transports en commun, en augmentation

En lien avec les personnes non motorisées, la part de population captive aux transports en commun devient significative et en croissance.

On considère que les personnes âgées de moins de 15 ans et de plus de 65 ans peuvent rencontrer des difficultés à être motorisées, soit pour des raisons légales (non-possession du permis de conduire…), soit pour des raisons de santé. Ces personnes sont donc potentiellement dépendantes de manière ponctuelle ou permanente d'un service de transport en commun pour se déplacer. Précisons aussi que la population dite captive peut inclure les personnes à faibles ressources financières n'entrant pas dans les classes d'âge ci-dessus.

45% de la population du SCOT est potentiellement captive aux transports en commun, soit plus de 21 000 personnes (moins de 15 ans et plus de 60 ans). Ce nombre est en augmentation de 5% par rapport à 2010.

Cette situation questionne la répartition de la population dans le territoire et notamment dans les pôles urbains et l'adéquation avec l'offre de logements, d'équipements-services et de déplacement.

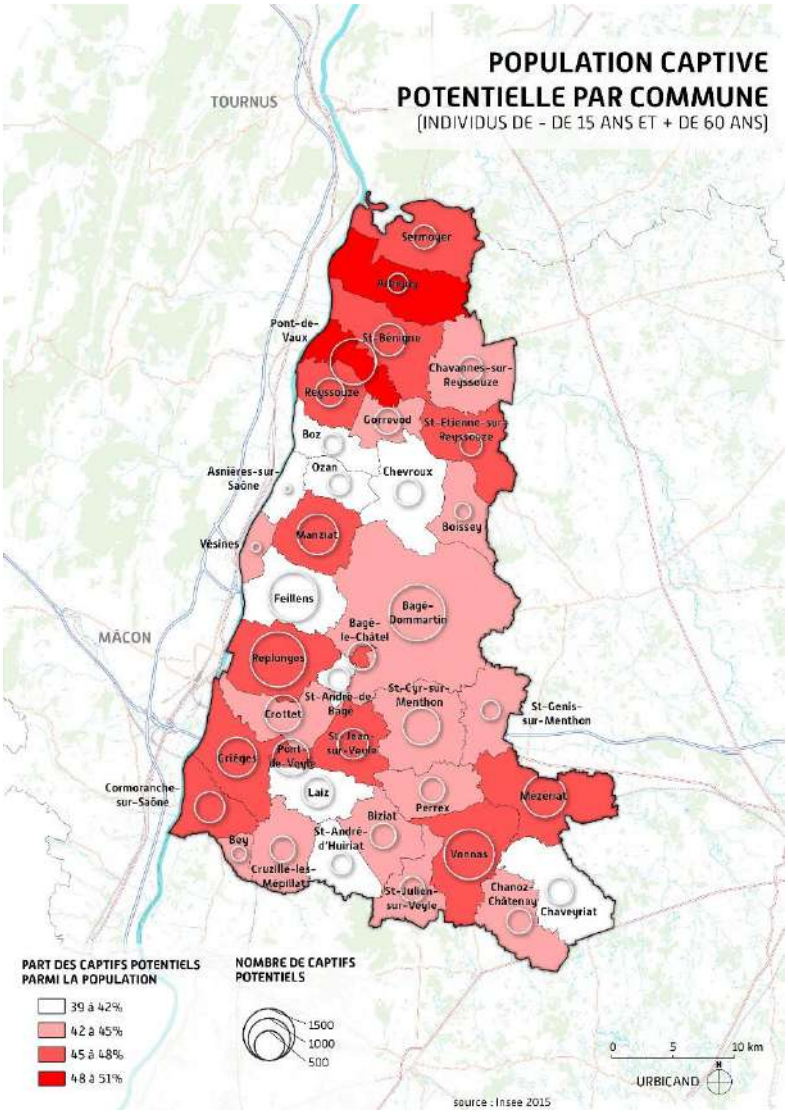

4. UN TERRITOIRE AUX CONDITIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT AISEES

4.1 INFRASTRUCTURES AUTOROUTIERES ET ROUTIERES

Le territoire du SCOT Bresse Val de Saône se situe à un noeud autoroutier avec deux infrastructures de transport majeures :

⇨ L'autoroute A40 reliant Mâcon à Milan (dont une portion A406 reliant l'A40 à la N79), accessible via :

- L'échangeur n°1 donnant accès à Replonges, au niveau du « barreau » Sud de l'autoroute ;
- L'échangeur n°2 donnant accès à Feillens au Nord, au niveau du « barreau » Nord de l'autoroute ;
- L'échangeur n°3 donnant accès à Replonges, Crottet et St-André-de-Bâgé ;

- L'échangeur n°4 donnant accès à St-Genis-sur-Menthon, avec un demi-échangeur.

⇨ La proximité de l'autoroute A6 reliant la région parisienne à Lyon, accessible via :

- L'échangeur n°27, permettant, depuis Tournus, de desservir le Nord du territoire du SCOT ;
- L'échangeur n°28 permettant de desservir Mâcon – centre
- L'échangeur 29 – Mâcon Sud connecté à la « branche » Sud de l'A40 et desservant tout le sud de l'agglomération Mâconnaise (Varennes-lès-Mâcon, Crêches-sur-Saône…).

Ces deux autoroutes sont accessibles facilement depuis la plupart des communes.
Le réseau primaire se limite à un axe, celui de la RD1079 longeant l'A40 et assurant une connexion entre Mâcon et Bourg-en-Bresse. Cette route reste peu structurante pour le territoire : desserte des bourgs-centres et villages du Sud du territoire uniquement. Néanmoins, elle capte depuis ces dernières années une partie des flux de poids-lourds (industrie, logistique) et de transit local, en assurant la diffusion des personnes et marchandises du territoire vers les principaux pôles extérieurs et le rabattement vers l'autoroute.

Le réseau secondaire correspond à certains axes permettant de se connecter au réseau principal et d'assurer les connexions entre les principaux pôles du territoire et extérieurs. Il s'agit notamment de la D933 (axe Nord-Sud), D2 (au Nord vers St-Trivier-de-Courtes, au Sud vers Châtillon-sur-Chalaronne), D28 (vers Montrevel-en-Bresse),…

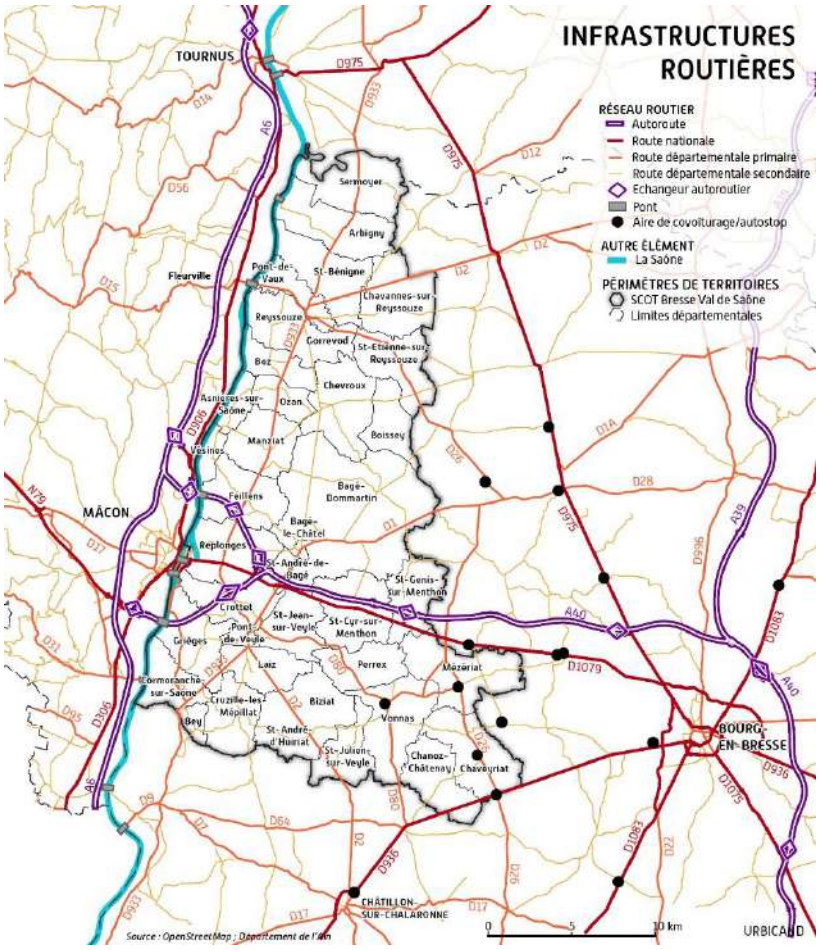

L'axe de la D933 supporte un trafic routier significatif notamment de poids-lourds. Route classée à grande circulation, elle relie Tournus à Mâcon en rive droite, en traversant un grand nombre de bourgs et de villages et en desservant des zones économiques d'importance. Les traversées urbaines sont problématiques dans certains bourgs : Replonges (noeud routier nécessaire au carrefour de la Madeleine), Feillens, voire même Pont-de-Vaux. Cet axe supporte un trafic de poids-lourds (y compris en convois exceptionnels), d'engins agricoles, de véhicules légers et de plus en plus de cycles.

Enfin, elle est complétée par le réseau tertiaire correspondant aux voies de liaisons à faible trafic. Celles-ci font le lien entre les communes rurales et permettent une desserte fine du territoire.

4.2 TRAFIC ROUTIER ET ACCIDENTOLOGIE

4.2.1 Des conditions de circulation sur l'ensemble du territoire étant globalement bonnes

Hormis l'A40, plusieurs axes de circulation accueillent des trafics importants et en augmentation :

- supérieurs à 10 000 véhicules jour sur la D1079 (sections St-André-de-Bâgé à St-Cyr-sur-Menthon) et la D933 (entre Mâcon et Replonges, en entrée de Pont-de-Veyle) générant quelques soucis de congestion aux heures de pointe surtout à Pont-de-Veyle ;
- entre 5 000 et 10 000 véhicules par jour au niveau des ponts de Fleurville (Pont-de-Vaux), de St-Laurent (Replonges) et d'Arciat (Cormoranche-sur-Saône), sur la D933 entre Manziat et Pont-de-Veyle et sur la D1079 entre St-Cyr-sur-Menthon et Bourg-en-Bresse.

La RD933 supporte des trafics moins importants que la RD1079, mais la part de poids-lourds est supérieure avec un maximum de 15% du trafic (contre 10% sur la D1079). Les principales zones accidentogènes correspondent à ces deux mêmes axes : dans le secteur de St-Cyr-sur-Menthon (D1079), entre Feillens et Saint-Bénigne (D933). La route de Châtillon et celle de Neuville-Bourg connaissent également une traversée de poids-lourds non négligeable.

Les conditions de circulation sur l'ensemble du territoire sont globalement bonnes.
Mais, quelques dysfonctionnements s'observent au niveau de la traversée des ponts. L'amélioration des ponts est un enjeu important pour organiser la mobilité de travailleurs, des usagers et des visiteurs surtout vers la Saône-et-Loire, mais aussi en direction du territoire. La rénovation du pont centenaire de Fleurville qui relie Montbellet en Saône-et-Loire à Pont-de- Vaux est un poumon vital pour les bassins économiques de Mâcon et de Chalon. Chaque jour, près de 7 000 véhicules l'empruntent. Les travaux sont programmés fin 2019 pour une mise en service en 2020 / 2021. Les deux autres ponts sont soit récents, soit récemment rénovés.

Par ailleurs, des points de compression routière, en traversées/sorties de bourgs sont observées à Pont-de-Veyle, Bâgé-le-Châtel (surtout aux heures de pointe), de Cormoranche-sur-Saône vers Crèche-sur-Saône et globalement sur la D933.

4.2.2 Une circulation peu pacifiée au sein des centres bourgs et villages

Dans un territoire historiquement structuré autour de faibles densités avec un mitage et un étirement linéaire bien marqué, les flux routiers se sont accrus sur l'ensemble du réseau. Ceux-ci sont liés aux développements résidentiels récents observés dans les villages et plus globalement en majorité en extension urbaine.

Dans cet environnement « tout-automobile », les difficultés/contraintes suivantes sont notées :

- La plupart des communes présentent un caractère routier, en particulier les bourgs traversés par des axes majeurs de circulation, comme Manziat, Feillens et Replonges;
- Les voies ne sont pas ou insuffisamment hiérarchisées (urbanisation dispersée, centralités parfois en retrait des axes principaux). La vitesse y est donc accrue ;
- Les zones à vitesse modérée (zone 30 ou zone de rencontre), sont limitées aux axes à proximité des commerces de proximité et des établissements scolaires. Quelques ralentisseurs sont installés mais sans traitement global de la voirie. Aussi, il s'agit généralement d'un tronçon de rue et non d'une véritable « zone », comme à l'échelle d'un quartier résidentiel ;
- Dans les plus petites communes, les voiries étroites limitent d'elles-mêmes la vitesse des véhicules mais l'absence de réglementation spécifique et d'aménagement en faveur des piétons entraînent un partage de la voirie favorisant l'automobile.

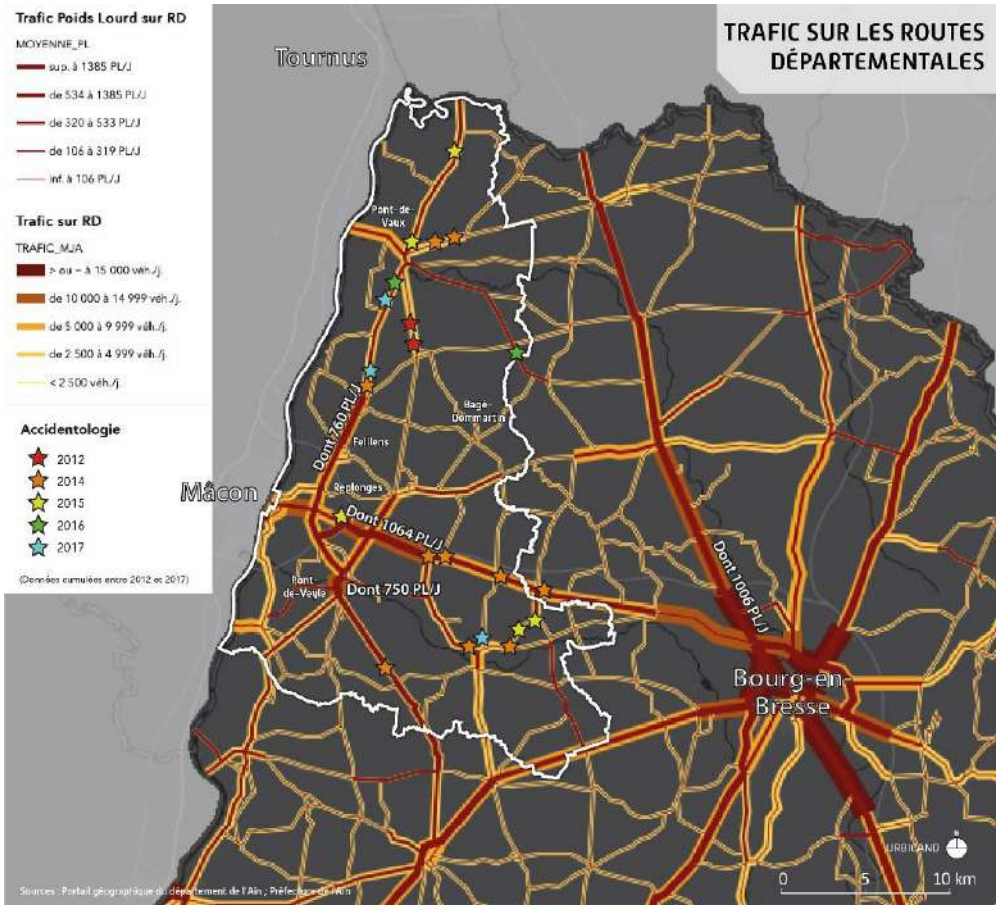

Traitement de l'intersection route du Creux / rue de la Croix Colin, Replonges
AVANT *APRES*

Circulation des poids-lourds sur la D933

Stationnement rues de Pont-de-Vaux

Ralentisseurs, Bâgé-Dommartin

5. LES SOLUTIONS ALTERNATIVES

5.1 UN NOEUD FERROVIAIRE ENTRE DESSERTES REGIONALE ET LOCALE

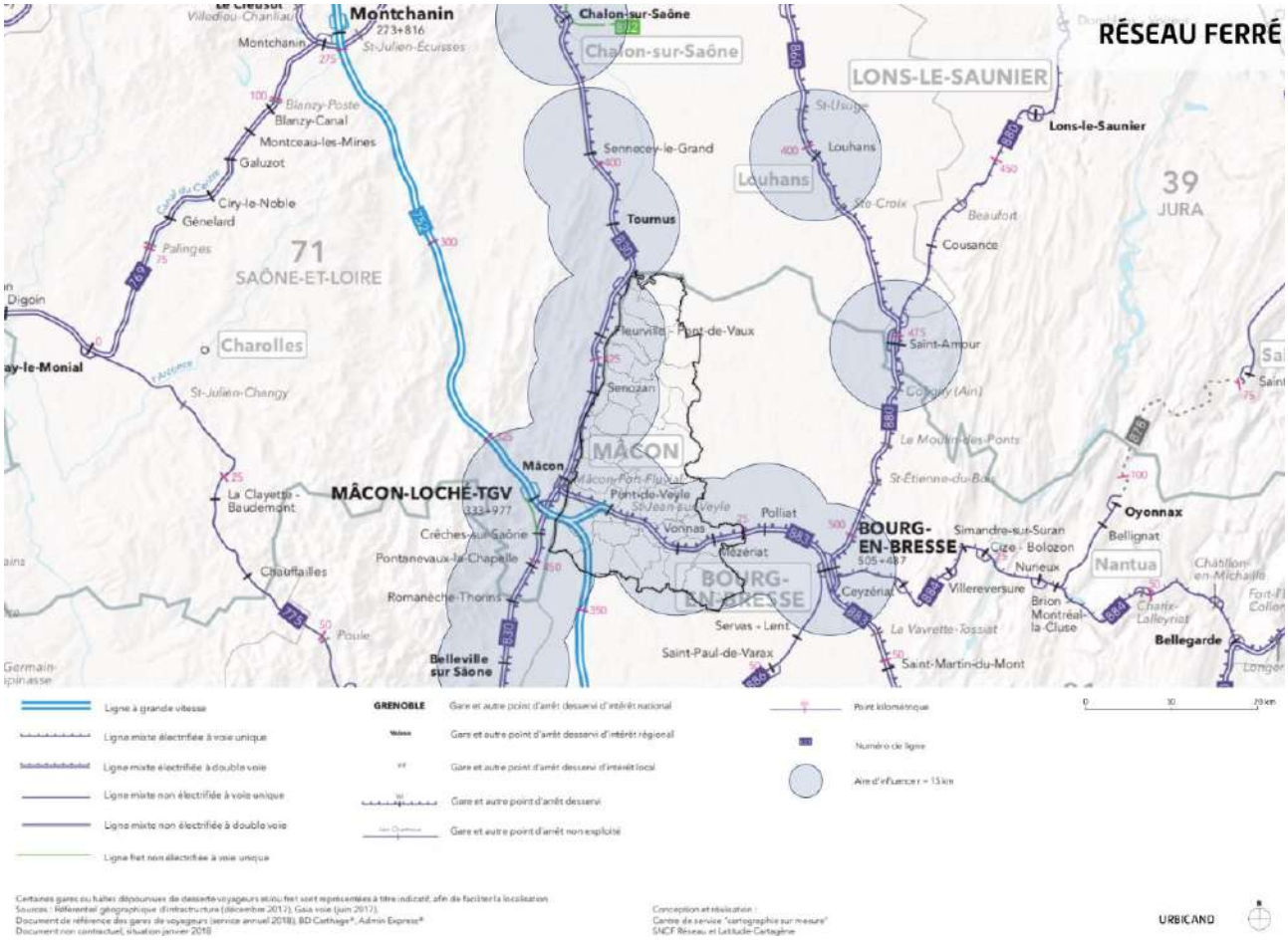

En matière ferroviaire, le territoire du SCOT Bresse Val de Saône profite de la proximité de 2 axes ferroviaires à vocation régionale, avec :

- 2 gares TGV, Mâcon-Loché (accessible à titre indicatif à 10 minutes de Pont-de-Veyle et à 30 minutes depuis Pont-de-Vaux) et de Bourg-en-Bresse (accessible à 30 minutes en moyenne) avec une offre quasi-équivalente en fréquence et durée : 7 allers-retours par jour vers Paris, 1h40 depuis Mâcon, 1h50 depuis Bourg-en-Bresse. Ces grandes lignes TGV assurent une desserte importante vers les grandes agglomérations nationales et du grand est de la France (Paris, Marseille ou Lyon).

- Une desserte TER attractive en direction de Lyon et de Chalon-sur-Saône, au départ de Mâcon-ville, de Bourg-en-Bresse et de gares TER complémentaires intéressantes en façade Ouest, telles que Tournus et Crêches-sur- Saône ou en façade Est à Marlieux.

Localement, le territoire dispose de trois gares et d'une halte ferroviaire : Pont-de-Veyle, Vonnas et Mézériat ; St-Jean-sur-Veyle. Ces gares assurent une desserte départementale TER entre Mâcon et Bourg-en-Bresse. Mais, l'offre est restreinte avec 4 allers-retours par jour, dont un seul horaire en heure de pointe. De plus, l'offre de train est quasiment inexistante en période de vacances scolaires, ce qui ne permet pas une utilisation optimale pour les actifs souhaitant utiliser le train pour

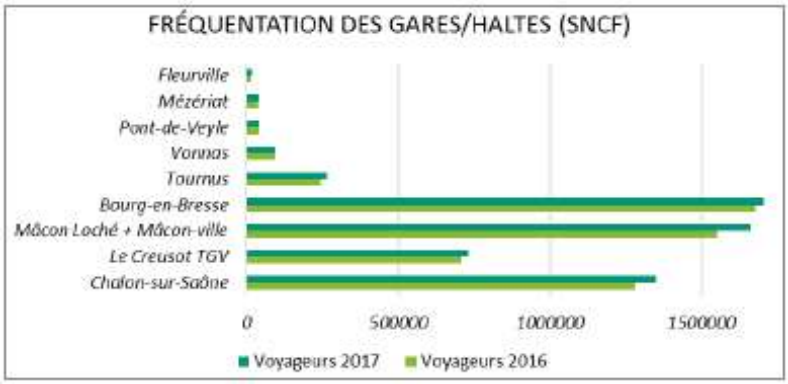

aller travailler. L'offre est complétée par du TER autocar. Néanmoins, la forte accessibilité routière du territoire rend cette offre peu concurrentielle.

Le suivi de la fréquentation démontre une plus forte fréquentation de la gare TER de Vonnas, puis viennent celles de Pont-de-Veyle et de Mézériat : respectivement 93 489, 43 781 et 42 702 voyageurs en 2017 (source SNCF Open Data) ; ce qui représente en moyenne 250 montées/descentes quotidiennes en gare de Vonnas, 120 en gare de Pont-de-Veyle et 117 en gare de Mézériat.
Néanmoins, la gare de Vonnas a légèrement perdu en attractivité sur cette période avec -380 voyageurs entre 2016 et 2017, tandis que les deux autres gares gagnaient respectivement 1 566 et 3 549 voyageurs.

Le maintien d'une desserte d'échelle régionale et locale compétitive est nécessaire dans un territoire périurbain, même si le réseau est surtout destiné à une mobilité externe.
Des marges d'amélioration sont notées pour développer une offre TER à plus forte fréquence et cadencée : valorisation du potentiel de la gare TER de Fleurville (sur un axe PLM surchargé), amélioration de la multimodalité et des accès aux gares en transports routiers notamment, pour un usage quotidien et touristique.
Enfin, la question du renforcement du rôle des bourgs disposant d'une gare TER est posée dans le cadre du SCOT, pour produire du logement et localiser des activités au plus près des gares.

5.2 UN RESEAU DE TRANSPORT COLLECTIF INTERURBAIN COMPLEMENTAIRE, D'ATTRACTIVITE VARIABLE

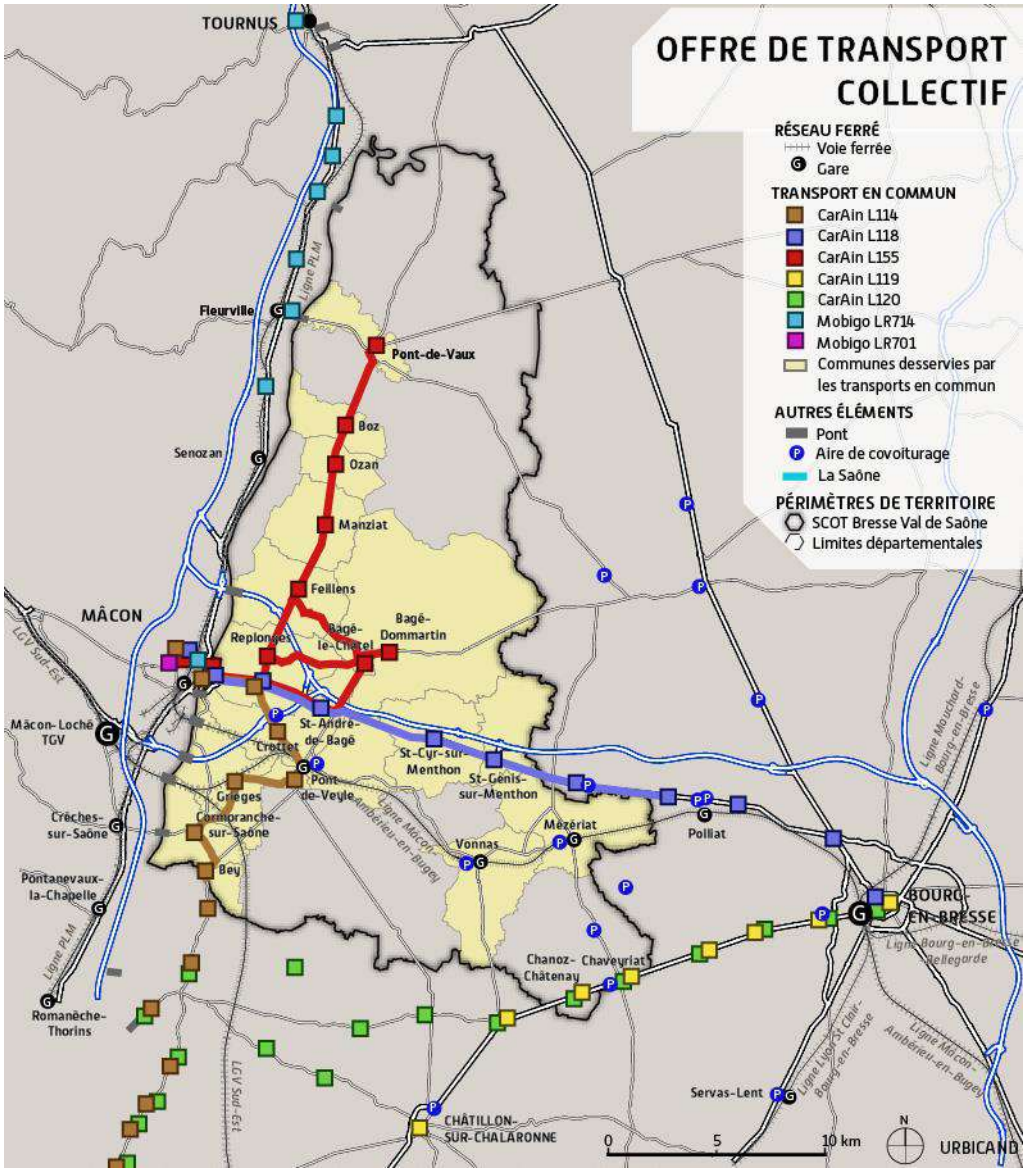

Le réseau départemental Oùra dessert le territoire, via 3 lignes régulières :

- la ligne 114 Belleville/Mâcon à forte fréquence (toutes les 45 minutes avec 13 allers-retours par jour) mais dont le nombre d'arrêts n'est peut-être pas suffisant ;
- deux autres lignes à moindre fréquence ou en rabattement local :
    - Ligne 155 Pont-de-Vaux/Mâcon avec 5 allers-retours par jour, une navette pour le marché Pont-de-Vaux le mercredi et une navette Feillens-gare Mâcon-ville (4 allers-retours par jour) ;
    - Ligne 118 Mâcon/Bourg-en-Bresse, aux horaires peu adaptés à des actifs travaillant dans les 2 agglomérations.

Cette offre ne permet pas un réel report modal en particulier dans la partie Nord du territoire du SCOT. Malgré une tarification attractive, 16 communes sont desservies seulement sur 39 communes.
Des besoins sont exprimés sur les liaisons autocars à une échelle :

- régionale, par le maillage et le cadencement des liaisons pour accéder plus facilement à Mâcon, entre Pont-de-Vaux et la gare de Fleurville, entre Pont-de-Vaux et St-Trivier-de-Courtes pour rejoindre la liaison 150 vers Bourg-en- Bresse, etc.
- locale, par des arrêts supplémentaires aux heures de pointe pour les lignes 114 et 118 (exemple de l'entreprise Lamberet) ou le prolongement de la L114 jusqu'à Laiz et de la L155 jusqu'à Tournus

D'autres solutions alternatives sont évoquées telles que :

- cibler les besoins de parkings-relais, anticiper les besoins de stationnement supplémentaires,
- créer une offre de transport à la demande sur Pont-de-Vaux,…

5.3 UN DEVELOPPEMENT DU COVOITURAGE EN COURS

Plusieurs aires de covoiturage existent en gare de Pont-de-Veyle et le long des axes routiers à Crottet, Chaveyriat, Mézériat, Vonnas. Mais, aucune n'est renseignée sur les sites internet recensant, à l'échelle nationale, les zones dédiées au covoiturage, ce qui complexifie le développement de la pratique au niveau local.
Un bilan des aires de covoiturage réalisées dans le bassin de Bourg-en-Bresse en 2016 note que les aires sont généralement bien signalées, mais occupées à 20 % seulement. Le choix de sites à proximité immédiate des routes à grande circulation, ainsi que leur visibilité depuis ces routes restent indispensables. L'enjeu est avant tout de valoriser ces aires existantes.
D'autres pistes sont à étudier de façon à développer et encourager la pratique du covoiturage. Une voie réservée au covoiturage est en expérimentation sur l'A6. Cette initiative même si elle n'a pas de portée pour le territoire peut permettre de diminuer l'usage de la voiture sur les axes principaux.
Par ailleurs, l'élaboration du SCOT est l'occasion de s'interroger sur le potentiel de développement de parkings-relais aux entrées d'agglomérations de Mâcon et de Bourg-en-Bresse et des échangeurs autoroutiers ou encore l'usage de voitures partagées, etc.

5.4 UN POTENTIEL IMPORTANT DE DEVELOPPEMENT DES MODES ACTIFS

Le territoire est connecté aux grands axes régionaux avec la Via Saône qui connectera à terme les Eurovélo 6 et 17. Le bouclage restant côté Saône et Bresse doit relier le nord de Mâcon à Lyon (voie bleue/via Saône/via Rhône).
Côté Ain, le projet de voie de la Bresse vise à connecter Dole à Bourg-en-Bresse.

Localement, les aménagements liés aux déplacements doux sont peu présents. Il n'existe aucune voie verte ou véloroute ni de boucles cyclables.

La communauté de communes de la Veyle porte le projet d'aménagement d'une voie verte long de la Veyle.
Enfin, un nombre très réduit de communes présente des aménagements d'espaces dédiés aux cheminements doux, en site propre ou en voie partagée : Bâgé-Dommartin (6-7km emprise déjà existant), traversée de Replonges, de Vonnas, etc. Un travail important est à mener sur ce sujet, dans un territoire où les routes ne sont pas particulièrement adaptées (étroitesse des voies, circulation locale, étirement des constructions le long des routes et vitesse importante).

L'enjeu est autant de finaliser les maillages d'itinérances touristiques que de développer des liaisons intercommunales (reliant les différents bassins de proximité) et locales pour un usage quotidien.
Des besoins nombreux sont exprimés pour renforcer le maillage actif, tels que :

- l'intermodalité entre les voies vertes régionales et le réseau local (surtout pour le tourisme et le travail avec Mâcon) et avec les gares TER ;
- la nécessité de créer des chemins vélos selon un axe Nord-Sud : Replonges/Pont-de-Vaux (D933), St-André-de-Bâgé/Pont-de-Vaux (D58) ;
- en traversée de certains bourgs relativement étendus tels que Pont-de-Veyle / Laiz ;
- le prolongement du chemin vélo le long de la Saône jusqu'à Pont-de-Vaux (V50, problème de signalétique).

Le territoire montre toutefois un grand nombre de chemins de randonnées dont l'aménagement est appuyé en partie par les politiques départementales (PDIPR). La refonte des circuits est d'ailleurs en cours par le Département.

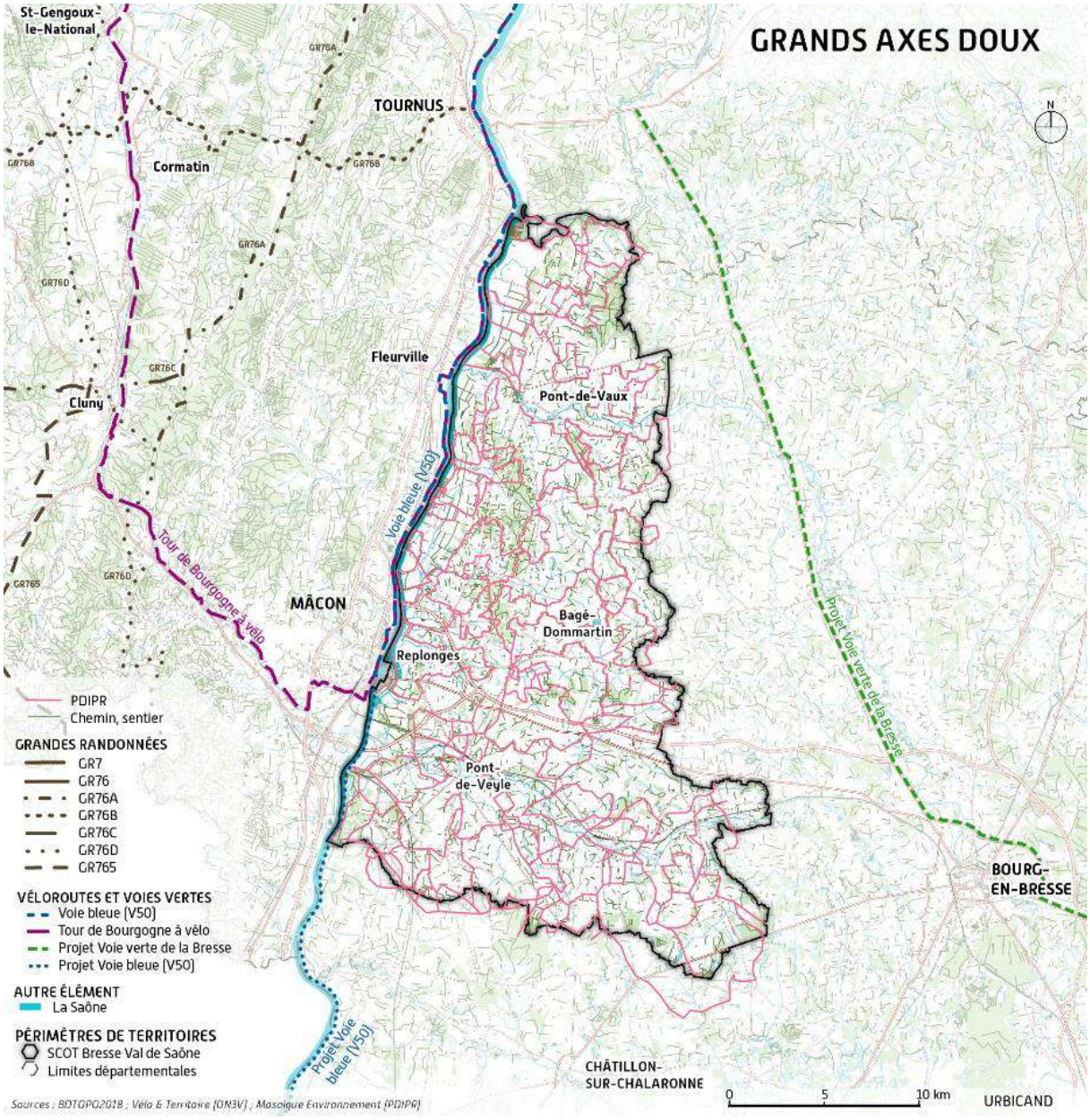

5.5 SYNTHESE - MOBILITE

Les axes autoroutiers et routiers dotent le territoire d'une forte accessibilité régionale et locale. Ce réseau est complété par une desserte ferroviaire à vocation régionale très compétitive vers les métropoles voisines. Dans un territoire au fonctionnement périurbain comme celui de la Bresse Val de Saône (tissu bâti diffus, hypermobilité liée au travail/étude/achats/loisirs, taux de motorisation élevé des ménages), les solutions multimodales sont à adapter et à dimensionner aux besoins des populations captives (moins de 18 ans et plus de 65 ans), mais aussi actives.

La présence de gares TER est un atout fort, même si celles-ci constituent aujourd'hui un potentiel limité pour faciliter les déplacements quotidiens locaux dans un contexte de rationalisation du réseau ferré. Néanmoins, ce potentiel doit être valorisé pour un redéploiement à usage quotidien et touristique (non exploité). Une cohérence doit être trouvé avec le réseau de transport en commun qui dessert lui-même ces gares. Des marges d'amélioration sont aussi à trouver pour améliorer la fréquence et le cadencement des lignes régulières.

En outre, des connexions et rabattements entre le réseau de cars, les aires de covoiturage, les pratiques cyclables (stationnement, voies ou bandes dédiées) et les gares (gare TGV et TER) semblent de plus en plus indispensables. De

même, les connexions avec les agglomérations limitrophes, Mâcon en particulier sont vitales pour conserver l'attractivité du territoire.

Les axes routiers principaux (RD1079 et D933) posent par ailleurs des difficultés en termes de flux et de partage des usages en traversées de bourgs-bourgs et de franchissements de ponts,... auxquelles des solutions sont étudiées actuellement (secteur Nord notamment).

Plus globalement, se posent des difficultés liées à des conflits d'usage entre la vie de bourgs-villages (confort et sécurité des déplacements piétons-vélos) et le trafic routier ; notamment pour de nombreux villages dont le bâti s'organise de manière linéaire le long de la rue accueillant un trafic routier dense.

Afin de réguler les déplacements routiers, un autre levier à mobiliser dans le cadre du SCOT consiste à réfléchir à la localisation des différentes fonctions (habitat, équipements, commerces, zones d'activités) au bon endroit, de manière à minimiser les déplacements induits. Il s'agit aussi de conforter les pôles d'emploi locaux pour éviter une résidentialisation du territoire.

Enfin, le territoire du SCOT possède un potentiel de développement intéressant en matière de mobilité douce : atouts touristiques sur le territoire ou à proximité, présence de bassin de proximité concentrant les centralités génératrices de déplacements.

Des aménagements sont mis en place ponctuellement à travers le territoire, visant essentiellement un usage touristique et de loisirs, mais n'ont pas aujourd'hui de rôle structurant dans les déplacements quotidiens. L'existant constituera la base de travail pour développer les mobilités douces à plus large échelle et pour tous les usages en veillant à :

- s'adosser aux itinéraires existants à connecter et reconquérir,
- configurer au mieux les futures extensions urbaines de manière à faciliter les déplacements piétons : éviter des linéaires trop importants ou l'éloignement des habitations par rapport aux écoles, aux arrêts de bus, aux commerces, etc.

Pour favoriser au mieux les mobilités douces (déplacements piétons et cycles à usage quotidien et de balade) et les mobilités alternatives (transports en commun, covoiturage), se posent globalement des enjeux de connexions et de mise en valeur (communication, aménagements).

PARTIE 3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3. EMPLOI ET POPULATION ACTIVE

3.1 UN TERRITOIRE TOURNE VERS DEUX BASSINS D'EMPLOIS EXTERIEURS

3.1.1 Des flux d'échanges multidirectionnels

A l'interface des aires urbaines de Mâcon et de Bourg-en-Bresse, le territoire du SCOT Bresse Val de Saône bénéficie de l'attractivité économique de ces bassins d'emploi auxquels il est intégré, avec des flux en double sens.

Sur les 21 000 actifs occupés résidant dans le territoire du territoire du SCOT, 12 270 travaillent hors du périmètre du SCOT, soit une part de 59% des actifs. A l'inverse, 32% des emplois sur place (4 100 sur 12 828 au total) sont occupés par des résidents extérieurs au territoire, soit 4 050 actifs. Cette situation génère des mouvements pendulaires quotidiens importants et souvent réalisés en voiture.

Dans le territoire, 24 communes sont sous influence mâconnaise, burgienne voire lyonnaise, en particulier les communes de la moitié Sud du territoire. L'attraction des villes extérieures est telle que dans certaines communes, plus de 40% de leurs actifs y travaillent. Ces communes font partie intégrante de l'aire urbaine dès lors qu'au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans ces pôles urbains de plus de 10 000 emplois.

Cette position est alimentée par la forte dynamique économique et démographique du département de l'Ain, pourvoyeuse de main d'œuvre, mais aussi par un réseau d'infrastructures privilégié par les établissements. L'évolution de l'emploi local reste plus favorable que dans les pôles d'emploi mâconnais (-0,4% par an) ou burgien (-0,3%).

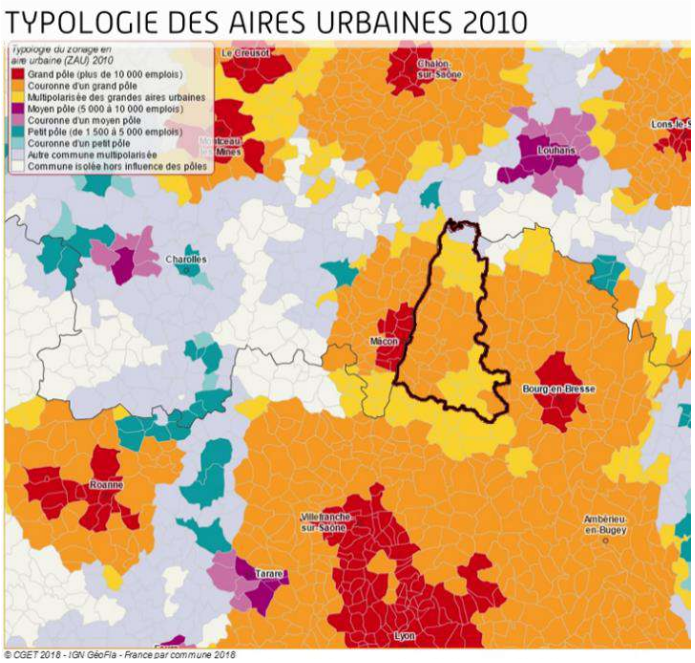

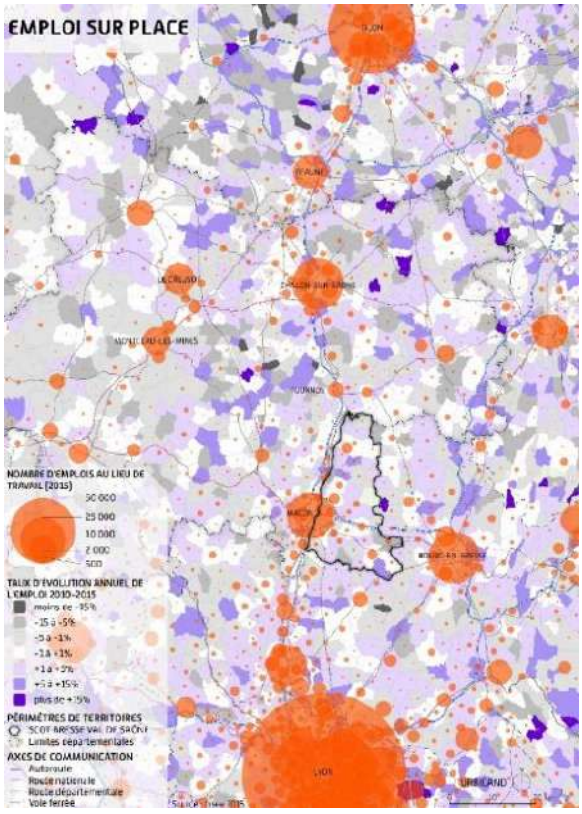

3.1.2 Une tertiarisation de l'économie s'appuyant sur les services marchands

Le tissu d'emplois reste stable depuis 2010, malgré des destructions d'emplois importantes liées à une reconfiguration profonde des secteurs d'activités. Depuis le milieu des années 70, le secteur productif a largement perdu en importance

au profit du secteur présentiel. Le premier a perdu 19% d'emplois entre 1975 et 2015, quand le second en a gagné plus de 20%, générant aujourd'hui un parfait équilibre entre les deux :

- La part de l'**emploi industriel** est plus forte qu'ailleurs avec un tiers des emplois (28%, contre 23% dans l'Ain et 17% en région). Néanmoins, le secteur a perdu 12% de ses emplois depuis 2010, soit -440 emplois en solde net. Ce sont 730 emplois détruits pour 290 créations d'emplois. Ce déficit est plus marqué qu'aux échelles départementales ou régionales.
- Le **secteur agricole** reste globalement stable, par son ancrage territorial fort (6% des emplois du territoire) ;
- Le **secteur de la construction** bien représenté également (11% des emplois, contre 7 à 8 % aux échelles supérieures) est stable, reflet du ralentissement du rythme de construction depuis 2009 ;
- Le **secteur tertiaire** est sous-représenté par rapport aux moyennes départementales et régionales. Néanmoins, il se renforce, en lien avec une attractivité démographique soutenue depuis les années 2000 (+5% d'emploi entre 2010 et 2015, contre 4% pour les moyennes départementales et régionales et 0% côté Saône-et-Loire). Les dynamiques restent hétérogènes :
  - Les emplois du secteur marchand (commerces, transports et services divers) ont gagné le plus d'emplois, avec +264 emplois entre 2010 et 2015. Mais, cette dynamique cache une destruction d'emplois importante avec 534 emplois supprimés pour 739 créations d'emplois ;
  - Les emplois du secteur tertiaire non-marchand (administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale) ont gagné également par le renforcement des équipements (+177 emplois). Mais, ils atteignent leur limite dans un territoire périurbain. De même, ce sont 361 emplois détruits, pour 478 créations d'emplois.

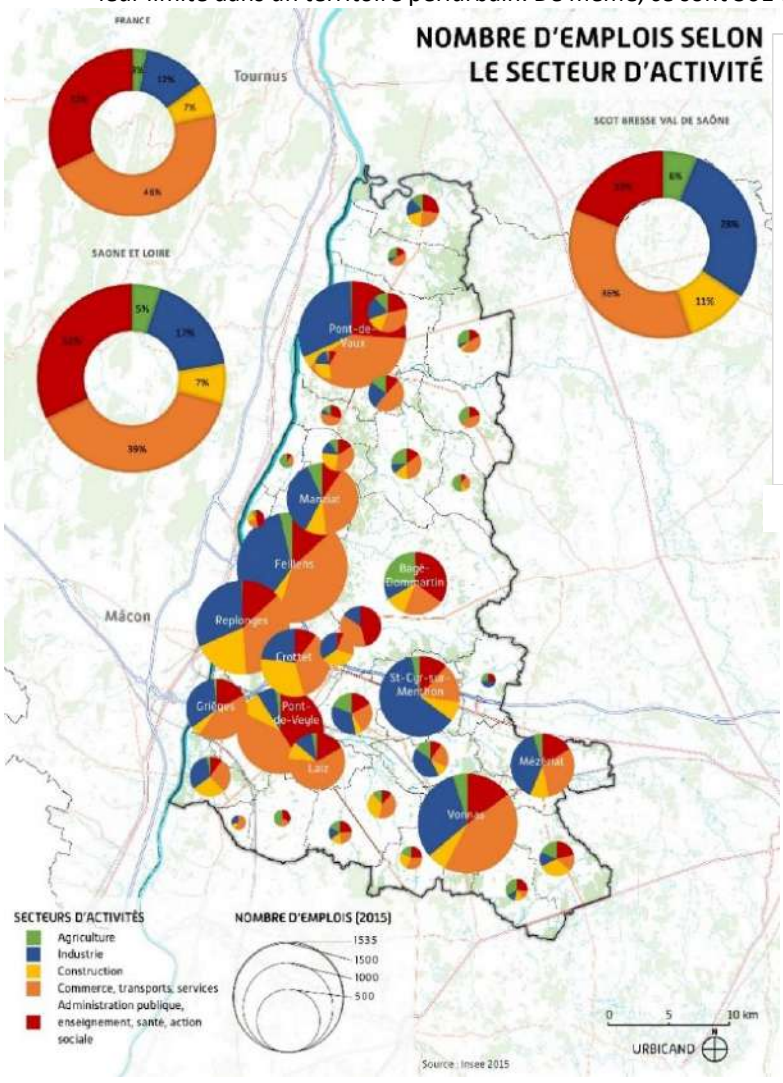

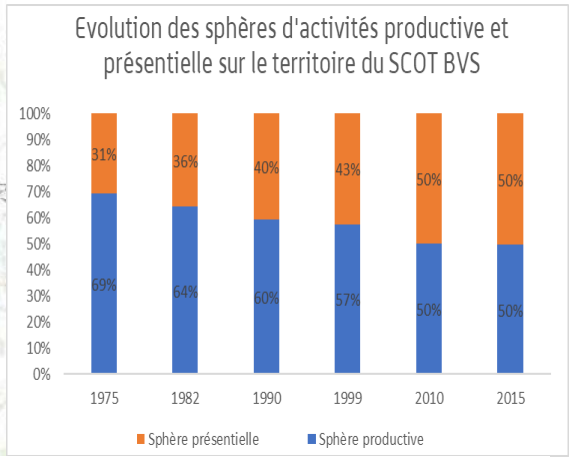

Source : INSEE

Tableau 1 – Destructions et créations d'emplois par secteur d'activités

Evolution entre 2010 et 2015 (INSEE RGP)	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, transports et services divers	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
Emplois en 2015	**754**	**3 200**	**1 370**	**4 912**	**2 541**
Destructions d'emplois	**215**	**730**	**257**	**534**	**361**
Créations d'emplois	**196**	**290**	**246**	**798**	**478**

3.1.3 Un bassin d'emplois plutôt stable, malgré des destructions d'emplois

Avec 12 828 emplois sur place en 2015, l'emploi local représente 6% de l'emploi départemental. Le territoire reste peu spécialisé, même s'il compte quelques filières industrielles (travail des métaux, agroalimentaire), ainsi que la logistique.

Après une période de forte croissance entre 1990 et 2010 (20 ans), la dynamique se tasse depuis 2008, avec +1 666 emplois entre 1999 et 2010, puis +66 entre 2010 et 2015. Du fait de sa dominante industrielle, le territoire a été davantage touché par la crise que le reste du Département. Cette destruction d'emplois industriels est observée surtout entre 2008 et 2014.

Tableau 2 – Evolutions économiques moyennes comparées

Evolution moyenne annuelle de l'emploi	Evolution 1999/2010	Evolution 2010/2015
SCOT BVS	**+1,3 %**	**+0,1%**
CC Bresse et Saône	*+2,4 %*	*+1,1%*
CC de la Veyle	*+0,2 %*	*-1%*
CA Bassin de Bourg-en-Bresse	NSP	-0,3%
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	+1,3%	-0,4%
Département de l'Ain	+1,3%	+0,2%
France	+0,7%	+0,5%

Source : INSEE RGP

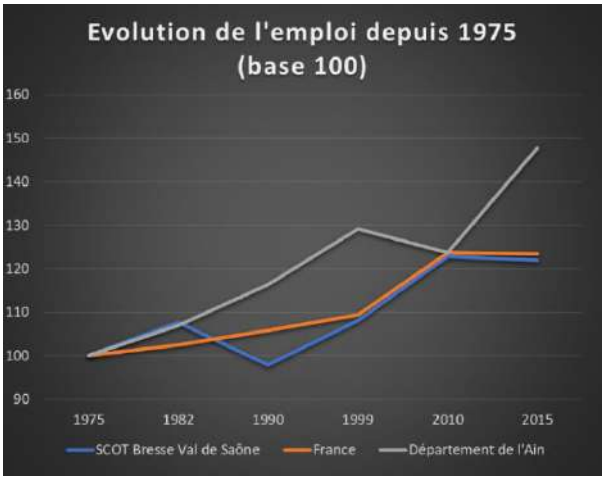

En termes de répartition géographique, l'emploi est dispersé entre les communes, avec 75% des emplois dans 11 communes (par ordre d'importance) : Feillens (12% des emplois), Pont-de-Vaux (11%), Replonges (10%) et Vonnas (9%), variant de 1 526 à 1 213 emplois, St-Cyr-sur-Menthon, Pont-de-Veyle, Manziat et Bâgé-Dommartin, Grièges, Crottet et Laiz, variant de 817 à 428 emplois.

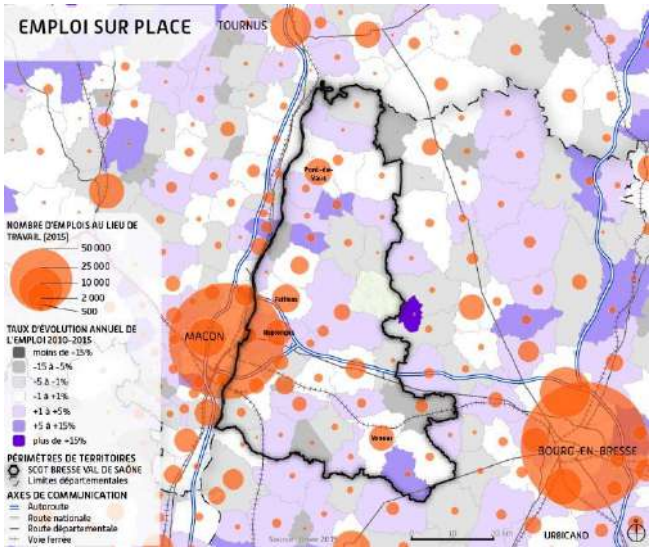

Les communes de Grièges et de St-Cyr-sur-Menthon ont un poids économique davantage prononcé que leur poids démographique.

La CCBS compte davantage d'emplois que la CCV du fait d'une présence plus forte de zones d'activités : respectivement 7 160 et 5 670 emplois en 2015.

Les pôles les plus dynamiques se situent en façade mâconnaise et le long de la RD1079 :

- en premier lieu, Replonges et Feillens ont généré le plus de créations d'emplois grâce à l'aménagement des 4 zones d'activités (Mâcon-Est, Combe de Veyle, Feillens Sud et plateforme maraîchère), soit respectivement +547 emplois et +526 entre 1999 et 2015 ;
- en second lieu, des pôles secondaires dynamiques ont favorisé la création d'une centaine d'emplois chacun (par ordre d'importance) : Crottet, Laiz, St-Bénigne (zone commerciale), Pont-de-Vaux, Bâgé-Dommartin, Manziat et Grièges.

Evolution de l'emploi

	Nombre d'emplois			Part (%)	Variation annuelle moyenne		Variation absolue
	1999	2010	2015	2015	1999-2010	2010-2015	2010-2015
CC Bresse et Saône	**5 231**	**6 782**	**7 159**	**56%**	**2,39%**	**1,09%**	**377**
UU Bâgé-Dommartin	761	845	937	7%	*0,96%*	*2,08%*	92
dont Bâgé-Dommartin	408	494	542	4%	*1,76%*	*1,87%*	48
dont Bâgé-le-Châtel	218	239	267	2%	*0,83%*	*2,23%*	28
UU Pont-de-Vaux	1 532	1 843	1 873	15%	*1,69%*	*0,32%*	30
dont Pont-de-Vaux	1 288	1 455	1 430	11%	*1,12%*	*-0,35%*	-25
dont Saint-Bénigne	95	250	247	2%	*9,20%*	*-0,28%*	-4
Feillens	1 000	1 477	1 526	12%	*3,61%*	*0,65%*	49
Manziat	532	653	652	5%	*1,87%*	*-0,01%*	0
Replonges	791	1 195	1 338	10%	*3,82%*	*2,28%*	142
Grièges	400	490	498	4%	*1,86%*	*0,32%*	8
Reste des 12 communes rurales - CCBS	615	769	833	6%	*2,06%*	*1,61%*	64
CC de la Veyle	**5 865**	**5 980**	**5 669**	**44%**	**0,18%**	**-1,06%**	**-310**
Vonnas	1 320	1 215	1 213	9%	*-0,75%*	*-0,03%*	-2
UU Pont-de-Veyle	1 392	1 821	1 625	13%	*2,47%*	*-2,25%*	-196
dont Pont-de-Veyle	825	969	723	6%	*1,47%*	*-5,69%*	-246
dont Crottet	295	515	474	4%	*5,19%*	*-1,62%*	-40
dont Laiz	272	338	428	3%	*2,00%*	*4,83%*	90
Saint-Cyr-sur-Menthon	961	829	817	6%	*-1,33%*	*-0,29%*	-12
Reste des 13 communes rurales - CCV	2 192	2 114	2 014	16%	*-0,33%*	*-0,97%*	-100
SCOT Bresse Val de Saône	**11 096**	**12 762**	**12 828**	**100%**	**1,28%**	**0,10%**	**66**

A contrario, la situation est moins favorable dans les 3 autres pôles structurants, affichant une perte d'emplois significative sur un temps long, de 100 à 150 emplois chacun entre 1999 et 2015 : Vonnas, Pont-de-Veyle et St-Cyr-sur-Menthon. Cette situation défavorable s'est toutefois atténuée à St-Cyr-sur-Menthon et Vonnas depuis 2010, les établissements industriels ayant retrouvé des perspectives économiques.

Enfin, les villages du Nord présentent des tissus économiques plus dynamiques qu'au Sud : +120 emplois entre 1999 et 2015 dans 12 communes de la CCBS, contre -180 emplois dans les 13 communes de la CCV, aussi liés au plus grand nombre de zones d'activités.

Depuis 2015, la situation de l'emploi dans la partie Sud du territoire est stable à déficitaire, compte tenu de transfert-agrandissement d'établissements : transfert de 200 emplois de Kuehne+Nagel de Laiz à St-Jean-sur-Veyle/Bâgé-Dommartin, transfert des 126 emplois de la société de la Bresse Mézériat à Servas (hors territoire du SCOT), etc.

D'autres projets sont porteurs de créations d'emplois (d'entreprises existantes et nouvelles), tels que Lamberet, groupe Atlantic Guillot ou encore Carrefour.

La part modérée d'emplois dans le territoire et la forte diffusion des sites d'emploi pose la question de la dépendance vis-à-vis des pôles d'emplois extérieurs et de la manière de renforcer l'emploi localement : quels types d'emplois attirer sur le territoire ? Quelles localisations à privilégier ? A quelles échéances ? Comment y parvenir ?

3.1.4 Un profil de population active locale lié à l'attractivité régionale

De nombreuses communes à caractère principalement résidentiel

Dans le territoire du SCOT, l'évolution de la population active est deux fois plus rapide que celle des emplois, soit +1,6% par an sur la période 1999-2015, contre +0,9% pour les emplois. La répartition spatiale de la population active occupée et de la population se superpose en toute cohérence, avec une croissance légèrement supérieure de la population active.

Le territoire du SCOT concentre 12 828 emplois en 2015 pour une population active de 21 004 personnes, soit un ratio de 0,61 emploi pour 1 actif. Ce ratio est en baisse depuis 1999 (0,68 emploi pour 1 actif en 1999), avec des disparités selon les pôles d'emplois.

Ratio Emplois/actifs

	Nombre d'emplois		Actifs occupés		Ratio emploi/actif	
	1999	2015	1999	2015	1999	2015
CC Bresse et Saône	**5 231**	**7 159**	**8 301**	**11 225**	**0,63**	**0,64**
UU Bâgé-Dommartin	761	937	1 903	2 670	0,40	0,35
dont Bâgé-Dommartin	408	542	1 323	1 923	0,31	0,28
dont Bâgé-le-Châtel	218	267	311	383	0,70	0,70
UU Pont-de-Vaux	1 532	1 873	1 352	1 755	1,13	1,07
dont Pont-de-Vaux	1 288	1 430	757	862	1,70	1,66
dont Saint-Bénigne	95	247	359	522	0,26	0,47
Feillens	1 000	1 526	1 261	1 560	0,79	0,98
Manziat	532	652	734	902	0,72	0,72
Replonges	791	1 338	1 292	1 594	0,61	0,84
Grièges	400	498	716	862	0,56	0,58
Reste des 12 communes rurales - CCBS	215	335	1 043	1 881	0,21	0,18
CC de la Veyle	**5 865**	**5 669**	**7 938**	**9 779**	**0,74**	**0,58**
Vonnas	1 320	1 213	1 022	1 152	1,29	1,05
UU Pont-de-Veyle	1 392	1 625	1 777	2 045	0,78	0,79
dont Pont-de-Veyle	825	723	661	672	1,25	1,08
dont Crottet	295	474	647	800	0,46	0,59
dont Laiz	272	428	469	573	0,58	0,75
Saint-Cyr-sur-Menthon	961	817	586	812	1,64	1,01
Reste des 13 communes rurales - CCV	2 192	2 014	4 553	5 770	0,48	0,35
SCOT Bresse Val de Saône	**11 096**	**12 828**	**16 239**	**21 004**	**0,68**	**0,61**

Dans les 11 communes principalement pourvoyeuses d'emploi, 4 affichent un ratio égal ou supérieur à 1 (par ordre d'importance) : Pont-de-Vaux (1,66), Pont-de-Veyle, Vonnas, Saint-Cyr-sur-Menthon (égales à 1). L'évolution à la baisse de ce ratio trouve plusieurs explications :

- soit le fait des pertes d'emplois observée sur la dernière décennie dans les pôles d'emplois de la CC de la Veyle (Vonnas, St-Cyr-sur-Menthon et Pont-de-Veyle) essentiellement liées à des établissements industriels fragilisés ou contraints de se déplacer,
- soit le fait d'une hausse plus rapide du nombre d'actifs occupés (ce qui crée artificiellement une baisse du ratio emplois-actifs).

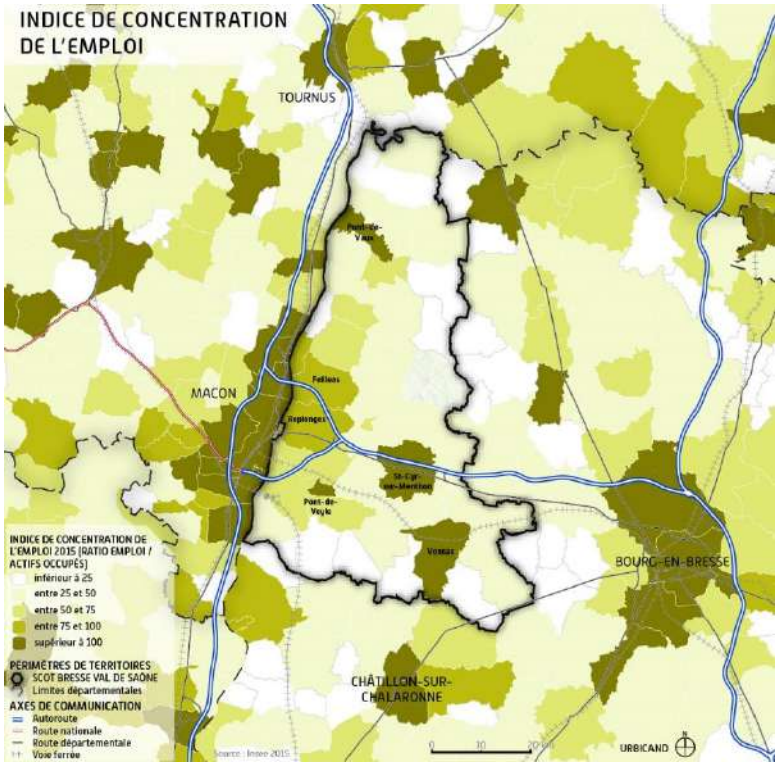

Les autres communes affichent des ratios emplois/actifs faibles mais en augmentation pour la plupart : Feillens, Replonges, proches de 1 et les autres pôles inférieurs à 0,7 emploi par actif (Manziat, Crottet, Grièges et Bâgé-Dommartin).

Pour les autres bourgs et villages, les ratios sont très faibles (en deçà de 0,5, soit moins d'1 emploi pour 2 actifs) et confirment la vocation résidentielle des autres communes, polarisées par les agglomérations extérieures.

Des difficultés ponctuelles de gestion des compétences

Avec 21 000 actifs occupés, le territoire se présente comme un bassin de main d'œuvre d'importance pour les zones d'emploi mâconnaise et burgienne. La population active occupée couvre dans l'absolu tous les besoins de l'ensemble des catégories d'emplois du territoire, excepté pour le secteur agricole.

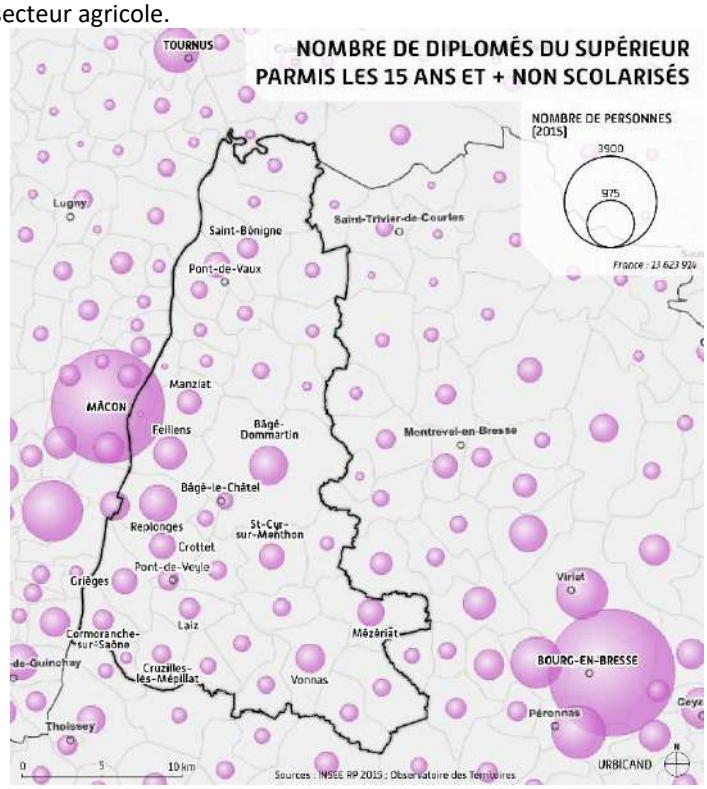

Les résidents du territoire en âge de travailler connaissent un taux de chômage plutôt bas en 2015 (8,5%) et en deçà des moyennes nationale et régionale (atteignant respectivement 14 et 12%). Leur nombre est néanmoins en augmentation, avec +770 chômeurs entre 2010 et 2015. Quelques pôles affichent des taux supérieurs à 11% à Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Bâgé-le-Châtel et Mézériat.

Le taux de chômage des 15-24 ans est supérieur à la moyenne nationale de 16,7 % contre 13,2% (parmi les demandeurs d'emploi de catégorie ABC - source : DARES) au 31/12/2017. Les chômeurs de moins de 25 ans et de plus de 50 ans sont plus nombreux en particulier dans la CC de la Veyle : 17,4 % pour les moins de 25 ans (contre 16% dans la CCBS et 13,2% en France) et 26,1% pour les plus de 50 ans (contre 24,4% dans la CCBS et 25% en France).

À l'échelle du SCOT, ces difficultés d'accès à l'emploi peuvent être mises en lien avec un faible taux de qualification des jeunes actifs :

- 35,5% des jeunes (25 à 34 ans) sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 41,5% à l'échelle nationale) ;
- 11% des 20-24 ans ne sont pas diplômés, avec un écart entre les deux intercommunalités, la CC Bresse et Saône cumulant davantage de jeunes non diplômés (11,2% contre 10% à l'échelle de la CC de la Veyle).

Côté entreprises, des difficultés de recrutement sont observées dans deux secteurs d'activités : l'industrie et l'agriculture. Pour couvrir les besoins, les industries agroalimentaires en particulier mettent en place des formations interentreprises à l'échelle du bassin d'emploi. S'agissant des activités maraîchères (Val de Saône), celles-ci captent les agriculteurs des territoires limitrophes, voire même une main d'œuvre étrangère.

Les perspectives

Les actifs sont majoritairement des ouvriers, puis employés et professions intermédiaires, en lien avec la sphère productive du territoire. La prédominance des ouvriers est liée est aux emplois locaux tournés vers l'industrie, l'artisanat ou encore le transport.

A l'inverse, l'effet de proximité des pôles mâconnais et burgiens explique l'augmentation des professions intermédiaires, ainsi que des cadres et professions intellectuelles et des employés (respectivement +450, 250 et 245 actifs entre 2010 et 2015). Ceux-ci sont des fonctions consommées plus spécifiquement par les pôles urbains. Les actifs présentant ces profils sont surreprésentés par rapport à ces mêmes fonctions dans les emplois du territoire.

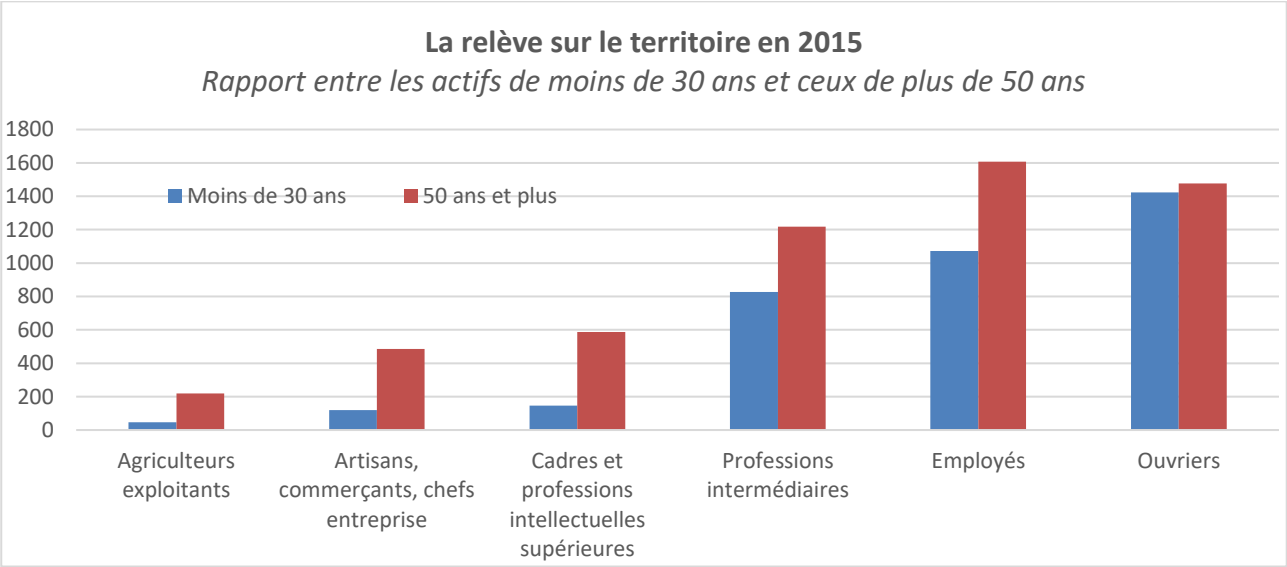

A plus long terme, compte tenu de la démographie de la population active, il est observé une difficulté de relève (moins de 30 ans / plus de 50 ans), dans toutes les catégories socio-professionnelles, hormis les ouvriers.

Chez les employés, cadres et professions intermédiaires, l'écart est lié au départ d'étudiants/jeunes actifs dans les grandes villes, ainsi qu'à des emplois spécifiquement liés aux fonctions métropolitaines (gestion, banque et assurances, information, informatique, télécommunication, administration publique, éducation et formation) ou commerciales.

S'agissant des artisans/commerçants et chefs d'entreprises et des agriculteurs, le vieillissement de ces catégories socio-professionnelles ou le fait de restructurations lourdes des filières expliquent un écart grandissant entre les juniors et les seniors.

Le quasi-équilibre des tranches d'âge (moins de 30 ans et 50 ans et plus) chez les ouvriers met en évidence une forte présence de cette catégorie, captant une part d'actifs qualifiée permettant de conforter les besoins des secteurs d'activités industriels, artisanaux et de la construction.

Si la relève des cadres est assurée par un marché plutôt national, il en sera autrement pour les employés. De nombreux départs sont prévus (environ 1 600) alors que la relève (les moins de 30 ans) est sous représentée (1 000 employés de moins de 30 ans).

Il faut s'interroger sur la capacité à attirer ces catégories socio-professionnelles dans le territoire pour « prendre la relève ». Des moyens d'accompagnement aux échelles supra territoriales (Département et région) sont à envisager.

3.2 UN TISSU D'ENTREPRISES DIVERSIFIE

3.2.1 Des TPE-PME et quelques grands établissements

Le territoire abrite environ 1 150 établissements, avec un nombre limité de grands établissements.

On observe une frange économique de rive gauche qui s'étend de Pont-de-Vaux à Cormoranche-sur-Saône, et plus à l'Est les pôles économiques de Vonnas et de St-Cyr-sur-Menthon. Plus spécifiquement :

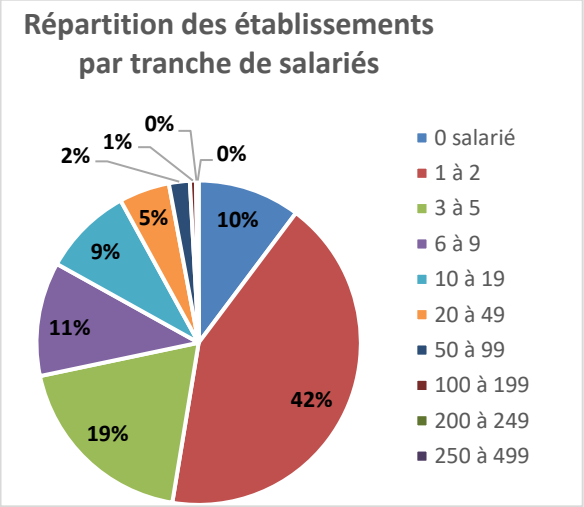

- Plus de 80% des entreprises locales sont des TPE (Très Petites Entreprises, avec moins de 10 salariés) et plus de 50% d'entre elles comportent moins de 2 salariés. Très diversifiées, ces entreprises représentent 1/4 des emplois locaux. Elles ont un maillage diffus qui couvre l'ensemble du territoire, dans les centres-bourgs ou de villages (commerçants indépendants, artisans), dans les zones d'activités ou hors zones. Leur présence dans les espaces ruraux est un atout important pour créer des dynamiques locales dans des communes de taille limitée (artisanat, petits commerces, services de proximité). Pont-de-Vaux regroupe le plus grand nombre de TPE du fait de sa fonction commerciale, artisanale et de services très marquée ;
- Les PME (Petites et Moyennes Entreprises, entre 10 et 250 salariés) sont les structures employant le plus sur le territoire puisqu'elles regroupent plus de la moitié des emplois locaux (environ 9 800 emplois), en majorité dans le secteur des services. Ces entreprises sont implantées pour moitié dans les polarités (établissements scolaires et de santé, collectivités, supermarchés) et de moitié en zones d'activités (98 établissements sur 193) ;
- Le territoire ne capte que deux ETI (Établissements de Taille Intermédiaire, employant plus de 250 salariés jusqu'à 499) : l'établissement Lamberet à Saint-Cyr-sur-Menthon et Roland-Monterrat à Feillens. Regroupant 8% des emplois locaux, ces sites industriels jouent un rôle primordial pour l'emploi local bien qu'ils puissent représenter une fragilité pour le territoire en cas de restructuration ou de fermeture. Néanmoins, le site de Lamberet est à la fois le siège social et l'usine principale du groupe.

Sur les 1 150 établissements, 95% sont des établissements sièges. Environ 10 000 salariés employés dépendent des 1 090 établissements centres de décision du territoire du SCOT. Cette part est supérieure à la moyenne départementale.

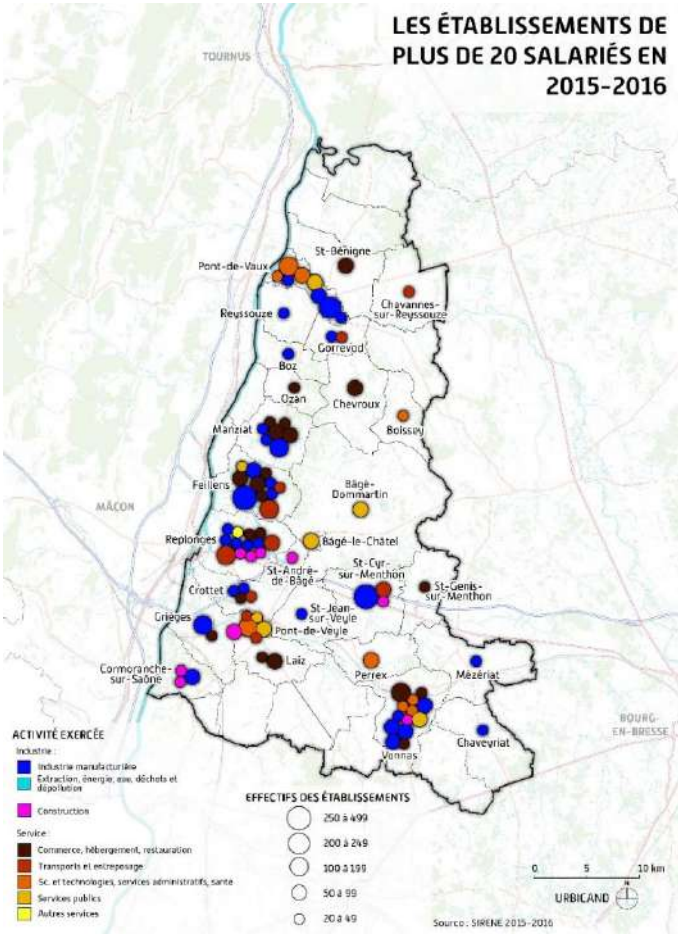

Nom entreprise	Commune	Secteur d'activité	Nombre de salariés
LAMBERET	Saint-Cyr-sur-Menthon	Industrie	250 à 499
ROLAND-MONTERRAT (groupe Panzani)	Feillens		250 à 499
GUILLOT ATLANTIC	Pont de Vaux		200 à 249
KUEHNE ET NAGEL	Bâgé-Dommartin / Saint-Jean-sur-Veyle	Commerce, transports, services	200 à 249
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIN VAL DE SAONE	Pont de Vaux	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	200 à 299
EPHAD DE PONT DE VAUX			100 à 199
GEORGES BLANC	Vonnas	Commerce, transports, services	100 à 199
BRESSOR SA	Grièges	Industrie	100 à 199
TRANSPORTS INTER LEGUMES	Feillens	Commerce, transports, services	100 à 199
STEF TRANSPORT MACON	Replonges	Commerce, transports, services	100 à 199
COURANT	Manziat	Industrie	100 à 199

Le territoire du SCOT Bresse Val de Saône a une capacité à attirer des PME par création de nouveaux établissements ou renforcement de sites existants.

Le taux de création des entreprises du territoire est en augmentation depuis 2013, même s'il reste inférieur au département de l'Ain, qui connaît une forte dynamique économique. Le taux de radiation pour l'ensemble des établissements du territoire du SCOT est revenu dans la moyenne départementale après une période difficile en 2013, signe que le territoire a malgré tout résisté à la crise.

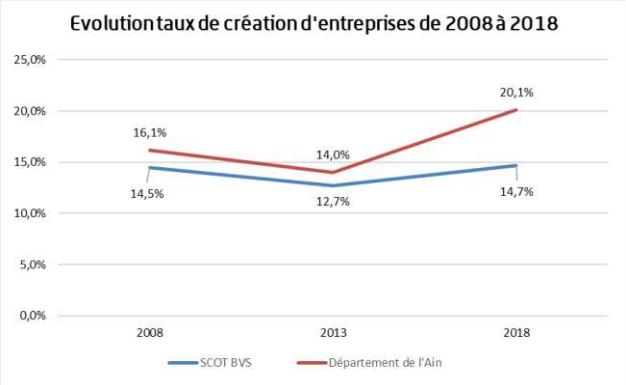

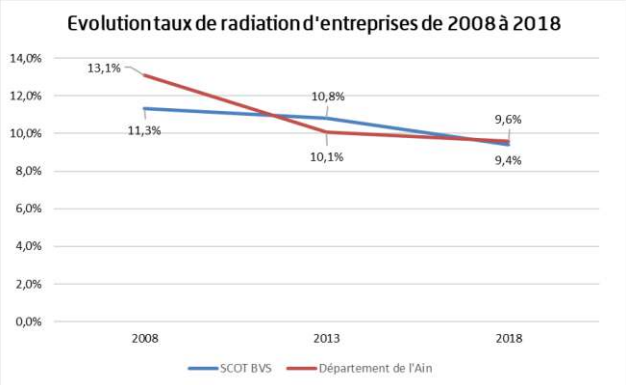

8.2.2 L'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est très présente dans le territoire du SCOT avec 135 structures de type associations, coopératives et groupements d'employeurs, exerçant donc une activité économique respectant les principes d'équité sociale. Ces entreprises rassemblent près de 700 emplois, soit 5% des emplois locaux, largement inférieure à la moyenne nationale de 8%.

La grande majorité des entreprises d'entreprises d'économie sociale et solidaire relève du domaine des services non-marchands (69% des entreprises ESS pour 76% de l'emploi ESS) et 27% dans le tertiaire marchand (27% des entreprises ESS pour 23% de l'emploi ESS).

Ces établissements sont de taille variable, mais 4 d'entre elles comportent de 20 à 49 salariés (ADMR et collège de Feillens, MFR de Pont-de-Veyle et Val de Saône Intermédiaire de Replonges).

Cette imprégnation des entreprises associatives sur le territoire montre une adaptation locale de l'économie aux dynamiques sociodémographiques rurales observées. Notamment les services d'aide à la personne tentent de pallier au problème d'accès des personnes fragiles aux services élémentaires, enjeu majeur soulevé par le vieillissement de la population.

6. L'INDUSTRIE ET LA CONSTRUCTION

9.1 LE SECTEUR INDUSTRIEL TOURNE VERS DES FILIERES DE POINTE

Avec 3 202 emplois en 2015, le secteur industriel représente 25% des emplois du territoire du SCOT (pour un total de 12 898) et 142 établissements (sur un total de 1 150 établissements).

Le tissu industriel est marqué par les secteurs de l'agroalimentaire et du travail des métaux, surreprésentés par rapport à la France métropolitaine, à savoir :

- La filière Aéraulique, Frigorifique, Thermique,
- La filière agroalimentaire,
- La filière plasturgie-mécanique.

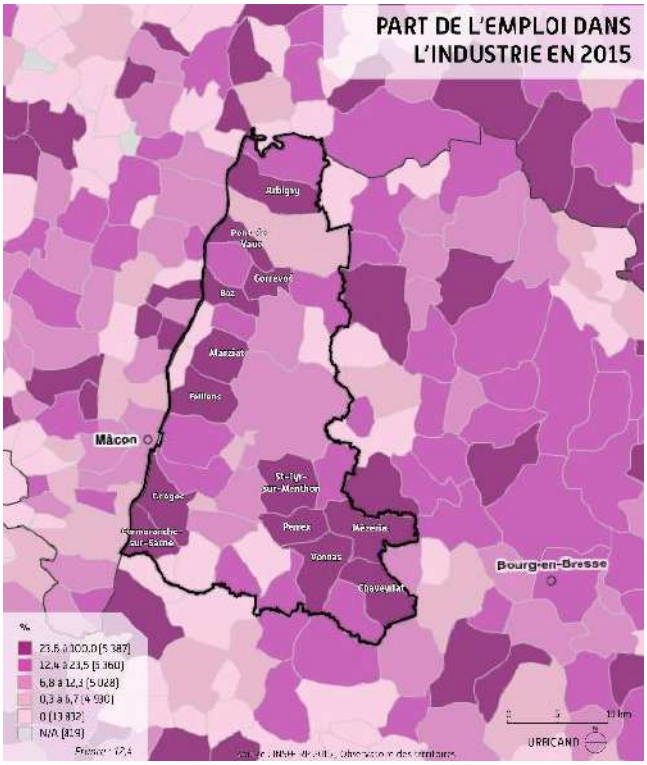

La force de ce tissu industriel, premier employeur du territoire, est son maillage d'« industries à la campagne », sans effet de concentration autour des grandes agglomérations.

Elle se caractérise également par la diversité de ses structures. La diversité des activités et la taille des entreprises permet de travailler à la fois localement pour des donneurs d'ordres proximité ou pour des marchés nationaux ou internationaux. Grâce à cette forte capacité entrepreneuriale, le réseau de PME-TPE se déploie par agrandissement voire création de nouveaux établissements pour capter de nouveaux marchés.

Le territoire compte quelques grands groupes et des entreprises familiales comptant plus de 100 salariés : Lamberet, Roland-Monterrat, Guillot Atlantic, Bressor,... Ce secteur reste exposé à la concurrence internationale et européenne, même si le territoire comporte quelques sièges nationaux, tels que Lamberet à St-Cyr-sur-Menthon.

Entre 2010 et 2015, le secteur industriel a vu ses effectifs diminuer de 440 emplois, mais cache en réalité une destruction d'emplois plus massive de 730 emplois, pour 290 créés. Cette baisse de l'emploi industriel précisément à partir de 2008 a été plus importante qu'à l'échelle départementale (-12% entre 2010 et 2015, contre -9% dans l'Ain). Cette baisse est diffuse et a touché plusieurs établissements : Lamberet (-300 en 2009 sans compter les contrats de près de 200 intérimaires qui n'avaient pas été reconduits), Lacour à Replonges (-35 en 2017), ainsi qu'un transfert de 126 emplois de la société de la Bresse de Mézériat à Servas (hors territoire du SCOT), etc.

Ont également été touchés les établissements des communes de Vonnas et de Replonges. Seule la commune de Grièges affiche une création d'emploi forte de 100 effectifs sur la période.

Depuis 2014, la pérennité du tissu industriel est à nouveau confortée par la reprise des recrutements (Lamberet, Guillot Atlantic),… et des capacités d'investissement relancée sur les sites.

Aéraulique, Frigorifique, Thermique

Lamberet (Source : L'usine Nouvelle)

Hatty Vonnas

L'Ain est le premier département de France pour la fabrication de pompes et compresseurs et la fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels.

La filière Aéraulique, Frigorifique, Thermique est bien présente avec des établissements de plus de 20 salariés, voire de plus de 250 salariés tels que :

- Lamberet (St-Cyr-sur-Menthon), parmi les premiers employeurs du territoire : carrossier européen spécialiste des véhicules frigorifiques (semi-remorques et camions porteurs) ;
- Ipm Mondia (Pont-de-Vaux) : conception et fabrication de tous types de panneaux sandwich sur-mesure pour les abris techniques, la carrosserie industrielle et l'industrie ;
- Palkit (Vonnas) : carrosserie industrielle préfabriquée ;
- Hatty Vonnas : adaptations et aménagements pour automobiles et véhicules industriels, carrosserie industrielle ;
- …

Ces établissements sont implantés en zones d'activités (Grand Champ à St-Cyr-sur-Menthon, Pont-de-Vaux Ouest) ou en cœur de bourg (Vonnas).

L'établissement Lamberet compte près de 500 salariés, même si des fluctuations importantes de ses effectifs sont intervenues ces dernières années. Ce site bénéficie d'un fort développement et d'investissements (nouveaux bâtiments, lignes automatisées ultra-modernes, surface extérieure supplémentaire, plateau de bureaux recherche et développement) pour accompagner le surcroît d'activité et les nouvelles normes liées aux châssis. L'entreprise a par ailleurs un projet de développement à proximité de son site actuel.

Ces établissements s'inscrivent dans le cadre du pôle de compétitivité ViaMéca et le réseau d'entreprises Mecabourg (mécanique Métallurgie Carrosserie Industrielle).

Industrie agroalimentaire

Au cœur du 1er pôle régional pour la fabrication de plats préparés, le territoire du SCOT offre des atouts déterminants pour la compétitivité de l'industrie agroalimentaire :

- qualité et accessibilité des infrastructures, présence d'outils logistiques (société de transport et plateformes) ;
- proximité des sites de production/transformation alimentaires, avec des productions AOC, labels rouge, etc. ;
- proximité de grands bassins de population et donc de consommation.

Le territoire est particulièrement bien doté en établissements agroalimentaires avec une grande diversité : de tradition charcutière et volailles, fromagère, boulangère, animale,… Ainsi, ses entreprises sont en capacité de répondre aux besoins de produits alimentaires, à forte notoriété ou à destination de différentes marques.

Au cœur de la filière, on trouve ainsi les établissements de fabrication d'aliments :

- Roland Monterrat (Feillens) du groupe Panzani : fabrication de plats préparés (sandwich, pâtés croutes, croque-monsieur et entrées chaudes) (390 salariés) ;
- Bressor SA (Grièges) : fabrication de spécialités fromagères (Carré frais, Caprice des anges, Apérivrais) ;
- Vandemoortele Bakery Products (Replonges) : fabrication de pâtisserie fraîche, dont les pâtes crues surgelées ;
- Philibert Savours (Crottet) : conception, production et commercialisation de levains liquides et déshydratés (boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, chocolaterie-glace et restauration-traiteur) ;
- Sud Est Restauration (Laiz) : fabrication de plats pour la restauration collective du territoire de la CC de la Veyle intervenant dans les secteurs médicosociaux et handicaps ;
- Alimentation diététique : Slimpack (St-André d'Huiriat), Laboratoires Pyc (Manziat),… ;
- Alimentation animale : Soreal Nutrition animale (Vonnas), Guillermin et fils (Gorrevod),…

En amont de cette production alimentaire, les établissements d'équipementiers et de fabrication de machines spécialisées sont bien présents dans le territoire :

- Arcos/Zephytec (Gorrevod) : séchage aromatique (étuves, séchoirs, fumoirs et cellules de cuisson pour salaisons et industries agro-alimentaires) ;
- Assistance Industrie Services (Bâgé-Dommartin) : machines spéciales et robotisation ;

- Etablissements Brun Frères (Vonnas) : convoyage et du stockage de produits vrac (industriels de l'agroalimentaire, du minéral, de la plasturgie et du recyclage).

Enfin, en aval de la filière, se positionnent :

- les acteurs du transport et de la logistique spécialisée dans le transport des denrées alimentaires, tels que Kuehne+Nagel (Bâgé-Dommartin),
- les industriels spécialisés dans la fabrication d'emballages alimentaires, fabricants de solutions aérauliques et frigorifiques, de salles blanches, de matériels de transport spécifiques au froid, etc.

Ces établissements sont implantés dans les zones d'activités (Feillens Sud, Mâcon Est à Replonges, de la Fontaine à Crottet, Lavy à Manziat) ou en cœur de bourg (Grièges, Vonnas).

Ces activités pérennes sont associées au pôle de compétitivité Alimentec, permettant de fédérer autour de projets avec les organismes de recherche et de formation.

Site de Roland Monterrat à Feillens *Site de Bressor à Grièges* *Site de Soreal Nutrition animale, Vonnas*

EFFECTIFS SALARIES DE LA FILIERE AGROALIMENTAIRE DE L'AIN - 2017

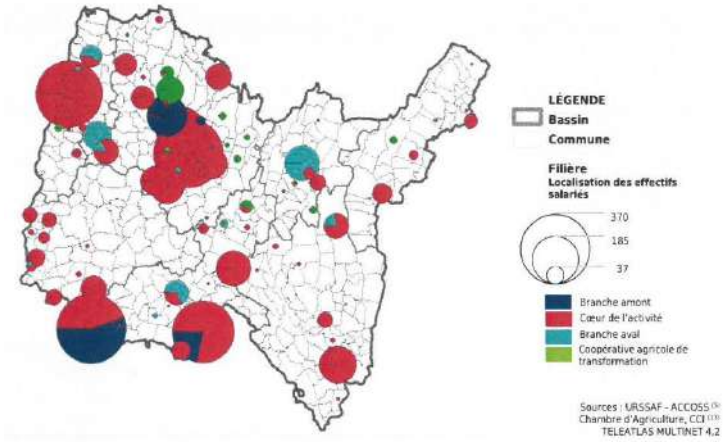

Le secteur est touché par une pénurie de main d'œuvre. Des actions sont menées dans le cadre du pôle de compétitivité via l'organisme de formation dédié Novalim-Alimentec pour proposer aux entreprises du secteur des formations de proximité et plus adaptées aux attentes « en temps réel » des entreprises. Récemment, une action commune de formation de demandeurs d'emplois à certaines spécialités de l'agroalimentaire a été menée avec d'autres entreprises du secteur (Marie à Viriat et Bouvard à Ceyzériat).

Plasturgie et mécanique

Enfin, le territoire entretient un lien fort avec le travail des métaux au travers d'entreprises pour la plupart familiales : mécanique industrielle, fabrication de moules, traitement des métaux.

Il s'appuie sur un réseau de TPE et PME présent en particulier dans la moitié Nord du territoire :

- Biens intermédiaires avec Atlantic Guillot (Pont-de-vaux) : radiateurs et chaudières pour le chauffage central ;
- Plasturgie : fabrication de pièces techniques en plastiques (Courant à Manziat, Polieco à Feillens, Acroplast à Gorrevod, Siprem à Mézériat), matériaux composites (Panelco à Vonnas),
- Mécanique industrielle : Rabumeca (St-Jean-sur-Veyle), Jousseau mécanique (Pont-de-Vaux), Matit (Feillens), Soermel Laser (Replonges).

Ces établissements sont implantés dans les zones d'activités (Pont-de-Vaux Ouest, Pont-de-Vaux Sud, Les Mamons à Manziat, Feillens Sud, Actiparc à Boz/Ressouze, Grandchamp à St-Jean-sur-Veyle, Mâcon Est à Replonges) ou en cœur de bourg (Mézériat, Vonnas).

De manière plus ponctuelle, le secteur de Pont-de-Vaux concentre quelques petites activités liées aux sports mécaniques avec Moraco et Sarl BM (Pont-de-Vaux), ainsi que Xtreme plus (Gorrevod), Intech Developpement (Replonges) ou encore 2WD, Lorrtec et Rouge Fusion (Pont-de-Vaux) et Bourgeon Concept (Saint-Bénigne). Une entreprise est également située plus au sud du territoire : Moto7 (Chaveyriat).

9.2 LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION DEPENDANT DE L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE

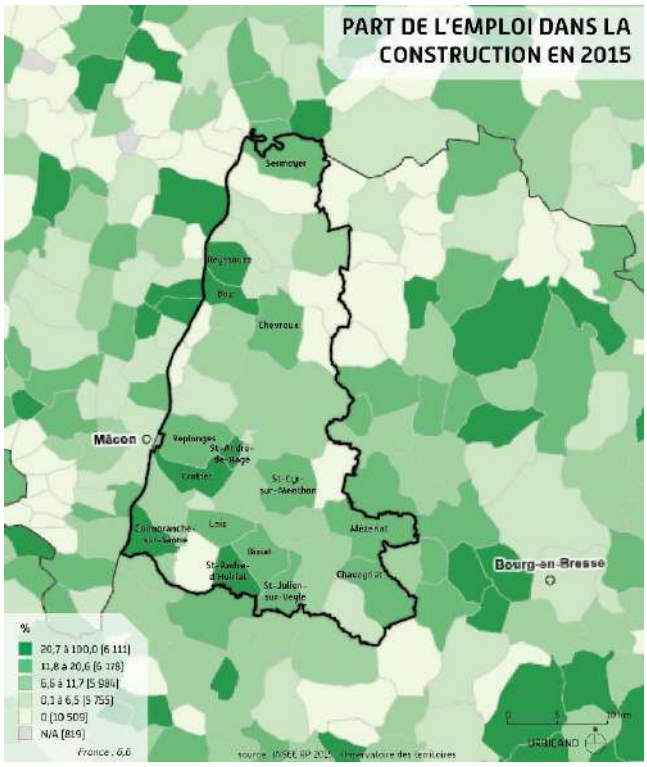

Tuilerie de Wienerberger à Pont-de-Vaux

La construction représente 1 382 emplois en 2015, soit 10% des emplois du territoire du SCOT. Elle s'étend de la filière de l'industrie extractive et des énergies aux bâtiments et travaux publics.

L'activité est stable depuis 2010, due à un ralentissement de la construction neuve dans le territoire depuis 2012.

La filière extractive mobilise deux carrières : à Grièges (matériaux alluvionnaires) et à St-Etienne-de-Reyssouze (argile). L'une alimente en matériaux de construction les bassins de vie de l'Ain, de Mâcon ainsi que du Rhône. La carrière de Cormoranche-sur-Saône n'est plus exploitée et a été remise en état.

Mais, la production en granulats connaît une accalmie depuis la finalisation des travaux de la deuxième branche de l'A40.

L'autre carrière est propriété de la tuilerie Wienerberger à Pont-de-Vaux (l'une des 8 usines de tuiles et de briques de France). Les produits phares pour les murs (briques de structure), les toitures et les façade (briques apparentes, tuiles de bardage) lui assurent des débouchés nationaux. Néanmoins, dans un contexte de marché compliqué, le groupe recentre sa stratégie sur des produits innovants. La rénovation qui représente 60 % des volumes de la tuile est en baisse, tandis que le collectif neuf, qui tire globalement la conjoncture, mobilise moins de volume.

La filière BTP concerne pour la plupart des établissements de moins de 10 salariés et quelques PME. Il s'agit à la fois du gros œuvre avec la fabrication de constructions industrielles (Socafl à Pont-de-Veyle, Les Préfabrications bressanes à Crottet, la métallerie Giroud à Vonnas,…), de constructions résidentielles avec Rabuel Construction (Cormoranche-sur-Saône), Renaud Duby Construction à Replonges ou encore de routes avec Roger Martin Rhône-Alpes (Vonnas) et tous les corps de métiers du second œuvre.

7. DES ACTIVITÉS PRÉSENTIELLES DOMINANT L'ÉCONOMIE LOCALE

10.1 UN SECTEUR TERTIAIRE, MARQUE PAR LE SECTEUR MARCHAND ET NON-MARCHAND

Avec 7 074 emplois en 2015 et 58% des emplois totaux, ce secteur se porte bien et est, en progression constante depuis une dizaine d'années (seul secteur d'activités en évolution positive entre 2010 et 2015).

Parmi les plus gros employeurs du territoire :

- le tertiaire marchand avec 4 649 emplois, dont le transport-logistique : Kuehne+Nagel, Transports inter légumes, STEF Transport Mâcon,…
- le tertiaire non-marchand (administration publique, enseignement, santé, action sociale) est le second moteur de l'emploi tertiaire. Les 2 426 emplois sont captés par le centre hospitalier de Pont-de-Vaux et celui de Pont-de-Veyle, les établissements de l'économie sociale et solidaires dont l'aide à domicile, les intercommunalités et les mairies, les établissements scolaires dont les collèges, etc.

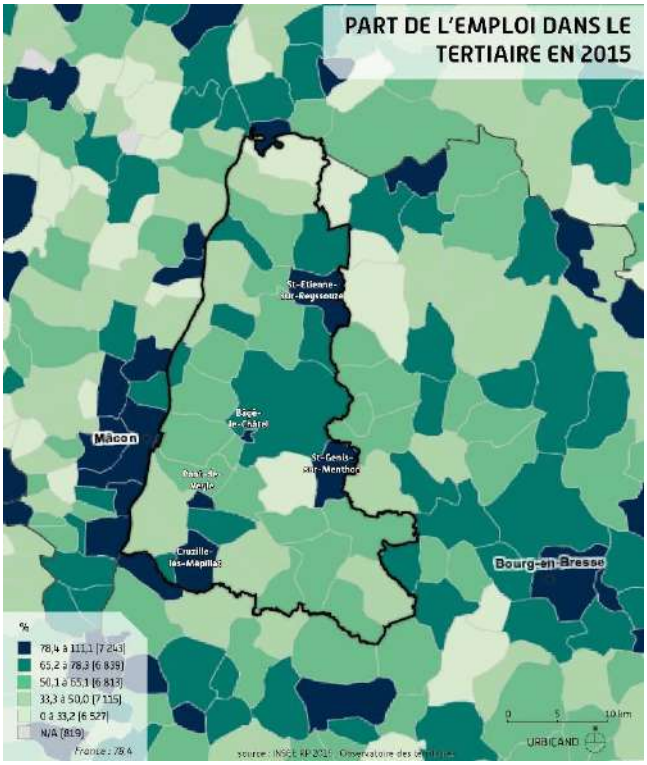

10.2 DES ACTIVITES DE TRANSPORT-LOGISTIQUE DE PORTEE REGIONALE

Le secteur du transport et de la logistique est particulièrement développé dans le territoire, en lien avec la proximité des grands bassins de vie régionaux et du nœud autoroutier de l'A6/A40.

L'Ain est identifié comme le 1er département de la région pour l'entreposage et le stockage frigorifique.

Des grands groupes tels que Kuehne+Nagel et Carrefour s'y sont implantés ou portent des projets d'envergure. La plateforme logistique de Kuehne+Nagel emploie 200 salariés sur un site comptant 57 000 m² d'entrepôts, 1 540 m² de bureaux et 137 quais pour accueillir les camions.

Les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté sont propices à l'implantation de plateformes de plus en plus intégrées et techniques.

Dans l'agglomération burgiennne, le prestataire de services logistiques et transports Mutual Logistics a récemment étendu son entrepôt d'Attignat de 8 500 m² (surface désormais portée à 21 000 m²).

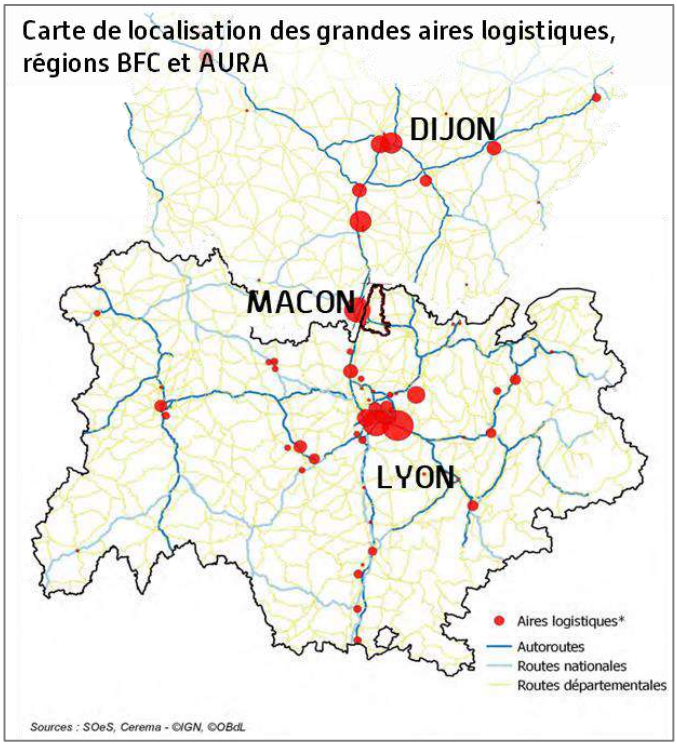

Plus grand hub logistique sous température dirigée de France (froid négatif), ce centre de distribution mutualisé traite environ 10 % des produits alimentaires surgelés de France, avec une mutualisation, encore timide,

entre distributeurs et fournisseurs. Il accueille depuis 2009 les flux surgelés du groupe Carrefour à destination de tous ses formats d'enseignes situés dans un rayon de plusieurs centaines de kilomètres. Mais, d'autres distributeurs concurrents sont visés, avec à terme une baisse totale du coût de l'entreposage et de transport.

Dans le territoire du SCOT, à quelques kilomètres, un projet de plateforme logistique frigorifique est identifié le long de la D1079 entre les communes de Bâgé-Dommartin, St-Jean-sur-Veyle et St-Cyr-sur-Menthon. Ce projet complémentaire à la plateforme logistique déjà existante porterait sur une superficie de 15 ha, pour compléter l'installation dite du « Bûchet » (Kuehne+Nagel). L'aménagement du site nécessitera la création d'un giratoire sur la RD1079 et le réaménagement de la route de Belin.

Les stratégies des distributeurs en particulier alimentaires peuvent avoir une influence notable sur l'aménagement du territoire, en particulier du SCOT Bresse Val de Saône. Les aménagements qui en résultent (routes, réseaux,…) doivent être largement anticipés et maîtrisés pur limiter les impacts et la création de friches. Ces situations sont déjà constatées dans d'autres grandes agglomérations.

10.3 UN EQUILIBRE COMMERCIAL A TROUVER POUR REPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS

NB : L'analyse régionale a été effectuée sur la base des données Icode (Implantation locale des COmmerces de DEtail) de la Direction Générale des Entreprises de 2016. Néanmoins, cette base est relativement incomplète pour le territoire du SCOT, compte tenu du secret statistiques mis en place depuis quelques années (<10 commerces). Aussi, seule l'approche régionale est intéressante via cette source de données, pour identifier l'armature commerciale.

En complément, ont été exploitées les études de la CCI de l'Ain relatives aux comportements de ménages sur les aires de chalandise de Pont-de-Vaux, de Pont-de-Veyle, de Feillens, de Replonges et de Vonnas. Si l'analyse sur le secteur de Pont-de-Vaux est pertinente (données 2018), les autres secteurs disposent d'études anciennes (2014 pour Vonnas, 2013 pour Feillens et Replonges, 2012 pour Pont-de-Veyle, mais sur la base de statistiques de 2016 ou 2009), donc modérément fiables. Il manque enfin des éléments d'analyse sur le bourg de Bâgé-le-Châtel.

10.3.1 Une offre régionale développée et rapidement accessible

Le territoire du SCOT Bresse Val de Saône fait partie de deux zones de chalandise majeures dont le rayonnement est quasi-similaire à celui des zones d'emploi, à savoir les zones de chalandise de Mâcon (équivalent de 232 000 habitants) et de Bourg-en-Bresse (équivalent de 186 000 habitants).

Les comportements d'achats des résidents du territoire du SCOT s'exercent naturellement vers les appareils commerciaux de Saône-et-Loire et de l'axe rhodanien.

La zone de chalandise du mâconnais déborde très largement des limites du département et s'étend dans l'Ain et le Rhône, tandis que la zone de chalandise de Bourg-en-Bresse touche légèrement moins le territoire du fait de son éloignement.

Enfin, l'influence la zone de chalandise lyonnaise est également présente.

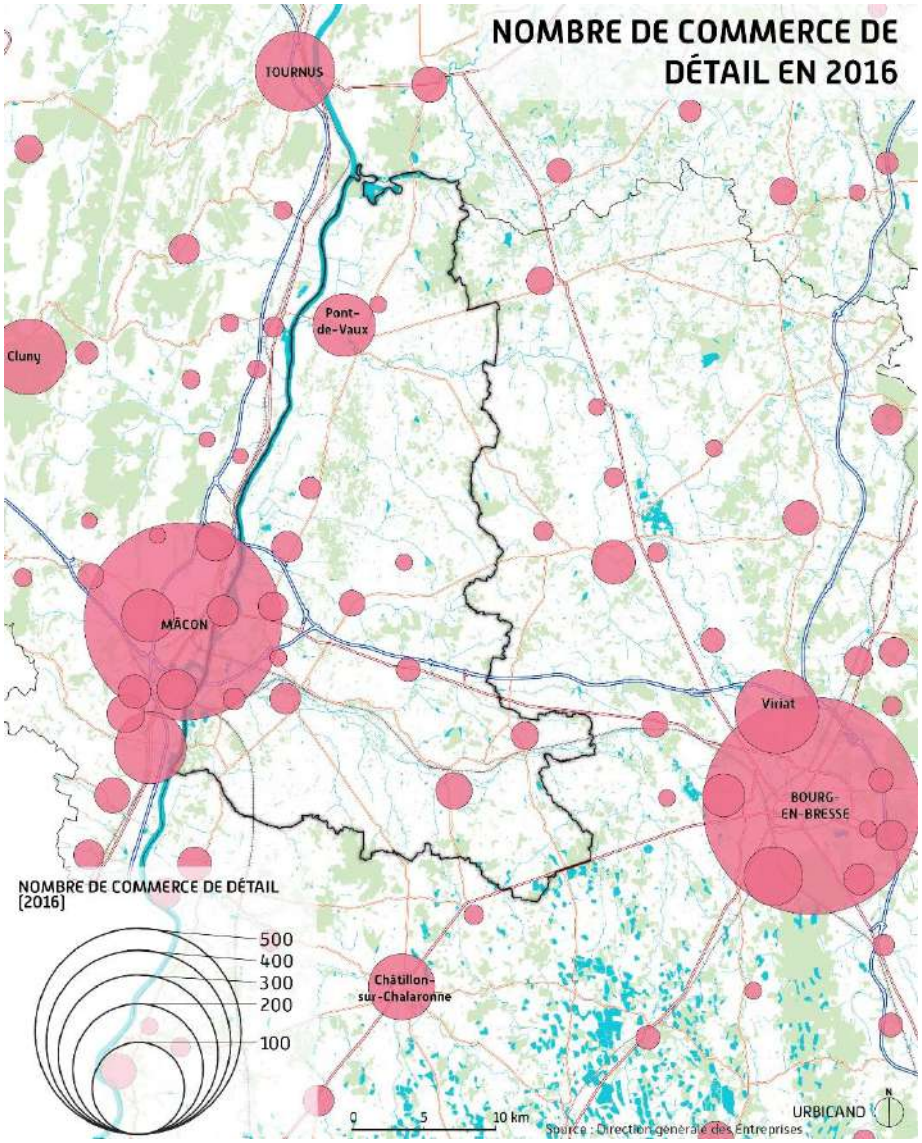

Zone de chalandise du pôle commercial mâconnais

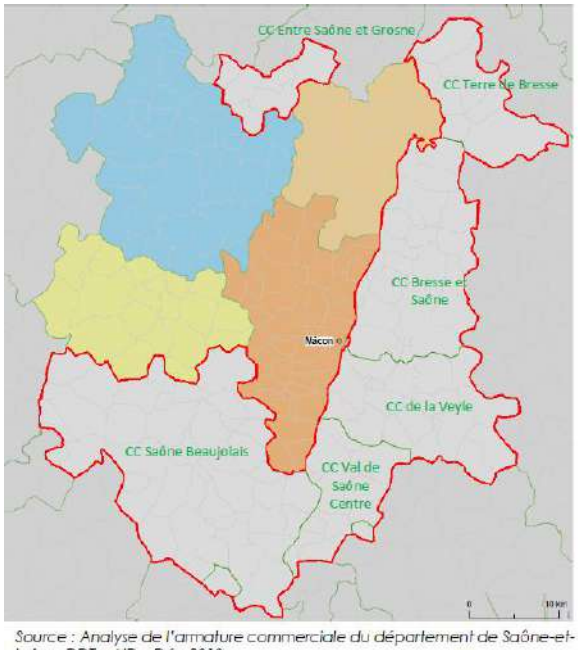

Source : Analyse de l'armature commerciale du département de Saône-et-Loire – DDT – AID – Déc 2010

Zone de chalandise du pôle commercial burgien

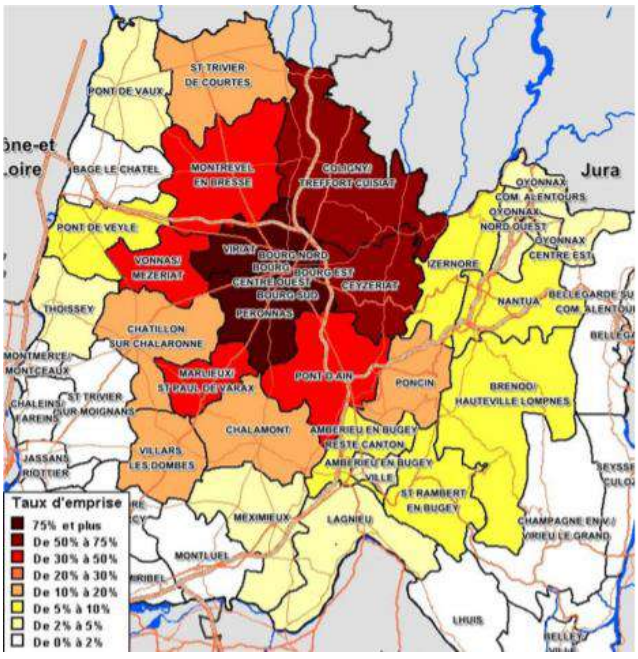

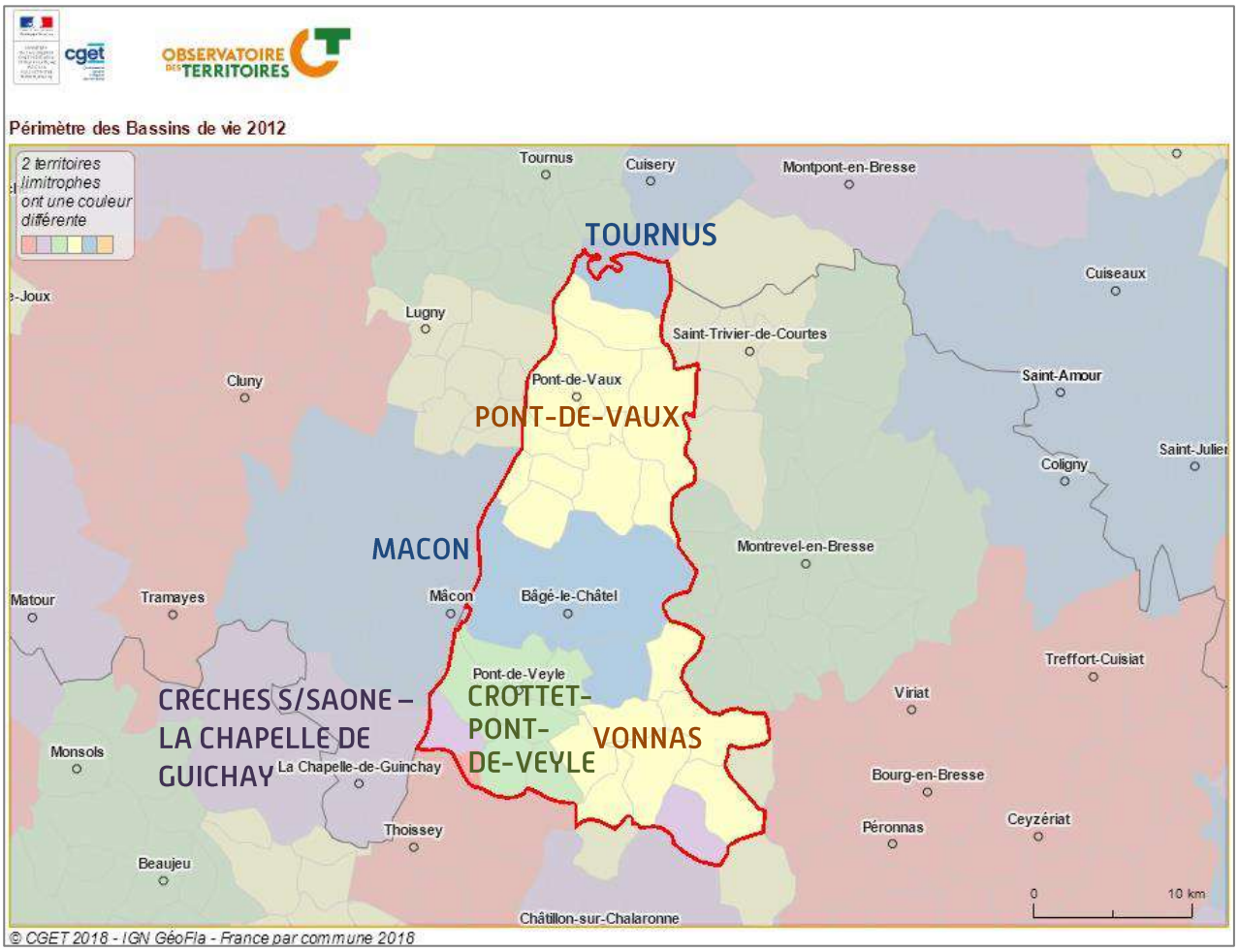

Localement, l'analyse des bassins de vie (plus petit territoire de proximité sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante, dont les commerces et à l'emploi) fait ressortir le bassin de vie de Pont-de-Vaux, dont l'influence est supra-départementale. Celui-ci capte les flux des usagers depuis Lugny jusqu'à St-Triviers-de-Courtes (32 communes). La portée des deux autres bassins de vie locaux est plus limitée : Vonnas et Crottet/Pont-de-Veyle.

Enfin, les autres secteurs sont sous l'influence des bassins de vie de Saône-et-Loire :

- le bassin de vie mâconnais pour la partie centrale du territoire de Replonges à Bâgé-Dommartin ;
- les bassins de vie extérieurs de Crêches-sur-Saône/La Chapelle de Guinchey et de Tournus sont plus faiblement représentés et ne concernent que les communes de Cormoranche-sur-Saône et de Sermoyer.

10.3.2 Un appareil commercial local à l'attractivité modérée

Situation de l'appareil commercial

Selon la source Icode, le territoire du SCOT regroupe près de 150 commerces de surface de vente en 2016. Pont-de-Vaux est la commune la mieux dotée avec plus de 40 commerces de détail, soit ¼ des commerces du territoire. Les autres communes n'en recensent qu'une quinzaine chacune à Vonnas et Feillens, et une dizaine chacune à Pont-de-Veyle et Replonges.

Etat du tissu commercial de base

Typologie des commerces de détail en magasin, 2016 - *source : Direction générale des Entreprises*

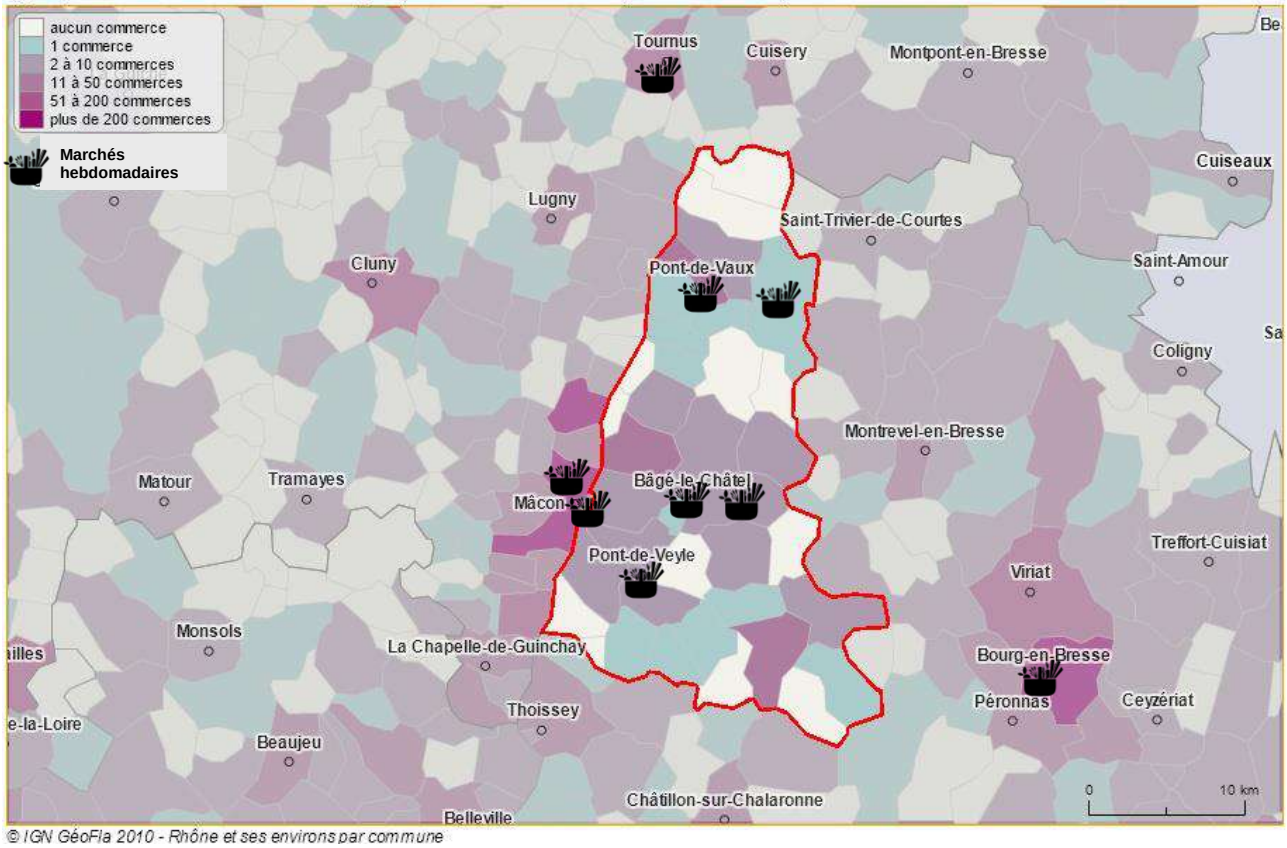

© IGN GéoFla 2010 - Rhône et ses environs par commune

L'analyse par pôle commercial (périmètres délimités par la CCI01) montre la présence de commerces plus ou moins dense en tache d'huile autour des bourgs-centres, à savoir :

- Pont-de-Vaux (intégrant *Gorrevod, Reyssouze et Saint-Bénigne*) comptabilise 33% des établissements commerciaux ;
- Aires de Feillens et de Replonges se confondent, même si leur influence va soit plus à l'Est ou plus au Sud, avec 13% des établissements. Elles comptent par ailleurs dans le même secteur un réseau de commerces intégrés liés aux pôles d'emplois et/ou de services de Bâgé-le-Châtel, St-Cyr-sur-Menthon, Manziat et Bâgé-Dommartin (par ordre d'importance) ;
- Vonnas, avec 10% des établissements ;
- Pont-de-Veyle (intégrant *Crottet et Laiz*) avec 10% des établissements.

Ces 10 communes comportent 66% des établissements, ce qui représente 46% de la population du territoire.
L'attractivité est portée par des commerces de moins de 300 m² et quelques moyennes surfaces. Le territoire dénombre 9 moyennes surfaces alimentaires et 3 surfaces spécialisées, à savoir :

- Pont-de-Vaux avec 2 supermarchés, 1 magasin de jardinage et 1 magasin de bricolage, dont 3 enseignes dans la zone commerciale de Saint-Bénigne ;
- Vonnas avec 2 supermarchés ;
- Pont-de-Veyle avec le supermarché à Laiz ;
- Feillens-Replonges avec 3 supermarchés dans les pôles commerciaux de Feillens et de Replonges, ainsi qu'à Bâgé-Dommartin.

Commune	Supermarché (enseigne)	Surface spécialisée (enseigne)
Laiz	Super U	
Bâgé la Ville	Colryut	
Feillens	Intermarché	
Replonges	Intermarché	Gamm vert
Pont de Vaux	Carrefour contact	Gamm vert
Saint-Bégnine	Bi1 Netto	Briconautes Agri Sud Est
Vonnas	Intermarché - Carrefour market	

Si l'on intègre l'ensemble des communes disposant d'au moins deux établissements, ce sont 15 communes qui présentent un tissu commercial de 1ère nécessité, y compris avec les marchés hebdomadaires.

Depuis 2012, le territoire a connu surtout des situations d'agrandissement-modernisation de moyennes surfaces commerciales à Saint-Bénigne et à Vonnas pour une surface cumulée de 2 000 m².

Le projet d'ensemble commercial de 16 803 m² (enseigne alimentaire et surfaces spécialisées complémentaires) à Crottet ZA des Devets, autorisé en 2015 n'a pas abouti, le permis de construire ayant été attaqué et invalidé. Ce projet est actuellement en contentieux, la procédrue est en appel.

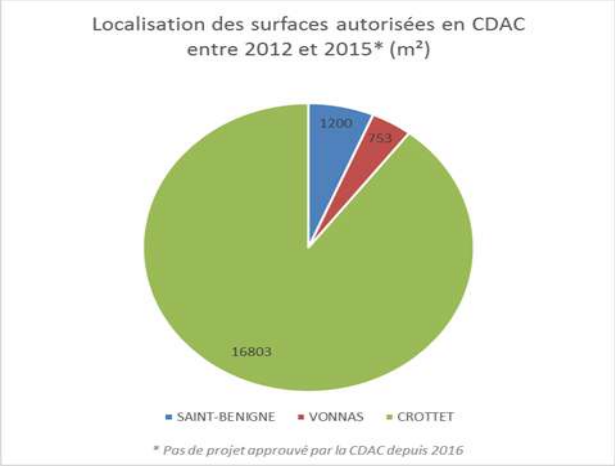

Au regard des études de la CCI01, l'offre des établissements des 5 pôles commerciaux permet de capter les dépenses des ménages du territoire dans un delta moyen de 13% (Replonges-Feillens) à 45% (Pont-de-Vaux), alimentaire et non-alimentaire confondus. Ce ratio augmente pour Replonges et Feillens si l'on intègre les dépenses des ménages aux commerces des autres communes de leur aire de chalandise (Bâgé-le-Châtel et Bâgé-Dommartin notamment), et passe à une moyenne de 44% entre les deux pôles.

Un taux d'évasion[22] variable selon les familles de produits et les pôles

Pont-de-Vaux affiche l'évasion commerciale la plus limitée, grâce à la diversité de son offre commerciale et de services aux particuliers. La zone de chalandise est la plus étendue, avec un chiffre d'affaires généré par les dépenses des ménages de Saône-et-Loire élevé.

L'évasion à Pont-de-Veyle est marquée sur les achats alimentaires et en équipements. Le nombre limité de ses commerces, le peu de diversité (quelques commerces de bouche, un commerce d'électroménager, un salon de coiffure dans la rue principale) et la forte proximité des autres pôles commerciaux (Crêches-sur-Saône, Replonges-Feillens) explique cette situation.

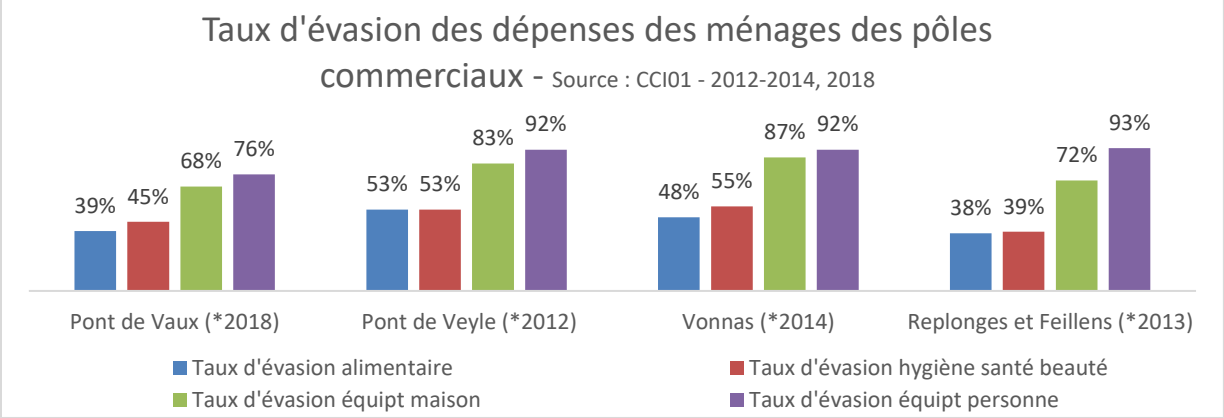

Les pôles de Feillens et de Replonges ont également une évasion importante des dépenses des ménages de la zone de chalandise, qui s'explique par la répartition quadripartite de l'appareil commercial dans le secteur. En plus de l'offre commerciale de Replonges-Feillens, le territoire dispose aussi de l'offre de centre-bourg de Bâgé-le-Châtel et d'un supermarché à Bâgé-Dommartin ce qui diffuse les dépenses des ménages du secteur.

Le chiffre d'affaires des pôles est en augmentation, du fait de la hausse globale des dépenses des ménages, même si un écart persiste entre les dépenses dans les pôles de Pont-de-Veyle et Vonnas plus faibles que dans les autres pôles : delta de 13 300 € à 12 700 € de dépenses annuelles moyennes par ménage. Cette situation est

[22] L'évasion correspond à ce que les ménages d'une zone achètent en dehors de leur zone.

probablement liée à un vieillissement plus marqué de la population (avec moins de familles avec enfants) et la présence de population précaires dans ces pôles.

Les achats en alimentaire et en hygiène-santé-beauté sont plus souvent faits à proximité du domicile (ou éventuellement du lieu de travail). C'est la raison pour laquelle les taux d'évasion sont faibles.

A contrario, ce sont les équipements de la maison et de la personne qui captent le moins de dépenses « locales », sauf à Pont-de-Vaux. L'équipement de la personne connaît une évasion des dépenses supérieure à 90%, et l'équipement de la maison présente des signes d'évasion forte à Vonnas, Pont-de-Veyle et Replonges-Feillens (par ordre d'importance).

Les formes de distribution génèrent des chiffres d'affaires variables. Ainsi, les moyennes surfaces (> 300m²) absorbent plus des ¾ du chiffre d'affaires généré par les dépenses des ménages pour les achats alimentaires, tandis que l'équilibre est davantage marqué pour les achats non-alimentaires[23] entre commerces de moins de 3000 m² et moyennes surfaces. Toutefois, le chiffre d'affaire pour les achats pour l'équipement de la maison est dominé par les moyennes surfaces à Pont-de-Veyle, Replonges et Vonnas.

Globalement, l'évasion se fait en premier lieu vers Mâcon (Mâcon-Nord et Crêches-sur-Saône), puis Bourg-en-Bresse, surtout pour des produits spécifiques (enseignes de sport et loisirs et prêt à porter, équipement de la maison, auto-moto). Pour des achats quotidiens ou exceptionnels, les ménages se tournent de plus en plus vers le pôle régional lyonnais et l'e-commerce (mobilier, vêtements, produits de luxe,…).

Finalement, les enquêtes consommation des ménages de 2012 à 2018 révèlent une attractivité modérée des lieux d'achat (taux d'emprise tournant autour des 40% dans les cinq pôles) avec quelques dynamiques contrastées :

- Une dynamique forte du pôle commercial de Pont-de-Vaux pour tout type d'achat, orienté vers les achats de première nécessité, mais aussi les achats plaisirs dans les commerces traditionnels (vêtements, accessoires et mercerie, tabac presse, restauration), les services ou le marché (produits frais),
- L'influence du pôle de Replonges-Feillens répond à une demande en alimentaire et hygiène-santé. Il ne faut pas non plus négliger l'équilibre quadripartite de l'offre dans le secteur qui permet de capter la majorité de la demande alimentaire. Mais l'équipement de la maison reste limité et celle de la personne bien plus encore,
- l'influence des autres bourgs répond à une demande locale plus limitée, alimentaire essentiellement. La situation de Pont-de-Veyle est la plus préoccupante dans sa capacité à conforter et renouveler l'offre, dans une logique de renforcement de ce bourg dans le cadre du SCOT.
- enfin, les autres modes de consommation (e-commerce, vente par correspondance) représentent une part non négligeable pour du non-alimentaire.

Des besoins sont exprimés localement de développer une offre en équipement de la maison voire de la personne. La présence des surfaces spécialisées est en effet limitée au jardinage et bricolage. La difficulté reste d'avoir la capacité d'accueillir des commerces indépendants ou franchisés en moyen de gamme, dans un territoire rural si proche des agglomérations (effet concentration recherché).

10.3.3 Des espaces commerciaux aux configurations diverses

Pont-de-Vaux présente historiquement une situation atypique avec un taux de commerces élevé par habitant, grâce à une dominante de boutiques indépendantes et une offre diversifiée. Sa situation géographique plus éloignée des agglomérations (que les autres pôles à taille équivalente), doublée de l'attractivité du port et d'un niveau d'équipement supérieur (patinoire et piscine notamment) maintiennent une vitalité forte de son centre-ville.

Le linéaire commercial est quasiment continu le long de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny (jusqu'à la place du Général Joubert/Port et le début de la place Michel Poisat), et le nombre de locaux vacants reste faible.

Le dynamisme de l'Union Commerciale et Artisanale de Pont-de-Vaux (UCAP) permet de proposer des actions profitables à l'ensemble des commerces et services de l'aire de chalandise : actions chèques cadeaux + carte privilège[24],… Des politiques publiques dédiées sont menées en direction de l'artère commerçante : une demande

[23] Equipement de la maison, équipement de la personne, culture-loisirs, hygiène-santé-beauté

[24] Carte privilège utilisée par 25 commerces adhérents de l'UCAP. Le nombre de carte mises en circulation était en 2015 de 3 420 cartes (+148 par rapport à 2014) et le chiffre d'affaires enregistré portait sur 868 000€ (820 000€ en 2014), soit +48000€

en cours de FISAC[25]. Néanmoins, les actions sont à poursuivre notamment pour améliorer la lisibilité et l'accessibilité du centre-ville notamment depuis la place de la Promenade.

Artère commerçante de Pont-de-Vaux

Place Ferdinand de Beost à Vonnas

Grande rue de Pont-de-Veyle

Petit pôle commercial route du Creux à Replonges

Rue Marsale à Bâgé-le-Châtel

Zone commerciale de Saint Bénigne

Surface alimentaire de Feillens

de ventes supplémentaires. En revanche le nombre d'unités de ventes était en recul : 17 874 en 2015 contre 18 168 en 2014 (-294). Mais en contrepartie, le panier moyen avait augmenté en passant de 45,18€ en 2014 à 48,58€ en 2015. Les chèques cadeaux édités par l'UCAP étaient eux aussi en progression.

[25] Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

D'autres bourgs présentent des signes de fragilité qui se traduisent par :

- la disparition de commerces avec changement de destination des pas de porte (Pont-de-Veyle), voire apparition de friches (Replonges),
- une discontinuité de l'axe commerçant et une déconnexion des zones commerciales existantes ou en projet. C'est le cas du centre-bourg de Pont-de-Veyle et dans une moindre mesure des axes traversant des bourgs de Replonges-Feillens.

Bilan qualitatif des espaces commerçants : centralités et zones périphériques du territoire du SCOT

Pôle commercial / Critères d'analyse	**Pont-de-Vaux**	**Vonnas**	**Pont-de-Veyle**	**Replonges / Feillens**	**Bâgé-le-Châtel**
Dynamique démographique récente	Positive, avec une croissance modérée	Positive, avec une croissance modérée	Stable	Positive, avec une croissance modérée	Positive, avec une croissance forte
Situation des centralités commerçantes et politiques portées	Artère commerçante continue et lisible Aménagements qualitatifs, mais axe peu pacifié (traversée par les poids-lourds). Possibilités de stationnement satisfaisantes Union commerciale dynamique	Commerces organisés autour de la place centrale Aménagements vieillissants côté village, sauf dans le Village Blanc	Rue commerçante discontinue et peu lisible Aménagements vieillissants (forte vacance commerciale) et manque de fonctionnalité Actions d'embellissement en cours	Commerces ponctuels le long des axes principaux RD933 et D1079 Aménagements récents d'espaces publics sur la D1079 à Replonges	Rue commerçante quasi-continue et lisible Aménagements qualitatifs et accessibilité aisée
Bilan des espaces d'accueil des moyennes surfaces	St-Bénigne : - zone déconnectée du centre-bourg, - site récent, mais organisé autour d'une fonction uniquement routière	Supermarchés en sortie de bourg Sud, dont l'un comporte des espaces vieillissants	Laiz - Supermarché déconnecté du centre-bourg - site vieillissant, organisé autour d'une fonction uniquement routière	Supermarchés dont les espaces sont vieillissants, avec peu de possibilités de développement	

10.3.4 L'offre foncière et immobilière commerciale

Le territoire comporte quelques friches commerciales à gérer, tels que les commerces vacants de Replonges (moyenne surface alimentaire, anciens locaux en entrée Ouest), la friche commerciale « ATAC » de Pont-de-Vaux et Pont de Veyle (locaux de centre-bourg).

Par ailleurs, le territoire est concerné par un projet de zone commerciale périphérique aux Devets à Crottet. Celui-ci pose des questions au regard du dimensionnement du projet et du risque de dévitalisation de l'offre existante. Comme dit plus haut, l'équilibre de l'offre commerciale est fragile entre les pôles de Replonges et de Feillens, le bourg de Bâgé-le-Châtel, la moyenne surface de Bâgé-Dommartin et même le bourg de Pont-de-Veyle.

A titre d'exemple, le projet de 16 000 m² à Crottet équivaut à la superficie du « Village des Alpes » près de Bellegarde-sur-Valserine (Châtillon-en-Michaille), qui peine d'ailleurs à se remplir complètement. Ce projet nécessiterait la réhabilitation de la future friche du supermarché de Replonges par le groupe.

Le projet devra être justifié au regard d'un certain nombre de critères à préciser dna le cadre du SCOT, tels que :

- positionnement de la zone par rapport aux zones d'habitat, aux flux routiers, aux pôles de vie (activités tertiaires, industriels…).
- desserte en transports en commun et en modes doux,
- intégration paysagère et environnementale, etc.

10.3.5 Les tendances supra-territoriales et nationales

Plusieurs tendances sont à prendre en compte dans les besoins futurs d'aménagement commercial du territoire du SCOT.

S'agissant des produits de la vie courante (alimentation, hygiène, beauté,…), on observe nationalement comme localement, une baisse des ventes en volumes de ces produits et en parallèle une hausse des dépenses annuelles moyennes par ménage. Le report se fait sur la qualité (produits biologiques, produits du terroir…) à la quantité : « manger moins mais manger mieux », sans générer de baisse de chiffres d'affaires pour les commerces.

Ces diminutions s'expliquent par différents facteurs :

- Les évolutions sociétales (progression moindre de la croissance démographique, vieillissement de la population qui mange moins que les autres) ;
- des changements de comportements d'achat (hausse de la restauration hors domicile, succès des circuits alternatifs, produits plus locaux, labellisés, e-commerce).

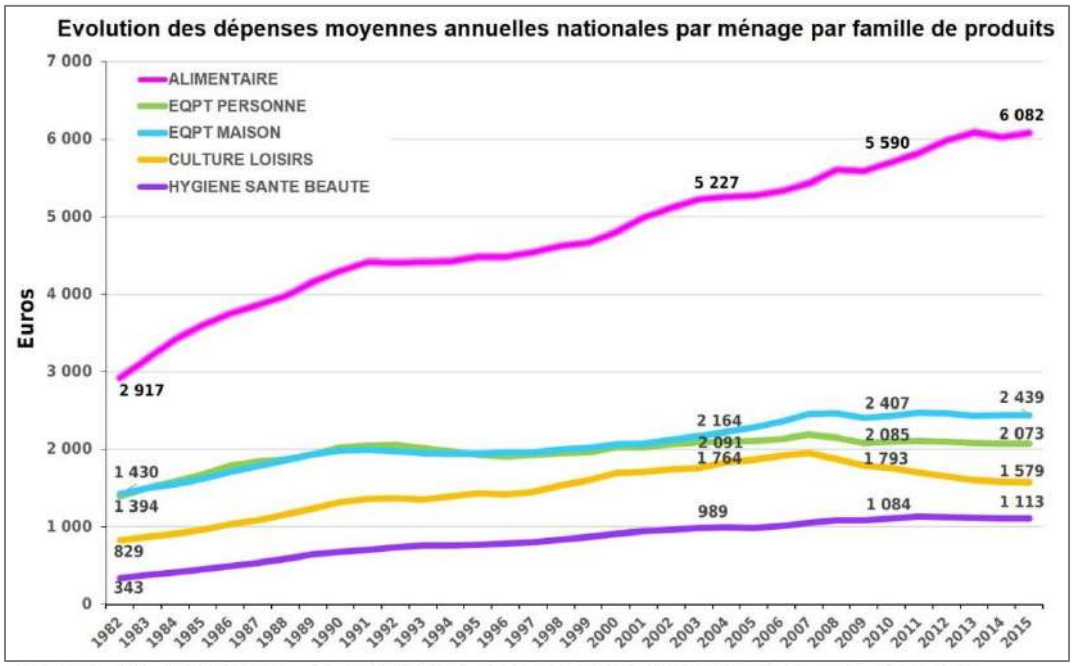

Source : INSEE - AID-Observatoire - Enquête 2016-2017 sur les comportements d'achats des ménages de l'Ain - CCI de l'Ain

Les évolutions concernant les produits non alimentaires sont globalement plus faibles voire en forte baisse pour la culture loisirs. Cela s'explique par les effets de la crise sur la consommation des ménages mais aussi par le développement de l'immatériel ou les prix de plus en plus bas dans l'habillement.

Cela questionne forcément les formats de vente : commerces traditionnels de centre-ville, moyennes et grandes surfaces, e-commerce et des outils associés (petit ou grande logistique, stationnement et espaces publics, etc.).

Dans les agglomérations mâconnaise et burgienne, la stratégie tend vers un recentrage de l'offre commerciale autour de l'existant et une valorisation des centres-villes autour de l'offre moyen-haut de gamme (commerce de bouche, luxe, etc.). Les deux centres-villes font l'objet d'actions Cœur de ville (222 villes en France) constatant aujourd'hui une fragilité de leurs commerces, en particulier à Mâcon et une désertification par leurs résidents.

Mâcon porte des actions visant à la fois la réhabilitation et reconstruction ; le maintien d'un développement économique et commercial ; le développement de l'accessibilité, mobilité et connexions ; la mise en valeur des formes urbaines, espaces publics et patrimoine et enfin la fourniture d'équipements et de services publics.

La concurrence entre centres-villes et pôles périphériques bien pourvus en surface de vente reste le dénominateur commun aux deux villes-centres : zone Louise Michel (Leclerc), zone Km 400 (Auchan) à Mâcon Nord/Sancé, zone Les Bouchardes à Crèches sur Saône ; La Neuve à Viriat, Cap Emeraude, zone d'Intermarché et Carrefour Brou à Bourg-en-Bresse. Et de plus en plus, ce sont les petits pôles commerciaux périurbains ou ruraux qui captent les flux.

Dans le territoire du SCOT Mâconnais Sud Bourgogne, le plancher commercial a augmenté de +9% depuis 2008, soit 15 632m² de surfaces supplémentaires. Cette croissance de surfaces a principalement concerné le secteur de l'électroménager (+65%) et le sport (+30%). Ces croissances ont principalement concerné les communes de Crêches-sur-Saône (+24%) et Varennes-les-Mâcon (+32%), Vinzelles(x2) et Péronne (création d'un supermarché).

Si cette croissance est modeste, elle s'est accompagnée de nombreuses fermetures (-9% sur Chaintré, -18% sur Sancé) et la présence de plus de 5 000m² de surfaces disponibles, dont certaines récemment construites sur Vinzelles.

Finalement, la question sera également posée dans les SCOT limitrophes de (re)définir les modalités d'évolution de l'offre commerciale.

10.4 UN POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

10.4.1 Des attraits essentiellement liés au tourisme vert

Bien que peu reconnu pour son image touristique, le territoire du SCOT Bresse Val de Saône offre de multiples attraits essentiellement liés au tourisme vert : terre, eau, gastronomie et identité bressanne.

Le Livre blanc du tourisme de l'Ain 2016-2021 identifie 3 sites majeurs dans le territoire du SCOT : la Maison de l'eau et de la nature/Port plaisance à Pont-de-Vaux, le Musée de la Bresse/Domaine des Planons à St-Cyr-sur-Menthon et le Village gourmand de Vonnas.

Plus précisément, l'itinérance, les sports et loisirs autour de l'eau sont développés autour des deux vallées, Reyssouze et Veyle, grâce à des équipements en sport-loisirs-bien-être à fort rayonnement :

- port de plaisance, patinoire, centre nautique, Maison de l'eau et de la nature et mondial de quad à Pont-de-Vaux,
- golf de la Commanderie à Crottet,
- base de loisirs de Cormoranche-sur-Saône,
- sites de pêche (7sites de pêche sur le territoire + la Saône). [26]

L'offre culturelle et gastronomique est très présente autour de sites phares : domaine de Planons (St-Cyr-sur-Menthon), Musée Chintreul (Pont-de-Vaux), château de Pont-de-Veyle, patrimoine de la Bresse (St-André-de-Bâgé, églises, cheminées sarrasines,…), et village Gourmand de Georges Blanc.

Le territoire est identifié pour sa restauration qualitative dont la volaille de Bresse, marqueur du territoire. Il compte 88 restaurants (source INSEE BPE), dont un restaurant 3 étoiles (Georges Blanc) et un restaurant 1 étoile (Le Raisin). D'autres atouts ou potentiels sont identifiés tels que les marchés traditionnels ou les ginguettes en bord de Saône.

Le village Blanc à Vonnas se caractérise par la transformation d'un lieu gourmand en une destination touristique gourmande avec une densité et une diversité d'activités économiques orientées vers la cuisine et le goût, à savoir : un restaurant Georges Blanc (3 étoiles), l'Ancienne Auberge, un espace de restauration avec centre aquatique Côté Sud, le Château d'Epeyssoles, l'hôtel Georges-Blanc, l'hôtel Les Saules et enfin des commerces de boulangerie, d'épicerie fine, de cadeaux-décoration-arts de la table.

[26] Etangs de Feillens, Manziat et Pont-de-Vaux, cours d'eau de la Loëze, la Reyssouze, le canal de Pont-de-Vaux, la Seille et la Vieille Seille.

Port de Pont-de-Vaux

Base de loisirs de Cormoranche-sur-Saône

Domaine des Planons

Village Georges Blanc

Enfin, les circuits de découverte sont nombreux : 4 boucles de l'Ain à vélo, la voie bleue le long du canal, de nombreux circuits balisés et inscrits au PDIPR, 6 circuits Ain à Cheval ou encore la route de la Bresse.

Fréquentation des sites patrimoniaux	Nombre de visiteurs en 2017
Domaine des Planons	> 22 000
Village Blanc	NC
Musée Chintreuil	5 300
Fréquentation des sites naturels/sportifs	
Base de loisirs de Cormoranche-sur-Saône	50 000 entrées plage 19 200 nuitées camping (dont 8 200 mobil-home + chalets) 100 000 personnes passent sur le site (baigneurs, marcheurs, pêcheurs)
Maison de l'eau et de la nature	8 400 (chiffres 2017), 10 000 (chiffres 2018)
Bateau ville Pont-de-Vaux	> 5 500 croisières
Fréquentation des festivals / évènements	Nb de visiteurs en 2017
Mondial de Quad (Pont-de-Vaux)	12 000
Festiveyle (domaine des Planons)	1 400 (chiffres 2018)
Lâche tes boulets (Chaveyriat)	NC

Source : offices de tourisme, sites web des EPCI,…

De plus, le territoire bénéficie de nombreux espaces naturels à valoriser, dont cinq espaces naturels sensibles (ENS) répertorié par le département de l'Ain : Dunes des Charmes, Ile de la Motte, Etang et Marais Paccauds, Lande tourbeuse des Oignons, Prairies humides bocagères de la basse Veyle.

10.4.2 Une offre d'hébergement concentrée sur 4 pôles

L'offre d'hébergement touristique concentre 8 % de la capacité marchande départementale (hors gîtes et chambres d'hôte). L'offre est a priori stable depuis 2010.

L'offre de campings est sur-représentée par rapport à la moyenne départementale et capte la majorité des capacités d'hébergements du territoire du SCOT (3/4 des capacités) : à Pont-de-Vaux (équivalent de 1 000 lits) et Cormoranche-sur-Saône (équivalent de 360 lits).

L'offre hôtelière, si elle reste modérée, se caractérise par une bonne représentation du milieu-haut de gamme. L'offre est concentrée dans trois pôles : à Vonnas et Replonges, puis à Pont-de-Vaux et ses abords. L'offre haut de gamme se situe exclusivement à Vonnas (trois hôtels de 3 à 5 étoiles) avec le village Georges Blanc.

L'offre en gîtes et chambres d'hôtes est plus diffuse dans le territoire. A cela, il faut ajouter une centaine d'hébergements « collaboratifs » (airbnb, leboncoin, etc.).

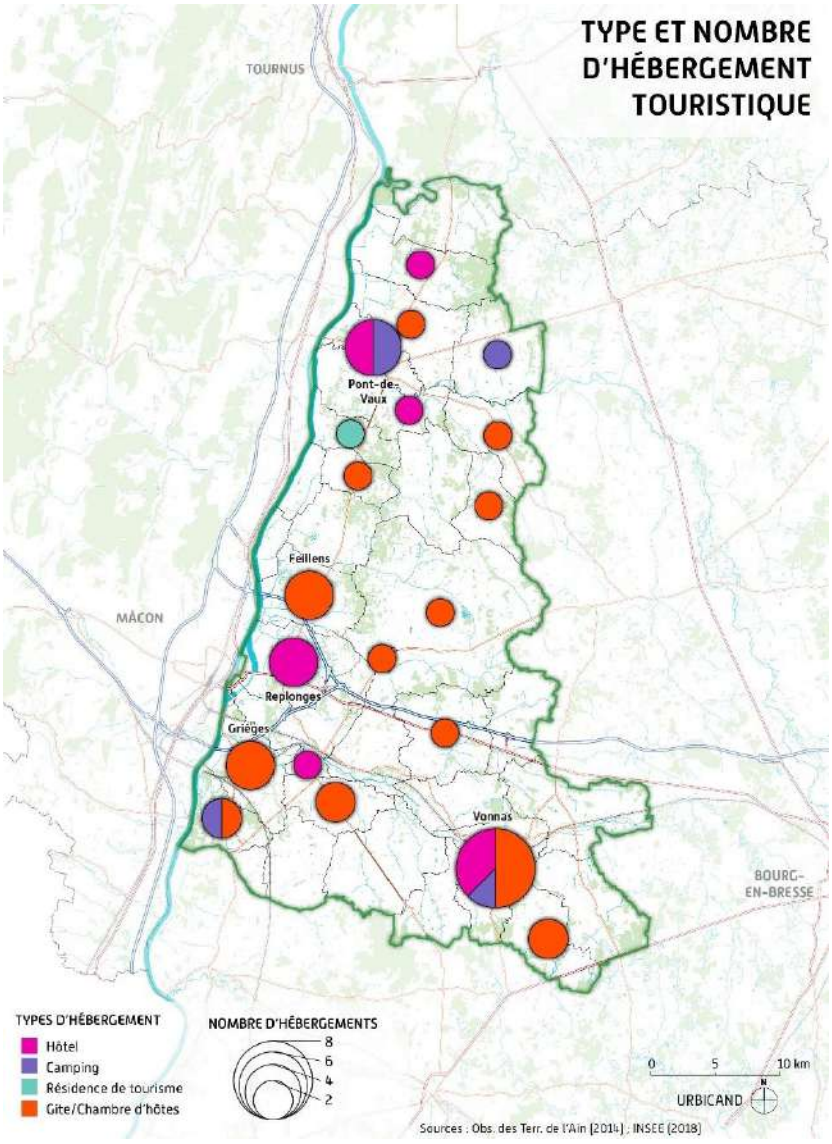

La présence de résidences secondaires est relativement basse comparée à la moyenne départementale : 3% contre 6% dans l'Ain. Le parc a subi une baisse importante dans le secteur de la CC Bresse et Saône ces 5 dernières années (en particulier à Pont-de-Vaux et à Bâgé-Dommartin), basculant en résidences principales.

Les capacités totales en hébergements touristiques sont estimées à 4 800 lits touristiques en 2018 (hôtels, campings, hébergements collectifs, résidences secondaires, anneaux de plaisance). Elles sont concentrées au niveau des pôles touristiques de Pont-de-Vaux, Vonnas et Cormoranche-sur-Saône et du pôle de tourisme d'affaires de Replonges. Le secteur autour de Bâgé-le-Châtel est jugé déficitaire pour tous types d'hébergement : pas de camping, très peu de chambres d'hôtes et une hôtellerie en déprise.

Capacités des hébergements touristiques	Nombre	Lits
Campings	5	1809
Hôtels	11	386
Résidences de tourisme et hébergements assimilés	1	165
Gîtes	22	88
Chambres d'hôtes	23	46
TOTAL Marchand	**62**	**2494**
Résidences secondaires	545	1412

Anneaux de plaisance	225	900

Source : INSEE 2018 - observatoire de l'Ain 2014

Des manques sont notés en hôtels et/ou gîtes de groupe (notamment pour capter les clients de bateaux hôtels), ainsi qu'une offre d'hébergement et de restauration à la ferme des Planons.

Enfin, une offre complémentaire en gîtes, campings à la ferme, hébergements en dur dans les campings et aires d'accueil de camping-car (existantes à Pont-de-Veyle et base de Cormoranche-sur-Saône) pourrait être développée.

10.4.3 Les opportunités d'amélioration de l'offre touristique

L'appropriation et la connaissance du territoire du SCOT BVS est perçue encore faiblement, même si le territoire est à proximité des destinations touristiques du Mâconnais, des monts du Beaujolais (route des vins), du cœur de la Bresse et de la Dombes. Au carrefour de toutes les migrations hivernales et estivale et à proximité des grands bassins de vie, le territoire a les atouts pour être plus qu'une étape (comme le rappelle Georges Blanc).

Conscients de ces enjeux, les élus au travers des deux offices de pôles mettent en place des stratégies de valorisation et de promotion touristique. La volonté est d'arriver à augmenter le nombre de nuitées, en créant des liens forts entre les différents pôles du territoire (points d'intérêt, connexion et communication sur les sentiers de randonnée) et en créant davantage de coopération avec les destinations touristiques limitrophes. Les opportunités d'amélioration sont multiples :

- qualifier et diversifier les vecteurs de découverte, via la découverte de la Bresse avec des modules 3/4 jours, des boucles cyclables, la poursuite de la mise en tourisme des produits identitaires (visites producteurs, ateliers dégustation/ cuisine, événementiels, valorisation des marchés traditionnels, points de vente des producteurs, marchés du terroir, accueil et vente à la ferme) ;

- développer et rendre lisible l'offre d'activités nautiques sur la Saône et dans les vallées, en complément du port de Pont-de-Vaux : haltes fluviales, valorisation des abords des guinguettes, voie le long de la Veyle et valorisation du parc du château, prolongement de la destination du bateau depuis Mâcon jusqu'à Vonnas, de la voie canoë sur la Veyle Saône-Pont-de-Veyle jusqu'à Vonnas, location de bateaux habitables, de promenade, de canoë, de paddle,…

Guinguette de Vésines

Guinguettes de Grièges

Port d'Asnières-sur-Saône

- rendre lisible l'offre de déplacements doux :
    - en lien avec les itinéraires cyclables le long de la Saône, ville et territoire cyclo touristique du bassin de vie de Bourg-en-Bresse, etc. ;
    - développer les infrastructures de déplacements actifs sur le territoire et les connecter aux voies vertes ;

- créer des aménagements pour la pratique cyclable (stationnement des vélos, bancs sur les chemins, bornes électriques).

Dans ce cadre, il est jugé indispensable de garder les paysages et la qualité architecturale intacts. De même, le territoire doit pouvoir disposer d'une offre internet suffisante, ainsi que d'une amélioration de son accessibilité tenant compte des portes d'entrée du territoire (3 gares TER et proximité de gare TGV).

10.5 L'ACCUEIL D'ACTIVITES ECONOMIQUES

10.5.1 Les capacités d'accueil d'activités

Les principaux sites et zones d'activités

La dynamique d'accueil d'entreprises et de création d'emplois est impulsée par les deux EPCI, Communauté de communes de la Bresse et Saône et Communauté de communes de la Veyle, en s'appuyant sur un maillage de zones d'activités. Celles-ci sont diffuses avec quelques concentrations à Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle et Vonnas. Néanmoins, dans la partie centrale du territoire, il s'agit plutôt d'un chapelet de ZAE et de sites entre Feillens-Sud et Buchet/Grand-Champ.

Au total, 44 zones et sites d'activités industrielles, artisanales (communautaires et communales) sont recensés au sein des deux intercommunalités, dont 12 sites dédiés à un seul établissement.[27]

Les zones d'activités regroupent un peu plus de 40% des emplois du territoire. Si l'on ajoute les établissements isolés ou uniques (sites d'activités), la part d'emploi atteint la moitié des emplois du territoire.

Les zones et sites sont largement concentrés le long des routes départementales 933, 1079 et des 4 échangeurs autoroutiers de l'A40. Au total, ils couvrent 500 ha de surface occupée, non commercialisables (voiries et espaces verts) ou en réserve foncière.

Le territoire ne présente pas de site d'intérêt départemental, même si la localisation stratégique de 7 zones d'activités laisse supposer la recherche d'une façade économique par les établissements implantés.

Seules 3 zones d'activités sont raccordées ou raccordables à un embranchement ferré : zones de Pont-de-Veyle (Samiane et des Abbymes), de Laiz, de Vonnas (partie Nord de La Tuilerie).

Actiparc – Boz

Industrie dans le centre-bourg de Vonnas

Scierie dans le centre-bourg de Cormoranche-sur-Saône

Façade économique de Lamberet

[27] ZAE des Terres (Perrex), ZA de Romanèche (Replonges), ZA Les Grands Varays (Vonnas), 5 sites à Vonnas, Saint-Julien-sur-Veyle, Grièges, 1 site à Saint-Genis-sur-Menthon, 1 site à Cormoranche-sur-Saône.

Vue sur Kuehne et Nagel depuis la départementale

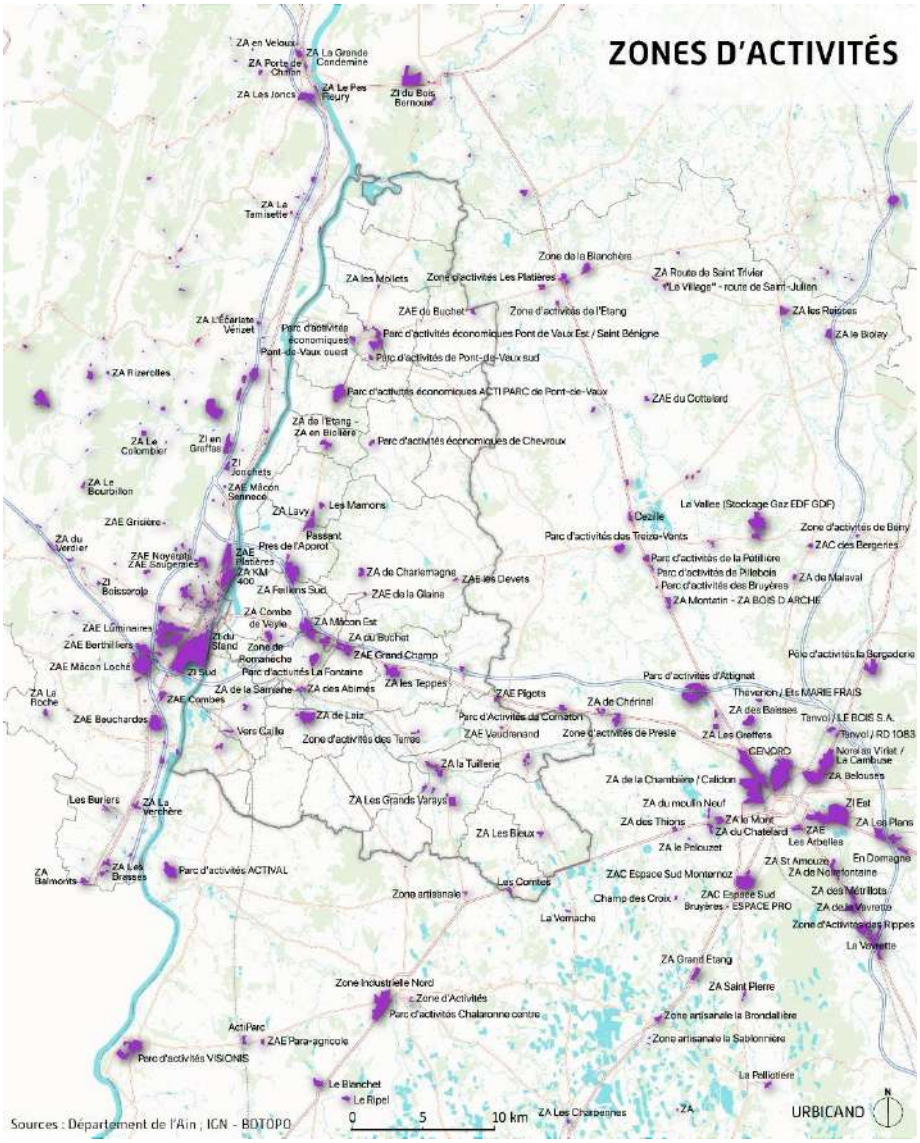

Grâce à la mise en service de l'A40 sur la section de Replonges (échangeur 3) à Attignat (échangeur 5) en 1987, les deux EPCI ont pu proposer une offre d'accueil d'activités exogènes dans différentes zones d'activités dédiées. En complément, elles ont poursuivi leur politique de création/gestion de zones d'activités à rayonnement local permettant de développer un tissu d'emplois locaux.

Le rythme de commercialisation

Depuis une dizaine d'années, le rythme de consommation du foncier à vocation économique a été de près de 10 ha par an, soit 95 ha artificialisés entre 2003 et 2017 (chiffres à adapter à la période 2009-2017). La répartition a été d'environ 30 ha pour la CCV et d'environ 60 ha pour la CCBS, soit un ratio de 1/3, 2/3. Ce chiffre est légèrement surestimé, au regard de l'analyse par photo-interprétation du PLUi de la CCV qui affiche une consommation foncière entre 2009 et 2018 de 21,8 ha.

Cette consommation foncière est majoritairement liée à la création de la zone d'activités du Buchet (Bâgé-Dommartin), l'extension des zones d'activités de Replonges, St-Cyr-sur-Menthon, Feillens et Crottet, de la création de la zone commerciale de Saint-Bénigne et enfin de la création d'Actiparc (qui s'étend sur les communes de Boz, Reyssouze et Gorrevod).

Cette analyse est corrélée à celle du rythme de construction de locaux commencés entre 2007 et 2016. Le territoire a connu une dynamique de construction de locaux modérée, avec un total de 340 000 m², soit 3,7 ha de surface plancher commencée par an (source sitadel). A noter que la commune de Bâgé-Dommartin présente la construction exceptionnelle de 131 000 m² d'entrepôts en 2016, qui concerne près de 40% des locaux commencés du territoire en 10 ans.

La CC Bresse et Saône est principalement concernée, par la plateforme logistique précédemment évoquée (ZA du Buchet), ainsi que par la construction d'établissements industriels et d'équipements (service public). Le reste est globalement équilibré entre les 2 EPCI.

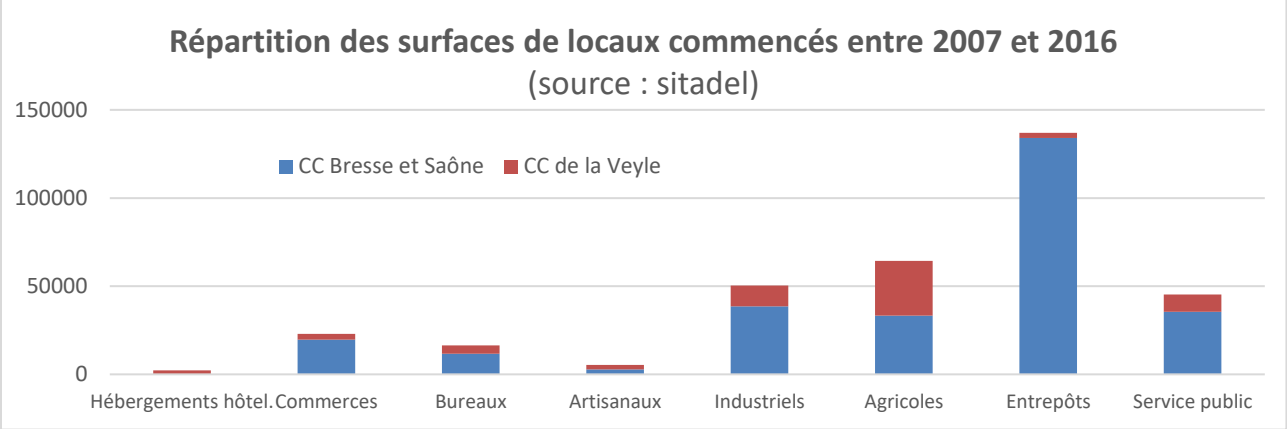

Sur une période plus récente, les demandes en foncier s'orientent vers des parcelles de grande dimension, pour le transfert-agrandissement d'activités déjà en place : industrie et activités logistique, ainsi que pour le commerce (projet des Devets à Crottet) ou de parcelles de tailles plus restreintes.

Plusieurs projets sont actuellement portés par les EPCI pour le transfert-agrandissement voire création de nouveaux établissements :

- Implantation d'une plate-forme logistique (groupe Carrefour) en prolongement de celle de la ZA du Buchet le long de la D1079 (St-Jean-sur-Veyle et St-Cyr-sur-Menthon) : 15 ha,
- Agrandissement du site de Lamberet (St-Cyr-sur-Menthon) : 4 ha,
- Implantation d'un 2e site Atlantic Guillot, Actiparc (Boz) : 2 ha achetés et 6 ha en totalité qui sont réservés.

Le tout cumule des besoins pour une superficie de 25 ha à court terme. D'autres besoins de transfert-agrandissement sont exprimés notamment dans le bourg de Vonnas, concernant 3 établissements industriels (Plasteurop, Brun, Palkit), pour une superficie estimée à 10 ha minimum.

10.5.2 Un potentiel foncier important dans les zones d'activités

Des disponibilités foncières supérieures à la consommation foncière passée

En comptabilisant les surfaces qui pouvaient potentiellement être dédiées à l'activité économique en amont du travail d'élaboration du SCoT Bresse Val de Saône, on estime environ 280 ha de surface de zones économiques dont environ 130 ha sur la CC de la Veyle et 150 ha sur la CC Bresse et Saône. Cette surface prend ainsi en compte les zones existantes et celles qui étaient ouvertes dans les anciens PLU et POS des communes du territoire.

Cette estimation s'appuie sur un contexte économique favorable avant 2010, plus stable depuis s'accompagnant par des aménagements consommateurs d'espace qui ont parfois créée de l'emploi, parfois transféré de l'emploi d'un site à l'autre. Si cette surface est largement supérieure à la consommation foncière passée, estimée à 108 ha entre 2009 et 2020 d'après l'observatoire de l'artificialisation des sols, cela ne veut pour autant pas dire qu'il s'agit d'un potentiel foncier pour le développement économique. En effet, un des enjeux de l'élaboration du SCoT suivi des PLUi dans chaque communauté de communes est de réduire la consommation foncière en priorisant les espaces existants au sein de l'enveloppe urbaine. Ainsi, une grande partie de ces surfaces vont être déclassées dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux.

La question de besoins fonciers autres que pour de la logistique (et donc de moindre superficie) est posée par certains élus locaux.

Par ailleurs, des aménagements à court terme sont exprimés par les acteurs et élus locaux, tels que l'amélioration des franchissements de la Saône (travaux en cours du pont de Fleurville), ainsi que de l'accessibilité à la fibre et à un accès téléphonique de qualité.

Cette offre s'ajoute aux capacités d'accueil économiques des agglomérations limitrophes.

Développer offre foncière de la CA du Grand Bassin de Bourg-en-Bresse.

L'offre foncière du SCOT Mâconnais Sud Bourgogne est plutôt modérée au regard des surfaces consommées ces dernières années. La CA Mâconnais Beaujolais agglomération dispose de 45 ha, pour une consommation foncière de 90 ha sur les dix dernières années. La CC Mâconnais-Tournugeois a eu une consommation foncière de 3h sur les dix dernières années et elle dispose encore de 22 ha de foncier économique.

Des capacités immobilières ponctuelles

Les demandes en locaux ne sont pas exprimées en tant que tel par les collectivités. Néanmoins, l'analyse de l'offre dans le territoire est surtout gérée par le parc privé : plateforme logistique à Laiz (une partie des 32 000 m²), au moins une friche (ancien site de la Bresse à Mézériat).

Laiz – entrepôts < 3ha
source : www.immobilier.jll.fr

Feillens – bâti industriel-artisanal d'environ 2 000 m²

Cette offre est en concurrence avec les disponibilités en entrepôts du pôle d'emploi de Mâcon : plus de 5 000 m² de surface dans deux sites de plateforme logistique, ancien port de Mâcon (darse Nord), etc.

Plus localement, un certain nombre d'activités de petite superficie (artisanat, BTP, services) se développe dans les tissus urbains. Quelques petits sites industriels ou artisanaux dans les communes sont disponibles dans le secteur. La seule pépinière d'entreprises existant dans le territoire du SCOT est complète. Cette structure d'accueil et d'hébergement de 1000m² à Bâgé-Dommartin (ZA de Charlemagne) propose 6 ateliers avec bureaux.

Pépinière d'entreprises de Bâgé-Dommartin

8. Synthèse des dynamiques économiques

Bénéficiant à la fois du desserrement des agglomérations limitrophes (mâconnaise, burgienne et lyonnaise) et d'atouts économiques « endogènes » (industrie, agriculture, logistique, services, tourisme,…), le territoire connaît des dynamiques économiques, positives par le passé, stables actuellement. Cette situation de l'emploi reste plus favorable qu'à l'échelle des pôles d'emplois mâconnais et burgiens, ces derniers étant en déficit d'emplois depuis 2010.

Néanmoins, le territoire n'étant pas le principal pourvoyeur d'emplois de sa population (41% seulement d'emplois occupés par ses actifs) avec peu de pôles structurants, il reste dépendant des dynamiques extérieures. Cela génère une hypermobilité avec un accroissement des flux et une résidentialisation des communes.

On entend par résidentialisation, le fait que l'accueil d'actifs résidents (notamment en provenance de l'Ain) dépasse largement la création de nouveaux emplois sur place. Ce phénomène constituera un élément important à considérer et à débattre dans le cadre de la définition du projet de SCOT, à la fois :

- au regard des capacités d'accueil d'activités à organiser dans le territoire du SCOT,
- mais aussi de l'ajustement des besoins en logements, dans un « contexte économique ralenti ».

Les secteurs d'activités diversifiés connaissent des tendances différentes, la croissance de l'emploi « tertiaire » venant compenser l'évolution structurelle des filières productives :

- Les activités industrielles qui pèsent fortement en matière d'emplois (environ 3 200 emplois sur place) ont connu une baisse d'activités liée aux principaux établissements du territoire (restructurations essentiellement), avec 1 emploi créé pour 2,5 emplois détruits. Néanmoins, les différentes filières sont intimement liées au secteur agricole, secteur non délocalisable du territoire ;

- Le secteur agricole reste dans une phase de stabilité ave un poids supérieur aux moyennes départementales et régionales, même s'il est constaté une diminution progressive du nombre des exploitations et des difficultés dans certaines filières ;

- Le secteur tertiaire marchand porte une grande partie de la croissance, en poids d'emploi et en évolution, même s'il a aussi généré des destructions d'emploi : 1,5 emplois créés pour 1 emploi détruit. Ce secteur, porté par l'accueil de résidents, pèse de plus en plus avec 4 900 emplois sur place. Le secteur touristique, s'il est difficile de chiffrer précisément son poids en matière d'emplois, n'est pas à négliger, les atouts du territoire étant diversifiés et les enjeux d'aménagement importants (mise en réseau des sites, aménagement des itinérances, renforcement des capacités d'hébergement et maintien de la qualité paysagère) ;

- Enfin, le secteur tertiaire non marchand et la construction se placent en 3e et 4e position en termes d'emplois, leurs dynamiques étant toutes deux liées aux dynamiques résidentielles du territoire. Le secteur de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale connaît encore une belle croissance, avec des besoins de diversification (vieillissement de la population, mutualisation des équipements), sans grand projet de développement, compte tenu de la proximité des deux agglomérations. Le secteur de la construction est quant à lui en phase de stabilité ces dernières années.

Le modèle de développement du territoire est atypique, porté par ses activités agricole et alimentaire générant des besoins variés de développement à la fois agricole (outils collectifs), industriel, artisanal, de

transport/logistique voire commercial. Le potentiel de développement reste encore bien présent avec une valorisation plus locale (développement de filières courtes notamment).

Trouver sa place est essentielle, pour affirmer son positionnement économique et rester un lieu d'accueil privilégié pour les résidents, consommateurs et touristes.

A l'interface des 2 régions, le territoire de Bresse Val de Saône doit pouvoir continuer à tirer partir de ses multiples atouts et opportunités : sa position géographique stratégique, la qualité et accessibilité de ses infrastructures de transport (autoroutières, ferroviaires et fluviales), la présence d'un bassin de main d'œuvre qualifié, la proximité des sites de production/transformation alimentaires et des consommateurs ou encore la qualité de son patrimoine et de ses équipements.

Dans ce cadre, plusieurs questions d'aménagement gagneront à être abordées dans le cadre des réflexions du SCOT :

- La question de la **hiérarchisation et de la priorisation de l'offre foncière en zones d'activités** devra être soulevée. **Dans un contexte régional où les agglomérations cherchent à se renforcer et à polariser davantage le développement, le territoire doit s'affirmer et s'organiser pour limiter sa dépendance à ces pôles d'emploi**.

  Localement, les **dynamiques foncières et immobilières** pour l'accueil d'activités sont essentiellement **liées à l'évolution des entreprises déjà implantées**, avec 60% des emplois situés en milieu urbain ou dans des sites isolés. Le foncier disponible ou réservé à long terme est important. Dans le cadre de l'élaboration du SCOT, des réflexions gagneront à être portées **avant tout sur les besoins liés aux différents types d'activités et établissements** (sites industriels en milieu urbain, PME, TPE notamment en milieu rural), et sur les choix/moyens d'aménagement pour répondre à ces besoins.

- La question de la **qualité des espaces économiques** semble également importante à poser, que ce soit pour les nouveaux espaces ou pour l'aménagement des espaces existants. Les espaces existants présentent une intégration paysagère et environnementale qui peut être améliorée, et certains espaces pourront également être optimisés au bénéfice des entreprises en place (cadre de travail, performance énergétique, présence de services mutualisés, desserte numérique,…).

- Si la nécessité de **renforcer l'appareil commercial du territoire** est admise par tous, les avis divergent quant au renforcement/transfert d'un pôle commercial en façade mâconnaise.

  Le sujet est complexe : intérêts concurrentiels multiples (économiques, politiques), questions d'urbanisme et d'organisation du territoire, impacts sur les déplacements, etc. Un travail spécifique est à mener dans le cadre du SCOT qui doit déterminer « les orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal et définir les localisations préférentielles des commerces en prenant en compte les objectifs de revitalisation des centres-villes, de maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité ». (L.141-16 code de l'urbanisme). Par ailleurs, Pont-de-Veyle, Pont-de-Vaux et Vonnas sont engagés dans le programme de revitalisation de Petites Villes de Demain. Dans tous les cas, **l'équilibre de l'offre locale mérite d'être maintenu en cohérence sur l'ensemble du territoire et adaptée à l'évolution des besoins (diversité de gamme, lieux de vente)**.

- Le potentiel touristique mérite d'être optimisé et valorisé davantage dans sa globalité, que secteur par secteur. Les atouts et opportunités sont connus autour de la valorisation de la façade fluviale, des axes d'itinérance et du patrimoine, des savoirs et produits locaux, à diffuser plus largement dans le territoire. Dès lors, leur lisibilité passe par la mise en scène et le maillage des sites patrimoniaux, de loisirs, paysagers et d'hébergement, ainsi que par l'accessibilité du territoire (depuis l'extérieur et en interne).

L'organisation du territoire et des projets ou intentions économiques est à examiner. Les choix relèveront de la stratégie économique et commerciale, de l'analyse des autres besoins et d'intérêts paysagers et urbains déjà évoqués. **Les logiques entre la CCBS et la CCV devront être croisées et cohérentes notamment dans le secteur d'interface de l'A40/D1079**, mais également **le long de la façade** mâconnaise dont les concurrences d'usage sont fortes (ressource en eau, fonctions agricoles et écologiques stratégiques, carrières, production de logements et de services, etc.).

Dans ces perspectives, le devenir de l'armature des pôles d'emploi, leur fonctionnalité et qualité urbaine/paysagère sont essentiels pour conforter le niveau de services, le tissu commercial de proximité et la dynamique touristique.

Ils sont également essentiels dans le cadre d'une politique d'accueil d'actifs, notamment d'artisans, commerçants, employés dont les jeunes sont moins représentés dans le territoire.

PARTIE 4 – ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE

4. DYNAMIQUES D'URBANISATION ET LA CONSOMMATION FONCIERE

4.1 BILAN DES DYNAMIQUES D'ARTIFICIALISATION DES DIX DERNIERES ANNEES

- **Méthode utilisée : Données de l'observatoire de l'artificialisation des sols du CEREMA**

En concertation avec les personnes publiques associées et en particulier la DDT, la méthode retenue pour évaluer la consommation d'espace sur les 10 années précédant l'arrêt du SCoT a été celle développée par le CEREMA à travers l'Observatoire de l'artificialisation des sols, basée sur l'analyse des fichiers fonciers.

Les chiffres de l'observatoire donnent une consommation globale sur le territoire du SCoT de 449 ha entre 2009 et 2020 détaillée de manière suivante :

- 108 ha à vocation d'activités économiques
- 336 ha à vocation de développement résidentiel
- 5 ha à vocation mixte.

Cette méthode ne permettant pas d'avoir la consommation foncière à vocation d'équipements et infrastructures, les chiffres ont été complétée par une analyse des photographies aériennes passées afin d'identifier la consommation des parcelles dédiées aux équipements et infrastructures. Les photographies exploitables correspondent à celles de 2009 et 2018 permettant d'avoir une analyse sur 9 ans. La comparaison des photographies aériennes permettent d'identifier 14 ha de foncier qui ont été consommés pour une vocation d'équipements sur les deux Communautés de communes. Ce foncier est ajouté aux données de l'observatoire, soit 449 ha + 14 ha : 463 ha de foncier consommé entre 2009 et 2020.

Afin de déterminer la consommation d'espace passée sur les 10 dernières années (soit 2011-2021), et face à l'absence de données dans les fichiers fonciers pour l'année 2021, il a été décidé d'opérer une extrapolation des chiffres disponibles :

Consommation d'espace entre 2009 et 2020 (11 ans)	463 ha
Consommation annuelle moyenne	42,09 ha
Extrapolation 2011-2021	420,9 ha

Ainsi le chiffre retenu concernant la consommation d'espacec sur la période de référence 2011-2021 soit 10 ans est de 420,9 ha.

4.2 LES ESPACES A ENJEU POUR LA DENSIFICATION ET LA MUTATION DES TISSUS BATIS

On retrouve sur le territoire des espaces stratégiques concernant la densification et la mutation des tissus bâtis.

- **Les centres et faubourgs historiques et hameaux ruraux anciens**

Dans l'ensemble des trois villes du SCoT, on retrouve des enjeux de vacance et de dégradation des centres et faubourgs historiques, doublés d'enjeux d'aménagement et de rafraichissement des espaces publics à Pont-de-Veyle, dans une logique de reconquête du dynamisme.

Les enjeux de mutations des tissus bâtis anciens concernent principalement la réhabilitation de bâtiments anciens et/ou dégradé, le renouvellement urbain de certains espaces et l'aménagement d'espaces publics. La mutation des tissus doit se faire dans le respect de la valeur patrimoniale et en veillant à répondre aux attentes des habitants (évolution des formes et types d'habitat).

Ces espaces, généralement denses, ne sont que peu ou pas concernés par un enjeu de densification.

- **Les secteurs résidentiels collectifs**

On retrouve à Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle et Vonnas principalement des secteurs d'habitat collectif anciens, concernés par un enjeu notable de mutation des tissus bâtis. D'autres polarités ont également des secteurs résidentiels collectifs mais plus récents (Feillens par exemple) qui ne sont pas concernés par des enjeux de mutation du bâti.

Les enjeux de mutation peuvent concerner selon les situations de la réhabilitation, de la dé-densification, et des enjeux de connexions avec les autres ensembles urbains.

- **Les secteurs pavillonnaire / lotissements**

Dans certaines polarités, la densification des secteurs pavillonnaires est envisageable, via la mobilisation des dents creuses et/ou la division de grandes parcelles. Cette densification constitue une solution possible pour produire des logements en limitant la pression sur les grandes emprises agricoles. Des enjeux de connexions avec les autres ensembles urbains peuvent également exister sur ces espaces généralement peu denses et éloignés des centralités.

- **Les espaces d'activités économiques**

Concernant les espaces d'activités anciens, les enjeux de mutation du bâti concernent très souvent du renouvellement urbain (démolition / reconstruction), ou la réhabilitation d'un bâtiment. Le cas de Vonnas, avec un tissu ancien d'activités économiques concentré entre la gare et le cours d'eau, nécessite un transfert des activités et un renouvellement du secteur urbain vers une autre destination plus cohérente avec le développement récent (mixité des fonctions).

Les zones d'activités économiques plus récentes ont principalement des enjeux de densification et de mutualisation des espaces (espaces de stationnement par exemple).

- **Schéma d'organisation urbaine et paysagère des polarités du SCoT**

Aire urbaine de Pont-de-Vaux :

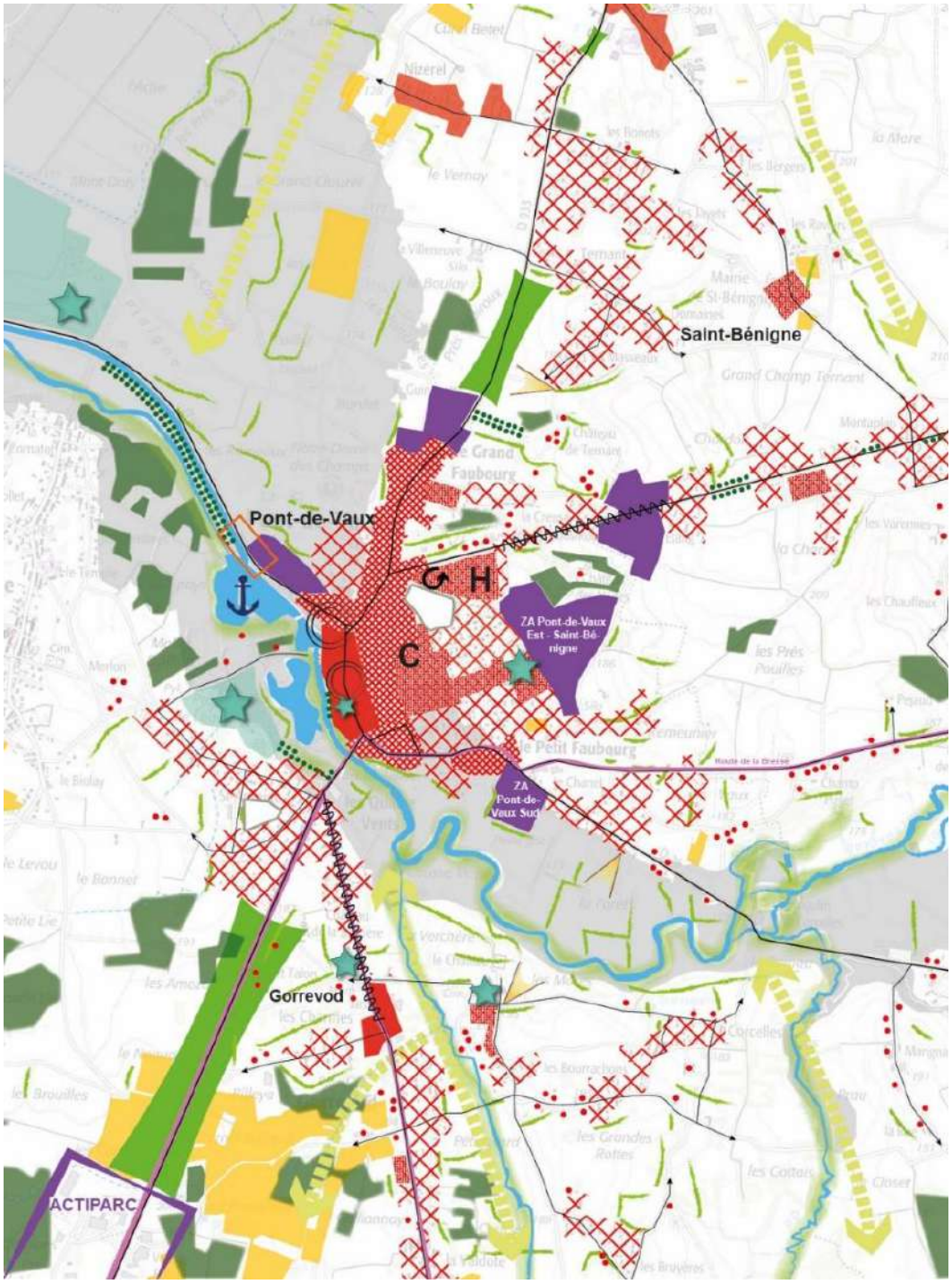

Aire d'influence de Pont-de-Veyle

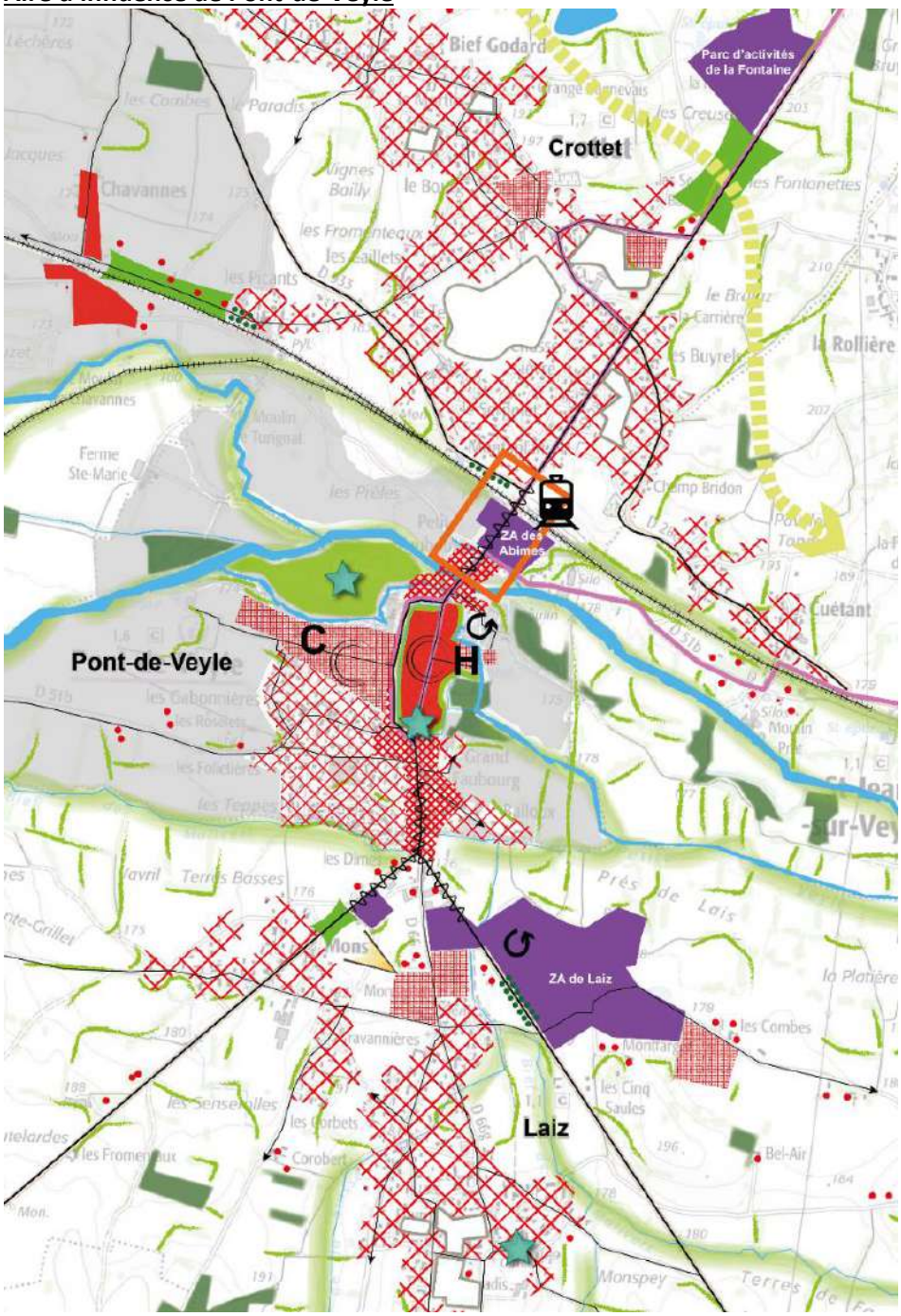

Vonnas

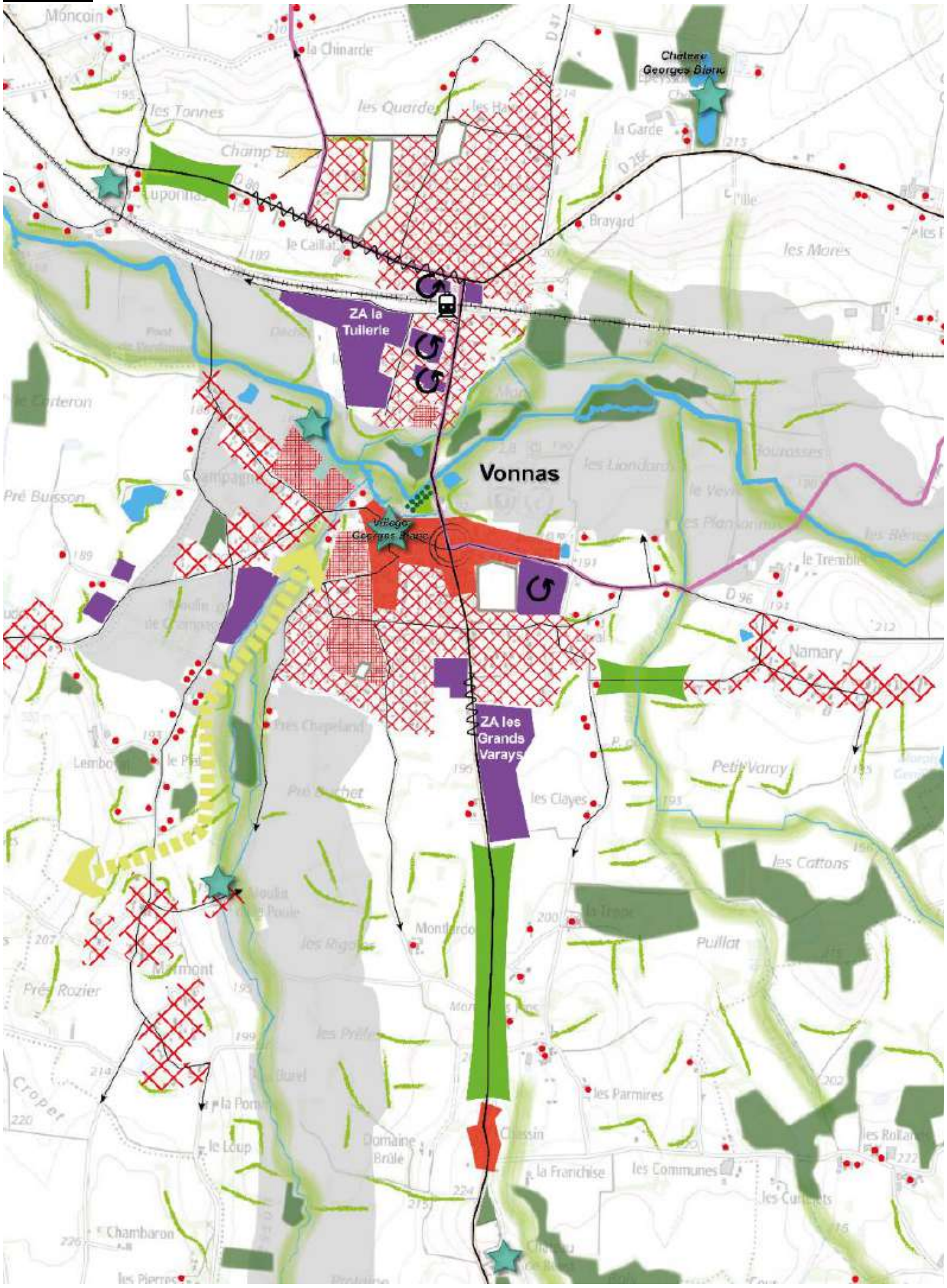
ZA la Tuilerie
Vonnas
ZA les Grands Varays
les Quarde
la Chinarde
les Tonnes
le Caillat
Pré Buisson
Namary
Petit Varay
les Cattons
Pullat
les Claves
les Parmires
la Franchise
les Communes
Chambaron
Prés Rozier
le Loup
les Mores
Brayard
la Garde

Feillens-Replonges

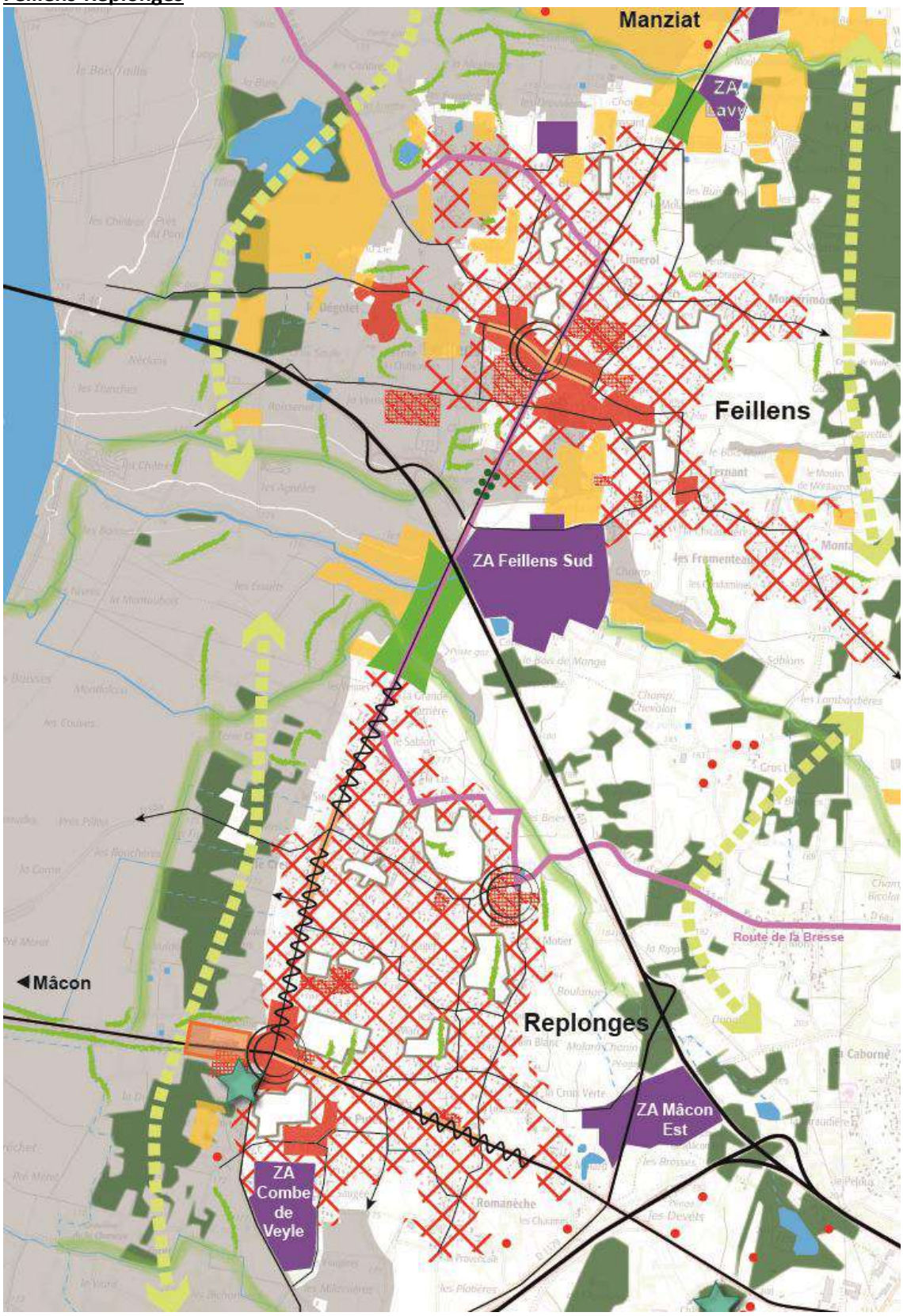

Bâgé-le-Châtel et Bâgé-Dommartin

Légende commune :

Schéma d'organisation urbaine et paysagère des bourgs structurants
Légende :

Organisation urbaine

- Centre historique - hameau rural ancien (corps de fermes, etc.)
- Faubourg
- Lotissement
- Etirement - Mitage
- Habitat collectif et équipements
- H C Autres équipements (hôpital, collège)
- Lieu de vie et de rencontre
- Espaces d'activités économiques
- Terrains non bâtis enclavés
- Aménagements touristiques et équipements structurants de sports et loisirs
- Eléments de patrimoine remarquable, points de repères
- Potentiel renouvellement urbain (existant ou à anticiper)
- Axe routier à restructurer ou à valoriser
- Porte d'entrée du territoire à requalifier ou à valoriser davantage
- Gare ferroviaire

Caractéristiques paysagères

- Cours et plans d'eau
- Boisements
- Maraîchage
- Trame bocagère
- Continuité verte le long des cours d'eau
- Corridors écologiques à préserver ou à renforcer
- Alignements d'arbres à préserver
- Ouvertures paysagères et points de vue à préserver
- Transition franche entre espace urbanisé et espace agricole
- Coupure urbaine à maintenir
- PPRi zone rouge (zone inconstructible)

PARTIE 5 : DIAGNOSTIC AGRICOLE

INTRODUCTION

A. ENJEU DE L'ETUDE

L'élaboration du SCoT Bresse Val de Saône a été engagée en janvier 2018.

Composé de deux communautés de communes, le territoire fait également l'objet de deux PLUi :

- PLUi de la communauté de communes Bresse et Saône qui est en cours l'élaboration avec pour projet de débattre du PADD fin 2018- début 2019.
- PLUi de la Veyle dont le lancement du diagnostic sur la totalité de la nouvelle communauté de communes est en cours. Un diagnostic agricole a déjà été réalisé sur une partie du territoire (l'ancienne Communauté de communes de Pont-de-Veyle) par la Chambre d'Agriculture de l'Ain.

Le SCoT vise à doter les intercommunalités d'un véritable projet de territoire en anticipant et en organisant les besoins des communes membres en matière d'urbanisme, d'habitat, d'agriculture, d'équipement, d'environnement et de développement économique. Ce document d'urbanisme devra permettre d'inscrire le territoire dans une logique de développement maîtrisé de son territoire, respectueuse de l'environnement et suivant un principe d'équilibre entre les différents espaces du territoire.

L'élaboration d'un volet agricole répond à une attente forte des élus de replacer l'agriculture comme une activité économique, et non pas seulement comme une « entité paysagère », voire une réserve foncière. L'objectif n'est pas de réaliser un diagnostic exhaustif des activités, mais plutôt de faire apparaître les grands enjeux à l'échelle du territoire.

Sa construction se fera en parallèle de celui du Mâconnais Sud Bourgogne, situé de l'autre côté de la Saône, dans le département de Saône et Loire.

La révision devra également intégrer les nouvelles réglementations (Grenelle et ALUR notamment) concernant les espaces agricoles et forestiers au sein du SCoT.

B. METHODOLOGIE

Le Syndicat Mixte Bresse Val de Saône a choisi de réaliser un volet agricole spécifique dans le Scot permettant de faire apparaître les grands enjeux agricoles à l'échelle du territoire. Ce volet a été confié à un prestataire, la société Blezat Consulting.

Dans cette optique, plusieurs étapes de travail ont été mise en place pour la réalisation du diagnostic qui constitue le premier volet de l'étude, réalisé d'octobre 2018 à avril 2019 :

Une première phase d'analyse bibliographique va permettre de réaliser un pré-diagnostic agricole sur la base de données statistiques et d'études antérieures. Cette étape est également l'occasion d'avoir un bilan des documents d'urbanisme en vigueur sur les sujets concernant l'agriculture : limiter la consommation d'espaces agricoles, éviter de favoriser le mitage, identifier les terroirs agricoles à préserver, statut spécifique des espaces agricoles à intérêt naturel ou paysager….

Une étape importante constitue en **la rencontre d'acteurs de terrain**, à la fois via des entretiens téléphoniques auprès de techniciens, d'acteurs des filières (coopératives, syndicat, négoces…) et d'acteurs institutionnels, et de

4 ateliers organisés par secteurs auprès de la profession (compte-rendu des entretiens en annexe, 25 d'agriculteurs présents soit près de 5% des exploitants du territoire).

Ces deux étapes vont permettre de valider un diagnostic synthétique dans lequel on commencera **à spatialiser les grands enjeux et pressions** qui s'appliquent aux espaces agricoles « à dire d'expert », à partir des connaissances des personnes ressources du territoire.

Note : dans une deuxième phase, le travail réalisé sera valorisé à travers la proposition d'éléments contribuant à la rédaction du PADD puis du DOO du SCoT.

Entretiens :

- Dynamique des exploitations :
  - Elus locaux : Michel NOVE-JOSSERAND (élu référent sur la thématique agricole), Paul MOREL (maire de Chavannes-sur-Reyssouze),
  - Territoire : DDT de l'Ain, service Agriculture (Philippe DELMAS)
- Filières :
  - Coopérative : Bovicoop (viande bovine)
  - Interprofession : CIVB (Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse)
  - Exploitants : Romain GRAPPIN (filière maraichage), Martial DARBON (président de la coopérative laitière Bresse Val de Saône)

Secteurs retenus lors des 4 ateliers locaux réalisés en février 2019 :

Sud de la CC Bresse & Saône
Diversité de profils (maraichage, polyculture élevage, grande concentration d'exploitations)
11 communes
Asnières-sur-Saône
Chevroux
Boissey
Manziat
Vésines
Bâgé-Dommartin
Feillens
Replonges
Saint-André-de-Bâgé
Bâgé-le-Châtel
Ozan

Nord de la CC Bresse & Saône
Dominance d'élevage
9 communes
Sermoyer
Arbigny
Saint Bénigne
Pont-de-Vaux
Chavannes-sur-Reyssouze
Reyssouze
Gorrevod
Saint-Etienne-sur-Reyssouze
Boz

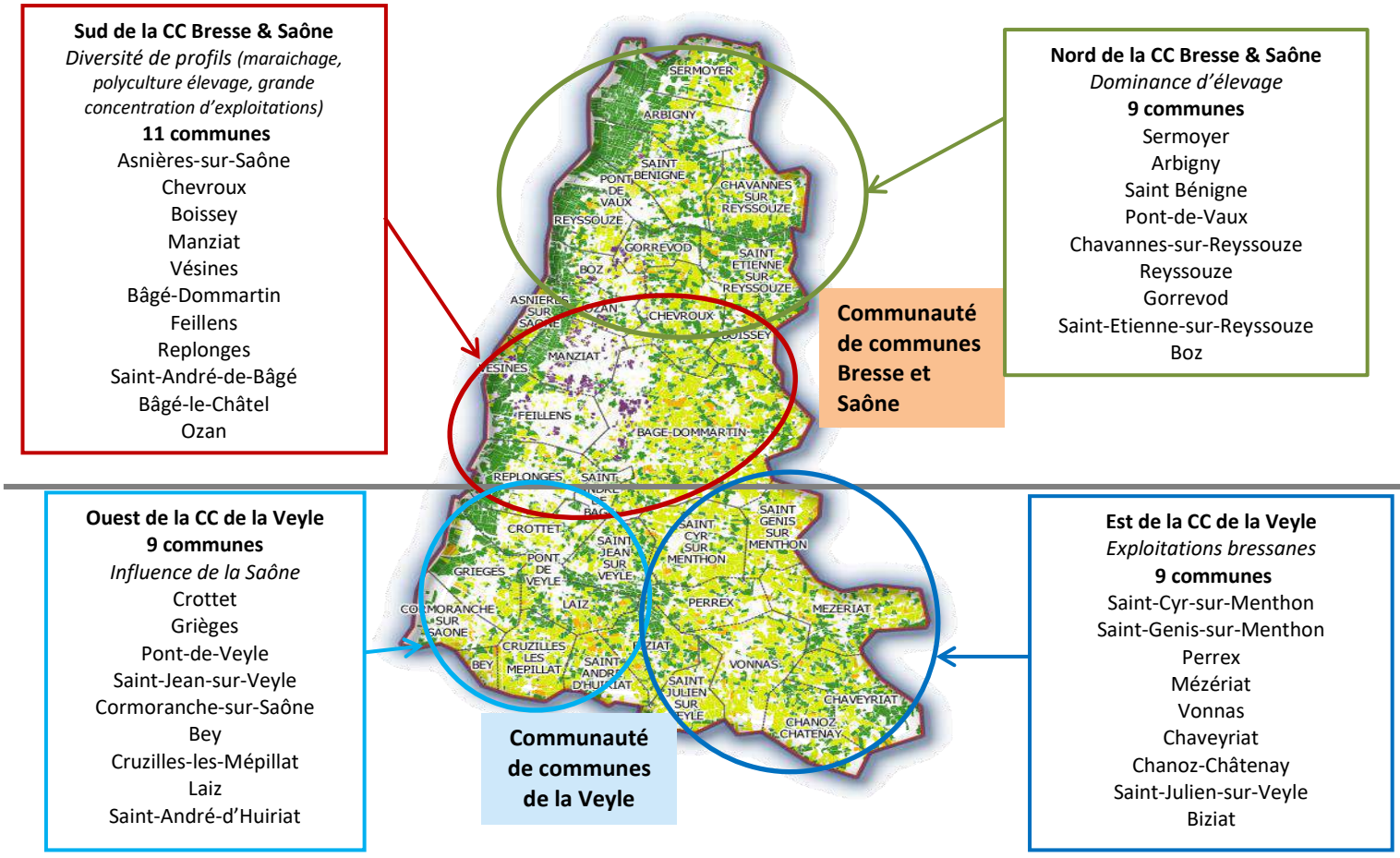

Communauté de communes Bresse et Saône

Communauté de communes de la Veyle

Ouest de la CC de la Veyle
9 communes
Influence de la Saône
Crottet
Grièges
Pont-de-Veyle
Saint-Jean-sur-Veyle
Cormoranche-sur-Saône
Bey
Cruzilles-les-Mépillat
Laiz
Saint-André-d'Huiriat

Est de la CC de la Veyle
Exploitations bressanes
9 communes
Saint-Cyr-sur-Menthon
Saint-Genis-sur-Menthon
Perrex
Mézériat
Vonnas
Chaveyriat
Chanoz-Châtenay
Saint-Julien-sur-Veyle
Biziat

Figure 1: Partage du territoire pour les quatre ateliers locaux

5.1. LE CONTEXTE DU TERRITOIRE D'ETUDE

En bref :

- Un territoire **marqué par deux entités géographiques** bien définies pour deux grands types d'agriculture : le Val de Saône (vallée alluviale, majoritairement occupée par des prairies) et la Bresse (zone de polyculture-élevage)
- Une **dynamique démographique soutenue sur le Val de Saône** par la présence de grands bassins d'emploi (Mâcon notamment)
- La **surface agricole utile (SAU) représente 61% de la superficie du SCoT Bresse Val de Saône** en 2018
- Les surfaces agricoles sont majoritairement orientées vers l'élevage, avec 64% de terres arables et 36% de Surfaces Toujours en Herbe
- **317 exploitations agricoles étaient recensées en 2018**

C. UNE SITUATION GEOGRAPHIQUE FAÇONNEE PAR LA PRESENCE DE L'EAU

Situé dans le département de l'Ain, et entouré des agglomérations de Bourg-en-Bresse à l'est et de Mâcon à l'ouest, le territoire du SCoT s'étend sur 47 000 ha et présente une grande diversité d'agricultures (élevage bovin lait, volailles, porcins, céréales, maraichage…). La **forte présence de l'eau** sur ce territoire en a façonné les frontières : délimité à l'Ouest par la Saône, axe structurant du territoire, les rivières de l'Est (la Seille, la Chalaronne, la Reyssouze, la Veyle…) structurent quant à elles le reste du SCoT.

Le territoire de Bresse Val de Saône se situe entre **deux grandes entités morphologiques** qui sont les monts du Beaujolais à l'Ouest et les contreforts du Massif du Jura à l'Est. Au cours de l'histoire, l'activité hydrologique et les entités morphologiques ont créés le fossé Bressan. Il compose, à l'échelle du département, près de la moitié du territoire. Il est caractérisé par des paysages de plaines et de plateaux n'excédant pas 400 m d'altitude et marqués par des cours d'eau sinueux, des ruisseaux et des étangs, observables dans les Dombes. L'influence très marquée de l'eau se retrouve également dans les couches géologiques du sol. Elles sont caractérisées par des dépôts alluviaux, glaciaires et éoliens datant de différentes époques géologiques, retenant l'eau sur le territoire. On observe cependant une différence nette entre le territoire de la Dombe et de la Bresse :

- La Dombe : caractérisée par un paysage de buttes et de plateaux, marquée par des côtières abruptes et la présence d'étangs ;
- Les plaines Bressanes marquées par une topographie plus douce composée de vallons et fossés.

Cerné par la Saône sur toute la partie Ouest du territoire**, le Val de Saône** se caractérise par une vaste plaine alluviale. Fortement soumise aux risques d'inondation, cette zone est dominée par les prairies avec des productions dominantes autour de l'élevage mais est également propice à la populiculture avec des trames rectilignes de peupliers blancs qui viennent marquer le paysage. Au nord de cette zone, le **plateau d'Arbigny et Sermoyer**, avec les reliefs collinaires les plus élevés, est dominé par de grands boisements. Au-delà de la zone inondable de la plaine alluviale, une longue bande densément urbanisée marque la limite avec la partie est du territoire.

Toute la partie Est du territoire du SCoT appartient à la région agricole de la **Bresse,** paysage bocager sous forme de collines. Considéré comme la zone la plus agricole du département, le bocage bressan présente des productions agricoles variées :

- des productions animales : volailles, vaches laitières, vaches à viande, porcs, ovins…
- des productions végétales : céréales (principalement maïsiculture), oléoprotéagineux

Le territoire du SCoT comprend 38 communes qui occupent 470 km², soit 8% de la superficie départementale. (cf Figure 2)

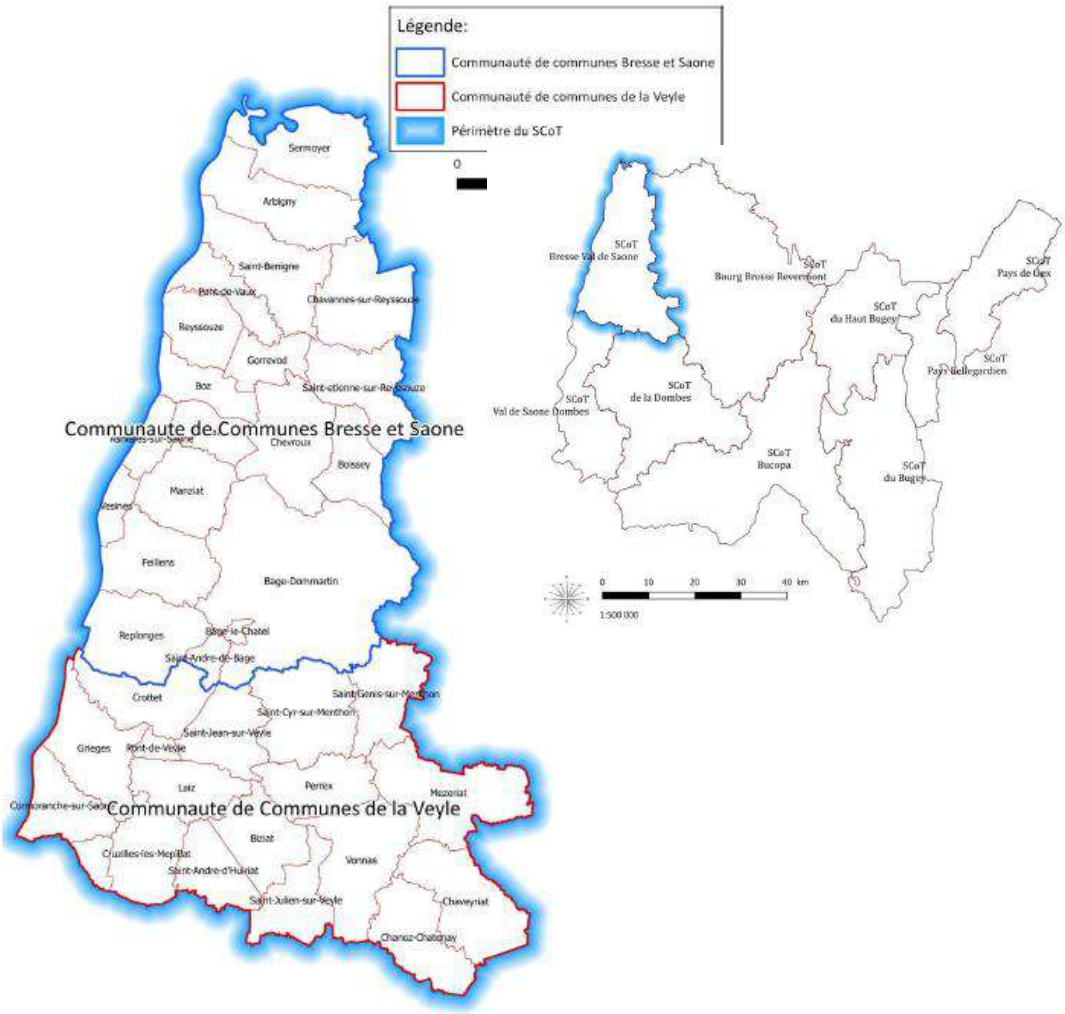

Figure 2: Communes et communautés de communes et situation à l'échelle du département de l'Ain du SCoT BVS

D. UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE SOUTENUE PAR L'AXE DE LA SAONE ET LA PRESENCE DE POLES URBAINS IMPORTANTS

Porte d'entrée nord de la région Auvergne Rhône-Alpes et entouré de deux bassins de consommation importants (Mâcon et Bourg en Bresse), le territoire de Bresse Val-de-Saône bénéficie d'une dynamique démographique soutenue à proximité de la vallée de la Saône. Il compte près de 48 000 habitants en 2017, et connait une progression démographique positive, alimentée de manière quasi-équilibrée par les soldes naturels et migratoires et avec une forte pression d'urbanisation en périphérie de Mâcon (cf Figure 3) : 3 900 habitants supplémentaires en 16 ans (1999-2015), et 40% de la population concentrée dans 6 communes (Bâgé-Dommartin, Replonges, Feillens, Vonnas, Pont-de-Vaux et Mézériat)

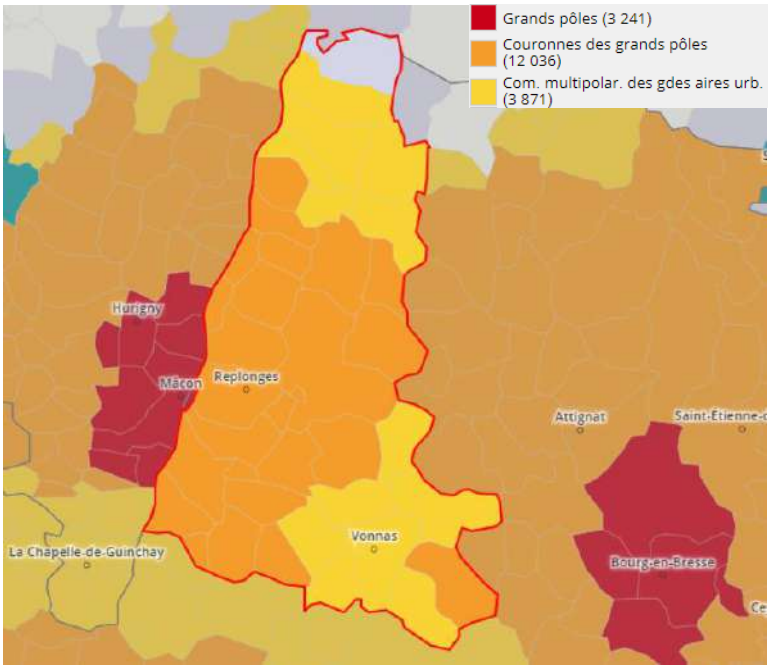

Figure 3: Typologie communale par aire urbaine, 2010 (source INSEE)

A l'échelle de la CC Bresse et Saône, la croissance de population a été de près de 7% entre 2009 et 2014, bien supérieure à celle de la région Auvergne Rhône-Alpes (3,9%), et celle de l'Ain dans une moindre mesure (cf Figure 4). Sur le canton de Pont de Veyle, entre 2008 et 2013, soit un pas de temps identique, l'augmentation de population a été plus modérée avec + 4,8% (cf Figure 5).

Population	1968	1982	1999	2009	2014	Variation 2009-2014
CCBS	16 082	17 106	19 366	23 194	24 929	+ 6,96 %
Département	339 262	418 516	515 270	588 853	626 127	+ 5,95%
Région	5 734 998	6 348 625	6 954 285	7 518 004	7 820 966	+ 3,87 %

Source : INSEE

Figure 4: Evolution de la population sur la CC Bresse et Saône, le département de l'Ain et la région AURA depuis 1968 (source : INSEE, traitement : Verdi)

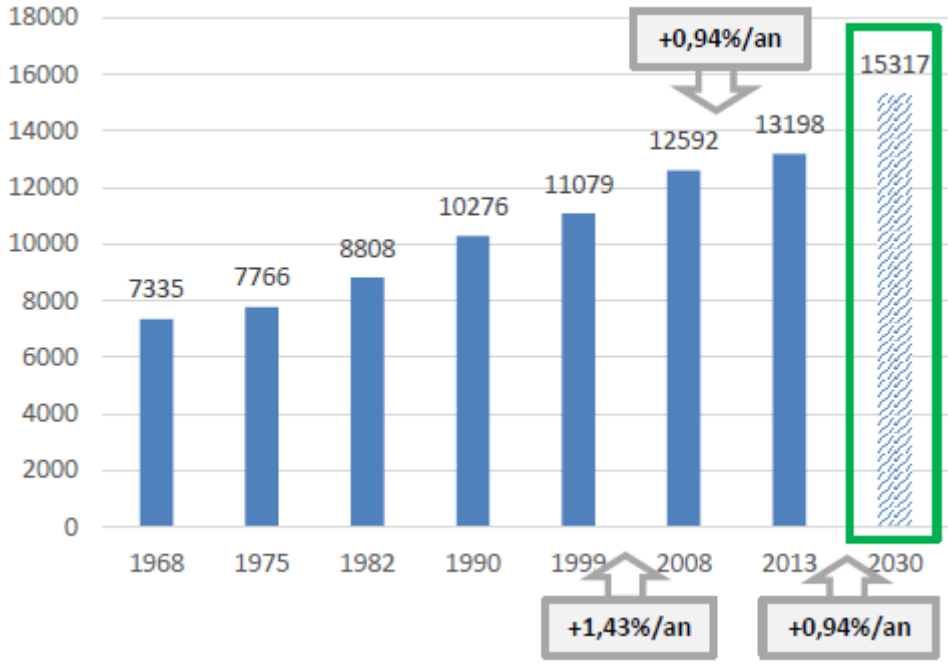

Figure 5: Evolution de la population entre 1968 et 2013 et projection jusqu'en 2030 sur le canton de Pont de Veyle (sources : INSEE RP1968 et RP2013, traitement CITADIA)

En termes de dynamique rurale, le territoire se situe dans une dynamique « à forte croissance résidentielle et accessibilité modérée » excepté au sud-ouest où l'accessibilité est plus forte et dans quelques communes dispersées au nord et à l'est du territoire où les espaces présentent une densité plus faible et une croissance résidentielle modérée (cf Figure 6). En réalité le territoire du SCoT bénéficie de nombreux axes de communication (A6, A40, D933, voies ferrées…), d'autant plus que le nouveau contournement autoroutier au sud-ouest de Mâcon le traverse.

En termes de dynamique économique, le territoire se décompose en 4 grands secteurs (cf Figure 7) :

- le nord, qui est un espace polarisé par l'économie résidentielle et industrielle
- le centre, qui présente une économie essentiellement industrielle
- le sud-ouest, qui bénéficie du rayonnement de Mâcon pour son développement économique
- le sud-est qui présente une économie diversifiée

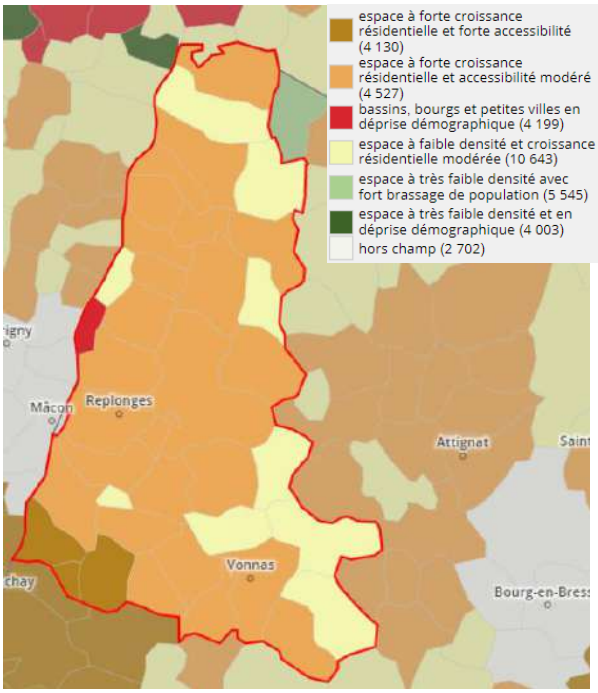

Figure 6: Typologie des campagnes « espace, population, conditions de vie », 2010 (source INSEE)

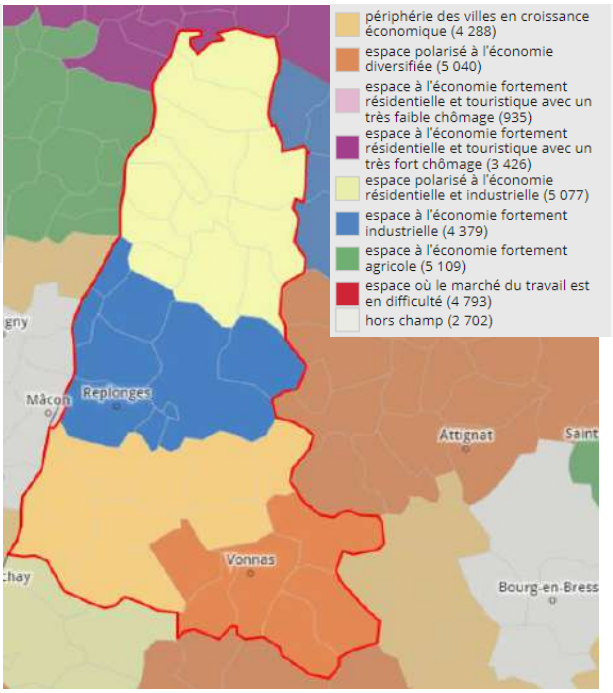

Figure 7: Typologie des campagnes « emploi et activité économique », 2010 (source INSEE)

5.2 L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE

A. LES ESPACES AGRICOLES OCCUPENT UNE PART CONSEQUENTE DES SURFACES DU SCOT BRESSE VAL DE SAONE

Les terres agricoles, sur le territoire du SCoT Bresse Val de Saône, se répartissent entre le Val de Saône et la Bresse, de part et d'autre des pôles urbains qui longent la plaine inondable de la vallée de la Saône.

Elles représentent **30 850 ha en 2010**, soit près de 66% de ses espaces (contre 43% à l'échelle du département).

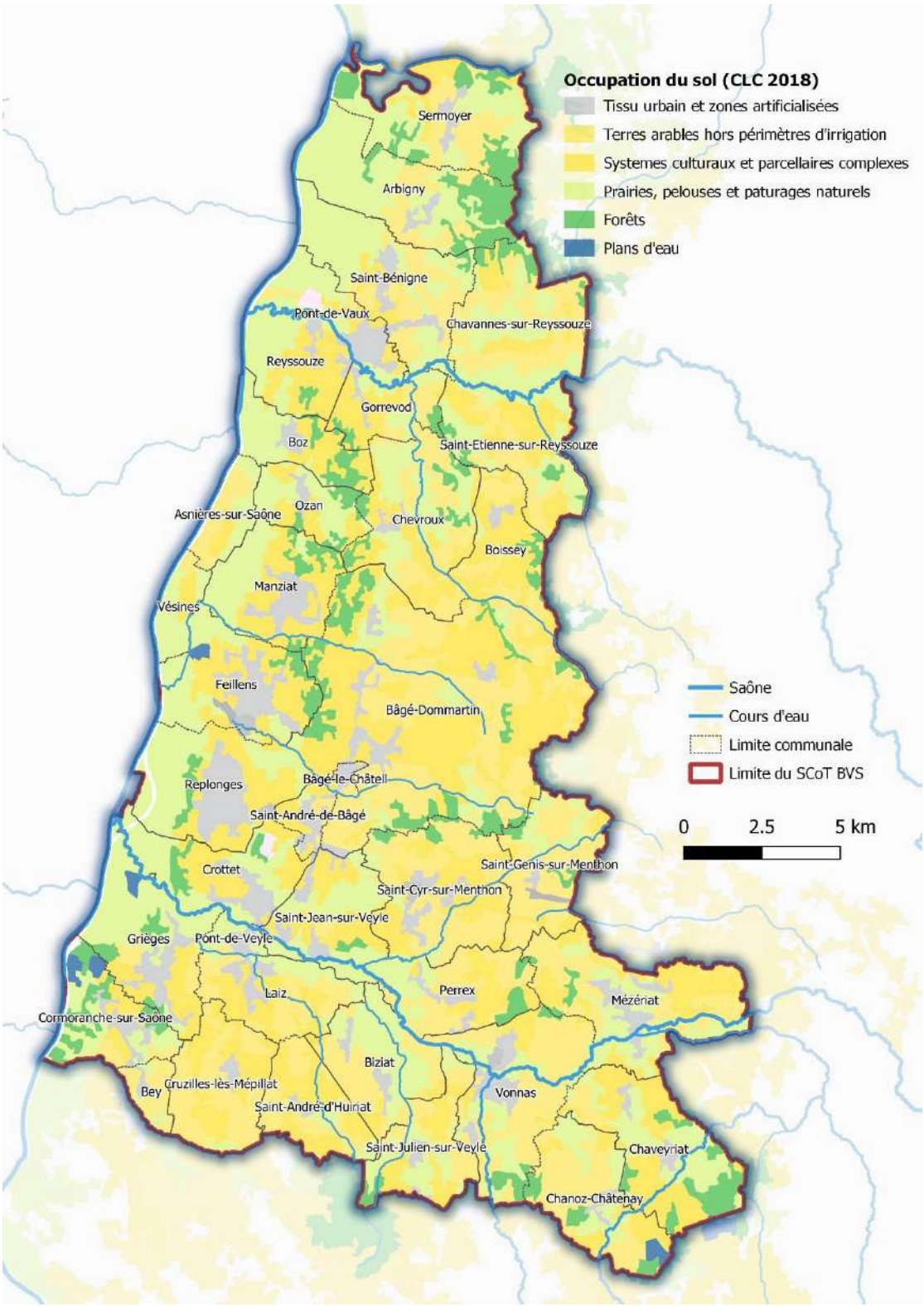

Figure 8: Occupation des sols en 2018 (Source : Corine Land Cover, traitement Blezat Consulting)

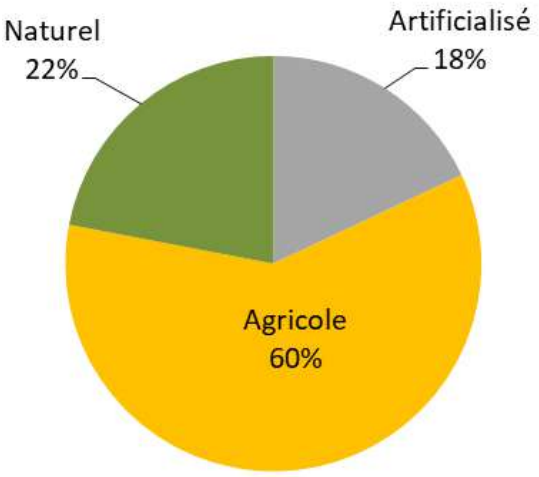

Figure 9: répartition de l'occupation des sols sur le SCoT Bresse Val de Saône (source : Even Conseil)

En 2018, les données issues des déclarations PAC ont permis d'actualiser les chiffres des surfaces cultivées : avec 15 422 ha déclarés sur la CC Bresse et Saône, et 13 396 ha sur la CC de la Veyle, le SCoT Bresse Val de Saône compte environ **28 819 ha de SAU.**

B. DES PRODUCTIONS AGRICOLES DIVERSIFIEES ET DE QUALITE

Le SCoT Bresse Val de Saône se caractérise par la coexistence de 2 grands types d'espaces agricoles :

- Le Val de Saône à l'Ouest, qui se compose d'une vaste plaine inondable occupée par des zones en herbe consacrée à l'élevage extensif de ruminants : cette activité est fragilisée à la fois par des phénomènes structurels extérieurs (concurrence mondiale, diminution de la consommation de viande en France, inadéquation offre/demande), mais doit également gérer des espaces sensibles, qui la rendent économiquement moins performantes que dans d'autres secteurs.
- La Bresse à l'Est, qui se caractérise par un paysage bocager avec une production agricole très diversifiée et à haute valeur ajoutée :
    - Des productions animales : volailles, vaches laitières, vaches à viande, porcs, ovins…
    - Des productions végétales : céréales (principalement maïsiculture), maraichage, oléoprotéagineux

Plusieurs filières de qualité apportent au territoire bressan une notoriété évidente : AOP Crème et Beurre de Bresse, Volaille de Bresse.

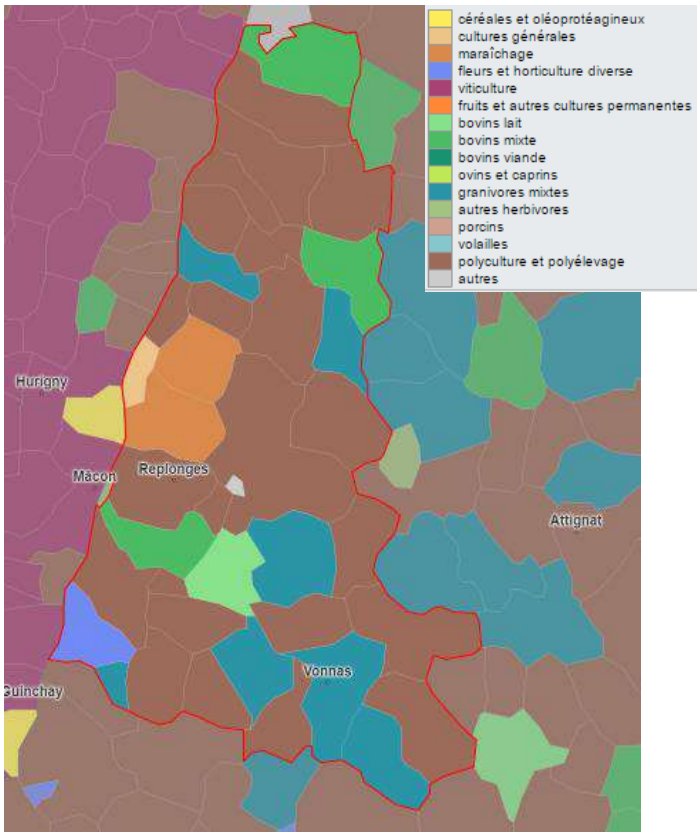

Figure 10: Orientation technico-économique des communes (Source RGA 2010 via Geoclip)

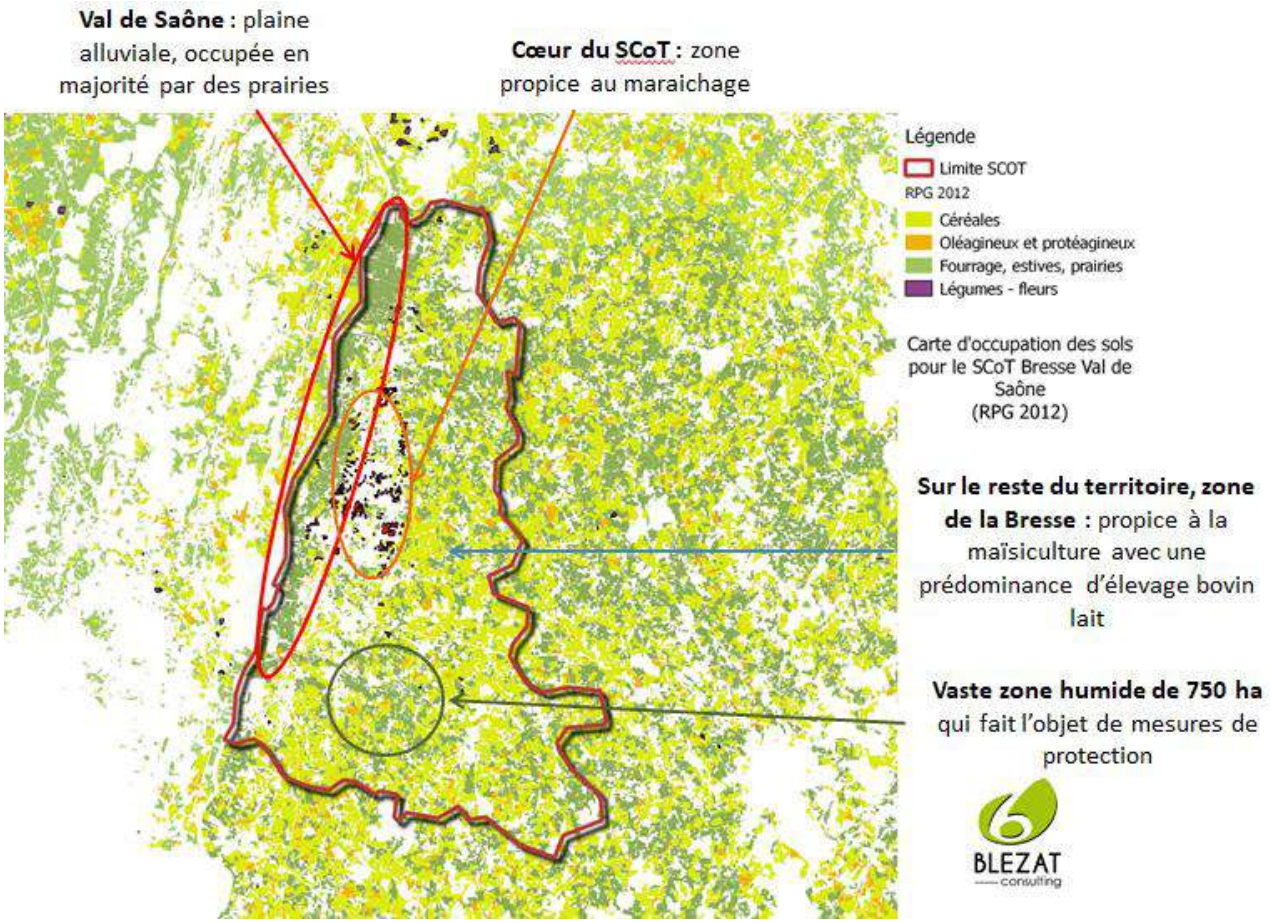

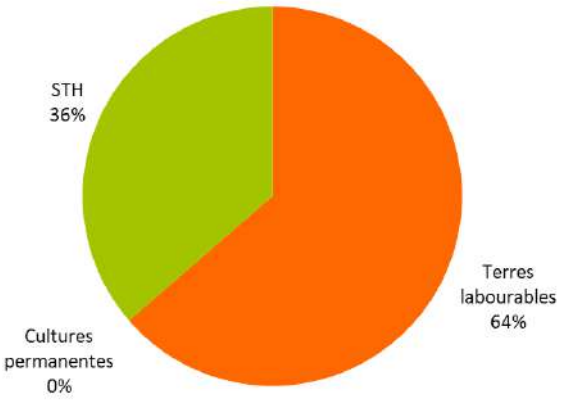

Figure 11: Répartition de la surface agricole utile (source RGA 2010)

Occupé à 36% par des surfaces toujours en herbe (cf Figure 11), le territoire du SCoT s'organise essentiellement autour des activités de polyculture-élevage.

C. DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN DYNAMIQUE ASSEZ HOMOGENE SUR LE TERRITOIRE

Le SCoT Bresse Val de Saône dénombrait **589 exploitations agricoles en 2010**, avec **un recul de 38% entre 2000 et 2010,** soit une perte de plus de 2/3 des exploitations. A titre de comparaison cette évolution était de 35% dans l'Ain et de 31,5% dans l'ex région Rhône-Alpes durant le même pas de temps (source RGA 2010).

En 2018, la DDT de l'Ain dénombrait 154 exploitations sur la CC Bresse et Saône et 163 sur la CC de la Veyle, soit **317 exploitations agricoles (EA)**, ce qui représente presque une perte de la moitié des exploitations en moins de 10 ans (-47%). Ces chiffres doivent néanmoins être manipulés avec précaution étant l'origine différente des sources : le RGA fait un recensement exhaustif des exploitations agricoles, tandis que les déclarations PAC reposent sur un recensement déclaratif. Néanmoins cette baisse du nombre d'EA peut être corrélée avec la crise laitière qui a touché le secteur en 2016. En comparaison, la région Auvergne Rhône-Alpes n'a perdu que 2,6% d'EA entre 2010 et 2016.

En termes géographiques, les exploitations se répartissent principalement au centre du territoire avec une forte concentration d'exploitations autour de Bagé-la-Ville (qui comptait à elle seule 54 exploitations en 2010, tandis que Bagé-Dommartin en dénombre 43 en 2017), tandis qu'au nord et au sud on dénombre entre 5 et 25 exploitations par commune. La répartition des exploitations demeurent néanmoins assez homogène sur le territoire intercommunal (cf Figure 12).

Au sein de chaque commune, les sièges d'exploitations ont tendance à se concentrer autour des bourgs de villages, comme le montre la Figure 13, ce qui laisse penser qu'il y a peu de mitage historiquement sur ce territoire.

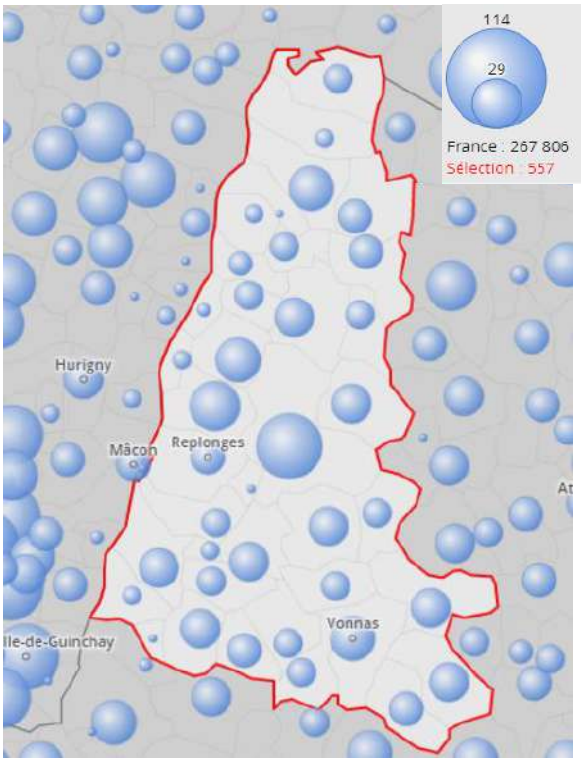

Figure 12: Répartition des exploitations agricoles par commune (source RGA 2010 via Geoclip)

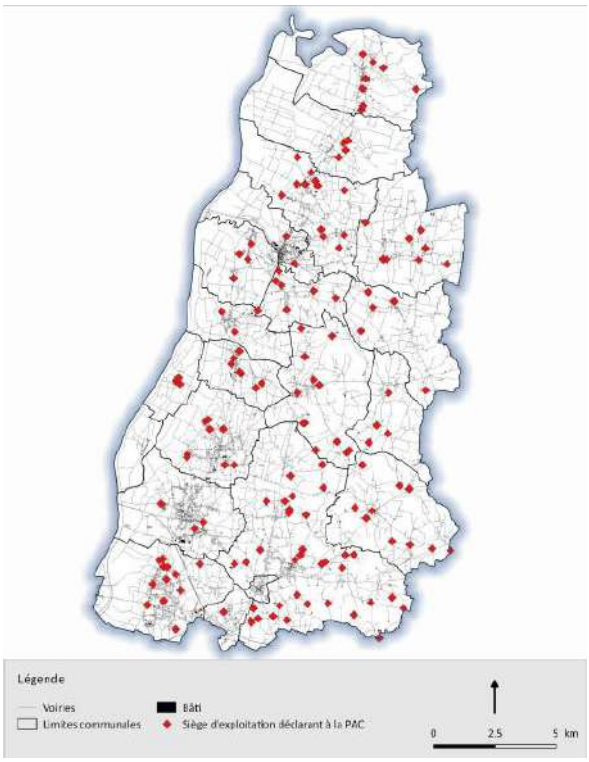

Figure 13 : Répartition des sièges d'exploitations agricoles dans la CC Bresse et Saône (source : diagnostic PLUi réalisé par Verdi, 2018)

En s'intéressant à la densité d'exploitations par surface agricole communale (cf Figure 14), les espaces maraichers localisés à Feillens et Manziat ressortent nettement avec des EA à plus forte valeur ajoutée (et donc un besoin de surface par exploitation moins important). La commune de St-Julien-sur-Veyle ressort également, avec 10 sièges d'exploitation qui déclarent 625 ha de surfaces PAC sur la commune. La grande superficie de la commune de Bagé-Dommartin dilue quant à elle l'importance des 43 exploitations présentes. Les communes avec une densité inférieure à 0,8 se retrouvent dans deux situations :

- Soit elles ne présentent aucun voire peu de siège d'exploitations par rapport à la SAU déclarée : Vésines et Saint-André de Bagé (0), Pont de Veyle (1), Boz (2), Arbigny et Asnières sur Saône (3)
- Soit elles possèdent un nombre important d'EA sur une grande SAU : Biziat (10 EA pour 874 ha) et Sermoyer (7 EA sur 1000 ha)

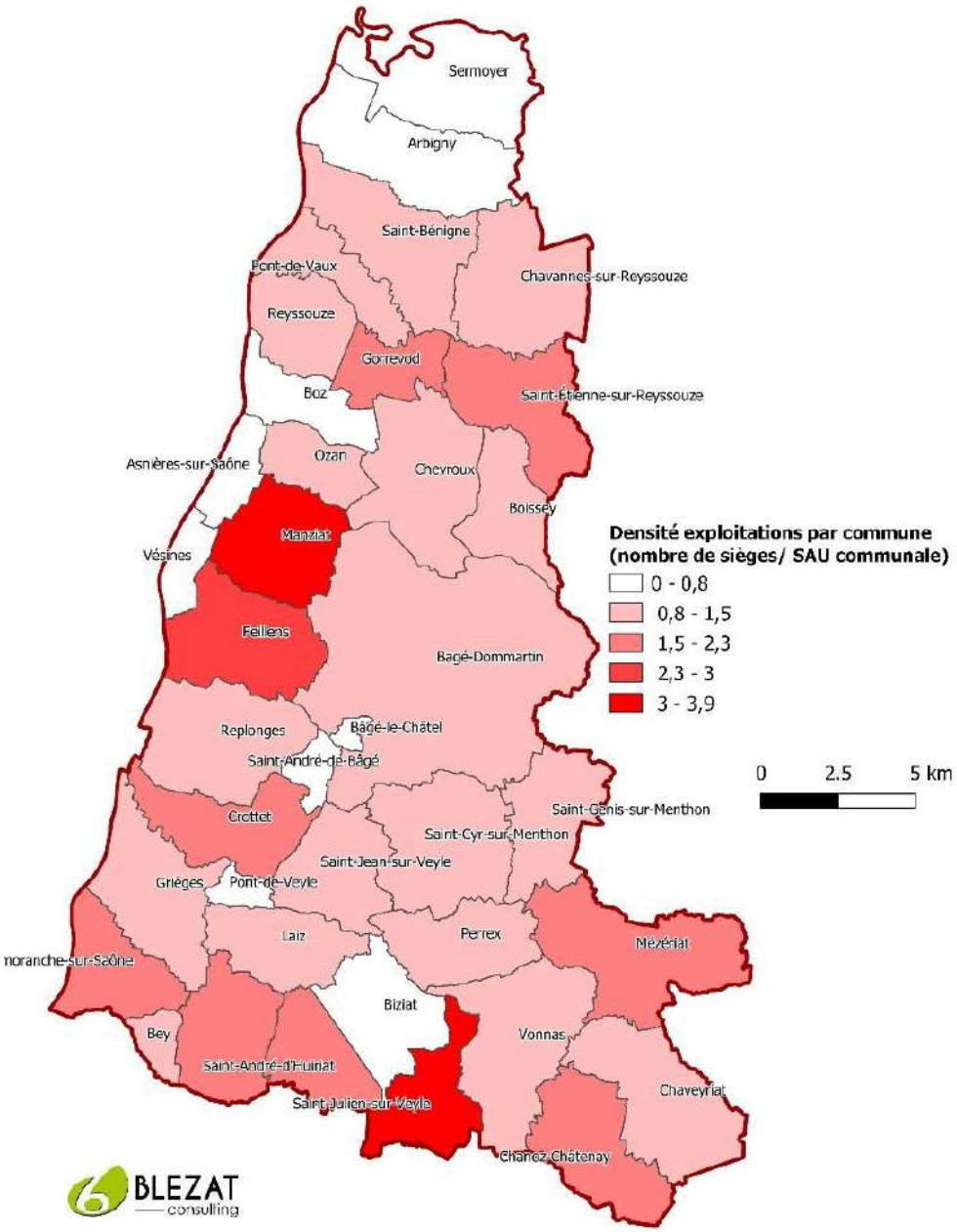

Figure 14: Densité d'exploitations par commune (source : déclaration PAC 2017, traitement Blezat Consulting)

5.3 CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET EVOLUTION sur la période 1988-2018

En bref

- Une prédominance des activités de polyculture-élevage
- **589 exploitations** en 2010 ; **317** en 2018
  - nombre d'exploitations en baisse de 38% de 2000 à 2010 avec une accélération ces dernières années (- 46 % entre 2010 et 2018)
  - baisse à un rythme soutenu par rapport aux références locales entre 2000 et 2010 (35% au niveau départemental, 31,5% au niveau de l'ex région Rhône Alpes)
- **52,4 ha/exploitation** en 2010 ; **87,9 en 2018** (contre 33,6 en 2000)
  - surface moyenne qui a presque triplé en 18 ans
  - une taille supérieure aux moyennes régionales, du fait du développement de grandes surfaces céréalières ces dernières années
- Une **prévalence du statut d'exploitations individuelles** (à 64%) avec néanmoins 36% des exploitations sous formes de sociétés (GAEC, EARL, autres) en 2010 et une inversion complète de cette tendance à l'horizon 2020

A. UNE AGRICULTURE DIVERSIFIEE, AVEC UNE PREDOMINANCE DES ACTIVITES DE POLYCULTURE-ELEVAGE

Une grande diversité d'espaces agricoles est rencontrée sur le territoire du SCoT : le parcellaire est souvent petit et bocager sur les parties nord-est (autour de Saint-Etienne sur Reyssouze), un parcellaire en lanière typique de la culture maraichère est rencontré au centre-ouest (autour de Feillens), de vastes prairies bordent la Saône, tandis que le reste du territoire (au nord autour d'Arbigny, au sud autour de Vonnas…) est caractérisé par de grandes terres cultivées, surtout en céréales.

La Figure 15 complète cette vision avec la présence d'une grande diversité d'orientations techniques dans les exploitations du territoire, qui restent toutefois caractérisées par la prédominance des productions animales.

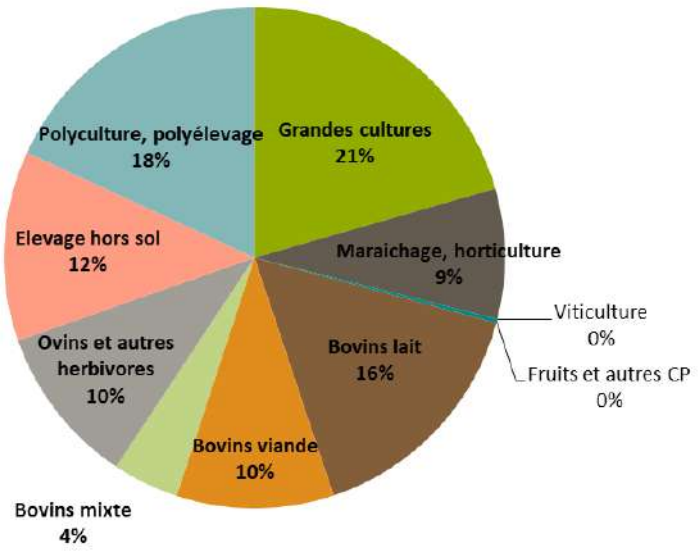

Figure 15: Orientations technico économiques des exploitations (Source : RGA 2010)

D'après les échanges avec la profession agricole, le modèle « type » de l'exploitation du territoire est orienté vers la polyculture-élevage, avec des surfaces en céréales destinées généralement à 50% à l'alimentation animale.

B. LES CEREALES REPRESENTENT LA MAJORITE DES CULTURES

Les surfaces agricoles se répartissent essentiellement entre les terres arables (63%) et les prairies (37%).

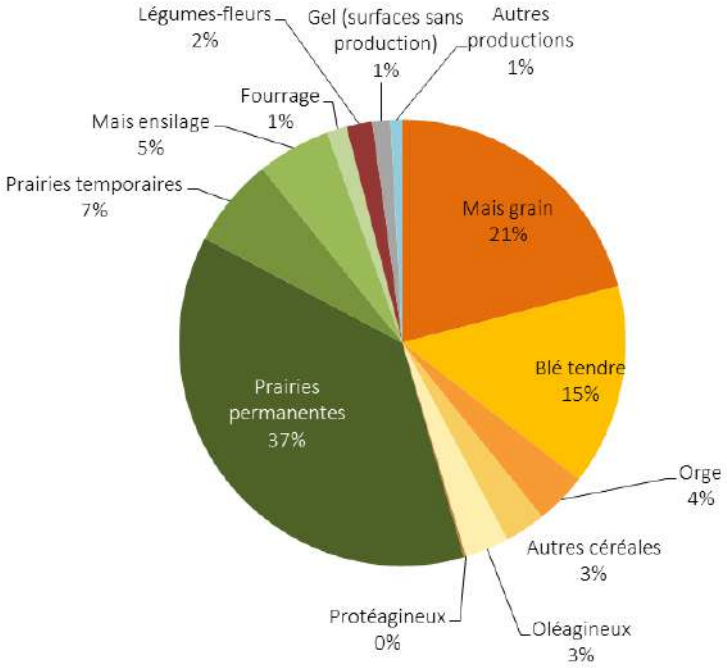

Figure 16: Occupation des sols agricoles (ilots majoritaires) (source RPG 2016, traitement Blezat consulting)

Au sein des terres arables, les **céréales** (14 500 ha en 2016) sont largement prédominantes, tandis que les oléagineux (980 ha en 2016) et les protéagineux (46 ha en 2016) ont une présence nettement moins marquée. Les **surfaces en maraichage** sont très marquées sur le territoire avec 576 ha déclarés en 2016.

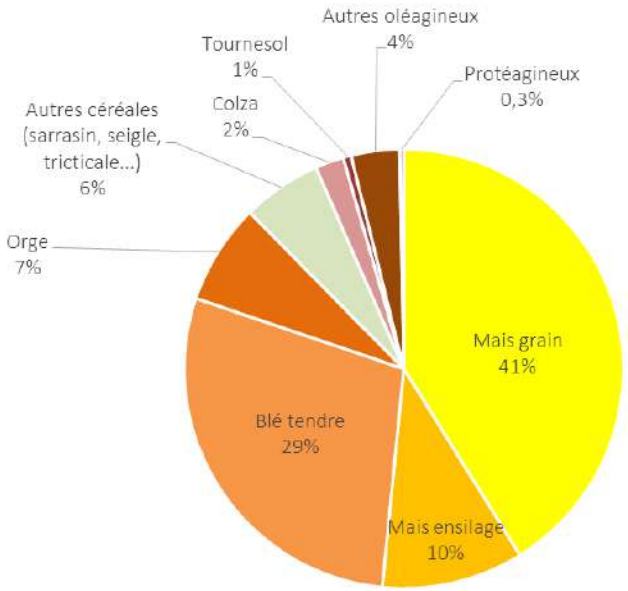

Figure 17: Répartition de la SAU des grandes cultures (ilots majoritaires) (Source RPG 2016, traitement Blezat consulting)

Concernant l'évolution de la répartition des cultures (cf Figure 18), les données du RGA2010 indiquent une forte diminution des surfaces en herbe au profit des cultures sur la période 1988-2010, avec une plus forte variation avant les années 2000 (-7000 ha soit 33% entre 1988 et 2000). Une évolution qui est à mettre en lien avec un net recul de l'élevage et le choix de développer la production de céréales, mieux rémunérée.

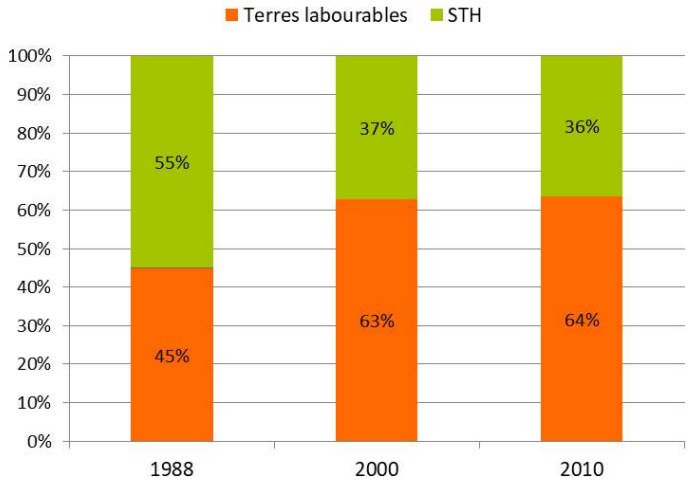

Figure 18: évolution de l'utilisation de la SAU entre 1988 et 2010 (RGA 2010)

La stagnation des surfaces labourables entre 2000 et 2010 est à tempérer par les observations sur le terrain. En effet, les acteurs relèvent sur les 10 dernières années (2010-2018) **une dynamique de retournement de prairies**, pour profiter des cours porteurs et en lien avec la forte diminution de l'élevage. Une observation à mettre en lien avec l'urbanisation de terres agricoles, qui impactent plus souvent les terres labourables que les prairies humides.

C. PROFIL DES EXPLOITATIONS : DES EXPLOITATIONS PLUTOT GRANDES PAR RAPPORT A LA MOYENNE REGIONALE, LE PLUS SOUVENT EN STATUT INDIVIDUEL

Des exploitations de moins en moins nombreuses

Les exploitations du SCoT Bresse Val de Saône suivent la tendance nationale du phénomène de concentration des exploitations agricoles, c'est-à-dire une diminution de leur nombre accompagnée d'un **agrandissement de la taille des exploitations** ou de regroupement, pour améliorer leur productivité, leur compétitivité ainsi que les conditions de travail en élevage, via des formes sociétaires.

Ainsi, de 1988 à 2010, leur nombre a chuté de 1 940 à 591 en 2010 (-70%). C'est un rythme plus soutenu par rapport à ceux observés pour le département de l'Ain (-64%) et l'ex région Rhône-Alpes (-55%) durant le même pas de temps (cf Figure 19).

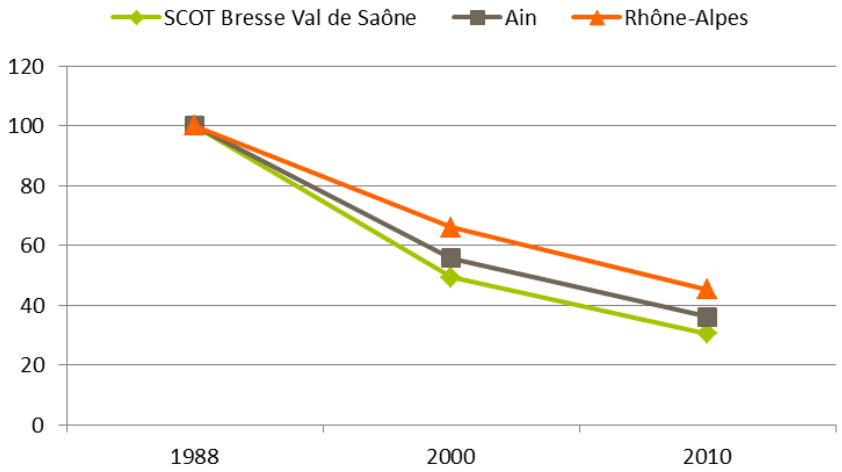

Figure 19: évolution du nombre d'exploitations entre 1988 et 2010 (RGA 2010)

En 2018, les déclarations PAC ont permis d'estimer à 317 le nombre de sièges d'exploitations sur le territoire du SCoT, ce qui représenterait une perte de près de 46 % du nombre d'exploitations en 8 ans. Une tendance plus forte qu'à l'échelle régionale, avec -16% d'EA en région Auvergne Rhône-Alpes entre 2010 et 2016.

Cette baisse doit cependant être observée en parallèle de l'évolution de l'emploi et de la structuration (sociétaire) au sein des EA.

Des exploitations qui s'agrandissent mais qui demeurent à taille « humaine »

40% des exploitations agricoles du territoire sont des **petites exploitations**, au sens du RGA, soit des exploitations ayant un produit brut standard[28] théorique inférieur à 25 000€ par an[29]. **Ces petites exploitations ont une SAU moyenne de 15,5 ha** en 2010.

Les moyennes et grandes exploitations, que l'on peut considérer comme des exploitations professionnelles, quant à elles représentent 60% des exploitations du territoire. **Leur poids a augmenté depuis 2000**, où elles comptaient pour 52% des exploitations du territoire. Avec une **taille moyenne de 76,5 ha** en 2010, elles

[28] Produit Brut Standard : il s'agit d'un coefficient permettant de comparer les exploitations et les productions les unes aux autres, en affectant à chaque donnée de structure (surface de production, cheptel), un coefficient représentant la valeur du potentiel de production (hors toute subvention), exprimé en euros, à partir de coefficients calculés en moyenne sur 5 ans (2005-2009). La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit donc que l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires.

[29] Les moyennes et grandes exploitations sont les exploitations dont la production brute standard (PBS) atteint ou dépasse 25 000 euros.

représentaient alors 88% de la SAU du territoire (référence départementale supérieure à l'époque avec 92 ha/EA dans l'Ain)

Globalement, les exploitations du SCoT Bresse Val de Saône, avec **52,5 ha en moyenne en 2010**, sont plutôt de taille réduite par rapport à la moyenne départementale (60 ha en 2010) mais relativement importante par rapport à la moyenne régionale (37 ha en 2010).

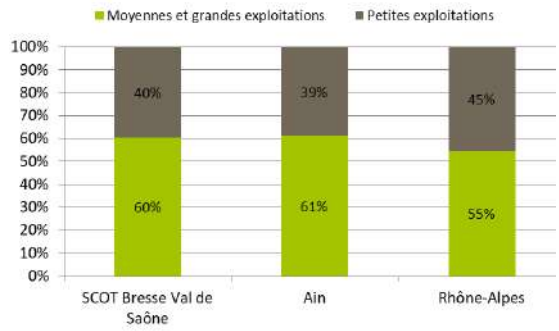

Figure 20: comparaison avec les références locales de la répartition des exploitations selon leur taille et leur chiffre d'affaire (RGA 2010)

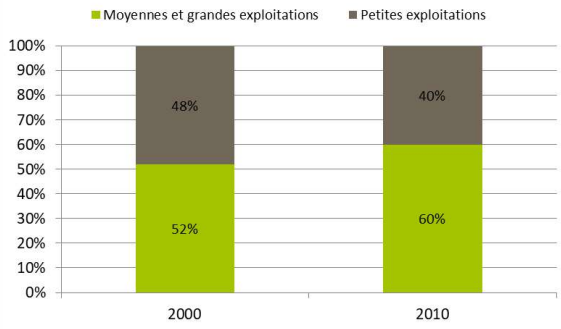

Figure 21 : évolution de la répartition des exploitations selon leur taille et leur chiffre d'affaire (RGA 2010)

La part des moyennes et grandes exploitations est en **progression sur le territoire**, avec une augmentation de près de 10% entre 2000 et 2010 (cf Figure 21).

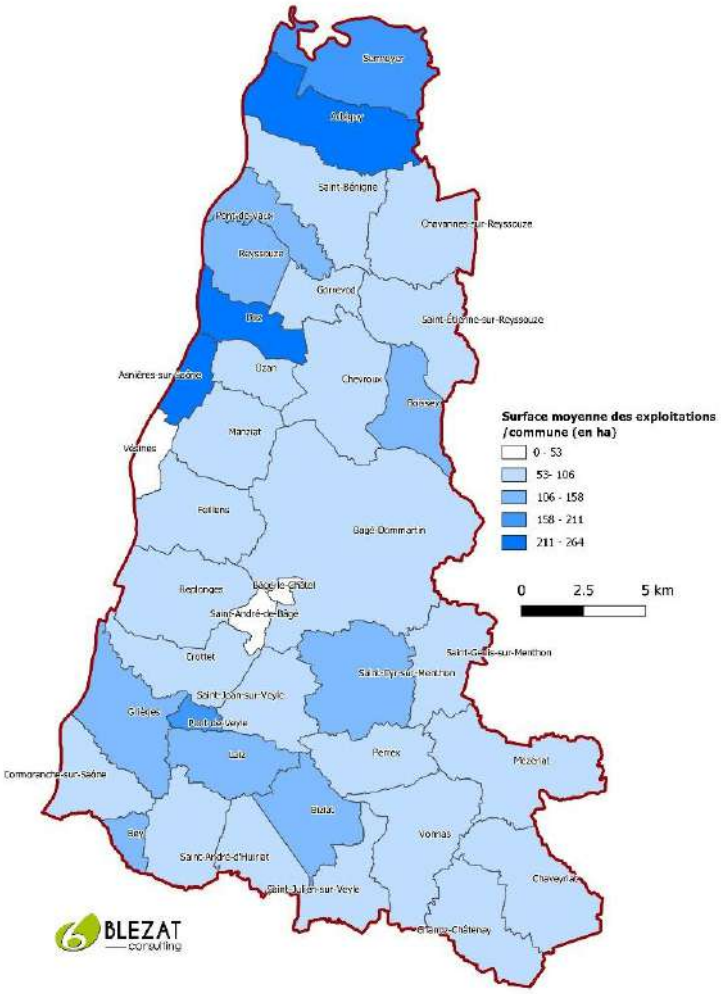

Figure 22: Surfaces moyennes des exploitations par commune (source : déclarations PAC 2017, traitement Blezat Consulting)

Les données plus récentes issues des déclarations PAC 2017, évoquent des surfaces moyennes d'exploitations de 102 ha sur la communauté de communes Bresse et Saône et 74 ha sur la communauté de communes de la Veyle, une dichotomie qu'on retrouve sur la figure ci-contre.

Ces données sont à relativiser car la superficie d'exploitation est très différente selon le type d'agriculture (culture céréalière, maraichage, élevage…).

Des enquêtes ont été réalisées auprès de 78 des 169 exploitations de la CC Bresse et Saône (soit 46% des exploitations) et permettent de mettre en évidence quelques éléments intéressants :

- La plus grosse exploitation maraichère cultive sur près de 95 ha, ce qui explique pourquoi le RPG recense un certain nombre de parcelles en légumes vers le centre du SCoT.
- La société agricole la plus importante exploite près de 450 hectares (tous types de cultures confondus).
- 3 exploitations avec une SAU supérieure à 400 ha.

La grande taille de certaines exploitations est à mettre en lien avec l'activité de polyculture-élevage qui nécessite à la fois des surfaces en grandes cultures mais aussi des surfaces en herbe pour l'alimentation du bétail. Avec un chargement moyen de 1,4 UGB/ha[30], les surfaces en herbe sont nécessaires à l'alimentation du bétail et presque insuffisantes au regard du cheptel actuel *(données BDNI 2019).*

La taille moyenne des exploitations est en forte progression (environ triplé en 20 ans), et suit la même évolution qu'à l'échelle départementale (cf Figure 23). En effet, le remembrement de la fin du XXème siècle sur certains secteurs (autour de Bagé-Dommartin notamment) a été à l'origine d'un nouveau façonnement parcellaire. Néanmoins le territoire du SCoT a conservé en partie le paysage bocager qui lui était caractéristique, avec la présence de nombreuses haies, supports de biodiversité, principalement en zone d'élevage (cf Figure 24 et voir partie 10.1.2).

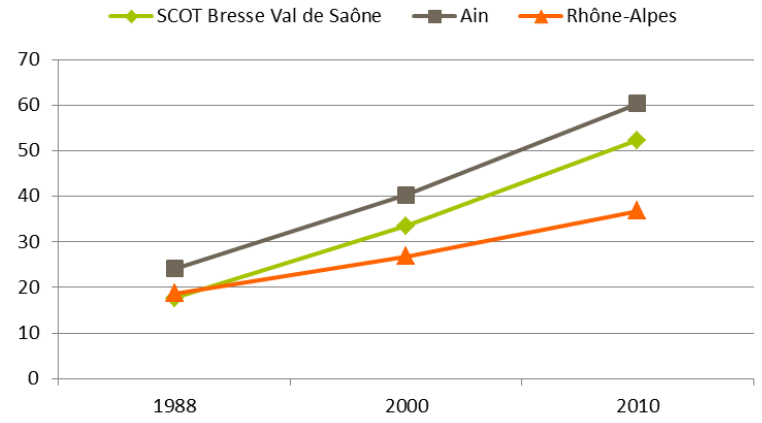

Figure 23: évolution de la taille des exploitations entre 1988 et 2010 (RGA 2010)

En termes de morcellement parcellaire, la bande de terrains sablonneux propices aux cultures légumières laisse apparaitre des parcelles de taille beaucoup plus petites (cf Figure 24). De manière générale, la communauté de communes de la Veyle a connu un remembrement moins important que celle de Bresse et Saône, ce qui a également été confirmé lors des ateliers de territoire.

[30] 19 644 bovins en 2019 sur 13 400 ha de prairies

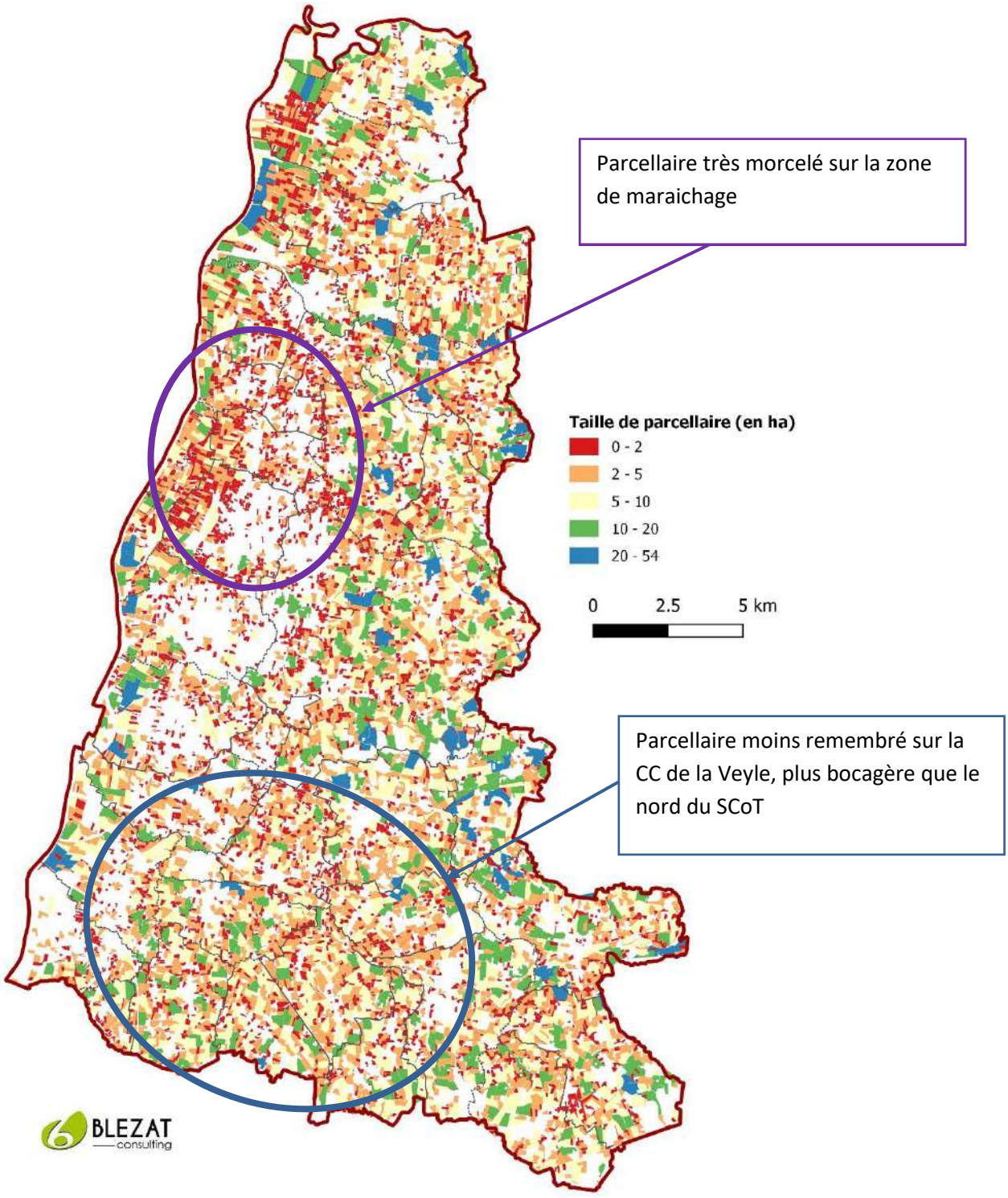

Figure 24: Morcellement parcellaire sur le territoire du SCoT (source : RPG 2016, traitement Blezat Consulting)

La concurrence foncière avec des exploitants extérieurs au territoire

Lors des ateliers de territoire, il a souvent été évoqué le sentiment de « concurrence foncière » avec des agriculteurs extérieurs au territoire du SCoT, et venant de la plaine de l'Ain. Il est difficile de quantifier ce phénomène, néanmoins les données issues des déclarations PAC 2018 permettent d'analyser certains éléments :

	Sièges d'EA sur le territoire	Surface déclarée par les sièges d'EA	Nombre d'EA déclarant sur le territoire	Surface déclarée au total sur le territoire
CC Bresse et Saône	154	15 766	486	15 422
CC de la Veyle	163	12 101	528	13 396
SCoT BVS	**317**	**27 867**	**1014**	**28 819**

Le nombre d'EA déclarant des surfaces sur le territoire du SCoT est largement supérieur au nombre de sièges d'EA déclarés sur ce même territoire : il y a potentiellement près de 700 agriculteurs qui viennent exploiter des terrains sur le SCoT sans y avoir leur siège.

Cependant ce chiffre est à nuancer pour plusieurs raisons :

- En termes de surface, les surfaces déclarées par les sièges des EA présentes sur le SCoT sont très proches de la SAU du territoire (1000 ha, soit 3% seulement de la SAU serait exploitée par des agriculteurs extérieurs)
- N'ayant pas de représentation géographique de ces parcelles, il est très difficile d'estimer quel pourcentage de la surface déclarée par les exploitants du SCoT est extérieure au territoire et donc quel pourcentage de surface du SCoT est utilisée par des agriculteurs du département.

Un statut individuel marqué en 2010 qui tend à disparaitre au profit des formes sociétaires

Les exploitations du SCoT Bresse Val de Saône présentaient la caractéristique d'être majoritairement en statut individuel, avec 64% des exploitations concernées en 2010 (cf Figure 25).

Ce chiffre se situe à la baisse par rapport aux moyennes départementale (73%) et nationale (70%) de 2010.

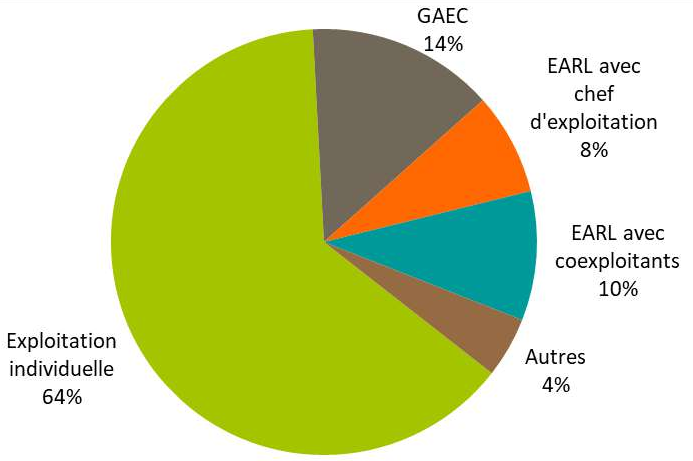

Figure 25: répartition des statuts des exploitations agricoles du territoire du SCoT (source : RGA 2010)

En moins de 10 ans, ces chiffres se sont nettement inversés au regard des résultats de l'enquête réalisée dans la CC Bresse et Saône en 2018 : seules 35% des exploitations ont été recensées sous forme individuelle et 65% en société dont 32% sous forme d'EARL, 28% en GAEC et 5% autres.

Les différentes formes sociétaires mettent en évidence une part importante d'exploitations gérées par des couples (EARL) par rapport aux chiffres issus du RGA 2010. Ainsi ces observations sont à mettre en perspective avec la forte baisse du nombre d'exploitations agricoles ces 30 dernières années et particulièrement depuis 2010 (-46% du nombre d'EA entre 2010 et 2018). En effet, les **formes sociétaires** (GAEC, EARL), moins fréquentes à l'époque, **se sont largement développées**, et leur nombre a fortement progressé depuis 2000, en particulier pour les EARL. Ces statuts sont plus adaptés aux exploitations d'élevage qui s'agrandissent et qui regroupent plusieurs associés pour répondre aux contraintes d'astreinte, pas toujours issus de la même famille. De même, le statut d'EARL permet aux femmes d'agriculteurs d'être reconnues dans le statut juridique de l'exploitation et de devenir associée à part entière.

Mode de faire-valoir principalement en fermage

La part de la SAU en fermage est en moyenne de 76% en Rhône-Alpes. Sur le SCoT Bresse Val de Saône, celle-ci était de 86% en 2010 (cf figure 25), un chiffre classique en système de polyculture-élevage et très représentatif de la situation à l'échelle départementale mais plus élevé qu'à l'échelle nationale (76%).

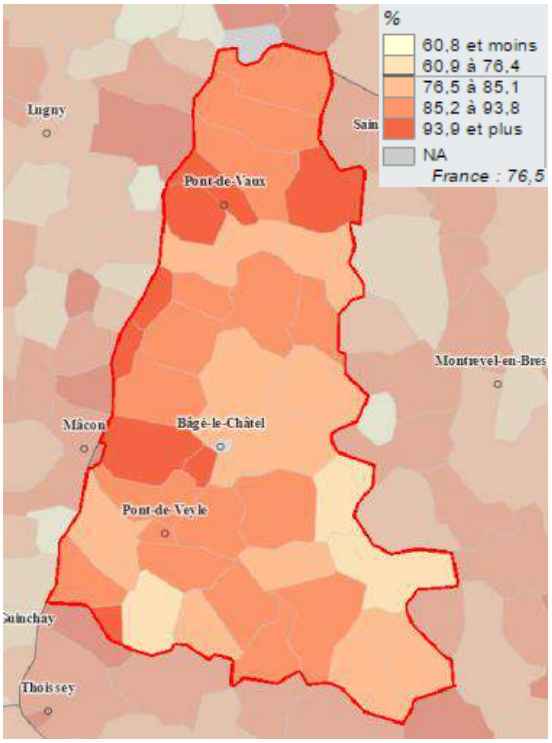

Figure 26: Part de fermage dans la SAU communale (SAU liée aux sièges d'exploitation situés sur la commune)

Deux zones sont à distinguer sur le territoire du SCoT :

- Le Val de Saône, et la zone nord du SCoT, où les terrains en fermage représentent plus de 85% de la SAU : des terrains en zones inondables, qui présentent une moindre valeur agronomique
- La partie Bresse du SCoT, où la part de fermage est moins importante (en dessous 85%, voire même de 61% sur la plupart des surfaces) : des terrains plus propices à l'agriculture, avec des fermes historiquement implantées

5.4 L'ENJEU DU RENOUVELLEMENT DES EXPLOITANTS AGRICOLES

En bref

- Une pyramide des âges en 2010 plus âgée qu'à l'échelle départementale → près de 35 cessations d'activité/ an sur la période 2000 -2010 puis une accélération des arrêts avec près de **59 arrêts/ an entre 2000 et 2018**
- Profil des installations dans l'Ain : une prévalence des projets d'élevage avec 1/3 des installations en bovin lait
- Un taux de renouvellement estimé à **environ 1 installation pour 2 départs**
- Principaux freins à l'installation :
  - Les difficultés économiques des filières, notamment en élevage
  - L'accès limité au foncier
  - Les coûts élevés de l'investissement
  - Le moral en berne de la profession sur certains secteurs et certaines filières

A. UNE PYRAMIDE DES AGES SIMILAIRE AUX DYNAMIQUES REGIONALES

De façon générale, on constate partout en France un vieillissement de la population agricole.

En 2010, la pyramide des âges des chefs d'exploitation du SCoT Bresse Val de Saône se différenciait globalement des tendances départementales et régionales, avec une forte prédominance des plus de 50 ans (63% des chefs d'exploitation en 2010 contre environ 55% au niveau des références locales).

La part des jeunes agriculteurs (moins de 40 ans), à 13%, était plus faible que les références locales (cf Figure 27). En 2017, l'enquête menée dans la CC Bresse et Saône permet de constater une évolution, avec un taux de jeunes agriculteurs s'approchant des 33%, tandis que seuls 40% ont plus de 50 ans. Même si le taux de réponse à cette enquête reste limité (46%), ce ratio peut traduire une dynamique particulière d'installation sur le nord du SCoT, et une attractivité notable des filières agricoles sur ce territoire. Malgré tout, la moyenne d'âge y est de 48 ans ce qui reste assez élevé.

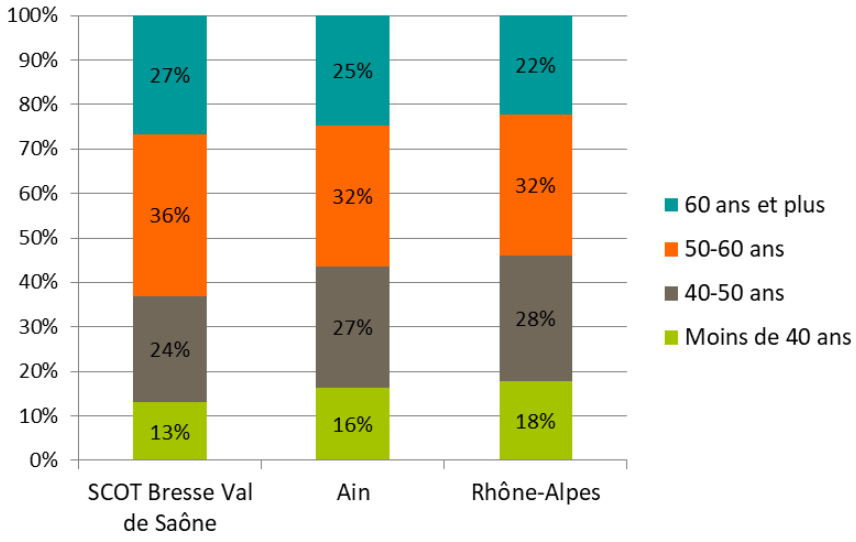

Figure 27: Pyramide des âges des chefs d'exploitation (source RGA 2010)

En 2018, les déclarations PAC sur le territoire du SCoT permettent d'évaluer à 437 le nombre d'exploitants (et associés). Tandis que sur la période 2000-2010, on peut estimer environ 35 cessations/ an, la comparaison des chiffres entre 2010 et 2018 fait passer ce ratio à près de 59 arrêts/an. Cette très forte accélération des cessations d'activités est à mettre en lien avec la crise qui a impacté le secteur laitier en 2016.

Ces chiffres doivent cependant être relativisés, car ils ne proviennent pas des mêmes sources : le RGA pour les données 2000 et 2010, qui est un recensement exhaustif du monde agricole, tandis que les données 2018 proviennent d'un recensement déclaratif, qui peut donc être moins précis.

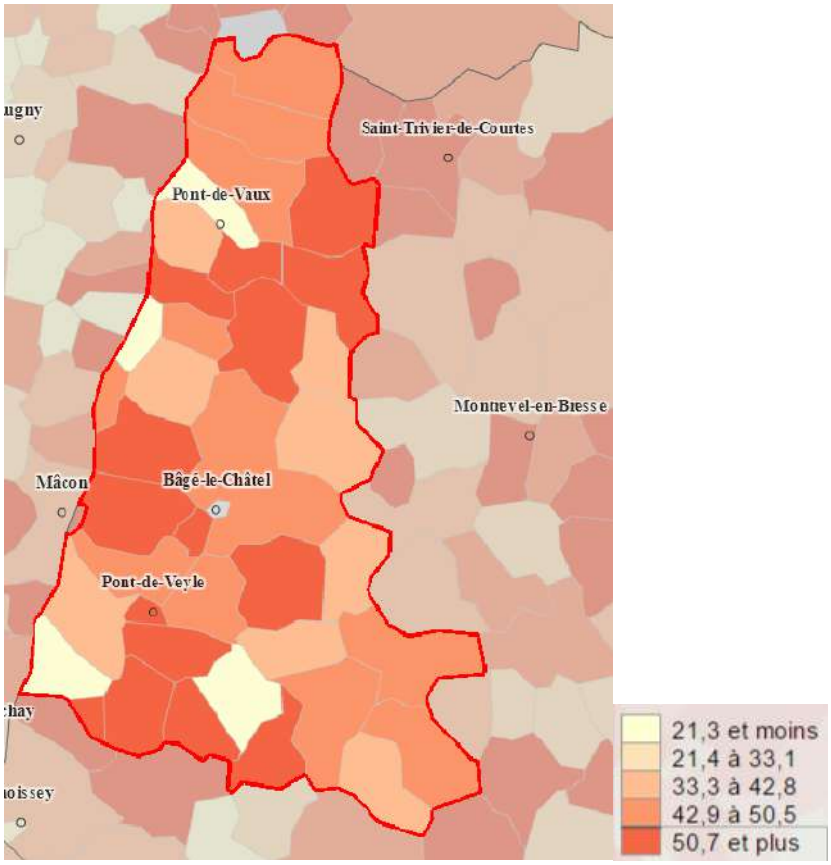

Figure 28: Part des exploitations sans successeurs connu (où l'exploitant a plus de 50 ans), RGA 2010

Un fort enjeu de renouvellement des exploitants agricoles pèse sur le SCoT, avec des secteurs plus touchés que d'autres en 2010 (cf Figure 28) : zone de maraichage, secteur bocager au sud de la Veyle, vallée alluviale de la Reyssouze.

B. Les installations sur le territoire du SCoT Bresse Val de Saone

Nombre d'installations

A l'échelle départementale, le nombre d'installations aidées entre 2007 et 2017 situé autour de 47 par an, a fortement diminué depuis le début des années 2000 (où il se rapprochait des 57). Une évolution qu'on observe

dans tous les départements français, avec un taux d'installation[31] particulièrement faible dans l'Ain (1,9 entre 2010 et 2014, contre 2,7 en moyenne nationale, sur l'année 2014[32]).

Le graphique suivant met en avant la dynamique des installations chez les moins de 40 ans au cours des dix dernières années. La tendance des installations aidées est à la baisse depuis 2008 malgré une certaine stabilisation depuis 2013. Ce résultat peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- des éléments conjoncturels : en 2008, la filière laitière connaît une bonne dynamique grâce à l'envolée des prix du lait. La crise laitière, qui démarre en 2009, impacte ensuite le nombre d'installations qui va diminuer jusqu'en 2014. Cette année-là, le cours du lait mais aussi celui des céréales repartent à la hausse.
- des éléments financiers qui peuvent être à l'origine de la baisse du nombre de demandes d'aides à l'installation avec la chute des taux d'emprunts à partir de 2008 qui rend moins intéressant les prêts bonifiés.
- le contexte réglementaire du dispositif qui peut impacter l'installation des jeunes comme le durcissement des critères à respecter avec le remplacement de l'étude prévisionnelle d'installation sur 3 ans par un plan de développement de l'exploitation sur 5 ans depuis 2008. Certains porteurs de projet semblent découragés par le parcours à l'installation, d'autres pensent ne pas pouvoir respecter les engagements, notamment sur les conditions de revenus.

À partir de la fin du Règlement de Développement Rural 2 (2014), les installations non aidées des moins de 40 ans représentent la moitié des installations aidées. Mais ces installations, souvent moins suivies et moins encadrées, ne sont pas toujours gages de pérennité. Sur la programmation RDR2 et à l'échelle du département de l'Ain, on compte 21 cessations d'activités chez les jeunes s'installant avec les aides. Différentes raisons expliquent ces arrêts : difficultés relationnelles avec les associés, problèmes de santé ou de réalité financière de l'exploitation.

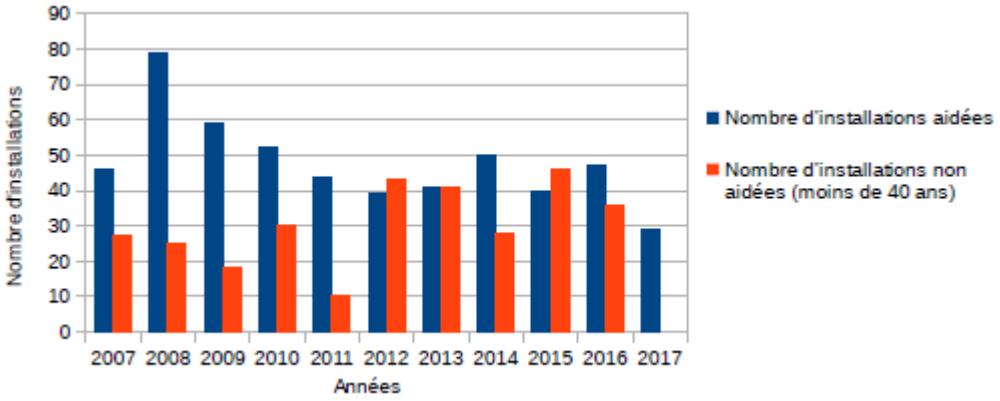

Figure 29: Evolution départementale des installations aidées et non aidées entre 2007 et 2017 (absence de données en 2017 pour les installations non aidées) (source : DDT01)

[31] Rapport entre le nombre d'installations et le nombre de chefs d'exploitations au niveau du département

[32] Agreste, GraphAgri 2016

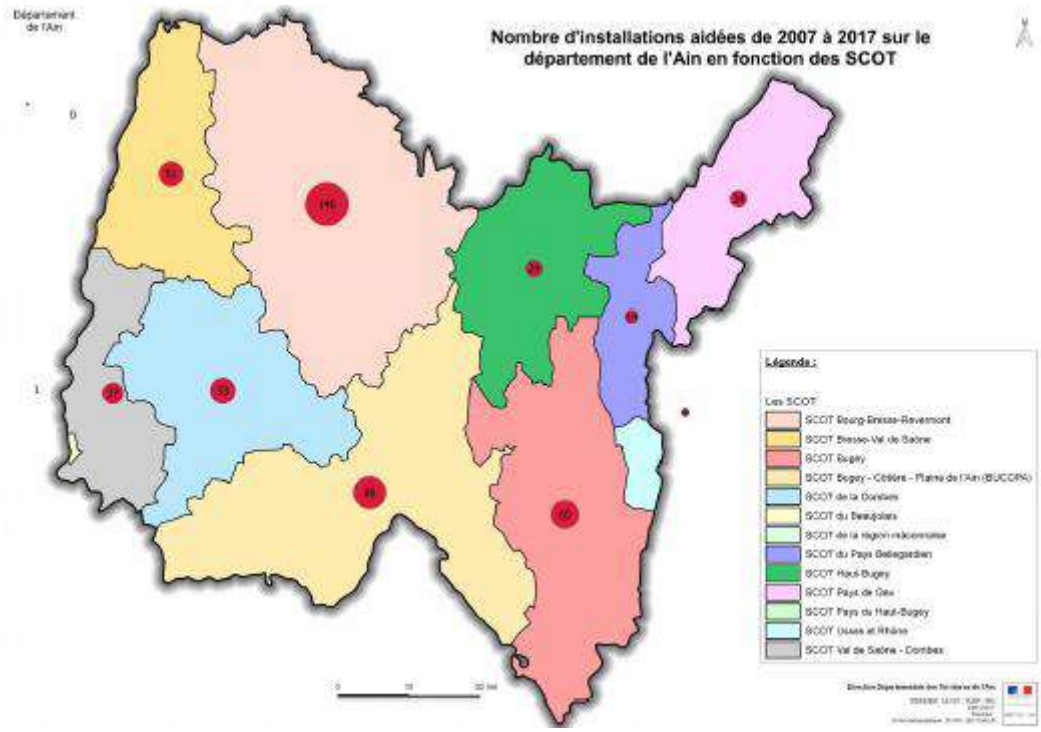

Figure 30: Localisation des installations aidées par SCoT sur 2007-2017 (source : DDT01)

A l'échelle du SCoT Bresse Val de Saône, les installations aidées étaient de 51 sur la période 2007-2017 (DDT01[33]), ce qui permet d'estimer **5 installations par an en moyenne** (cf Figure 30).

Ces dernières sont inégalement réparties en fonction des communes et au fil des années (cf Figure 31 et Figure 32) : la zone péri-urbaine à proximité de l'agglomération de Mâcon, et le Val de Saône ne bénéficient pas de la même dynamique d'installation que le reste du territoire. Des observations à mettre en lien avec la concurrence foncière liée à l'urbanisation, et au manque de potentiel agricole sur les terrains situés en Val de Saône.

[33] Données issues du mémoire technique « Etat des lieux et dynamique des installations aidées du département de l'Ain entre 2007 et 2017 », Chloé SALVAUDON

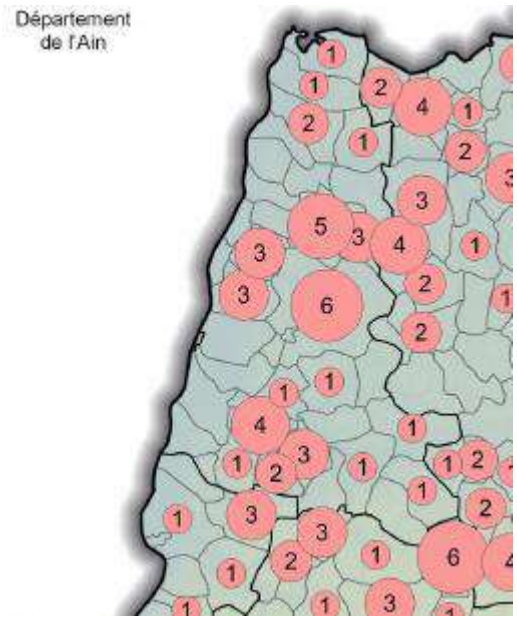

Figure 31: Répartition du nombre d'installations aidées par commune de 2007 à 2014 sur le SCoT BVS (source : RDR2, traitement par DDT01)

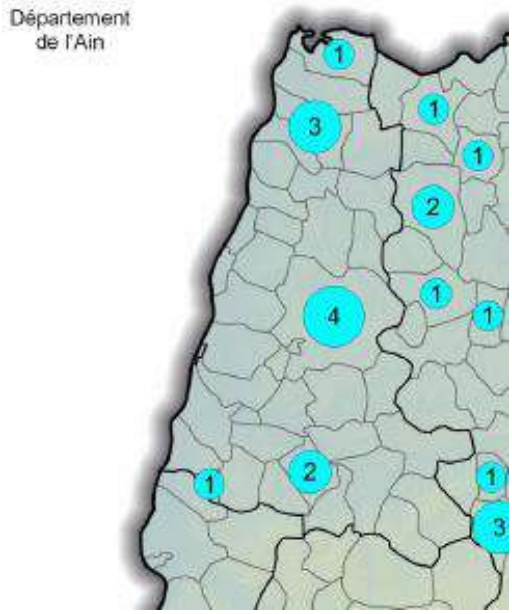

Figure 32: Répartition du nombre d'installations aidées par commune de 2015 à 2017 sur le SCoT BVS (source : RDR3, traitement par DDT01)

En considérant uniquement les installations aidées, **le taux de renouvellement du SCoT BVS est de 0,56**[34] **en 2017**, bien en deçà de la moyenne départementale à 0,84. Le ratio installation aidée/installation totale est plus faible en plaine du fait d'une dotation plus faible, critère à prendre en compte dans ce calcul. Cependant, cette donnée est à relativiser car le calcul est basé sur les déclarations PAC et certaines exploitations n'ont pas le droit aux aides PAC du fait de leur taille ou de leur production.

Afin de prendre en compte les installations sans DJA, il est possible d'estimer **10 installations/an** en moyenne sur le SCoT en considérant 50% d'installations non aidées chaque année.

Profil des installations

A l'échelle départementale

D'après les données issues du Pont Accueil Installation de la Chambre d'Agriculture de l'Ain, en 2015 le profil type du porteur de projet se définissait ainsi : âge moyen de 32 ans, en majorité des hommes (64%), salarié en CDI (40%), sans origine agricole (2/3), sans formation agricole (54%). Ce sont des profils d'installation majoritairement hors cadre familial (66%) qui s'orientent vers une exploitation agricole de forme sociétaire.

D'après les statistiques réalisées cette même année, 42% des candidats à l'installation ont un projet dans lequel une seule production est envisagée.

La production céréalière est évoquée dans la majorité des projets d'installation au PAI, à égalité avec les projets en bovins lait (cf Figure 33). Ces chiffres sont confirmés par les dossiers d'installations aidées passés en Commission Départementale d'Orientation en Agriculture (CDOA) au cours de l'année 2015. En fin d'année 2015, une augmentation des projets en filière volaille (11 %) a été observée. Les projets en productions caprines, maraichères, avicoles sont souvent envisagés avec une volonté de commercialiser les produits en vente directe (marchés, vente à la ferme, AMAP, point de vente collectif…). Les productions « autres » représentant depuis plusieurs années environ 15 % ont augmenté en 2015 en passant à 21 %. Dans cette catégorie, on retrouve les

[34] Ratio calculé = nombre d'installations aidées entre 2007 et 2017 / différence du nombre d'exploitants entre 2007 et 2017

porcs, les fruits et petits fruits, les canins, les plantes médicinales et aromatiques, la cuniculture, l'arboriculture, l'héliciculture, la pisciculture, la pépinière etc.

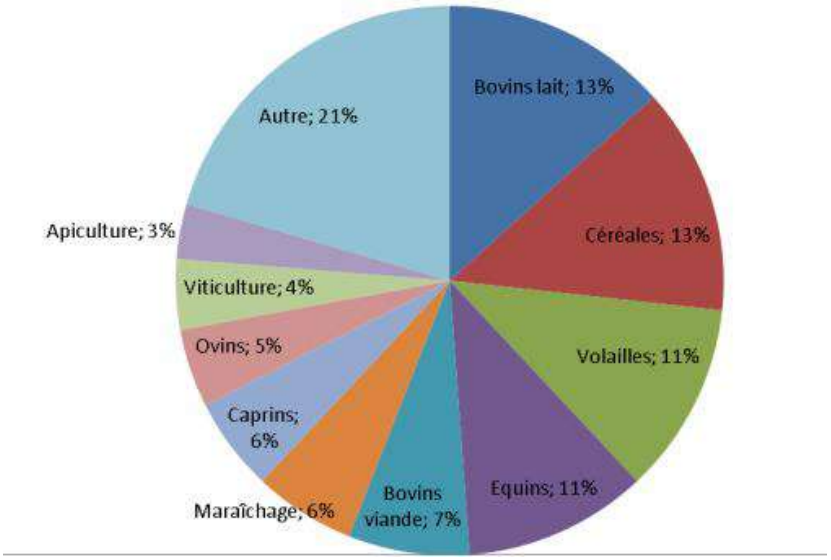

Figure 33 : Profils de production souhaités par les porteurs de projet à l'installation en 2015 dans le département de l'Ain (source : PAI de la Chambre d'Agriculture de l'Ain)

En 2015, 39 % des candidats reçus au PAI sont éligibles aux aides jeunes agriculteurs.

L'installation hors cadre familial est un phénomène important sur le département (cf Figure 34). Pour deux tiers des projets d'installation envisagée lors de la rencontre avec le PAI, l'exploitation ne vient pas d'un cadre familial[35].

La répartition entre les installations hors cadre familial et celles dans le cadre familial est inversée au cours des années mais s'équilibrent sur les dix années : 252 installations hors cadre familial pour 274 dans le cadre familial. Les chiffres en région montrent une plus grande part d'installations dans le cadre familial. Cette caractéristique est donc une spécificité du département qui serait un territoire d'accueil pour les jeunes s'installant hors cadre familial.

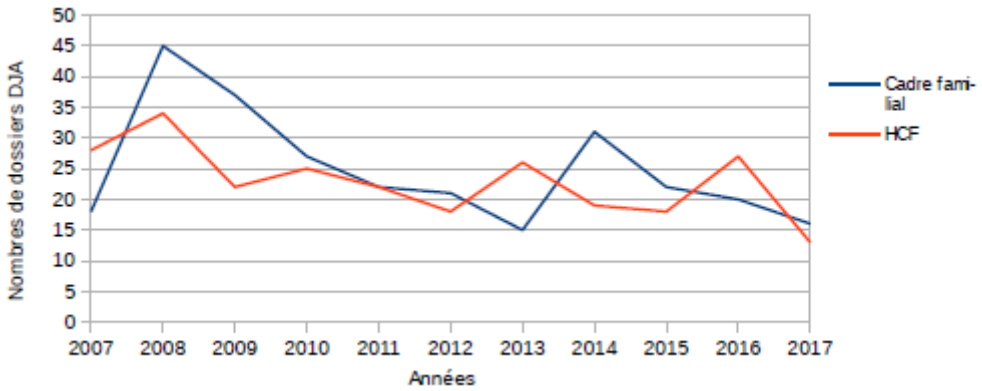

Figure 34: Répartition des installations hors cadre familial et cadre familial dans le département de l'Ain (source : DDT01)

Le nombre d'installations aidées en société est supérieur à celui des installations aidées individuelles. Lors du parcours à l'installation, le jeune peut être incité à réfléchir à la forme sociétaire, qu'il n'avait pas envisagée de

[35] L'installation hors cadre familial s'entend comme l'installation sur une exploitation agricole indépendante de l'exploitation d'un parent (ou d'un parent du conjoint lié par un pacs ou un mariage) jusqu'au 3ème degré, collatéraux inclus (au sens des articles 741 et suivants du code civil). Sans critère de distance dans le PDR Rhône-Alpes

prime abord. De plus, les sociétés recherchent principalement des jeunes bénéficiant des aides à l'installation, gage de formation et présentant un intérêt financier évident.

Si on compare ces données avec le total des installations des moins de 40 ans (données MSA), le nombre d'installations se répartit de façon plus équitable entre la forme individuelle et sociétaire. De plus, on trouve davantage d'installations individuelles non aidées. Elles peuvent se faire en double activité, ce qui n'est pas possible dans une société de type GAEC.

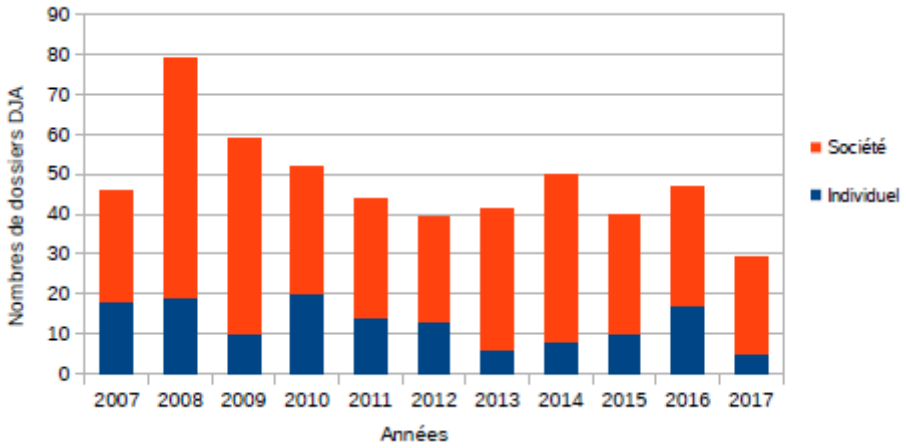

Figure 35: Evolution du nombre d'installations aidées selon la forme juridique depuis 2007 sur le département de l'Ain (source : DDT01)

A l'échelle du SCoT Bresse Val de Saône

Comme à l'échelle départementale, on observe une progression des projets « atypiques » et de l'installation hors cadre familial, sur les installations aidées. Cette part reste toutefois minoritaire en termes de surfaces.

Le profil des porteurs de projet est nettement orienté vers la production de lait, avec 1/3 des projets qui concernent l'élevage laitier. Le nombre de projets en volailles peut être sous-évalué (6%) du fait que cette production est souvent associée à un autre atelier dominant. En revanche les projets concernant les « autres cultures » peuvent porter sur la filière maraichage, spécifique au territoire du SCoT BVS.

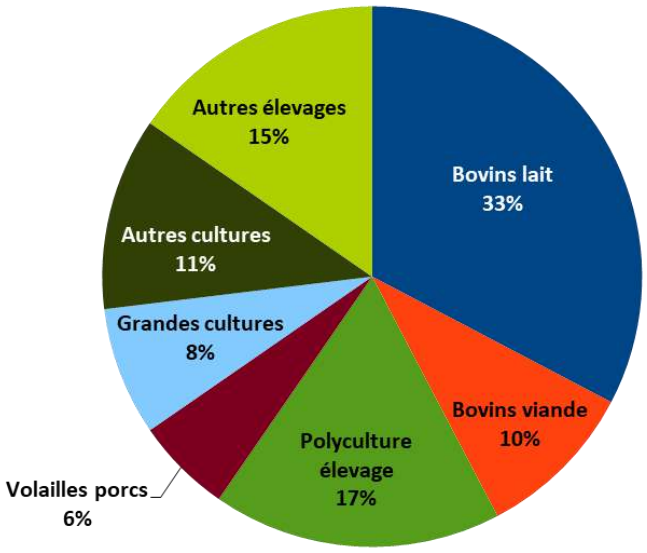

Figure 36 : Profil des porteurs de projet des installations aidées sur le SCoT BVS (source : DDT01)

Les dispositifs d'aide à l'installation et à la transmission

Si l'installation et la transmission des exploitations agricoles est un parcours difficile, un certain nombre d'initiatives régionales et locales sont à l'œuvre pour faciliter les démarches :

- Le **Point Accueil Installation** permet la prise en charge des porteurs de projet et permet une porte d'entrée vers les dispositifs d'accompagnement à l'installation agricole.
- Le **plan de professionnalisation personnalisé** est constitué d'une évaluation des compétences, suivie d'un plan d'actions pour sécuriser chaque projet d'installation éligible aux aides nationales
- le **Répertoire Régional Départ Installation** (RRDI) sert de lien entre les cédants sans successeur et les porteurs de projet en recherche d'une exploitation.
- Le **stage reprise d'exploitation agricole** : réservé aux projets d'installation hors cadre familial, et nécessite d'avoir acquis la capacité professionnelle requise au sens de la DJA.
- Le programme **« Accompagnement pour l'Installation et la Transmission en Agriculture » (AITA)** qui remplace le PIDIL (Programme pour l'Installation des jeunes en agriculture et le Développement des Initiatives Locales) depuis 2016 : dispositif pour l'ensemble des candidats à l'installation, avec une priorité donnée aux installations hors cadre familial ainsi qu'aux futures cédants. Les dossiers déposés sont présentés pour avis à la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA).
- La **DICA, Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité**, qui peut être suivie d'un dispositif pour sensibiliser les agriculteurs aux démarches liées à la cessation d'activité (selon les départements)
- Le **rôle de la SAFER** pour l'accès au foncier

C. UNE DYNAMIQUE DE TRANSMISSION EN GRANDE DIFFICULTE

Des perspectives de renouvellement moroses

Parmi les chefs d'exploitation de plus de 50 ans (rappel : 63% des exploitants), 79% ne connaissaient pas ou n'avaient pas de successeur en 2010, soit 271 exploitants sur le SCoT Bresse Val de Saône, ce qui représente 51% de la totalité des exploitations que comptait le territoire en 2010.

Ce chiffre est particulièrement élevé par rapport aux moyennes régionales, avec 71% dans l'Ain et 70% en ex région Rhône-Alpes la même année.

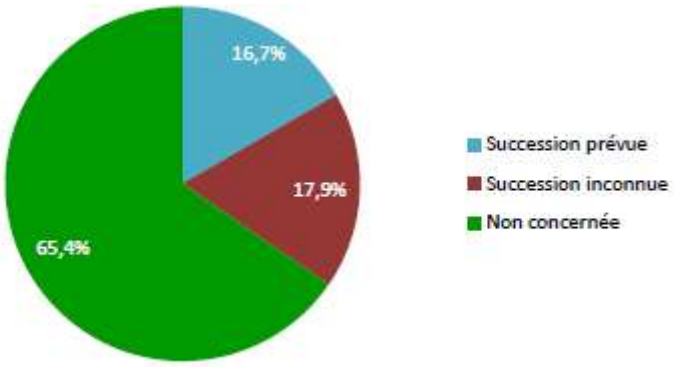

Figure 37: Renouvellement des exploitations sur la CC Bresse et Saône (source : enquête réalisée auprès de 78 exploitations dans le cadre du PLUi, Verdi, 2017)

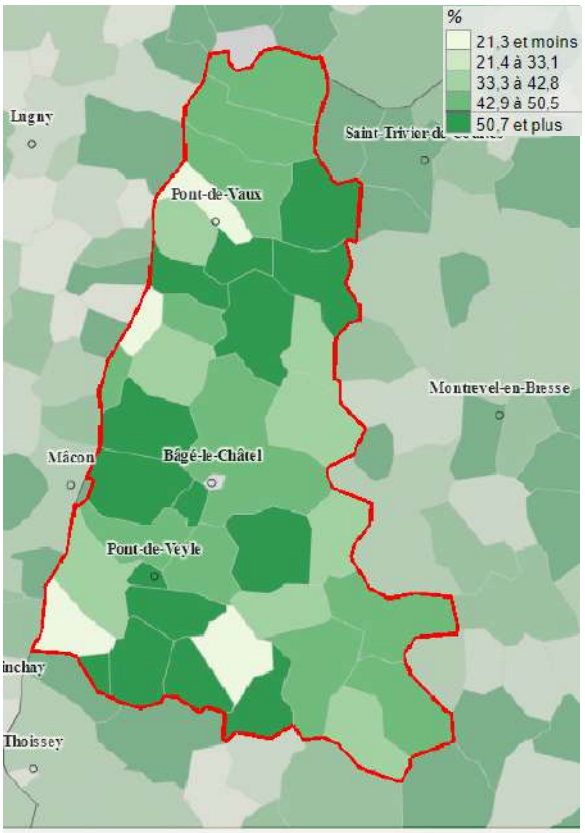

Figure 38: Exploitations sans successeurs connus en nombre (RGA 2010)

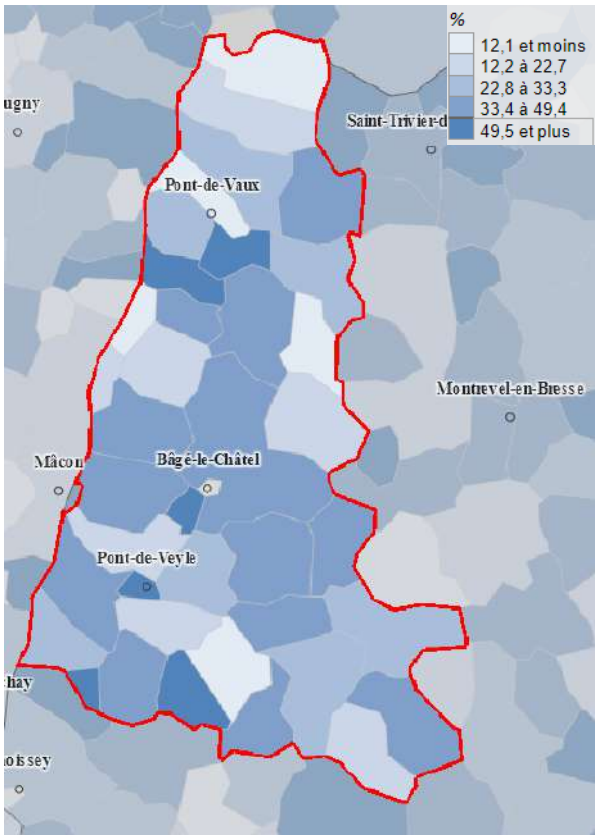

Figure 39 : Exploitations sans successeurs connus en part de la SAU (RGA 2010)

Les surfaces correspondantes couvrent près de 31,2% de la surface agricole utile (contre 49,5% à l'échelle nationale), soit près de 6200 ha qui ont du se répartir entre l'agrandissement (estimé à 50%), l'urbanisation et l'installation agricole. Avec une moyenne de 33ha/exploitation, ce sont plutôt de petites exploitations qui sont concernées par ces cessations d'activités.

La projection des évolutions démographiques permet de faire les estimations suivantes :

- Près de 35 cessations par an sur la période 2000-2010 *(d'après RGA 2010)*
- Près de 59 arrêts par an estimé sur la période 2010-2018 : un chiffre à relativiser cependant au regard des sources différentes (RGA et déclarations PAC)
- Près de 10 installations par an *(estimation d'après les données de la DDT de l'Ain sur les installations aidées et non aidées, cf partie 4.B.)*

Ces chiffres permettent d'approximer **un taux de renouvellement** qui diminue avec le temps et qui serait passé de **0,3 à 0,16 en moins de 10 ans**.

Ils mettent en avant une accélération notable des cessations d'activités ces dernières années, certainement en lien avec la crise du secteur laitier en 2016.

☰ MENU Le Point Économie

Producteurs laitiers: bond des cessations d'activité en 2016

AFP

Publié le 13/04/2017 à 14:17 | AFP

PROFITEZ DE VOTRE ABONNEMENT À 1€ LE 1ER MOIS !

En pleine tourmente de la crise, les producteurs de lait ont vu doubler leur taux de cessation d'activité en 2016, à 6 % contre 3 % en moyenne les années précédentes, a indiqué jeudi la Fédération nationale des coopératives laitières (FNCL).

PUBLICITÉ

Figure 40: copie d'écran d'un article du Point Economie du 13/04/2017

Le répertoire RRDI (Répertoire Régional Départ Installation) permet de dresser un profil des cédants :

En 2016, le RDI de l'Ain a inscrit 37 nouvelles exploitations agricoles, soit un total de 61 exploitations en recherche. Parallèlement, le RDI a enregistré l'inscription de 101 nouveaux candidats, portant à 206 le nombre total de candidats en recherche d'exploitation pour s'installer. Sur l'année, 252 mises en relation ont été effectuées par le RDI, dont une dizaine est en bonne voie d'aboutissement.

Les freins à la transmission/ l'installation

Les exploitants rencontrés durant les ateliers agriculture organisés en janvier 2019 ont témoigné de plusieurs difficultés limitant les démarches d'installation :

- Des **difficultés économiques très marquées au sein de la profession.** Ces difficultés sont particulièrement marquées pour les activités d'élevage (lait et viande).
- Un **investissement de départ élevé** (machines, bâtiments), avec des exploitations de plus en plus capitalistiques à mesure qu'elles s'agrandissent.
- Un **moral en berne** et des parents qui n'incitent pas leurs enfants à partir sur un métier « où l'on produit à perte », notamment en production laitière.
- Un **accès au foncier assez limité**, et qui part souvent à l'agrandissement d'exploitations déjà en place. Pour les candidats à l'installation hors cadre familial, ce facteur est un frein très important.
- Une **réglementation lourde** concernant la construction de bâtiments agricoles, avec des normes environnementales « de base » auxquelles se rajoute une réglementation spécifique au contexte environnemental (mise aux normes des bâtiments d'élevage en zones vulnérables aux pollutions nitrate notamment).

- L**a pénibilité du travail**, difficulté intrinsèque à l'activité agricole, et plus fortement pour l'élevage (qui demande une disponibilité tous les jours de l'année, avec une certaine pénibilité) en font une spécialité moins prisée par les candidats à l'installation, même si pour certains il s'agit d'une affaire de passion du métier.

5.5 L'AGRICULTURE, UNE PLACE NON NEGLIGEABLE AU SEIN DE L'ECONOMIE DU SCOT BRESSE VAL DE SAÔNE

En bref

- Une production estimée à environ **66,6 millions €** pour la production agricole
- La production brute standard (PBS) des exploitations connait une décroissance de 2,4% entre 2000 et 2010
- Avec 905 Unités de Travail Agricole (UTA) annuelles, l'emploi agricole représentait 6**% des emplois sur le SCoT Bresse Val de Saône en 2010**
- Un maillage d'outils locaux (silos, usine de transformation pour alimentation animale, coopérative laitière,…) qui assure un fonctionnement optimisé des principales filières du territoire

A. REPARTITION DE LA VALEUR AGRICOLE PRODUITE SUR LE TERRITOIRE ENTRE LES FILIERES

Estimation globale de la production du territoire

Les principales productions agricoles du SCoT Bresse Val de Saône s'orientent vers le lait, la viande, les céréales et les légumes.

La production brute standard cumulée des exploitations du SCoT Bresse Val de Saône était de 60,2 millions € en 2010, contre 61,7 millions € en 2000, soit une réduction de 2,4% en 10 ans.

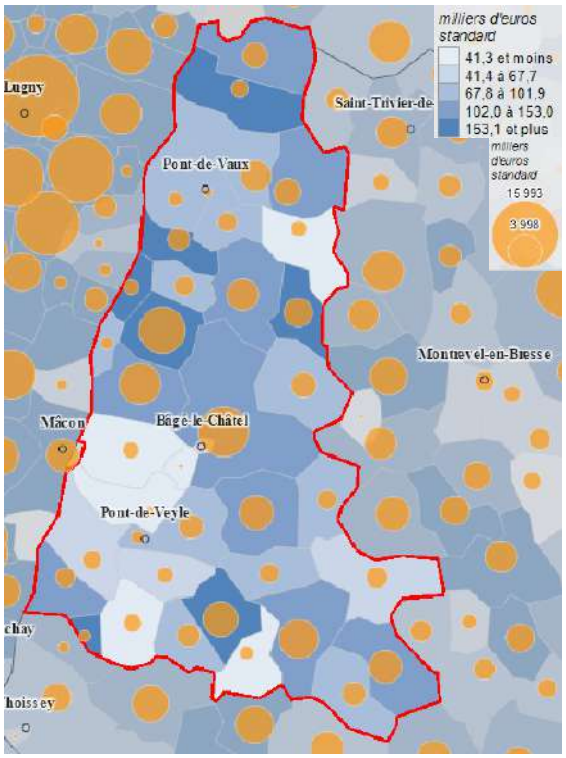

Figure 41 : Répartition géographique de la Production Brute Standard (PBS) moyenne et totale (source : Agreste 2010 via Geoclip)

Les calculs de rendement moyen permettent d'estimer la répartition de la valeur globale produite sur le territoire : d'après les cours récents (avril 2019), on estime la valeur agricole produite sur le territoire à environ 66,6 millions d'euros, ce qui est légèrement supérieur au chiffre de la production brute standard ou PBS mentionnée précédemment. Une différence qu'il est difficile de justifier au vue des approximations faites et des méthodes de calculs employées (des coefficients régionaux en €/ha ont été établis pour chaque production dans le cadre du calcul de la PBS en 2010, tandis que les calculs ci-dessous sont réalisés à partir de données plus précises : surfaces en production au RPG 2016, cheptels de la BDNI 2019 ou du RGA en 2010, et prix de vente récents)

Figure 42: répartition de la valeur agricole produite sur le territoire entre les filières (millions d'euros et %) Source : Blezat Consulting

Production	Volumes estimés	Valeur estimée	Part relative
Grandes cultures (15 600 ha)	110 000 tonnes *(RPG 2016)*	15,5 millions €, soit **1 100€/ha**	Environ 23 %
Elevage (13 400 ha de prairies)	10 500 vaches allaitantes et croisées *(BDNI 2019)* 9 118 vaches laitières *(BDNI 2019)* 300 brebis *(RGA 2010)* 4 100 porcins *(RGA 2010)* 120 000 poulets de chair dont 50% AOP, 25% fermier, 25% industriel *(RGA 2010 et estimations)*	Broutards : env. 10,9 millions € *(cheptel de la BDNI 2019)* Lait : environ 13,5 millions € *(estimations issues des données des quantités collectés en 2017)* Porcs : environ 2,9 millions € *(cheptel du RGA 2010)* Poulets : environ 1,9 millions € *(cheptel du RGA 2010)*	Environ 16 % Environ 20 % Environ 4% Environ 3 %
Fruits et légumes (575 ha)	18 600 tonnes *(RPG 2016)*	21,9 millions €, soit **38 000€/ha**	Environ 33 %
TOTAL		**Environ 66,6 millions €** *(rappel : 60,2 M€ d'après la moyenne de PBS sur le SCoT en 2010)*	

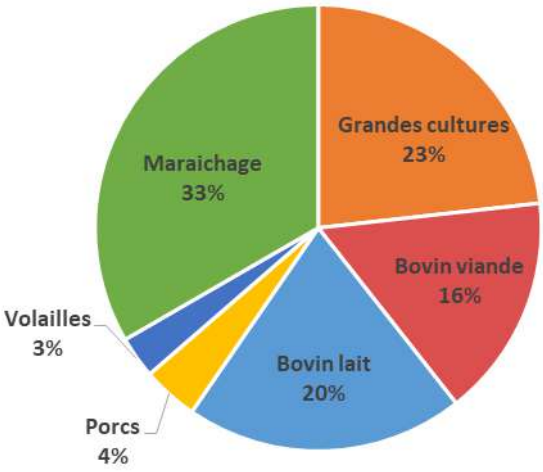

Figure 43: Répartition des chiffres d'affaires par filière (Blezat Consulting, à partir du tableau précédent)

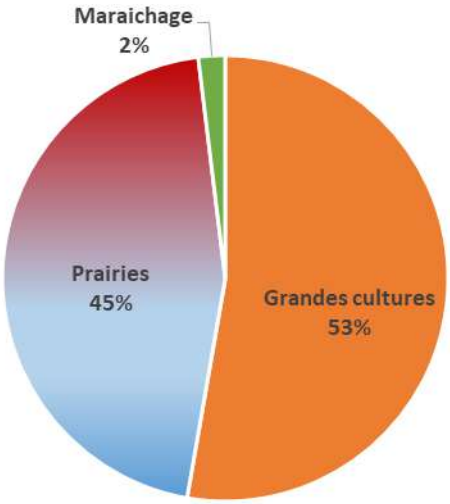

Figure 44: Répartition de la SAU sur le territoire

Les deux figures ci-dessus mettent en évidence le poids économique de la filière maraichage par rapport à la répartition des surfaces agricoles sur le territoire. Cette filière, très concentrée, représente 1/3 du chiffre d'affaires produit par le secteur agricole.

Un secteur générateur d'emplois directs et induits

Le SCoT Bresse Val de Saône comptait 16 302 emplois en moyenne annuelle en 2014 *(source INSEE).*

En 2014, l'emploi agricole représente **5,8% des emplois** au lieu de travail (cf Figure 45). L'agriculture contribue ainsi de façon non négligeable à l'économie des communes de la Bresse (Ouest du SCoT BVS) et au secteur maraicher du centre Val de Saône (à l'échelle de l'Ain : 2,6% ; moyenne nationale : 2,7%). Rapporté au nombre de travailleurs salariés, le secteur agricole emploie 2,9% des salariés du SCoT, un ratio plus important qu'à l'échelle nationale (1,3 %).

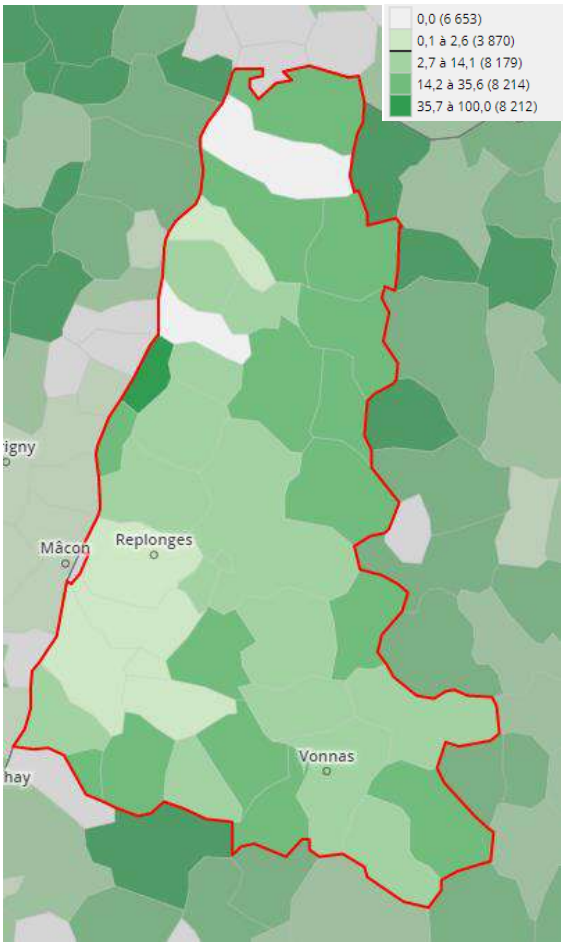

Figure 45: Part des emplois dans l'agriculture au lieu de travail (source : INSEE, 2014)

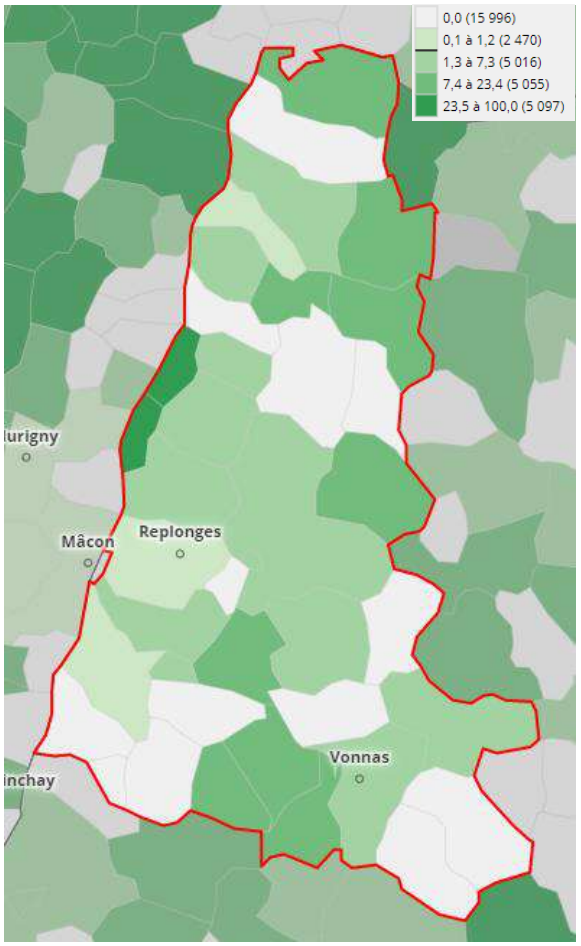

Figure 46 : Part de l'agriculture dans l'emploi salarié ((source : RP 2014, Geoclip)

Les **emplois agricoles ont fortement diminué durant la décennie 2000** avec la baisse du nombre d'exploitations, passant de 1 331 UTA en 2000 à 905 en 2010. Mais la diminution a été moins forte que celle du nombre d'exploitation (-32% contre -38%). Les données issues des déclarations PAC 2018, permettent d'estimer à près de **437 le nombre d'exploitants agricoles** (et associés) sur le SCoT, ce qui équivaudrait à une diminution de près de la moitié du nombre d'exploitants en 8 ans. Cette évolution doit néanmoins être nuancée car elle ne prend pas en considération le nombre de salariés, qui peuvent être nombreux sur certaines exploitations, notamment en maraichage.

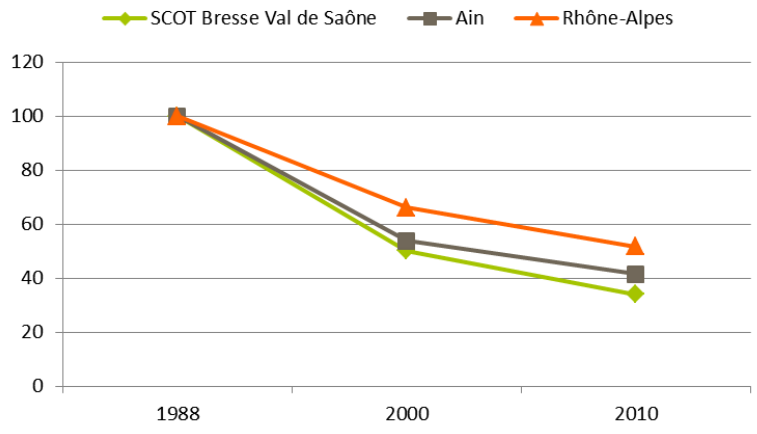

Figure 47: évolution du nombre d'emploi UTA en base 100 (RGA 2010)

Sur le secteur de la CC Bresse et Saône, la part d'emplois agricoles par commune a été calculée et permet d'établir la carte suivante. C'est à l'ouest du territoire que la part des actifs travaillant dans le secteur de l'agriculture est la plus importante, notamment à Asnières sur Saône (50%), Sermoyer (33%) et Vésines (28%), ce qui est cohérent avec les activités d'élevage laitier de ce secteur :

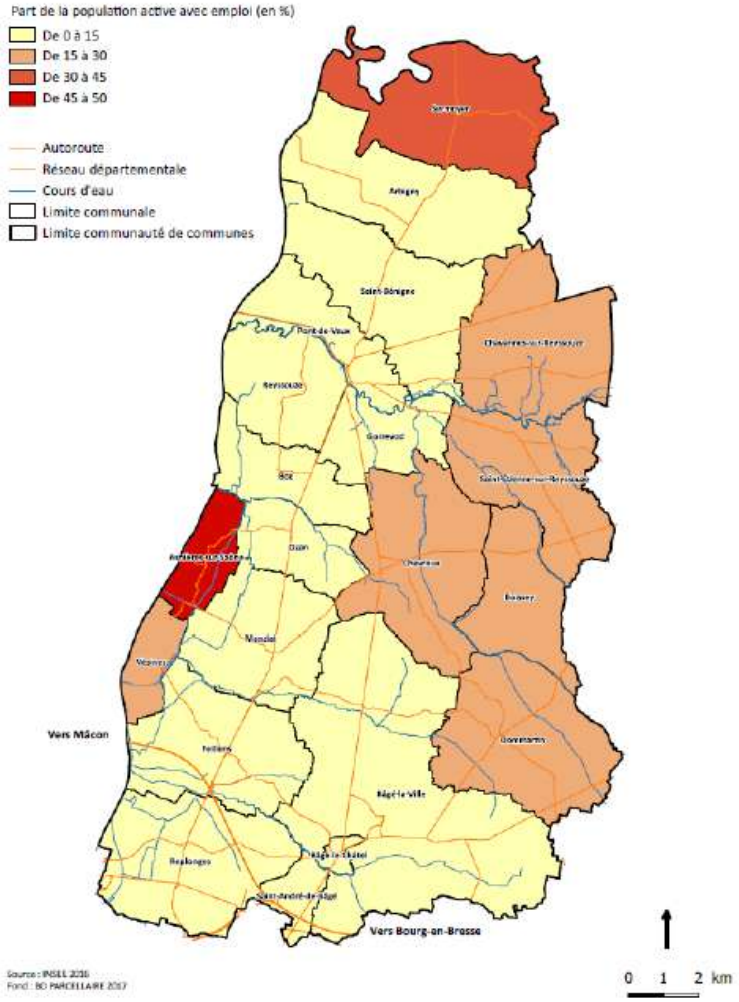

Figure 48: Part d'emploi dans le secteur de l'agriculture par commune en 2014 (source : INSEE, traitement Verdi)

L'enquête menée sur ce secteur (78 exploitations agricoles/168 ont répondu) : elles font travailler 186 actifs, soit environ 2 UTA/EA dont 60 salariés. 17 entreprises emploient des saisonniers, il s'agit majoritairement des exploitations maraîchères. Toutefois, ces données ne prennent pas en compte les emplois induits : coopératives, industries agro-alimentaires, services,…

Malgré l'agrandissement de la taille moyenne des exploitations, les gains de productivité liés à la mécanisation n'ont mené qu'à une **augmentation modérée du nombre d'UTA par exploitation** : il est ainsi passé, en moyenne pour le territoire, de 1,4 UTA à 1,5 UTA par exploitation. Sur la même période, **le nombre d'UTA rapporté à la SAU a fortement baissé**, passant de 0,41 UTA pour 10 ha de SAU en 2000 à 0,29 UTA en 2010. Ce sont dans les zones de grandes cultures que les gains de productivité à l'hectare ont été les plus importants.

En termes d'intensité d'emploi, **c'est la zone de maraichage qui est la plus gourmande en main d'œuvre**, avec un volume de travail par hectare supérieur aux autres zones de production. Cela est lié en particulier aux travaux de semis, de désherbage et de récolte, qui emploient une importante main d'œuvre saisonnière. Ainsi une

exploitation spécialisée dans les légumes emploie en moyenne 1.8 fois[36] plus de salariés qu'une exploitation non spécialisée et compte en système plein champ 1 UTA/ 1 ha. La filière rencontre d'ailleurs de fortes difficultés à ce sujet, avec un manque de personnel de plus en plus important à mesure que les années passent, à mettre en corrélation avec une perte d'intérêt pour ce type de métier.

L'emploi agricole se répartit entre emploi non salarié (environ 80%) et salarié (environ 20%).

Les emplois non-salariés regroupent :

- Les chefs d'exploitation (sauf cotisants solidaires)
- Leurs conjoints collaborateurs ou participants aux travaux
- Les aides familiaux cotisants en maladie âgés de plus de 14 ans
- Les cotisants solidaires

Le type de main d'œuvre agricole a également évolué, avec **une réduction de la main d'œuvre familiale**, et le développement de la main d'œuvre salariée. Toutefois, ce sont les chefs d'exploitations et co-exploitants qui représentent l'essentiel des emplois agricoles, avec près de deux tiers des UTA.

Estimation des emplois induits sur le territoire : pour 905 unités de travail agricole sur le territoire, on estime environ 1700 emplois induits dans les filières amont et aval, soit près de 2 605 emplois au total (cf Figure 49).

Filière	Emploi agricole	Emploi induit[37]	Total
Grandes cultures	400	650	1 050
Elevage	405	810	1 215
Fruits et légumes	100	240	340
TOTAL	**905**	**1700**	**2 605**

Figure 49: Estimation du nombre d'emploi induit à partir de ratios des filières françaises et locales (production Blezat Consulting)

B. UN TISSU D'OUTILS DE TRANSFORMATION ET DE COLLECTE DENSE ET FORTEMENT ORIENTE VERS L'ELEVAGE

L'organisation territoriale du SCoT Bresse Val de Saône a amené la formation de deux grandes zones de production/ transformation :

- **à l'Ouest,** au-delà de la zone inondable de la plaine alluviale, une longue bande densément urbanisée marque la limite avec la partie est du territoire. A proximité immédiate de grands axes de communication (l'A6, l'A40, la Saône…), de nombreuses entreprises ont fait le choix de s'implanter sur cette frange urbaine : la laiterie Bressor à Grièges, et l'ensemble des transformateurs et expéditeurs de la filière maraichère (les coopératives Terre de France et Plaine Saveur à Feillens, l'expéditeur Terroir du Val de Saône à Manziat, la Fruitière Panier Malin à Feillens et Restauration Pour Collectivités à Manziat …)
- **à l'Est,** la Bresse, considérée comme la zone agricole la plus importante du département avec une activité de polyculture-élevage encore très développée, comporte de nombreux outils de stockage/ structuration/ transformation autour des filières céréalières avec les silos de Terre d'Alliances, les établissements Guillermin à Foissiat, le moulin Marion à Saint Jean-sur-Veyle, mais également

[36] Donnée issue d'une étude de la Fédération Nationale des Producteurs de Légumes « L'emploi dans le secteur maraichage », 2003

[37] Estimations pour les calculs d'emploi induit : *2,2 pour la filière maraichage, *2 pour l'élevage et *1,5 pour les céréales

autour des filières animales avec la coopérative laitière Bresse Val de Saône, plusieurs usines de transformation à destination de l'alimentation animale (Soréal)…

Le territoire du SCoT manque en revanche d'outils de transformation locaux pour le développement de circuits courts.

Le tableau suivant détaille l'ensemble des principaux opérateurs agissant sur le territoire du SCoT, par filière de production agricole :

	Nom	Groupe	Nbre employés	Localisation	CA	Volumes
Céréales						
1	Terre d'Alliances		455 salariés 3000 adhérents	Bourg en Bresse	225 M€	700kt de céréales/an
2	Bernard Productions Végétales	Groupe Bernard	250 salariés	Saint André de Corcy	81,6M€ (2017)	320 kt de céréales/an
3	SAS Moulin Marion		3 à 5 salariés	St Jean sur Veyle		
Maraichage						
4	Terre de France		10 salariés	Manziat	12,8 M€ (2017)	10 000 tonnes de pomme de terre
5	Plaine Saveur	Agrial Groupe	31 salariés (sur site)	Feillens	20,8 M€ (2017)	
6	Terroir du Val de Saône (négoce)		5 salariés	Manziat	14 M€ (2013)	22 millions d'unités commercialisées en 2013
7	La Fruitière Panier Malin			Feillens		
Lait						
8	Société coopérative Bresse Val de Saône		0 salarié	Bâgé-le-Chatel	5M€ (2016)	51 producteurs bressans
9	Bressor SA	Groupe Savencia	390 employés	Grièges & Servas		
10	Biolait SAS		900 fermes adhérentes + 300 en CAB	Saffre (44 390)		180 millions de litres en 2017
Viande bovine						
11	Bovi Coop		33 salariés 2 450 adhérents	Meillonnas	50,3 M€	1500 animaux/ semaine

12	ELVEA Rhône-Alpes (organisation de producteurs)		500 producteurs	Feurs (42110)		
13	Prés Verts		12 salariés	Bourg en Bresse	6 M€	5000 bovins/ an
14	Tropal Viandes			Bourg en Bresse		
15	CAB (Coopérative d'Abattage de Bourg)		46 salariés	Bourg en Bresse	5M€	18 000 tonnes/an, 50% bovins, 45% porcs, 5% ovins et équidés
16	Guillermin et Fils		10 à 19 salariés	Gorrevod	13 M€ (2017)	
17	Soréal Nutrition Animale	Groupe Soréal	140 (sur deux sites de production)	Vonnas	64 M€ (2017)	
Volailles						
18	Abattoir « Les volailles de Miéral »			Montrevel en Bresse		
19	Société LDC Bourgogne (abattoir)	Groupe le Gaulois		Louhans		
20	Ronsard Bresse (abattoir)	Groupe Ronsard	70 salariés	St-Jean sur Reyssouze	17M€	
Porcs						
21	Abattoir des Crets		160 salariés	Bourg en Bresse	56,6M€ (2017)	24 000 tonnes porcs/an

Le détail des outils de transformation maillant l'organisation agricole du SCoT est visible sur la carte ci-dessous :

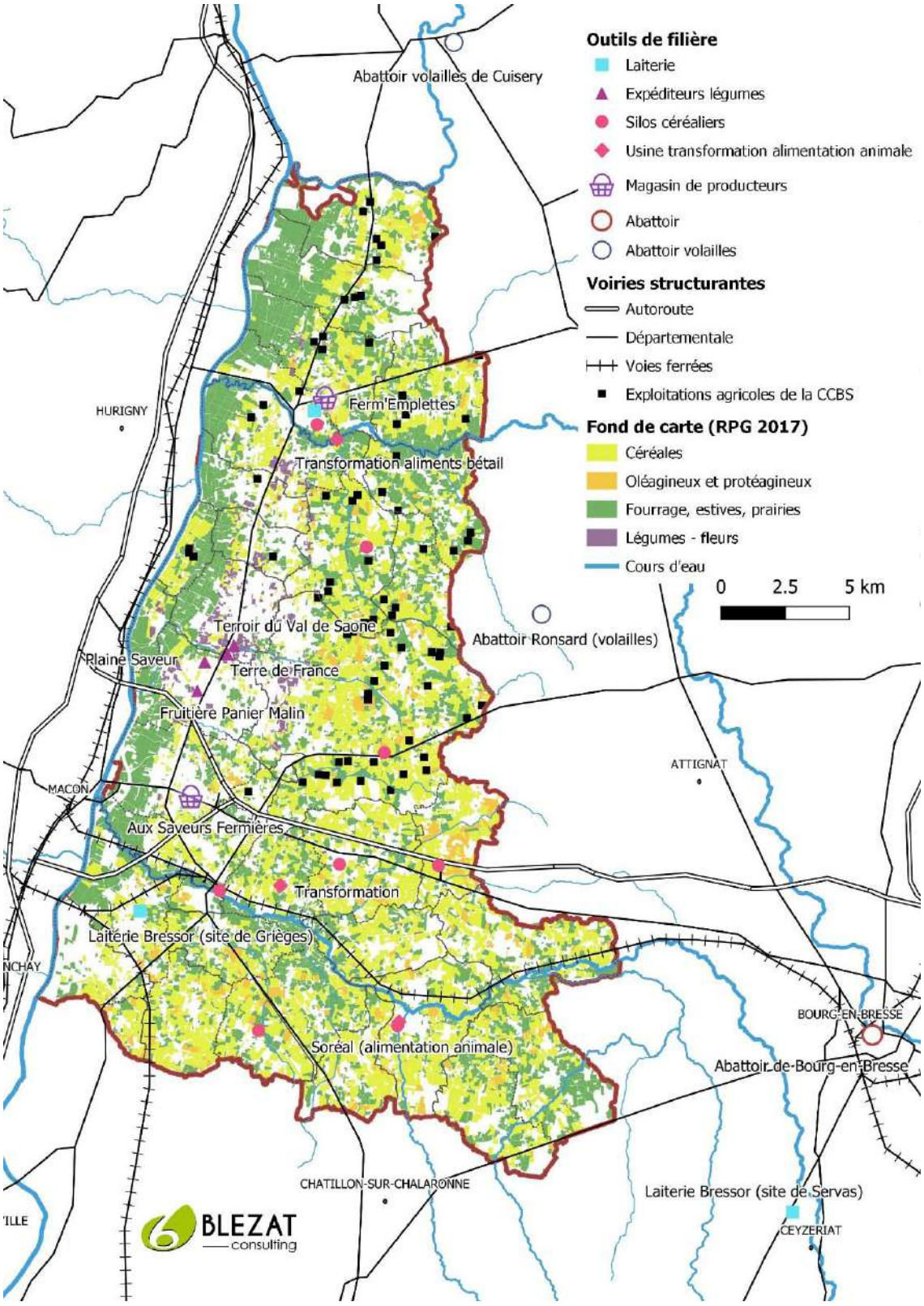

Figure 50: Filières agricoles : localisation des surfaces de production et des sites de commercialisation / transformation (analyse Blezat Consulting à partir du RPG 2017 et des échanges en ateliers le cas échéant)

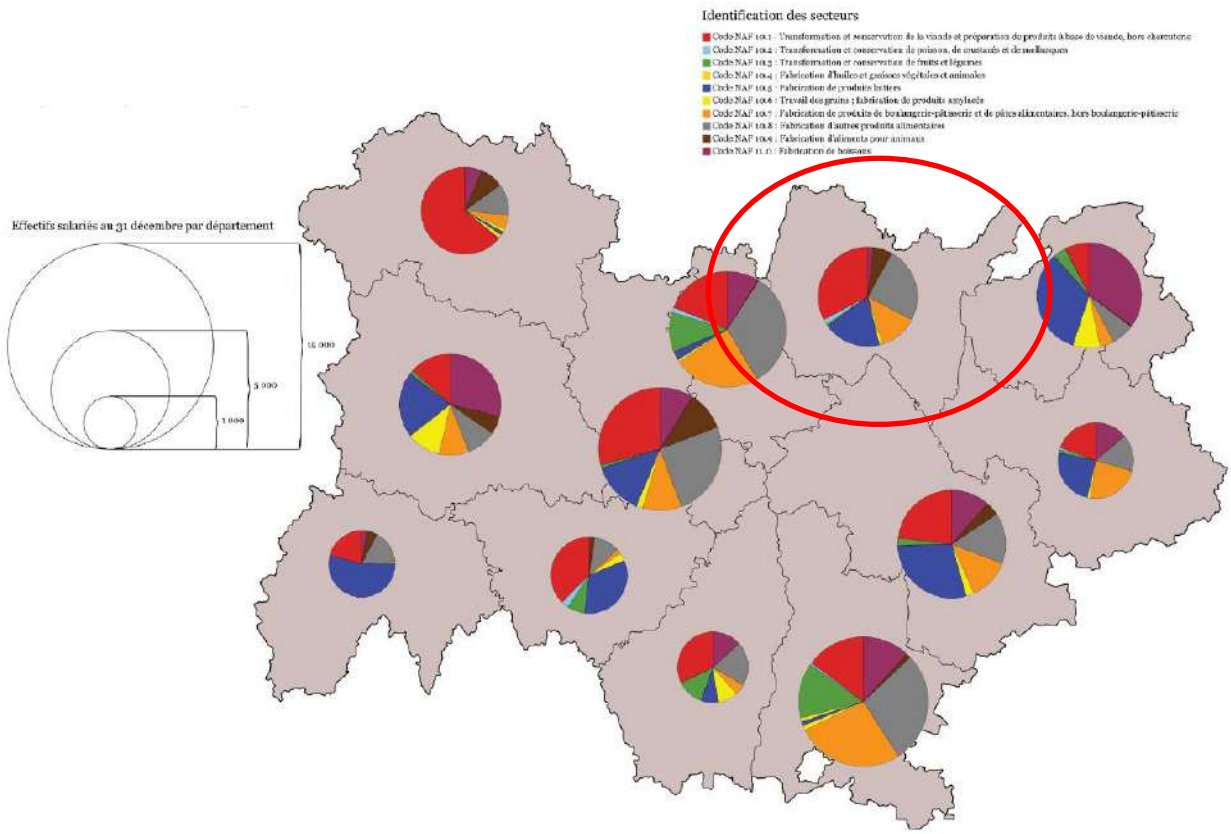

Figure 51: Répartition des effectifs salariés des IAA par secteur et par département à l'échelle AURA (source MAAF, Panorama des Industries Agroalimentaires 2018)

Enfin la carte ci-dessus présente la répartition des emplois par secteur agro-alimentaire à l'échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes en 2018. Sur le département de l'Ain on observe une plus forte représentativité du secteur viande (en rouge) par rapport au secteur laitier (en bleu). A l'échelle du SCoT BVS, la filière de transformation des légumes, fortement employeuse de main d'œuvre, serait clairement sous-représentée dans le camembert.

5.6 PRODUCTIONS AGRICOLES ET FILIERES

En bref

- Grandes cultures : un terrain propice aux grandes cultures (fertilité des sols, présence de l'eau mais avec des qualités de sols très hétérogènes, et souvent déséquilibrées : séchants/lourds) ; toutefois, une adaptation permanente s'impose pour maintenir la rentabilité des systèmes de production dans un contexte économique fortement soumis au marché mondial
- Elevage : un élevage très diversifié avec bovins, volailles, porcins sur le territoire. Une filière bovine en grande difficulté, pour des raisons multifactorielles, malgré l'intérêt en termes de biodiversité et la demande en produits de proximité. Des filières avicoles et porcines qui se portent mieux, et présentent des perspectives de développement.
- Légumes : des surfaces importantes, non délocalisables, et une production orientée vers les circuits longs
- Qualité des sols : passé la bande sableuse très spécifique aux terrains longeant la plaine alluviale du Val de Saône, la qualité des sols est très hétérogène sur le reste du territoire (en Bresse notamment)
- Valorisation non alimentaire : des opportunités en cours de développement par les agriculteurs

A. UNE DIVERSITE HISTORIQUE DE PRODUCTIONS

Par sa situation géographique et la richesse de ses terroirs, on rencontre un panel de productions particulièrement développé sur le SCoT Bresse Val de Saône.

En plus des pâturages et de l'élevage, les cultures céréalières et maraichères tiennent une place importante dans la composition du paysage du territoire de Bresse Val-de-Saône. En effet, cette polyculture commence assez tôt dans l'Histoire, avec notamment l'assèchement des milieux humides et des marais à la fin du Moyen-Age. Depuis, on retrouve une prépondérance historique pour la culture maraichère, facilitée par les sols riches et sableux présents le long de la plaine de la Saône. La culture céréalière quant à elle, reste bien présente, avec la culture du maïs aidée par l'abondance de l'eau, et du blé. Si les céréales étaient autrefois dédiées à l'alimentation humaine, on note aujourd'hui que la plus grande partie est destinée à nourrir le bétail.

B. L'ELEVAGE

Les filières d'élevage sont en très forte difficulté à l'échelle nationale, et le SCoT Bresse Val de Saône ne déroge pas à ce constat, avec un moral au plus bas pour les exploitants qui témoignent produire à perte.

Le territoire bénéficie pourtant d'un atout important avec encore une grande partie des surfaces en prairies naturelles, et un enjeu à maintenir la présence animale pour entretenir ce patrimoine, notamment en zones inondables où l'enfrichement serait inévitable sans cette activité. Historiquement, le SCoT était un bassin laitier, avec une forte structuration de la filière. Mais les récentes difficultés de cette dernière, ont lentement amené une reconversion vers l'élevage bovin allaitant.

Chiffres Clefs (RGA 2010)

Nombre d'exploitations	**Environ 422 exploitations avec des animaux sur le territoire (en 2010) :** - **Dont 94 exploitations possèdent des vaches laitières (16% des exploitations du territoire)** - **Dont 61 exploitations en bovin viande (10%)** - **Dont 73 exploitations en élevage hors-sol (avicole et porcin, 12%)** - **Dont environ 108 exploitations en polyculture élevage (18%)**
Volumes produits	- Environ **9 600 vaches nourrices en 2010, 10 500 en 2019** *(BDNI)* - Environ **10 500 vaches laitières en 2010, 9 100 en 2019** *(BDNI)* - Environ **4100 porcins en 2010** *(RGA)* - **Environ 120 000 volailles en 2010** *(RGA)*
Valeurs des productions	*Estimation d'après les cours en avril 2019 et les données BDNI 2019 ou RGA 2010* - Broutards : environ **10,9 millions** € - Lait : environ **13,5 millions** € *(estimations avec les volumes collectés en 2018 et les montants payés aux producteurs)* - Volailles : environ **1,9 millions** €
Surfaces concernées sur le SCoT	Près de **16 400** ha de fourrages et surfaces toujours en herbe
Opérateurs	- **Coopératives** (broutards plutôt pour l'export) - **Vente directe** (contrainte importante sur les distances à parcourir)
Emplois	Environ **405** emplois directs et environ **810** emplois induits

Filière lait

Production

A l'échelle régionale

La région Auvergne Rhône-Alpes compte 23 AOP* laitières et se place au 1er rang national pour la transformation fermière. Elle produit 60 % du volume national de lait transformé à la ferme. Cette activité est particulièrement présente dans le Puy-de-Dôme, la Haute-Savoie et le Cantal.

Cependant depuis 2000, le cheptel a diminué de 16 %. Les petits cheptels ont tendance à disparaitre tandis que la taille des troupeaux progresse. Grâce à l'augmentation de la productivité/vache, la production laitière reste quasi stable. Le lait est essentiellement livré à l'industrie (92 %). Il bénéficie d'une forte présence des signes officiels de qualité qui concernent 40 % des exploitations.

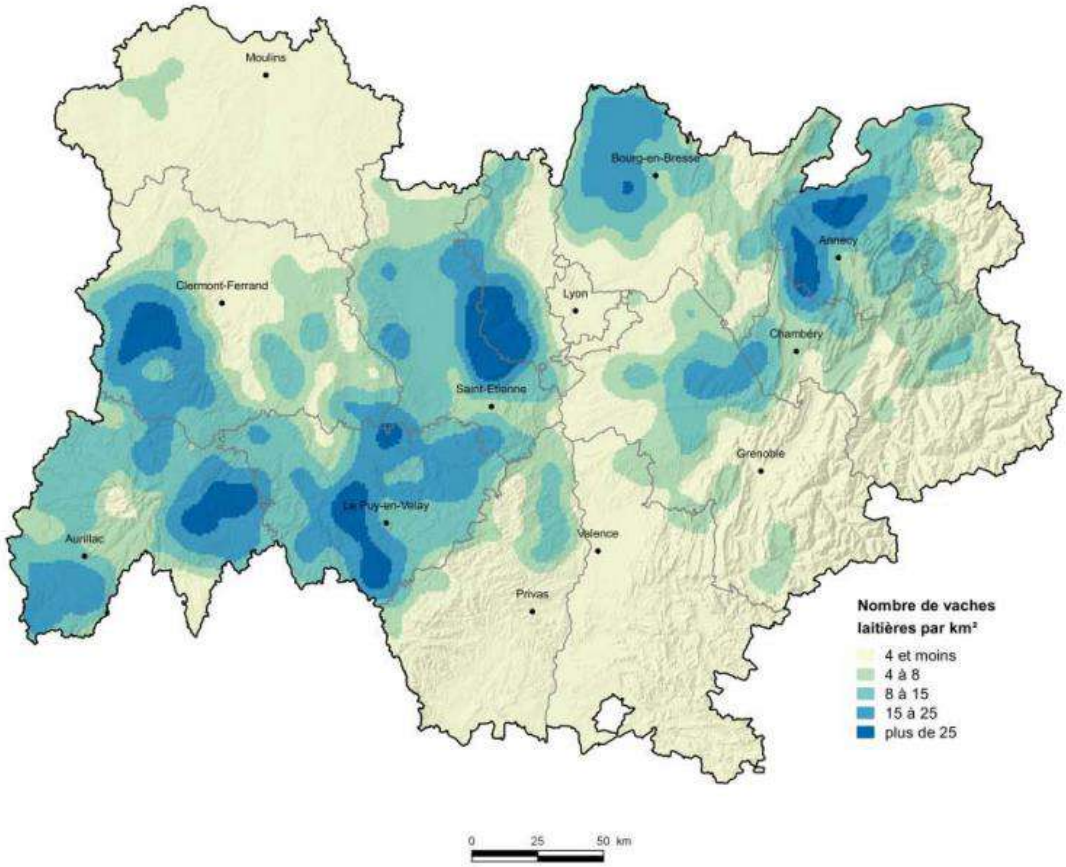

Figure 52: Cheptel bovin laitier en Auvergne Rhône-Alpes (source : Agreste 2010)

A l'échelle du SCoT Bresse Val de Saône

En 2010, le **cheptel bovin lait** se concentrait principalement sur le secteur de Pont-de-Vaux au nord du SCoT BVS, et sur ceux de Pont-de-Veyle et Bagé-Dommartin au sud (cf Figure 53).

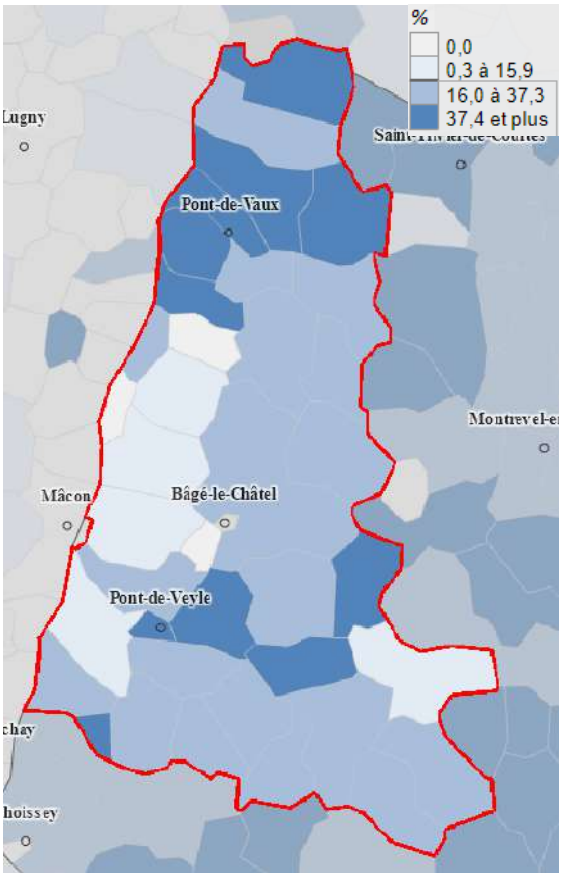

Figure 53: Part des exploitations ayant des vaches laitières (source : Agreste 2010)

Des données récentes issues des 3 collecteurs du territoire permettent de recenser 38 exploitations laitières dans la CC Bresse et Saône et 41 dans la CC de la Veyle, ce qui rééquilibre l'organisation laitière du territoire. En 2018, les 79 élevages laitiers représentent **25% des exploitations du territoire** du SCoT BVS. En 2010, le territoire comptait 16% d'exploitations spécialisées en lait et 18% en polyculture-polyélevage. Ces dernières ont dû résister moins facilement à la crise laitière.

Les volumes se maintiennent malgré la forte diminution du nombre d'élevage laitier, avec des exploitations qui ont doublé leurs surfaces en 20 ans. Avec une moyenne autour de 100ha aujourd'hui, la proportion en herbe est restée la même : 50% céréales (dont mais), 50% en STH.

La force du territoire réside dans l'autonomie alimentaire rendue possible grâce à la forte présence de prairies et une production céréalière plutôt performante (eau très présente) et diversifiée (blé, maïs, colza, soja). Un enjeu réside encore dans l'atteinte de l'autonomie protéique, avec l'objectif d'un lait sans OGM. Les ressources céréalières en région Auvergne Rhône-Alpes ouvrent des possibilités sur le développement de surfaces d'oléo-protéagineux (soja, colza) et les industriels locaux commencent à se saisir de la question au travers d'une réflexion menée sur le développement d'un outil de transformation permettant l'extrusion de la graine pour l'alimentation animale.

La sortie des quotas laitiers en 2015, et la période de forts aléas qui a suivi (embargo russe, variabilité du marché chinois, marché européen mature, météo difficile en 2016 puis 2018…) a eu de fortes répercussions sur le secteur laitier. Tout d'abord, entre 2010 et 2019, les cheptels allaitants et laitiers se sont inversés passant de 10 500 à 9100 têtes pour le cheptel laitier et de 9 600 à 10 500 vaches nourrices pour le cheptel viande. Une tendance assez classique à l'échelle nationale, mais qui reste ici modérée puisqu'elle ne concerne que 10% du cheptel. Le tableau ci-dessous retrace l'impact de ces facteurs extérieurs sur la production du territoire du SCoT :

	2014		2018	
	Nombre EA	Quotas laitiers (en L)	Nombre EA	Quantité livrée (en L)
CC Bresse et Saône	54	24 650 000	38	20 000 000
CC de la Veyle	53	22 350 000	41	17 200 000
Total SCoT	107	47 000 000	79	37 200 000

Figure 54: tableau des quantités de lait collectées en 2014 et 2018 (source : DDT01)

Ainsi entre 2014 et 2018 :

- le nombre d'exploitations laitières a baissé a baissé de 26% → disparition d'1/4 des exploitations laitières, un peu plus marquée au nord du SCoT
- En parallèle, la production a diminué quant à elle de 22% → intensification des moyens de production sur les exploitations laitières restantes

Données qualitatives issues des ateliers de territoire

Face à ces difficultés, une tendance au développement de la double-activité est observée, plus par nécessité que par envie.

Un très fort enjeu de renouvellement des exploitations pèse sur la filière lait, avec **près de la moitié des adhérents de la coopérative BVS qui devraient partir à la retraite dans les 10 ans à venir**, ce qui pose question pour le devenir des 2 400 hectares de prairies concernées[38]. Celui-ci reposera à la fois sur une bonne valorisation économique (ce qui est plus assuré au nord), mais également sur le souci de redorer l'image de l'agriculture, et du monde agricole en général avec un équilibre à trouver. L'ancienne génération d'éleveurs laitiers était passionnée par le métier, mais la nouvelle génération ne s'impliquera pas de la même manière et avec les mêmes contraintes.

Organisation de l'aval

En termes de débouchés et de valorisation du lait, le SCoT Bresse Val de Saône est littéralement coupé en deux (à quelques exploitations près, la césure se fait au niveau de la limite des deux EPCI), avec deux dynamiques très différentes du nord au sud (cf Figure 55) :

- Les **éleveurs du sud** sont essentiellement collectés par Bressor SA (appartient au groupe Bongrain, usines à Grièges et Servas) pour une valorisation à 31-32cts €/L de lait et des débouchés en pâte fraiche (bleu de Bresse notamment). Aucune appellation spécifique, aucune valorisation géographique, la revalorisation des prix à la vente en distribution ne s'est pas encore fait ressentir chez les éleveurs, qui voient par contre leurs charges se maintenir. La collecte assurée par Bressor représente la moitié de la production laitière du territoire. Quelques éleveurs sont collectés par la laiterie Etrez (voir plus bas).
- Les **éleveurs du nord,** adhérents de la coopérative laitière Bresse et Saône, qui après une situation très difficile en 2015-2016 (avec des prix au plus bas, proche de 20cts €/L) a engagé une dynamique

[38] Approximation réalisée : environ 24 éleveurs*100 ha en herbe en moyenne

en intégrant la marque « C'est qui le patron » : le lait est aujourd'hui valorisé à plus de 40 cts €/L, soit près du double. La collecte représente l'autre moitié de la production laitière du territoire.

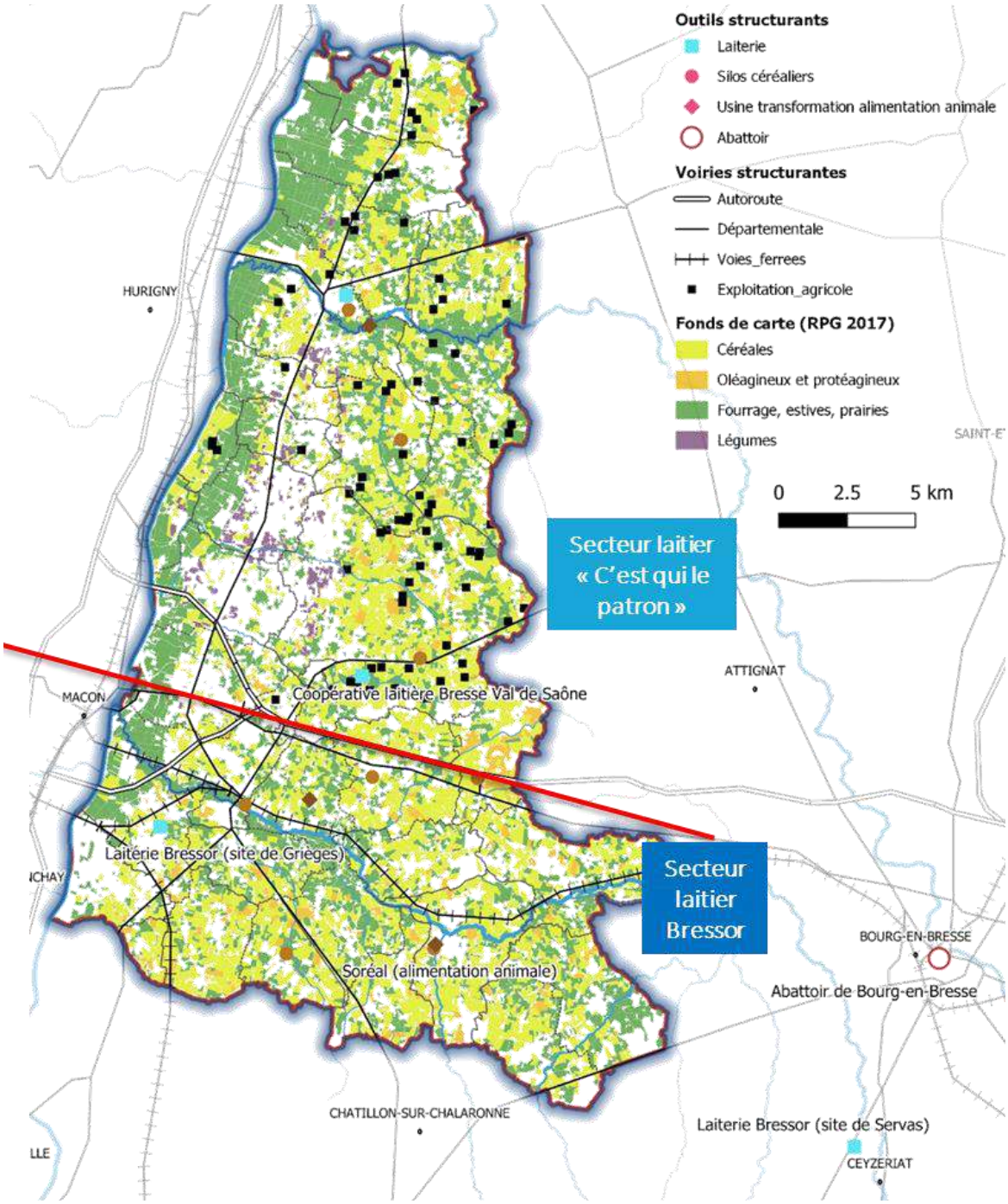

Figure 55: carte de synthèse de la structuration de la filière lait sur le territoire du SCoT

Plus anecdotique sur le territoire, les deux filières AOP « Beurre et Crèmes de Bresse » s'organisent en partie autour des laiteries d'Etrez (Laiterie Coopérative d'Etrez-Beaupont) et de Foissiat (Le Coq d'Or - Beurrerie Coopérative de Foissiat-Lescheroux), situées à l'Est du territoire (à 17-20 km de Bagé-Dommartin). Le cahier des charges impose une alimentation à base de 80% de fourrage provenant de l'exploitation au minimum, du maïs garanti sans OGM et une présente des troupeaux au pâturage au moins 6 mois par an. Mais seul 35% des volumes collectés peuvent être transformés en AOP (la demande ne suit pas la production), pour une valorisation à 36-37cts €/L. Tandis que le reste de la collecte part en filière industrielle, pour un prix moindre à 32-33 cts €/L.

Une seule exploitation laitière est convertie à l'Agriculture Biologique, avec une valorisation via la coopérative Biolait. Sa production ne représente que 0,1% sur l'ensemble du lait collecté.

Dynamiques structurelles et conjoncturelles

➔ De grandes difficultés pour la filière lait collectée par Bressor

Les volumes collectés ne cessent de diminuer, la question de la pérennité des outils de transformation, dont une usine, située sur le territoire du SCoT à Grièges, qui commence à vieillir. Le principal débouché, le bleu persillé, n'attire plus les consommateurs avec une forte baisse des ventes enregistrée. Les volumes de lait en excédent pèsent dans la stratégie économique du groupe, qui peine à trouver une valorisation à cette partie excédentaire.

Données qualitatives issues des ateliers de territoire et des entretiens

Les éleveurs locaux ressentent un fort détachement de Bressor vis-à-vis de leur situation difficile, peu de prise de conscience de leurs difficultés quotidiennes et de l'urgence économique dans laquelle certaines exploitations se trouvent aujourd'hui. De plus le décalage par rapport à la société actuelle est mal vécu : loin des 35h, l'astreinte ne diminue pas, même en organisation collective, et le stress non plus. De forts besoins en capitaux pour rester « rentables » qui vont certainement freiner la reprise des exploitations par de jeunes agriculteurs. Aujourd'hui les éleveurs ne souhaitent pas de reprise dans le cadre familial, et poussent au contraire leurs enfants à s'orienter vers d'autres filières voire métiers.

➔ Dynamique locale « C'est qui le patron »

Alors qu'ils étaient 120 il y a 20 ans, les adhérents de la coopérative laitière Bresse Val de Saône ne sont plus que 46 aujourd'hui. La collecte via cette coopérative concerne environ 90% des éleveurs laitiers du nord du SCoT.

Après une période de crise, entre 2009 et 2015, la situation économique et le moral des éleveurs de la coopérative laitière Bresse et Saône étaient au plus bas. Dans une volonté de gagner en indépendance et de répondre à une demande de plus en plus prégnante, début 2016 le président de la coopérative, Martial Darbon, s'est rapproché de la marque du consommateur « C'est qui le patron » pour monter une filière de produits laitiers. Le cahier des charges mis en place n'a pas entrainé de changement de pratiques, les vaches étant déjà à l'herbe une grande partie de l'année, si ce n'est l'obligation de ne pas avoir d'alimentation OGM, une contrainte qui est aujourd'hui minime par rapport à la plus-value apportée.

N'ayant pas à leur disposition d'outils de transformation, il leur a aussi fallu trouver une usine. Finalement, en 2016, une contractualisation tripartite est mise en place :

- Avec l'outil industriel : la laiterie de Saint Denis de l'Hotel (45 550) gérée par le GIE Laitier du bassin de Loire → assure la collecte et la rétribution des éleveurs
- Avec la Société de Consommateurs, qui porte la marque « C'est qui le patron » → gère la distribution et la notoriété de la marque
- La coopérative locale de vente Bresse Val de Saône, 46 éleveurs adhérents, 26 000 tonnes de production de lait/an → assure la production de lait, gère le parc de tanks et l'animation locale du collectif

Dès l'automne 2016, le lait « C'est qui le patron » était sur les rayonnages des supermarchés Carrefour. Ce sont ensuite les autres enseignes de la GMS qui ont intégré la nouvelle marque : Auchan, Casino ou Intermarché. L'ascension de la marque est fulgurante et à la fin de l'année 2016 ce sont 8200 magasins à l'échelle nationale qui proposent ce produit. Sur les 80 000 tonnes de lait collecté/ an, 32% de la collecte est assurée par la production de la coopérative Bresse et Saône. L'objectif était d'atteindre 5M de L de lait la première année. Mais ce sont finalement 20M de L qui ont été valorisés par la marque C'est qui le patron la première année. Un succès inattendu et très rapide. La demande a été telle, que la laiterie du Loiret a naturellement intégré des éleveurs locaux dans la filière.

La coopérative avait également la volonté de développer une valorisation locale du lait produit sur le territoire. Il a ainsi été développé « le Lait des éleveurs de la Bresse et du Val de Saône », qui représente une part minime du volume collecté (3% seulement). La production suit exactement le même circuit de transformation, seulement une traçabilité est assurée pour la distribution, et le lait revient sur le territoire pour être proposé à la vente dans les magasins du territoire (Gamm Vert, Carrefour et Intermarché notamment). Le packaging s'adapte donc en conséquence (cf Figure 57). La rémunération des éleveurs est identique, mais le prix de vente est légèrement supérieur. Le marché de la restauration hors domicile (scolaires et entreprises) était visé, mais reste pour l'instant difficile à atteindre.

Figure 56: Répartition des marges et des couts pour une brique achetée (source : site internet de la marque C'est qui le patron)

Figure 57: Packaging de la brique de lait "C'est qui le patron" et de la bouteille de lait des Eleveurs de la Bresse et du Val de Saône

Aujourd'hui, le président de la coopérative reçoit de nombreux appels d'éleveurs locaux souhaitant intégrer la filière. Mais le projet est encore en phase intermédiaire, et ils attendent une stabilisation avant d'engager une nouvelle phase de développement en faisant entrer de nouveaux producteurs.

Données qualitatives issues des ateliers de territoire et des entretiens

« A quelques mois près, on aurait tous arrêté le lait si cette nouvelle filière n'avait pas été montée. Elle nous a sauvé ! Entre la dernière paie, où le lait partait en Italie à 210€/ 1000L, et celle de janvier 2019 à 419€/1000L, la valorisation n'a rien à voir. »

Les éleveurs ont exprimé une vraie pression à maintenir leurs élevages pour éviter la généralisation de paysages « céréaliers », qui déstructureraient l'organisation territoriale actuelle : gestion des incendies, des inondations, des sécheresses,… Le métier d'éleveur a besoin plus que jamais de reconnaissance face à l'enjeu de renouvellement des générations qui arrive. Et ce dernier ne pourra reposer que sur une bonne valorisation économique de la production.

➔ Dynamiques structurelles des filières lait en France

L'environnement économique est en pleine mutation, avec **l'arrêt des quotas laitiers** et deux crises majeures liées au déséquilibre offre/demande qui se sont succédées depuis 10 ans, en 2009 et en 2015/2016. En 2009, il s'agissait d'une crise de la consommation engendrée par la crise économique globale. En 2015/2016, un contexte d'augmentation de la production au niveau européen (effet de la fin des quotas laitiers notamment), ainsi que la **diminution des importations en Chine** et **l'embargo russe,** ont mené à la **chute des prix**. Suite à cette dernière crise et face au lissage des aides européennes et au coût élevé des aliments et des intrants, les revenus des exploitations ont largement diminué, entraînant des cessations d'activité ou l'accroissement de l'endettement des exploitations.

Ceci engendre de **vraies problématiques sur la réorganisation des exploitations laitières**. Cet environnement, plutôt favorable aux grosses exploitations les plus performantes, pose la question de l'avenir des petites exploitations, et parfois même des collectes. Par ailleurs, ceci engendre une forte augmentation capitalistique qui peut devenir une problématique pour les transmissions.

Par ailleurs, les **cours des matières grasses laitières connaissent une flambée des prix**. Une demande des industries agroalimentaires initialement états-unienne puis reprise en Europe a été initiée par des publications scientifiques mettant en avant que la matière grasse contenue dans les produits laitiers pouvait être bénéfique à la santé. C'est aussi la croissance de la pâtisserie, mais aussi la mauvaise image de certaines huiles végétales (palme) qui ont favorisé ce phénomène.

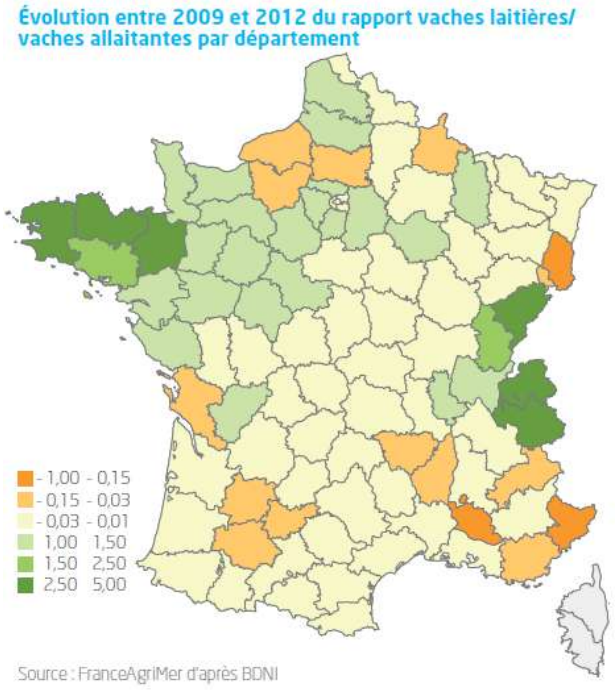

Figure 58 : la dynamique des troupeaux laitiers français à l'approche de la fin des quotas

Trajectoires possibles pour la filière

La question du maintien de l'élevage laitier sur le territoire est clairement posée.

Plusieurs paramètres mettent l'activité en difficulté :

- Une conjoncture très difficile à l'échelle nationale, avec des prix très bas → qui touche particulièrement les éleveurs du sud du SCoT
- Le renouvellement des exploitants (moyenne d'âge haute) face à une activité qui n'attire plus les jeunes (trop d'astreinte, pénibilité du travail, des exploitations très capitalistiques pour rester rentables…)

L'élevage reste l'activité la plus intéressante pour le maintien de la biodiversité. L'abandon de cette activité aurait des impacts lourds sur l'entretien du territoire et la valorisation des zones les moins intéressantes en termes agronomiques (zones humides et zones inondables notamment). On pourrait assister à une fermeture paysagère (enfrichement avec invasion d'acacias, ou développement des peupleraies), une diminution de la biodiversité, et une recrudescence de risques liés à la céréaliculture (incendies, inondations…)

Néanmoins le SCoT Bresse Val de Saône est encore en bonne position par rapport aux bassins de production laitier et aux circuits de collecte en place. La récente dynamique « C'est qui le patron » a ouvert des perspectives positives aux éleveurs du nord, tandis que ceux du sud subissent encore de plein fouet la crise du lait (avec une valeur ajoutée très faible) et la baisse de consommation nationale.

A l'horizon des 2-3 prochaines années, et au regard des évolutions de consommation vers plus de durable et équitable, le développement de la filière qualitative « C'est qui le patron » devrait permettre d'intégrer plus d'éleveurs du territoire, mais ne pourra certainement pas concerner l'ensemble de la production laitière du SCoT. Ce développement dépend aujourd'hui de l'intégration des bassins laitiers du Centre, qui vivent aujourd'hui assez injustement leur éviction du marché « C'est qui le patron » étant donné leur proximité avec l'usine de transformation de Saint-Denis-de-l' Hôtel.

A petite échéance, sur ce territoire historique de polyculture-élevage et au vu de la grande autonomie alimentaire (autoproduction de céréales et forte présence de l'herbe), une conversion réfléchie en AB avec Biolait ou une valorisation locale (avec transformation à la ferme) pourraient permettre de redresser la situation économique des exploitations laitières et offrir de meilleures perspectives. Entre 2014 et 2017, le développement du nombre d'exploitations laitières bio a été très marqué dans la plaine Est de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec +46% d'évolution. Plus marqué sur la Bresse profonde (cf Figure 59), ce développement pourrait également concerner le territoire du SCoT dans les années à venir.

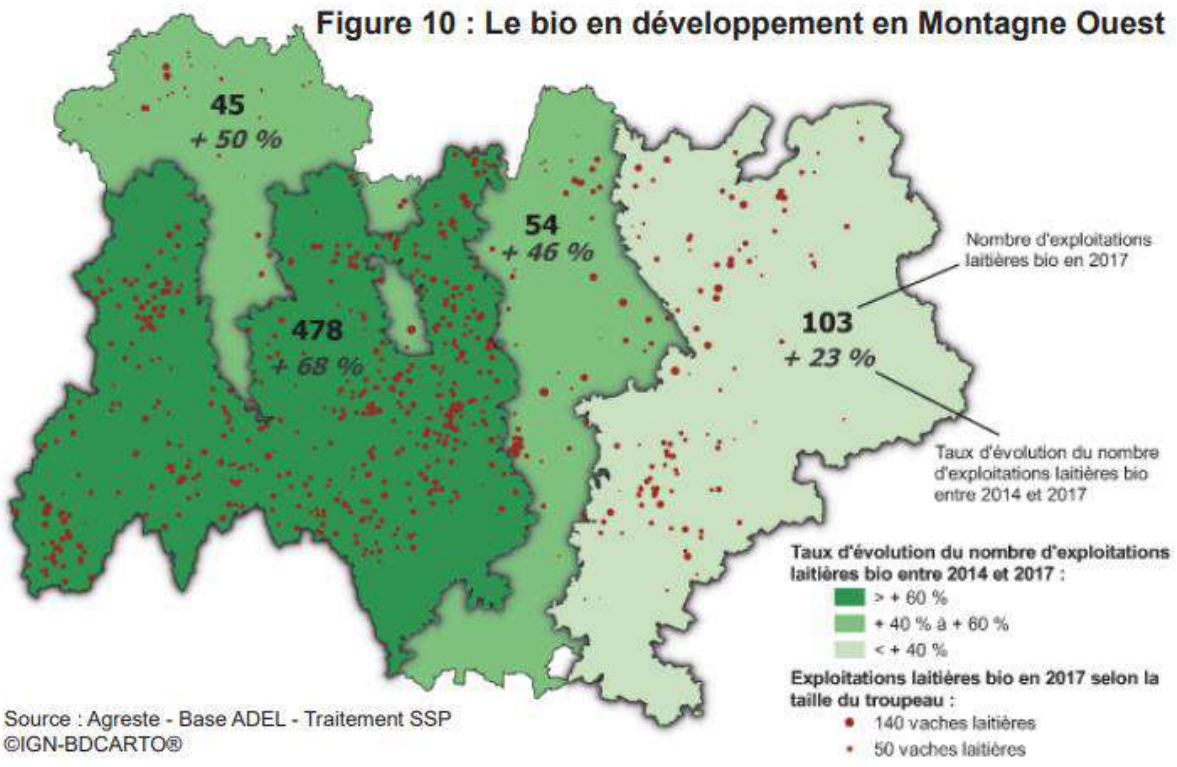

Figure 59: Développement de la filière laitière bio en Auvergne Rhône-Alpes entre 2014 et 2017 (source : Agreste - Base ADEL - traitement SSP)

Filière bovin viande

Production

A l'échelle régionale

A l'échelle Auvergne Rhône- Alpes, quatre départements rassemblent 80 % du cheptel régional : l'Allier, le Cantal, le Puy-de-Dôme et la Loire (cf Figure 60). L'Allier concentre les plus gros troupeaux (62 têtes en moyenne) loin devant le Cantal (42 têtes en moyenne). Les troupeaux s'agrandissent : en 10 ans, la région a perdu 25 % de ses élevages mais l'effectif de vaches est resté quasi stable, autour de 650 000 têtes. La taille moyenne du troupeau est équivalente à la moyenne française (34 vaches en 2010). La production-phare du troupeau est constituée de bovins maigres, destinés à l'engraissement, principalement à l'exportation. La race charolaise est la plus représentée (53 % de l'effectif) suivie de la Salers et de la Limousine.

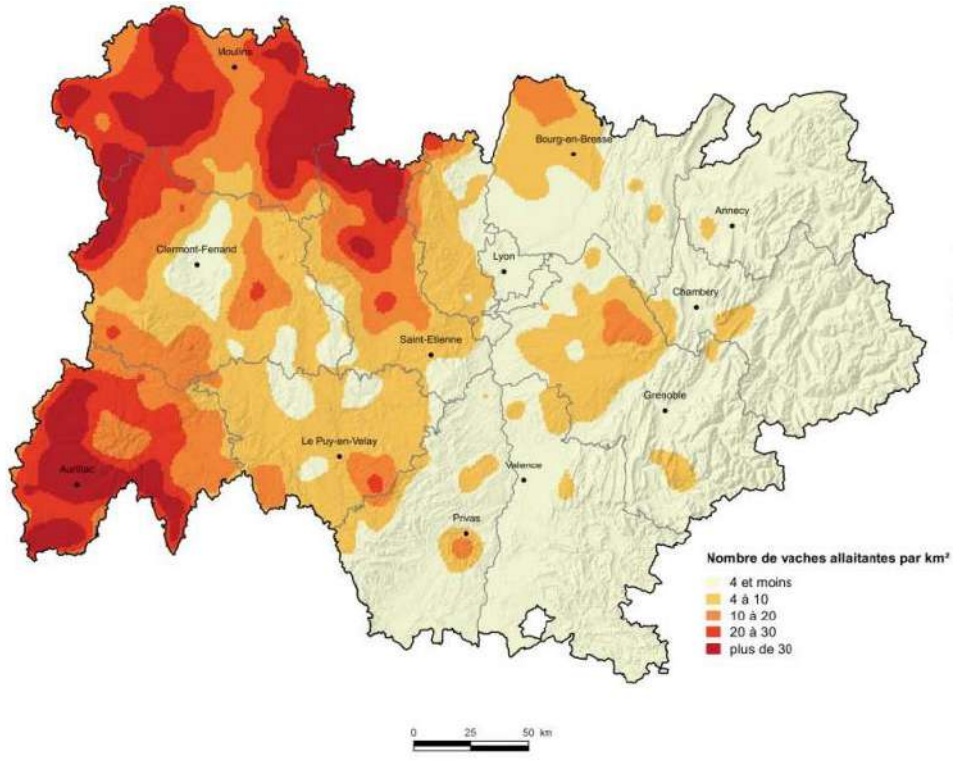

Figure 60: Cheptel bovin viande en Auvergne Rhône-Alpes (source : Agreste 2010)

A l'échelle du SCoT Bresse Val de Saône

Les élevages allaitants ont peu à peu remplacé les élevages laitiers, en inversant la tendance historique : environ 2/3 d'allaitants aujourd'hui, pour 1/3 d'élevages laitiers. D'après la Figure 62, le **cheptel bovin allaitant** se concentrait principalement au niveau de la CC Bresse et Saône en 2010, avec près de 3 000 ha de SAU en prairie, soit 70% de la SAU herbagère, concentrée sur les 8 communes du nord de la CC.

Sur les 78 agriculteurs enquêtés dans la CCSB, 53 éleveurs ont été recensés. Parmi ces derniers, 26 déclaraient détenir un élevage de vaches allaitantes, pour un total de 1 964 mères, ce qui représente un ratio de 50% d'élevage en allaitant. Les données plus récentes, issues de la BDNI (Base de Données Nationales d'iDentification), indiquent une augmentation de 5% du cheptel allaitant entre 2010 et 2019 (cf Figure 61), avec un nombre de bovins atteignant aujourd'hui près de 8 800 têtes. Le nombre d'élevages bovins (allaitants et laitiers confondus) a quant à lui fortement diminué, passant de 267 en 2010 à 174 en 2019, soit une baisse de 35%. Elle est à impacter principalement sur la filière lait (où le cheptel a diminué de 16% depuis 2015), mais l'agrandissement des exploitations et des systèmes d'élevage a aussi touché le secteur viande. L'augmentation du nombre de bovins croisés de 27 % en 9 ans, pourrait traduire une tendance à l'engraissement sur le territoire.

	2010	**2015**	**2019**
Nbre élevage bovin	267	211	174
Nombre de bovins lait	10 549	10 559	9 118
Nombre de bovins allaitants (charolais)	8 347	8 933	8 807
Nombre de bovins croisés	1 357	1 206	1 719

Figure 61: Données sur cheptel bovin issues de la BDNI (extraction réalisée par la DDT01 en mai 2019)

La majorité du troupeau allaitant du territoire se compose de **charolaises**, une race à viande très productive ayant fait l'objet de nombreuses sélections génétiques. Mais les difficultés rencontrées, notamment lors des vêlages et pour la vente (avec des morceaux volumineux, et donc plus chers), ont amené certains éleveurs à intégrer de nouvelles races : Limousine, Salers, Aubrac. Cette réorientation peut aussi venir d'un besoin de se différencier pour faire de la vente directe.

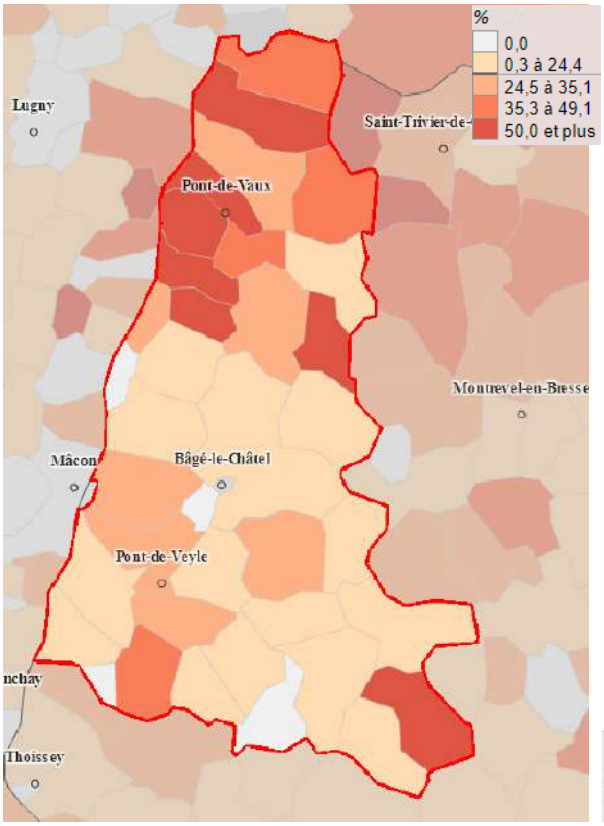

Figure 62: Part des exploitations ayant des vaches nourrices en 2010, par commune (source : Agreste)

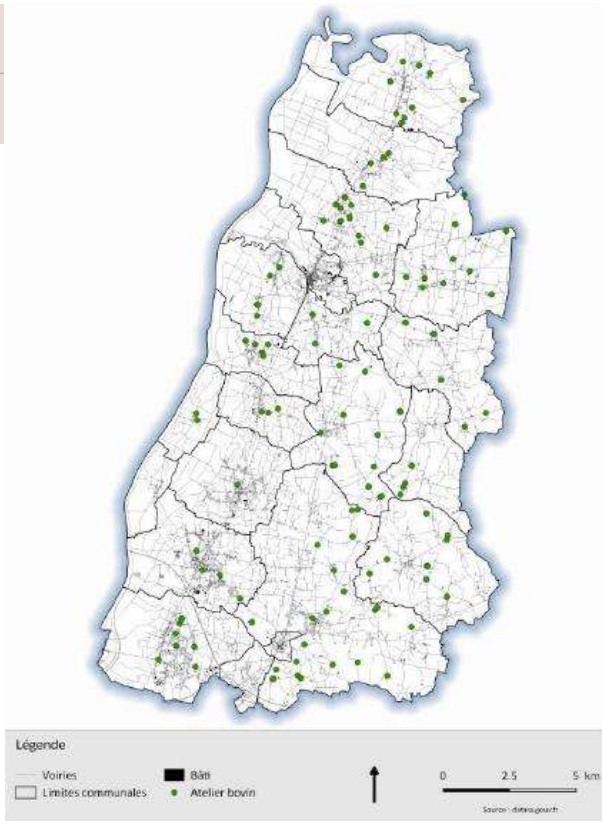

Figure 63: Recensement des ateliers bovins dans la CCSB (source : Verdi)

Organisation de l'aval

En 2019, la filière viande s'appuie sur les 174 exploitations détenant un élevage bovin sur le territoire du SCoT. Les volumes de production annuels ne sont pas disponibles à l'échelle du territoire mais pourraient approcher les 3 500 têtes commercialisées par an[39] (animaux maigres et finis).

La filière viande est encore bien structurée grâce à l'**abattoir de Bourg-en-Bresse** (abattage de porcs, agneaux, gros bovins, veaux et chevreaux). Un atelier de découpe, avec prestation, permet aux éleveurs de développer des circuits-courts sur le territoire. Un avantage compétitif de la filière viande sur le secteur réside dans la production de fourrage de qualité et en quantité, ce qui créé un potentiel fort pour l'engraissement.

Mais en dehors des quelques exploitations qui valorisent en direct leur production, les bovins sont généralement valorisés en maigre (moins d'un an), via la coopérative Bovicoop ou des négociants locaux et à destination de l'Italie. Les autres outils d'abattage se situent à plus grande distance : Lons le Saunier (70km), Hotonnes (groupe Gesler, pas de découpe, 120 km) ou Cuiseaux (groupe Bigard, pas de découpe, 40 km).

Très présente sur le secteur du SCoT, la coopérative Bovicoop rayonne sur les départements de l'Ain, de la Savoie, du nord Isère, du Rhône, de Saône et Loire (secteur Bresse) et de la Loire, ce qui représente un petit secteur à l'échelle de la France. Le centre d'allotement du territoire est situé à Meillonas. La coopérative se concentre

[39] Estimation établie sur la base des ratios nationaux issus des chiffres clés Bovins 2017 (Institut de l'Elevage)

uniquement sur le commerce d'animaux et le conseil direct aux éleveurs, et n'effectue pas de vente d'alimentation animale. La stratégie de la coopérative s'oriente aujourd'hui vers des croisements de race charolais/salers suite à une étude de l'INRA qui démontre l'intérêt économique (et en termes de conduite d'élevage) de ce mélange.

Une tendance locale forte a été identifiée avec le développement de systèmes intégrés pour l'engraissement d'une partie des bêtes : tout est facturé à l'intégrateur, qui garantit une sécurité de revenus en échange du « service » rendu. Les magasins Boucheries André ont développé cette filière, avec des éleveurs qui leur facturent à la fois la prestation (soin et gestion des animaux) et l'alimentation produite à la ferme. Les contrats sont signés sur 5 ans, mais sans garantie sur les prix payés. Ils ont aujourd'hui ouvert 6 magasins de proximité dans la région et notamment à Bourg-en-Bresse et Mâcon. La coopérative Bovicoop propose également des contractualisations sous forme d'intégration, avec pour principaux débouchés les groupes Bigard et Sicarev, qui ont une filière de distribution nationale très structurée.

Ainsi, aujourd'hui plusieurs opérateurs locaux structurent le marché de la viande bovine :

Nom structure	Nbre salariés	Localisation	CA	Volumes	Métier
Bovi Coop	33 salariés 2 450 adhérents	Meillonnas	50,3 M€	1500 animaux commercialisés / semaine 4 centres d'allotement	Collecte et commercialisation des bovins
ELVEA Rhône-Alpes (organisation de producteurs)	500 producteurs	Feurs (42110)			Organisation de Producteurs Non Commerciale : organisation collective de la filière viande (marché GMS)
CAB (Coopérative d'Abattage de Bourg)	46 salariés	Bourg en Bresse	5M€	18 000 tonnes/an, 50% bovins, 45% porcs, 5% ovins et équidés	Abattage + prestation de découpe
Guillermin et Fils	10 à 19 salariés	Gorrevod	13 M€ (2017)		Alimentation animale
Soréal Nutrition Animale (groupe Soréal)	140 (sur deux sites de production)	Vonnas	64 M€ (2017)		Alimentation animale

Au niveau national, le **marché de la viande bovine a été perturbé récemment** par le contexte de crise laitière. Actuellement, le cheptel allaitant a amorcé une phase de recapitalisation sans prédire si celui-ci pourrait perdurer dans un marché qui ne donne pas de perspectives très positives. La production de veaux a été affectée à la baisse par ces tendances, notamment sur l'année 2016, alors que la filière doit faire face à une érosion régulière de la consommation. De manière générale, la consommation par habitant en baisse structurelle se voit impacter par des phénomènes sociétaux importants et la bataille médiatique livrée par les associations anti-viande.

Dynamique structurelle et conjoncturelle

Jusqu'à maintenant les exploitations étaient dans **une perspective d'agrandissement**, pour faire face à la concurrence en faisant des économies d'échelle avec l'augmentation des effectifs. Mais elles se retrouvent aujourd'hui dans une **impasse** : les grands troupeaux sont difficiles à mener, les conséquences d'une mauvaise gestion peuvent être lourdes et la reprise des exploitations est de plus en plus difficile face au capital accumulé. De plus, la conjoncture est compliquée depuis 2-3 ans malgré les démarches de valorisation, en particulier face aux **charges de structure** (amortissement matériel) et **aux charges opérationnelles** (aliments du bétail) **en constante hausse**. Certains éleveurs ont encore du mal à faire évoluer leurs systèmes vers une plus grande autonomie alimentaire, et sont donc entièrement dépendants des fluctuations de marché au niveau des céréales.

Parmi les tendances de fond :

- Une stagnation de la production depuis 2000, du fait :
  - des normes environnementales/bien-être animal
  - baisse de consommation de viande rouge
  - de la concurrence intra union européenne,
  - de la flambée du prix des aliments depuis 2007 (60% du coût de revient)
- Des élevages en moyenne plus petits que leurs voisins européens, et une distorsion de la concurrence avec le développement de la production en Allemagne/Danemark/Pays-Bas
- L'embargo russe de 2014 qui a impacté 22% des exportations européennes, et 1,5 à 2% de la production.

Trajectoires possibles pour la filière

La question du maintien de l'élevage bovin sur le territoire est clairement posée au vue des difficultés économiques des filières et du manque de renouvellement dans les exploitations agricoles.

Plusieurs paramètres mettent l'activité allaitante en difficulté :

- Une conjoncture très difficile à l'échelle nationale, avec des prix très bas
- Une production locale destinée à l'exportation mais un arrêt des échanges avec l'Italie puis la Turquie
- Des impacts potentiels de la future réforme de la PAC : toute réforme de la PAC **pourrait faire basculer les équilibres économiques** (pour rappel, le revenu des exploitations en filière bovin viande est composé à 34% des subventions).
- Les démarches de valorisation locale mises à mal par le peu d'outils de proximité (abattage et découpe à Bourg en Bresse au plus proche)
- L'installation en difficulté à cause des problématiques liées aux évolutions règlementaires (mise aux normes des bâtiments d'élevage,…) et au manque d'attractivité du métier et de la filière
- La pénibilité du travail (pas de jours de repos) qui en fait une activité moins recherchée par les plus jeunes

<u>Parmi les axes de développement possible pour soutenir l'élevage allaitant :</u>

- l'implantation locale d'un outil de découpe, qui induirait toutefois des charges importantes pour les exploitants avant d'obtenir un équilibre économique
- l'adaptation des règles d'urbanisme pour permettre l'implantation de bâtiments d'élevage adaptés aux besoins et la possibilité de diversification énergétique (méthanisation, photovoltaïque…)
- vers des SIQO et la création d'un label de valorisation des productions à l'herbe. Une démarche qui a abouti dans le Massif-Central, avec la marque alt.1886, qui se veut environnementale et équitable, et qui a été déposée en septembre 2018. Elle rassemble des éleveurs et industriels de 22 départements du Massif Central, et vise à approvisionner les rayons d'ici l'année 2019 avec, dans un premier temps, uniquement du bœuf, et un parti pris : 70 % des carcasses transformés en steaks hachés et 30 % en découpe avec les morceaux les plus nobles.

Filière avicole

Production

Avec **54 élevages de volailles** identifiés en 2010, le territoire du SCoT Bresse Val de Saône bénéficie d'un fort ancrage territorial pour cet élevage historique, qui s'oriente préférentiellement vers le poulet de chair avec la présence de trois signes de qualité (cf Figure 64) :

- depuis 1957, l'appellation d'Origine Contrôlée « Volailles de Bresse », devenue AOP (Appellation d'Origine Protégée) en 2012
- depuis 1987, un cahier des charges a été mis en place pour une production Label Rouge « Fermier de l'Ain » (67 adhérents, représentatifs de tous les stades de la filière)
- plus récemment, le label IGP « Volailles de l'Ain »

Figure 64: Cartes des territoires du Label Rouge de l'Ain (référençant les sites d'élevage et d'abattage de la Volaille Fermières de l'Ain) et de l'AOC Volailles de Bresse

Filière AOP Volaille de Bresse

Le CIBV, Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse, représente l'AOP Volaille de Bresse, et travaille au service des éleveurs pour défendre leurs intérêts et garantir aux consommateurs des produits de qualité.

Figure 65: Répartition des volumes sur l'AOP Volailles de Bresse (source : CIVB)

Aujourd'hui l'appellation est constituée de 160 éleveurs, dont 82 situés dans le département de l'Ain, et environ une trentaine sur le territoire du SCoT BVS (19%). La production s'élève dans le département de l'Ain à 400 000 poulets en 2017, soit 42,5% de la production de l'AOP. Le CIVB envisage une stabilisation de la production autour de 1 million de volailles/ an pour garantir la pérennité de la filière (et le fonctionnement du centre de sélection de St-Etienne-du-Bois) sans dériver vers de l'élevage moins qualitatif.

De manière générale, sur la CC de la Veyle, la filière est en stagnation et aucun nouvel élevage n'a été répertorié récemment. Du côté de la CC Bresse et Saône, il semble y avoir une désaffection des reprises dans le cadre familial. La concurrence avec le Label Rouge, bien valorisé et moins contraignant, est une des causes avancée par les éleveurs de volailles à cette désaffection. La mise en place d'une formation diplômante il y a 10 ans, étape obligatoire pour l'installation en AOP, peut également expliquer le manque d'intérêt pour cette filière, très qualitative. Aujourd'hui l'AOP compte une dizaine de candidats/an, pour une installation effective de 3-4 éleveurs.

Données qualitatives issues des ateliers de territoire

« Pour dégager un revenu satisfaisant en passant par des volaillers (pas de VD), la production nécessaire est estimée à 12 000 – 14 000 volailles/an. Mais plus on augmente le nombre de volailles, plus on a de risque de problème sanitaire et les nouvelles normes suite à la grippe aviaire n'aident pas… Tout cela est très contradictoire. »

Organisation de l'aval

La volaille standard est destinée majoritairement à l'abattoir LDC à Louhans (71), très demandeur d'une production de proximité. Sinon elles partent à Cuisery (LDC également), ou à l'abattoir Ronsard Bresse (à St-Jean-

sur-Reyssouze). Ces principaux abattoirs déterminent la production en générant les besoins. Mais la production standard rencontre des difficultés par rapport aux problématiques environnementales notamment concernant l'épandage des effluents dans des zones d'habitat dispersé (obligation de respect de distances de recul pour l'épandage par rapport aux habitations).

➔ Filière AOP Volaille de Bresse

Deux profils d'éleveurs se démarquent :

- ceux qui travaillent avec les 6 abattoirs/volaillers référencés (débouchés orientés généralement vers la GMS)
- ceux qui pratiquent de la vente directe (30%) avec des tueries à la ferme. Les débouchés sont alors orientés vers les particuliers et les restaurateurs pour la totalité de la production → un profil d'éleveur qui a tendance à augmenter

Pour les premiers, il est estimé qu'il faut produire environ 12- 14 000 volailles/an pour dégager un revenu satisfaisant (en système spécialisé). Mais avec l'augmentation du nombre de volailles, les risques sanitaires augmentent en parallèle et le temps de travail en AOP est conséquent (finition en épinettes). Enfin les nombreux déclassements (10-20%) occasionnent une perte sur la production qu'il est difficile d'anticiper et d'amortir. C'est donc finalement une production qui est plus rentable en tant qu'activité complémentaire, sur des volumes de production plus limités.

Seuls 6 abattoirs sont homologués sur la zone AOP dont 3 sont particulièrement utilisés par les éleveurs du secteur du SCoT (en gras ci-dessous) :

- **Au Chapon Bressan à Montrevel en Bresse**
- **Ets Guillot Cobreda à Cuisery**
- Ets Mairet à Simard
- **Ets Mieral à Montrevel en Bresse**
- Ets Gavand Prudent à Coligny
- **Ets Ronsard à St Jean sur Ressouze**

Ces deux derniers assurent aussi la traçabilité pour la filière Label Rouge.

Le cahier des charges de l'AOP a fait l'objet d'une première évolution pour s'adapter à l'actualité de la demande sur le marché : passage de l'effilé (volaille entière où seul l'intestin est retiré) au « prêt à cuire » (PAC). Plus récemment, les éleveurs ont souhaité le faire évoluer à nouveau pour pouvoir vendre de la volaille découpée. Alors que les volailles entières perdent 7% de parts de marché par an, la tendance de marché s'oriente vers de la volaille découpée (évolution de la cellule familiale, volonté de simplification des repas…) La demande a été déposée en 2018 auprès de l'INAO, et une réponse est attendue pour la fin de l'année 2019 pour le lancement d'une commercialisation haut de gamme de morceaux découpés d'ici la fin de l'année.

En terme de concurrence, l'interprofession met en avant la difficulté à se démarquer au niveau marketing de poulets fermiers tels que le « poulet de la Cour d'Armoise » qui mise sur un joli nom, l'appellation « fermier », et beaucoup de communication sur les modes d'élevage (plein air, pleine nature…), des méthodes qui peuvent attirer les restaurateurs haut de gamme. Tandis que du côté de l'AOP, le cahier des charges drastique impose des contrôles couteux (Certipack), certaines parts de marché sont ainsi prises par ce type d'appellations, mais pas forcément par d'autres labels. Le Label Rouge en particulier, fortement présent aussi sur le territoire du SCoT, ne bénéficie pas de la même image de qualité, est plus orienté vers des systèmes d'intégration et ne représente pas les mêmes volumes : environ 10 millions de volailles/an, soit 10 fois plus que pour l'AOP. Ces caractéristiques le différencient beaucoup de la production AOP.

Les débouchés s'organisent essentiellement autour des bouchers et restaurateurs, pour 60% de la production labellisée AOP (cf Figure 66). 65 % des poulets sont vendus effilés, 35 % commercialisés en prêt à cuire, principalement destinés aux grandes surfaces et à l'exportation. Aux dires de l'interprofession, ce dernier secteur présente une marge de progression.

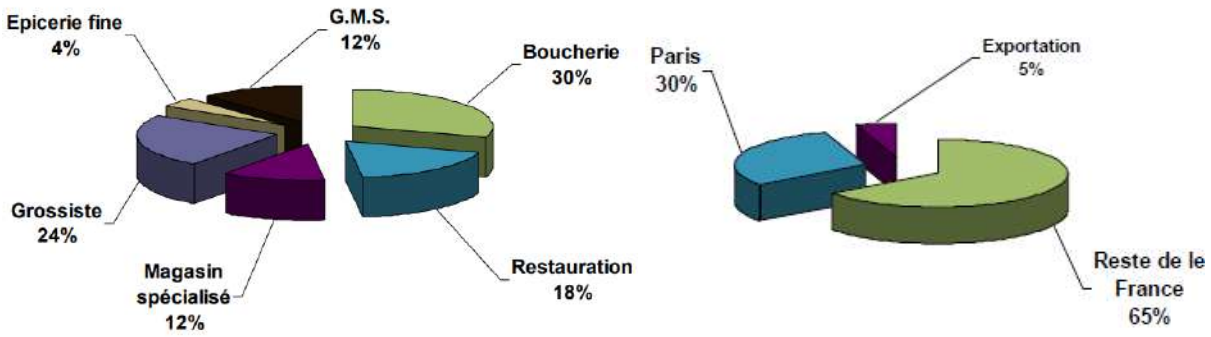

Figure 66: Répartition des débouchés de la filière AOP Volaille de Bresse (source : CIVB, 2018)

Dynamique structurelle et conjoncturelles

En 2016, le risque de propagation l'influenza aviaire a emmené les autorités préfectorales à prendre des mesures destinées à prévenir la diffusion de la maladie dans les élevages avicoles :

- formation obligatoire à la biosécurité ;
- confinement obligatoire des volatiles ou protection par des filets de tout contact avec des oiseaux sauvages ; y compris les basses cours ;
- réduire les parcours en supprimant le contact et la proximité immédiate des points d'eau naturels;
- surveiller quotidiennement les oiseaux et, le cas échéant, signaler sans délai à un vétérinaire tout comportement anormal ou tout signe de maladie de ces derniers ;
- limiter toute circulation de personnes, d'animaux domestiques, et de véhicules dans l'exploitation.

Ces différentes contraintes n'aident pas au développement de la filière, et peuvent représenter un frein pour certains projets d'installation.

Trajectoires possibles pour la filière

Les ateliers volailles sont aujourd'hui souvent développés en complément d'autres activités sur l'exploitation, et s'orientent principalement vers des filières de qualité (AOP ou Label Rouge). Tandis que la première tente de s'adapter aux nouvelles tendances de marché avec une évolution de son cahier des charges, les installations se tournent plutôt vers le Label Rouge, moins contraignant et bien valorisé.

La filière AOP s'organise pour anticiper les départs à la retraite à venir (50% des éleveurs en AOP auraient plus de 50 ans) avec des réunions d'informations et une proposition d'accompagnement des jeunes avec des parrainages. Mais la problématique du renouvellement demeure très importante sur le territoire, et certainement beaucoup d'exploitations en volailles qui partiront à l'agrandissement.

La vision semble néanmoins meilleure pour la filière Label Rouge, qui bénéficie d'une bonne visibilité, avec une forte demande de la distribution. De plus, l'indexation des prix de vente sur les couts des céréales garantit aux éleveurs de conserver leur marge.

De son côté la filière Label Rouge s'organise également pour répondre aux nouveaux enjeux nationaux. Le Synalaf (Syndicat National des Labels Avicoles de France) recense fin 2017, 5 objectifs nationaux pour les filières volailles de chair Label Rouge et Bio :

1. Augmenter la production de volailles bio de 50 % et de volailles Label Rouge de 15 %
2. En poulets Label Rouge : passer la part des poulets vendus sous forme de découpes (filets/cuisses) à 50 % (30 % en 2017)
3. Augmenter les exportations : en volailles Label Rouge, doubler les volumes exportés pour faire passer la part des exportations de 5 % à 7-8 % de la production.

4. Vendre plus au secteur de la RHD, et en particulier à la restauration collective : augmenter les ventes de poulets Label Rouge et bio de 20 %.

Autres filières d'élevage

Porcins

La production de porcs du territoire s'oriente vers de l'intensif. Ce système, qui repose essentiellement sur des bêtes en bâtiment, entraine quelques conflits de voisinage liés aux odeurs et aux récentes considérations envers le bien-être animal.

Le principal intermédiaire de vente est la coopérative Cirhyo, filiale du groupe SICAREV, qui rayonne sur 30-35 départements. L'abattage se fait majoritairement à Lapalisse (95%), où la structure coopérative est actionnaire à 30%. De manière plus anecdotique, certains se sont lancés dans de la vente directe avec un élevage plein air.

La production de porcs est très technique, ce qui entraine structurellement des variations fortes des résultats (cf figure 66). Une fois le travail familial rémunéré (à hauteur de 2 SMIC), la rémunération du capital est de 1,5% en moyenne sur 10 ans. Pour une meilleure valorisation, il est nécessaire de chercher à atteindre un système auto-suffisant en alimentation avec production des aliments à la ferme. La délocalisation fréquente d'une étape de la production (maternité) entraine forcément une diminution de la marge.

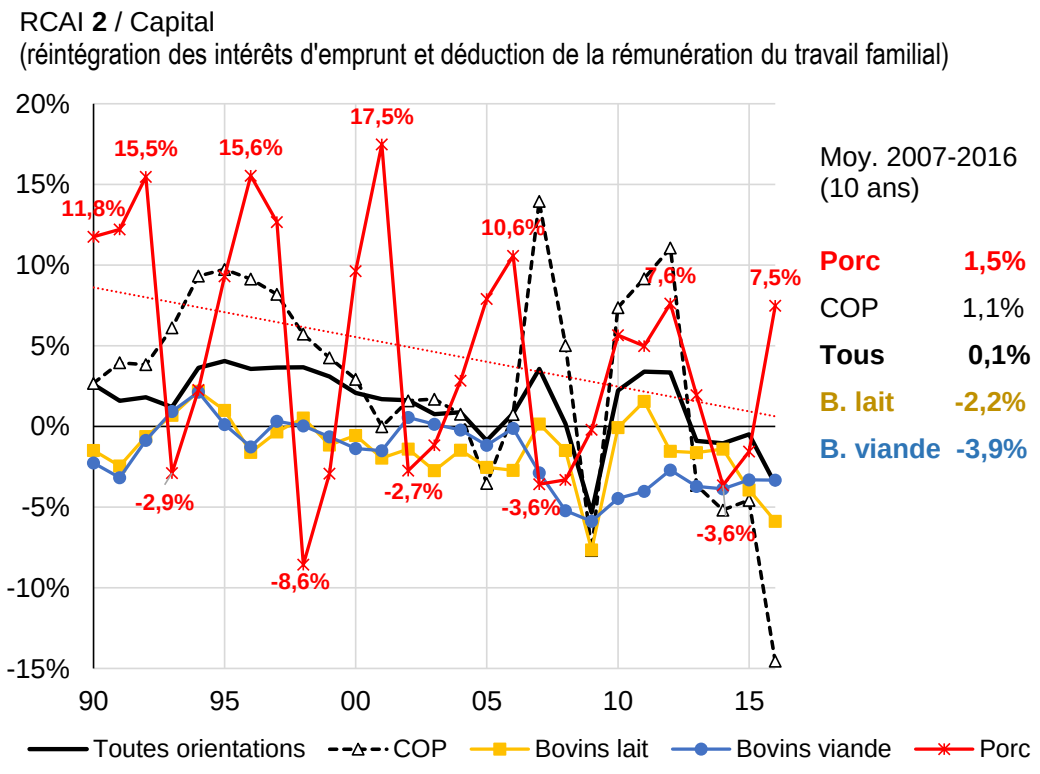

Figure 67: Evolution de 1990 à 2016 du Résultat Courant Avant Impots/ Capital (soure : IFIP, 2017)

Le territoire du SCoT comptait en 2010 une dizaine de producteurs de porcs.

Ovins

La production de l'Ain est orientée vers deux types de conduite d'élevage. La production d'agneaux de bergerie y est majoritaire, du fait qu'une grande partie des agnelages a lieu courant novembre. Destinés à la boucherie, les agneaux sont, après sevrage, engraissés en bergerie et sont abattus jeunes (entre 100 et 150 jours). Les « agneaux d'herbe » abattus plus tardivement suivent leur mère au pâturage et terminent leur engraissement à l'herbe ou en bergerie.

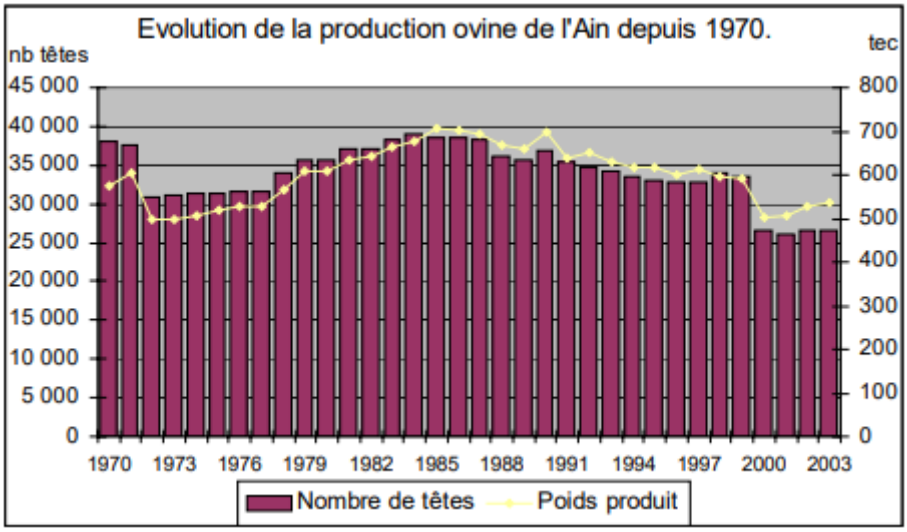

Figure 68: Evolution de la production ovine de l'Ain depuis 1970 (source : Rhône-Alpes Coup d'Oeil / DDAF de l'Ain - service statistique)

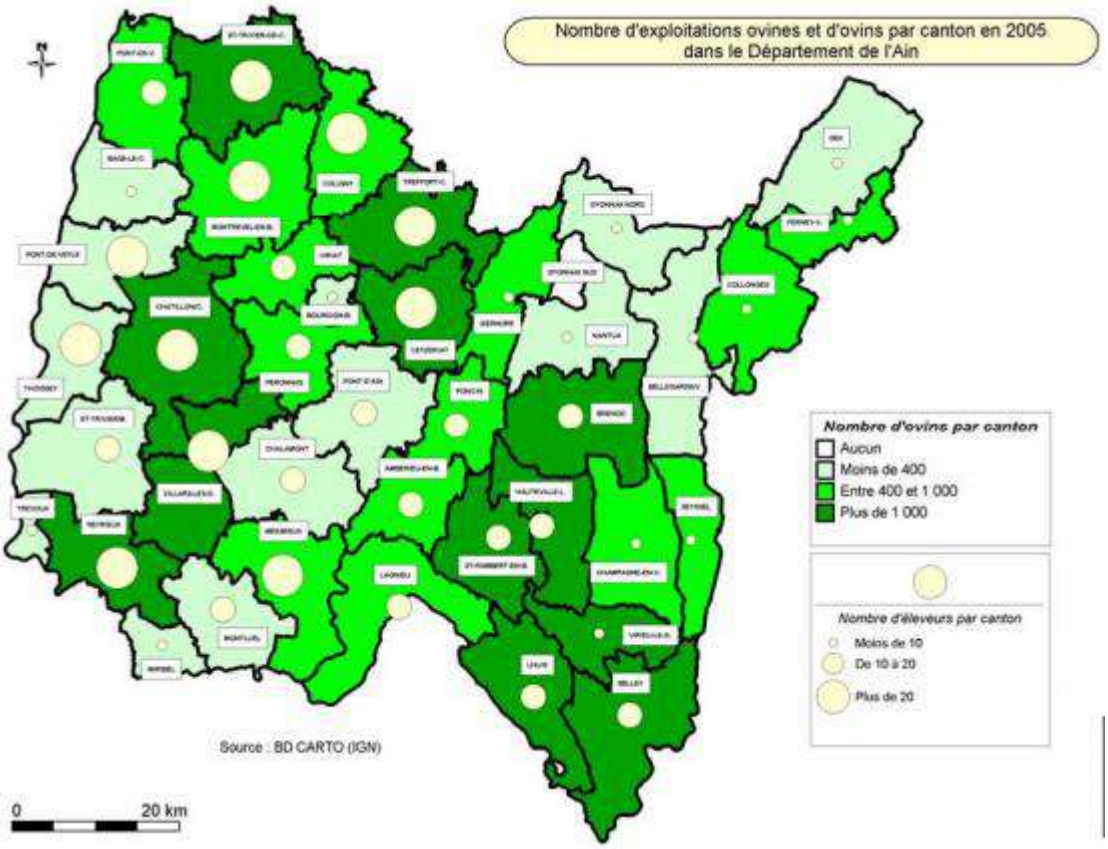

Figure 69: Nombre d'exploitations ovines et nombre d'ovins par canton en 2005 (source : DDT01, BD carto)

A l'échelle du département, la production se concentre essentiellement dans la Bresse et le Bugey, et à l'échelle du SCoT, la CC Bresse et Saône compte un cheptel plus important que celle de la Veyle.

Dans l'Ain, la coopérative COBRA (Coopérative Agricole des Bergers Réunions de l'Ain) observe une augmentation de la demande en viande ovine depuis quelques années. En 2005, la COBRA comptait 49 adhérents et regroupait

la moitié du cheptel du département. Elle s'occupe de la gestion des ventes, négocie les prix et assure la commercialisation des agneaux ainsi qu'un appui technique aux éleveurs. Mais ces derniers sont chargés du transport jusqu'à l'abattoir de Bourg-en-Bresse.

Au niveau des débouchés, les GMS locales (Intermarché, Leclerc,..) et les boucheries cherchent à s'approvisionner avec de la viande ovine locale. C'est une production qui reste complémentaire aux bovins (pour valoriser de petites parcelles par exemple) mais qui n'attire plus à cause des pratiques encore très manuelles et des prix qui n'évoluent pas. Elle est donc en voie de disparition sur le SCoT Bresse Val de Saône.

Comme pour les autres activités d'élevage, un appui de la collectivité semblerait opportun afin de pérenniser cette activité.

C. GRANDES CULTURES

Chiffres clefs

Nombre d'exploitations	**Au moins 388 exploitations (66%) ont un atelier « grandes cultures »** • **Dont 30% en activité unique (123 soit 21% des exploitations du SCoT Bresse Val de Saône)** • **Dont 70% en combinaison avec d'autres productions**
Surfaces concernées sur le SCoT	**15 632 ha en 2016** (51% de la SAU du SCoT Bresse Val de Saône) • dont environ 93% de céréales • dont environ 6% d'oléagineux
Volumes produits	*Estimations à partir des surfaces 2016 et des rendements moyens départementaux :* Environ **110 000 tonnes** toutes productions confondues, dont : - Maïs : **70 600** t (rendement moyen Ain : 87,6 q/ha) - Blé : **33 100 t** (rendement moyen Ain : 74 q/ha, rendement sur certains secteurs du SCoT Bresse Val de Saône : jusqu'à 70 q/ha) - Orge : **7 800** t (rendement moyen Ain : 67 q/ha) - Colza : **1 320** t (rendement moyen Ain : 40 q/ha)
Valeurs des productions	*Estimations à partir des surfaces 2016, des rendements moyens départementaux, et des cours des productions* Environ **15,5 millions €** toutes productions confondues, dont : - Maïs : **8,4** millions € (120 €/t) - Blé : **4,3** millions € (130 €/t) - Orge : **1** million € (130 €/t) - Colza : **460 k€** (350 €/t) *Nb : une grande variabilité des cours des cultures, soumises au marché mondial*
Opérateurs	• Coopérative : Terre d'Alliances • Négoce : Bernard Productions Végétales • Moulin Marion (AB)
Emplois	Environ **400** emplois directs et environ **650** emplois induits *(projection à partir de l'emploi total de la filière céréalière française, source Passion Céréales)*

Repère : 33 100 t blé
= 132 millions de baguettes
= consommation annuelle de 1 million de français

Les exploitations

Parmi les **589** exploitations recensées en 2010, 388 exploitations (soit 2/3 des exploitations du territoire) avaient un atelier « grandes cultures ».

Parmi celles-ci :

- **123** exploitations (soit 21% des exploitations du SCoT Bresse Val de Saône) pratiquent les grandes cultures en activité unique
- **265** exploitations (soit 45% des exploitations du SCoT Bresse Val de Saône) pratiquent les grandes cultures en combinaison avec d'autres productions agricoles et généralement en polyculture-élevage avec un troupeau bovins.

L'activité « grandes cultures » est une activité, bien que soumise à des aléas économiques, plutôt prisée, car elle est bien moins contraignante en temps de travail par rapport aux activités d'élevage.

Sur le territoire de la CCBS, les grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux,…) représente 6 585 ha, soit plus de **42% de la SAU du territoire**. A l'échelle du SCoT, ce sont 15 632 ha cultivés en céréales en 2016 (51% de la SAU)

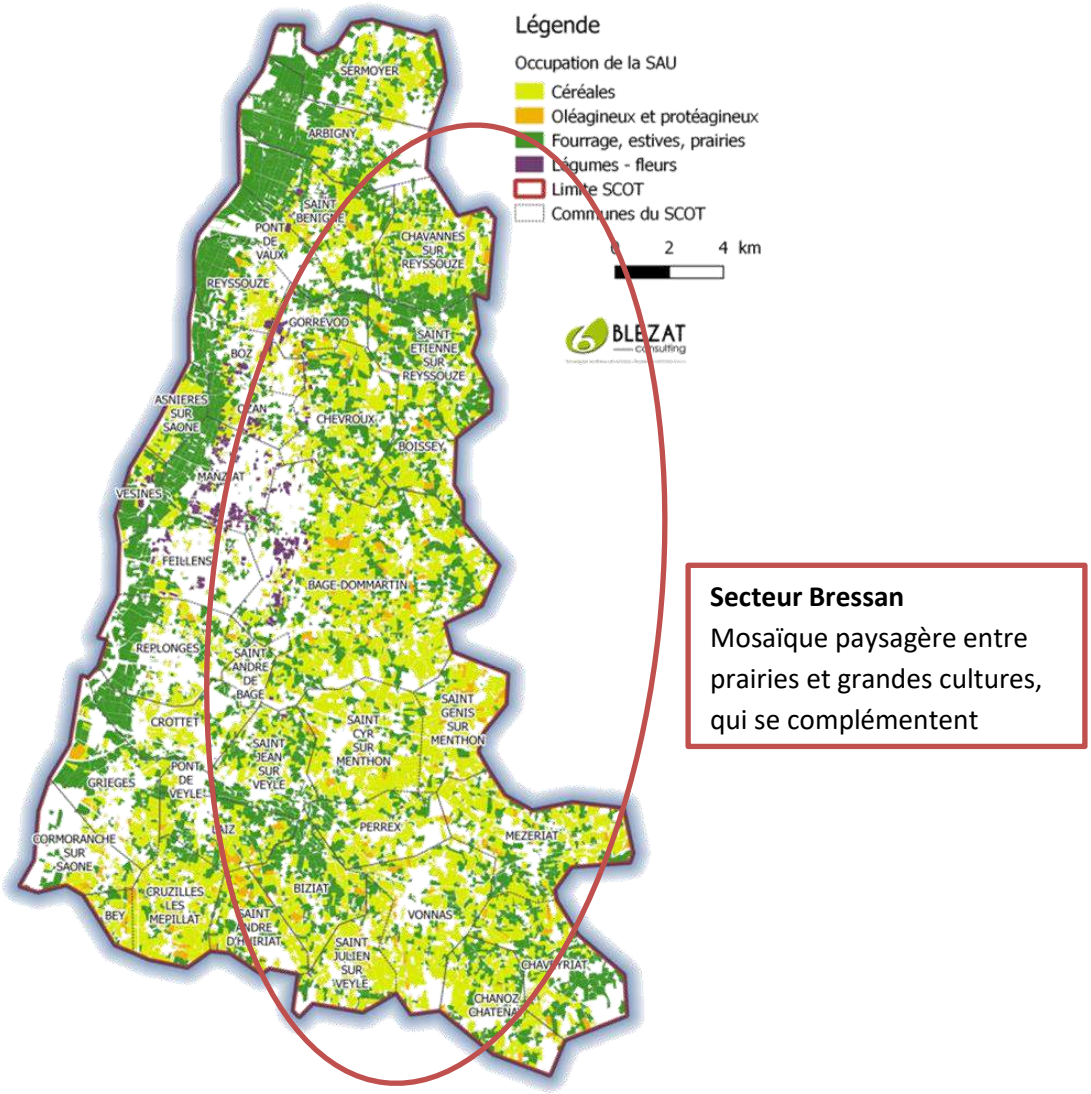

Secteur Bressan
Mosaïque paysagère entre prairies et grandes cultures, qui se complémentent

Figure 70 : Occupation des espaces agricoles (RPG 2016, traitement Blezat Consulting)

Certaines exploitations développent une activité d'entreprise de travaux agricoles (ETA), et proposent à des agriculteurs de gérer une partie ou la totalité des travaux. Ainsi, cela évite à des petites exploitations d'investir sur un matériel spécifique ou encore, cela permet à des personnes de déléguer totalement l'activité agricole à un prestataire.

Les surfaces de production

Un zoom arrière à l'échelle régionale permet de visualiser la situation du SCoT Bresse Val de Saône en termes de bassin de production.

Les cartes ci-dessous identifient la part de la superficie cantonale cultivée en blé tendre et maïs ; et le SCoT Bresse Val de Saône présente des surfaces de maïsiculture relativement importante au regard de l'ensemble régional, à mettre en corrélation avec la production laitière du territoire.

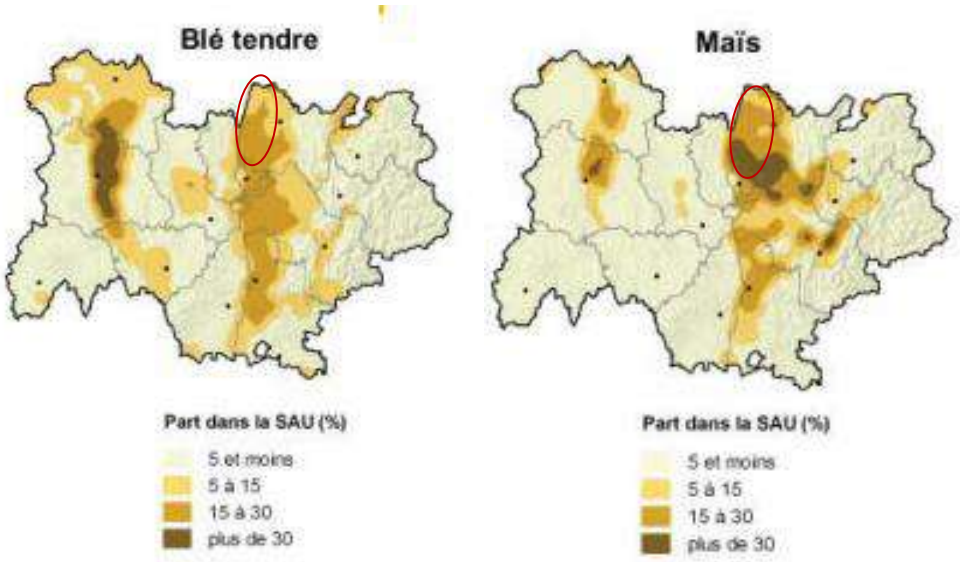

Figure 71: Part de la superficie cantonale cultivée en blé tendre et maïs en région Auvergne Rhône-Alpes (source Agreste 2010)

Les terres arables essentiellement valorisées en grandes cultures (céréales et oléagineux surtout) sont très présentes dans la partie Est, et particulièrement sur le territoire bressan, historiquement une terre de polyculture-élevage (cf Figure 71) comme activité complémentaire aux activités d'élevage (alimentation animale).

A l'échelle du SCoT Bresse Val de Saône et face à la production de vin de la rive droite de la Saône, la rive gauche peut faire valoir son sol fertile permettant le développement de la céréaliculture, et notamment du maïs qui « pousse tout seul » sur ce territoire riche en eau. En moyenne, 50% des surfaces en céréales sont encore consacrées à l'alimentation animale. Ce ratio est néanmoins très dépendant du type d'ateliers (5/95 dans le cas d'atelier d'engraissement) et du nombre de bêtes.

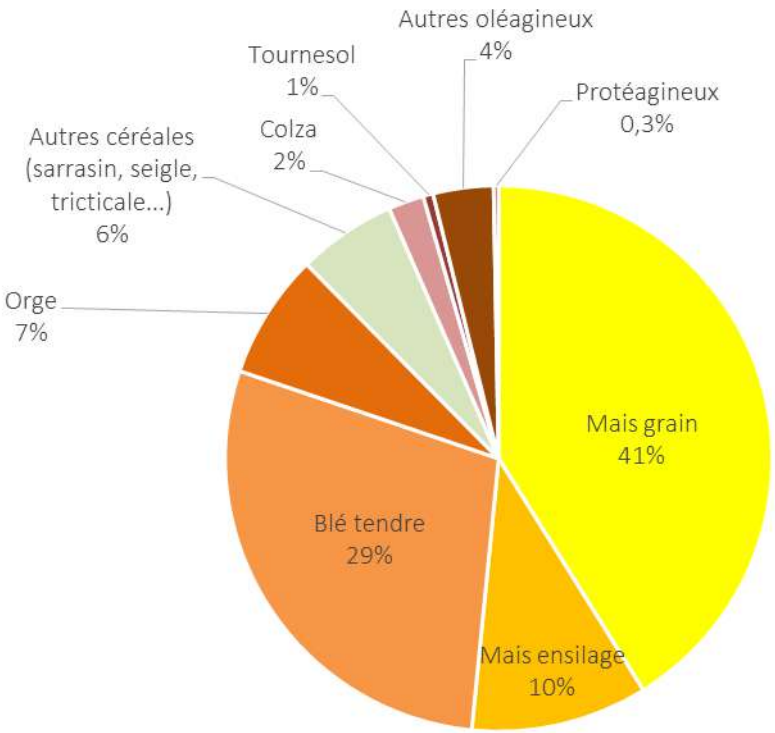

Figure 72: Répartition des surfaces de productions en COP du SCoT BVS (source : RPG 2016, traitement Blezat Consulting)

En termes d'assolement, les **rotations sont encore assez classiques,** avec une prédominance forte du blé et du mais (cf Figure 72)**.** Valorisés pour moitié en filières longues, la vente des céréales est fortement dépendante des cours mondiaux. Cette dépendance a entrainé de très mauvais résultats sur les années 2013-2016 avec des rendements en baisse, en lien avec les aléas climatiques, et des prix très bas. Face à ces difficultés économiques et aux impasses techniques (appauvrissement des sols, problème d'insectes sur colza,…) et aux exigences BCAE (conditionnalité des aides PAC au respect de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales, les exploitations sont amenées à **réinterroger leur système de production** : diversification des rotations avec des espèces de printemps pour rompre le cycle des adventices et apporter de l'azote au sol : luzerne, protéagineux (pois, féverole…), tournesol et autres céréales ; évolution des date de semis (plus précoce pour le colza), limitation du travail du sol….

Le potentiel agronomique du territoire est important, et malgré l'hétérogénéité de qualité des sols, la production céréalière de qualité est une force pour le territoire. Les rendements sont assez moyens mais relativement constants.

La présence d'espaces à enjeux environnementaux sur le SCoT peut faire émerger des cas de conflits d'occupation des sols, mais les terrains humides ou situés en zones inondables sont généralement plus propices à rester en herbe, ce qui entre en cohérence avec les activités d'élevage.

Poids économique

Volumes

Les surfaces des cultures (source RPG 2016) et les rendements moyens départementaux, nous permettent de proposer une estimation de la production en céréales et oléagineux pour le territoire.

On estime que le SCoT Bresse Val de Saône produit environ **110 000 tonnes** de céréales et oléo-protéagineux (toutes productions confondues), dont essentiellement :

- Maïs : **70 600** t (rendement moyen Ain : 87,6 q/ha)
- Blé : **33 100 t** (rendement moyen Ain : 74 q/ha, rendement sur certains secteurs du SCoT Bresse Val de Saône : jusqu'à 70 q/ha)
- Orge : **7 800** t (rendement moyen Ain : 67 q/ha)
- Colza : **1 320** t (rendement moyen Ain : 40 q/ha)

Données qualitatives issues des ateliers de territoire

Les outils locaux de stockage sont de moins en moins utilisés, les filières ont tendance à se concentrer. La production céréalière est vraiment vu comme un atout pour les activités d'élevage.

Valeur

En croisant ces éléments avec le cours des productions, nous pouvons proposer une estimation de la valeur brute de ces productions, pour environ **16,8 millions d'euros** toutes productions confondues[40], dont :

- Maïs : **8,4** millions € (120 €/t)
- Blé : **4,3** millions € (170 €/t)
- Orge : **1** million € (130 €/t)
- Colza : **460 k€** (350 €/t)

Il est important de rappeler ici que les cours des cultures, soumises au marché mondial, connaissent une grande variabilité. En l'occurrence, les cours affichés ici sont jugés comme bas par la profession, alors qu'ils avaient pu monter par exemple à **223** €/t en 2013 pour le blé. La conjoncture est difficile : stocks importants, production en hausse, consommation en baisse, et concurrence induisent des prix bas.

A moyen terme, les perspectives restent favorables compte-tenu de l'augmentation des besoins mondiaux. L'origine France est perçue comme stable et qualitative.

Figure 73: Evolution pluriannuelle du cours du blé tendre – rendu Rouen (source http://www.agro.basf.fr/ consulté le 4 avril 2019)

[40] Prix de vente moyen issus de la campagne 2016 du CETA Bressan, données éditées en 2017 par la Chambre d'Agriculture de l'Ain

Organisation de l'aval

Nom	Groupe	Chifrres clés	Localisation	CA	Collecte
Terre d'Alliances		455 salariés 3000 adhérents	Bourg en Bresse	225 M€ (2015)	700 kt de céréales/an dont 2/3 de mais
Bernard Productions Végétales	Groupe Bernard	250 salariés	Saint André de Corcy	81,6M€ (2017)	320 kt de céréales/an
SAS Moulin Marion		3 à 5 salariés	St Jean sur Veyle		

Figure 74: Opérateurs présents sur le territoire du SCoT

Le territoire est plutôt bien desservi en termes d'outils de collecte pour les grandes cultures avec **une dizaine de** silos, plus concentrés sur le sud du territoire. Plusieurs usines d'alimentation animale (Soréal à Vonnas et Guillermin et fils à Gorrevod) permettent de valoriser à proximité les céréales produites sur le territoire. Concernant les filières de vente, deux opérateurs principaux se répartissent les volumes produits :

- la coopérative Terre d'Alliance, historiquement présente dans le département de l'Ain, comme le montre la répartition des outils de transformation de la coopérative sur la Figure 75 et qui a récemment fusionné avec la Dauphinoise pour former Oxyane → assure environ ¾ de la collecte aujourd'hui
- le groupe Bernard, présent depuis une dizaine d'années et qui cherche à se développer sur le secteur → représente environ ¼ de la collecte sur le SCoT. Un acteur présent à plus petite échelle, perçu localement comme un opérateur dynamique avec des capacités d'innovation importante.

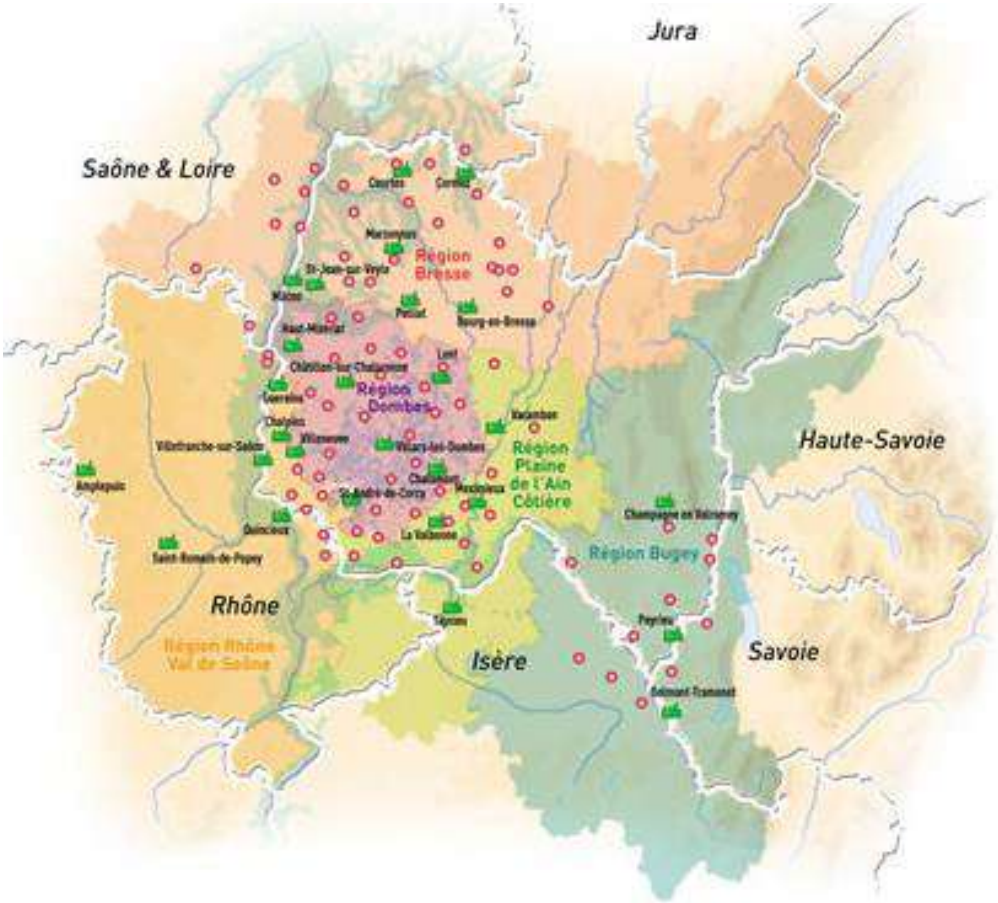

Figure 75: Répartition des silos et outils de transformation appartenant à la coopérative Terre d'Alliances (source : site de Terre d'Alliances)

De manière beaucoup plus anecdotique, la SAS moulin Marion, située à St-Jean-sur-Veyle (sur le territoire du SCoT), valorise une partie des céréales bio produites. C'est néanmoins le seul outil local qui propose une transformation à destination de l'alimentation humaine (activité de meunerie).

Organisé autour de filières longues, la forte présence de réseaux de transport facilite la logistique de transport des céréales : par voies routières (A6, A40), par voie fluviale (port à Pont-de-Vaux qui permet d'accéder à l'axe de la Saône), et par voie ferrées. La Figure 76 met en évidence les outils structurants de la filière céréales (silos et usine de transformation) et les axes de transport qui maillent le territoire.

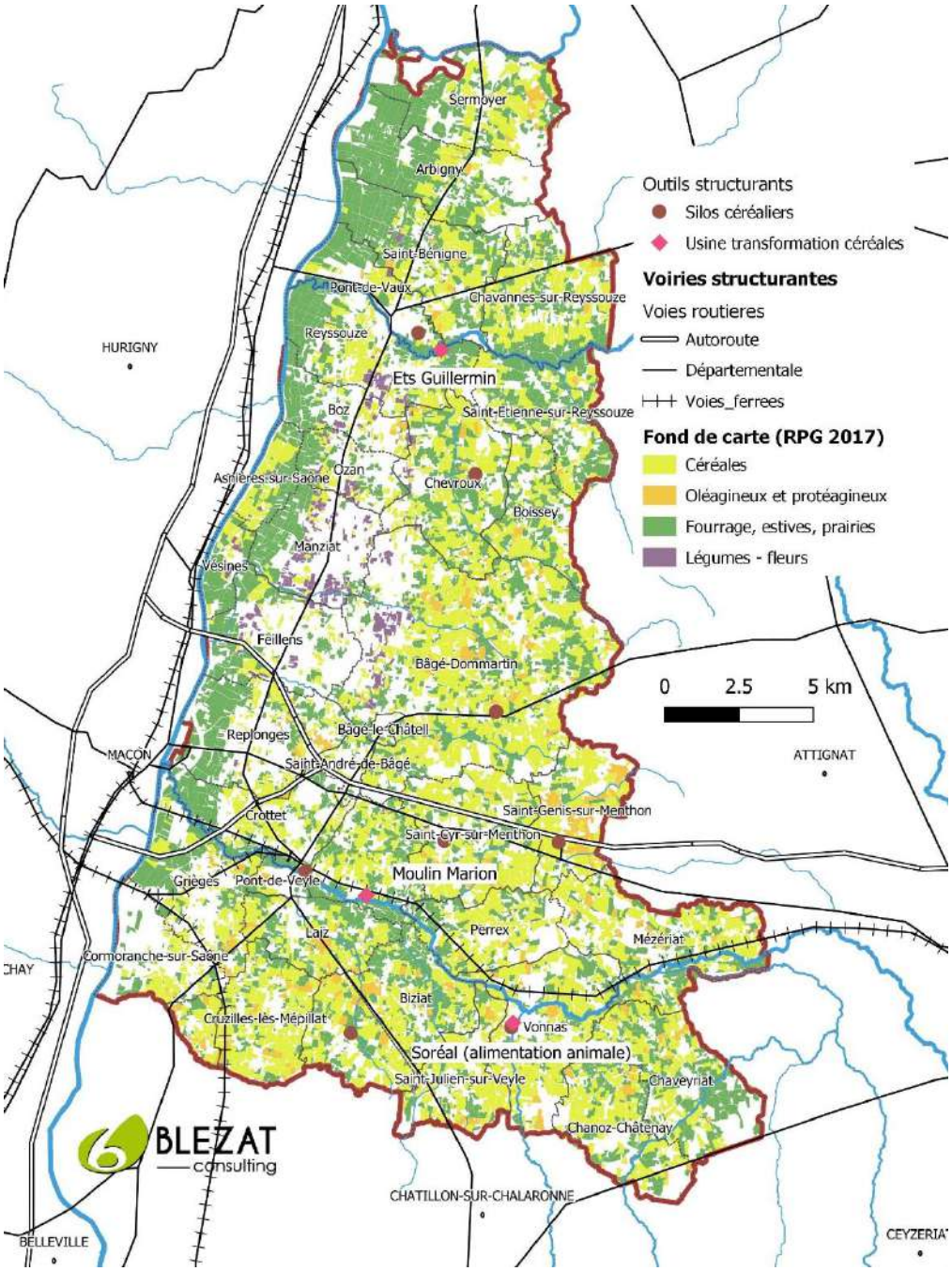

Figure 76 : Localisation des outils structurants la filière céréales (source : Blezat Consulting)

Conjoncture et trajectoire possible

Des exploitations qui grossissent face à un marché mondialisé

La filière, essentiellement destinée aux filières longues nationales et à l'export, est soumise à la g**rande variabilité** des cours du marché mondial. La production française, qui avait historiquement pour atout une stabilité à la fois quantitative et qualitative, a connu récemment deux **épisodes d'accidents qualitatifs** amenant au déclassement voire au refus de certains lots. Ces problématiques qualitatives affectent les lots destinés à l'export et à l'alimentation humaine (meunerie,…).

L'alimentation pour le bétail est dans ce cas un recours pour les lots déclassés, mais avec une valorisation économique moins attractive. Le débouché de l'alimentation animale étant important sur le territoire, le maintien de l'élevage fait partie des enjeux de la filière.

La réforme de la PAC de 2014, avec l'homogénéisation des Droits à Paiement Unique, a conduit à une diminution des aides perçues, notamment pour les exploitations qui avaient des références conséquentes (ex. semences) : en moyenne, on note une baisse des subventions depuis 2013 de 320 à 260 €/ha pour le secteur céréalier. Cette tendance à la baisse des subventions pour les exploitations céréalières devrait continuer avec la prochaine réforme de la PAC.

Enfin, la filière céréales, et notamment les évolutions du changement climatique qui pourrait assécher les terres à certaines périodes et nécessiter une irrigation, engendre des **questionnements forts sur la question de l'utilisation de l'eau** : quel partage de la ressource, dans un contexte de fort développement démographique et économique ? Et si l'irrigation s'avérait nécessaire et possible en terme de ressource, comment la rendre accessible à des prix compatibles avec les productions en place (difficile d'irriguer des prairies lorsque cela nécessite un pompage électrique → quelles productions demain sur le territoire)

Les conditions de maintien du potentiel de production actuel sont donc les surfaces, la qualité des productions, et une réflexion à mener sur la résilience ou la capacité d'évolution des systèmes de production face aux évolutions climatiques (suivi technique, recherche et développement, formation, investissements…).

Dans la dynamique actuelle, les exploitations, pour la plupart, visent à se développer en s'agrandissant. L'objectif, afin d'amortir les investissements induits, est alors de maximiser les surfaces exploitées et les rendements.

Cet agrandissement des exploitations pose plusieurs questions pour le territoire : comment cohabiter avec des structures agricoles de plus en plus éloignées et des engins de taille de plus en plus importante sur les routes ? Ces exploitations peuvent-elles encore contribuer à entretenir l'espace à l'échelle locale ? Les impératifs économiques de ces exploitations peuvent-ils cohabiter avec les besoins écologiques de plus en plus prégnants notamment sur les zones humides du SCoT ?

L'enjeu agro-environnemental

Concernant les pratiques agricoles, les contraintes, liées à plusieurs paramètres, se renforcent :

- La présence de **ravageurs** (notamment gibier à proximité des espaces forestiers) impacte les choix culturaux (période de semis,…)
- **Réduction des phytosanitaires** (en quantité et en diversité), qui augmente la vulnérabilité des cultures et des baisses de rendement et de qualité des productions, alors même que l'évolution climatique favorise l'apparition de nouvelles maladies et adventices

Cette somme de paramètres rend la conduite culturale difficile pour les exploitants. L'adaptation agro-écologique apparait comme une piste de recherche primordiale, avec notamment un **besoin en expérimentations et en formation**, et une **réflexion globale à mener sur le stockage d'eau, sur l'évolution des cultures et le questionnement du modèle économique** sur lequel repose les exploitations aujourd'hui (nouvelles filières ? nouveaux débouchés ?).

D. LA FILIERE MARAICHAGE

Chiffres clefs

Nombre d'exploitations	Environ 50 exploitations (8,5% des exploitations du territoire) en maraîchage en 2010, **39 exploitations en 2014** (déclarations PAC) *Remarque : production de plein champ orientée vers la pomme de terre, le poireau et la carotte*
Surfaces concernées sur le SCoT	**710** hectares en 2010 (RGA), **575 ha** en 2016 (RPG)

Volumes produits	Environ **18 600** tonnes de légumes chaque année
Valeurs des productions	Environ **22 millions** € *(calculés via les prix de marché RMN de FranceAgriMer et les rendements moyens estimés dans les chiffres clés 2015 des filières fruits et légumes de FranceAgriMer, parus en 2017)*
Emplois	Environ **300** emplois directs et **500** emplois induits

La production

A l'échelle départementale, la production légumière, en 4ème position en Auvergne Rhône-Alpes, représente 1290 ha de légumes et 432 ha de pommes de terre en 2015 et se concentre majoritairement sur le territoire de Val de Saône appartenant au SCoT comme les données ci-dessous semblent l'indiquer.

La production maraichère se localise principalement sur la frange Ouest de la CCSB, située entre les vallées inondables de la vallée de la Saône et le paysage bocager et collinaire de la Bresse. Plus précisément, des parcelles légumières sont recensées sur les communes de Feillens, Vésines, Manziat, Ozan, Boz, Gorrevod et Bâgé-Dommartin (cf Figure 77).

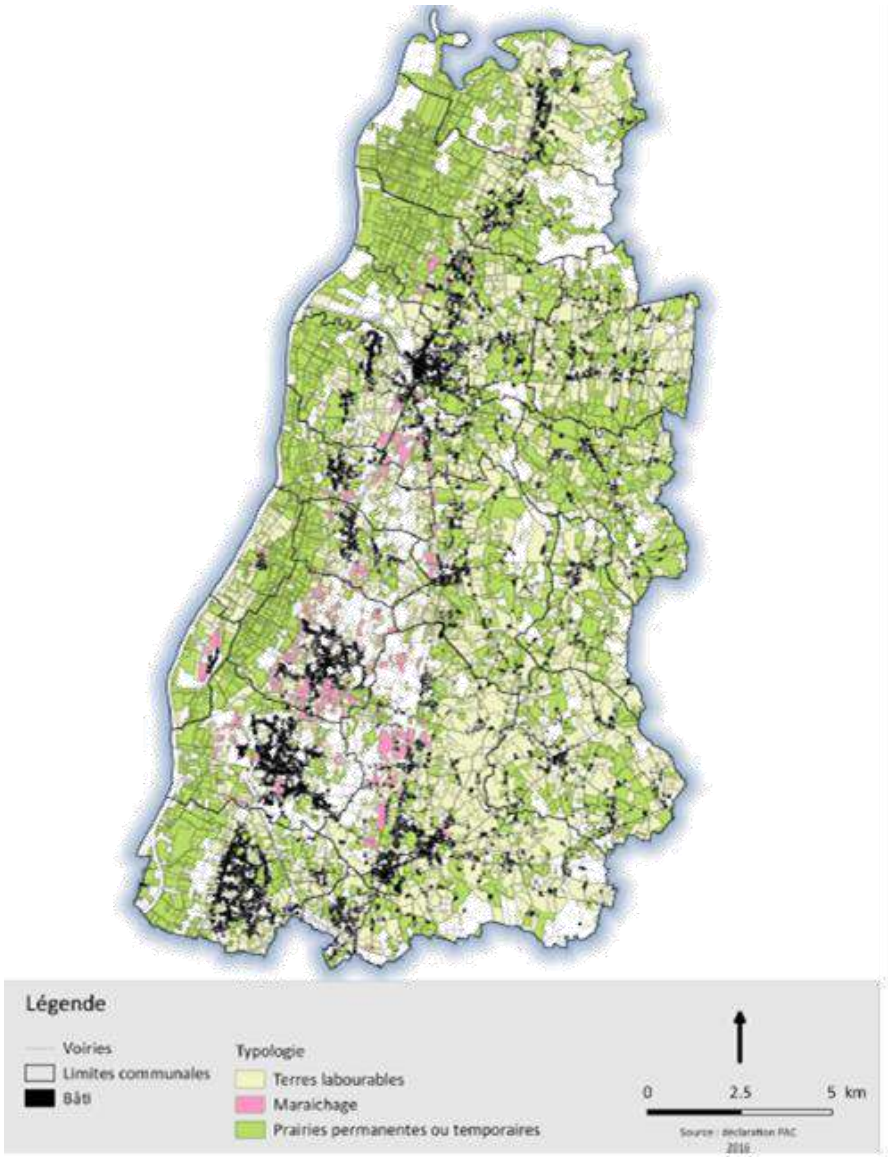

Figure 77: Répartition des surfaces en maraichage sur la Communauté de Communes Bresse et Saône (source : RPG 2016, traitement Verdi)

50 producteurs étaient concernés par cette production en 2010, pour 710 hectares déclarés. En 2018, cette filière concernait 47 exploitations (à des niveaux très variables en terme d'occupation de surfaces), tandis que la surface d'exploitation a chuté avec 600 ha déclarés (données issues des déclarations PAC) : 94% des surfaces sont localisés sur la CC Bresse et Saône, mais 1/3 des exploitations faisant du maraichage sont situées sur la CC de la Veyle. Ces dernières s'orientent vers du maraichage diversifié, répondant à des besoins locaux d'approvisionnement en légumes. Une organisation tout à fait différente des filières maraichères de la CCSB. En 2016, le RPG faisait état de 576 ha de cultures légumières sur le territoire du SCoT, légèrement en deça des déclarations 2018 ce qui laisse penser qu'une légère redynamisation de la filière a eu lieu entre 2016 et 2018. Les calculs ci-dessous sont issus de ces données, assez détaillées pour pouvoir analyser la répartition des surfaces.

Avec les futurs départs à la retraite, peu de risque de disparition des surfaces maraichères ont été identifié avec la reprise des terrains par des exploitations déjà en place. Mais les volumes baissent car il est difficile de maintenir les rendements dans le cadre d'un agrandissement. Ce dernier se justifie néanmoins pour améliorer les assolements et « casser » les rotations.

La production s'oriente principalement vers des légumes de plein champ, avec une forte production de poireaux, de tubercules et de carottes (54% des surfaces, cf Figure 78). En termes de chiffres d'affaires, les céleris et les

radis ressortent comme des cultures légumières intéressantes au regard des surfaces consacrées à ces productions (cf Figure 79).

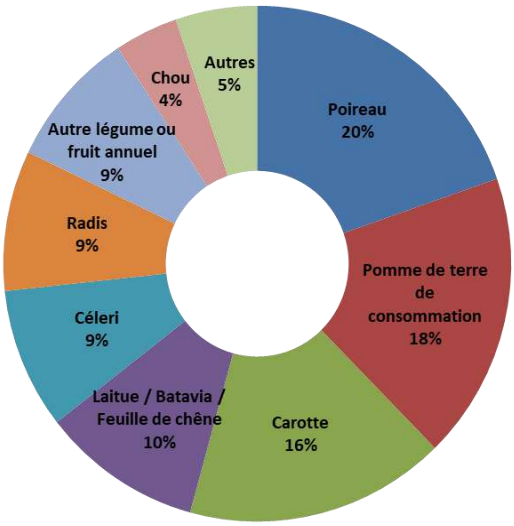

Figure 78: Répartition des surfaces en production légumière (source : RPG 2016, traitement Blezat Consulting)

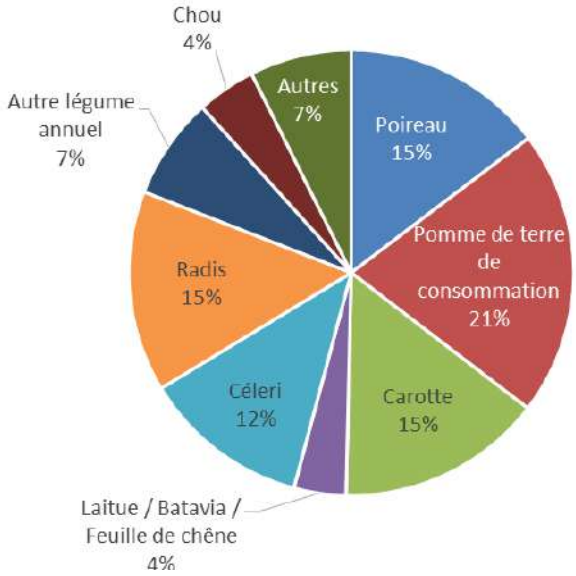

Figure 79 : Répartition des chiffres d'affaires de la filière maraichage (source : RNM de FranceAgrimer au 7/05/19 et rendements moyens issus des chiffres clés 2015 de la filière fruits-légumes de FranceAgriMer, traitement Blezat Consulting)

Les exploitations légumières font en moyenne 16,2 ha, mais la vingtaine d'exploitations « professionnelles » avoisine plutôt les 40 ha. Tandis que la plus grande exploitation maraichère individuelle cultive sur près de 120 ha.

Au niveau labellisation, la majorité des exploitations maraichères ont obtenu la certification Global Gap[41], une porte d'entrée nécessaire pour atteindre plusieurs marchés à l'export car le cahier des charges européen impose des limitations d'usage pour les intrants. La version 6 de ce cahier des charges inclut également des restrictions sur les économies de ressource (eau et énergie). Des contrôles sont réalisés au moins une fois par an, sans compter les visites inopinées. Les exploitations en AB sont quant à elles beaucoup moins nombreuses, du fait de la difficulté de convertir des systèmes plein champ, peu adaptés à des systèmes sans intrants chimiques (trop de pression parasitaire notamment).

Sur la commune de Manziat, un réseau d'irrigation collectif a été mis en place il y a 25 ans et structure aujourd'hui la présence du maraichage sur cet espace spécifique. Ailleurs, chacun s'organise individuellement, et par ses propres moyens. Quelques forages et retenues collinaires permettent un approvisionnement en eau constant. La méthode d'irrigation au goutte à goutte est moins adaptée avec le développement du travail du sol (positionnement des tuyaux) : avec la baisse d'usage de produits phytosanitaires et notamment de désherbants, les pratiques de binage ont augmenté. C'est donc la méthode de l'enrouleur qui s'est développée, adaptée à la culture du poireau, pomme de terre et carotte (cf Figure 80). Pour les plus grosses exploitations, et notamment celle de Renoud-Grappin (120 ha), la technique du sprinkler est plus adaptée : basée sur un quadrillage intégral des parcelles avec des rampes de 6m, l'automatisation permet de gagner du temps sur les manipulations, et de limiter la dérive de produits (et la surconsommation d'eau).

[41] Référentiel international privé pour la filière fruits et légumes qui garantit des bonnes pratiques agricoles

Figure 80: Technique d'irrigation à l'enrouleur

Figure 81: Technique d'irrigation au sprinkler (automatisée)

Organisation de l'aval

Les productions sont en grande partie valorisées par des circuits longs, avec la présence de deux expéditeurs principaux au rayonnement régional voire international :

- Plaine Saveur, appartenant au groupe Agrial, et sa filiale Terre de France pour les pommes de terre → 70% des volumes environ
- Terroir du Val de Saône, une entreprise privée locale, montée par la famille Grappin → les 30% des volumes restants

Concernant la société Terroir du Val de Saône, les circuits s'orientent de plus en plus vers du local, avec environ 70% des produits écoulés sur Lyon, pour pallier au cout de transport de plus en plus important.

Pour répondre à la demande des GMS, qui cherchaient à s'approvisionner directement auprès de producteurs, Plaine Saveur a développé une activité de production depuis 10 ans, en rachetant une exploitation sur Cuisery. Agrival fait aujourd'hui près de 600 ha, dont environ 50-60 ha de pommes de terre et l'équivalent en poireaux. L'objectif d'ici 3-4 ans est de passer l'ensemble de l'exploitation en AB.

D'autres outils locaux permettent de diversifier les débouchés :

- La fruitière Panier Malin, située à Feillens, cherche à atteindre le marché des particuliers, en proposant des paniers de produits issus des producteurs du Val de Saône via des livraisons de commandes groupées dans les entreprises, en points relais dans plusieurs départements (01 - 71 - 21 - 69 – 38) et directement en retrait au dépôt de Feillens. Elle sert aussi d'intermédiaires pour approvisionner le marché de la restauration collective, en préparant les commandes.
- La société Restauration Pour Collectivités, devenue récemment Sud Est Restauration (SER), située à Laiz, qui achète 80% de ses produits en circuit court localement (distance maximum de 200 km), et qui faisait 13,9 M€ de CA en 2018 répartis à 75% vers le scolaire, 19% vers les centres de loisirs, et 6% en collège.
- Le château de Pont-de-Veyle propose des produits maraichers en vente directe

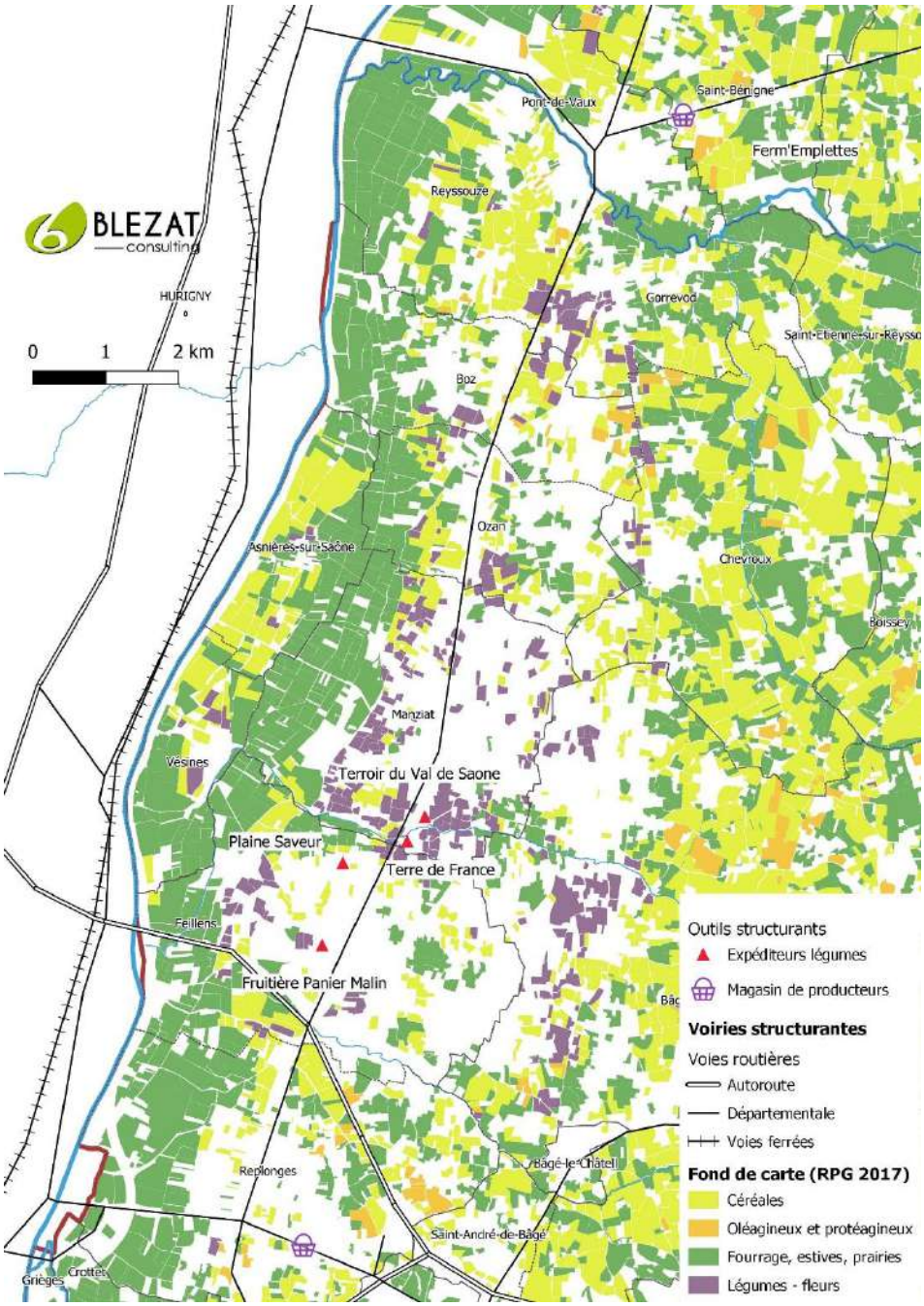

Figure 82: Structuration de la filière légumes sur le SCoT BVS

Comme l'indique la carte ci-dessus, tous les outils de la filière légumes se concentrent sur les communes de Manziat et Feillens, et de forts enjeux pèsent sur le maintien de l'accessibilité de ces sites autour de la D933.

Données qualitatives issues des ateliers de territoire et des entretiens

Tandis que les évolutions du référentiel Global Gap menacent de faire sortir certains producteurs (qui ne pourront plus répondre aux contraintes imposées en termes de limitation d'usage d'intrants), le souci majeur que rencontre le secteur maraicher concerne la main d'œuvre. Le manque de personnel pèse sur les systèmes techniques. La difficulté physique de ce métier (« dehors par tous les temps, les genoux dans la terre ») n'attire pas la main d'œuvre française, et même les jeunes ne postulent plus l'été pour des « petits boulots ». Les exploitants sont donc obligés de se tourner vers une main d'œuvre d'origine étrangère, turque dans le cas du Val de Saône. Sur une exploitation de 120 ha, ils comptent 45 ETA lissé sur l'année (avec un pic à 100-120 l'été), mais pourrait facilement embaucher 30-40 personnes de plus.

Les perspectives

La production en fruits et légumes bénéficie d'une marge de progression conséquente en termes de valorisation locale. Les collectivités, qui souhaitent développer l'approvisionnement local (pour les particuliers ou les collectivités), en lien avec la Loi Egalim qui vise 50% de produits locaux ou sous signes d'origine et de qualité dans la restauration collective publique en 2022, constatent que les producteurs en place ont orientés leurs débouchés économiques vers les circuits longs, avec la logistique inhérente, et qu'il pourrait être nécessaire de développer de nouvelles exploitations afin de fournir le marché local.

Concernant le foncier, l'urbanisation croissante sur les secteurs de Feillens, Manziat en particulier, peut entrainer des conflits d'usage : disparition du foncier productif, traitements en champs, circulations agricoles sont aujourd'hui sources de tension, avec un voisinage de plus en plus regardant. Le fort morcellement parcellaire dans ses secteurs (avec des tailles de parcelles comprises entre 2000 m² et 2ha), fait craindre l'abandon des parcelles les plus enclavées, et les plus proches des habitations. Néanmoins, les activités de maraichage sont difficilement délocalisables car elles dépendent des terrains sableux spécifiques à cette zone.

Données qualitatives issues des ateliers de territoire et des entretiens

La conversion à l'AB génère des verrous techniques et nécessite des besoins en personnel plus importants (estimé à *5), ce qui semble difficile à mettre en place sur les grosses exploitations maraichères présentes sur le secteur du SCoT. Economiquement, les systèmes en place pourraient avoir du mal à faire la transition vers l'AB, et les abandons liés au manque de rentabilité risquent de détruire la filière locale.

La cohabitation avec les riverains s'avère de plus en plus compliquée, et le sentiment d'être surveillé en permanence domine : « *tous les jours de nouvelles plaintes sont déposées en mairie, que ce soit pour la boue sur les voieries, ou les traitements dans les champs. Heureusement elles ne redescendent pas toutes jusqu'à nous*. »

La recherche de débouchés s'avère compliqué pour l'avenir : le marché de détails pose des questions de logistique et de prix de venteet les contraintes liées au prix de l'énergie obligent à privilégier le marché local (Lyon). Le marché de la restauration collective est difficile à atteindre avec des produits bruts.

Enfin la question du développement d'une filière maraichère structurée se pose sur le sud du SCoT, avec la présence également de terrains sableux propices à cette forme de culture. La préservation de ces espaces spécifiques est ressortie comme un enjeu lors du diagnostic agricole réalisé dans le cadre du PLUi de la Veyle.

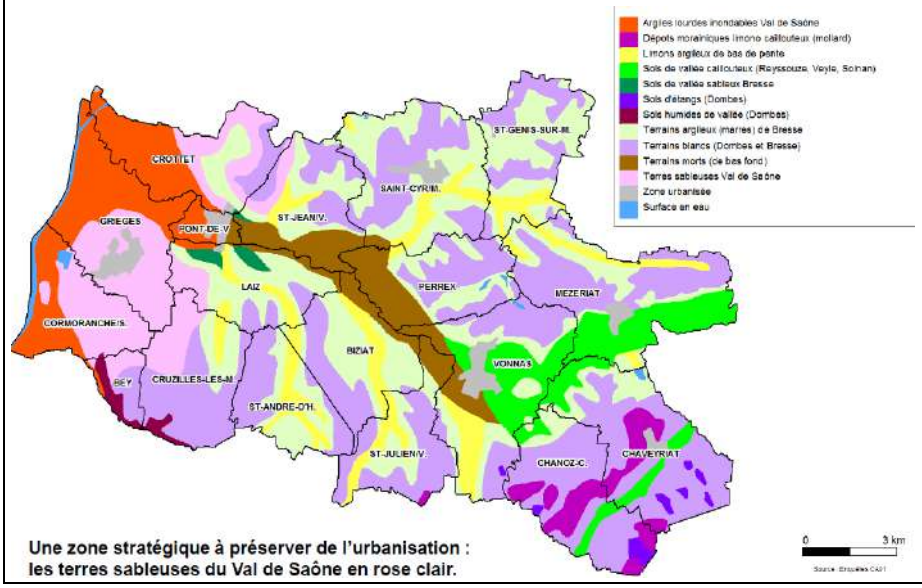

Une zone stratégique à préserver de l'urbanisation : les terres sableuses du Val de Saône en rose clair.

Figure 83: Caractéristique pédologique sur le territoire de la CC de la Veyle (source : Chambre d'Agriculture de l'Ain, dans le cadre de l'élaboration du PLUi)

E. SYNTHESE SUR LA STRUCTURATION DES FILIERES AGRICOLES DU TERRITOIRE

LAIT

Forte dynamique laitière depuis 2016 avec la valorisation « **C'est qui le patron ?** » via la coopérative laitière Bresse Val de Saône
Prix de vente : 420€/1000L

Situation très difficile des éleveurs laitiers qui valorisent via **Bressor** (sites de Grièges et de Servas)
Prix de vente : 310€/1000L

CEREALES

Force du territoire : autoconsommation de céréales (et bons rendements) pour l'élevage → environ 50% de la production
1 opérateur principal pour la vente : Terres d'Alliances

Situé à un **carrefour de plusieurs grands axes de communication** (A6, A40), train Paris-Lyon, axe fluvial de la Saône, le SCoT BVS bénéficie d'un emplacement stratégique qui permet à son agriculture de conserver un certain dynamisme

MARAICHAGE

Contexte pédoclimatique propice aux cultures maraichères, non délocalisables.
2 expéditeurs : Plaines Saveurs (70% des volumes) et Terroir du Val de Saône (30%)
Forts enjeux : forte pression d'urbanisation, difficultés de cohabitation, manque de main d'œuvre, durcissement des normes phytosanitaires

VIANDE

Bovins:
1 seul abattoir local : Bourg-en-Bresse
Valorisation des broutards en filière longue via Bovicoop en majorité
Très peu de valorisation directe
Volailles:
Stagnation de l'AOC Volailles de Bresse (manque de débouchés, trop de contraintes de production et de vente), développement du Label Rouge (moins contraignant)
Nombreux outils locaux

5.7 VALORISATION LOCALE DE LA PRODUCTION ET DIVERSIFICATION DES EXPLOITATIONS

En bref

- La production d'énergie renouvelable montre une forte tendance à se développer au sud du SCoT (photovoltaïsme, méthanisation), tandis qu'au nord la dynamique est moins marquée
- Circuits courts :
    - Une dynamique forte de circuits courts, qui concernait environ ¼ des exploitations du territoire en 2010
    - Une demande forte face à une offre insuffisante, notamment en légumes et en produits carnés, limités par l'absence d'outils locaux de transformation
- Signes officiels de qualité : plusieurs labels qui permettent de valoriser les produits issus de l'élevage local (AOC Beurre et crème de Bresse, AOC Volailles de Bresse, Label Rouge Fermiers de l'Ain…)
- Agriculture biologique : une tendance à la hausse qui reste mesurée par rapport à d'autres départements de la région (la Drôme, 1er département français en surfaces AB) mais plutôt positive au regard de la tendance nationale

Les activités de diversification possibles sont la transformation de produits, la vente directe, le tourisme rural, l'accueil à la ferme, la production d'énergie…

A. LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

Dans le contexte de transition énergétique et environnementale concrétisé par la loi promulguée le 17 aout 2015, la France a confirmé l'objectif de 23% de la part de production d'énergie d'origine renouvelable dans la consommation finale d'énergie à l'horizon de 2020, et a surtout fixé un nouvel objectif ambitieux à l'horizon de 2030 de 32%. L'atteinte de cet objectif nécessite une mobilisation de tous les secteurs économiques, et notamment le secteur agricole. En effet, l'agriculture dispose d'un potentiel important de production d'EnR en produisant de la biomasse (biocarburant, méthanisation, bois,..) et en gérant 50% des surfaces nationales susceptibles d'accueillir des systèmes de production d'électricité renouvelables (éolien, photovoltaïque).

De plus, la production d'EnR par le secteur agricole pourrait directement satisfaire les besoins énergétiques d'un secteur actuellement fortement dépendant des énergies fossiles[42]. A l'échelle nationale, l'énergie consommée par le secteur agricole ne provient des EnR que pour 4% : il s'agit essentiellement de bois forestier (38%) ou de bois issus du bocage (26%), ainsi que des résidus agricoles (paille) et des cultures dédiées (23%)[43]. Une part non négligeable de cette consommation est produite directement sur l'exploitation et donc autoconsommée. La production d'EnR par le monde agricole pourrait s'élever à 15,8 MTep à horizon 2050 (contre 4,5 MTep en 2015, soit une multiplication par 3), et serait assurée à 40% par l'éolien et à 26% par la méthanisation par injection[44].

[42] « Analyse économique de la dépendance de l'agriculture à l'énergie », réalisée par I Care & Consult et le Céréopa pour le compte de l'ADEME en 2012.

[43] L'enquête sur les consommations d'énergie dans les exploitations agricoles en 2011, dont les résultats sont présentés dans la publication n°517 (mai 2014) chiffres et statistiques du CGDD.

[44] Données issues du rapport « Agriculture et énergies renouvelables : contributions et opportunités pour les exploitations agricoles », synthèse parue en février 2018, ADEME

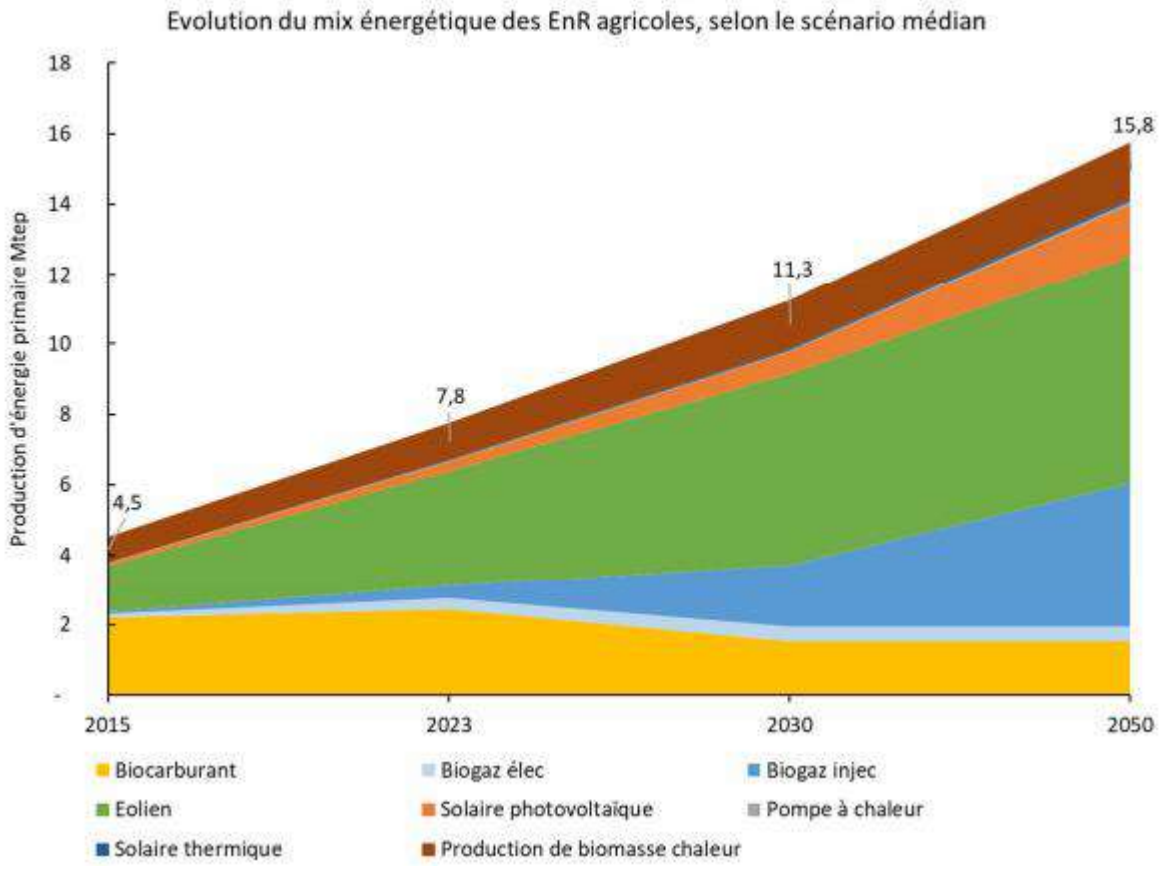

Figure 84: Evolution du mix énergétique de production des EnR dans le secteur agricole (source : Agriculture et énergies renouvelables, rapport de mission publié en 2018, ADEME)

Dans le département de l'Ain, alors que le secteur « Agriculture, sylviculture et aquaculture » a vu sa consommation d'énergie finale augmenter de 23% depuis 1990, de 2011 à 2016 cette consommation a diminué de 7%[45], la Figure 85 met également en évidence l'arrivée des énergies renouvelables dans le mix énergétique employé.

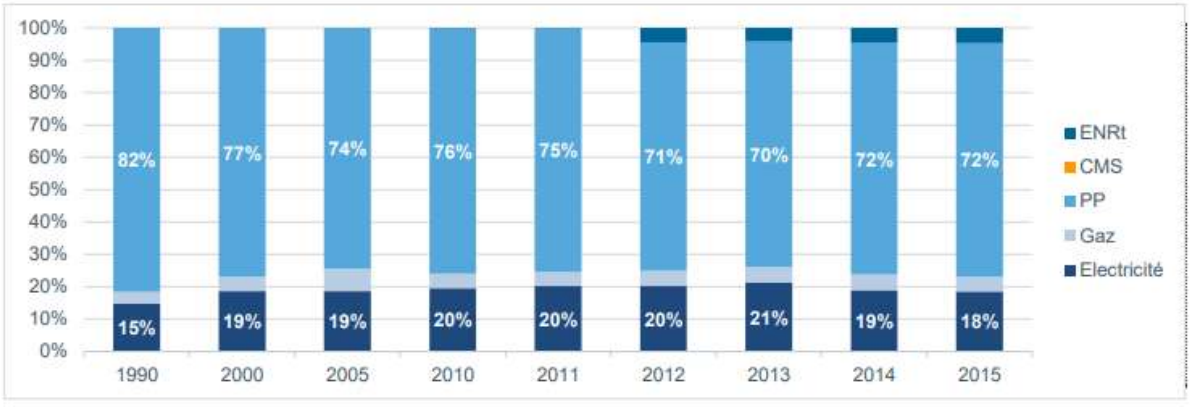

Figure 85: Evolution de la part de chaque énergie dans la consommation du secteur (Source: OREGES Auvergne-Rhône-Alpes, 2017)

Lors des ateliers de territoire, cette forte dynamique sur la production énergétique à la ferme a été appuyée, particulièrement sur l'Est de la CC de la Veyle. La mise en place de panneaux photovoltaïques a été l'une des

[45] Ain - Profil énergie climat de territoire - Source: OREGES Auvergne-Rhône-Alpes, 2017

premières initiatives engagés par certains, avec des installations qui remontent maintenant à une dizaine d'années sur les toits des bâtiments d'élevage, tandis que d'autres se tournent aujourd'hui vers des projets plus ambitieux tels que l'installation de mat photovoltaïque qui s'oriente toute la journée automatiquement en fonction du soleil.

Territoire d'élevage, le vivier de fumier et de lisier a logiquement amené les agriculteurs à se tourner également vers la méthanisation. Plutôt sous forme de cogénération, la chaleur trouvant facilement un débouché dans les bâtiments d'élevage. Si cette idée recueille le soutien des élus, l'acceptabilité du grand public reste un facteur limitant pour l'implantation de ces unités.

A l'échelle du département de l'Ain, les deux Figure 86 et Figure 87 ci-dessous montrent la forte augmentation d'injection de biogaz dans les réseaux électriques depuis 2011. Tandis que la production d'énergie issue de panneaux photovoltaiques atteignait en 2015 un pallier moins important, mais a démarré plus en amont, dès 2009 (cf Figure 88 et Figure 89)

Valorisation électrique de biogaz

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Valorisation estimée (MWh)	0	0	0	1 520	13 220	13 588	13 988	26 968
Nombre d'unités	0	0	0	1	2	3	4	5
Puissance (kW)	0	0	0	190	1 580	1 630	1 680	3 215

Figure 86 : Valorisation électrique de biogaz dans le département de l'Ain (source : Agriculture et énergies renouvelables, rapport de mission publié en 2018, ADEME)

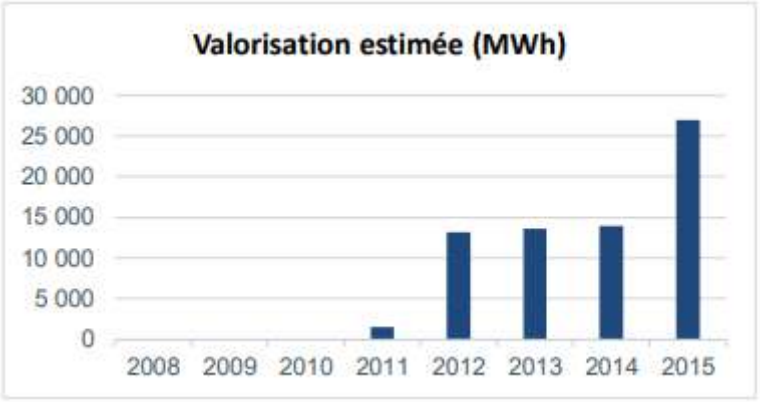

Figure 87: Valorisation estimée de biogaz dans le département de l'Ain (source : Agriculture et énergies renouvelables, rapport de mission publié en 2018, ADEME)

Photovoltaïque

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Production estimée (MWh)	0	1 188	3 938	8 455	14 248	15 028	16 796	22 138
Nombre	0	785	2 631	3 662	4 084	4 712	4 960	5 390
Puissance (kW)	0	2 628	8 715	13 089	16 709	19 934	21 078	23 825

Figure 88 : Production d'énergie photovoltaïque dans le département de l'Ain (source : Agriculture et énergies renouvelables, rapport de mission publié en 2018, ADEME)

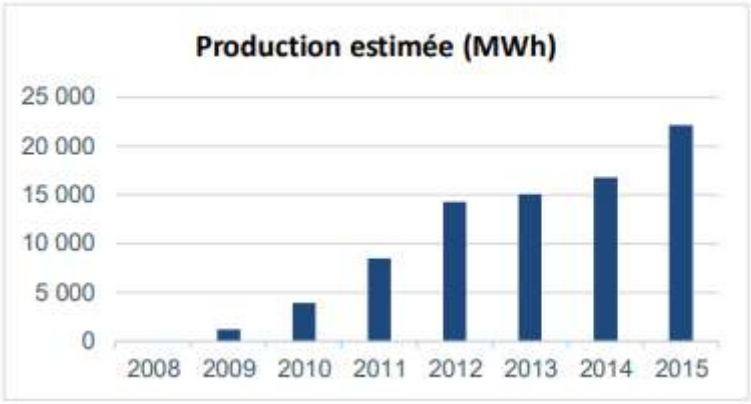

Figure 89 : Production d'énergie photovoltaïque dans le département de l'Ain (source : Agriculture et énergies renouvelables, rapport de mission publié en 2018, ADEME)

Si la production d'énergie renouvelable à la ferme est aujourd'hui répandue sur le sud du territoire, c'est en partie du fait de la visibilité qu'elle apporte aux exploitants agricoles : avec des contrats sur 10-20 ans avec les distributeurs d'énergie (GDF, EDF…), elle leur permet d'assurer la pérennité de leurs exploitations agricoles, ce qui est encore très difficile avec les seuls débouchés traditionnels « agricoles ».

B. LA VENTE DIRECTE ET LA VALORISATION LOCALE DES PRODUCTIONS AGRICOLES

Quelques chiffres

Environ **143** exploitations pratiquaient en 2010 les circuits courts de manière régulière sur le SCoT Bresse Val de Saône soit **24%** des 589 exploitations (RGA 2010). A noter que ce chiffre n'est que de 22 % à l'échelle départementale d'après les données de la Chambre d'Agriculture datant de 2016.

En 2018, le site internet « Acheter à la source » a permis d'établir que **30 exploitations** proposaient de la vente directe à la ferme.

La part du chiffre d'affaires est variable selon les exploitations, avec des exploitations agricoles spécialisées dans les circuits courts et d'autres utilisant ce mode de commercialisation comme circuits complémentaires. Ainsi plusieurs stratégies sont observables :

- Les exploitations qui pratiquent la vente directe à plus de 75% du chiffre d'affaires (=débouché majoritaire)
- Les exploitations qui pratiquent la vente directe à hauteur de 10% à 50% du chiffre d'affaire (=ventes régulières)
- Les exploitations qui pratiquent la vente directe pour moins de 10% du chiffre d'affaires (=ventes occasionnelles)

Sur le territoire du SCoT, la moitié des exploitations qui pratiquent les circuits courts ont fait ce choix pour la majeure partie de leur production (cf Figure 90). Tandis qu'au contraire, un quart ne réalise qu'une petite partie de ces débouchés au travers de ces marchés (<10% du CA).

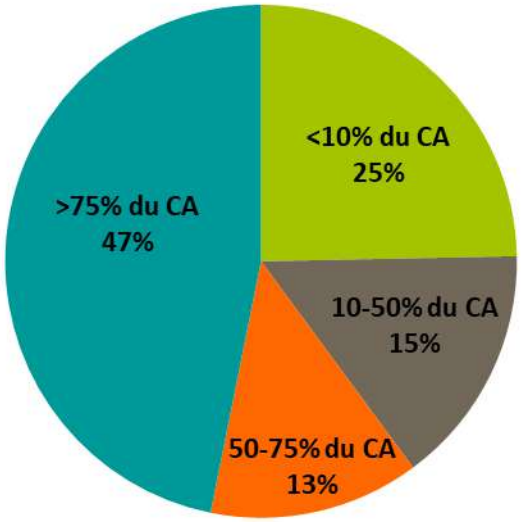

Figure 90: Part du chiffre d'affaire réalisé en circuits courts pour les exploitations concernées sur le territoire (source : RGA 2010, traitement Blezat Consulting)

Les initiatives et dynamiques concernant les circuits courts sur le SCoT Bresse Val de Saône

2 points de vente locaux sont recensés sur le territoire du SCoT : « Aux saveurs fermières » à Replonges (15 producteurs locaux) et « Ferm'emplettes » à Saint-Bénigne (17 producteurs locaux, 160 m² de surface de vente, 280 m² de surface totale). A l'échelle départementale, ce sont 16 magasins qui sont aujourd'hui en activité, et 4 en projet.

Par ailleurs, des démarches innovantes ont été lancées sur le territoire :

- La plate-forme Agrilocal, lancée en 2015 par le Département de l'Ain, a pour but de développer l'approvisionnement de la restauration scolaire en produits locaux et de saison, notamment dans les collèges, mais aussi dans les autres établissements de la restauration collective publique et privée ;
- 2 AMAP sur le territoire : les Paniers de la Veyle à Pont-de-Veyle tous les mercredis soirs (en difficulté) et les Paniers de Nizerel à Saint Bénigne ;
- Plusieurs marchés locaux : à Pont de Vaux le mercredi ; Pont de Veyle (mais peu de producteurs locaux), Chatillon-sur-Chalaronne le samedi, Mâcon (mercredi, jeudi et samedi), Bourg en Bresse (mercredi, samedi, dimanche).
- Week-end de Ferme en Ferme réalisé tous les ans, avec un circuit Bresse Val de Saône.

Chiffres clés AGRILOCAL 01
137 000 € chiffre d'affaires 2016
440 000 € chiffre d'affaires 2017
108 fournisseurs inscrits
111 acheteurs inscrits

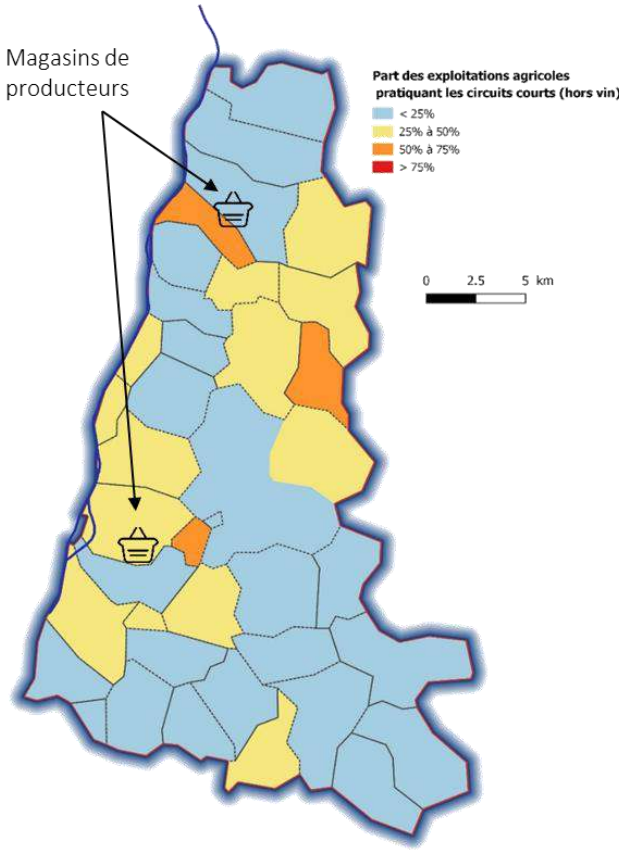

Figure 91: Part des exploitations agricoles pratiquant les circuits courts, hors vin (source : RGA 2010, traitement BLEZAT Consulting)

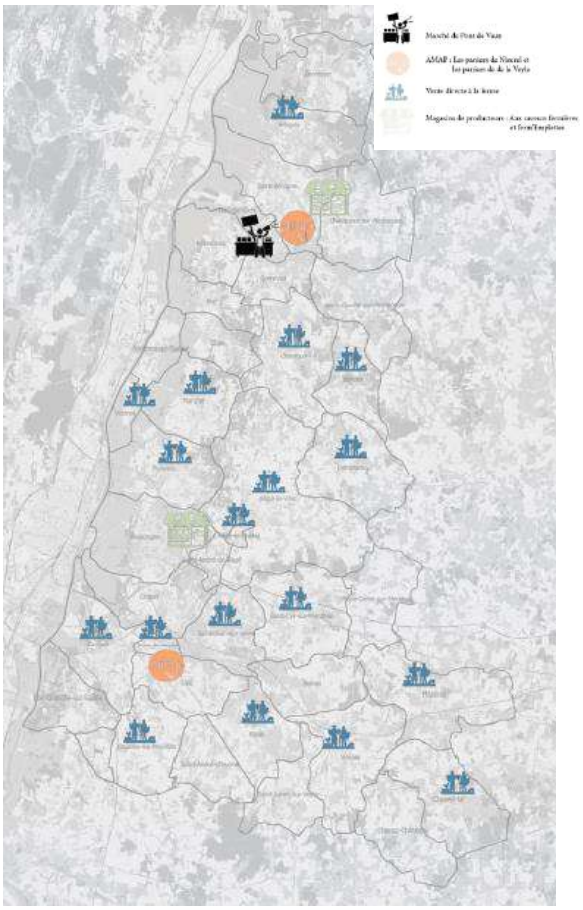

Figure 92: Offres disponibles en circuits courts (source : étude territoriale réalisée par les étudiants de l'IUL, 2017)

On retrouve **une corrélation entre la présence de circuits courts** et les zones de productions maraichères ainsi qu'avec l'implantation des 2 magasins de producteurs du territoire.

De plus, la commercialisation en circuits courts est d'avantage pratiquée dans les **zones à proximité des grands bassins de population**. C'est en effet une pratique plus développée à l'ouest du territoire autour de l'agglomération de Mâcon, et sur la vallée de la Saône, plus urbanisée de manière générale.

Obstacles au développement de circuits courts :

- Economique : La mise en place de vente directe représente des investissements pour les agriculteurs, quelles que soient les productions. Le peu de perspectives sur les débouchés locaux freine les agriculteurs qui pourraient être attirés par cette forme de valorisation. Les ateliers de découpe de volailles se développent sur les fermes qui souhaitent faire de la vente directe, mais l'impossibilité de faire de la prestation pour d'autres producteurs impose une certaine intensivité dans les rythmes de production. Les ateliers bovins sont quant à eux très dépendants des ateliers de découpe collectifs existants, le plus proche étant situé à Bourg-en-Bresse.
- Logistique : L'approvisionnement de la RHD en particulier doit pouvoir se réfléchir à une échelle collective, avec la mise en place d'outils adaptés tels que des plateformes logistiques.
- Un métier différent : la vente directe nécessite des compétences supplémentaires (relation client, transport, logistique régulière d'approvisionnement, vente au détail…) qui s'éloignent du métier traditionnel d'agriculteur, et qui n'attire pas forcément tous les producteurs.

C. DES SIGNES OFFICIELS DE QUALITE DE NOTORIETE NATIONALE

Le territoire du SCoT Bresse Val de Saône compte 4 appellations différentes (cf Figure 93) :

- AOP Volailles de Bresse
- AOP Dinde de Bresse
- AOP Crème de Bresse
- AOP Beurre de Bresse

Les deux premières sont renommées au niveau national et apportent une certaine notoriété au territoire.

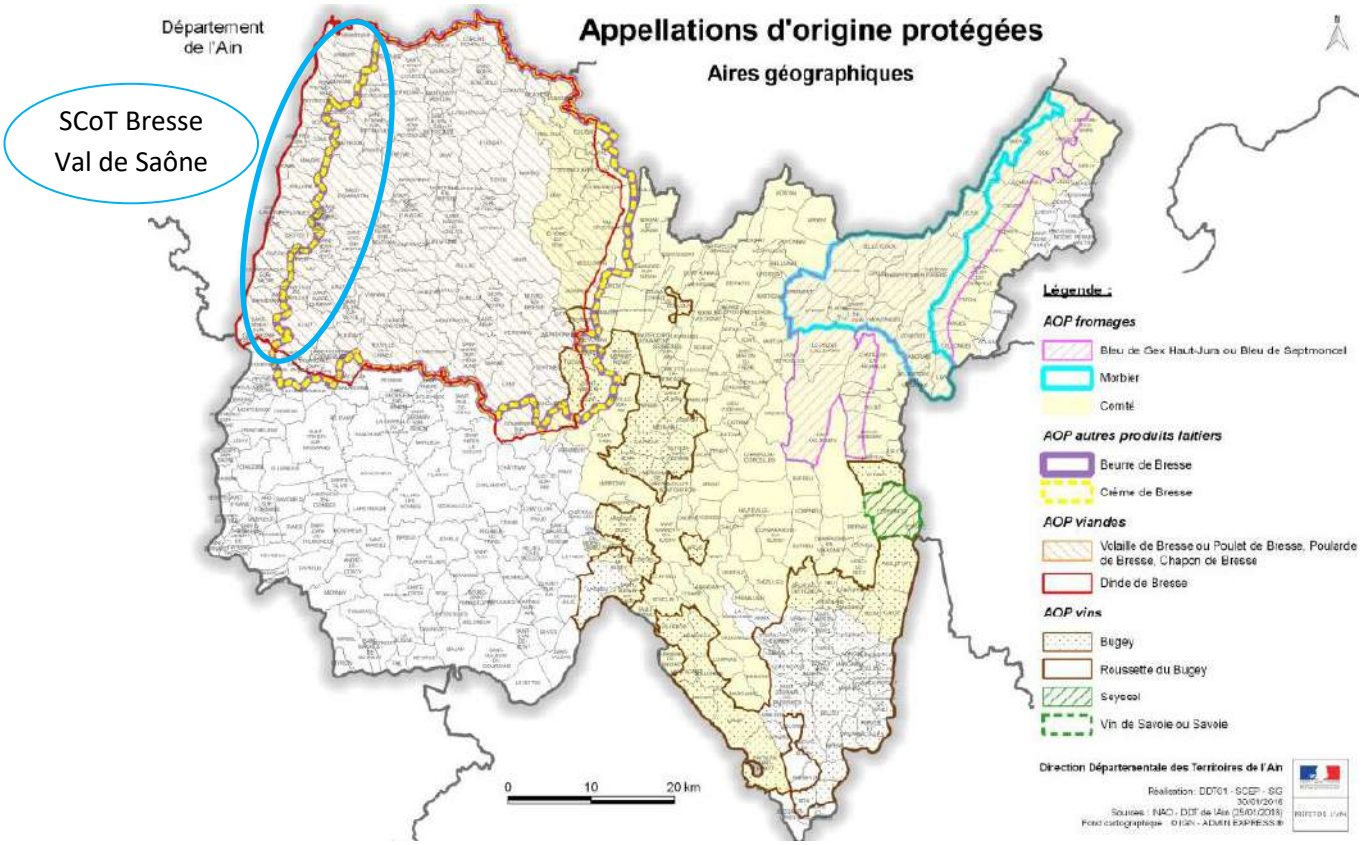

Figure 93: appellations d'origine protégées sur le département de l'Ain (source : DDT01)

Selon le RGA 2010**, 23% des exploitations (137 exploitations) ont déclaré avoir un produit sous signe de qualité.** La majorité de ces exploitations se trouvent au sud-est du territoire du SCoT, ce qui montre une forte corrélation avec l'élevage avicole (cf Figure 94).

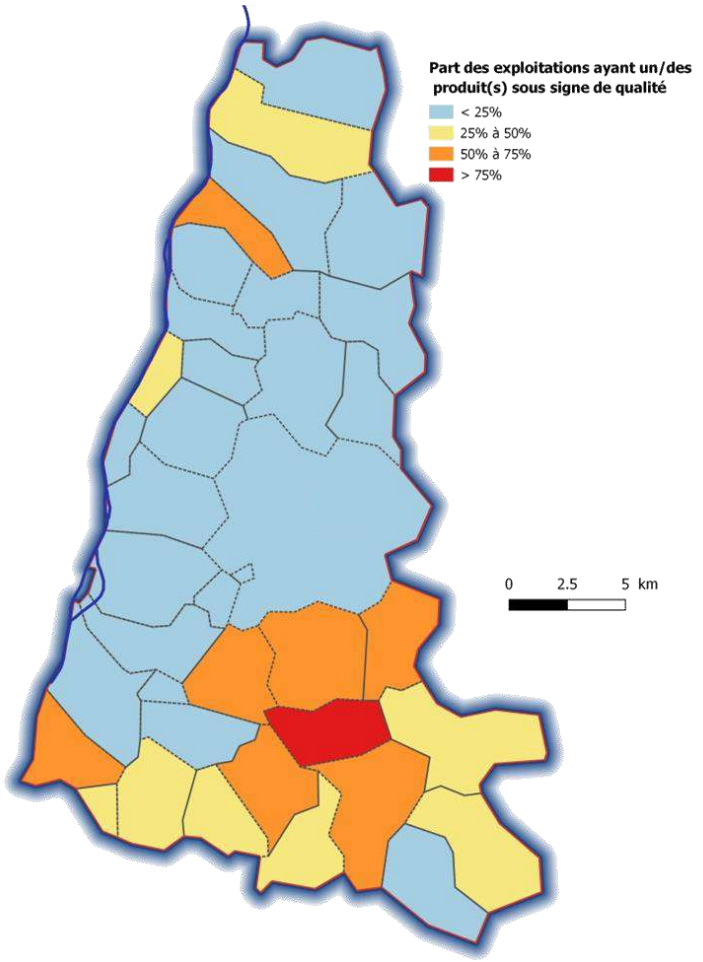

Figure 94: Part des exploitations ayant un/des produit(s) sous signe officiel de qualité, par commune (source : RGA 2010, traitement BLEZAT Consulting[46])

D. L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

En termes de surfaces, en 2017 l'Ain comptait près de 9 000 ha certifiés en bio, et 4 500 ha en conversion, ce qui place le département en cinquième position au niveau de la région Auvergne Rhône-Alpes.

L'Agence bio compte 214 exploitations engagées en agriculture biologique dans le département de l'Ain en 2017, et 24 sur le territoire du SCoT Bresse Val de Saône la même année, ce qui représente environ 7,5% des exploitations du SCoT (*317 sièges d'exploitation étaient déclarés en 2018*[47]), un ratio qui dépasse la moyenne nationale qui approche des 6,8%.

La plupart de ces exploitations commercialisent en circuit court pour améliorer leur valeur ajoutée.

Les productions concernées sont principalement les surfaces fourragères et donc les activités d'élevage comme le montre la Figure 95.

[46] Estimations (s=1,2) pour les communes avec secret statistique
[47] Données issues des déclarations PAC 2018 (DDT 01)

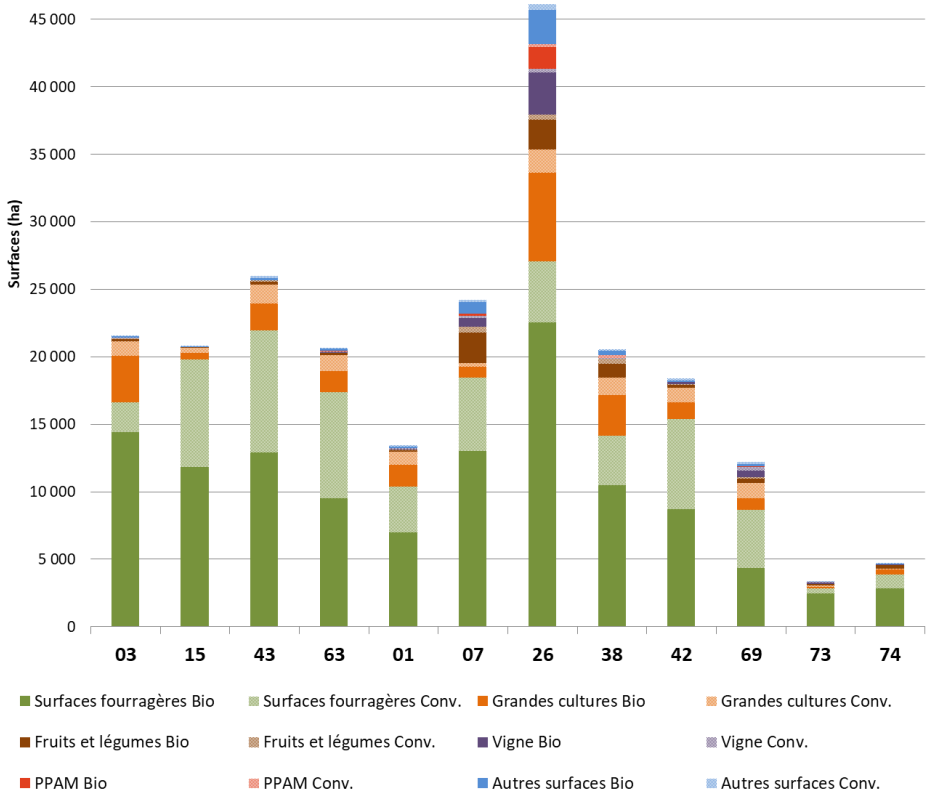

Figure 95: Répartition des surfaces certifiées bio et en conversion, par filière et département en Auvergne Rhône-Alpes. (source : Agence Bio, 2017)

L'agriculture biologique est une demande de plus en plus importante de la part des consommateurs.

Mais les coûts de production sont plus élevés. Encourager ce mode de production doit s'accompagner d'infrastructures permettant de valoriser effectivement la production.

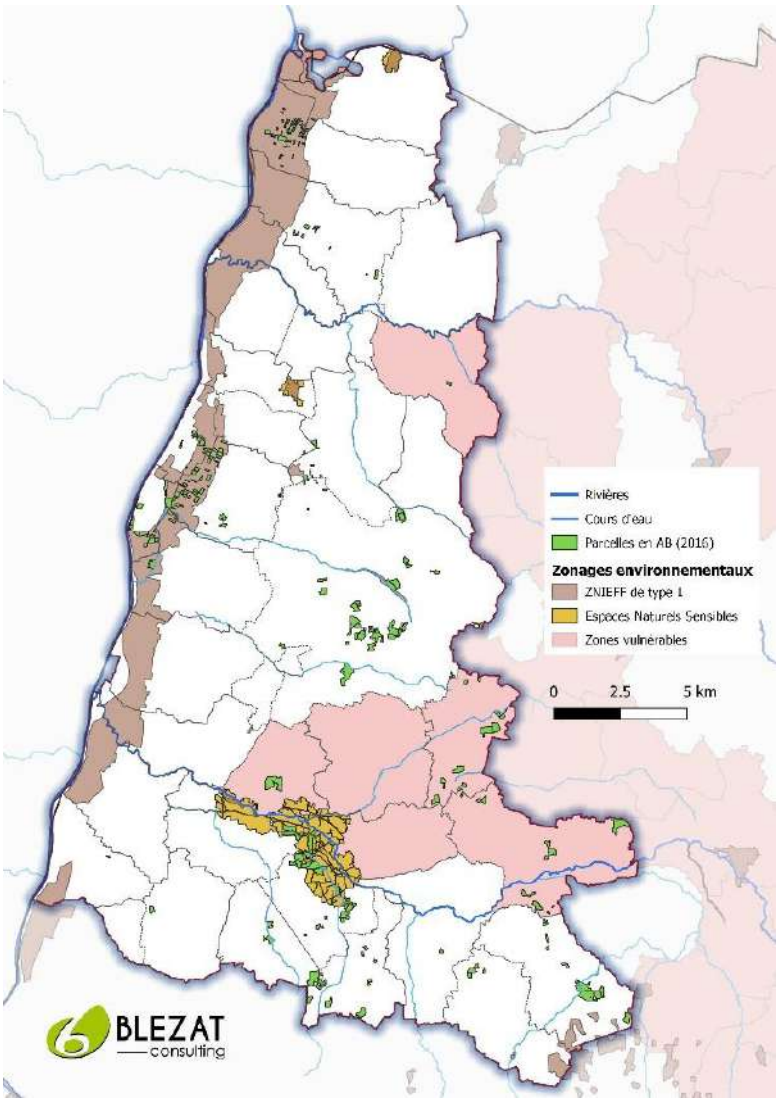

Sur le territoire, les parcelles labellisées AB déclarées en 2016 se répartissent de manière assez hétérogène, bien qu'un certain nombre d'entre elles soient localisées sur des zonages environnementaux ou à proximité des cours d'eau (cf figure 96). 720 ha étaient déclarés en AB en 2016, soit 2% des surfaces agricoles du territoire.

Figure 96: Parcelles AB à la déclaration PAC 2016 et zonages environnementaux (source : région AURA, traitement Blezat Consulting)

Les mesures de soutien à l'agriculture biologique dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) sont intégrées au deuxième pilier (FEADER). Elles sont réparties en deux volets :

- Soutien aux surfaces en conversion à l'agriculture biologique : CAB
- Soutien aux surfaces certifiées en agriculture biologique (maintien des parcelles) : MAB

Le premier accompagne la période de transition de 3 ans, pendant laquelle l'exploitant voit ses rendements chuter et est payé à un prix intermédiaire. Le deuxième prend le relais, après la certification, pour consolider le nouveau modèle économique de la ferme. Le cofinancement de l'Etat français sur les aides au maintien a récemment été supprimé (2018), l'Etat souhaitant recentrer les budgets disponibles sur le financement de nouveaux contrats d'aide à la conversion.

Eléments qualitatifs issus des ateliers de territoire

Ces trois dernières années les conversions à l'AB ont été très nombreuses, particulièrement en céréales et élevage bovin allaitant et laitier, du fait de la perte de rentabilité dans ces filières. Mais des problèmes de rentabilités sont rencontrés sur de grosses exploitations, les exploitants ont donc tendance à penser qu'il vaut mieux rester sur des structures de petite taille.

Ainsi **deux types de profil** sont perçus sur le territoire :

1. des agriculteurs ayant déjà entamé une démarche de changements de pratique, remettant en question tout leur système de production. Ce sont généralement des personnes qui acceptent les risques de la conversion bio, et qui ont déjà commencé à adapter leur système de production à ce virage ambitieux.

2. des agriculteurs en grande difficulté économique qui voient dans le bio une opportunité économique intéressante (voire une dernière chance de s'en sortir). Sans anticiper les changements de pratique nécessaires à cette labellisation et sans envisager le système dans sa globalité, les contraintes du cahier des charges AB s'ajoutent à des systèmes de production qui font déjà face à des impasses techniques. La pérennité de ces conversions est donc difficile à prévoir après les 5 premières années d'aides CAB. En effet, la baisse des aides au maintien nécessite d'acquérir une autonomie rapide.

E. LA PRESTATION DE SERVICES

Certaines exploitations développent des services en prestation d'entreprise en travaux agricoles (ETA). Les plus grosses exploitations, qui possèdent du matériel agricole diversifié, effectuent à façon des travaux pour le compte d'autres exploitations

Ces exploitations, souvent de petite taille (moins de 50 ha), font appel aux ETA soit pour la réalisation de travaux spécifiques (moissons…) ce qui leur évite d'investir dans du matériel, soit délèguent la totalité de la gestion à l'ETA (par exemple retraité qui ne souhaite pas se défaire de son patrimoine).

Plusieurs CUMA permettent également aux agriculteurs d'investir collectivement dans du matériel, pour optimiser au maximum son utilisation, amortir plus rapidement les investissements et tester des pratiques innovantes. Les CUMA les plus utilisées par les producteurs du territoire sont celles de Foissiat et de Biziat.

F. CAPACITE D'AUTOSUFFISANCE DU TERRITOIRE

Afin d'estimer les capacités d'autosuffisance alimentaire du territoire, des calculs théoriques des volumes produits au sein du SCoT BVS ont été réalisés à partir de :

- pour le pain : les surfaces en blé tendre au RPG 2016
- pour les autres cultures (légumes et fruits), la surface au RPG 2016
- pour les bovins : BDNI 2019
- pour les autres animaux : les cheptels au RGA 2010 (la surface dédiée à l'alimentation animale n'est pas prise en compte ici)

Les volumes consommés sont calculés à partir de la consommation moyenne à l'échelle nationale (données INSEEE, SSP, France Agrimer, CNIEL, TNS world panel…)

Ces données sont à relativiser au regard de plusieurs éléments non pris en compte (part de céréales destinée à l'alimentation animale, organisation des circuits de distribution…). Elles permettent néanmoins d'apporter des notions approximatives sur l'autosuffisance du territoire :

- la SAU du SCoT est en mesure d'assurer l'autonomie alimentaire de 172% de la population
- Une autosuffisance théorique sur les filières bovins (lait et viande) et céréales
- Un déficit important en fruits, mais aussi en porcs et en volailles
- Une production de légumes proche des besoins du territoire → un potentiel de développement pour les circuits courts ?

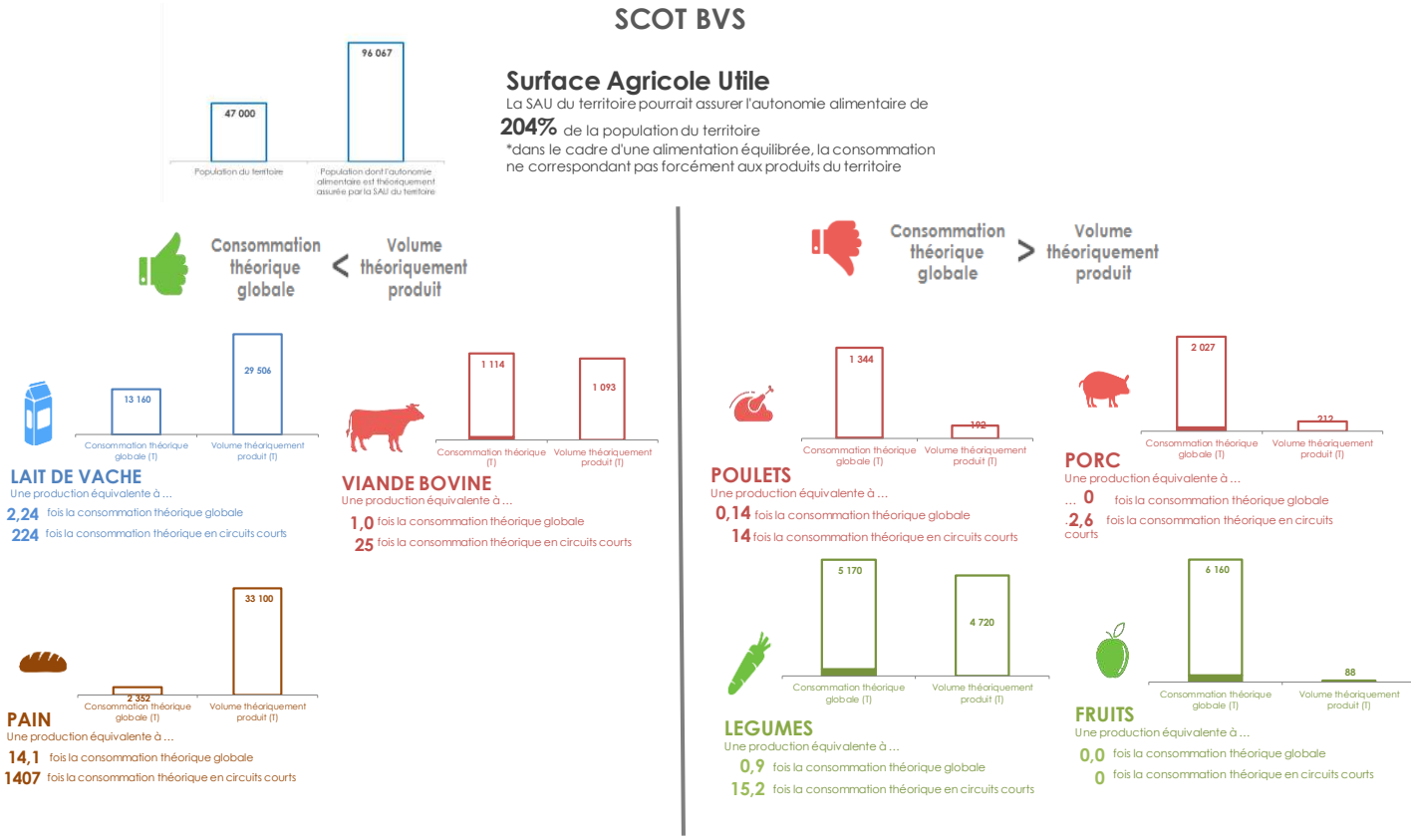

Figure 97: Autosuffisance alimentaire du territoire du SCoT BVS (sources : voir plus haut)

Note : la barre de couleur plus foncée dans le diagramme "consommation" correspond à la part des circuits courts.

5.8 LA POTENTIALITE DES ESPACES AGRICOLES

En bref

- Un climat continental qui subit le changement climatique avec **l'augmentation des aléas climatiques** intenses (fortes pluies et épisodes de sécheresse de plus en plus réguliers)
- Une **qualité de sols très hétérogène sur le territoire**, mais une spécificité locale avec une bande sableuse entre le Val de Saône et la Bresse, propice aux cultures légumières
- Face à la forte présence de l'eau sur le territoire, la tendance s'orientait jusqu'à maintenant vers le drainage de l'eau plutôt que le stockage, mais depuis 4 ans la récurrence des épisodes de sécheresse impacte fortement les systèmes de production.
- Les parcelles maraichères du Val de Saône, situées sur des terrains sableux, sont très dépendantes des réseaux d'irrigation

A. UN CLIMAT CONTINENTAL DE PLAINE

Le territoire du SCoT Bresse Val de Saône, situé à l'extrémité nord-est de la région Auvergne Rhône-Alpes, aux portes de la région Bourgogne Franche-Comté mais aussi de la Suisse, bénéficie d'un climat continental à tendance assez froide l'hiver et connaissant de fortes chaleurs l'été. A partir du mois de mai les orages y sont nombreux.

Le territoire du SCoT bénéficie quant à lui d'un ensoleillement relativement important par rapport aux autres secteurs de la même latitude, en lien avec la présence de la Saône, et ce qui explique en partie la présence d'une forte production maraichère. L'hiver, d'épaisses nappes de brouillard sont caractéristiques du Val de Saône.

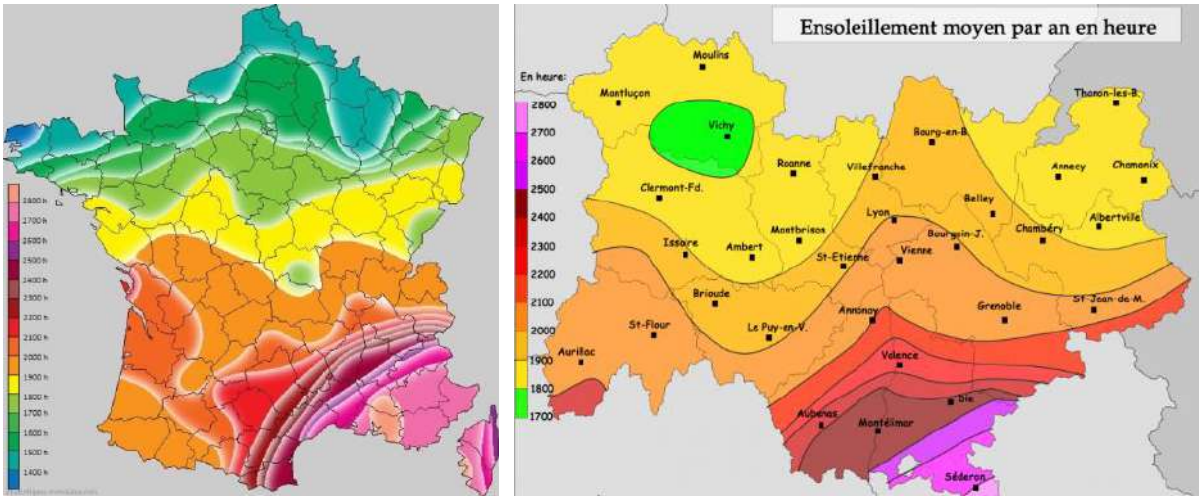

Figure 98: Ensoleillement annuel en France et en Auvergne Rhône-Alpes (cumul d'heures) (source : forums.infoclimat.fr ; www.meteoaura.com)

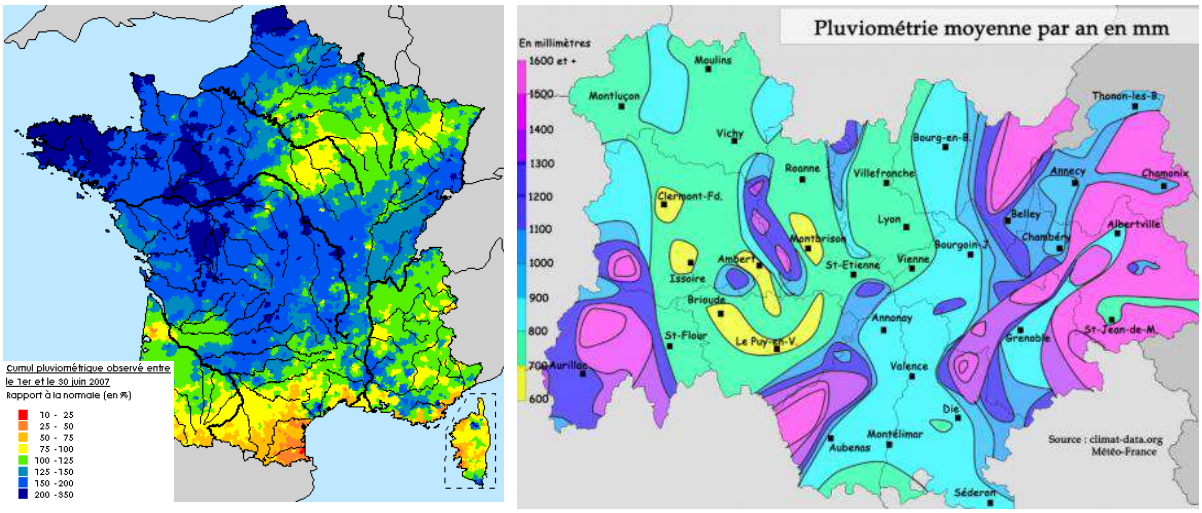

Figure 99: Pluviométrie annuelle (cumul des précipitations en millimètres) (source : www.eaufrance.fr ; www.meteoaura.com)

Les plaines et plateaux de l'ouest connaissent une certaine uniformité : pluviosité augmentant de l'ouest à l'est assez régulièrement jusqu'aux premières pentes du Jura, du Revermont et du Bugey.

B. UNE DIVERSITE DE SOLS A FORT POTENTIEL

Au-delà de l'Histoire géologique et de l'activité hydrologique, l'Homme au fil de temps fût aussi un acteur dans la transformation du socle. En effet, le travail de la topographie et de micro relief est observable au travers des poypes[48] ou buttes castrales (cf Figure 100). Elles sont utilisées pour se protéger des envahisseurs, où encore dans les anciens canaux, fossés et buttes, aménagés pour se prémunir des inondations. Plus récemment, le travail de maîtrise et de canalisation des fleuves comme la Saône, a figé davantage le territoire et permis d'exploiter des terres, qui restent cependant facilement inondables.

[48] On appelle **poypes**, dans le département de l'Ain, des monticules en terre, dont la plupart étaient environnés de fossés : leur origine est inconnue; on l'a attribuée aux Gaulois. Il est possible qu'au commencement du Moyen-Age, quelques-unes de ces **poypes** aient été construites pour en faire la base d'une forteresse.

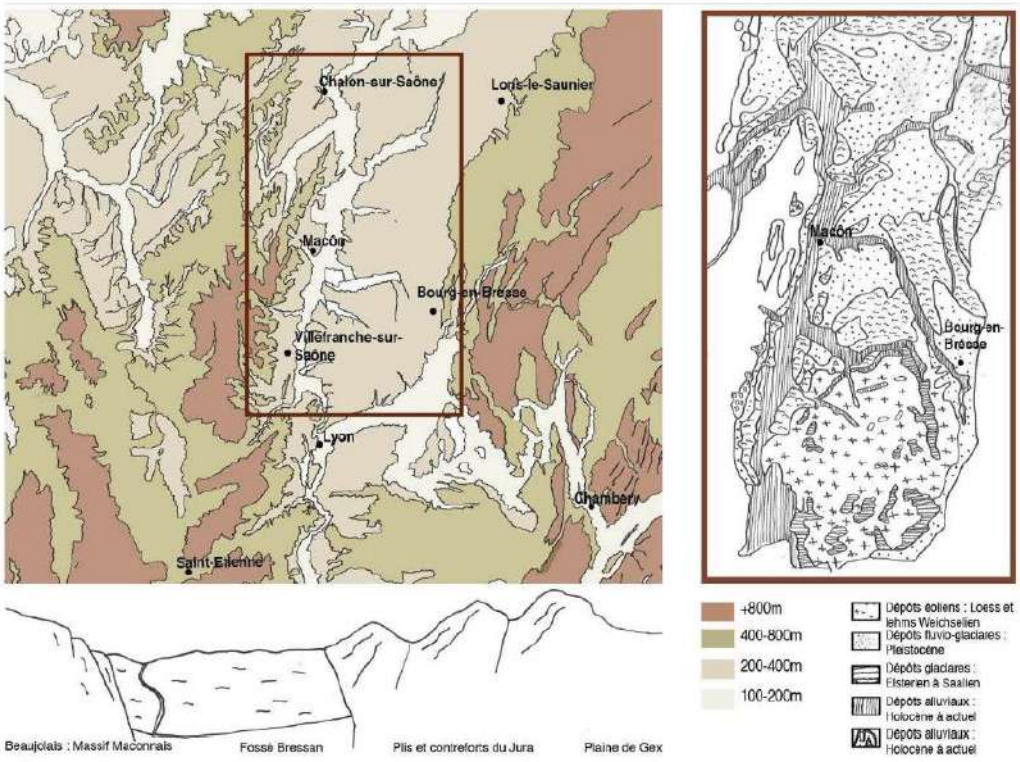

Figure 100: Etude du socle du territoire du SCoT BVS

Données qualitatives issues des ateliers de territoire

Localement, les agriculteurs s'accordent pour dire que la qualité des terrains est très hétérogène, même au sein d'une même parcelle. Ce sont généralement des terres argileuses, avec la présence de limons, qui retiennent bien l'eau. Le sable est absent, sauf sur la bande de terre entre les bords de Saône et la Bresse : un terrain qui est aujourd'hui exploité par l'activité maraichère qui a su tirer parti de cette spécificité locale.

Des différences peuvent néanmoins être observées en fonction des reliefs, avec une présence de terres plus limoneuses en vallées, tandis qu'à mesure que la topographie évolue en positif la présence d'argile augmente.

C. UNE FORTE PRESENCE DE L'EAU QUI STRUCTURE LE PAYSAGE AGRICOLE

Très forte présence de l'eau

Comme vu plus haut, l'eau est partout sur le territoire et le caractérise. Les cours d'eau ont façonné le territoire jusqu'à en dessiner ces limites et frontières. En effet, la Saône, de par son gabarit et son influence, joue le rôle d'axe structurant sur le territoire. Elle a défini les premières implantations humaines, permis de consolider les villes de l'époque, permis le déplacement des hommes et marchandises, offert un sol propice à la culture et à l'élevage et enfin permis l'extraction de matières premières pour la construction. Jouant un rôle stratégique lors de conflits historiquement, elle délimite actuellement la région Auvergne-Rhône-Alpes de la Bourgogne.

D'autres rivières, à d'autres échelles, viennent dessiner le territoire Bresse Val de Saône. La Seille par exemple, en plus d'offrir des possibilités de déplacement via sa capacité à accueillir des péniches, joue le rôle de limite Sud entre les deux régions. Au Sud du territoire, c'est la Chalaronne qui vient jouer le rôle de frontière entre la Bresse et la Dombe. Enfin, plusieurs cours d'eaux viennent, quant à eux, caractériser l'intérieur des terres : les structurantes. Parmi les principaux, la Reyssouze, au Nord, traverse Bourg en Bresse avant de se jeter dans la

Saône au niveau de Pont-de-Vaux et la Veyle, plus au sud, qui passe par Pont-de-Veyle. Ces deux rivières en plus de porter des fonctions écologiques essentielles, portent des usages de loisirs et participent à définir un cadre de vie de qualité.

La gestion des zones inondables, spécifique au Val de Saône, sera développée dans la partie 10.B.

Maitrise humaine de l'eau : drainage, irrigation…

Les grands phénomènes de crues font peser un risque majeur sur les fermes dont les bâtiments ou les champs sont situés en zone inondable, dans le Val de Saône. Parfois situé dans les zones d'expansion de crue qui permettent de ralentir ou d'affaiblir les inondations pour protéger l'aval, le secteur agricole bénéficiait auparavant des ICHN (Indemnités Compensatoires de Handicap National) ce qui assurait une forme de compensation à la forte vulnérabilité de ces secteurs. Mais la récente révision de ces zonages en 2018 fait sortir le secteur du Val de Saône et supprime donc le seul accompagnement financier disponible pour ces secteurs.

Les éleveurs et les producteurs de grandes cultures situés en zone inondable peuvent avoir recours à des services d'assurance, à des couts prohibitifs qui laissent peu de marge aux filières d'élevage. Le choix est plus souvent fait pour des parcelles en céréales. Les cultures maraîchères, si elles sont situées sur un territoire reconnu en état de catastrophe naturelle, elles sont éligibles au fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA). Les cultures céréalières considérées comme « assurables », disposant d'une offre suffisamment consolidée en matière d'assurance, ne sont, elles, pas éligibles au FNGRA.

Pour mieux gérer l'eau, de nombreux ouvrages ont été aménagés. Ainsi, le territoire est parcouru par une multitude de biefs, canaux, fossés, chaintres et baragnons pour canaliser et drainer l'eau. Afin de profiter de cette ressource, une multitude d'aménagement sont également disséminés, à des échelles variées : des écluses, des barrages, des retenues ou encore des moulins historiques pour la plupart qui enrichissent le patrimoine de la plaine de la Bresse. Ce lexique spécifique des ouvrages démontre la volonté de l'homme d'essayer de maîtriser son milieu, de conditionner la gestion de l'eau pour finalement s'en protéger.

Aujourd'hui la pérennité des activités agricoles dépend de la gestion du réseau de digues. Au nord du territoire, des inquiétudes émergent quant à l'entretien de ces digues et au recul des berges à mesure que les années passent (cf Figure 101). C'est aujourd'hui la seule protection qui permet d'éviter la menace de l'eau sur les terrains des zones inondables. Des récoltes de fourrage qui sont donc compromises par la vulnérabilité des espaces, comme témoigne un agriculteur dans l'article ci-dessous.

Publié le 16/05/2019 à 10:00 / Chef Rédacteur Tweet

VAL DE SAÔNE

La « Pairie inondable » menacée par une rupture de digue

Faute d'entretien et augmentation du trafic fluvial aidant, les digues de la Saône se dégradent dans le val de Saône Nord. « Il y a urgence encore une ou deux bonnes crues et ça tombe ! », prévient Hugo Danancher, jeune éleveur de St-Bénigne. Agriculteurs et élus ont beau tirer la sonnette d'alarme, personne ne bouge... à part les berges ! Explications.

Depuis plusieurs années, les éleveurs du nord du val de Saône, qui exploitent les terres inondables du lit majeur de la Saône, entre Sermoyer et Feillens, s'inquiètent du manque d'entretien des digues en terre de la rive aindinoise (la rive gauhe).
Dans le même temps, le trafic fluvial a augmenté, avec l'arrivée de gros bateaux de tourisme et le passage de lourdes péniches.
Les vaguelettes qu'ils génèrent sapent imperceptiblement la base des digues.
Au point qu'à plusieurs endroits, la situation s'avère critique.
Comme à **Saint-Bénigne** ou Hugo Danancher, éleveurs de charolais, vanneur, membre du syndicat Jeunes Agriculteurs, qui exploite des champs dans la Prairie et connaît sa Saône mieux que sa poche, déplore : ***« A certains endroits, en 10 ans, on a vu la digue reculer de 20m ».***
Une digue de 5,20m de hauteur, devenue d'une minceur alarmante sur un tronçon d'une trentaine de mètres (voir photo).
« On est parvenu à une situation critique. Ici, encore une ou deux bonnes crues et ça tombe ! » s'alarme l'éleveur.
Si une brèche s'ouvrait, 1700 hectares seraient menacés par les eaux.
« Ce serait catastrophique parce que ça voudrait dire qu'on n'a plus aucune protection. On pourrait régulièrement perdre les récoltes de fourrages. Sans cette digue, cela aurait été le cas en 2016. Et ça le serait très régulièrement. Si on perd la récolte on n'a pas la possibilité de rattraper l'affaire. Ici, on a besoin de la Prairie pour nourrir nos bêtes. Si on a plus de digue, on dit adieu à l'élevage. »
Les inondations printanières constitueraient aussi un désastre écologique, dans cette zone classée Natura 2000 ou la fauche est très réglementée, afin de protéger les nichées d'oiseaux, comme le râle des genêts et le courlis cendré.
Bref, c'est tout cet écosystème original, né des interactions de la rivière et de ses agriculteurs qui serait détruit.

Etienne Grosjean

Figure 101: article paru dans l'Ain agricole le 16/05/2019

La gestion de l'eau potable sur le territoire du SCoT BVS est assurée par 4 gestionnaires : SIE Veyle Reyssouze Vieux –Jonc (uniquement sur la commune de Mézériat), SIE Saône-Veyle Reyssouze (3/4 du territoire), SIE Veyle-Chalaronne et SIE Renom-Veyle (cf Figure 102).

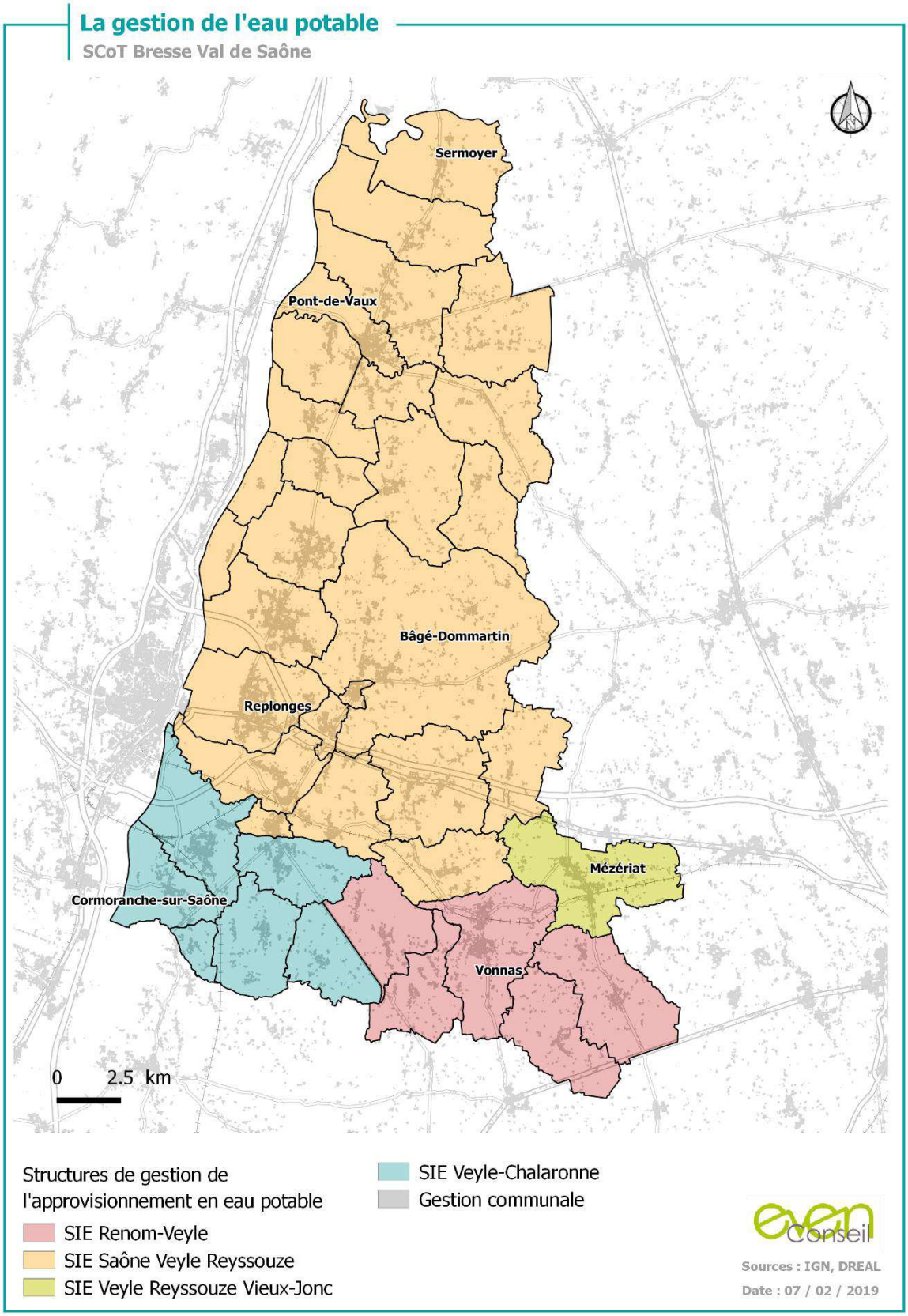

Figure 102: Structures de gestion de l'approvisionnement en eau potable (source : Even Conseil)

L'irrigation a été développée dans les années 1970, grâce à une politique de soutien européenne, dans une volonté d'augmentation des rendements et de la production globale. Elle concerne essentiellement les activités

de maraichage du Val de Saône et s'organise en partie de manière individuelle (avec en majorité des systèmes d'enrouleur) sauf sur la commune de Manziat qui a développé un réseau collectif il y a 25 ans (voir partie 6.D).

Avec la récurrence d'épisode de sécheresse, l'irrigation a désormais un rôle de plus en plus stratégique, non seulement pour améliorer les rendements et la qualité des productions, mais avant tout pour les sécuriser. Elle commence donc à se développer doucement du côté du secteur bressan, pour les cultures céréalières et en particulier le maïs.

L'eau devient ainsi un enjeu pour l'ensemble des acteurs du territoire, et la question de la gouvernance autour de ces questions ressort comme prioritaire.

5.9 UN TERRITOIRE DONT L'ATTRACTIVITE GENERE DE FORTES PRESSIONS SUR L'ESPACE AGRICOLE

En bref :

- Un marché du foncier agricole de plus en plus tendu :
  - En termes de prix et de surfaces échangées, en particulier pour les terres arables
  - Certaines parcelles maraichères, enclavées en milieu urbain, peuvent ponctuellement atteindre des prix très élevés
- Un territoire attractif :
  - 38 communes ; 47 000 km² ; 48 000 habitants
  - 22% d'augmentation de la population envisagée par l'INSEE à l'horizon 2040
- Des conséquences du développement urbain sur l'activité agricole :
  - Un recul de 95ha/an des surfaces agricoles à l'échelle du SCoT ces 8 dernières années
  - Une diminution des surfaces agricoles qui renforce la tension foncière existante
  - Une fonctionnalité des espaces compromise sur certains secteurs (morcellement des parcelles, difficultés de circulation, accès des sièges d'exploitation/ bâtiments d'élevages, outils de transformation…)
  - L'augmentation des surfaces de contact urbain/agricole, particulièrement dans le Val de Saône entraine une hausse importante des conflits d'usages, avec des conséquences sur le moral des exploitants et sur leurs projets de développement
  - La progression des surfaces imperméabilisées accentue les risques d'inondation et la pression d'absorption d'eau par les terres agricoles restantes
  - Mais aussi la proximité d'un important bassin de consommation à saisir (Mâcon, Bourg en Bresse, Lyon…)

A. UNE FORTE CONCURRENCE SUR LE FONCIER ENTRE AGRICULTEURS ET DES PRIX A LA HAUSSE

Dans un contexte d'agrandissement et de concentration des exploitations, la concurrence sur les terres agricoles est marquée, notamment pour les terres arables.

Les surfaces en marché dans le département de l'Ain

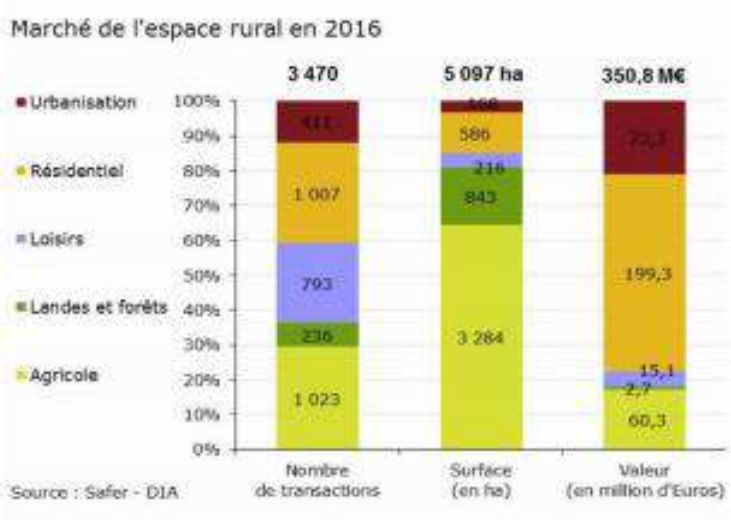

Figure 103: Marché de l'espace rural en 2016 dans le département de l'Ain (source : SAFER AURA, 2017)

3 284 ha de surfaces agricoles ont fait l'objet de transaction en 2016 ce qui représente 1,2% des surfaces agricoles du département. Avec un prix moyen de 18 361€/ha de terres agricoles (60,3 millions d'euros/ 3284 ha), la moyenne est particulièrement haute. Il faut certainement prendre en considération les terrains viticoles du Bugey, et le prix du bati agricole, qui peut faire augmenter considérablement le montant des transactions.

En comparaison en Région AURA (0,9% des surfaces en marché avec 34 700ha sur 3,5 millions d'ha de SAU), la part de surfaces en marché dans le département de l'Ain est supérieure. En comparaison des autres départements, la quantité de surfaces en marché est également dans la moyenne haute par rapport à l'ensemble de la moyenne régionale (cf Figure 104)

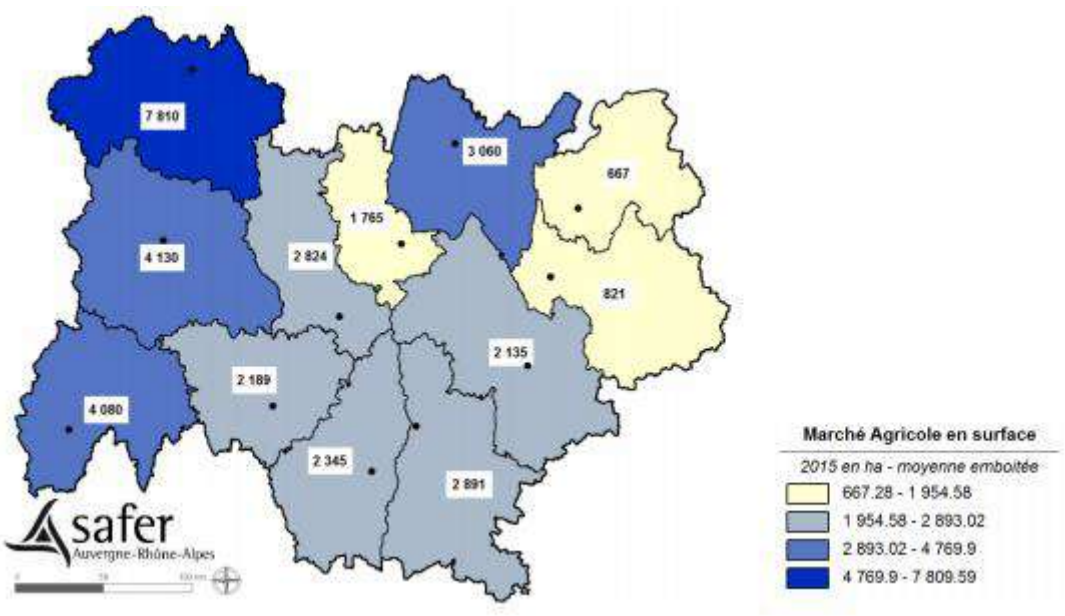

Figure 104 : Marché agricole en surface – année 2015 (Source : SAFER Auvergne Rhône-Alpes)

Une **forte concentration des capitaux** est observée à l'échelle régionale, notamment par de nouvelles formes sociétaires agricoles exemptées de notifications à la Safer (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) qui se constituent pour gérer du foncier. Cette dynamique est encouragée par la **baisse du nombre des installations agricoles** et le **manque de transparence du marché**.

Des changements à venir

En 2019, un projet de loi sur le foncier agricole vise à aborder les enjeux d'artificialisation de sols du fait de l'urbanisation et de concentration des terres dans un nombre de plus en plus restreint de mains. L'objectif affiché est ambitieux avec le choix de radical de viser le « zéro artificialisation nette ».

En novembre 2018, une précédente loi a posé les premiers jalons en permettant de mieux lutter contre le contournement du droit de préemption des Safer pour ce qui est des cultures marines nécessitant la proximité de l'eau. En effet, les Safer ne peuvent utiliser leur droit de préemption sur les bâtiments agricoles que si une activité agricole y a été exercée au cours des cinq dernières années. Or certains propriétaires n'hésitent pas à attendre le délai de cinq ans avant de vendre leur bien à des non-professionnels, engrangeant ainsi une forte plus-value. La proposition de loi fait passer le délai à vingt ans pour les activités marines (initialement, elle comportait aussi une disposition visant à préserver le pastoralisme en montagne mais elle a été supprimée). Le texte précise aussi que lorsqu'une Safer met en vente un terrain ou un bâtiment dont le dernier usage était lié à la conchyliculture, "elle le cède en priorité à un candidat s'engageant à poursuivre une activité conchylicole pour une durée minimale de dix ans ».

Des prix proches de la moyenne départementale

A l'échelle régionale, le marché départemental de l'Ain, qui monte à hauteur de 271,9M€ en 2015, se situe parmi les départements les plus dynamiques.

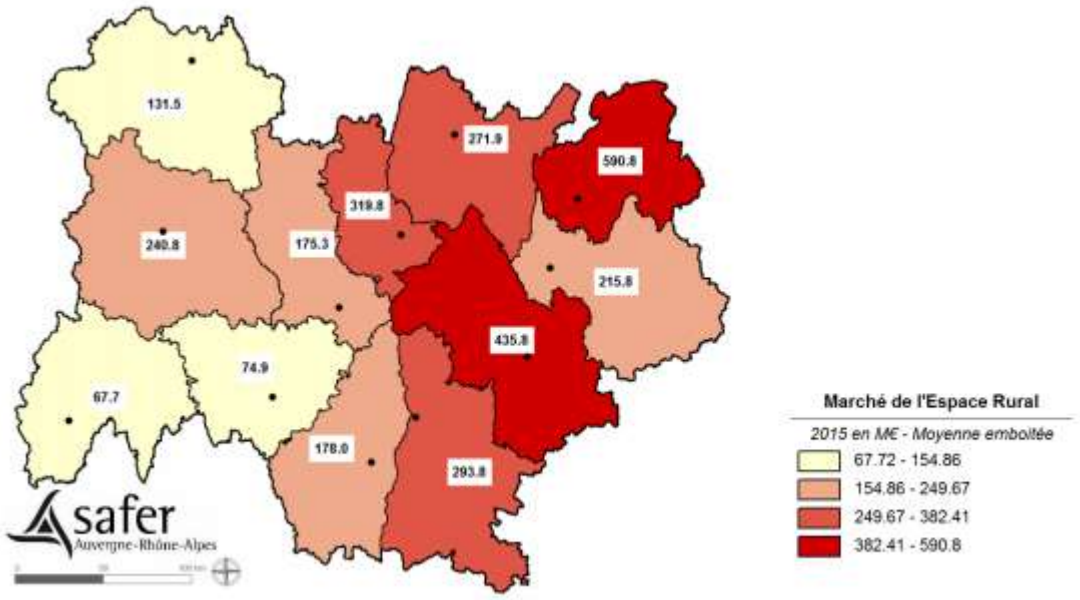

Figure 105: Carte du marché de l'espace rural en valeur - année 2015 (source : SAFER région Auvergne Rhône-Alpes)

Le territoire du SCoT Bresse Val de Saône fait partie des « petites » régions de la Vallée de la Saône et de la Bresse. La valeur vénale des terres en 2017 à l'échelle de la vallée de la Saône est de 3 640 €/ha en moyenne, avec une perte de valeur de -15 % depuis 2010 mais une forte variabilité interannuelle. Pour la Bresse, la valeur est très proche : 3 360€/ha en moyenne en 2017, avec une variation de +29% en 7 ans qui a l'air de se stabiliser ces dernières années (cf Figure 106).

La moyenne de la valeur des terres situées sur le territoire du SCoT BVS est proche de la moyenne départementale (4 116€/ha en 2016) et bien en deça de la moyenne nationale située à 6 030€/ha.

Département et région agricole	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016	Prix minimal 2017	Prix maximal 2017
Bresse	2 610	2 710	2 950	2 910	3 360	3 370	3 670	3 360	- 8 %	1 110	15 650
Bugey	2 510	2 520	2 410	2 790	2 630	2 700	NS	NS	NS	NS	NS
Vallée de la Saône, Dombes	4 300	4 020	3 510	3 700	4 100	4 110	4 040	3 640	- 10 %	1 080	11 110
Pays de Gex, Haut-Bugey	3 060	3 830	4 220	3 440	4 760	5 150	NS	NS	NS	NS	NS
AIN	3 310	3 320	3 220	3 260	3 690	3 740	4 120	3 740	- 9 %	-	-

Figure 106: Valeur vénale moyenne des terres labourables et prairies naturelles (source : SAFER, 2018)

B. UN TERRITOIRE DONT L'ATTRACTIVITE GLOBALE A DES REPERCUSSIONS SUR L'ACTIVITE AGRICOLE

Le territoire du SCoT se caractérise par une forte attractivité résidentielle en raison de la proximité avec les agglomérations mâconnaise et burgienne. Selon l'INSEE, la part des actifs qui exercent leur activité professionnelle à l'extérieur de son périmètre est de 60%. Le taux de croissance démographique est soutenu depuis plus de 40 ans. La dynamique démographique est positive depuis 1968, et alimentée de manière quasi-équilibrée par les soldes naturels et migratoires :

- 3 900 habitants supplémentaires en 16 ans (1999-2015)
- 40% de la population concentrée dans 6 communes (18 400 habitants) : Bagé-Dommartin, Replonges, Feillens, Vonnas, Pont-de-Vaux et Mézériat
- Sur la période 2007-2012, la croissance démographique a été de 1,8 à 2% par an contre 1,3% en moyenne pour l'Ain.

	EVOLUTION 1999/2010			EVOLUTION 2010/2015		
	taux de variation annuel moyen	*dû au solde naturel*	*dû au solde migratoire*	taux de variation annuel moyen	*dû au solde naturel*	*dû au solde migratoire*
SCOT BVS	**+1,7 %**	***+0,4 %***	***+1,8 %***	**+1%**	***+0,4%***	***+0,6%***
CC Bresse et Saône	**+1,9 %**	*+0,4 %*	*+2,1 %*	**+1,1%**	*+0,4%*	*+0,8%*
CC de la Veyle	**+1,5 %**	*+0,5 %*	*+1,4 %*	**+0,8%**	*+0,4%*	*+0,4%*

Figure 107 : évolution démographique entre 1999 et 2015 sur le territoire du SCoT BVS (source : Urbicand, 2019)

Ainsi, ce territoire de 38 communes et de 46 905 habitants en 2015, connait une arrivée massive de nouveaux habitants, malgré la baisse de croissance depuis 2010.

2 900 logements neufs ont été mis en chantier entre 2007 et 2016, dont 62% de la production avant 2012 ce qui montre un ralentissement de la construction neuve depuis (source : Sitadel). Cette production de logement est largement orientée vers du logement individuel, mais sur la période récente (2012-2016) les opérations s'orientent vers du logement groupé plus dense (Laiz, Grièges, Feillens, Replonges…).

Selon les données de l'INSEE, dans le scénario tendanciel la population départementale devrait avoir augmenté de 22% d'ici 2040. Etant donné la situation du territoire Bresse Val de Saône par rapport au département de l'Ain, on peut projeter une augmentation conséquente du nombre d'habitants sur la même échelle.

Au sein de la population du SCoT Bresse Val de Saône, on retrouve quelques profils dominants (cf Figure 108) : en 2014, le territoire de la CCBS est marqué par une part importante d'ouvriers (3 807 personnes), d'employés (3 359 personnes) et des professions intermédiaires (2 803 personnes). A l'inverse, on compte peu d'agriculteurs

(244 personnes), d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise (790 personnes), de cadres et professions intellectuelles supérieures (1 072 personnes).

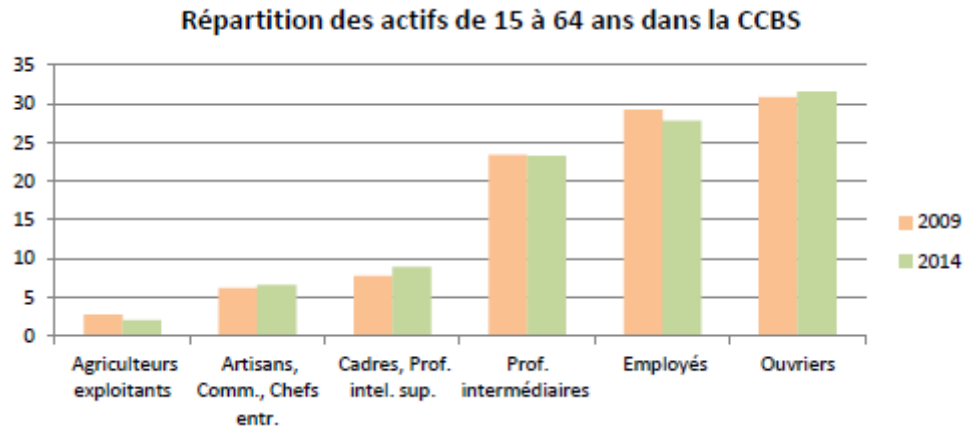

Figure 108 : répartition des actifs entre 2009 et 2014, avec le % en ordonnée (source : Verdi à partir des données de l'INSEE, diagnostic PLUi de la Veyle, 2018)

C. L'IMPACT DE CETTE ATTRACTIVITE SUR LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES

Un recul des terres agricoles

Entre 2011 et 2015, le département de l'Ain a perdu environ 627 ha/an de surfaces agricoles, dont 62% en lien avec une artificialisation (pas ou peu de déprise agricole constatée dans le département de l'Ain) et les 38% restant sous forme de perte d'usage agricole (consommation « masquée »). Cette dernière concerne toutes les surfaces agricoles (terres, prés ou vergers), acquises par des particuliers lors d'achats résidentiels ou d'agrément. Ces surfaces quittent également le domaine agricole car elles sont acquises par des particuliers à des prix environ 5 fois supérieurs aux prix pratiqués par les agriculteurs. Même si visuellement, ces terrains ne sont pas urbanisés, l'impact sur les structures foncières des exploitations est important.

Mais le recul des surfaces agricoles est essentiellement lié à l'artificialisation. Il est estimé qu'environ 408 ha/an sont consommés par l'urbanisation, soit 63% de la perte des surfaces agricoles (cf Figure 109)

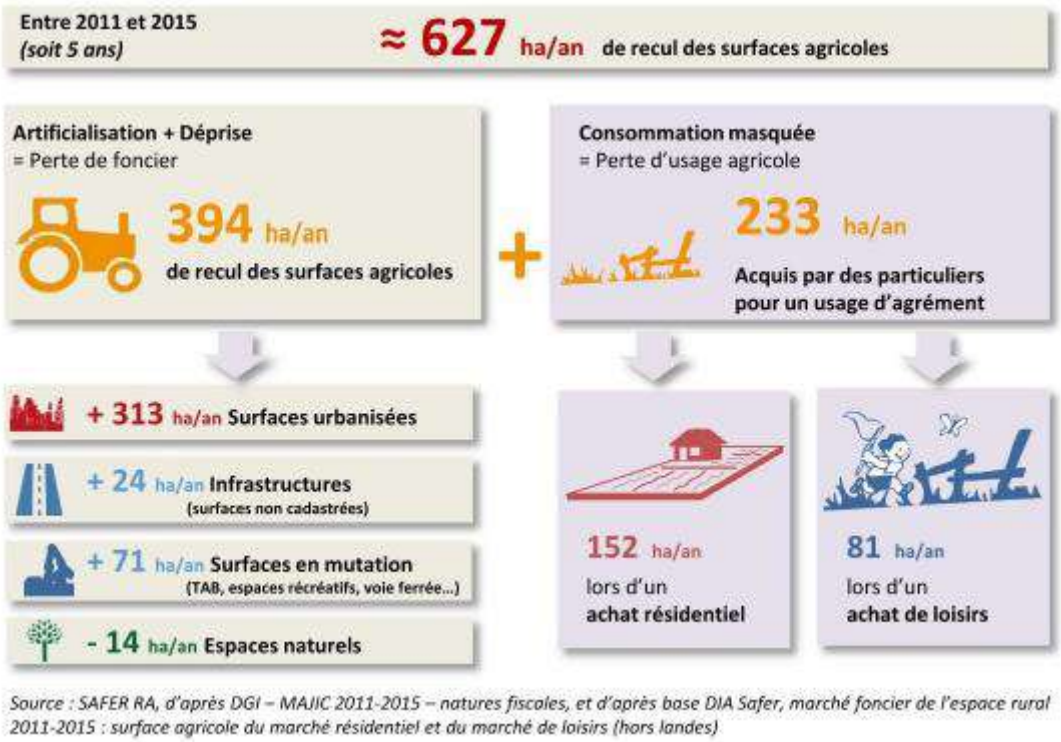

Figure 109: Destination des espaces agricoles (de culture et d'élevage) disparus à l'échelle du département de l'Ain (SAFER Auvergne Rhône-Alpes, 2017)

A l'échelle du SCoT BVS, l'analyse des surfaces agricoles utiles, issues du RGA, montre une tendance similaire : entre 2000 et 2010, celles-ci ont reculé de près de 1 062 ha soit un recul de 3,3% (contre -2,8% à l'échelle départementale, -6% à l'échelle de l'ex région Rhône-Alpes, -3,2% à l'échelle nationale). Les données plus récentes apportées par les déclarations PAC 2018 font état de 28 819 ha de SAU. En considérant une marge de non déclaration de 5% (surfaces en maraichage ou autre), il est possible d'estimer à environ 30 250 ha la surface en SAU en 2018. Ce qui équivaut à une **disparition d'environ 600 ha de SAU à l'échelle du SCoT en 8 ans, soit 75 ha/an**. Ce ratio représente 12% des pertes du département, pour seulement 8% de la SAU, une différence de proportion qui s'explique par la proximité du SCoT avec des agglomérations. Une différence qui peut aussi s'expliquer par le développement du marché de loisirs, et la présence de surfaces non déclarées.

D'après le graphique ci-après, on observe que si le rythme de recul des terres agricoles a été moins important qu'à l'échelle régionale, il a eu tendance à se rapprocher de la courbe départementale.

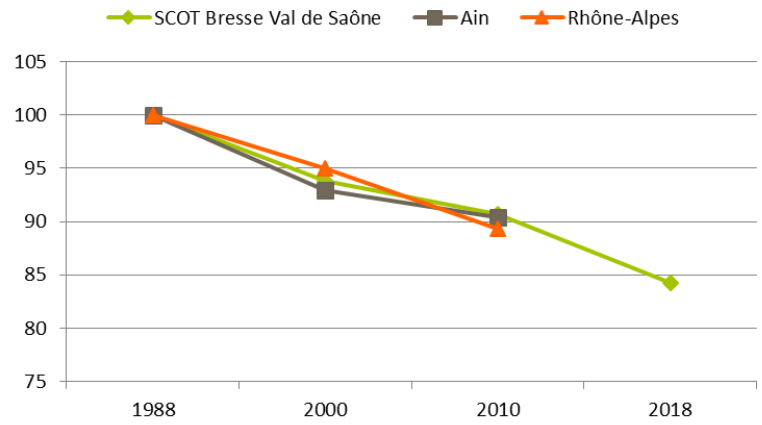

Figure 110 : Evolution de la SAU entre 1988 et 2010 sur le SCoT Bresse Val de Saône (Source RGA 2010 et déclarations PAC 2018)

Zoom sur le marché de loisirs

Le marché de loisirs, qui représente 38% du recul des surfaces agricoles par an dans l'Ain (entre les achats résidentiels et les achats de terrain de loisirs pour chevaux ou autre), est de plus en plus marqué d'après les dires des acteurs locaux. La définition admise par la SAFER concerne les biens non bâtis, non loués, acquis par des non agriculteurs, de moins de 1ha. A l'échelle du SCoT, l'application de ce ratio permet d'estimer à 304 ha de foncier consommé entre 2003 et 2017 à destination d'un usage « masqué », de loisirs.

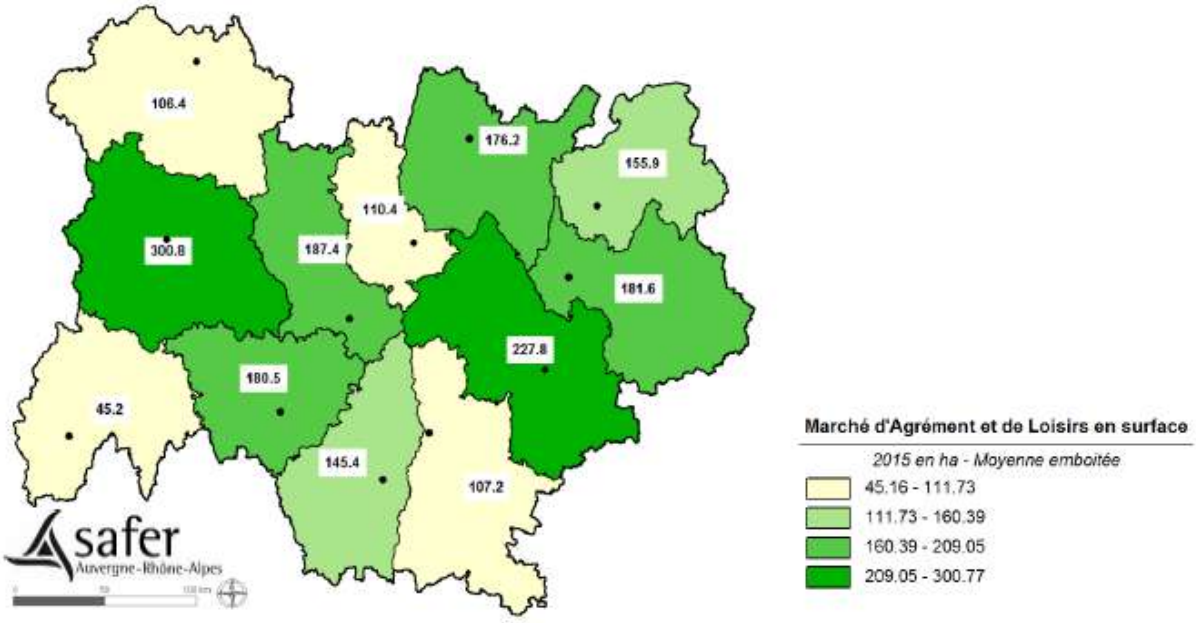

Figure 111 : marché d'agréments et de loisirs (surfaces totale) - année 2015 (source : SAFER AURA)

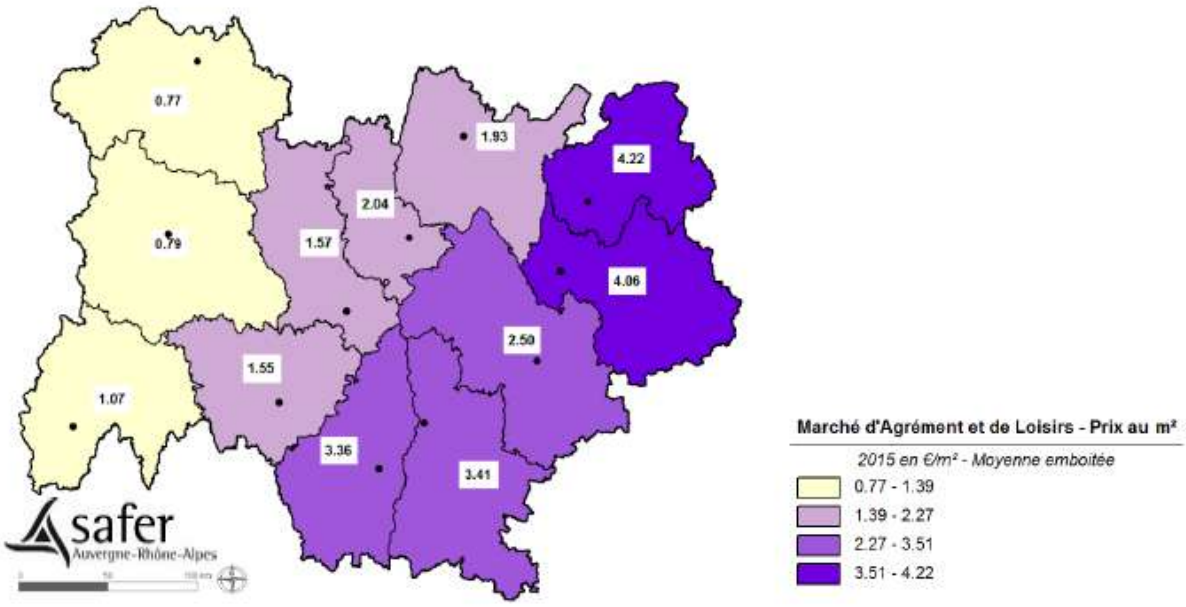

Figure 112: marché d'agrément et de loisirs - prix au m² - année 2015 (source : SAFER AURA)

Les Figure 111 et Figure 112 présentent le bilan de ce marché de loisirs à l'échelle régionale sur l'année 2015. Le département de l'Ain reste dans la moyenne régionale par rapport à la quantité de surfaces agricoles vendues sur le marché de loisirs en 2015, tandis que les prix se situent plutôt dans la moyenne basse, avec une moyenne à 1,93€/m².

C'est néanmoins une concurrence qui est fortement ressentie par les acteurs locaux, qui ont pu en témoigné lors des ateliers de territoire :

Données qualitatives issues des ateliers de territoire et des entretiens

Sur le secteur de Saône, peu de concurrence foncière ressentie avec les risques inondations, excepté sur le sud Scot, où les peupleraies ont tendance à se développer. En revanche ailleurs le marché foncier agricole est surtout mis en concurrence avec un marché de loisirs (terrains en fermage qui reviennent aux héritiers lors d'un décès). Un phénomène qui a tendance à faire monter le prix des terres agricoles. De plus, les 18 mois de préavis pour rompre un bail rural sont rarement respectés.

Le prix du foncier moyen avoisine les 30 cts €/ m², soit 3 000 €/ha, un prix moyen nettement surévalué quand il s'agit de terrains de transactions pour le marché de loisirs (cf chiffre ci-dessus).

Dans la Communauté de communes de la Veyle, les agriculteurs présents aux ateliers se sont accordés pour dire qu'ils observaient une forte concurrence foncière avec des agriculteurs venant de l'extérieur du territoire (essentiellement de la plaine de l'Ain voire de Saône-et-Loire.

Une progression des surfaces urbanisées

L'attractivité du territoire du SCoT Bresse Val de Saône entraine, avec l'arrivée de nouvelle population, des constructions de logements et un développement de la tâche urbaine. Les études de la consommation foncière, réalisées dans le cadre de l'élaboration des PLUi de la CC Bresse et Saône et de la CC de la Veyle, montrent que :

Entre 2009 et 2018, la consommation foncière concerne à 78% des terrains (159 ha) d'origine agricole du côté de la CC de la Veyle (cf Figure 114).

Entre 2003 et 2017, 476 ha ont été consommés dans la CCBS, soit près de 18% d'urbanisation (cf Figure 113)

Ces données permettent d'estimer une consommation de 51 ha/an, soit 64 terrains de foot/ an environ[49]. Ce chiffre est inférieur à la diminution de surfaces agricoles déduites des données RGA (pour rappel : 95 ha/an), car dans ce dernier la disparition de surfaces agricoles peut également être assimilée à des changements de sièges d'exploitation et donc de déclarations. Les surfaces d'une commune peuvent donc partir sur une autre commune, extérieure au territoire du SCoT.

[49] La surface d'un terrain de foot avoisine 0,8 ha

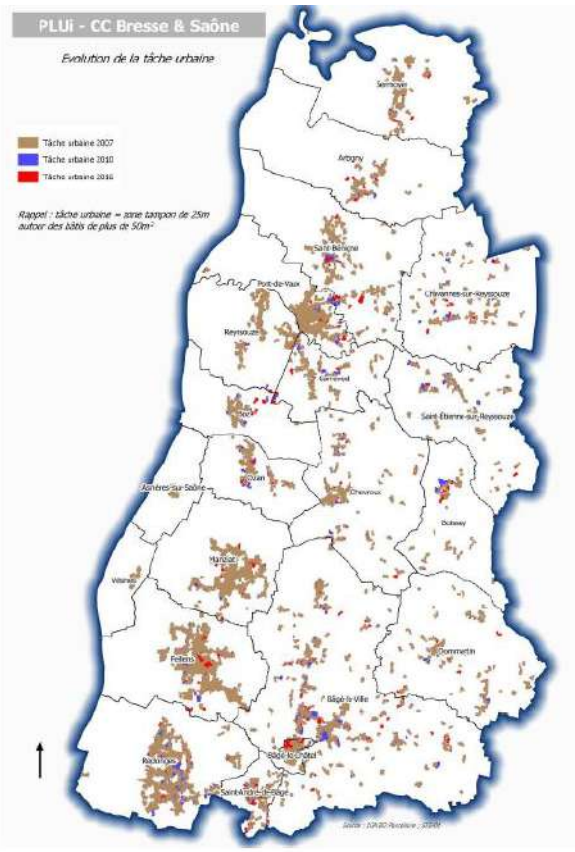

Figure 113 : Bilan de la progression de la tache urbaine liée à l'habitat sur la CCBS (source : Etude PLUi réalisée par Verdi, 2017)

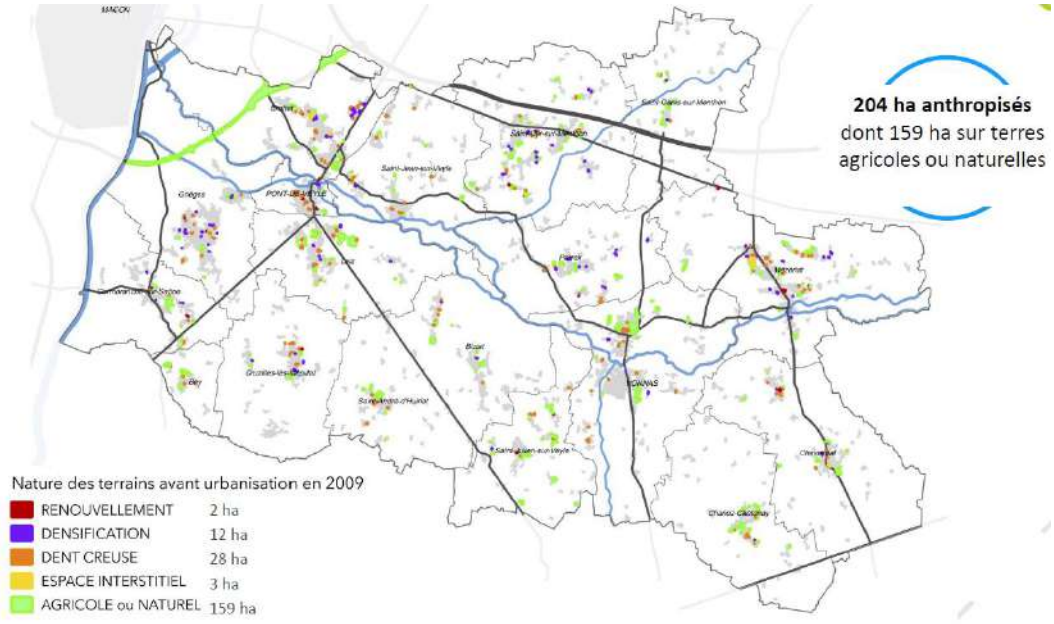

Figure 114 : Consommation foncière sur la CC de la Veyle entre 2009 et 2018 (source : étude PLUi réalisée en 2018 par Espaces & Mutations)

L'étude réalisée dans le cadre de l'élaboration du SCoT BVS donne des résultats proches. Sur la période 2003 – 2017, la consommation foncière du territoire a été estimée à 800 ha (source : Urbicand d'après les comparaisons des taches urbaines) Elle se répartit comme suit :

- 57% dans la CC Bresse et Saône (480 ha) et 43% dans la CC de la Veyle (360 ha)
- Les secteurs les plus consommateurs d'espaces sont concentrs dans les pôles urbains (cf Figure 115) : Bagé-Dommartin (113 ha), secteur de Replonges-Feillens-Manziat (109 ha), Vonnas et ses communes limitrophes (101 ha), Pont-de-Vaux (81 ha), St-Cyr-sur-Menthon (45 ha)
- Une augmentation moyenne de la tâche urbaine de 1 000 m² par habitant supplémentaire de 2010 à 2015

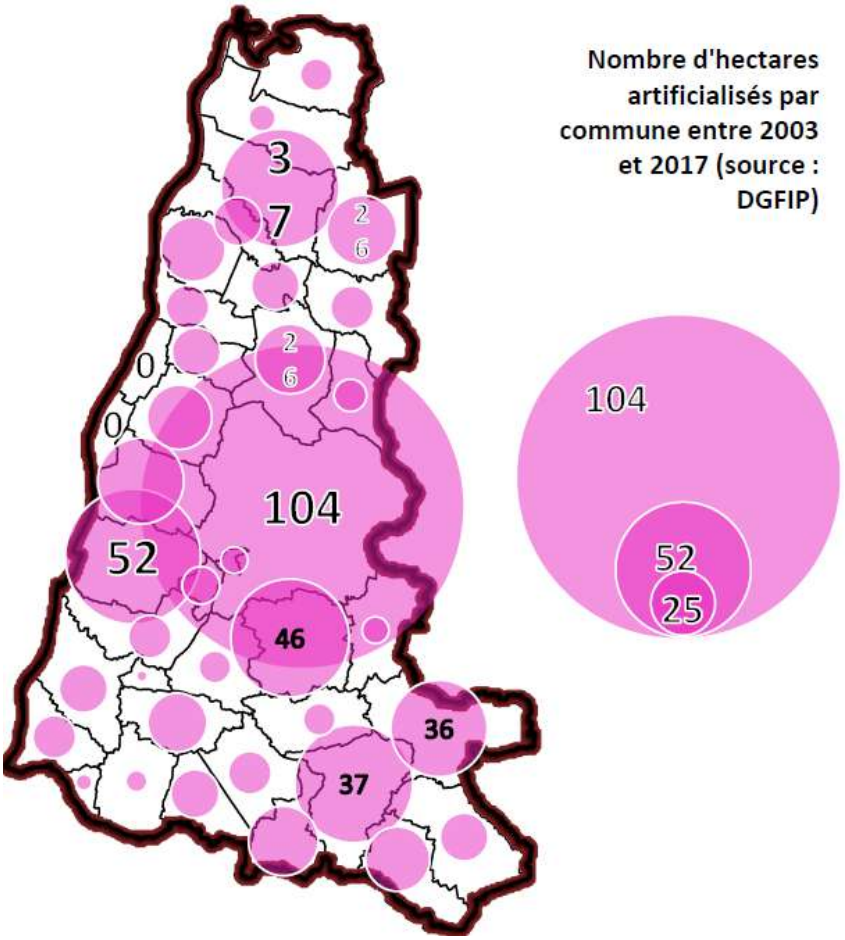

Figure 115 : Nombre d'hectares artificialisés par commune entre 2003 et 2017 (source : DGFIP, traitement : Urbicand)

Une urbanisation caractérisée par quatre catégories

Le développement urbain du territoire prend quatre formes différentes selon les secteurs :

➔ secteur où la **pression immobilière peut être qualifiée de moyenne**. C'est certainement dans ces secteurs qu'il est le plus urgent d'agir dans un document de planification. En effet, les secteurs sous pression forte, directement reliés aux centralités régionales que sont Mâcon et Bourg-en-Bresse ont déjà été impactés par le développement urbain. Les communes les plus proches de Mâcon et la départementale 933 reliant Replonges à Pont-de-Vaux sont de ce cas, là où le foncier disponible est plus rare. Il faut donc en faire bon usage mais le territoire est déjà majoritairement occupé.

- **Secteurs plus ruraux, où la pression foncière est moins forte**. Quelques communes au Sud du territoire et principalement les communes à l'est, dans le secteur Bressan, sont dans un cadre plus préservé. La pression foncière est beaucoup moins forte.
- Tout le reste du territoire, que ce soit les communes autour de Pont-de-Vaux au Nord, celles situées le long de la D58, parallèlement à la D 933 reliant le Nord au Sud du territoire ainsi que les communes autour des bourgs dynamiques que sont Pont-de-Veyle et Vonnas sont concernées par un **développement dynamique**. Dans toutes ces communes, de nombreux ménages cherchent à s'installer pour le cadre de vie de qualité, calme et paisible, et dans le même temps, le plus de commodité possible, notamment la proximité des grandes villes et des services les plus complets. Ce mélange se retrouve dans de nombreuses communes sur le territoire Bresse Val-de-Saône. La forme la plus répandue pour permettre de répondre à cette demande est le développement de lotissements individuels et de pavillons, les premiers dans les années 60-70 jusque très récemment. Le développement de constructions neuves est basé presque exclusivement sur l'habitat individuel et il entraîne une forte consommation foncière, plus rapide que la croissance de la population. Ainsi ces formes d'habitations ne doivent pas être dévalorisées mais depuis plusieurs années maintenant, son développement est de plus en plus encadré. La politique nationale traduit la volonté de répondre aux enjeux actuels d'économie de consommation de l'espace au profit des terres agricoles et naturelles.
- Les secteurs de développement de zones d'activité, souvent en lien avec les pôles de centralité du territoire.

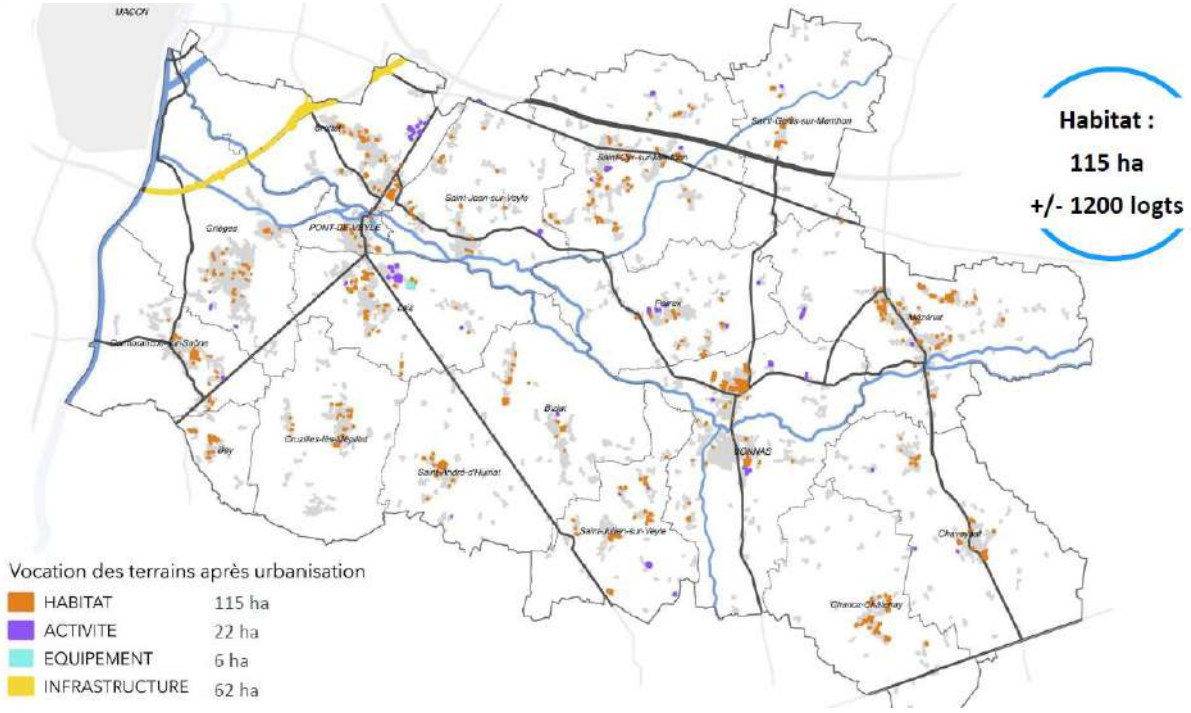

Figure 116 : Caractérisation de l'étalement urbain par commune entre 2009 et 2018 (Source : étude PLUi de la CC de la Veyle, Espaces & Mutations, 2019)

Le développement du territoire impacte l'agriculture à plusieurs niveaux

Le développement du territoire induit une progression de l'urbanisation, elle-même corrélée à une baisse des surfaces agricoles. Un développement en étoile ou linéaires (le long des axes routiers) des tâches urbaines a pu se faire dans des secteurs ruraux peu propices à un développement de l'urbanisation, ou dans des secteurs urbains peu enclins à la densification.

L'implantation des bâtiments agricoles contraint le développement de l'urbanisation dans la mesure où certaines exploitations sont soumises à des périmètres de réciprocité de 50m ou 100m en fonction de la taille et la nature de leur élevage. Elle impacte également la pérennité de l'exploitation en termes de circulation, d'accessibilité et

de développement. Enfin, le paysage est également impacté par la création de nouveaux bâtiments agricoles qui sont parfois de volume important et peu qualitatifs.

Le diagnostic réalisé en 2017 par des étudiants de l'IUL a permis de mettre en évidence les zones de forte pression foncière et les limites à poser à l'urbanisation pour préserver le fonctionnement des espaces agricoles et naturels (cf Figure 117). On observe plusieurs coupures d'urbanisation à maintenir le long de la RD933, ainsi que sur la D58. En parallèle, tous les bourgs communaux le long de la RD833 sont invités à être densifiés, ainsi que sur les communes de Grièges et St-Cyr-sur-Menthon.

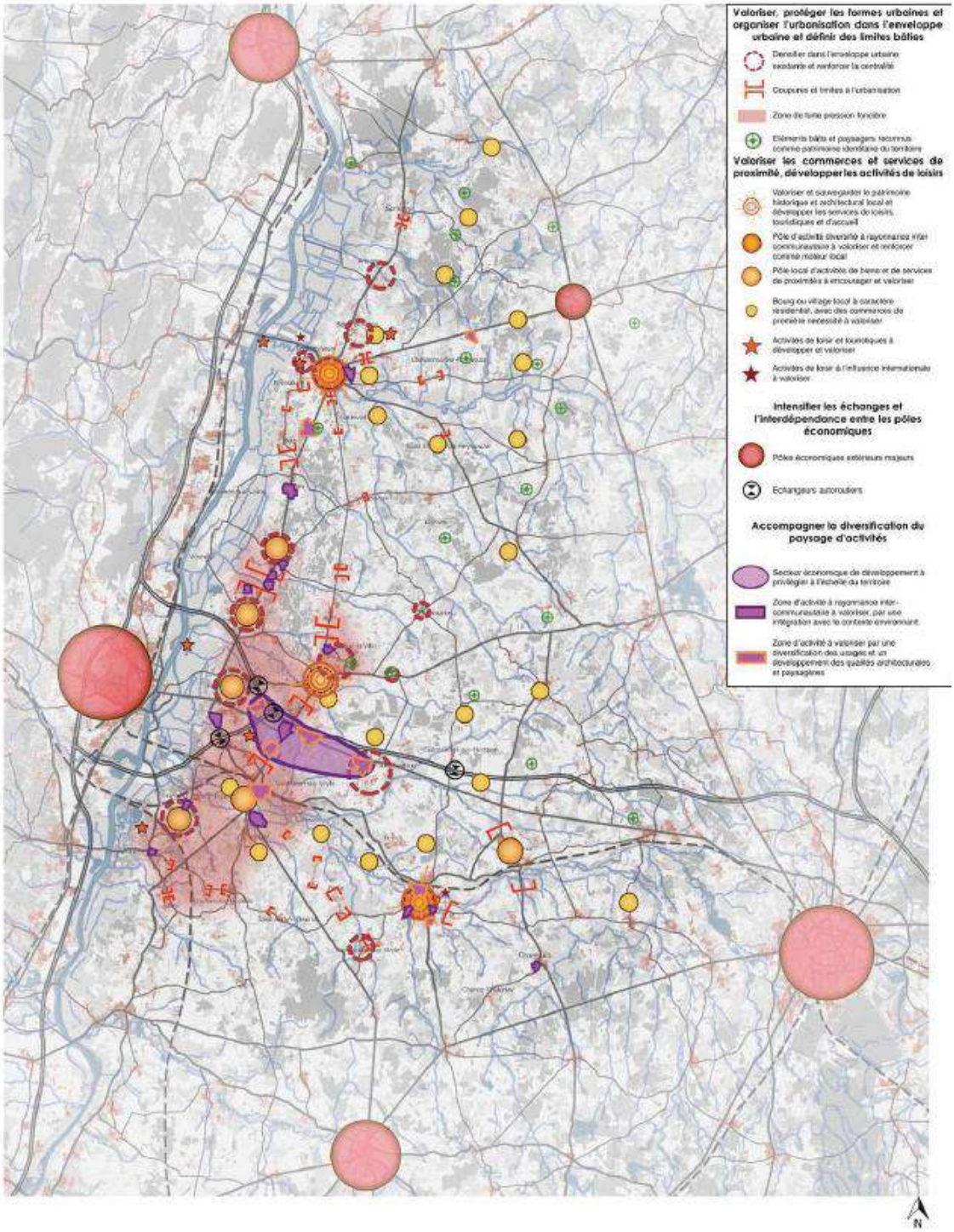

Figure 117 : Paysage de l'activité du territoire du SCoT BVS (source : étude territoriale et approches innovantes de développement, IUL, 2017)

Fonctionnalité agricole

L'effet le plus évident de la consommation de terres agricoles est la **réduction de la disponibilité foncière.**

Conséquence de cette faible disponibilité foncière, le **prix des terres augmente**, et la concurrence entre opérateurs se renforce. Les porteurs de projet d'installation ont de **grandes difficultés d'accès au foncier**, en particulier hors cadre familial.

Selon la localisation des prélèvements fonciers, on observe un phénomène de **grignotage autour des bourgs,** ce qui peut enclaver certaines parcelles. Les exploitants doivent alors gérer des parcelles peu pratiques : petite taille, angles difficiles d'accès, trop proche des habitations…

Au quotidien, le développement urbain a un impact sur la **circulation :** la charge en véhicules augmente et la circulation des engins agricoles devient plus délicate, et ce d'autant plus que le calibre des engins a également tendance à augmenter. Certains axes sont difficiles d'accès, les charges maximales autorisées sur les ponts sont trop basses, les traversées de bourgs sont très compliquées voire interdites, certains horaires doivent être évités… ce qui occasionne des détours, des tâches et du temps passé supplémentaires.

Les agriculteurs reconnaissent que les villages doivent être aménagés de façon à garantir la sécurité des usagers, mais certains équipements sont problématiques pour le matériel agricole (que ce soit pour la circulation au quotidien, ou l'approvisionnement par les fournisseurs) : largeur des routes, aménagements en milieu de route, chicanes, plots, trottoirs, ralentisseurs… alors que les engins agricoles sont eux-mêmes de plus en plus larges.

L'exemple d'une plaquette sur les circulations agricoles, réalisée par la MSA d'Ile de France, pourrait être repris et diffusé largement auprès des élus sur le territoire du SCoT (cf Figure 118).

Figure 118: Recto-verso de la plaquette sur les circulations agricoles réalisée par la MSA d'Ile-de-France

Relations de voisinage

Le développement démographique du SCoT Bresse Val de Saône, principalement lié au solde migratoire, entraine l'arrivée **d'une nouvelle population,** plus nombreuse et moins rurale.

L'écart entre la vision des néoruraux et la réalité du territoire est parfois important. Les agriculteurs témoignent : *« Les néo-ruraux quittent la ville sans avoir conscience du fonctionnement des espaces ruraux. Ils s'attendent à ne trouver aucun bruit et aucune activité. De nombreux conflits émergent à cause de cette méconnaissance des contraintes du monde agricole et les reproches pleuvent à divers sujets comme le salissement des routes ».*

Conséquence, des **tensions** émergent, et concernent le plus souvent le bruit, la poussière, des interrogations sur les traitements effectués, le salissement des routes… Pour les agriculteurs, ces critiques sont difficiles à recevoir et ont un impact très négatif sur leur moral : ils estiment bien faire leur travail, et jugent que les médias contribuent à faire circuler une image négative de leur profession, et à entretenir le message « agriculteur = pollueur », malgré les efforts qu'ils consentent au quotidien dans le respect des normes environnementales.

Par exemple, des élus reçoivent régulièrement des appels d'habitants qui se plaignent du passage d'engins sur des parcelles proches des habitations, sans même savoir s'il s'agit d'un traitement ou non, et le type de produits pulvérisés (produits AB ou non, compost, boues d'épandage …). Les agriculteurs sont complètement dépendants de la météo, ce qui implique de temps en temps de devoir travailler en soirée ou de nuit.

Ces conflits peuvent **entraver la compétitivité du territoire**, lorsqu'ils touchent à l'implantation de bâtiments agricoles ou à la diversification vers les énergies renouvelables par exemple. Par exemple, sur le sud du SCoT, certains projets d'implantation d'unités de méthanisation sur le SCoT Bresse Val de Saône rencontrent quelques difficultés d'acceptation, quand bien même les avantages environnementaux, l'économie circulaire et les faibles impacts en termes de nuisance sont démontrés.

Si certains agriculteurs sont découragés, « *Il est parfois plus simple de vendre ses terres pour l'urbanisation, que de faire des cultures dont les itinéraires techniques ne conviennent jamais pour le voisinage* », pour d'autres la

communication devient aujourd'hui une partie intégrante du métier d'agriculteur : « *Il est nécessaire de rétablir le dialogue, et d'expliquer de façon explicite ce qu'on fait, aussi bien auprès des néoruraux que des locaux (et parfois même des anciens exploitants !), il faut y passer du temps, le débat peut parfois être houleux, mais ça marche, même s'il y aura toujours des réfractaires* ».

Le mitage urbain, avec la création de nouvelles poches urbaines sur le territoire, contribue à augmenter les zones mitoyennes entre front urbain et front agricole, et augmente les zones de friction, quelle que soit la production (trop de bruit avec les animaux, les ventilateurs de céréales, les poussières…).

Les documents d'urbanisme jouent un rôle important dans la prévention de cette problématique.

Différentes démarches peuvent être envisagées afin de réduire les conflits d'usage :

- les principes de **zones de non constructibilité autour des sièges d'exploitation**, avec des règles de réciprocité et de priorité à l'ancienneté, (et cas par cas)
- **Le dialogue est essentiel**, et plus le sujet est traité en amont, plus la gestion de l'imbrication des bâtiments dans le tissu urbain est facilitée.
- Face à la problématique d'épandage d'intrants et de pesticides, on peut envisager la gestion des interfaces entre zones urbanisées et espaces agricoles, avec le **recours à une « zone tampon »** (avec définition d'une épaisseur de lisière, et d'usages spécifiques).
- Enfin il parait nécessaire de recourir à des **actions de fond sur l'environnement**, avec une réflexion transversale et partagée en lien avec la définition de la trame verte et bleu, les modalités de gestion agro-environnementales…

D. SYNTHESE DES PRESSIONS FONCIERES

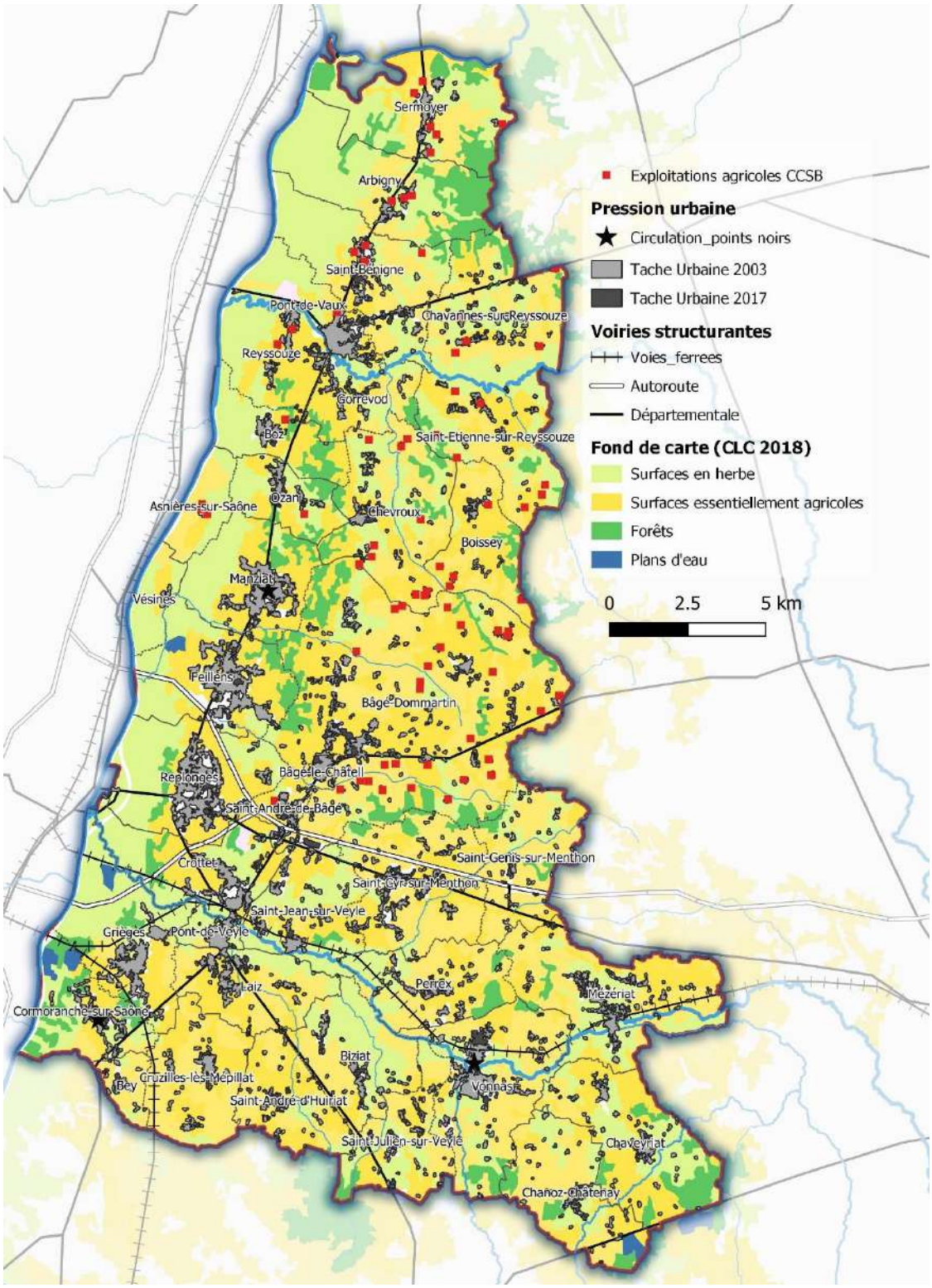

Figure 119 : carte de synthèse des pressions foncières sur l'activité agricole du SCoT BVS (source : Blezat Consulting)

5.10 LES ESPACES AGRICOLES DANS L'ENVIRONNEMENT

En bref

- **Les zones sensibles en termes de biodiversité sont les zones humides du Val de Saône**
  - Les zones humides, entretenues par l'agriculture, nécessitent un entretien régulier, et des financements adaptés.
  - **L'élevage** est considéré comme l'une des meilleures façons d'entretenir les prairies humides d'un point de vue environnemental
- **L'eau, un enjeu fort du territoire**
  - Le territoire souffre d'un **excès d'eau en hiver** (inondations) et d'un **manque d'eau l'été** (sécheresse)
  - La préservation de la ressource en eau passe par des **changements de pratiques agricoles**, et la réflexion sur la mise en œuvre de **réserves d'eau**
- **L'agriculture, l'environnement et la société : des difficultés d'acceptation et de cohérence**
  - La lourdeur administrative de la réglementation environnementale est lourde à supporter par une profession agricole en difficulté économique et qui se sent seule sur ce sujet sociétal
  - La mise en œuvre de mesures visant à réduire l'émission des gaz à effet de serre ou améliorer le rendement énergétique du territoire peut être mise en difficulté par l'acceptabilité du grand public

A. LE CONTEXTE NATUREL DES ESPACES AGRICOLES AU SEIN DU SCOT BRESSE VAL DE SAONE ET LA GESTION DES ZONES HUMIDES

Un territoire naturel riche en biodiversité

Les zones sensibles, les plus riches en faune et en flore, sont principalement localisées en forêt, et à proximité des cours d'eau. Dans le cas du SCoT, de nombreux enjeux environnementaux se rencontrent :

- A l'Ouest, le Val de Saône, constitue une plaine humide, fortement marquée par les crues de la rivière. La "prairie", régulièrement inondée, offre une flore et une faune particulière, typiques des milieux humides. –
- A l'Est, la Bresse proprement dite, présente un paysage vallonné de bocage, parcouru par deux rivières : la Reyssouze et la Veyle qui se jettent dans la Saône. L'eau est présente partout dans le sous-sol et a dicté l'organisation humaine : le bâti est dispersé, isolé.

Près de 22% du SCoT Bresse Val de Saône est couvert d'espaces naturels, dont 15% d'espaces forestiers. Les inventaires de biodiversité permettent de visualiser les sites d'importance, globalement situés sur les espaces de zones humides et aux abords des nombreux cours d'eau.

Plusieurs niveaux de protection réglementaires existent :

- Natura 2000
- ZNIEFF
- ZICO
- ENS

Gestion des espaces naturels sur les deux communautés de communes :

Le réseau Natura 2000 comprend 260 sites en ancienne région Rhône-Alpes, pour une surface totale de 938 450ha dont 9% de celle-ci se situe dans l'Ain.

Sur le territoire, deux sites sont concernés par Natura 2000 :

- « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône » dont la constitution du Document d'Objectifs du Site a été confiée au groupement constitué par la Chambre d'Agriculture de l'Ain (CA01), le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et le Syndicat mixte Saône-Doubs (SMSD) en 2005 et qui s'étend sur une surface de 3 665 ha.
- « la Dombes », d'une surface 47 656 ha, gérée par une structure dédiée : observatoire du patrimoine naturel de la Dombes.

Ces sites sont très riches en matière de faune et de flore avec des milieux naturels variés : marais, zones humides, vallées alluviales, pelouses sèches, terres agricoles.

Le rôle de Natura 2000 est de faciliter les actions de gestion sur ces milieux en partenariat avec tous les acteurs concernés et de les sensibiliser aux enjeux écologiques du secteur.

Trame verte et bleue :

Le repérage des sites à enjeu de biodiversité du territoire constitue la **base de l'élaboration de la trame verte et bleue du territoire,** qui fixera des règles de préservation au sein des documents réglementaires. Il existe un schéma de référence à l'échelle régionale qui doit ensuite être décliné localement et traduit spatialement.

La profession agricole et la chambre d'agriculture souhaitent sur ce sujet que les documents soient clairs concernant la **déclinaison locale de la trame verte et bleue,** notamment sur la question des espaces bocagers.

Il s'agit de réfléchir à une mise en œuvre cohérente et fonctionnelle, au-delà du respect du tracé à une échelle très large.

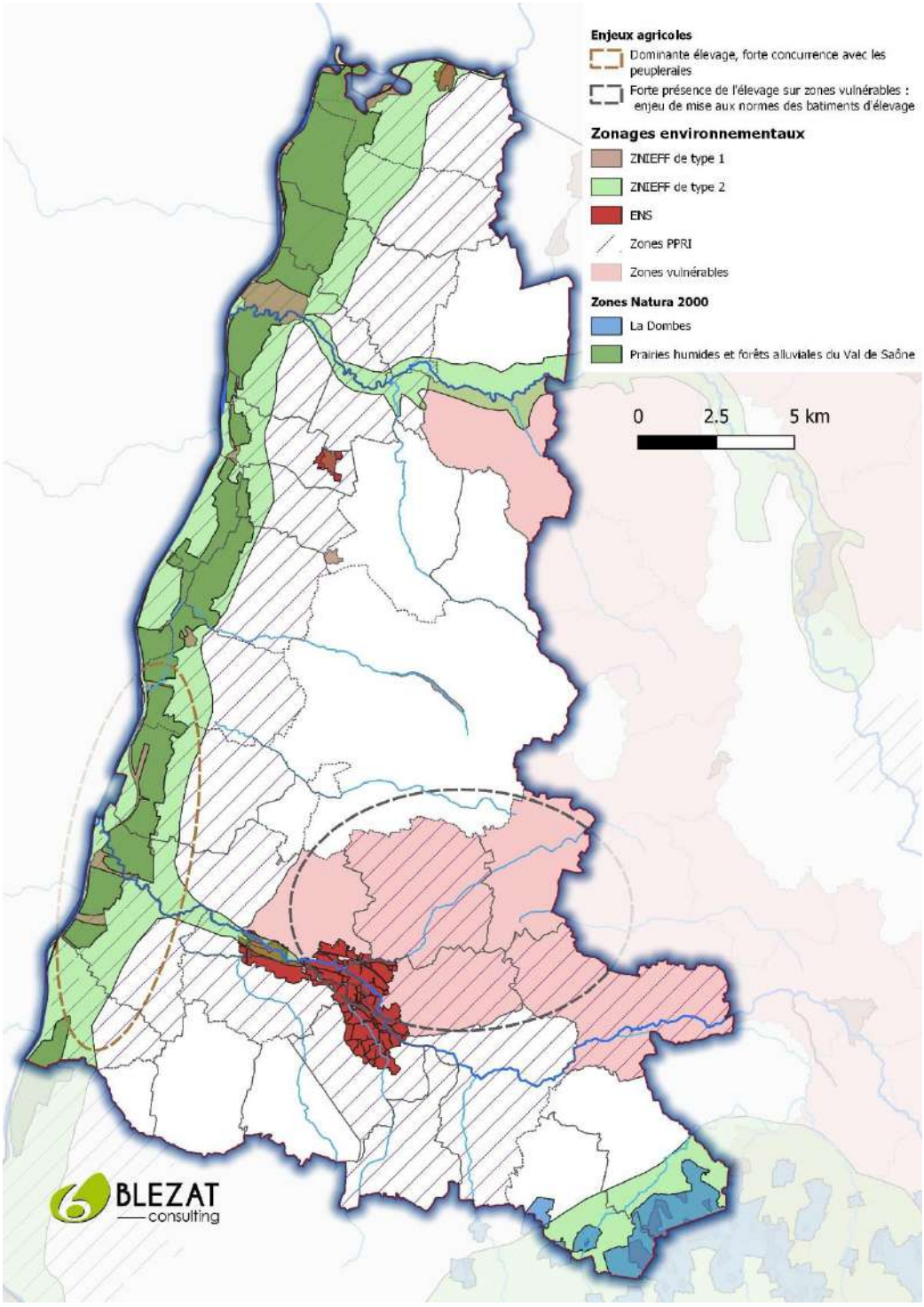

Figure 120 : Carte synthétique des espaces naturels et sensibles au regard de l'usage agricole (source : DDT, DREAL, DRAAF 2017, traitement : Blezat Consulting)

L'agriculture en tant qu'activité gestionnaire de l'espace a un impact important sur la biodiversité. Il peut s'agir à la fois d'externalités positives (entretien des milieux, importante rotation culturale…) ou négatives (source de pollution, monoculture ou faible rotation culturale…).

Une trame bocagère en déclin

Dans l'Ain, les haies sont emblématiques de la Bresse où elles forment un maillage bocager encore dense. En alternance avec les étangs, elles font partie du paysage de la Dombes et leur présence est historique autour des prairies humides du Val de Saône, avec les figures typiques tels que les arbres têtards (chêne pédonculé et saule). En raison des sols imperméables et de la culture du plateau agricole, les haies bocagères, en plus de délimiter la propriété, permettaient de participer au système d'évacuation de l'eau nécessaire à l'exploitation agricole et à l'apport d'énergie bois pour le chauffage. Mais le bocage a connu une très forte régression en lien avec plusieurs causes :

- Dès la fin de la guerre, on cherche à développer une agriculture moderne et productive. Cela passe par la mécanisation de l'agriculture, qui va entrainer des opérations de remembrement. Les haies sont donc vues comme des surfaces prélevées sur les espaces cultivés. Le maillage serré du bocage gène le travail des machines agricoles.
- Les techniques évoluent et les atouts de la haie sont relégués : les systèmes de drainage sont plus performants; les produits phytosanitaires remplacent les prédateurs naturels ; le bois n'est plus la ressource principale…
- Les pratiques agricoles évoluent : les parcelles cultivées en céréales augmentent au détriment des parcelles liées à l'élevage.
- Le développement et l'élargissement des infrastructures de transports : la création de l'autoroute A 40 a engendré un important remembrement et la disparition de nombreuses haies.

Dans l'Ain, les études paysagères montrent la transformation des paysages bocagers du département. Le linéaire de haies est fragilisé et la qualité du bocage a été dégradée : moins entretenu, vieillissant et d'une plus faible densité. La Figure 121 montre la diminution du linéaire de haies bocagères entre 1989 et 2000 sur le canton de Pont de Veyle : les communes de Cruzilles les Mépillat, de Bey et de Saint-André-D'Huiriat sont les plus touchées par ce phénomène.

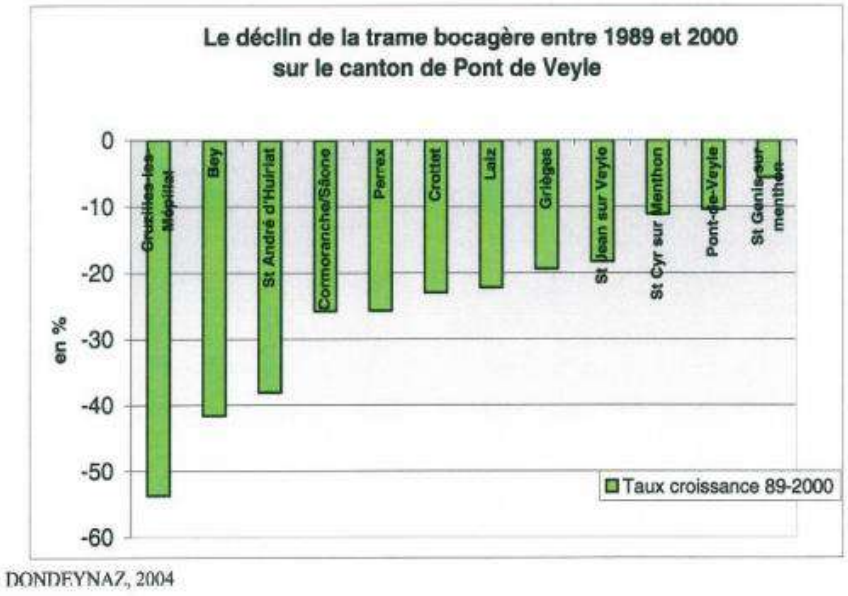

Figure 121: Déclin de la trame bocagère entre 1989 et 2000 sur le canton de Pont de Veyle (source : DONDEYNAZ, 2004)

Néanmoins, la présence de haies bocagères contribue encore aujourd'hui à la qualité des paysages et la biodiversité des milieux naturels et agricoles. Les enjeux de préservation du système de haie bocagère sont donc multiples (cf annexe 1 pour plus de détails) :

- **Régulation hydraulique**

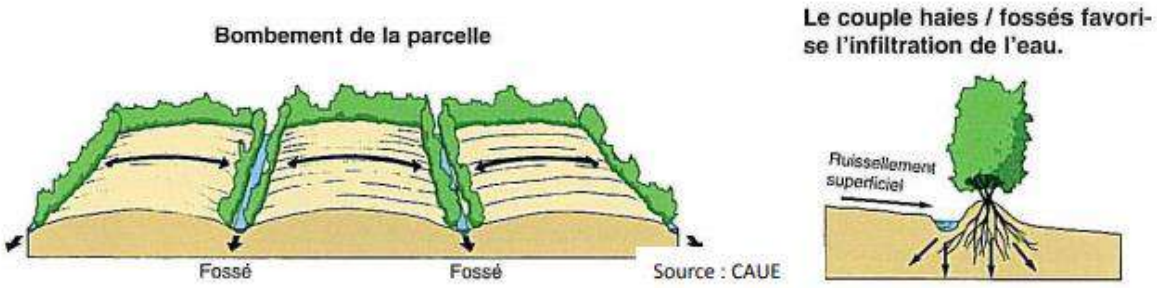

Figure 122: Rôle de régulation hydraulique rempli par les haies bocagères (source : CAUE)

- **Protection de la qualité des eaux, du sol et de l'air**
- **Effet « Brise vent »**
- **Régulation thermique**
- **Préservation de la biodiversité**
- **Valorisation des paysages**
- **Bois énergie**

Ainsi, les fonctionnalités économique, agricole et environnementale sont reconnues et s'avèrent être l'une des meilleures garanties de la **pérennité des haies et du maillage bocager dans l'Ain**. Plusieurs dynamiques ont émergé à l'échelle du territoire, pour assurer ce maintien :

- « opération bocage » lancé en 2005 par la Communauté de communes du canton de Pont de Veyle
- Plantation de bocagères entamée en 2008 par la Communauté de communes du Pays de Bagé : 1100 ml plantés.

Aujourd'hui plusieurs outils peuvent être utilisés pour préserver ce patrimoine naturel et paysager :

- Une initiative communale pour assurer la conservation des haies grâce aux outils de planification : **les Espaces boisés classés (EBC)**. En effet, au niveau communal, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) peuvent classer comme Espaces Boisés Classés (EBC), les bois, les forêts, les parcs, les arbres isolés, les haies à conserver, à protéger ou à créer.
- Un **dispositif financier départemental** en faveur de la plantation de haies bocagère : le Plan Nature 2016-2021 du département de l'Ain qui comporte un plan d'action en faveur des haies bocagères dans l'action 3.1 : Soutenir et valoriser l'agriculture innovante et favorable à l'environnement, pour répondre à son objectif 3 « conforter les espaces naturels à vocation économique et environnementale »

PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES HAIES BOCAGERES ET DE L'ARBRE CHAMPÊTRE				
Plantation de haies	Exploitants agricoles, propriétaire foncier, collectivités	80 %	15€/mètre linéaire	
Autres projets de plantation en milieu agricole : restauration de haie, bosquets, linéaires agro-forestiers, vergers de variétés anciennes…	Exploitants agricoles	Jusqu'à 50 %	15€/mètre linéaire ou 18 € /arbres	La densité de plantation doit respecter la vocation agricole de la parcelle. La plantation forestière est exclue
Plan de gestion bocager	Exploitant agricole	70%	2 200 €	
	Collectivité	70 %	10 000€	

Figure 123: extrait du Plan Nature 2016-2021 porté par le Conseil Départemental de l'Ain

Les politiques environnementales encouragent donc la mise en place d'actions permettant d'optimiser les aménités environnementales de l'agriculture et limiter effets négatifs. Les mesures concernent généralement 3 types d'action : la biodiversité, la gestion qualitative et la gestion quantitative de la ressource eau.

B. L'EAU, UN ELEMENT DETERMINANT DU TERRITOIRE

Enjeu de préservation de la qualité de l'eau

Le territoire du SCOT se trouve sur le périmètre de **l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse.**

Deux **captages d'eau potable** sont localisés sur le territoire. Ils font l'objet d'un périmètre de protection immédiat, rapproché, et éloigné, sur lesquels des restrictions s'appliquent à l'agriculture (utilisation de produits phytosanitaires, épandage de produits organiques etc.).

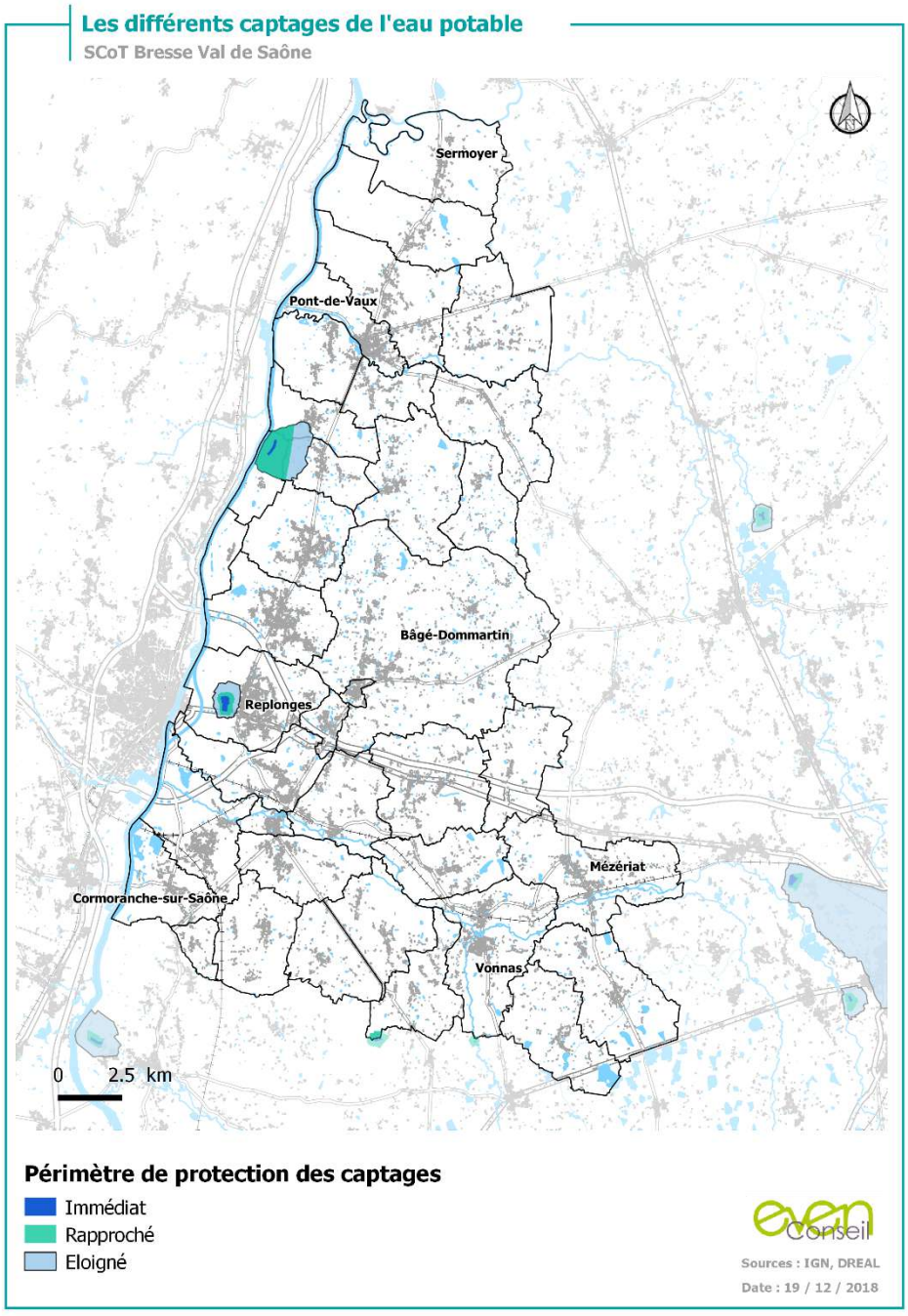

Aucun de ces captages n'est classé **Grenelle et/ou prioritaires** (ex. captages Grenelle sur la commune d'Agnin en Isère, sur la commune de Manthes en Drôme…), même si les pressions de pollution sont régulièrement mesurées. Afin de préserver la qualité de l'eau, sur les deux zones de captage situées à Replonges et récemment mises en service, 100% des parcelles situées sur le périmètre immédiat et une grande partie du périmètre rapproché ont été acquis par le Syndicat d'Eau Saône-Veyle.

Afin d'anticiper les risques liés au changement climatique, le SIE Saone-Veyle, associé au SIE Veyle Chalaronne a lancé en 2016 une procédure d'acquisition de terrains pour sanctuariser une zone de ressource future d'environ 150 ha, située entre Replonges et Crottet. L'objectif est de protégé ce captage potentiel destiné aux générations futures et de réaliser, progressivement, les acquisitions foncières nécessaires tout en maintenant les activités agricoles existantes.

Par ailleurs, **les cours d'eau et les nappes sont aussi affectés par l'activité agricole** (prélèvements, pollution par les nitrates, herbicides et insecticides). Une étude menée par le département de l'Ain sur la Reyssouze et grâce

à différents points de mesure a permis d'identifier 96 molécules différentes dans le cours d'eau dont 17 interdites (provenant en majorité des activités agricoles, mais dont la rémanence explique également leur présence). Des résultats qui jouent forcément sur la qualité de l'eau qu'on retrouve au robinet.

La vallée de la Veyle et de manière moins prégnante, la vallée de la Reyssouze, sont particulièrement touchées par les pollutions nitrate issues des élevages du territoire, ce qui explique leur classement en **zone vulnérable nitrate** (cf Figure 124)

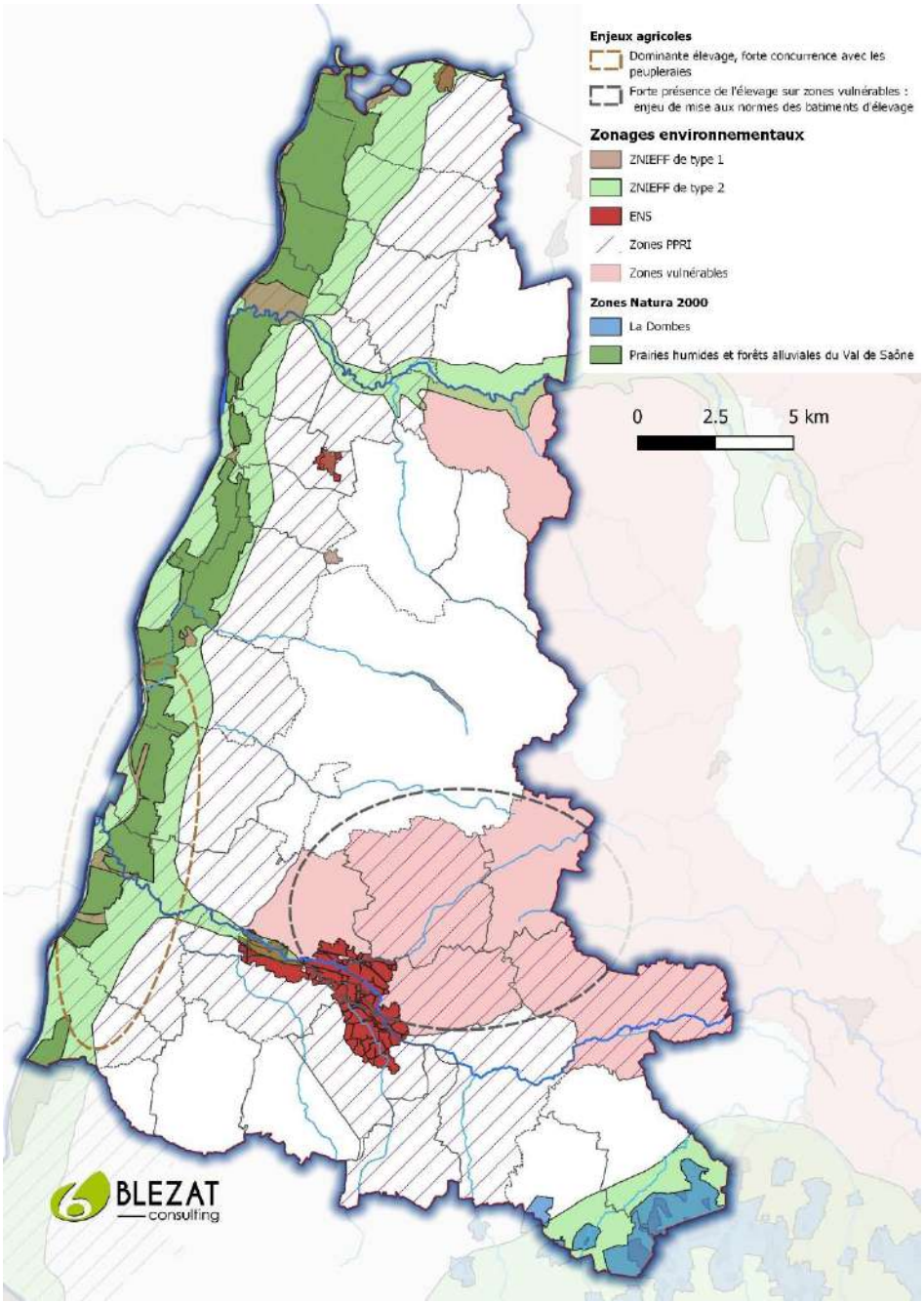

Figure 124: carte des zonages environnementaux du SCoT BVS dont les zones vulnérables au nitrate (sources : IGN, DDT01, ARS, traitement : Blezat Consulting)

Enjeu en terme quantitatif

Pour rappel, le SCoT Bresse Val de Saône se situe à l'Est de la Saône et est parcouru d'une multitude de cours d'eau, ce qui a fortement appuyé le développement de l'agriculture sur le territoire. La tendance s'est plutôt orientée vers le drainage à une époque pour « assécher » les parcelles, et rendre les terrains cultivables. Très peu de parcelles sont aujourd'hui irriguées, excepté concernant la culture maraichère dans le Val de Saône, qui bénéficie d'équipement performant de type goutte à goutte.

Mais depuis quelques années, le territoire fait face à un réel manque d'eau en été, qui inquiète fortement les agriculteurs. Sans système d'irrigation coté bressan, les productions agricoles sont complètement dépendantes du climat, et les sécheresses à répétition déstabilisent les systèmes de production et les rendements, alors qu'au contraire l'hiver, le risque inondation domine, avec une vulnérabilité de plus en plus forte des parcelles agricoles face à l'artificialisation de terrains proches.

Des réflexions ont déjà commencé à émerger sur le territoire, en lien avec les opérateurs économiques, pour chercher des variétés plus adaptées à ce manque d'eau potentiel. En parallèle, l'agriculture doit engager une réflexion sur les équipements nécessaires (par exemple, réserves d'eau) et le territoire doit également engager une réflexion partagée sur la gestion de la ressource, avec les gestionnaires de captages, les principaux utilisateurs d'eau (collectivités, entreprises et monde agricole), et les services de l'Etat (cf partie suivante).

Le risque inondation, renforcé par le phénomène d'évolution climatique

Les inondations sont prévenues au sein des PPRI (Plan de Risque inondation) qui localisent les secteurs inondables, et des PAPI (programme d'action et de prévention contre les inondations) qui anticipent les aléas à l'échelle des cours d'eau.

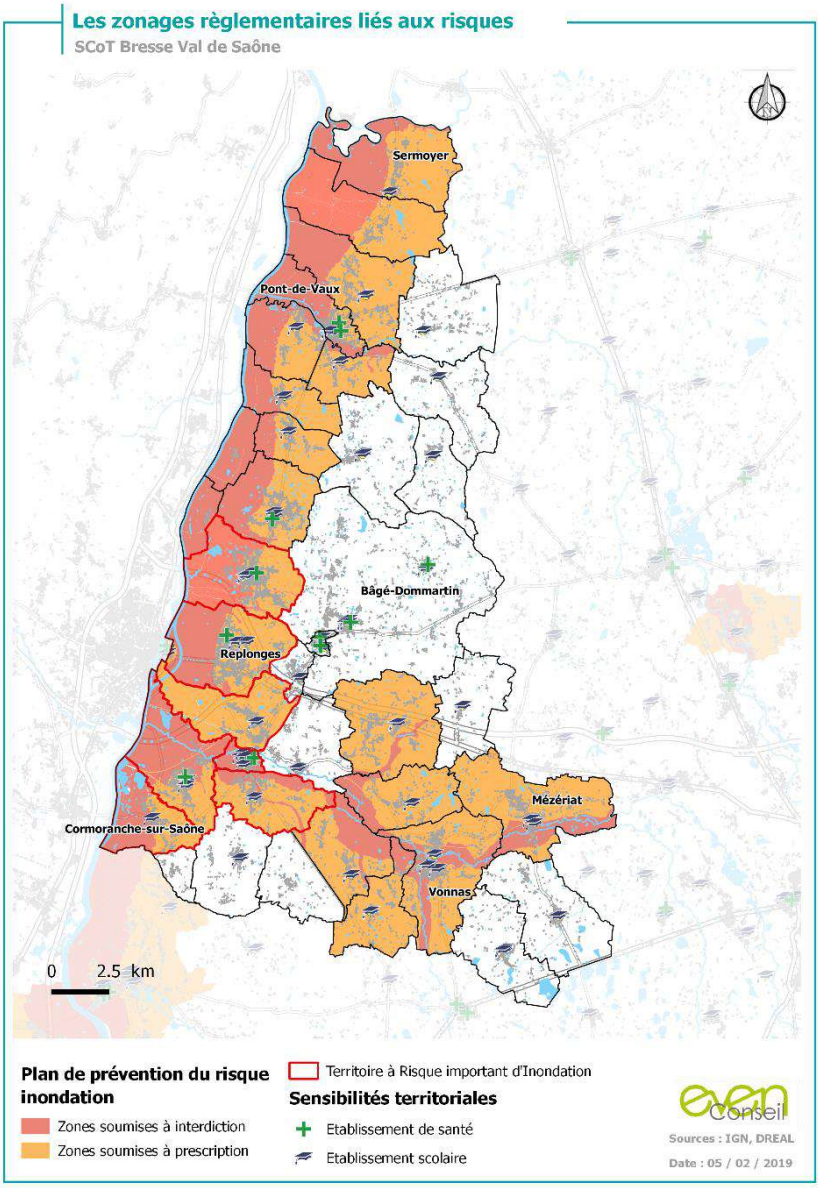

Figure 125 : zones réglementaires liés aux risques (source : Even Conseil, 2019)

Le territoire du SCoT Bresse Val de Saône est concerné par le PPRI de la Saône, avec une large zone d'interdiction soumise à de fortes restrictions en terme de constructibilité. La vallée de la Reyssouze est également soumise à un PPRI, avec une zone soumise à prescription relativement étendue (jusqu'à la commune de St-Cyr-sur-Menthon). Ces contraintes de zones inondables pèsent fortement sur les exploitations, et influencent le type d'agriculture. Pour limiter les risques, ces zones sont souvent laissées en herbe et pâturées en saison estivale. Les crues régulières impactent les rendements : les témoignages des agriculteurs évoquent une attente de 4 ans avant de retrouver l'état de la prairie après une forte crue.

Problématique des peupleraies

Enfin les « territoires à risque important d'inondation » (cf Figure 125) font l'objet d'une concurrence forte avec les peupleraies. Sans prise en compte des enjeux qui pèsent sur l'entretien de ces espaces par l'élevage bovin, le risque de déprise agricole et d'enfrichement est important. Avec la perte de l'ICHN en 2018, la question du maintien de l'exploitation de ces parcelles inondables se pose.

Figure 126 : plantation de peupliers à Cormoranche-sur-Saône (source : Even Conseil)

La gestion des prairies des zones inondables du Val de Saône, véritable réservoir de biodiversité, dépend beaucoup de l'activité agricole. Depuis quelques années les agriculteurs qui exploitent ces parcelles au sud du SCoT constatent une recrudescence des peupleraies.

En particulier, sur le secteur de Cormoranche-sur-Saône, Grièges, Crottet, les agriculteurs témoignaient de la conversion de nombreuses surfaces agricoles en peupleraies depuis 20 ans, en particulier sur des terrains inondables. Cette tendance date d'années de fortes crues, qui ont pu creuser de large déficit dans certaines exploitations non assurées, et causer l'abandon de ces parcelles. En effet, il faut 3 ou 4 ans après une forte crue pour que les prairies redeviennent productives. Même si le zonage Natura 2000 limite les possibilités d'intervention sur ces espaces, en particulier sur les parcelles exploitées en agriculture, les terrains abandonnés sont rapidement plantés. Le principal débouché des peupliers est le déroulage pour fabrication de contreplaqué ou de placage.

Certains propriétaires sont plus pro-actifs dans la recherche de terrain pour implanter de nouvelles peupleraies : ils essayent de convaincre les exploitants agricoles d'abandonner leurs parcelles. La concurrence avec les peupleraies est dommageable à l'activité agricole dans le sens où les terrains visés sont de bonnes parcelles d'un point de vue agronomique. De plus, il est difficile d'associer les activités d'élevage aux peupliers car quand les plants sont jeunes, les bêtes mangent tout. Et puis le terrain est travaillé pour éviter la pousse de l'herbe (passage de disques…). Ils ont quand même associé du mais, pour obtenir des primes PAC. La Chambre d'Agriculture a une position très forte à ce sujet : pas de peupliers en zone agricole.

Prospective de zones de marais sur d'autres territoires : construire une vision "PARTAGÉE DE LA GESTION DES MARAIS ET DE LA RESSOURCE PRAIRIALE", entre agriculteurs, écologistes et autres acteurs du territoire

En Charente-Maritime, le marais de Brouage constitue l'une des plus riches et emblématiques zones humides du territoire français avec 1 500 km de canaux et fossés sur près de 10 000 ha. Sa désignation en site Natura 2000 et son classement au titre de ses qualités historiques et pittoresques, attestent de la volonté des pouvoirs publics de le préserver et de valoriser ses richesses naturelles, économiques et culturelles. Issu de l'envasement de l'ancien golfe de Saintonge et modelé au fil des siècles par l'exploitation du sel puis par l'élevage extensif, il n'en reste pas moins un milieu fragile. C'est pourquoi les deux intercommunalités qui ont ce territoire en partage, ont décidé de s'unir afin de mettre en œuvre un ambitieux projet visant à assurer la pérennité de cette zone humide aux multiples fonctions.

Les activités primaires extensives, en particulier l'élevage bovin, œuvrent en grande partie à la préservation du marais. L'enjeu est donc de consolider ces filières pour permette le maintien des activités et leur juste rémunération.

À ce titre, le marais de Brouage a été désigné site expérimental par les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique, ce qui va permettre de poursuivre une réflexion sur la gestion du foncier, l'adaptation des pratiques d'élevage au milieu, la bonne santé des animaux, la valorisation des produits…

Pour mener à bien le Grand projet du marais de Brouage, les intercommunalités ont décidé d'associer l'ensemble des acteurs du marais à la définition des besoins, des grandes orientations et des actions à mettre en œuvre. Pour ce faire, un Parlement du marais a été mis en place.

Véritable instance de gouvernance du projet, il réunit plus de 80 personnes : élus locaux, éleveurs, ostréiculteurs, professionnels du tourisme, chasseurs, pécheurs, protecteurs de l'environnement… Une démarche inédite qui crée une véritable émulation collective et qui a déjà permis d'établir trois axes d'actions prioritaires : la gestion de la zone humide et plus particulièrement de la ressource en eau ; le soutien à l'activité d'élevage ; et la valorisation patrimoniale et touristique.

C. L'ENVIRONNEMENT, UNE DEMANDE SOCIETALE PARFOIS VECUE PAR LES AGRICULTEURS COMME UNE CONTRAINTE ADMINISTRATIVE

La question de l'environnement est aujourd'hui une prise de conscience généralisée, garante du développement durable de notre société. Il s'agit **d'une attente sociétale et d'une cause d'intérêt général,** sur la biodiversité, les paysages, l'agriculture biologique, des loisirs nature, l'eau potable, santé publique…

Un nombre croissant de règles liées à l'environnement à la charge des agriculteurs

La mise en œuvre de la protection de l'environnement s'accompagne d'une batterie réglementaire : outre les règles européennes et nationales, on retrouve localement les zones vulnérables aux nitrates, des zones inondables, des espaces Natura 2000, des zones de protection de captages, des zones à enjeux eau…

Le respect des règles induites s'avère concrètement très lourd dans le quotidien d'une exploitation agricole, particulièrement dans un contexte économique difficile :

- Gestion des **pratiques agricoles :** usage de phytosanitaires, choix d'assolement…
- **Entretien** de l'espace (bandes enherbées, haies…)
- Modalités d'autorisation de construction de bâtiments
- Temps passé administratif

Par ailleurs, le respect de la réglementation occasionne du **stress** :

- Éco conditionnalité des aides (risque de perte de droits en cas d'erreur)
- Des contrôles vécus comme invasifs
- Des sanctions vécues comme lourdes voire démesurées
- L'aspect inflexible du règlement (dates fixes…) ne permet pas de s'adapter à une météo variable

Outre tous ces aspects réglementaires, les agriculteurs souffrent d'une mauvaise image, avec la perception que les médias véhiculent une image négative de la profession.

Ils témoignent de plus être directement critiqués par leur voisinage (et cela même lorsque les travaux entrepris respectent la loi (bruit, poussière, horaires de travail…).

La profession agricole met en évidence un certain nombre de contradiction sur les attentes :

- Les consommateurs souhaitent des produits de très haute qualité… à très bas prix!
- Une politique agricole qui a encouragé à produire beaucoup dans le passé : les restrictions sont vécues comme des « retours en arrière »
- Pas ou peu de prise en compte des contraintes économiques ou agronomiques dans la mise en œuvre des mesures

- Le respect de certaines mesures entraine de nouvelles contraintes techniques *(exemple : fauche tardive sur les prairies de Saône → baisse de rendement du foin → diminution de l'autosuffisance alimentaire des troupeaux)*

Les recommandations de la profession agricole

Mal réfléchies ou appliquées sans finesse, les règles environnementales peuvent avoir des conséquences négatives non seulement sur l'activité économique agricole, mais aussi sur la durabilité même du système dans lequel elles s'inscrivent, comme par exemple le risque de disparition de l'élevage, pourtant considéré comme l'une des meilleure activité en terme d'entretien des espaces.

L'agriculture doit certes s'adapter, mais plusieurs règles paraissent donc essentielles à respecter si l'on souhaite que les réglementations soient appliquées en bonne entente.

- Il s'agit d'une part de bien comprendre ce que l'on souhaite protéger et l'intérêt de le faire,
- d'autre part d'établir des règles d'application pertinentes et justifiées afin d'améliorer leur acceptabilité et leur efficacité, avec la définition de l'état zéro et des objectifs à atteindre
- il s'agit par ailleurs de réfléchir à des solutions alternatives
- la reconnaissance des services environnementaux rendus (gestion des prairies des zones humides du Val de Saône par exemple) est primordiale dans le contexte du SCoT
- enfin il est important que l'ensemble de la société soit responsabilisée *(cohérence des politiques publiques, choix de consommation, savoir-vivre sur le territoire…)*

D. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC),** outils de la Politique Agricole Commune (PAC), visent à soutenir des pratiques agricoles compatibles avec les exigences de protection de l'environnement. Elles ont pour objet :

- D'accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des pressions environnementales identifiées à l'échelle des territoires ;
- De maintenir les pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition ou de modification en faveur de pratiques moins vertueuses.

Cadre réglementaire :

Les MAEC sont prévues par le deuxième pilier de la **Politique Agricole Commune (PAC) 2014-2020**, dans la continuité des précédents dispositifs agro-environnementaux : OGAF, CTE, CAD, MAET.

Les MAEC se déclinent à l'échelle régionale, au sein des Plans de Développement Ruraux Régionaux (PDRR) qui sont les documents de programmation de référence. Les Régions peuvent ainsi ajouter des critères de modulation des aides, définir des zones d'application des MAEC, etc.

Il existe 3 types de MAEC :

- Les **MAEC *système :*** Mises en œuvre à l'échelle de l'exploitation agricole, elles sont au nombre de trois (Herbagers et Pastoraux, Polyculture-Elevage d'Herbivores, Grandes Cultures). La MAEC système Herbagers et Pastoraux replace la Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE) ;
- Les **MAEC *à enjeu localisé*** : Mises en œuvre à l'échelle d'une ou d'un groupe de parcelles pour répondre à un enjeu environnemental relativement circonscrit (préservation de zones humides, de la qualité eau, etc.), elles sont construites à partir de la combinaison d'engagements unitaires (COUVERT, HERBE, IRRIG, OUVERT, MILIEUX, LINEA, etc.) ;

- Les **MAEC non zonées :** elles répondent à l'enjeu de préservation des ressources génétiques. Dans le cadre de la mise en valeur de races menacées dans les marais, la MAEC Protection des Races Menacées de disparition (PRM) sera particulièrement bien indiquée.

De manière générale, plusieurs dispositifs agro-environnementaux peuvent être contractualisés sur une même exploitation agricole, voire sur une même parcelle. Cependant, des mesures de non cumul existent afin d'éviter le double financement d'une ou plusieurs pratiques agricoles (par exemple : les MAEC Systèmes ne sont pas cumulables entre elles ou avec les mesures relatives à l'agriculture biologique).

Financement

En fonction des enjeux et des positionnements locaux, les mesures sont financées par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et peuvent être cofinancées par le ministère en charge de l'agriculture, les Agences de l'Eau, les Régions, les départements et d'autres collectivités territoriales.

En présence d'un cumul d'opérations sur une même parcelle, l'aide doit être limitée au maximum fixé par l'annexe 2 du Règlement (UE) n°1305/2013 :

- Cultures annuelles : 600 €/ha
- Cultures pérennes spécialisées : 900 €/ha
- Autres utilisations de terres : 450 €/ha

Déclinaison locale

En région Auvergne Rhône-Alpes, les MAEC sont définies par territoires avec l'ouverture de PAEC (Programmes Agri-Environnementaux et Climatiques) portés par des collectivités locales (voir carte ci-dessous).

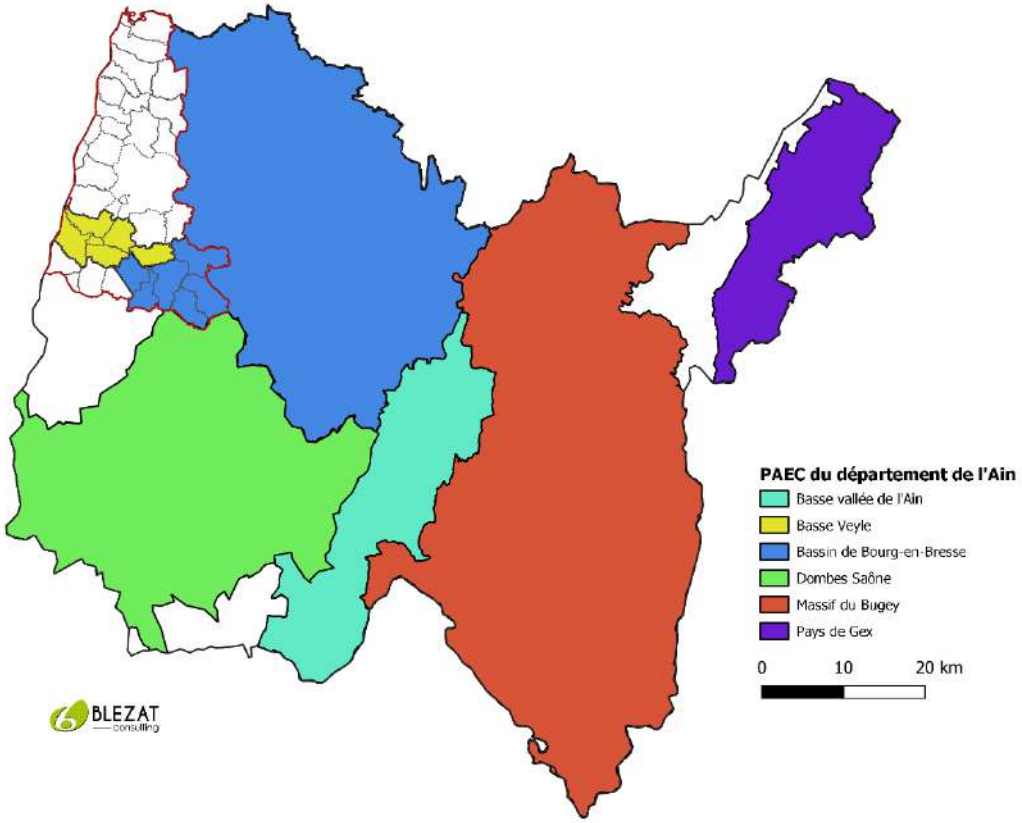

Figure 127: PAEC ouverts en 2016 sur le département de l'Ain

Comme la Figure 127 l'indique, le SCoT Bresse Val de Saône est concerné par les PAEC de la Basse Veyle et celui du bassin de Bourg en Bresse. Ces deux PAEC ont axé leur intervention sur le maintien des prairies permanentes. Les éléments ci-dessous détaillent les mesures ouvertes par PAEC. En 2018, 61 exploitations déclaraient des surfaces engagées en MAEC sur le territoire du SCoT BVS, soit 20% des exploitations.

PAEC de la Basse Veyle

Porté par le Syndicat Mixte de la Veyle Vivante (SMVV), ce PAEC vise spécifiquement la pérennisation et la gestion des prairies inondables bocagères de la Basse Veyle, siège d'une activité de polyculture-élevage traditionnelle. Le cofinancement des mesures de ce PAEC (25 % restant) est apporté par le Conseil Départemental de l'Ain, dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles, une partie des prairies inondables bocagères de la Basse Veyle ayant été labellisée à ce titre en 2015. Le montant consacré à la mise en œuvre de ses contrats pour la campagne 2016-2017 se monte à 257 000 €, le SMVV ayant prévu de renouveler ce dispositif l'année prochaine.

Les mesures proposées sont les suivantes :

- Absence d'exploitation en période hivernale et gestion de prairies inondables (limitation de la fertilisation, du chargement, etc.) - 144,86 €/ha/an ;
- Absence d'exploitation en période hivernale et nettoyage des prairies après crues - 88,64 €/ ha/an ;
- Entretien des haies (zone d'APPB uniquement) - 0,36 €/ml/an ;
- Remise en prairies de terres cultivées - 349,83 €/ha/an ;
- Entretien des mares - 59,7 €/unité/an ;
- Maintien en eau des zones basses de prairies - 88,64 €/ha/an

Sur les campagnes 2016 et 2017, 15 exploitations se sont engagées. Les surfaces contractualisées sont résumées ci-dessous :

Codes	Dénominations	Principaux éléments cahier des charges	Contractualisations
RA_VEYL_HE01	Absence de fauche et de pâturage en période hivernales et gestion des milieux humides	Respecter un chargement minimum de 0,05 UGB/ha sur les prairies à l'échelle de son exploitation. Respecter un chargement moyen annuel max de 1,4 UGB /ha de chaque élément engagé. Retard de fauche au 25 mai Absence de fauche et de pâturage entre le 15 novembre et le 1er mars	325 ha
RA_VEYL_HE02	Absence de fauche et de pâturage en période hivernale et remise en état après inondation	Absence de fauche et de pâturage entre le 15 novembre et le 1er mars Remise en état et nettoyage des surfaces prairiales après inondation au plus tard le 1er juillet	20 ha
RA_VEYL_HA01	Entretien des haies	Uniquement haies arbustives ou arbustives et arborées incluses dans périmètre APPB. Mini 2 interventions/5 ans et 1 dans les 3 premières années Période d'intervention entre 1er octobre et le 31 mars Matériel n'éclatant pas les branches	10 910 ml
RA_VEYL_RI01	Entretien de la ripisylve	Eléments boisés linéaires situés en bordure de cours d'eau Mini 2 interventions/5 ans et 1 dans les 3 premières années Période d'intervention entre 1er octobre et le 31 mars Matériel n'éclatant pas les branches Enlèvement des embâcles en dehors périodes de fraie (soit en dehors de la période du 1er janvier au 1er Avril)	2 793 ml
RA_VEYL_HE04	Remise en prairie de zone inondable	Transformation de terre "inondables" en grande culture en prairie Absence de fauche et de pâturage entre le 15 novembre et le 1er mars	20 ha
RA_VEYL_PE01	Entretien des mares	Taille minimum de la mare de 10 m2. 1 opération d'entretien obligatoire sur les 5 ans par exemples : curage, réouverture de milieux, mise en défens,...	3 mares

PAEC du bassin de Bourg en Bresse

Animé par la Communauté d'Agglomération de Bourg en Bresse (anciennement CAP3B), ce PAEC a été divisé en 6 Zones d'Intervention Prioritaires en 2016 (cf Figure 128) :

- ZIP 1 : Natura 2000 du Revermont
- ZIP 2 : Zones Pastorales du Revermont
- ZIP 3 : Zones Humides (nord territoire)
- ZIP 4 : Enjeu Eau (Bresse)
- ZIP 5 : Bassin d'Alimentation des Captages de Péronnas-Lent
- ZIP 6 : Natura 2000 des Dombes

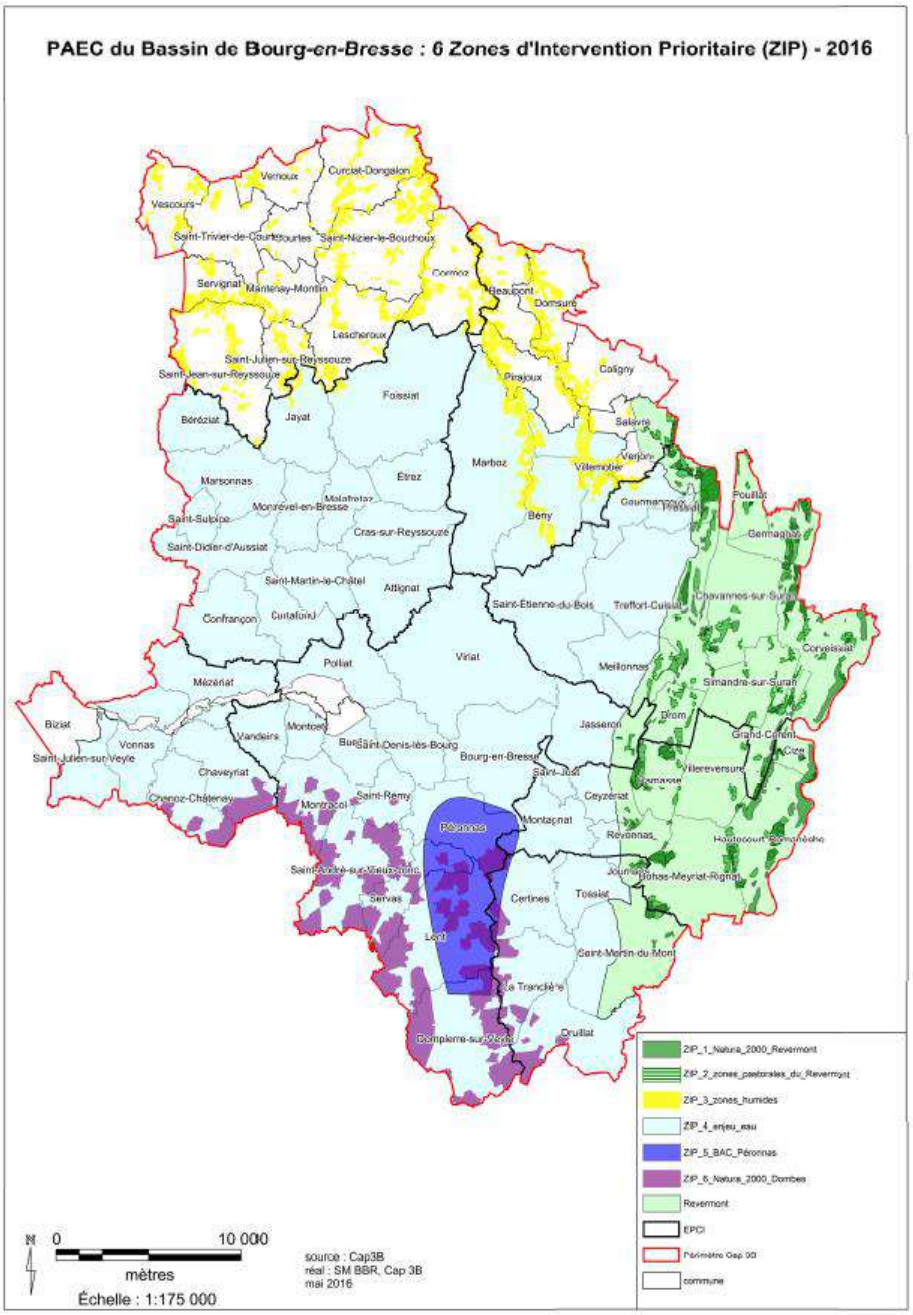

Figure 128: Zones d'Intervention Prioritaire du PAEC du Bassin de Bourg-en-Bresse

Le sud-est du territoire du SCoT se situe dans la ZIP 4, qui concerne les enjeux eau propres au paysage bressan. Pour toutes les MAEC de cette ZIP plusieurs contraintes s'appliquent :

Engagements de base pour toute MAEC contractualisée	- Interdiction du retournement des surfaces engagées - Interdiction d'utilisation de traitements phytosanitaires, sauf traitements localisés (rumex, chardons) - Enregistrement des pratiques
Durée de l'engagement	5 ans

Plafond /exploitation/an	10 000 € par exploitation et par an pour les mesures SPM1 et SPE1 et 7 600 euros pour les mesures HE01 et HA01 (plafond supérieur pour GAEC)1

Les mesures ouvertes sur cette ZIP sont détaillées ci-dessous :

	Surfaces éligibles	Engagements	Montant de l'aide/ha/an
Système polyculture-élevage – maintien (SPM1)	Toutes les surfaces de l'exploitation doivent être engagées	• Maintien d'une activité d'élevage et détention de plus de 10 UGB herbivores • Respect d'une part minimale d'herbe de 68 % dans la SAU : cette part d'herbe est constitué des prairies (temporaires, temporaires de plus de 5 ans, naturelles, artificielles), des landes, parcours, des estives et des alpages. • Respect d'une part consommée maximale de maïs de 15 % dans la surface fourragère principale (SFP précisée en annexe) • Respect d'un niveau maximal d'achat de concentrés par espèce et par UGB: 800 kg/UGB pour les bovins et les équins, 1000 kg/UGB pour les ovins, 1600 kg/UGB pour les caprins • Respect d'une baisse progressive de l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) moyen (hors cultures pérennes, détaillé en annexe) par rapport à l'IFT de référence du territoire pour les exploitations ciblées • Appui technique sur la gestion de l'azote (2 fois / an dont a minima 1 fois de manière individuelle)	62,9 €/ha/an
Système polyculture-élevage – évolution (SPE1),	Toutes les surfaces de l'exploitation doivent être engagées	• Maintien d'une activité d'élevage et détention de plus de 10 UGB herbivores • Respect d'une part minimale d'herbe de 68 % dans la SAU en année 3: cette part d'herbe est constitué des prairies (temporaires, temporaires de plus de 5 ans, naturelles, artificielles), des landes, parcours, des estives et des alpages. • Respect d'une part consommée maximale de maïs de 15 % dans la surface fourragère principale (SFP précisée en annexe) en année 3 • Respect d'un niveau maximal d'achat de concentrés par espèce et par UGB en année 3 : 800 kg/UGB pour les bovins et les équins, 1000 kg/UGB pour les ovins, 1600 kg/UGB pour les caprins • Respect d'une baisse progressive de l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) moyen (hors cultures pérennes, détaillé en annexe) par rapport à l'IFT de référence du territoire pour les exploitations ciblées • Appui technique sur la gestion de l'azote (2 fois / an dont a minima 1 fois de manière individuelle)	93,08 €/ha/an
Mise en place et entretien d'un couvert herbacé – HE01	Terres arables (bandes enherbées supérieures à 10 m de large ou parcelles entières),	• Mise en place du couvert herbacé et maintien pendant la durée de l'engagement • Respecter les couverts autorisés (annexe 1)	287,25 €/ha/an

	au-delà des 5 % en SIE (surfaces d'intérêt écologique) MAEC non cumulable avec SPM1 et SPE 1		
Entretien de haies localisées de manière pertinente – HA01	Haies bocagères composées d'espèces locales (sous réserve de contractualisation d'une des mesures précédentes : SPM1, SPE1 ou HE01)	• Mise en œuvre du plan de gestion d'entretien (présenté en réunion) • Réalisation des interventions d'entretien entre le 1er octobre et le 1er mars • Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches	0,36 €/ml/an

Sur l'ensemble du PAEC, en 2015, 55 exploitations ont contractualisé une ou plusieurs MAEC pour un montant total sur 5 ans de 1,24 million d'euros. Ces chiffres sont à ce jour estimatifs et dépendent des instructions des déclarations PAC des agriculteurs par la DDT. Sur la zone du SCoT, l'impact est beaucoup moins significatif étant donné le peu d'emprise de ce PAEC sur le secteur délimité :

- 4 exploitations agricoles conseillées sur les MAEC
- 1 contractualisation en 2017 : 2,82 ha, retard de fauche sur prairie Natura 2000 pour valoriser la nidification des espèces, montant total prévisionnel sur 5 ans de 3 142 €

5.11 CONCLUSION : Forces et faiblesses de l'agriculture du SCoT Bresse Val de Saône

Forces

Potentiel du territoire :

- Des caractéristiques **pédoclimatiques** propice à la polyculture-élevage (bovins, volailles, porcs…)
- Un terroir sableux à fort potentiel pour le maraîchage sur une partie du territoire
- Situation du territoire : proximité de plusieurs grands bassins de consommation, plusieurs axes de communication (routiers, ferrés, fluvial)
- Une forte présence de l'eau, réel atout dans un contexte de changement climatique

Compétitivité des exploitations :

- Divers signes officiels de qualité (AOC, Label Rouge) qui apportent une valeur ajoutée aux productions agricoles
- Une diversité de productions qui permet une bonne résilience des exploitations

Dynamique des filières :

- Des filières de valorisation bien structurées, et présence d'outils de collecte et d'expédition localement
- Des acteurs dynamiques (maraichage, lait…)

Faiblesses

Potentiel du territoire

- Un manque d'eau qui commence à se faire sentir du côté bressan
- Une dépendance aux digues pour la protection contre les inondations sur toute la partie Ouest du territoire

Compétitivité des exploitations :

- Un déficit de renouvellement des exploitations / d'attractivité du métier, en particulier en élevage → exploitations à forts capitaux qui sont difficilement transmissibles
- Une dépendance importante aux filières longues, et aux aléas de marché inhérents à ces débouchés

Dynamique des filières :

- Faible valorisation de la filière lait au sud du SCoT : pérennité de la filière remise en question
- Une filière bovine viande en difficulté, avec un manque de valeur ajoutée

Opportunités

Potentiel du territoire

- Des services environnementaux rendus par l'agriculture à valoriser sur un territoire à forts enjeux environnementaux
- La ressource en eau sur le territoire peut être optimisée (réduire la pression en hiver et permettre des réserves pour l'été)
- Une population en augmentation : bassin de consommation potentiel

Compétitivité des exploitations :

- Un réseau de conseil et d'expérimentation permettant aux exploitations de se positionner sur des approches agro-écologiques

Dynamique des filières :

- Un potentiel de développement en AB (2% des surfaces et 7,5% des EA en 2017) : encore peu développée sur le territoire, elle bénéficie d'importantes marges de progression locale
- Un potentiel de diversification en production d'énergie (méthanisation, photovoltaïsme…)
- Du potentiel de développement en RHD avec les objectifs de la loi Egalim (50% de produits locaux et/ou labellisés d'ici 2022 en restauration collective)

Menaces

Potentiel du territoire

- Evolution climatique : récurrence des aléas, risque inondations, sécheresse
- Disparition de l'élevage sur zones à moindre rentabilité (zones inondables, ENS…) : enfrichement des bords de Saône, développement des peupleraies

Compétitivité des exploitations :

- Consommation foncière : réduction surface agricole, imperméabilisation, diminution de la fonctionnalité agricole
- Augmentation des conflits d'usages renforcés par :
    - Une poursuite du phénomène de mitage urbain et d'augmentation de zones de contact rural/urbain
    - L'absence de concertation
    - L'absence d'adaptation des pratiques et des comportements de part et d'autre
- Un moral des exploitants en berne, entre difficultés économiques, difficultés administratives pour le développement de projets, et le sentiment d'être considéré comme pollueurs

Dynamique des filières :

- Risque sur la filière laitière dans le sud du SCoT : disparition des unités de transformation locales, déstructuration de la filière
- Menace sur la pérennité de la production bovine en zone inondable

5.12 SYNTHESE DES ENJEUX AGRICOLES

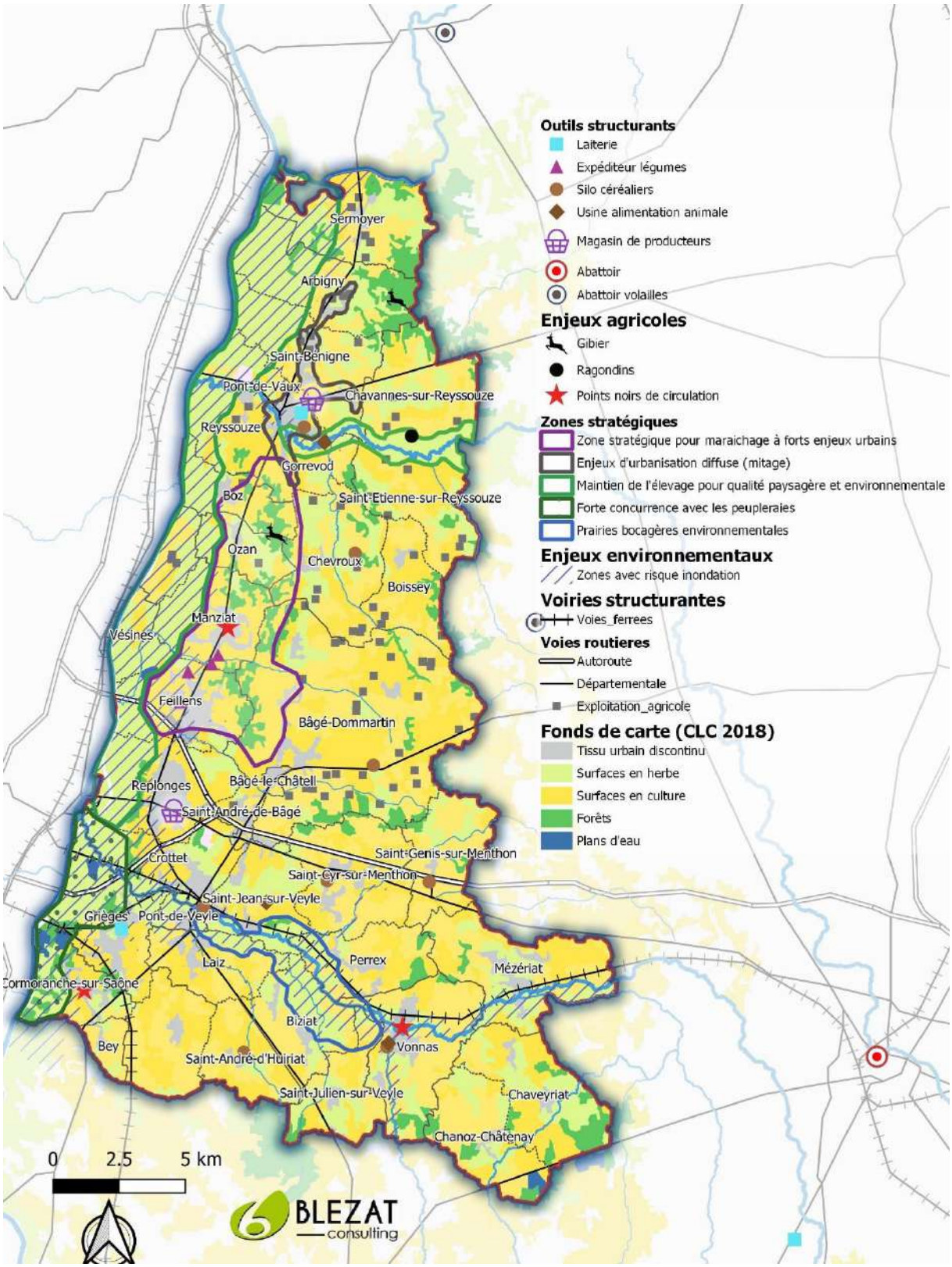

Figure 110 : carte de synthèse des espaces agricoles (source : Blezat Consulting, 2019)

Synthèse des enjeux issus du diagnostic agricole et forestier, et pistes de réflexion pour la suite

Dans ce territoire à forts enjeux de cohabitation entre les différentes activités économiques, le monde urbain et le monde rural et face aux pressions environnementales (inondation, réchauffement climatique…), la place de l'agriculture dans l'aménagement du territoire, et en tant qu'activité économique est à réaffirmer, alors même que ce territoire possède de bons potentiels agronomiques (sols, climat…), et des filières dominantes dynamiques (céréales, maraichage, lait).

La pérennité et la résilience de la filière céréales, et par là-même des filières animales bovines (qui en sont très dépendantes aujourd'hui), est notamment conditionnée aux arbitrages à faire sur la question du partage de l'eau.

La filière bovine, de par son emprise spatiale importante, offre au territoire la possibilité de gérer et d'entretenir la plupart des espaces naturels sensibles (ENS, zones inondables du Val de Saône, zones humides des vallées alluviales de la Reyssouze et de la Veyle…), et permet une diversité de productions aux exploitations concernées, ce qui est à la fois un gage de résilience et de performance agro-environnementale. Or cette filière est aujourd'hui très fragilisée par des conjonctures externes (disparition de l'ICHN, baisse des prix de vente, baisse de la consommation de viande rouge…), alors même que la demande en produits locaux est insatisfaite sur cette filière.

Au vu de ces constats, on peut se demander si la **diversité de l'agriculture** locale n'est pas menacée (maraichage en zone péri-urbaine, élevage bovin en zones inondables).

Le développement urbain et économique du territoire doit prendre en compte la question agricole, afin de limiter les risques de conflits (circulation, voisinage), et de préserver la fonctionnalité des espaces agricoles.

Le territoire (comme beaucoup d'autres) fait face à un très fort enjeu de renouvellement de sa population agricole. Cet enjeu, couplée à une augmentation de la demande en produits locaux, pourrait conduire à une action collective d'accompagnement de l'installation (enjeux fonciers, médiation) et de développement des circuits courts (dont certaines actions déjà en cours : outils de transformation, de logistique, de communication, de commande publique …).

5.13 PERSPECTIVES A VENIR POUR L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE ?

Au vu des tendances d'évolution des filières agricoles du territoire du SCoT ces dernières années, 4 scénarios ont été établis et soumis aux observations des acteurs du territoire lors d'un atelier « prospectif ». Près de 20 personnes étaient présentes à cette réunion : élus, agriculteurs et acteurs institutionnels. Cette réunion faisait suite à 3 ateliers de diagnostics organisés sur 3 secteurs géographiques du SCoT Bresse Val de Saône, et qui avaient déjà réunis une vingtaine d'agriculteurs en février 2019. L'objectif de ce travail était de prendre du recul par rapport aux réalités du quotidien et de chercher à visualiser les futurs possibles. Loin de vouloir prédire ce que sera l'avenir des filières sur ce territoire, cette projection doit permettre d'imaginer les scénarii prévisibles/ souhaitables à l'horizon 2040.

4 grands types de variables ont permis de composer les 4 scénarios :

- Les dynamiques des acteurs du monde agricole
- La demande sociétale
- Le contexte global mondial / local
- Les politiques publiques et la gouvernance

Enfin, la tendance transversale de changement climatique, avec une raréfaction des ressources en eau et en énergie, a également été considérée.

	Principales dynamiques
Scénario 1 **Tendanciel**	Une crise majeure pour l'élevage bovin
Scénario 2 **Une agriculture à vocation environnementale**	Développement de Paiements pour Services Environnementaux Une agriculture à vocation paysagère préservée
Scénario 3 **Une relocalisation de l'alimentation**	Rejet de la mondialisation et cloisonnement en « blocs régionaux »
Scénario 4 **Des filières agricoles complètement intégrées**	Libéralisation très marquée Des opérateurs « décideurs », des exploitants « faiseurs »

Figure 129 : Présentation des scénarii pour le SCoT BVS

Les participants ont pu questionner chaque scénario au regard des projections qu'il est possible de faire aujourd'hui en partant de l'existant.

A. SCENARIO 1 : UNE AGRICULTURE MOINS SOUTENUE QUI DOIT SE REINVENTER

Face à l'absence de soutien aux filières d'élevage, en particulier sur des zones vulnérables et moins rentables (zones inondables du Val de Saône, zones humides des vallées de la Reyssouze et de la Veyle), ces dernières ont tendance à disparaitre, laissant place à l'enfrichement, au développement de peupleraies ou au retournement des prairies en céréales selon les secteurs. Un impact fort sur le paysage du territoire se fait ainsi sentir. Le déclin des filières d'élevage a aussi une répercussion directe sur l'abandon de bâtiments d'élevage et la question de la réhabilitation de ces derniers doit être posée. Une urbanisation non réfléchie sur les secteurs sous pression de l'axe Nord-Sud peut également mener à une forte mise en difficulté de la filière maraichère, très localisée à l'échelle du SCoT. En effet, cette filière, très dépendante de la fonctionnalité des espaces fait face à de plus en plus de conflits d'usage qui menacent sa pérennité. Enfin les difficultés économiques ressenties de manière générale sur toutes les filières agricoles conduisent à une diversification énergétique des exploitations, qui

profitent du potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire (méthanisation, photovoltaïsme…)

Lignes directrices

- Absence de soutien public face aux contraintes du territoire (zones inondables notamment)
- Non limitation de l'urbanisation sur les secteurs péri-urbains (proche de Macon)
- Difficultés économiques fortes sur les marchés de la viande et du lait (surtout pour le sud, hors zone C'est qui le patron)
- Une transition énergétique nécessaire qui favorise les énergies renouvelables

Effets pour le territoire

- Très forte diminution de l'élevage en zones inondables (vallées alluviales) → cessations d'activités
- Retournement des prairies en céréales
- De plus en plus de conflits d'usage autour des zones urbaines autour de Macon → diminution des surfaces en maraichage, déstructuration de la filière
- Des élevages qui s'orientent vers la production énergétique face au manque de rentabilité des filières

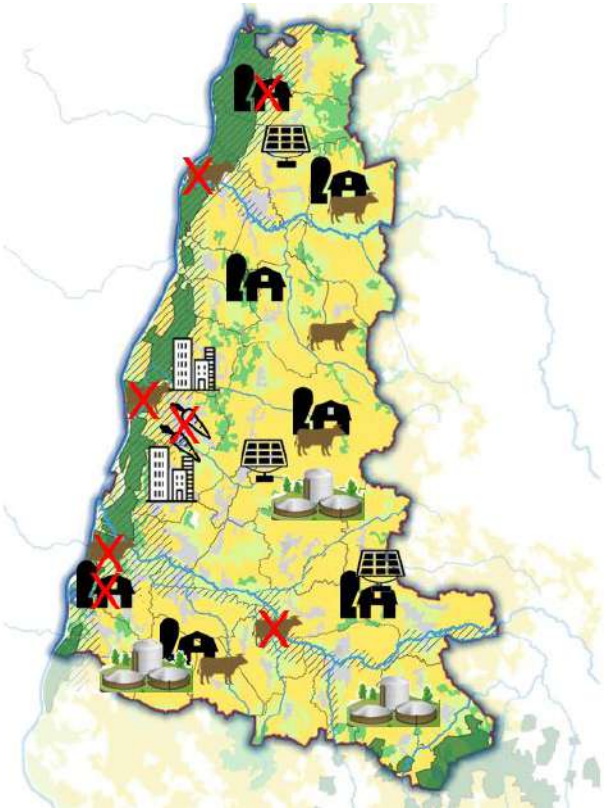

Eléments crédibles dans ce scénario recensés par les participants :

- Perte de l'ICHN sur le nord et diminution de l'élevage associée
- Le scénario dans sa totalité parait crédible, mais passer les secteurs de prairies des zones sensibles en terres labourables serait une erreur pour le territoire.

Eléments peu crédibles dans ce scénario identifiés par les participants :

- Une transition énergétique qui favorise la production d'énergies renouvelables : c'est déjà le cas mais cette production ne sera pas possible pour toutes les exploitations. Le montant des capitaux à engager représente un frein très important pour les agriculteurs.
- La non-limitation de l'urbanisation ne parait pas crédible au regard des PLU en place qui essayent aujourd'hui de limiter les extensions urbaines.

B. SCENARIO 2 : UNE AGRICULTURE A VOCATION ENVIRONNEMENTALE

La future programmation de la Politique Agricole Commune envoie un signal fort pour la préservation des activités agricoles et de l'emploi associé, en considérant leur participation à une valorisation environnementale, au travers d'une réorientation des aides publiques vers le 2nd pilier (le FEADER qui vise le développement rural) et l'émergence de nouveaux systèmes d'aides tels que les PSE (Paiements pour Services Environnementaux), une forme de rémunération des services rendus par l'agriculture sur des territoires fortement contraints (enjeux environnementaux, risques naturels…). En parallèle, d'autres formes de financement de l'agriculture prennent de l'ampleur : la compensation agricole, qui permet aujourd'hui de compenser financièrement l'impact de l'urbanisation sur des terrains agricoles, ou encore des fondations privées qui s'empareraient de la question de la production agricole et de la préservation des territoires ruraux.

Une part significative de la demande sociétale s'oriente quant à elle vers des produits de qualité, ce qui soutient largement les filières existantes sur le territoire (AOP, Label Rouge,…) et permet d'en développer d'autres : AB en maraichage, avec le passage au robot pour faire face au manque de main d'œuvre, filière de viande à l'herbe…La tendance à la baisse de produits d'origine animale et la meilleure valorisation des produits mènent à une désintensification des élevages, et à une diversification vers des races plus rustiques et plus qualitatives, qui permettent de maintenir les revenus.

Lignes directrices

- Réorientation des aides publiques :
  - Plus d'aides sur le 2nd pilier de la PAC (FEADER qui vise le développement rural)
  - Arrivée des PSE (Paiements pour Services Environnementaux) pour rémunérer les services rendus par l'agriculture
- Une demande sociétale qui s'oriente vers des produits de qualité, avec garantie de traçabilité (labels)
- Une baisse de consommation des produits d'origine animale (lait, viande)

Effets pour le territoire

- Maintien de l'élevage sur les zones inondables/ bocagères/ humides : un élevage à vocation paysagère
- Développement de l'AB en zone maraichère, avec passage au robot pour compenser le manque de main d'œuvre
- Désintensification des élevages avec des races plus rustiques et plus qualitatives (développement de labels sur la viande à l'herbe)
- Stockage de l'eau l'hiver pour assurer les ressources fourragères l'été

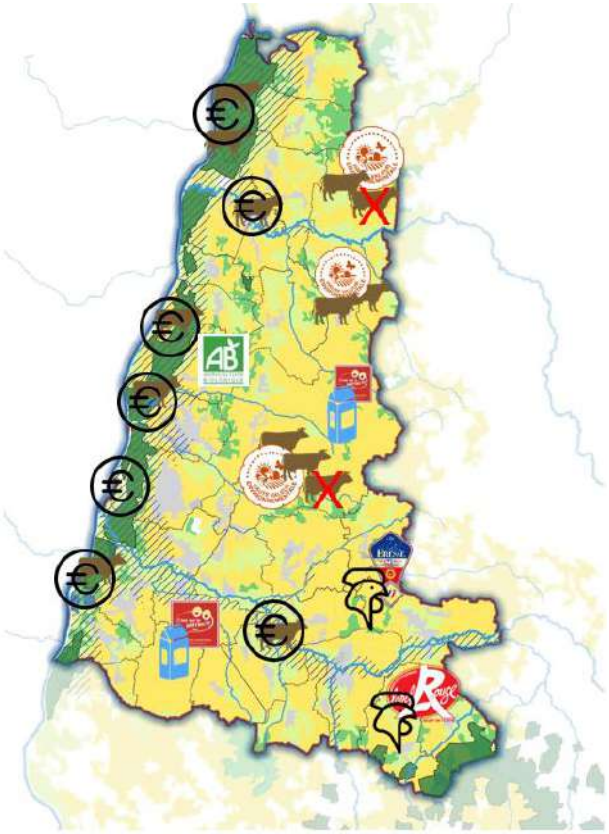

Eléments crédibles dans ce scénario d'après les participants :

- Le territoire possède déjà une production de qualité, diversifiée, mais besoin d'une meilleure valorisation économique à l'aval
- Le maintien de l'élevage : un vrai enjeu
- Le développement de l'AB pourrait être porteur, mais plusieurs freins identifiés : techniques de production, trouver la main d'œuvre, s'assurer de la demande (marché non engorgé)

Eléments du scénario considérés par les participants comme peu crédibles voire impossibles :

- Des doutes sur l'arrivée de financement des enjeux environnementaux : seront-ils là un jour ? D'où viendront-ils ? (Europe, Etat, collectivités ?...) La tendance est aujourd'hui plutôt vers la diminution des aides de toute part, serait-il possible qu'elle s'inverse ?

- Une agriculture paysagère ne pourra pas nourrir le monde. Même si on a des excédents aujourd'hui, il ne faudrait pas non plus supprimer la vocation première de l'agriculture à savoir la production alimentaire.

C. SCENARIO 3 : RELOCALISATION DE L'ALIMENTATION

Les objectifs nationaux affichés dans la loi Egalim (50% produits locaux ou labellisés dans la restauration publique), ainsi que la demande sociétale sur une plus grande traçabilité des produits agricoles permettent de dynamiser les filières de proximité et de structurer une logistique locale en conséquence. Les produits labellisés ont le vent en poupe, et les autres produits traditionnels du territoire (viande à l'herbe, lait à l'herbe, légumes de plein champ…) atteignent également une meilleure valorisation grâce à la mise en place de débouchés locaux. Ces lignes directrices de développement de l'agriculture apportent un réel soutien des filières d'élevage, reconnues pour leur vocation paysagère au-delà de leur première mission productive. La forte demande locale en produits de qualité amène les maraichers à repenser leurs systèmes de production, et à développer des outils de transformation locaux pour fournir restauration scolaire, médico-sociale etc. La coopération/contractualisation du territoire rural du SCoT dans les Plans Alimentaires Territorialisées des agglomérations adjacentes (Bourg en Bresse, Mâcon…) appuie les organisations logistiques naissantes, renforce le rôle du système coopératif et les coopérations inter-filières.

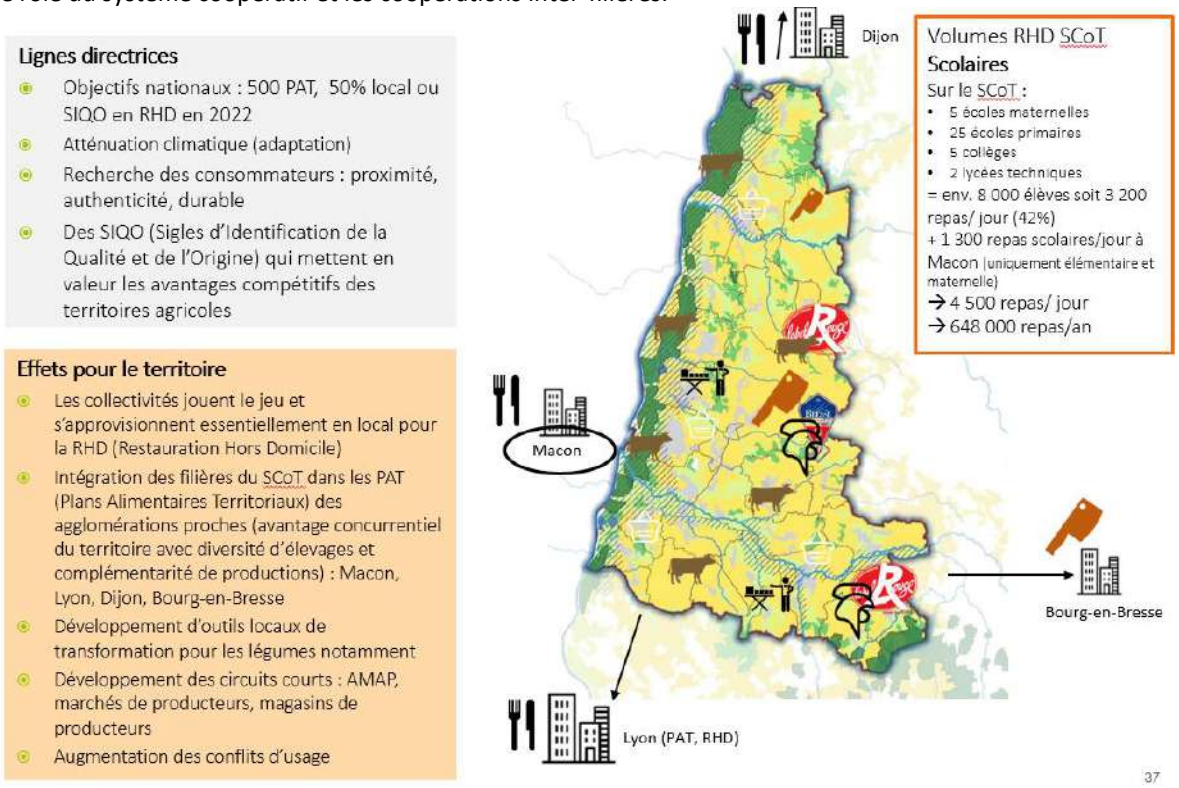

Eléments crédibles dans ce scénario pointés par les participants :

- Une production existante diversifiée sur le SCoT : légumes, viande, lait. La seule chose qui manque : les fruits.
- Un bassin de consommation important avec : les particuliers sur le territoire, la RHD (cantines, EPHAD), des agglomérations dans un rayon de 60 km (Lyon, Mâcon, Bourg-en-Bresse)

Eléments peu crédibles du scénario relevés par les participants :

- Le scénario nécessiterait une organisation importante de la filière de distribution de ces circuits-courts
- Peu d'outils de transformation locaux actuellement (abattoir, atelier de découpe…)
- Pérenniser la filière locale : pas mal de circuits possibles, mais sont-ils durables dans le temps ? (RHD…) Il faut pouvoir alimenter régulièrement ces circuits, assurer la logistique…et rentabiliser les systèmes de vente
- Attention à ne pas généraliser le modèle de la vente directe, car une large partie des exploitants agricoles préfère se concentrer sur la vocation première de leur métier (la production agricole) et n'ont pas vocation à devenir en plus vendeur, transformateur, distributeur…

D. SCENARIO 4 : INTEGRATION DE PLUS EN PLUS FORTE DES FILIERES AGRICOLES

Du fait des concurrences internationales, et d'une baisse des soutiens publics, les pressions sur le marché des produits alimentaires sont telles que les cessations d'activité se succèdent, et le territoire se vide peu à peu de ses agriculteurs. Les derniers qui subsistent s'agrandissent pour tenter de rentabiliser leurs investissements. Pour faire face à ces défections, les opérateurs prennent la main sur les outils productifs. Les filières passent donc peu à peu en intégration : la propriété foncière passe aux mains de quelques grands industriels, les travaux agricoles sont effectués sous forme de prestation de service, l'agriculteur devient un employé comme un autre au service de la production agricole. L'agriculture s'oriente vers un système intensif, avec de très gros troupeaux, souvent « annexés » à la production d'un méthaniseur. Le paysage agricole connait une nette évolution : les exploitations agricoles s'agrandissent encore (concentration de bâtiments, abandon de sièges « vétustes »…), les sols ne sont occupés que par des céréales, ayant en majorité pour destination l'alimentation animale ou l'énergie. Finalement le territoire du SCoT se désertifie, le maillage rural a tendance à se désintégrer au profit de centres de décision éloignés du territoire, et le potentiel de biodiversité diminue avec le retrait des prairies et du bocage.

Lignes directrices

- Face aux pressions du marché (guerre des prix en GMS), et à la baisse drastique du nombre d'exploitants agricoles, les opérateurs se mettent à produire avec ou sans les producteurs locaux
- Evolution climatique impacte les rendements
- Diminution importante des aides PAC
- La propriété foncière agricole passe aux mains de quelques grands opérateurs

Effets pour le territoire

- Agrandissement des exploitations
- Les filières d'élevage hors-sol (porcs, volailles) renforcent encore le mode intégré
- Terrains en maraichage rachetés par quelques grosses entreprises du secteur avec robotisation associée
- L'élevage bovin se réduit et s'intensifie → les surfaces en herbe sont consacrées uniquement à la production céréalière (en majorité pour l'alimentation animale) ou énergétique
- Abandon des bâtiments d'élevage traditionnels pour construire de nouveaux bâtiments plus importants
- Les bovins ne sont conservés que pour l'entretien de certaines surfaces, et/ ou l'activation de données PAC
- Abandon et enfrichement des prairies inondables + retournement de certaines prairies sur terrains à potentiel en céréales

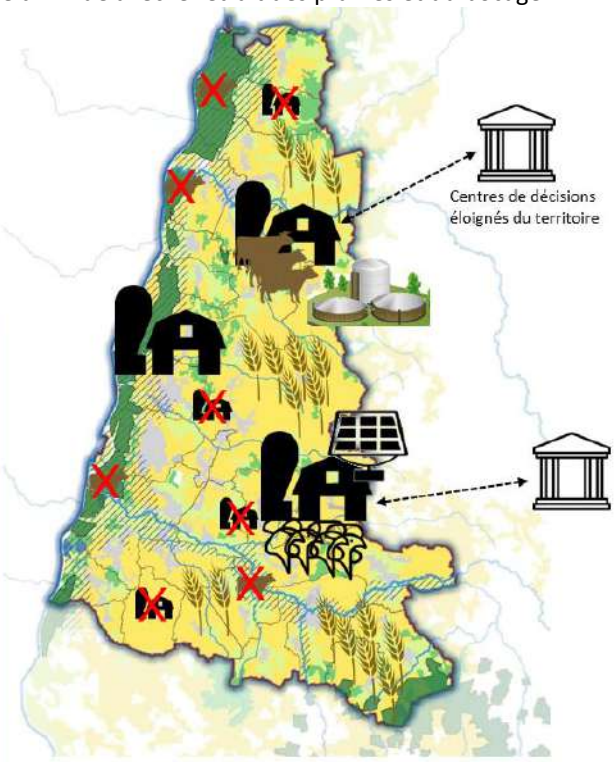

Eléments crédibles dans ce scénario d'après les participants :

- Élevage bovin lait : de gros investissements sont nécessaires pour les reprises, donc il est évident que les futurs repreneurs auront des capitaux importants. Les exploitants actuels deviendront des salariés de ces repreneurs extérieurs au territoire.
- Elevage bovin viande : moins d'investissements nécessaires, mais peu d'outils locaux d'abattage
- Volailles, porcs : des filières déjà très intégrées
- Maraichage : très peu d'expéditeurs sont aujourd'hui présents sur la zone (2 principaux identifiés dans le diagnostic) : la filière est déjà en voie d'intégration. S'ajoute à cela un risque de disparition de la filière avec les pressions sur la ressource en eau.

Ce qu'on voudrait éviter :

- Ce scénario dans sa totalité avec tous les problèmes qui pourraient en découler : problème avec les riverains (des exploitations plus intensives, qui attirent encore plus les regards, les jugements, les conflits d'usage), épandage des effluents….
- Un scénario qui apparait très crédible sur le territoire avec de plus en plus d'élevages bovins en intégration aujourd'hui. Une situation non souhaitable, où les cheptels n'appartiennent même plus aux éleveurs, qui semble pourtant être une tendance nationale, avec la spécialisation.

E. PISTES D'ACTIONS POUR L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DU SCOT BVS

Synthèse des débats

La réunion de concertation du 11 avril 2019 à Laiz sur les perspectives pour l'agriculture du territoire a fait ressortir un certain nombre de **conclusions à ce travail prospectif :**

- Importance de valoriser le made-in France et les produits à valeur ajoutée (viande à l'herbe, lait sans OGM…) en France et dans le monde (pour les consommateurs « mondiaux », l'élevage français fait preuve d'excellence).
- Le développement des énergies renouvelables est une piste indéniable de développement.
- Le futur souhaitable doit être un mix des 3 premiers scénarii : à la fois une prise en compte des fortes contraintes environnementales du territoire, et une juste rémunération des agriculteurs entretenant ces espaces grâce à l'élevage, mais également une meilleure valorisation des produits au travers de circuits plus locaux, à haute valeur ajoutée, en complément des filières longues existantes, aujourd'hui bien structurées.

Les enjeux d'avenir portent donc sur le soutien et la réorganisation des filières d'élevage, le renforcement de la compétitivité maraichère et céréalière (maintien des outils existants, recherche de nouveaux débouchés, approvisionnement local en RHD…), l'augmentation de l'autonomie alimentaire protéique, la préservation du foncier agricole et le développement de la valeur ajoutée du maillon industriel .

Finalement, ces enjeux et attentes peuvent se traduire suivant les thèmes suivants à intégrer au PADD du SCoT :

- ➔ Affirmer et soutenir la compétitivité de l'agriculture et son importance dans l'économie locale
- ➔ Préserver et valoriser la qualité des terroirs agricoles dominants, et les terrains à fort potentiel agricole et/ ou à forts enjeux environnementaux
- ➔ Afficher le soutien politique à l'agriculture, et à toutes les agricultures du territoire, en favorisant notamment l'installation agricole, l'extension et la diversification des exploitations existantes
- ➔ Encourager une fonctionnalité durable de l'espace agricole, y compris dans les espaces sous pression urbaine
- ➔ Accompagner et valoriser la prise en compte de l'environnement par les agriculteurs

Proposition de Blezat Consulting pour le DOO et plus largement dans la prise en compte de l'agriculture dans le projet de territoire

Thématiques	DOO	Pistes pour un projet agricole de territoire
1. Affirmer et soutenir la compétitivité de l'agriculture et son importance dans l'économie locale	Permettre les projets agricoles et agro-alimentaires dans les documents d'urbanisme : conserver des potentiels de développement autour des outils existants, lorsque c'est possible, ou sur des zones d'activités existantes Ce que disent les agriculteurs : beaucoup d'anciens bâtiments/ outils qui deviennent vétustes et de nombreux départs à la retraite... Les repreneurs, quand il y en a, préfèrent investir dans du neuf. Des questionnements également sur la reconversion des bâtiments agricoles, avec un déclin des filières d'élevage ou un besoin de renouveau qui nécessite de nouvelles constructions. **Quelle réhabilitation possible pour les anciens bâtiments ? Changement de destination ?** La même problématique se pose pour les sites secondaires, avec l'agrandissement des exploitations et la reprise de sièges à proximité.	• Ouvrir des partenariats avec le territoire de Bourg-en-Bresse ou de Mâcon pour l'approvisionnement local des agglomérations par les produits du territoire • Mettre autour de la table les acteurs impliqués dans la gestion des zones inondables, afin d'éviter leur déprise/retournement/populiculture par des solutions concertées
2. Préserver et valoriser la qualité des terroirs agricoles dominants	Une politique urbaine qui prône l'économie de foncier : priorité au renouvellement urbain, au remplissage/densification des zones d'activité, à la reconquête des friches urbaines, industrielles et commerciales, et à la densité dans les extensions. Dans le volet agricole : ➔ Maintien de xx ha (ou %) de SAU (objectif à définir) ➔ Définir dans les PLUi des espaces agricoles stratégiques dans chaque commune concernée par un des 3 terroirs sensibles identifiés (zone maraichère, vallées alluviales et territoire bressan) ➔ Classer en zone A dans les PLU/ PLUi (par rapport à naturel) des espaces agricoles ➔ Encourager la réalisation d'études d'impact agricole des projets urbains/économiques des PLU ➔ Inciter à la mise à l'étude d'un classement PEANP sur les zones à forts enjeux environnementaux, entretenues par l'activité d'élevage	• Réflexion sur la mise en place d'un dispositif de compensation agricole (principe inscrit dans la loi d'avenir agricole) : mise en place de réserve, d'échanges foncier, recensement et hiérarchisation de projets agricoles créateurs de valeur ajoutée qui pourraient bénéficier de mesures de compensation agricole • Intérêt d'un dispositif de veille dans ce cadre, en partenariat avec la SAFER (convention et animation) • Encourager localement la concertation avec la profession agricole en amont des projets d'extension urbaine ou d'infrastructures pour limiter les impacts sur l'activité • Possibilité de mise en place de zonages + plan d'actions zones agricoles protégées (ZAP) ou périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) pour la redynamisation de secteurs agricoles sous pression (Val de Saône en particulier) : amélioration foncière, pâturage collectif, point d'aménagement de l'eau
Thématiques	**DOO**	**Pistes pour un projet agricole de territoire**

3. Afficher le soutien politique à l'agriculture, et à toutes les agricultures du territoire et affirmer leur complémentarité	Affirmation des rôles économiques, alimentaires, paysagers, spatiaux… de l'agriculture et l'agro-alimentaire sur le territoire	• Encourager des projets de méthanisation agriculture/collectivités (déchets fermentescibles) • Développer la demande de produits alimentaires de proximité via la commande publique (écoles, hôpitaux…), et accompagner la structuration de filières locales (structuration de l'offre, logistique, lieux de distribution de produits locaux…) • Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs pour encourager le renouvellement des exploitants agricoles : mise en place d'un Comité Local à l'Installation, réunissant plusieurs acteurs du territoire (CDA, collectivités, SAFER, représentants agricoles…), afin d'anticiper les cessations d'activité, et de favoriser les mises en relation : exemple mené en Ardèche par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
4. Encourager une fonctionnalité durable de l'espace agricole, y compris dans les espaces en déprise, et favoriser la cohabitation entre agriculture et autres usagers de l'espace	- Afin de limiter les conflits d'usage et de permettre l'installation d'agriculteurs : limiter les constructions en zone agricole (+ préférer la proximité du bâti) y compris pour les agriculteurs + limiter les changements de destination vers le résidentiel en zone agricole sauf pour des bâtiments de fort intérêt patrimonial : inciter à la réalisation d'études d'impacts sur l'agriculture (se référer aux travaux collégiaux de la charte agriculture et urbanisme, et la diffuser) - Inscrire la réciprocité du recul des logements / bâtiments d'élevage, pour leur permettre des évolutions futures (200m ?) - Zones en déprise du fait des contraintes environnementales : zoner les espaces à vocation agricole à long terme, voire encourager le renforcement du zonage par des PEANP	• Conflits d'usage : possibilité de mener un travail de pédagogie, de communication (ex. méthanisation sans nuisance, élevage à l'herbe…), d'encourager des visites d'exploitation modernes + médiation locale • Soutenir des projets pilotes expérimentaux portés par des collectivités de remobilisation de foncier en friche et d'installation d'agriculteurs en circuits courts : procédure de remise en état des terres incultes, aides au défrichement, procédure biens vacants et sans maîtres, fiscalité, communication sur les différentes formes de baux, expérimentation d'outils couveuses, ou fermes-relais, veille et intervention foncière, mise en place de bourse foncière, stockage et restructuration foncière, réflexion sur le logement des agriculteurs
Thématiques	**DOO**	**Pistes pour un projet agricole de territoire**

5. Accompagner et valoriser la prise en compte de l'environnement par les agriculteurs	- Encourager une stratégie de co-construction avec les agriculteurs sur la question du classement des haies / talus, la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme (mais aussi sur le recensement de l'agriculture, et développer l'information des agriculteurs sur le statut/la protection des haies/talus classés - Engager une réflexion sur la résilience des futurs bâtiments agricoles ? (choix de matériaux) - Encourager les installations innovantes ou diversifications d'exploitations	• Nouveaux bâtiments agricoles : animer un groupe de travail sur la question des futurs bâtiments pour limiter l'abandon de bâtiments agricoles et les problèmes de pollution (amiante) ? matériaux de construction ? fonds de recyclage ? • Suivre les travaux de la région sur le sujet de la reconversion d'anciens bâtiments agricoles, et favoriser des expérimentations • Engager une réflexion sur la valorisation de produits de niche à forte valeur environnementale (bio, certifiés sans phyto, élevage à l'herbe)

ANNEXES

Volet démographie – habitat

Tableau du détail de la taille des ménages

	Nombre de ménages			Population des ménages			Taille des ménages		
	1999	2015	Evolution (%/an)	1999	2015	Evolution (%/an)	1999	2015	Evolution (%)
CC Bresse et Saône	**7 406**	**10 274**	**2,1%**	**19 010**	**24 630**	**1,6%**	**2,6**	**2,4**	**-6,6%**
UU Bâgé-Dommartin	1 512	2 208	2,4%	4 120	5 587	1,9%	2,7	2,5	-7,2%
dont Bâgé-Dommartin	*1 047*	*1 551*	*2,5%*	*2 914*	*4 042*	*2,1%*	*2,8*	*2,6*	*-6,4%*
dont Bâgé-le-Châtel	*285*	*376*	*1,7%*	*699*	*826*	*1,0%*	*2,5*	*2,2*	*-10,4%*
dont Saint-André-de-Bâgé	*180*	*281*	*2,8%*	*507*	*719*	*2,2%*	*2,8*	*2,6*	*-9,2%*
UU Pont-de-Vaux	1 396	1 939	2,1%	3 217	4 181	1,7%	2,3	2,2	-6,4%
dont Pont-de-Vaux	*855*	*1 101*	*1,6%*	*1 839*	*2 086*	*0,8%*	*2,2*	*1,9*	*-11,9%*
dont Gorrevod	*220*	*337*	*2,7%*	*561*	*853*	*2,7%*	*2,6*	*2,5*	*-0,7%*
dont Saint-Bénigne	*321*	*501*	*2,8%*	*817*	*1 242*	*2,7%*	*2,5*	*2,5*	*-2,5%*
Feillens	1 070	1 412	1,7%	2 905	3 219	0,6%	2,7	2,3	-16,0%
Manziat	610	801	1,7%	1 598	1 988	1,4%	2,6	2,5	-5,3%
Replonges	1 094	1 505	2,0%	2 838	3 650	1,6%	2,6	2,4	-6,5%
Reste des communes rurales - CCBS	1 724	2 408	2,1%	4 332	6 005	2,1%	2,5	2,5	-0,8%
CC de la Veyle	**6 703**	**8 889**	**1,8%**	**17 664**	**21 591**	**1,3%**	**2,6**	**2,4**	**-7,8%**
Vonnas	990	1 242	1,4%	2 401	2 898	1,2%	2,4	2,3	-3,8%
UU Pont-de-Veyle	1 428	1 908	1,8%	3 761	4 331	0,9%	2,6	2,3	-13,8%
dont Pont-de-Veyle	*574*	*718*	*1,4%*	*1 305*	*1 417*	*0,5%*	*2,3*	*2,0*	*-13,2%*
dont Crottet	*523*	*708*	*1,9%*	*1 470*	*1 712*	*1,0%*	*2,8*	*2,4*	*-13,9%*
dont Laiz	*331*	*483*	*2,4%*	*986*	*1 202*	*1,2%*	*3,0*	*2,5*	*-16,4%*
Reste des communes rurales - CCV	4 285	5 739	1,8%	11 502	14 362	1,4%	2,7	2,5	-6,8%
SCOT Bresse Val de Saône	**14 109**	**19 163**	**1,9%**	**36 674**	**46 221**	**1,5%**	**2,6**	**2,4**	**-7,2%**
Aire urbaine Mâcon	37 553	44 952	1,1%	89 923	99 371	0,6%	2,4	2,2	-7,7%
Aire Urbaine Bourg-en-Bresse	45 396	57 187	1,5%	108 448	126 451	1,0%	2,4	2,2	-7,4%
Zone d'emplois Mâcon	53 679	64 855	1,2%	128 316	144 284	0,7%	2,4	2,2	-6,9%
Zone d'emplois Bourg-en-Bresse	48 015	60 605	1,5%	114 941	134 575	1,0%	2,4	2,2	-7,2%
Ain	199 082	262 786	1,8%	503 731	617 835	1,3%	2,5	2,4	-7,1%
Saône-et-Loire	227 763	253 576	0,7%	532 405	540 867	0,1%	2,3	2,1	-8,8%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 830 687	3 469 263	1,3%	6 792 964	7 697 312	0,8%	2,4	2,2	-6,4%
Bourgogne Franche-Comté	1 123 471	1 279 010	0,8%	2 662 976	2 747 447	0,2%	2,4	2,1	-10,5%

Tableau de la typologie des ménages

	Personnes seules		Couple sans enfants		Couple avec enfant(s)		Couple monoparental		Ménage sans famille	
	2015	Part (%)	2015	Part (%)	2015	Part (%)	2015	Part (%)	2015	Part (%)
CC Bresse et Saône	**2 786**	**27%**	**3 352**	**33%**	**3 364**	**33%**	**674**	**7%**	**114**	**1%**
UU Bâgé-Dommartin	501	23%	725	33%	817	37%	152	7%	10	0%
dont Bâgé-Dommartin	*335*	*22%*	*480*	*31%*	*628*	*41%*	*96*	*6%*	*10*	*1%*
dont Bâgé-le-Châtel	*116*	*30%*	*154*	*40%*	*82*	*22%*	*30*	*8%*	*0*	*0%*
dont Saint-André-de-Bâgé	*49*	*18%*	*92*	*34%*	*106*	*39%*	*26*	*10%*	*0*	*0%*
UU Pont-de-Vaux	719	37%	563	29%	472	24%	170	9%	15	1%
dont Pont-de-Vaux	*531*	*48%*	*275*	*25%*	*198*	*18%*	*85*	*8%*	*10*	*1%*
dont Gorrevod	*80*	*24%*	*111*	*33%*	*117*	*35%*	*30*	*9%*	*0*	*0%*
dont Saint-Bénigne	*108*	*22%*	*177*	*35%*	*157*	*31%*	*54*	*11%*	*5*	*1%*
Feillens	383	27%	495	35%	406	29%	122	9%	10	1%
Manziat	172	21%	303	38%	277	35%	41	5%	8	1%
Replonges	395	26%	485	32%	505	34%	75	5%	40	3%
Reste des communes rurales - CCBS	616	25%	782	32%	886	36%	115	5%	31	1%
CC de la Veyle	**2 240**	**25%**	**2 873**	**32%**	**2 933**	**33%**	**741**	**8%**	**102**	**1%**
Vonnas	382	31%	365	29%	357	29%	130	10%	10	1%
UU Pont-de-Veyle	557	29%	586	31%	563	30%	174	9%	24	1%
dont Pont-de-Veyle	*298*	*42%*	*164*	*23%*	*150*	*21%*	*99*	*14%*	*4*	*1%*
dont Crottet	*154*	*22%*	*244*	*35%*	*239*	*34%*	*60*	*8%*	*10*	*1%*
dont Laiz	*104*	*22%*	*178*	*37%*	*173*	*36%*	*15*	*3%*	*10*	*2%*
Reste des communes rurales - CCV	1 301	23%	1 922	33%	2 013	35%	437	8%	68	1%
SCOT Bresse Val de Saône	**5 026**	**26%**	**6 225**	**32%**	**6 297**	**33%**	**1 415**	**7%**	**216**	**1%**
Aire urbaine Mâcon	15 618	35%	13 238	29%	11 911	27%	3 544	8%	621	1%
Aire Urbaine Bourg-en-Bresse	20 344	36%	16 128	28%	15 280	27%	4 385	8%	1 064	2%
Zone d'emplois Mâcon	22 000	34%	19 632	30%	17 399	27%	4 920	8%	892	1%
Zone d'emplois Bourg-en-Bresse	21 331	35%	17 210	28%	16 262	27%	4 738	8%	1 089	2%
Ain	80 774	31%	74 111	28%	81 961	31%	21 188	8%	4 740	2%
Saône-et-Loire	91 310	36%	79 766	31%	59 818	24%	18 577	7%	4 082	2%
Auvergne-Rhône-Alpes	1 234 623	36%	926 945	27%	926 115	27%	294 922	9%	86 438	2%
Bourgogne Franche-Comté	469 130	37%	370 942	29%	309 937	24%	103 127	8%	25 884	2%

Migrations résidentielles – flux externes

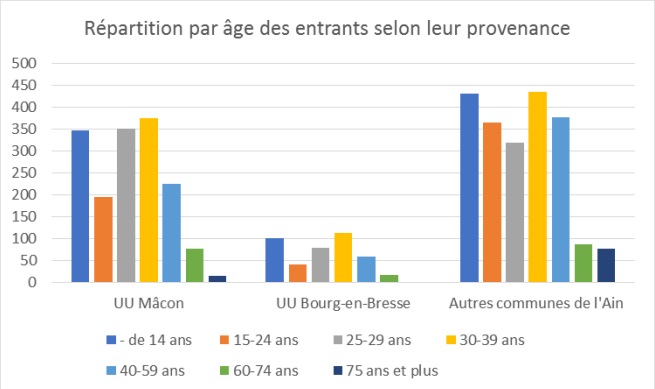

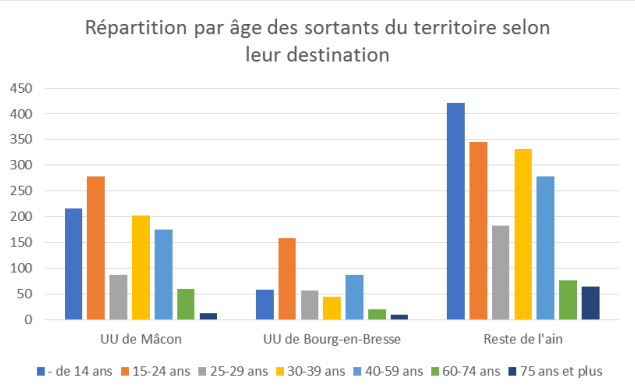

Répartition de la population de 15 ans et plus par catégorie socioprofessionnelle

	Population 15 ans et +		Agriculteurs exploitants		Artisans, commerçants et chefs d'entreprise		Cadres et professions intellectuelles sup.		Professions Intermédiaires		Employés		Ouvriers		Retraités		Autres personnes sans activité pro.	
	1999	2015	1999	2015	1999	2015	1999	2015	1999	2015	1999	2015	1999	2015	1999	2015	1999	2015
CC Bresse et Saône	**15 396**	**19 899**	**548**	**245**	**764**	**778**	**592**	**1 065**	**1 748**	**2 876**	**2 348**	**3 421**	**2 784**	**3 772**	**3 936**	**5 857**	**2 676**	**1 886**
UU Bâgé-Dommartin	3 200	4 381	104	55	140	136	176	242	424	735	544	764	584	851	632	1 166	596	433
dont Bâgé-Dommartin	2 188	3 073	96	50	84	105	112	166	268	532	380	526	408	655	452	734	388	305
dont Bâgé-le-Châtel	624	738	4	0	40	10	28	21	88	113	88	118	92	92	120	315	164	70
dont Saint-André-de-Bâgé	388	570	4	4	16	21	36	56	68	90	76	120	84	103	60	117	44	59
UU Pont-de-Vaux	2 776	3 605	88	40	104	120	84	175	288	427	412	627	472	597	932	1 275	396	345
dont Pont-de-Vaux	1 676	1 956	0	0	68	71	60	70	156	199	248	313	300	353	600	810	244	140
dont Gorrevod	440	673	40	10	4	20	8	56	56	80	76	152	60	101	132	151	64	102
dont Saint-Bénigne	660	977	48	29	32	29	16	49	76	147	88	162	112	142	200	314	88	103
Feillens	2 252	2 704	64	35	132	105	108	156	284	336	328	488	444	554	508	802	384	228
Manziat	1 232	1 556	72	33	68	53	52	78	144	286	164	229	224	294	308	471	200	114
Replonges	2 360	2 935	32	5	136	120	80	190	288	480	400	525	412	465	584	840	428	310
Reste des communes rurales - CCBS	3 576	4 717	188	78	184	243	92	225	320	612	500	788	648	1 011	972	1 303	672	456
CC de la Veyle	**14 161**	**17 403**	**324**	**236**	**672**	**657**	**508**	**946**	**1 628**	**2 793**	**2 272**	**2 979**	**3 140**	**3 134**	**3 180**	**4 827**	**2 437**	**1 832**
Vonnas	1 992	2 396	28	0	88	90	56	85	188	305	280	360	456	465	480	697	416	394
UU Pont-de-Veyle	3 137	3 713	40	27	120	111	136	226	424	549	540	675	696	640	676	1 163	505	322
dont Pont-de-Veyle	1 212	1 353	8	12	40	31	48	67	124	182	196	188	296	282	320	478	180	113
dont Crottet	1 165	1 379	8	5	56	40	60	129	192	184	176	304	252	199	248	423	173	95
dont Laiz	760	981	24	10	24	40	28	30	108	183	168	183	148	159	108	263	152	114
Reste des communes rurales - CCV	9 032	11 294	256	209	464	456	316	634	1 016	1 938	1 452	1 944	1 988	2 029	2 024	2 966	1 516	1 117
SCOT Bresse Val de Saône	**29 557**	**37 302**	**872**	**481**	**1 436**	**1 435**	**1 100**	**2 011**	**3 376**	**5 669**	**4 620**	**6 400**	**5 924**	**6 906**	**7 116**	**10 683**	**5 113**	**3 718**
Aire urbaine Mâcon	73 993	82 494	1 698	1 091	2 796	2 794	3 752	5 550	9 159	12 269	13 092	13 238	12 443	13 212	16 957	24 720	14 096	9 620
Aire Urbaine Bourg-en-Bresse	88 229	106 070	1 414	939	3 200	3 532	4 746	6 927	11 656	16 287	14 830	17 194	14 528	15 745	20 809	31 114	17 046	14 333
Ain	408 053	504 349	5 702	3 562	16 945	19 327	24 087	43 774	53 772	80 535	65 757	83 584	75 942	78 639	85 191	128 005	80 657	66 922
Saône-et-Loire	449 235	463 233	10 972	7 376	16 650	16 155	16 632	23 394	44 560	56 095	66 164	70 669	78 304	71 054	121 945	159 455	94 008	59 033

Tableau du détail de la typologie du parc de logements et son évolution

	TOTAL		Résidences principales			Résidences secondaires			Logements vacants		
	2015	Evolution 2010-2015	2015	Evolution 2010-2015	Part (%)	2015	Evolution 2010-2015	Part (%)	2015	Evolution 2010-2015	Part (%)
CC Bresse et Saône	**11 348**	**8,1%**	**10 274**	**7,9%**	**90,5%**	**314**	**-14,0%**	**2,8%**	**760**	**24,3%**	**6,7%**
UU Bâgé-Dommartin	2 365	9,7%	2 208	10,0%	93,4%	38	-27,1%	1,6%	118	22,6%	5,0%
dont Bâgé-Dommartin	*1 649*	*7,7%*	*1 551*	*8,1%*	*94,1%*	*28*	*-21,5%*	*1,7%*	*70*	*14,3%*	*4,3%*
dont Bâgé-le-Châtel	*418*	*11,9%*	*376*	*11,6%*	*90,0%*	*6*	*-45,2%*	*1,5%*	*36*	*40,7%*	*8,6%*
dont Saint-André-de-Bâgé	*297*	*18,2%*	*281*	*18,9%*	*94,5%*	*4*	*-25,7%*	*1,5%*	*12*	*27,6%*	*4,0%*
UU Pont-de-Vaux	2 207	4,9%	1 939	5,9%	87,9%	68	-17,8%	3,1%	200	5,2%	9,1%
dont Pont-de-Vaux	*1 287*	*2,8%*	*1 101*	*5,5%*	*85,6%*	*42*	*-22,8%*	*3,3%*	*143*	*-6,1%*	*11,1%*
dont Gorrevod	*366*	*6,6%*	*337*	*4,9%*	*92,0%*	*9*	*11,4%*	*2,5%*	*20*	*41,5%*	*5,5%*
dont Saint-Bénigne	*554*	*8,9%*	*501*	*7,5%*	*90,4%*	*16*	*-15,7%*	*2,9%*	*37*	*55,2%*	*6,7%*
Feillens	1 503	10,1%	1 412	9,9%	94,0%	16	23,3%	1,1%	74	12,5%	4,9%
Manziat	866	6,0%	801	3,8%	92,5%	13	17,5%	1,5%	52	53,6%	6,0%
Replonges	1 606	9,3%	1 505	7,7%	93,7%	8	14,3%	0,5%	93	40,9%	5,8%
Reste des communes rurales - CCBS	2 801	8,3%	2 408	8,0%	86,0%	171	-14,2%	6,1%	222	40,3%	7,9%
CC de la Veyle	**9 807**	**6,8%**	**8 889**	**5,7%**	**90,6%**	**268**	**6,0%**	**2,7%**	**649**	**26,5%**	**6,6%**
Vonnas	1 393	6,7%	1 242	4,0%	89,2%	45	98,5%	3,2%	106	19,7%	7,6%
UU Pont-de-Veyle	2 089	7,3%	1 908	6,1%	91,4%	39	10,2%	1,9%	141	24,0%	6,8%
dont Pont-de-Veyle	*821*	*7,6%*	*718*	*3,9%*	*87,5%*	*20*	*14,1%*	*2,4%*	*83*	*51,5%*	*10,1%*
dont Crottet	*756*	*6,4%*	*708*	*6,1%*	*93,7%*	*10*	*12,7%*	*1,3%*	*38*	*9,9%*	*5,0%*
dont Laiz	*512*	*8,1%*	*483*	*9,7%*	*94,3%*	*9*	*0,6%*	*1,8%*	*20*	*-17,8%*	*3,9%*
Reste des communes rurales - CCV	6 325	6,7%	5 739	5,9%	90,7%	184	-5,5%	2,9%	402	29,4%	6,4%
SCOT Bresse Val de Saône	**21 155**	**7,5%**	**19 163**	**6,8%**	**90,6%**	**582**	**-5,8%**	**2,8%**	**1 410**	**25,4%**	**6,7%**
Aire urbaine Mâcon	50 795	5,2%	44 952	3,9%	88,5%	1 758	9,2%	3,5%	4 085	20,2%	8,0%
Aire Urbaine Bourg-en-Bresse	*65 110*	*12,4%*	*57 187*	*10,5%*	*87,8%*	*2 461*	*16,8%*	*3,8%*	*5 463*	*34,5%*	*8,4%*
Zone d'emplois Mâcon	*76 970*	*7,3%*	*64 855*	*5,6%*	*84,3%*	*5 622*	*14,5%*	*7,3%*	*6 492*	*19,0%*	*8,4%*
Zone d'emplois Bourg-en-Bresse	*68 789*	*11,1%*	*60 605*	*9,4%*	*88,1%*	*2 355*	*7,7%*	*3,4%*	*5 829*	*33,9%*	*8,5%*
Ain	303 196	8,3%	262 786	8,0%	86,7%	17 009	3,4%	5,6%	23 402	16,3%	7,7%
Saône-et-Loire	*307 521*	*3,2%*	*253 576*	*2,1%*	*82,5%*	*23 043*	*-1,1%*	*7,5%*	*30 901*	*17,4%*	*10,0%*
Auvergne-Rhône-Alpes	4 342 803	6,6%	3 469 263	5,9%	79,9%	510 238	5,0%	11,7%	363 302	16,3%	8,4%
Bourgogne Franche-Comté	*1 545 795*	*3,6%*	*1 279 010*	*2,5%*	*82,7%*	*117 091*	*-1,2%*	*7,6%*	*149 694*	*19,4%*	*9,7%*

Tableau de répartition des résidences principales selon leur âge

	Avant 1919		Entre 1919 et 1945		Entre 1946 et 1970		Entre 1971 et 1990		Entre 1991 et 2005		Après 2006	
		Part (%)		Part (%)		Part (%)		Part (%)		Part (%)		Part (%)
CC Bresse et Saône	**2 313**	**22,5%**	**617**	**6,0%**	**1 049**	**10,2%**	**2 364**	**23,0%**	**2 216**	**21,6%**	**1 715**	**16,7%**
UU Bâgé-Dommartin	417	18,9%	94	4,2%	177	8,0%	567	25,7%	518	23,5%	437	19,8%
dont Bâgé-Dommartin	294	19,0%	60	3,8%	97	6,3%	369	23,8%	412	26,6%	320	20,6%
dont Bâgé-le-Châtel	96	25,6%	32	8,4%	52	13,9%	101	27,0%	46	12,3%	48	12,8%
dont Saint-André-de-Bâgé	26	9,3%	2	0,8%	27	9,7%	97	34,4%	60	21,5%	69	24,4%
UU Pont-de-Vaux	532	27,4%	110	5,7%	230	11,9%	388	20,0%	391	20,2%	287	14,8%
dont Pont-de-Vaux	396	36,0%	76	6,9%	172	15,6%	175	15,9%	176	16,0%	106	9,6%
dont Gorrevod	42	12,6%	9	2,7%	25	7,5%	98	29,1%	88	26,2%	74	22,0%
dont Saint-Bénigne	93	18,6%	26	5,1%	33	6,7%	115	22,9%	127	25,3%	107	21,4%
Manziat	227	28,3%	33	4,1%	46	5,7%	210	26,2%	205	25,6%	81	10,1%
Replonges	172	11,4%	102	6,8%	240	15,9%	396	26,3%	308	20,5%	287	19,1%
Reste des communes rurales - CCBS	739	30,7%	174	7,2%	166	6,9%	457	19,0%	469	19,5%	403	16,7%
CC de la Veyle	**1 965**	**22,1%**	**528**	**5,9%**	**758**	**8,5%**	**2 395**	**26,9%**	**1 770**	**19,9%**	**1 472**	**16,6%**
Vonnas	182	14,7%	84	6,8%	183	14,7%	384	30,9%	203	16,3%	206	16,6%
UU Pont-de-Veyle	322	16,9%	135	7,1%	159	8,3%	577	30,2%	403	21,1%	313	16,4%
dont Pont-de-Veyle	167	23,2%	95	13,3%	78	10,9%	186	25,9%	85	11,8%	106	14,8%
dont Crottet	101	14,2%	26	3,7%	64	9,0%	235	33,2%	166	23,5%	116	16,5%
dont Laiz	55	11,3%	14	2,9%	17	3,5%	156	32,2%	152	31,4%	90	18,7%
Reste des communes rurales - CCV	1 462	25,5%	309	5,4%	417	7,3%	1 434	25,0%	1 164	20,3%	953	16,6%
SCOT Bresse Val de Saône	**4 278**	**22,3%**	**1 145**	**6,0%**	**1 807**	**9,4%**	**4 759**	**24,8%**	**3 986**	**20,8%**	**3 187**	**16,6%**
Aire urbaine Mâcon	8 557	19,0%	2 697	6,0%	8 469	18,8%	13 059	29,1%	6 925	15,4%	5 246	11,7%
Aire Urbaine Bourg-en-Bresse	8 312	14,5%	3 194	5,6%	10 017	17,5%	16 933	29,6%	10 249	17,9%	8 481	14,8%
Zone d'emplois Mâcon	16 296	25,1%	4 153	6,4%	10 232	15,8%	16 822	25,9%	9 817	15,1%	7 536	11,6%
Zone d'emplois Bourg-en-Bresse	8 852	14,6%	3 501	5,8%	10 375	17,1%	17 904	29,5%	10 893	18,0%	9 081	15,0%
Ain	40 582	15,4%	14 911	5,7%	39 022	14,8%	77 203	29,4%	50 308	19,1%	40 761	15,5%
Saône-et-Loire	59 042	23,3%	25 054	9,9%	48 484	19,1%	68 132	26,9%	30 800	12,1%	22 065	8,7%
Auvergne-Rhône-Alpes	489 661	14,1%	248 342	7,2%	722 135	20,8%	1 001 814	28,9%	574 217	16,6%	433 093	12,5%
Bourgogne Franche-Comté	276 326	21,6%	106 769	8,3%	253 719	19,8%	352 844	27,6%	171 570	13,4%	117 782	9,2%

ANNEXES Agricoles

Annexe 1 : Détails sur les bienfaits des haies bocagères

- **Régulation hydraulique** La haie favorise le drainage gravitaire des parcelles. Elle absorbe une partie des hautes eaux en favorisant l'infiltration. Elles limitent le ruissellement de l'eau jusqu'aux rivières et permettent à l'eau de s'infiltrer dans le sol, contribuant ainsi à une meilleure alimentation des nappes phréatiques. Elles freinent le ruissellement et diminuent les effets de crues et des inondations. Cette infiltration est d'autant plus importante que les parcelles se situent en zone inondable ou trop humide (Val de Saône et ses affluents). Lorsque les haies n'existent plus, il faut prévoir des coûts plus importants pour les installations pour prévenir les crues et la dépollution de l'eau.

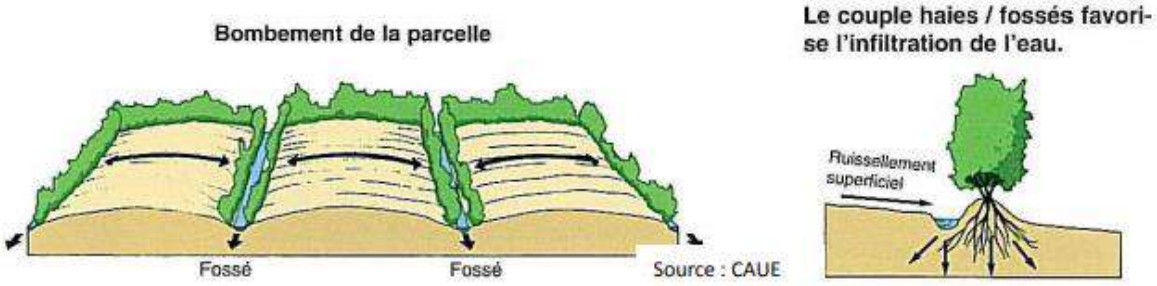

Figure 130: Rôle de régulation hydraulique rempli par les haies bocagères (source : CAUE)

- **Protection de la qualité des eaux, du sol et de l'air**
  La haie joue un rôle majeur dans la protection de la qualité des eaux car elles constituent des zones d'absorption et de filtration des engrais (nitrates notamment) et des produits phytosanitaires. De plus, elle fixe le carbone : 1 km de haie fixe 1 tonne de carbone par an.

- **Effet « Brise vent »**
  La haie représente une barrière éolienne intéressante pour protéger les sols nus dans les périodes d'intercultures, mais aussi limitant les phénomènes liés au vent : accentuation du desséchement des parcelles en été et de gel au printemps. Pour les animaux domestiques, la haie constitue un abri contre les intempéries. Pour un effet optimal, la haie doit être orientée perpendiculairement aux vents dominants. La multiplication des haies sur un territoire freinent d'avantages les masses d'air qu'une haie isolée.

- **Régulation thermique**
  La haie joue un rôle de régulateur micro-climatique : en été elle offre de l'ombre et l'évapotranspiration des végétaux permet d'augmenter la sensation de fraîcheur. De nuit, elle a une fonction de régulation thermique favorable au cheptel. De plus, protégées des gelées et des brusques variations de températures, les cultures sont plus précoces.

- **Préservation de la biodiversité**
  Intrinsèquement, par sa composition d'espèces végétales adaptées au climat et aux conditions locales, la haie est un réservoir essentiel de biodiversité. Elle garantie le cortège faunistique et l'accueil de nombreux oiseaux et insectes. C'est une zone d'abri et de refuge permettant la nidification d'oiseaux, l'hibernation d'insectes, le creusement de terriers au niveau des fossés… C'est également une zone d'alimentation primaire pour les animaux se nourrissant de produits végétaux. Lieu de mobilité pour les animaux, la haie permet un échange de population le long de corridors biologiques, dans les réseaux qu'elle constitue. C'est pourquoi, il est essentiel de connecter les haies entre elles.

- **Valorisation des paysages**
  La plantation d'une haie permet de contribuer à la conservation du patrimoine bocager et au maintien du paysage traditionnel des campagnes. Ce type de paysage permet également le développement d'un « tourisme vert » et favorise l'attractivité du territoire. Source : CAUE 7 De plus, même si le rôle premier du bocage n'est pas esthétique, la haie permet de masquer les constructions qui s'intègrent mal au paysage, et permet de donner une touche de couleur et parfumé au paysage.

- **Bois énergie**

La haie présente une réserve de bois notable qui peut avoir plusieurs utilisations : bois de chauffage, bois d'œuvre (uniquement pour les arbres de haut jet), compost. La valorisation du bois déchiqueté des haies peut permettre le développement d'une activité économique locale à partir d'un combustible renouvelable et économique et renforcer les liens entre les acteurs locaux : agriculteurs, entreprise de travaux agricoles, CUMA (Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole), chauffagistes spécialisés, collectivités…

GLOSSAIRE

BDNI	Base de Données Nationale d'Identification *(des cheptels)*
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DDT	Direction départementale du territoire
DJA	La Dotation Jeunes Agriculteurs sert à compléter la trésorerie nécessaire au démarrage de l'activité. Son montant est fonction de la zone d'installation et des caractéristiques du projet d'installation
EARL	Exploitation agricole à responsabilité limitée
ENS	Espace naturel sensible
FAF	Fabricant d'aliments à la ferme
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
Ha	Hectare
MAEC	Mesure Agri-environnementale Climatique
MOS	Mode d'occupation des sols
OTEX	Orientation technico économique des exploitations agricoles
PAC	Politique agricole commune
PAEC	Projet agro-environnemental et climatique
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PBS	Production Brute Standard
RCAI	Revenu courant avant impôt
RGA	Recensement général agricole
RICA	Réseau d'information comptable agricole
RPG-PAC	Registre parcellaire graphique de la politique agricole commune
SAFER	Société d'aménagement foncier et établissement rural
SARL	Société à responsabilité limitée
SAU	Surface Agricole Utile
SCEA	Société civile d'exploitation agricole
SCoT	Schéma de cohérence territoriale

SFP	Surface fourragère principale
SRADDET	Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
STH	Surface toujours en herbe
UTA	Unité de travail annuel